

**CONFÉRENCE  
PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE  
DU COMMERCE**

**Palais de la Chambre des Députés.**

RIO DE JANEIRO (5, 6, 8, 9 et 10 septembre 1927).

---

**TREIZIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

sous le Haut Patronage de

S. Exc. M. WASHINGTON LUIS PEREIRA DE SOUZA,  
Président de la République des Etats-Unis du Brésil ;

S. Exc. M. OCTAVIO MANGABEIRA,  
Ministre des Relations Extérieures ;

S. Exc. M. ANTONIO AZEREDO,  
Président du Congrès ;

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> REGO BARROS,  
Président de la Chambre des Députés.

---

---

**COMPTE RENDU DES SÉANCES**

---

**ANNEXES**

---

PUBLICATION  
DU BUREAU PERMANENT DE BRUXELLES  
1927

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.



CONFÉRENCE  
PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE  
DU COMMERCE

Palais de la Chambre des Députés.

RIO DE JANEIRO (5, 6, 8, 9 et 10 septembre 1927).

---

**TREIZIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

sous le Haut Patronage de

S. Exc. M. WASHINGTON LUIS PEREIRA DE SOUZA,  
Président de la République des Etats-Unis du Brésil;

S. Exc. M. OCTAVIO MANGABEIRA,  
Ministre des Relations Extérieures;

S. Exc. M. ANTONIO AZEREDO,  
Président du Congrès;

S. Exc. M. le Dr. REGO BARROS,  
Président de la Chambre des Députés.

---

COMPTE RENDU DES SÉANCES

---

**ANNEXES**

---

PUBLICATION  
DU BUREAU PERMANENT DE BRUXELLES  
1927

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

*L'œuvre de la Conférence parlementaire internationale du Commerce a été, en même temps qu'une œuvre d'apaisement des passions qui planent encore au-dessus des malheurs de la guerre, une œuvre de prévision, qui cherche à écarter des relations internationales les dissensions et les préjugés qui peuvent les troubler. C'est, ainsi, une œuvre de pacifisme intelligent, qui est en train d'attirer toutes les adhésions et de conquérir toutes les consciences.*

S. Exc. M. EPITAÇÃO DA SILVA PESSOA,

Sénateur,

Ancien Président de la République brésilienne.

(Discours prononcé au Sénat de Belgique, le 23 juin 1924.)

*... Je vois ici, réunis, des représentants de quarante parlements; ils forment une grande assemblée à laquelle nulle autre association dans le monde n'est comparable...*

Mr. WINSTON CHURCHILL,

Chancelier de l'Echiquier.

(Discours prononcé à la Chambre des Lords, le 26 mai 1926.)

---

## DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DE LA CONFERENCE

---

Assemblée plénière	1914	(fondation)	8 pays
»	»	1920 . . . . .	12 pays
»	»	1921 . . . . .	14 pays
»	»	1922 . . . . .	23 pays
»	»	1924 . . . . .	31 pays
»	»	1925 . . . . .	37 pays
»	»	1926 . . . . .	40 pays
»	»	1927 . . . . .	44 pays

---



PREMIÈRE PARTIE

---

LISTE DES DELEGATIONS.

---

PROGRAMME DES TRAVAUX.

---

TEXTE DES RESOLUTIONS  
DE LA TREIZIEME ASSEMBLEE PLENIERE.

---

TEXTE DU PROTOCOLE DE FONDATION  
D'UNE COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE  
OFFICIELLE.

---

COMPTE RENDU DES SEANCES DE COMMISSIONS.

---

SEANCES PLENIERES.

---



# LISTE DES DÉLÉGATIONS

---





AFGHANISTAN.

Délégation officielle.

- MM. *Ghulam Ghaus Khan.*
  - H. Nathan.*
- 

ALLEMAGNE.

Délégation officielle du Reichstag.

- MM. le D<sup>r</sup> *R. Hilferding*, député au Reichstag, ancien ministre des Finances ;
  - le D<sup>r</sup> *Lejeune-Jung*, député au Reichstag ;
  - le D<sup>r</sup> *Bruning*, député au Reichstag, administrateur de l'Union allemande des Corporations ouvrières ;
  - von Raumer*, député au Reichstag, ancien ministre des Finances et des Affaires économiques ;
  - le D<sup>r</sup> *Oscar Meyer*, député au Reichstag, ancien sous-secrétaire d'Etat, conseiller juridique de la Chambre de commerce et d'industrie de Berlin.
- 

REPUBLIQUE ARGENTINE.

Délégation officielle de la Chambre des Députés.

- MM. *Agustin Araya*, député, professeur de droit constitutionnel ;
- Francisco Correa*, député ;
- Raffo de la Reta*, député ;
- Abraham De La Vega*, député ;
- Hector Nunez*, secrétaire général.

## AUTRICHE.

Délégués officiels du parlement autrichien.

MM. le D<sup>r</sup> *Karl Drexel*, député, président de la délégation ;

*Thomas Klimann*, député ;

*Joseph Vinzl*, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne ;

le D<sup>r</sup> *Guillaume Becker*, conseiller du Gouvernement, secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne, secrétaire du Comité parlementaire autrichien du Commerce.

---

## BELGIQUE.

Bureau permanent :

M. *Eugène Baie*, secrétaire général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, président de l'Institut International du Commerce.

Délégués du Conseil parlementaire belge  
du Commerce.

MM. *Joseph Wauters*, ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale ;

le comte *Henry Carton de Wiart*, député à la Chambre des Représentants, ministre d'Etat, ancien Premier Ministre, président du Bureau international pour la Protection de l'Enfance ;

*Albert Devèze*, député à la Chambre des Représentants, ancien ministre ;



MM. *Léon Hennebicq*, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bruxelles, membre de la Commission de Droit international privé près les ministères de la Justice et des Affaires étrangères, président du Comité de rédaction de la *Revue Economique Internationale*;

*Henri La Fontaine*, vice-président du Sénat, président du Bureau international de la Paix, lauréat du Prix Nobel;

le bâtonnier *Léon Théodor*, ancien ministre de la Justice;

le baron *Edm. Tibbaut*, vice-président de la Chambre des Députés, premier délégué de la Belgique à la Conférence Economique de Genève;

*Vinck*, sénateur, directeur général de l'Union Internationale des Villes;

*P. Wauwermans*, député et échevin des Finances de la Ville de Bruxelles.

---

## BOLIVIE.

### Délégation officielle.

MM. *Ricardo Jaime Freyre*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro;

*Castro Rojas*, sénateur;

*Alberto Ostria Gutierrez*, député, directeur du *El Diario*;

*Julio Vellez Reyes*, député;

*Muñoz Reys*, ancien sénateur.

BRESIL.

(Voir aux annexes la délégation officielle du parlement brésilien, chargée d'organiser la XIII<sup>m</sup>e Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.)

---

BULGARIE.

Délégué officiel du Sobranié.

M. *Georges Semergieff*, député, président de la Commission des Finances.

---

CHILI.

Délégation officielle.

S. Exc. M. *Alfredo Irarrázaval Zañartu*, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rio de Janeiro, président de la délégation ;  
MM. *Pedro Salinas*, député ;  
*Rogelio Ugarte Bustamante*, député ;  
*Alejandro Errazuriz Mac Kenna*, secrétaire de la présidence de la Chambre des Députés.

---

COLOMBIE.

S. Exc. M. *Laureano Garcia Ortiz*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.



CUBA.

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> *José A. Barnet y Vinageras*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

---

DANEMARK.

M. *H. F. Ulrichsen*, député, avocat à la Cour de cassation.

---

REPUBLIQUE DOMINICAINE.

Délégation officielle du Parlement.

MM. le D<sup>r</sup> *J. D. Alfonseca*, sénateur ;  
*V. Linares*, sénateur ;  
*Conrado Licairac*, député ;  
*Raul Carbuccia Abreu*, député.

---

EGYPTE.

Délégués officiels du Parlement.

MM. le sénateur *Joseph Cattai Pacha*, ancien ministre des Finances ;  
le député *Abdel Rahman Bey Azzam* ;  
le député *Ahmed Bey Maher*, ancien ministre de l'Instruction publique.



ESPAGNE.

S. Exc. M. *Antonio Benitez*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

---

ETATS-UNIS.

Délégation officielle.

MM. *Joseph T. Robinson*, leader du parti démocratique au Sénat ;  
*Jesse M. Metcaff*, sénateur ;  
*Carlton Jackson*, attaché commercial à Rio de Janeiro ;  
*Alexandre V. Dye*, attaché commercial à Buenos-Ayres ;  
*Donald P. Bigelow*, du Service diplomatique, secrétaire général.

---

FINLANDE.

Délégué officiel du Parlement.

M. *V. M. J. Viljanen*, député, directeur en chef du *Suomen Teollisuuslutto Finlands Industriforbund*.

---

FRANCE.

Délégués du Comité parlementaire français  
du Commerce.

MM. *Charles Dumont*, sénateur, ancien ministre des Finances, ancien rapporteur général du Budget à la Chambre des Députés, rapporteur du Comité parlementaire français du Commerce ;

- MM. *Pierre-Etienne Flandin*, député, ancien ministre, président de l'Aéro-Club de France ;
- J.-H. Ricard*, ancien ministre de l'Agriculture, président honoraire de la Confédération nationale des Associations agricoles ;
- Rio*, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande ;
- Fernand Faure*, sénateur, professeur à la Faculté de Droit de Paris ;
- Guillaume Chastenet*, sénateur ;
- Georges Bonnefous*, député ;
- Gaston Deschamps*, ancien sénateur ;
- le D<sup>r</sup> *Jean Molinié*, député ;
- Antoine Cayrel*, député ;
- Louis Dausset*, ancien sénateur ;
- Emile Labarthe*, conseiller du Commerce extérieur, secrétaire général du Comité parlementaire français du Commerce, délégué du ministère du Commerce à l'Assemblée de Rio de Janeiro.

GRANDE-BRETAGNE.

Délégués du Commercial Committee  
du Parlement britannique.

- M. *George Pilcher*, Esq. M. P., président du *Commercial Committee* et secrétaire honoraire du Conseil général de la Conférence, président de la délégation ;
- Col. *Applin*, M. P. ;
- M. C. M. *Barclay-Harvey*, Esq. M. P. ;
- M. *Edmund Brocklebank*, Esq. M. P., secrétaire honoraire du *Commercial Committee* ;
- Sir *Herbert Cayzer*, M. P. ;



Sir *Samuel Chapman*, M. P. ;  
Major *Crawfort*, Esq. M. P. ;  
Lord *Fermoy*, M. P. ;  
M. P. *J. Hannon*, M. P. ;  
M. H. B. *Grotian*, Esq., K. C., M. P. ;  
Sir *Assheton Pownall*, M. P., secrétaire parlementaire au  
ministère du Travail, ancien président du *Commercial  
Committee* ;  
M. *Andrew Maglaren*, Esq. M. P. ;  
M. *George Spencer*, Esq. M. P., trésorier du *Commercial  
Committee* ;  
M. le D<sup>r</sup> *Watts*, M. P. ;  
M. *Herbert Wragg*, Esq. M. P. ;  
Colonel *Frank Hilder*.

---

## GRECE.

### Délégué officiel du Parlement.

M. *Georges Exintaris*, député, ministre plénipotentiaire,  
ancien président de la délégation hellénique près  
la Commission mixte pour l'Echange des popula-  
tions.

---

## HONGRIE.

### Délégués du Comité parlementaire hongrois du Commerce.

MM. *Paul Petri*, secrétaire d'Etat, député, ancien rappor-  
teur de la Commission d'Emigration ;  
le baron *Geza de Pap*, membre de la Chambre Haute,  
directeur de banque ;



MM. *Etienne de Gorgey*, député ;

*Nicolas de Kallay*, membre de la Chambre Haute,  
préfet du Comitat Szabols, président d'une  
Chambre agricole régionale ;

*Raoul de Temple*, député, ancien sous-secrétaire  
d'Etat ;

*Etienne de Zlinszky*, député, vice-président gérant de  
la Chambre de commerce américano-hongroise.

---

### INDES BRITANNIQUES.

Sir *Darcy Lindsay*, membre de l'Assemblée législative.

---

### IRLANDE.

Délégués officiels du Parlement.

MM. *T. Westropp Bennett*, vice-président du Sénat ;  
le Colonel *Maurice Moor*, sénateur ;

*Denis Mc. Cullogh*, député.

---

### ITALIE.

Délégués officiels du Parlement.

MM. *Angelo Pavia*, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat,  
premier vice-président du Comité parlementaire  
italien du Commerce, ancien président de la Com-  
mission plébiscitaire de Mariawerde ;

- MM. *Luigi Rava*, sénateur, ancien ministre, ancien vice-président de la Chambre des Députés, ancien maire de Rome, conseiller d'Etat ;  
*Luigi Mangiagalli*, ministre d'Etat, sénateur, ancien maire de Milan ;  
*Marcello Soleri*, député, ancien ministre des Finances ;  
*Raffaele Paolucci*, vice-président de la Chambre des Députés ;  
*Ugo Ancona*, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
*Ettore Conti*, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
*D' Antoine Mosconi*, sénateur, conseiller d'Etat ;  
*Giulio Fano*, sénateur ;  
le baron *Alessandro Sardi*, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
*Antonio Scialoja*, professeur, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
*Alessandro Gorini*, député ;  
*Filippo Ungaro*, député, secrétaire de la Chambre des Députés ;  
*Michelangelo Zimolo*, député ;  
*Fani*, député ;  
*Luigi Nuvoloni*, directeur honoraire des Services de la Chambre des Députés, secrétaire général du Comité parlementaire italien du Commerce.
- 

## JAPON.

Délégués officiels  
du Comité des Affaires commerciales  
au sein de la Diète impériale.

- MM. *Masataro Sawayanagi*, membre de la Chambre des Pairs, ancien vice-ministre de l'Education, ancien président de l'Université impériale de Kioto, président de l'Association impériale pour l'Enseignement, président de la délégation ;



MM. le baron *Chuzaburo Shiba*, membre de la Chambre des Pairs, M. I. N. A. Londres; M. H. P., professeur à la Faculté des Ingénieurs à l'Université impériale de Tokio, directeur de l'Institut pour les Recherches aéronautiques, président de la Corporation de la Marine impériale;

le vicomte *Hoshina*, membre de la Chambre des Pairs;

le baron *Masatane Inada*, membre de la Chambre des Pairs, professeur à l'École des Langues étrangères à Tokio;

*Jikei Takahiro*, membre de la Chambre des Pairs, président de la Banque de Takaoka, directeur de la Banque Agricole et Industrielle de Takaoka, directeur de plusieurs sociétés de chemins de fer;

*Y. Hijikata*, membre de la Chambre des Pairs, professeur émérite de Droit à l'Université impériale de Tokio, membre de l'Académie impériale;

*Tsouguyoshi Cho*, secrétaire du Sénat, conseiller au ministère de l'Intérieur.

---

## LETTONIE.

### Délégués officiels du Parlement.

MM. *Julius Celms*, député, président de la Commission du Budget et membre de la Commission financière, directeur de la Banque d'Escompte de Riga;

*Arnold Bruver*, professeur, secrétaire.



LITHUANIE.

M. K. *Pažstas*, professeur de géographie politico-économique à l'Université de Kaunas, président de la Banque Internationale.

---

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Délégués officiels de la Chambre des Députés.

MM. *Gaston Diderich*, député et bourgmestre de la ville de Luxembourg;

*Auguste Collart*, député, bourgmestre de Bettembourg, ancien ministre.

---

MEXIQUE.

Délégué officiel.

M. *Manoel Carpio*, sénateur.

---

NORVEGE.

Délégué officiel du Storting.

M. *Sigurd Astrup*, député d'Oslö au Storting.

PARAGUAY.

## Délégués officiels du Parlement.

MM. *Victor Abente Haedo*, sénateur, président de la Commission de Codification, ancien président de la Chambre des Députés ;

*Juan Carlos Garcete*, député, président de la Commission du Travail, ancien magistrat ;

*Eduardo Pena*, député, de la Commission de Diplomatie ;

*Cesar Vasconcellos*, député, de la Commission de Constitution.

---

PAYS-BAS.

M. le D<sup>r</sup> *J.-B. Bomans*, membre de la Seconde Chambre des Etats Généraux, membre du Conseil exécutif de la Hollande septentrionale.

---

PEROU.

## Délégation officielle du Parlement.

MM. *Lauro A. Curlatti*, sénateur, président de la Commission de Diplomatie du Sénat ;

le D<sup>r</sup> *Ricardo Dulanto*, député ;

*Arturo Perez Figueirola*, député ;

*Carlos Olivares*, député.



POLOGNE.

Délégués officiels de la Diète.

MM. le comte *Léon Lubienski*, sénateur, président du  
Comité parlementaire polonais du Commerce ;  
*Emile Trepka*, député, professeur à l'Ecole Polytech-  
nique ;  
*Eryk Kurnatowski*, sénateur ;  
le prince *Henri Lubomirski*, secrétaire.

---

PORTUGAL.

M. *Pedroso Rodrigues*, chargé d'affaires à Rio de Janeiro.

---

ROUMANIE.

Délégués officiels du Parlement.

MM. *J. Raducano*, sénateur, professeur à l'Académie des  
Hautes Etudes commerciales de Bucarest ;  
*P. Dragomiresco*, député, professeur à l'Université  
de Iassy.

---

SALVADOR.

Délégué officiel du Parlement.

M. le D<sup>r</sup> *José Honorato Villacosta*, député.

SIAM.

M. *Phra Sundara*, délégué officiel de Son Altesse le Prince *Fraitos*, ministre des Affaires étrangères.

---

SUEDE.

Délégués officiels du Riksdag.

MM. *Nils Richard Wohlin*, sénateur, ancien ministre du Commerce ;

*Oscar Erik Nijlander*, député, directeur de l'Association générale des Exportateurs suédois.

---

SUISSE.

Délégués officiels du Parlement.

MM. le bâtonnier *A. Maunoir*, conseiller national, président de la délégation ;

*A. Grobet*, conseiller national ;

*A. Cailler*, conseiller national ;

*Gottfried Keller*, conseiller aux Etats, ancien président du Conseil des Etats ;

*Louis Favre*, professeur, secrétaire de la délégation.



## TCHECOSLOVAQUIE.

### Délégués officiels du Parlement.

- MM. le D<sup>r</sup> *Antoine Uhlir*, député, président de la délégation ;  
le D<sup>r</sup> *Joseph Dolansky*, député, ancien ministre de la Justice ;  
le D<sup>r</sup> *Jean Halla*, député ;  
le D<sup>r</sup> *Joseph Stivin*, vice-président de la Chambre des Députés ;  
le D<sup>r</sup> *Zdenek Mikyska*, secrétaire de la Chambre des Députés et de la délégation.
- 

## TURQUIE.

### Délégués officiels de la Grande Assemblée.

- Assaf Bey*, député de Brousse ;  
*Falik Rifki Bey*, député de Bolou.
- 

## URUGUAY.

### Délégation officielle du Parlement.

- MM. *Duvimioso Terra*, président du Sénat ;  
*Guillermo Garcia*, sénateur, directeur du *El Diario* ;  
*Italo Eduardo Perrotti*, président de la Chambre des Députés ;  
*Edmundo Castillo*, député ;  
*Juan Lopez Aguerre*, député.

VENEZUELA.

S. Exc. M. *José Abel Montilla*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro, ancien président de la Chambre des Députés.

---



PROGRAMME DES TRAVAUX  
de la  
**XIII<sup>me</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
de la  
**Conférence Parlementaire Internationale du Commerce**

---

- I. Situation du travail européen dans les Amériques et modification éventuelle aux conditions du travail dans les différentes branches : émigration, transport, industrie, commerce, etc., etc.  
M. *Angelo Pavia*, sénateur, ancien ministre.
- II. Ententes commerciales et industrielles :
- a) Cartels de production, d'achat et de vente.  
M. le D<sup>r</sup> *Hilferding*, député au Reichstag, ancien ministre des Finances.
- b) Répartition des matières premières.  
M. le D<sup>r</sup> *Antoine Uhlir*, député, président de la délégation parlementaire tchécoslovaque.
- III. Conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies.  
M. *Charles Dumont*, sénateur, ancien ministre des Finances.
-

QUESTIONS  
EN VOIE D'ETUDE OU DE REALISATION.

---

I. Rapport de la Commission internationale charbonnière,  
instituée par la Conférence parlementaire interna-  
tionale du Commerce;

M. *Albert Devèze*, député, ancien ministre.

II. Travaux de la Commission relative à l'organisation du  
crédit agricole.

M. le comte *Léon Lubienski*, sénateur, président  
du Comité parlementaire polonais du Commerce.

Modification de l'article 14 des statuts de l'Institut  
International du Commerce.

---



# TEXTE DES RÉSOLUTIONS

votées à l'unanimité par la Treizième Assemblée plénière.

## PREMIERE RESOLUTION.

### Les Cartels et les Trusts.

(Rapport *Hilferding.*) (\*)

#### I.

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considérant la formation des cartels et trusts internationaux comme résultat des tendances organisatrices, qui caractérisent l'économie d'aujourd'hui, est d'avis que l'intérêt de l'économie politique est, non dans l'interdiction ou même dans certaines restrictions des cartels internationaux par des moyens légaux ou administratifs, et recommande la fondation de bureaux nationaux, par la coopération desquels les bases d'une influence et d'une information internationales pourraient utilement se développer.

#### II.

Elle considère qu'afin de combattre les visées monopolisatrices des industries, on devrait s'inspirer des nécessités suivantes :

- 1° Les diminutions des tarifs douaniers constituent pour

---

(\*) Au vote, l'Uruguay émet un vote négatif et le Chili s'abstient.

l'Etat un moyen d'agir efficacement, dans le cadre national, contre les exagérations d'organisations monopolisatrices ;

2° Les abus de la puissance du monopole peuvent être refrénés en faisant sur les accords établis la plus large publicité possible. L'ignorance, ou plus exactement l'absence de renseignements relatifs à l'existence d'entreprises dans le cadre national ou international, est un obstacle à la défense des intérêts collectifs que l'Etat a le devoir d'exercer ;

3° L'abus qui peut être pratiqué par les organisations monopolisatrices, notamment en ce qui concerne la fixation des prix, sans méconnaître la fonction utile de celle-ci, ne peut être combattu au moyen d'interdictions ou de lois rigides, mais notamment par l'introduction d'instances de contrôle auxquelles il faudra transmettre le droit de juger d'un point de vue de l'économie sociale et non purement juridique.

### III.

A côté du développement de la législation dans chaque pays, le travail préparatoire le plus important, qui doit être effectué internationalement, est la constatation des faits dans le domaine des organisations internationales d'entreprises monopolisatrices, et pour la réalisation de laquelle un bureau central, ayant son siège à la Société des Nations, devrait être organisé, et par des accords tant avec l'Institut International du Commerce, dont la collaboration est expressément demandée, qu'avec les gouvernements intéressés, devrait efficacement être pourvu de statistiques, de documents et de procurations spéciales aux fins d'enquêtes.



## DEUXIEME RESOLUTION.

### Les Ententes industrielles et la Répartition des matières premières.

(Rapport *Uhlir.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considérant que les ententes industrielles nationales et internationales exigent et favorisent la concentration, la coopération et l'organisation rationnelle et économique de toutes les grandes industries;

Qu'elles sont à même de favoriser à la fois le progrès technique, économique et social, en régularisant la marche de la production et en réduisant les prix de revient et de vente, satisfaisant ainsi les producteurs et les consommateurs;

Que, du point de vue de la répartition des matières premières, les ententes industrielles n'aboutissent presque jamais en pratique à l'accaparement du marché, et à un monopole absolu;

Que, néanmoins, on peut constater qu'elles sont à même d'encourager les tendances monopolisatrices et le désir de réaliser les plus grands bénéfices au détriment de la communauté, en réussissant à augmenter les prix au fur et à mesure qu'elles s'assurent l'exclusivité d'un marché;

Emet le vœu, afin d'éviter ce danger :

1° Que ces ententes soient limitées au champ économique, à l'exclusion de tout but politique;

2° Que les ententes industrielles nationales et internationales ne dépassent pas certaines limites au préjudice de la communauté et qu'elles soient conformes aux conditions de la solidarité morale, politique et sociale et de la plus rationnelle concentration et coopération économique du monde.

## TROISIEME RESOLUTION.

### Conditions internationales de la Stabilisation des changes et des monnaies.

(Rapport *Charles Dumont.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considérant :

1° Que l'instabilité des changes et des monnaies empêche le développement des relations économiques entre les peuples ;

2° Que la stabilisation des changes et du pouvoir d'achat des monnaies ne peut être obtenue que par le retour à l'étalon d'or ;

3° Que la convertibilité en or des billets et valeurs ne peut être maintenue dans les pays où les budgets, comme la balance générale des paiements, sont en état de déficit permanent ;

Emet le vœu :

Que toutes les nations fassent effort et s'entr'aident en vue d'arriver à l'équilibre de leur budget, aussi bien que de la balance générale de leurs paiements ;

Décident, à défaut de la convertibilité totale de leur circulation fiduciaire, d'adopter le système du « change-or régulateur » ;

Fassent choix d'un taux de convertibilité qui satisfasse aux données de la situation budgétaire et économique en même temps qu'aux exigences de la justice due à toutes les catégories sociales en cause.



## QUATRIEME RESOLUTION.

### Examen des travaux de la Commission charbonnière.

(Rapport *Digneffe.*)

La Commission, constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon,

Prenant acte de ce qu'il lui est impossible à l'heure actuelle, en raison du défaut d'uniformité dans l'établissement des statistiques officielles, d'aboutir à des conclusions définitives;

Décide qu'il y a lieu pour la Commission de poursuivre ses études;

Recommande dès maintenant aux gouvernements des pays producteurs de charbon;

D'organiser, pour les mines sur lesquelles ceux-ci ont respectivement juridiction, la statistique de la production de telle façon que leurs publications officielles indiquent exactement :

- a) La production nette après lavage et triage;
- b) Les quantités consommées pour les besoins des mines et celles distribuées à leurs ouvriers;
- c) Les quantités vendues à l'intérieur;
- d) Les quantités exportées;
- e) Les quantités restant en stock au début et à la fin de chaque exercice.

A cet effet, de réunir d'urgence une Commission de techniciens, laquelle aura pour mission d'unifier les statistiques charbonnières des pays en cause, en s'inspirant des desiderata ci-dessus.

## CINQUIEME RESOLUTION.

### Examen des travaux de la Commission charbonnière.

(Résolutions proposées par *M. Albert Devèze*, rapporteur,  
et *M. Joseph Wauters*.)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Estime que la politique charbonnière doit tendre en tous pays :

1° A la réduction du prix de revient du charbon, obtenue par le perfectionnement technique de l'industrie houillère et sa rationalisation économique en liaison étroite avec les industries connexes ;

2° Au développement de la consommation, par l'étude scientifique et la mise en valeur pratique du meilleur rendement de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnés, ainsi que par les débouchés élargis qui résulteront du progrès général ;

Estime qu'il est désirable de voir les gouvernements et les intéressés, exploitants et travailleurs, poursuivre une politique tendant à réaliser les ententes nationales et internationales en vue de mettre en harmonie la production et la consommation et d'éviter ainsi les soubresauts et les crises ;

Estime qu'en tous cas le problème doit être résolu dans un esprit de collaboration loyale et de confiance réciproque entre les éléments patronaux et ouvriers, les conflits sociaux ne pouvant qu'aggraver la crise à laquelle il s'agit de porter remède.



## SIXIEME RESOLUTION.

**Organisation du Crédit agricole.**

(Proposition résultant d'un accord entre les résolutions  
*Soleri, Ricard, Diderich et Dragomiresco.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considérant les résolutions adoptées par la Commission du crédit agricole de l'Institut d'Agriculture de Rome en octobre 1926 et par la Conférence Economique de Genève de mai 1927, ainsi que les débats antérieurs de la Conférence parlementaire internationale du Commerce tenue à Londres en 1926 et qui ont dans la circonstance une importance particulière,

Rappelle que l'initiative de la mise à l'étude d'un projet d'organisation internationale du crédit agricole revient à la Conférence parlementaire internationale du Commerce qui, par ses démarches et suggestions, réussit à intéresser l'Institut International d'Agriculture de Rome ;

Estime qu'il doit être donné au plus tôt une suite effective soit aux conclusions de la Conférence Economique de Genève, pour que la Société des Nations examine « de façon approfondie la documentation de l'Institut International d'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, dans la forme que l'expérience relèvera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture, là où elle manque de capitaux », soit aux conclusions de la Commission internationale du Crédit agricole de l'Institut International de Rome pour la convocation d'une Conférence internationale dans le but d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation du crédit agricole ;

Emet le vœu que toutes ces études soient poursuivies entre la Société des Nations, l'Institut d'Agriculture de Rome,

l'Alliance coopérative internationale et la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qu'au cas où il résulterait de ces études la possibilité d'une réalisation effective, il soit établi un avant-projet de l'organisme envisagé qui devrait être soumis pour examen aux gouvernements et aux organisations agricoles les plus représentatives des divers pays ;

Décide de poursuivre son œuvre pour hâter les réalisations pratiques des vœux émis dans les assemblées plénières de Rome et de Londres et charge le Conseil général de nommer dans ce but une Commission permanente.

---

#### Motion additionnelle.

(*Guillermo L. Garcia.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considère que l'un des moyens les plus efficaces de la distribution du crédit agricole est l'organisation de coopératives de crédit, et recommande son enseignement théorique et pratique dans les écoles primaires.

---

#### Motion additionnelle.

(*Adolpho Gordo.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Emet le vœu :

De demander à la Commission agricole de faire une étude des réformes législatives, comme fondements d'une solide organisation de crédit agricole et qui puisse assurer le développement du crédit agricole international, et de présenter, après étude faite, un rapport sur le crédit agricole international.



## SEPTIEME RESOLUTION.

### Emigration.

(Rapport *Pavia.*)

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Heureuse d'avoir pu, à l'occasion de sa réunion à Rio de Janeiro, se convaincre, sur place, des immenses ressources économiques du Brésil, et d'avoir pu recueillir aussi des informations précieuses sur les possibilités des autres pays d'Amérique ;

Désireuse d'aider à encourager et à développer les rapports économiques entre les autres continents et l'Amérique ;

Estimant qu'une plus intime association entre les ressortissants des pays qui ont des richesses naturelles qui ne sont pas encore exploitées et les ressortissants des pays qui ont des ressources financières, et de ceux qui ont un surplus de main-d'œuvre, est utile dans le but d'augmenter la production, en aidant à diminuer le malaise dont souffre le monde entier,

Emet les vœux suivants :

1° Que les Etats établissent les statistiques, en matière d'émigration et d'immigration, d'après des méthodes aussi identiques que possible, et que, dans les statistiques du Bureau International du Travail, soient introduites les améliorations reconnues nécessaires d'après les essais de coordination poursuivis en ces dernières années ;

2° Que dans les commissions internationales d'étude sur les migrations humaines, la représentation des pays d'émigration et d'immigration soit assurée sur les bases d'une parfaite égalité, la présidence de ces commissions devant appartenir à un pays qui n'est pas directement intéressé aux solutions étudiées ;

3° Qu'entre le pays d'émigration et le pays d'immigration s'établissent des relations commerciales aussi actives que possible par le moyen de traités commerciaux particuliers ;

4° Que, dans les statistiques de l'émigration et de l'immigration, les diverses catégories de travailleurs intellectuels, qui devront être nettement définies, soient désormais comprises, et que ces statistiques soient autant que possible complétées par des renseignements faisant connaître quels sont les différents emplois pour travailleurs intellectuels qui peuvent être offerts par certains pays, et auxquels il peut être satisfait par d'autres ;

5° Que les Etats intéressés veillent à assurer aux travailleurs intellectuels qui exercent leur activité hors de leur pays d'origine, une situation en rapport avec la nature et la valeur des services qu'ils y peuvent rendre ;

6° Que les conventions en matière d'émigration et d'immigration ne puissent jamais imposer à un pays, juridiquement organisé et jouissant de la plénitude de sa souveraineté, des mesures de nature à soustraire l'émigrant à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore ;

7° Que toute résolution concernant l'émigration s'inspire d'un double principe :

a) L'égalité des droits civils entre les nationaux et les étrangers ;

b) La qualité d'homme libre, qui doit être reconnue à tout émigrant, les droits et la dignité de la personnalité humaine devant être partout respectés et protégés sans qu'il puisse d'ailleurs être porté la moindre atteinte à la souveraineté de chaque Etat à l'intérieur de ses frontières.

La condition légale de l'étranger en général, de l'immigrant en particulier, résidant dans un Etat, est subordonnée à la législation interne de chaque pays.

La Conférence charge son bureau permanent de poursuivre l'étude des problèmes relatifs à l'émigration et à l'immigration et à l'exécution des vœux ci-dessus.



La Commission spéciale de l'Institut International du Commerce, réunie à la requête de S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères du Siam, a décidé que les contributions des pays adhérents s'effectueraient désormais en francs-or, sur la base de 1921 (1).

Les délégations parlementaires s'emploieront à faire insérer, au Budget de 1928, les inscriptions nécessaires.

---

(1) Un examen attentif de la situation a néanmoins déterminé l'Institut, dans son sentiment de discrétion dicté par la trésorerie embarrassée des Etats, à réduire ses demandes au strict minimum compatible avec ses besoins. Aussi a-t-il décidé de ne percevoir en francs que la cinquième partie seulement des contributions.

**PROTOCOLE DE FONDATION  
D'UNE COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE  
OFFICIELLE.**

---

Un protocole de fondation d'une Commission interparlementaire officielle pour la mise au point des conventions internationales et leur ratification fut soumis à la signature des délégués.

En voici le texte :

*Article premier.* — Il est créé une Commission interparlementaire officielle du Commerce, afin d'assurer entre Parlements, en plein accord avec les gouvernements, les liaisons indispensables à la mise au point des conventions internationales juridiques ou économiques et à leur ratification.

*Art. 2.* — A cet effet, les bureaux des Chambres législatives, ou ceux-ci, d'accord avec les commissions techniques intéressées, désigneront un délégué parlementaire, ainsi qu'un ou deux suppléants, ayant pour mandat d'établir un contact suivi et des méthodes expéditives de collaboration interparlementaire en matière économique ou de droit international privé. Ce mandat n'emporte aucune force contractuelle, les décisions de la Commission ne liant pas nécessairement les assemblées qui y délèguent des représentants.

*Art. 3.* — Le Collège des premiers signataires déterminera les statuts de la Commission, ainsi que ses voies et moyens.

*Art. 4.* — Les assemblées qui n'auront pas pris part à la fondation de la Commission pourront, sur simple demande, être admises à collaborer à ses travaux.

Rio de Janeiro, le 5 septembre 1927.



Ce protocole fut revêtu de la signature des délégués officiels, ou dûment autorisés, de trente-deux Parlements dont la liste suit :

BRESIL (M. Celso Bayma) ;  
JAPON (M. Masataro Sawayanagi) ;  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (M. Gaston Diderich) ;  
TCHECOSLOVAQUIE (M. Ant. Uhlir) ;  
SUISSE (M. Maunoir) ;  
AUTRICHE (M. Karl Drexel) ;  
SIAM (M. Phra Sundara) ;  
ALLEMAGNE (M. R. Hilferding) ;  
EGYPTE (M. Joseph Cattai) ;  
COLOMBIE (M. L.-G. Ortiz) ;  
LETTONIE (M. Julius Celms) ;  
URUGUAY (M. D. Terra) ;  
CHILI (M. Pedro Salinas) ;  
MEXIQUE (M. M. Carpio) ;  
CUBA (M. J.-A. Barnet) ;  
BELGIQUE (M. le baron Edm. Tibbaut) ;  
VENEZUELA (M. J.-A. Montilla) ;  
REPUBLIQUE ARGENTINE (M. A. Araya) ;  
SUEDE (M. N. Wohlin) ;  
IRLANDE (M. T. Westropp Bennett) ;  
PARAGUAY (M. J.-C. Garcete) ;  
REPUBLIQUE DOMINICAINE (M. J.-D. Alfonseca) ;  
ROUMANIE (M. P. Dragomiresco) ;  
HONGRIE (M. Paul Petri) ;  
SALVADOR (M. J.-H. Villacosta) ;  
GRECE (M. G.-A. Exintaris) ;  
ITALIE (M. A. Pavia) ;  
POLOGNE (M. le comte L. Lubienski) ;  
PORTUGAL (M. Pedroso Rodrigues) ;  
TURQUIE (M. Falik Rifki Bey) ;  
BULGARIE (M. G. Semergieff) ;  
BOLIVIE (M. R. Jaime Freyre).

# COMPTE RENDU DES SÉANCES

---



## TREIZIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

### SEANCE INAUGURALE.

La séance inaugurale eut lieu le 5 septembre, à 3 heures, dans la salle des séances de la Chambre des Députés de Rio de Janeiro, en présence du corps diplomatique, des membres du Gouvernement, de gouverneurs d'États, de hauts dignitaires, des représentants de quarante-quatre Parlements et d'un grand concours de notabilités politiques, du commerce et de l'industrie.

Au bureau siègent : M. le sénateur Celso Bayma, président de la délégation brésilienne, ayant à sa droite S. Exc. M. Octavio Mangabeira, ministre des Relations extérieures, et S. Exc. M. Antonio Azeredo, président du Congrès; ayant à sa gauche M. Eugène Baie, secrétaire général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Rego Barros, président de la Chambre des Députés.

Au banc des secrétaires généraux siègent : M. Edmund Brocklebank, Esq. M. P., secrétaire honoraire du *Commercial Committee*; M. Otto Prazerès, secrétaire de la présidence de la Chambre brésilienne des Députés; M. Emile Labarthe, secrétaire général du Comité parlementaire français du Commerce; M. Tsouguyoshi Cho, secrétaire de la Chambre japonaise des Pairs; M. Luigi Nuvoloni, secrétaire général du Comité parlementaire italien du Commerce; M. Louis Favre, secrétaire de la délégation suisse; M. le D<sup>r</sup> Guillaume Becker, secrétaire du Comité parlementaire autrichien du Commerce; M. le D<sup>r</sup> Zdenek Mikyska, secrétaire de la Chambre tchécoslovaque des Députés; M. Hector

Nunez, secrétaire général de la délégation de la République Argentine ; M. Alejandro Errazuriz Mac Kenna, secrétaire de la présidence de la Chambre chilienne des Députés.

Discours  
de M. le  
sénateur  
Celso Bayma,  
président de  
la délégation  
brésilienne.

Prenant la parole, M. le sénateur Celso Bayma, *président de la délégation brésilienne*, souhaite la bienvenue aux membres de la Conférence, en indiquant dans un discours-programme la portée des travaux de la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière :

Excellences,

Messieurs,

En ouvrant la treizième session de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, vous me permettez de m'acquitter tout d'abord d'un devoir de gratitude envers l'illustre homme d'Etat qui, à diverses reprises, nous a marqué dans quelle estime il tient les travaux qui vont se poursuivre sous son patronage. Si notre assemblée revêt le particulier éclat, qui lui vient de tant de circonstances heureuses, c'est avant tout à S. Exc. M. Washington Luis Pereira de Sousa que nous le devons, et c'est en votre nom à tous que je tiens, dans l'effusion de mon cœur reconnaissant, à lui en dire publiquement, ici, un respectueux merci.

Vous me permettez, Messieurs, d'y associer le nom de M. Arnolfo de Azevedo, ancien président de la Chambre des Députés, artisan dès la première heure de cette réunion, et dont la foi en nos efforts, servie par l'autorité morale que nous lui reconnaissons tous ici, ne s'est pas démentie un moment.

C'est une joie profonde pour moi, chers Collègues, de souhaiter, au nom de la délégation brésilienne, la bienvenue aux représentants et mandataires directs de la souveraineté nationale qui sont ici réunis. Nous y sommes par la volonté délibérée de notre institution dans un des moments les plus difficiles de l'histoire, employant une fois de plus toutes nos forces à la grande œuvre de justice internationale.



L'honneur qui m'est dévolu aujourd'hui, et que j'ai si âprement désiré pour mon pays, est d'autant plus grand que les délégations ici présentes comprennent des hommes ayant servi leur patrie dans les plus hautes charges de l'Etat, quelques-uns avec une ampleur de talent, un désintéressement et un éclat qui ont rayonné au delà des frontières de leur propre pays.

Ces rencontres périodiques nous portent à rechercher dans les forces intelligentes et généreuses les orientations nouvelles et à organiser la solidarité humaine au gré des indications qui nous sont fournies par les conditions de la vie contemporaine.

Sans doute la tâche entreprise est formidable, si disproportionnée, semble-t-il, à nos moyens d'action, que nous serions tentés, bien souvent, d'y renoncer. Mais une vue toujours plus claire des buts à atteindre affirme en nous des convictions supérieures aux traditions divergentes, ainsi qu'aux anciennes incompatibilités historiques. La somme des affinités agissantes entre peuples finira par l'emporter quelque jour sur la somme des divergences. On en arrive de plus en plus à se rendre compte qu'il n'existe pas d'affaires spécifiquement asiatiques, exclusivement européennes, ni spécialement américaines. On constate des courants qui entraînent aussi bien les peuples que les individus, sans soucis de confins.

Les nations pressentent de plus en plus des formes de coopération où les Etats, indissolublement liés les uns aux autres, se développeraient sous le régime d'une collectivité internationale juridiquement établie.

Notre Conférence a toujours été à l'avant-garde de cette tâche immense. La silencieuse et invincible obstination des grandes créations humaines, une volonté inflexible, servie par une foi d'apôtre, sont les forces conductrices de notre institution. Voici treize ans qu'elle s'y emploie de son mieux, par la collaboration constante de délégations chaque fois plus nombreuses. Ce qui permettait à l'un de

nos plus illustres membres, M. le sénateur Epitácio Pessoa, d'affirmer que « c'est une œuvre de pacifisme intelligent, qui est en train d'attirer toutes les adhésions et de conquérir toutes les consciences ».

Messagère de concorde, ouvrière de liaisons fécondes, inspiratrice de formules ingénieuses, depuis treize ans notre institution accomplit, à travers les capitales du monde, son cycle de pèlerinages bienfaisants. Bruxelles, Paris, Lisbonne, Prague, Rome et Londres ont été les témoins de ses efforts opiniâtres. Née sous les auspices de la plus réfléchie des directions et appuyée sur les forces qui mènent le destin du monde, les parlements et le commerce, notre Conférence poursuit sa noble tâche, assurée de son avenir, emportée par la force morale et par l'intelligence unanime de ses membres qui cherchent, dans les tâtonnements fébriles de notre époque, des rythmes de vie nouvelle. (*Vifs applaudissements.*)

L'Assemblée me permettra de ramener sa bienveillante attention sur cet homme qui, sans autre récompense que la joie intérieure du devoir accompli, a travaillé ces treize ans avec une diplomatie, avec une ténacité, avec une force passionnée que ni la guerre, ni les difficultés de tout ordre n'ont pu arrêter, toujours guidé dans son effort par l'avenir et par la grandeur de notre institution. C'est à Eugène Baie, à l'admirable artisan des bons et des mauvais jours, notre infatigable secrétaire général, à qui j'apporte l'hommage de notre reconnaissance. (*Vifs applaudissements.*)

Permettez encore que je m'incline devant le nom de notre président, le vénéré Baron Descamps, qui a rendu tant de services à la Conférence parlementaire du Commerce et que des circonstances impérieuses empêchent d'être parmi nous. (*Applaudissements.*)

Et ma pensée ne serait pas complète si je ne vous priais d'acclamer aussi les noms de deux hommes qui ont si légitimement acquis parmi nous tant de sympathies, et dont l'un, M. Charles Chaumet, par son généreux désistement



en faveur du Brésil, a permis que la Treizième Assemblée plénière pût se tenir à Rio (*Applaudissements*) et M. Angelo Pavia, qui fut, dès le début, le partisan décidé, le propagandiste éloquent de cette session d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

Un sentiment commun rapproche d'ailleurs tant d'hommes appartenant aux opinions les plus diverses, et c'est l'attachement à notre institution. Cet attachement a des racines profondes, et si j'y insiste, Messieurs, si j'en étale les raisons devant vous, c'est que je désire la faire mieux connaître aux Américains accourus pour la première fois à notre Assemblée, et que je suis heureux de saluer au passage avec une particulière affection. Ce sont tout d'abord des raisons d'affinité, nulle institution n'étant plus résolument, plus sincèrement démocratique que la nôtre. Ce sont des raisons de confiance en l'indépendance absolue de la direction qui est la meilleure garantie de tous les participants et qui nous donne la certitude que les principes, dont nous nous réclavons, ne serviront jamais de masque à des intérêts. C'est l'esprit de nos débats, fidèle au libéralisme économique, qui nous convie à réclamer des solutions équitables d'une généreuse émulation de déférence réciproque. Enfin, c'est le principe représentatif même qui nous réunit, et qui, à quelque communauté que nous appartenions, nous impose des soucis analogues et des préoccupations identiques.

On ne comprendrait pas, lorsque va se décider l'avenir de l'humanité, que les parlements restent en dehors des grands courants d'opinions et d'intérêts, qui imposent à tous les esprits réfléchis un monde de troublantes énigmes et de problèmes angoissants. (*Applaudissements.*)

Ah ! certes, Messieurs, le principe parlementaire a subi, au lendemain de la guerre, un fléchissement imputable à des causes diverses où se glissent d'indéniables abus. Les solutions, qu'appelait une rapide évolution des choses, ne s'accommodaient pas toujours, semble-t-il, des rouages

complexes de la vie parlementaire. On s'était fait une habitude de procédures sommaires. Il en résulta un certain discrédit des institutions parlementaires sans que rien ne vînt les remplacer. Tout au contraire, on comprit bientôt le péril que feraient courir aux libertés civiles les improvisations. On s'est ressaisi partout. Partout, on a compris, enfin, que la source législative de toute vie internationale est dans le parlementarisme, quel qu'en soit d'ailleurs le mode de recrutement. Nous ne serions jamais absous, si, en plein accord avec nos gouvernements, nous ne revendiquions notre part légitime d'ascendant et de coopération dans les restaurations de la paix. Et je suis certain, Messieurs, de ne point m'aventurer en attestant en votre nom que nous sommes ici pour assurer tout entière, et l'exécuter, dans sa plénitude, une tâche dont on ne saurait nous dessaisir sans rompre l'équilibre des forces qui conduisent le monde. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

J'ai le sentiment que, si tant de tentatives passionnées en Europe n'ont pas été marquées d'un meilleur succès, c'est que les parlements n'y ont pas été associés. Aussi je considère comme une porte ouverte sur de larges possibilités cette Commission parlementaire officielle qu'on vous convie à fonder à Rio de Janeiro. Si le protocole de fondation, déposé dans cette enceinte, pouvait se revêtir de signatures nombreuses, il est hors de doute que de l'action concordante, ainsi instituée, résulterait un appréciable rendement de sanctions pratiques. Cette seule perspective est bien digne de foment en nous un zèle correspondant à nos responsabilités. N'en dussions-nous recueillir que les premiers bienfaits que la tâche vaudrait d'être ardemment poursuivie.

Messieurs, vous êtes dans un pays qui croit aux pionniers. Il les voit à l'œuvre, et chaque génération y suit dans le sol la trace bénie de celle qui l'a précédée.

Camoëns a dit que le bonheur doit être conquis en ce monde pour être goûté dans l'autre. Mais vous serez peut-



être d'accord avec moi, Messieurs, pour mettre au-dessus de cette félicité le désintéressement des hommes de bonne volonté qui consacrent leur élan le plus pur, leur pensée la plus haute à assurer le mieux-être des générations qui viendront après nous.

(Des applaudissements prolongés accueillent la péroraison de l'éloquente allocution du président de la délégation brésilienne.)

\*\*\*

A son tour, S. Exc. M. Octavio Mangabeira, *ministre des Relations extérieures du Brésil*, offre à la Conférence son vœu de bienvenue en exprimant les vœux flatteuses que lui suggère le développement sans cesse croissant de notre grande institution :

Discours de  
S. Exc.  
M. Octavio  
Mangabeira,  
ministre des  
Relations  
extérieures.

Messieurs les délégués,

S. Exc. M. le Président de la République, qui se félicite de l'inauguration de vos travaux, m'a chargé de vous saluer au nom du gouvernement du Brésil.

Je pourrais vous adresser la parole dans une autre langue qui vous serait à tous plus accessible ; il me semble cependant vous apporter un affectueux hommage en vous parlant ici dans celle dont se servent, à travers les vingt États qui divisent le pays, les trente-sept millions de Brésiliens que nous sommes actuellement. Elle est l'indice le plus expressif de notre unité nationale, voire le plus cher de nos patrimoines. Avec elle, nous nous sommes habitués à exprimer nos émotions et la moindre n'est pas celle que nous inspire ce spectacle de fraternité mondiale. Dans cette langue s'écrivirent nos hymnes, dont l'un des plus enthousiastes est celui que nous entonnons en votre honneur. Par elle, nous avons reçu, il y a quatre siècles, des navigateurs portugais qui découvrirent notre territoire, la mission sacrée

de cultiver, pour qu'elle prospère et fleurisse dans ces parages d'Amérique, une patrie qui serait l'un des bastions de l'univers latin.

Ce fut en 1914 que, réunie à Bruxelles sous les auspices du Roi, la Conférence parlementaire internationale du Commerce posa la première pierre du monument qui déjà s'érige en quelque sorte impérissable à travers les temps. (*Vifs applaudissements.*)

Peu après, la guerre éclata, et pendant quatre années de désolation et de tristesse, bouleversa l'humanité. La Conférence fonctionna quand même sans obstacle tous les ans, dans le cadre des épisodes douloureux qui se déroulaient à cette époque, et sauvegarda pour ainsi dire, dans la modestie de ses assemblées, la civilisation périlante qui tuait et mourait dans le feu des batailles. Six pays étaient alors représentés. Treize ans se sont écoulés — et l'on en compte aujourd'hui quarante-quatre qui répondent à l'appel du clairon. Les frontières s'effacent. Les latitudes se réduisent. On a vaincu les distances. Vallées et montagnes, océans et mers ont été transposés. L'image de la Terre, par ses continents, se reflète dans cette enceinte. Jamais ce cénacle ne pourrait s'ennoblir d'une plus haute majesté. L'esprit qui plane dans cette ambiance est celui de la solidarité entre les nations, transmise par l'organe de ses parlementaires élus du suffrage populaire, pour le progrès du monde, par le travail coordonné et pacifique de tous les peuples. La voix d'où montent ces magnifiques aspirations ne cesse d'être, Messieurs, la voix de l'humanité.

Dans cette région du Nouveau Monde, que vous avez honorée de votre préférence pour siège actuel de vos travaux, et qui achève à peine de compter un siècle de vie indépendante, délaissant, il n'y a pas encore quarante ans, les institutions monarchiques pour une démocratie moulée sur les principes les plus avancés du libéralisme, les horizons qui s'ouvrent sur le passé sont étroits, ceux qui éclairent l'avenir sont infinis. De ces lieux, la jeunesse qui,



avant de s'éveiller du cœur de l'homme, paraît éclore en chantant de tous les pores de la terre, tend et ouvre les bras au domaine des grands idéaux qui préparent l'arrivée de l'ère nouvelle où Etats et peuples, unis non seulement pour l'amour qu'ils se doivent les uns aux autres, mais aussi par l'intérêt commun du bonheur du genre humain, pourront répéter de toutes parts, non pas en appelant les hordes pour la guerre, mais en célébrant à jamais la rédemption par la paix, le chant immortel : « Le jour de gloire est arrivé. » (*Applaudissements.*)

Qui donc se rassemble ici? Je veux une fois de plus le mettre en évidence. Faites-y bien attention. C'est le monde! Car les peuples sont ici représentés, en majeure partie, par les délégations de leurs Chambres nationales. Quel est votre but? Vous êtes ici pour discuter et conclure sur des questions économiques d'une actualité universelle : situation du travail européen en Amérique, ententes commerciales et industrielles sous des aspects déterminés, conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies, et, accessoirement, du charbon et du crédit agricole. En douze réunions antérieures, tant d'autres sujets d'égale importance ont absorbé votre activité. Dans la sphère de telles études et du niveau qui marque le plan des discussions respectives, il n'y a plus de problème de ce genre qui affecte ou puisse affecter chaque pays isolément. Sur la scène de l'économie universelle, l'ensemble des questions en suspens nous intéresse tous au même degré. Chacun de vous est appelé à dire, en pleine liberté et en s'éclairant mutuellement par des échanges d'impressions, dans le jeu des intérêts qui se débattent et souvent s'entrechoquent, quel sera celui du foyer où tous nous vivons, de la grande famille éternelle en laquelle nous sommes tous frères. Je n'ai plus rien à ajouter pour que du fécond organisme que représente cette Conférence en naisse l'éloge.

Messieurs les délégués, le Brésil se réjouit de votre présence. Il ouvre loyalement son cœur pour vous accueillir

avec la plus chaleureuse hospitalité. Il serait heureux de transmettre à chacun de vous l'agréable impression que, en venant ici, vous n'avez pas quitté votre patrie. Il souhaite pour vos travaux le plus grand succès. Il n'attend pas cependant les résultats de cette Conférence pour signaler le début de vos séances comme une date mémorable.

Les générations futures se souviendront qu'ici, à la lumière du même ciel, quarante-quatre drapeaux s'entrelacèrent, unis, au service des mêmes idées; qu'ils remplirent ces lieux de leur splendeur, honorant, devant la postérité, la culture politique de l'époque, exaltant les traditions de la civilisation contemporaine. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

\* \* \*

Réponse de  
S. Exc.  
M. R. Hilferding,  
membre du  
Reichstag,  
ancien ministre des  
Finances,  
président de  
la délégation  
officielle du  
Reichstag.

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> R. Hilferding, *membre du Reichstag, ancien ministre des Finances, président de la délégation du Reichstag*, prononce en allemand l'allocution suivante :

Excellences,

Monsieur le Président,

Messieurs,

La première parole qui devrait retentir dans cette réunion, où se trouvent rassemblés les représentants politiques de presque tous les peuples, ne peut être qu'une parole de remerciement pour cette magnifique hospitalité avec laquelle le gouvernement et le peuple du Brésil ont accueilli les membres de la Conférence. Puisque S. Exc. M. Mangabeira vient de nous exprimer le vœu que nous nous considérions à Rio de Janeiro comme dans notre patrie, nous pouvons lui répondre qu'il est exaucé. La réception extraordinaire, qui nous a été faite, a éveillé en nous la sensation de ne pas nous trouver bien loin à l'étranger, mais au milieu de vrais amis, à chaque instant soucieux du bien-être



de leurs hôtes, et nous comprenons maintenant pourquoi ce beau pays devient si vite la deuxième patrie de tous ceux qui y arrivent. (*Vifs applaudissements.*)

Mais les paroles qui conviennent au Brésil ne peuvent être que des paroles d'enthousiasme. Ce pays est grand, beau, riche. Nous en avons vu bien d'autres, et les beautés du vieux monde nous sont chères et familières. Mais elles pâlisent devant la beauté radieuse et le charme captivant du Brésil. Chaque impression nouvelle nous remplit d'un enchantement nouveau, et à tout moment où se dévoile une splendeur inconnue, nous serions tentés de nous écrier comme le grand poète : *Oh ! tu es si belle, reste encore !*

Ce pays est riche, son sol fertile, ses trésors immenses, et magnifique son présent, incommensurable son avenir !

Lorsque nous étions étudiants, on nous citait l'économie rurale du Brésil comme un exemple de monoculture. Mais, en venant ici, nous savions déjà que, depuis lors, le Brésil a développé et créé son agriculture, et créé les bases de son industrie. Nous avons visité maintenant les grandes villes : Rio, São Paulo, Santos, Recife, nous les avons vu grandir de jour en jour, d'heure en heure même, comme les plantes et les arbres sous les rayons miraculeux du soleil tropical. Il y a partout, et dans le défrichement des terres, et dans le développement du commerce et de l'industrie, une activité et une énergie extraordinaires, encouragées par la politique économique — et surtout des voies de communication — de vos gouvernements prévoyants et aux larges vues. L'industrie textile et celle de la cordonnerie fournissent déjà le marché interne. Le rapide progrès de l'agriculture va de pair avec celui de l'industrie.

Mais tout ceci est, en même temps, une grande leçon pour l'Europe et pour la Conférence. Le progrès des jeunes nations est intimement lié au développement de leurs énergies, c'est-à-dire à la progression accélérée de leur industrie. Ce serait une faute et un danger que de vouloir lui susciter des obstacles. L'essor des jeunes nations ne porte pas préjudice à leurs aînées ; il se fonde, au contraire,

sur leur propre progrès. Cet essor est nécessaire pour rendre profitables à l'humanité les immenses trésors de la terre, et pour mettre au service du salut des nations les formidables forces productives, grâce à une division du travail toujours plus avancée et plus perfectionnée.

Car les industriels d'un pays ne sont pas seulement des concurrents entre eux, ils sont aussi des acheteurs et des consommateurs, et toutes les branches de l'économie nationale s'enchevêtrent intimement pour former le marché mondial, où le salut de chacun est la condition du salut de tous. (*Très bien! Très bien!*)

Proclamer cette notion de la solidarité économique de toutes les nations, c'est le grand devoir, la raison d'être de notre Conférence. Elle assurera la paix économique, parce qu'elle sait que ce sont les désaccords économiques qui allument la guerre. (*Applaudissements.*)

Telle est l'expérience de l'affreuse catastrophe de la guerre mondiale : la guerre moderne ne reconnaît pas de vainqueur sur le terrain de l'économie politique et sociale ; c'est cette dernière qui est vaincue, et elle entraîne dans sa défaite le bien-être et le salut des masses populaires de toutes les nations.

Voilà pourquoi l'entr'aide est l'étoile qui oriente cette Conférence ; voilà pourquoi nous exigeons la suppression des obstacles qui entravent les relations commerciales, et nous cherchons les moyens d'atteindre, au plus vite, le bien-être de toutes les nations, et rendre ainsi plus étroites les relations économiques.

C'est dans ce sens que j'ai l'honneur de saluer les membres de la Conférence et les éminents représentants du pays où elle se trouve réunie, au nom de la délégation du Reichstag, au nom de la députation du peuple allemand, de ce peuple qui, dans un lourd labeur et avec une grande énergie, est en train de reconquérir pour son pays la situation d'un des grands et puissants centres économiques du monde.



Et permettez-moi d'ajouter encore un mot. Le progrès social, l'élévation matérielle et morale des masses sont étroitement liés au développement de l'économie politique et sociale. C'est pourquoi il nous semble particulièrement important que les représentants de toutes les classes intéressées au travail économique prennent part à la Conférence. C'est un important fait social d'après-guerre, que, comme le déclare notre Constitution, l'économie politique et sociale n'intéresse pas seulement les employeurs, mais que les employés s'y associent avec une égale influence. Ce que l'économie politique et sociale a toujours été objectivement, elle le sera maintenant subjectivement : l'affaire de toute la nation. Nous en attendons l'attestation du progrès économique, et la participation, chaque jour plus grande, des masses aux bienfaits de la civilisation.

Les travaux de la Conférence seront aussi de la plus grande valeur pour la réalisation de ces idéals, et, après les jours de malheur et d'hostilité, nous envisageons avec confiance un avenir de bonheur et de solidarité des peuples.

Alors la gloire de chaque nation consistera à coopérer le plus à garantir la paix, à travailler au progrès de la civilisation, et à faire régner la liberté et le culte de la justice parmi les peuples.

*(De vifs applaudissements accueillent la fin du discours de l'éminent homme d'Etat.)*

\*\*\*

M. Augustin Araya, député, professeur de Droit constitutionnel, président de la délégation de la République Argentine (s'exprimant en espagnol) :

Excellences,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Réponse de M. Augustin Araya, député, professeur de Droit constitutionnel, président de la délégation de la République Argentine.

Nous prenons la parole pour la première fois dans cette enceinte du Droit brésilien, les yeux et l'esprit encore sous

le charme des merveilles rencontrées dans cette terre de bénédiction, où l'effort de l'homme combiné à la fécondité du sol ont réussi à constituer un tel patrimoine de richesses et de civilisation que l'on est troublé et surpris par la force et la haute culture de ce peuple. Aujourd'hui grande et puissante nation par l'armature de sa législation, par les formidables réalités de son économie industrielle et agricole, par ses précieux travaux d'art et surtout par l'élan de sa croisade civilisatrice, ce peuple a, du Sud au Nord, réussi à conquérir au monde et à la civilisation des territoires considérables, assaini de régions autrefois inhabitables et a créé une grande race d'une haute conscience juridique animée par la noble préoccupation : la recherche de la vérité et la réalisation du progrès.

Que le Brésil nous permette cette pacifique invasion dans son domaine et nous laisse dire que nous considérons comme un peu nôtre cette œuvre formidable de type essentiellement latino-américain ; c'est dans cet esprit que nous saluons, émus, le grand peuple brésilien, dans la personne de ses gouvernants qui viennent de nous accueillir si gentiment.

Maintenant que sont écoulées les cinq années de tourmente et quelques autres encore, nous nous réunissons, ici, Monsieur le Président, animés par le même esprit de paix et dans le but commun de rétablir l'équilibre économique et moral détruit par l'horrible conflagration.

Vainqueurs et vaincus, belligérants et neutres, nous communions dans un même idéal et dans un même principe : « L'humanité et le monde forment un tout solidaire, dans leur progrès et leur bien-être ». La civilisation de chaque pays est le patrimoine de tous, et si nous voulons réussir, si nous voulons trouver la précieuse solution au problème du bonheur et du bien-être commun, il nous faut coopérer et unir nos moyens et nos efforts, supprimant les barrières artificielles, économiques et morales qui nous séparent, resserrant nos liens et fixant les directives générales d'une action commune, afin d'accélérer la marche



du progrès et permettre à toutes les parties du monde d'obtenir un standard de vie, digne de l'humanité.

Pour arriver à ces fins, l'instrument, le procédé efficace, résident dans l'élaboration de règles du droit international, de tout temps exigées pour le développement des relations communes dans l'ordre de l'activité humaine, — politique, intellectuelle et morale, — règles juridiques que l'on cherche à unifier et à mettre d'accord avec les utiles nécessités de la pratique. La guerre mondiale a si profondément affecté la confiance que le monde mettait dans la valeur du droit international, — voyant tant de traités violés, tant de principes méconnus, tant de décisions arbitraires régir les relations des peuples, — que le monde s'est laissé aller au pessimisme et au doute. Établi par la libre volonté des peuples, le droit international, une fois concrétisé en règles pratiques, restreint leur liberté d'action, limite leur souveraineté et peut se transformer en un dangereux instrument de tyrannie, si les dites règles ne se conforment pas à une conception claire et voulue de justice, et si elles ne sont pas interprétées et appliquées avec loyauté et équité. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi il convient de les discuter à fond, mettant en évidence les motifs et montrant les conséquences qui peuvent découler de chacun des problèmes en discussion, examinant la valeur des solutions proposées; et ces solutions, pour être en quelque sorte des affirmations de principes, n'en devront pas moins, selon l'heureuse formule du député Salles Junior, « être revêtues de l'indiscutable autorité des convictions pures, nées dans l'ambiance sereine des idées désintéressées et soustraites aux influences tendancieuses ». Notre espérance, beaucoup plus modeste, se contenterait de les voir naître d'une intelligente application des conseils de Clemenceau et de Luzzatti ou résulter d'une « fusion de désintéressements réciproques » et d'une « répartition équitable des motifs de mécontentement », bref qu'elles soient une généreuse et intelligente transaction en vue du suprême intérêt commun.

Rien de pratique et de durable ne pourrait être établi, je le répète, si ces solutions n'étaient basées sur de hauts préceptes moraux fixés d'un consentement commun et émanant de la conscience juridique des peuples; il faut donc les rechercher dans les suggestions que nous offre le Droit, sous ses aspects les plus généralisés et les plus universels.

Ce postulat du libéralisme économique ne serait qu'un vain mot si, avant tout, il était indépendant de la justice et de l'équité; — or, la difficulté fondamentale réside dans ce fait que les principes de justice et d'équité sont des termes subjectifs et vagues, sujets à l'évolution du droit positif, — droit variable suivant l'époque et le milieu, déformable par les suggestions des intérêts en jeu, des façons de penser et de juger, — et que ces mêmes principes reçoivent des interprétations diverses, surtout quand, comme c'est le cas, s'affrontent des cultures et des traditions juridiques, des intérêts et des idéals quelquefois opposés.

Néanmoins, rien ne pouvait faire plus de plaisir à un Argentin que l'affirmation des buts de libéralisme économique de cette Conférence. Le libéralisme a toujours été, on peut le dire, un apostolat, une réalité permanente dans toute l'Amérique. En ce qui nous concerne, le principe en est inclus dans le préambule de notre Constitution; il a été incorporé à notre législation positive en matière ouvrière, civile et économique, et révèle une tradition dont nous sommes fiers : celle d'avoir donné à tous les étrangers, afin de leur inculquer l'amour de notre patrie et de notre pays, tous les avantages, tous les privilèges, toutes les occasions d'acquérir, avec les bienfaits de la liberté, la sécurité et la richesse. Et c'est pourquoi il nous est agréable de constater que l'on tend, dans le monde entier, à répandre cette mentalité spécifiquement latino-américaine.

Si le grand objectif de cette institution est l'unification des règles qui régissent le développement de l'activité économique des nations, afin d'assurer au commerce international, dans tous les pays de la terre, les mêmes garanties,



les mêmes moyens de défense, les mêmes conditions d'existence et d'extension; si cette institution prétend fixer la coopération des forces économiques des diverses contrées, afin d'arriver à une unité capable d'assurer le bien-être général et de créer, par le moyen d'accords internationaux, une situation économique basée sur le droit et la solidarité des peuples; si tel est le but de cette Conférence, je le répète, jamais elle n'aura de plus ardents défenseurs que nous autres, les Argentins.

Puisse-t-elle reconnaître, — ce que nous avons toujours soutenu, — que le plus court chemin pour arriver au but du bien-être général et de la concorde internationale est la subordination de tous les actes et tous les accords conclus par le gouvernement, — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, — aux principes de justice et d'équité! (*Très bien! Très bien!*) Nous sommes donc convaincus de la nécessité de définir préalablement ces principes, afin d'avoir en eux comme une sorte de pôle de justice qui nous servira d'orientation morale. S'il en était autrement, le libéralisme économique ne serait qu'une dangereuse tromperie, qu'une expression vaine et décourageante qui ne parviendrait jamais à cimenter aucune réciprocité loyale et obligatoire. (*Applaudissements.*)

Je ne doute pas que cette notion d'équité ne prévale, car elle est bien dans l'esprit qui anime cette Assemblée interparlementaire, et c'est pourquoi j'ai la conviction de voir, grâce à elle, concrétiser cet esprit dans une forme qui recueille l'assentiment général, d'accord avec la formule de Duguít, qui déclarait: « la grandeur des peuples ne se mesure pas à leur richesse économique, ni à l'importance de leur population, ni à l'extension de leur territoire, ni à leurs conquêtes militaires; ce qui constitue la grandeur d'un pays, c'est la notion qu'ont son peuple et ses dirigeants du sentiment du devoir; c'est la noblesse de ses aspirations et ses hautes vertus morales ».

C'est dans cet esprit que nous prenons place au milieu des représentants des grandes puissances de la terre, nous, les démocraties américaines.



Frères puînés, mais qui n'ont pas démerité des vertus raciques de leurs ancêtres, nous pouvons montrer et l'immense travail d'assainissement, de progrès réalisé dans nos pays respectifs, et l'indiscutable affirmation d'une haute conscience juridique, formée à l'abri de notre souveraineté et de notre nationalité. Et si l'on a pu constater parmi nous, — à un degré variable suivant l'importance des problèmes à résoudre ou des expériences, — des hésitations et des erreurs, aux impatients de la soi-disante efficacité, il convient de rappeler qu'ils sont victimes d'une illusion d'optique, — explicable à notre époque d'agitation fébrile, — et que si l'on compare le peu de temps employé et les moyens dont nous avons disposé pour réaliser la tâche que nous avons accomplie, l'on verra que nous avons brûlé les étapes, établissant, dans une forme vertigineuse, une organisation qui peut supporter toutes les comparaisons, et cela à peine en cent ans d'indépendance, — tâche que nos glorieux ancêtres n'auraient pu accomplir qu'en un millénaire. (*Applaudissements.*)

Néanmoins, cette conviction de la capacité de notre peuple, de la situation privilégiée de notre économie, du bien-être de notre pays, qui ne connaît pas les secousses du change comme d'autres nations, ne nous pousse pas à une attitude égoïste d'isolement et d'indifférence; ne serait-ce pas alors renier non seulement toute une magnifique tradition de libéralisme, mais aussi commettre une grave erreur de vision.

Rares sont les pays qui peuvent se suffire à eux-mêmes. Il ne faut pas même le désirer, car si l'on réalisait d'une manière intégrale un pareil isolement économique, il en résulterait un retour en arrière et un égal isolement au point de vue culture.

L'interdépendance des nations est une des conditions de la civilisation.

Les courants d'importation et d'exportation entretiennent, à travers les continents et les océans, les échanges universels et constituent le phénomène concret et visible qui assure



le bien-être des divers peuples du monde. Parallèlement, les suivant ou les précédant, — heureux augures de toutes les promesses de l'avenir, hérauts de toutes les aspirations dans lesquelles fraternisent tous les hommes, les encourageant dans leur travail et dans leur foi, — les autres contacts entre les humains sont entretenus par les confidences brèves des télégrammes, ou des lettres pleines d'effusion, les communications ou familières des journaux, ou académiques des revues, ou intimes des conversations, ou scientifiques des conférences intellectuelles ou des livres qui nous disent les découvertes des laboratoires, la réforme des institutions, l'évolution du droit, l'acheminement continu et progressif de l'humanité vers un régime de vie morale et matérielle plus unifiée, pleine de jouissances élevées, de satisfactions pures et de bien-être.

Ce sont ces confidences, ces suggestions, ces palpitations du cœur du Monde, qu'il nous faut enregistrer et quelquefois inspirer, nous, membres des Parlements, afin de préparer le chemin à la noble émulation et à la collaboration des nations, dans leur effort en vue de préparer une terre digne d'être habitée par l'homme. (*Vifs applaudissements.*)

\*\*\*

M. Joseph Wauters, *ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique*, répondit en ces termes :

Excellences,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

A l'heure émouvante où les représentants de quarante-quatre parlements vont à nouveau tenter, dans le domaine économique, de rapprocher les peuples, en conciliant leurs intérêts et en coordonnant leur labeur, il est particulièrement agréable à un délégué belge de pouvoir joindre sa voix à tant d'autres plus autorisées, pour saluer la grande

Réponse de  
M. J. Wauters,  
ministre de  
l'Industrie,  
du Travail  
et de la  
Prévoyance  
Sociale de  
Belgique.

et généreuse République du Brésil, qui nous accueille aujourd'hui si cordialement, et rendre hommage à son illustre président et à son parlement. (*Applaudissements.*)

Les petits pays ont plus que les autres, peut-être, le droit de se réjouir des efforts de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et, parmi eux, nul n'appuiera avec une sympathie plus profonde et plus justifiée que la Belgique toute œuvre de paix. La Belgique, en effet, placée au carrefour des grandes nations, a été trop souvent, dans le passé comme hier encore, le champ clos où les peuples de l'Europe sont venus vider leurs querelles ruineuses et mortelles.

Pacifique par tout ce que son histoire douloureuse lui enseigne comme par les nécessités impérieuses de sa vie économique et sociale, mon pays est heureux, d'un point de vue général, d'avoir l'occasion de rendre un solennel hommage au Brésil qui, dans sa Charte constitutionnelle même, proclama, le premier, le principe de l'arbitrage dans le domaine politique international. (*Applaudissements.*)

Et, d'un point de vue plus spécial, permettez-moi de rappeler aussi, avec une reconnaissance émue, que, de toutes les nations neutres, au début du cataclysme qui ensanglanta l'Europe pendant quatre ans et demi, ce fut le Brésil encore qui, le premier, à la voix éloquente de son grand homme d'Etat, le sénateur Ruy Barbosa, se leva pour proclamer les droits imprescriptibles à la vie et à l'indépendance de la Belgique, menacée et crucifiée. Ce geste a scellé définitivement, entre les deux peuples, une amitié quasi séculaire déjà, qui fut consacrée de façon éclatante par le voyage que fit, en cet admirable pays, le roi Albert, interprète respecté et aimé de nos populations unanimes.

Petit pays industriel et commerçant, obligé sur le plus petit coin de terre qui soit au monde de faire vivre dans un mouvement de constant progrès économique, social et intellectuel, une population extraordinairement dense, de plus



de 7 1/2 millions d'habitants, la Belgique a besoin d'exporter les 9/10 de certains de ses fabricats. Elle est donc tout naturellement tournée de toute sa sympathie vers les pays qui, comme le Brésil, lui ont presque toujours accordé le régime de la nation la plus favorisée, et elle est de toute son énergie à côté de ceux qui, malgré la renaissance dangereuse des tendances économiques trop étroitement nationales, essaient de remettre en honneur les traditions fécondes de liberté dans l'échange des produits.

Et à ce propos, Monsieur le Président, laissez-moi vous remercier d'avoir bien voulu rappeler que c'est à Bruxelles, à l'initiative du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes, que fut constituée notre Association. L'hommage que vous avez rendu à notre éminent compatriote et président, le sénateur Descamps, malheureusement retenu cette fois loin de nos travaux, et à M. Eugène Baie, l'âme ardente et agissante de la Conférence et de l'Institut International du Commerce (*vifs applaudissements*), nous a fait un infini plaisir et constitue pour nous, comme pour eux, un puissant encouragement à perfectionner encore notre action. Dans ce sens, nous examinerons demain la possibilité de créer un Conseil parlementaire officiel; je veux être un des premiers à annoncer que le parlement belge est, dès maintenant, disposé à agréer cette heureuse initiative. (*Vifs applaudissements.*)

Plus que jamais, en effet, il importe, comme l'a fait S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères, comme vous l'avez fait vous-même, de mettre en évidence le rôle prépondérant des parlements. Ils constituent, malgré toutes les difficultés de l'après-guerre, la seule forme politique permettant aux peuples d'exprimer, librement et sincèrement, leurs aspirations, et d'établir entre eux, en pleine indépendance, des relations véritablement confiantes et durables. C'est pourquoi il importe aussi, de plus en plus, qu'à nos assises participent des délégations qui soient

l'image fidèle de nos diverses assemblées nationales, émanations elles-mêmes de la volonté libre et éclairée des populations.

Il n'y a pas d'autres moyens pour bien nous connaître et nous estimer, tels que nous sommes, et arriver ainsi à la solution des questions qui peuvent nous diviser et nous nuire. L'ère des étroites économies nationales est close ; la solidarité économique et sociale des peuples est notre loi commune ; tous les éléments de la production et de la culture se rejoignent et se tendent les mains par dessus les frontières : droit, sciences, arts, littérature, technique, finance, travail, législation sociale, tout ce qui fait la richesse et la grandeur de la civilisation moderne.

Il est faux que quelque peuple que ce soit puisse s'isoler des autres et vivre replié sur lui-même ; il est néfaste et odieux de laisser croire qu'une nation peut s'enrichir et vivre heureuse au milieu de ses voisins appauvris ou diminués. (*Applaudissements.*) Nous pouvons donc saluer d'avance les travaux de la XIII<sup>me</sup> Session de la Conférence parlementaire internationale du Commerce. Les problèmes qu'elle va étudier sont de première importance pour la bonne entente et le rapprochement entre les peuples.

Rechercher les meilleures conditions de l'émigration, ce n'est pas seulement faire œuvre d'élémentaire humanité, mais c'est aussi préparer des populations heureuses et courageuses, conditions essentielles pour qu'elles s'attachent de tout leur cœur à leur nouvelle patrie.

Aboutir à stabiliser les changes et les monnaies, c'est non seulement accroître la confiance indispensable qui doit être à la base de toutes les transactions, c'est aussi libérer les peuples travailleurs d'une douloureuse anxiété, dans laquelle tant de nous, nous avons vécu depuis la guerre.

Je puis en parler, maintenant, avec quelque satisfaction ; la Belgique, en effet, après avoir vu se dresser le spectre de l'inflation et du désordre économique et social, par un vigoureux effort d'union nationale, basé sur des sacrifices



communs consentis librement par tous, après avoir réglé ses dettes extérieures, augmenté ses ressources publiques d'un quart, et assuré ainsi l'amortissement rapide de sa dette flottante, la Belgique a pu, grâce aussi à la confiance effective des plus importants établissements de crédit du monde, stabiliser enfin sa monnaie, dans des conditions heureuses pour son activité nationale. Le prix croissant de la vie ni le chômage n'ont apporté les maux graves que tous craignaient. Les resserrements de crédit n'ont pas dû jouer. L'épargne a repris avec une force nouvelle. L'œuvre des réformes sociales a pu se poursuivre sans fléchissement, caractérisée par la ratification sans condition de la Convention de Washington relative à la journée de huit heures.

L'œuvre paraît définitive si nulle menace extérieure ne vient la troubler, si, partout, au plus tôt, la stabilisation s'achève, car, en nulle matière, la solidarité internationale ne s'avère plus agissante, pour le bien comme pour le mal.

Enfin, établir peu à peu, à raison du caractère de plus en plus international des grandes entreprises et des capitaux, des ententes loyales sur le terrain industriel, éviter les crises, telle celle du charbon, dans toute la mesure du possible, en substituant une organisation rationnelle et contrôlable à la cruelle et parfois ruineuse loi de la concurrence sans frein, c'est préparer les voies à une paix économique durable, base indispensable de la paix politique.

C'est donc avec l'intime conviction et l'ardent désir de participer à un mouvement universel plein de promesses que j'exprime notre joie de nous trouver aujourd'hui parmi tant d'hommes clairvoyants et généreux, venus de tous les points du globe ; nous apportons, de tout notre cœur, notre modeste pierre à l'édifice qui abritera, un jour que nous voulons prochain, tous les peuples de la terre unis dans le travail et dans la paix, au sein de la grande famille humaine enfin réconciliée.

*(D'unanimes acclamations accueillent la péroraison de cette chaleureuse harangue.)*

Réponse  
de M. J. Ro-  
binson,  
sénateur,  
leader du  
parti dém-  
ocratique du  
Sénat.

La parole est ensuite donnée à M. J. Robinson, sénateur, leader du parti démocratique du Sénat, président de la délégation des Etats-Unis.

M. le Président : Je crois être l'interprète de l'assemblée en saluant dans la personne de M. Robinson le parlement des Etats-Unis qui, pour la première fois, participe à notre assemblée. Nous avons tous l'espérance qu'il en résultera pour nos travaux un appréciable accroissement d'intérêt. (*Vifs applaudissements.*)

M. J. Robinson, s'exprimant en anglais, prononce l'allocution suivante :

Excellences,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Il est donné une grande importance à la présente Conférence par ceux qui ont la mission de diriger la politique extérieure des Etats-Unis.

La Conférence parlementaire internationale du Commerce se réunit, pour la première fois, dans l'hémisphère occidental, et c'est pourquoi cet événement a reçu la complète adhésion des diverses républiques de l'Amérique du Nord, du Sud et Centrale. (*Vifs applaudissements.*)

Nous, qui parlons au nom des Etats-Unis d'Amérique du Nord, nous considérons comme tout à fait heureuse l'idée d'avoir convoqué cette assemblée à Rio de Janeiro, sous le haut patronage de l'illustre homme d'Etat et grand patriote qu'est M. Washington Luis Pereira de Souza.

Tout l'univers civilisé a constaté, avec intérêt et satisfaction, les grands progrès accomplis par le Brésil pendant ces dernières années.

Nous joignons notre voix à celle des autres délégations pour exprimer nos remerciements et notre gratitude pour la cordialité et la générosité avec lesquelles nous avons été accueillis et traités ici.



Le message de bienvenue de l'éminent ministre des Affaires étrangères, ainsi que le discours de M. Celso Bayma, nous ont été un heureux augure de l'harmonie et de la courtoisie dont ne cesseront d'être empreintes les délibérations de la Conférence.

La preuve évidente des sentiments de cordialité que les autres nations nourrissent à l'égard de votre pays, vous la verrez, Monsieur le Président, dans ce fait que les délégués sont venus à cette réunion plus nombreux qu'aux autres sessions antérieures.

Cette notable circonstance se trouve accentuée par l'esprit d'amitié et de coopération qui prévaut, comme chacun peut s'en rendre compte, chez tous les délégués.

Il convient encore de faire remarquer que les questions qui seront étudiées par les diverses commissions sont intéressantes, car elles sont partout considérées comme intimement liées au progrès de l'humanité.

Chaque grande civilisation dont l'histoire fait mention a un caractère dominant qui la distingue des autres civilisations contemporaines ou antérieures.

Le progrès du monde semble actuellement lié aux facilités de transport et de communication et paraît même, dans une certaine mesure, en dépendre.

La poste, les routes, les navires, les chemins de fer, les télégraphes, les téléphones, la radiotélégraphie, la radiotéléphonie, les avions, les hydravions, sont en train de révolutionner, dans le monde entier, les mœurs et les conditions de vie.

Qui pourrait prévoir exactement l'influence et les effets de ces facteurs sur les relations internationales?

Qui donc parmi nous pourrait rester indifférent au développement de ces moyens de communication toujours plus rapides qui semble être le signe le plus marquant du progrès moderne?

Qui donc ici serait assez simple d'esprit pour ne pas s'apercevoir des changements inévitables déjà opérés dans

notre vie sociale, commerciale et même politique, par l'œil et la main du savant ?

Jusqu'à ces derniers temps, les distances et la différence entre les mœurs avaient maintenu des murailles séculaires contre la solidité desquelles les forces de bonne volonté internationale et d'entente réciproque étaient venues se briser en vain.

Dans les derniers temps, ces résistances ont enfin fléchi. Elles commencent à être vaincues.

La haine et l'animosité des peuples entre eux s'accusent bien souvent faute de se connaître.

Comme les moyens de communication sont devenus plus rapides et plus développés, les effets de la distance et de la diversité des mœurs et des langues se trouvent par cela même diminués.

C'est comme si hier le monde eût été plongé dans l'obscurité et qu'aujourd'hui la lumière se fût faite en éclairant tous les peuples.

L'ignorance qui engendre la superstition, l'intolérance et la jalousie, s'affaiblit de jour en jour.

Grâce à l'incomparable aventure de Lindbergh, New-York n'est plus séparé de Paris que par un jour et une nuit de voyage. (*Vifs applaudissements.*)

Bientôt, toutes les capitales du monde seront rapprochées les unes des autres, de telle sorte que la distance sera désormais un facteur sans influence dans les affaires humaines.

Les télégrammes franchissent les mers et traversent les airs. Quelqu'un parle et sa voix est entendue dans les autres pays.

Et c'est là seulement une faible partie de ce qui s'est déjà réalisé. Personne ne peut prévoir et découvrir ce qui va encore se passer, notamment les merveilleuses inventions et les réalisations qui donneront probablement une nouvelle impulsion aux forces qui travaillent à abolir les rivalités mesquines et les jalousies, qui se retranchent der-



rière un faux nationalisme et tendent à empêcher les échanges d'idées et de marchandises qui, eux, créent le vrai patriotisme.

Il ne faut pas s'attendre à ce que tous les problèmes concernant la concurrence commerciale soient, d'emblée, résolus.

Néanmoins, avec la situation actuelle et avec ce que l'on peut raisonnablement prévoir, nous pouvons contribuer à l'établissement de méthodes plus morales et plus équitables, adaptées au nouvel ordre de choses, dont la tendance est de rendre les frontières nationales moins strictes en ce qui concerne le commerce.

Au nom du peuple américain, comme en celui du président Coolidge et de tous ceux qui, aux Etats-Unis, remplissent une fonction officielle, j'ai le privilège d'exprimer au gouvernement et aux citoyens brésiliens nos remerciements et notre gratitude, pour nous avoir donné l'occasion d'assister à cette Conférence; et nous exprimons aussi notre sincère bonne volonté à tous ceux qui se trouvent ici réunis en vue de coopérer aux nobles buts de cette assemblée.

*(Des applaudissements unanimes et prolongés saluent la fin de cette belle allocution.)*

\*\*\*

Prend ensuite la parole M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances, président de la délégation française, qui s'exprime en ces termes :

Excellences,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

L'éloquent Ministre des Affaires étrangères du gouvernement brésilien, nous souhaitant la bienvenue, a salué la réunion des quarante-quatre nations, ici représentées, comme une promesse de fraternité mondiale.

Réponse de  
M. Charles  
Dumont,  
sénateur,  
ancien mi-  
nistre des  
Finances,  
président de  
la délégation  
française.

La délégation française vous remercie d'avoir confiance que nos travaux puissent apporter leur contribution à la grande œuvre de la paix.

Entrons-nous vraiment dans des temps nouveaux?

Combattants harassés, couverts des cicatrices de vingt siècles de guerre, les vieux peuples d'Europe, armés par la science de telles forces de destruction qu'un nouveau conflit entre eux serait un suicide collectif, entendront-ils l'appel à la réconciliation, à la raison, j'ose dire, au bon sens, qui leur vient aujourd'hui de Rio de Janeiro, capitale de beauté de l'Amérique Latine?

Nous l'espérons.

Nous le voulons.

Où trouver, à notre espérance, à notre volonté plus d'aide qu'ici même?

Il y a trois matins que la haute barrière des montagnes et des rocs de votre rivage s'est ouverte, pour nous donner accès dans l'immensité pacifique, accueillante de votre rade incomparable. Tout un peuple d'embarcations l'animait qui allaient au travail.

La ville de Rio de Janeiro sortit des brumes de l'aube comme un magnifique témoignage de ce qu'a pu déjà produire l'union des pays sud-américains de langue portugaise. Ses progrès ordonnés apparaissent illimités à la mesure de votre territoire et de votre destin.

Comment, venus de l'Europe morcelée, ne serions-nous pas retenus attentifs par la leçon que nous donne votre avenir? Allons-nous nous entendre pour la protection des berceaux, pour l'allègement des charges qui pèsent sur le travail et l'épargne, pour la sauvegarde des cités ornées d'œuvres et de monuments que le génie a fait beaux afin qu'ils soient immortels? C'est une affaire de vie ou de mort. C'est une affaire urgente. (*Vifs applaudissements.*)

Sur la proposition de l'éminent sénateur Celso Bayma, nous avons reçu du gouvernement et du Congrès brésilien une invitation, généreusement dotée. Elle aura pour effet



beaucoup moins de faire profiter, comme on nous le dit gracieusement, le Brésil de notre vieille expérience que de faire réfléchir les Européens aux conditions et aux moyens de l'union, donc de la prospérité et de la force du Brésil.

Emus, heureux, nous saluons dans son chef et ses représentants le jeune et puissant Etat, fait de la pensée et de la chair de nos patries, qui, sur cette rive enchantée, grandit pour la fierté de la race humaine.

*(Des applaudissements vifs et prolongés saluent la péroraison du discours de l'éminent homme d'Etat.)*

M. Pilcher, Esq., M. P., Chairman du Commercial Committee, secrétaire honoraire du Conseil général de la Conférence, président de la délégation britannique, prononce le discours suivant :

Réponse  
de M. Pilcher  
Esq. M. P.,  
Chairman  
du  
Commercial  
Committee,  
président de  
la délégation  
britannique.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

De propos délibéré, Votre Excellence a eu recours à la langue portugaise pour l'adresse si charmante dans laquelle nous furent présentés les souhaits de bienvenue dans ce beau pays du Brésil. Votre Excellence a préféré sa langue maternelle, comme symbole à la fois de l'unité que cette langue a donnée à la nation brésilienne partout dans la vaste étendue qu'elle peuple si courageusement et progressivement, et en témoignage de la fierté et de la fidélité avec lesquelles elle chérit le grand héritage qu'elle a reçu de ses ancêtres d'Europe.

Monsieur le Président, Excellence, les membres de la délégation envoyée ici par la Chambre des Communes du Royaume-Uni ne perdent pas de vue l'évolution énorme qui, en plus de quatre siècles, s'est produite ici, dans l'Amérique du Sud, dans la race européenne dont Vasco de Gama et Cabral étaient les nobles représentants au début du seizième siècle.

Un nouveau milieu, de nouvelles responsabilités, des luttes, des épreuves, des expériences inconnues aux Portugais en Europe, ont produit ici une nouvelle race, une nouvelle nation. Entre la nation brésilienne du vingtième siècle et la nation portugaise du seizième, il y a toute la différence qui distingue la nation canadienne ou la nation australienne des *settlers* primitifs anglais qui ont fixé le drapeau britannique sur leurs territoires il y a des générations.

Mais Votre Excellence permettra à la délégation britannique de rappeler à la nation brésilienne, encore jeune, que déjà trois siècles avant les voyages de Vasco de Gama il existait entre la Grande-Bretagne et la race qui a fait la découverte et la colonisation originaire du Brésil, une amitié et même une alliance étroite qui étaient destinées à survivre à tous les chocs et à tous les aléas de sept cents ans d'histoire. (*Vifs applaudissements.*)

L'amitié avec l'Angleterre est une partie inséparable du noble héritage auquel Votre Excellence a fait allusion et qu'a reçu la nation brésilienne pour la consolidation de son indépendance. Heureusement, elle s'est perpétuée et, sous l'Empire brésilien et sous la République. Le gouvernement du Brésil l'a constaté, quand il a déclaré l'*abertura dos portos*, au commencement du dix-neuvième siècle. L'amiral Cochrane l'a signalé quand il a contribué à conserver l'unité du Brésil. Cette amitié a survécu aux événements de 1888 et 1891 et elle s'est signalée encore une fois de plus et pendant, et après, la période troublée dont le monde vient à peine de sortir. Le témoignage perpétuel de cette amitié anglo-brésilienne n'existe-t-il pas dans les vastes placements d'argent que le peuple britannique a confiés au peuple brésilien — placements qui se montent en ce moment à peu près au chiffre énorme de 300,000,000 de livres sterling — et qui excèdent de loin les capitaux placés au Brésil par tous les autres pays du monde? (*Vifs applaudissements.*)

Excellence, la délégation parlementaire britannique vous salue, et elle salue le gouvernement et le peuple du Brésil



d'une amitié que bien des siècles ont éprouvée et qui reste profonde, sincère, sympathique. C'est une amitié qui n'ignore pas les difficultés du Brésil; elle ne souligne pas des erreurs, s'il y en a; elle cherche seulement à aider sympathiquement le peuple brésilien avec ses ressources matérielles et l'expérience parlementaire et colonisatrice que les peuples britanniques ont atteinte dans leur longue histoire.

Nous vous félicitons, Excellence, de l'idée géniale de faire profiter le Brésil de la publicité qui résultera inévitablement de la session de cette Conférence à Rio. (*Rires.*)

Il y a des exigences d'Etat que même les plus grands partisans des économies nationales doivent respecter. L'une d'elles est cette publicité qui est la respiration essentielle sans quoi l'Etat moderne ne peut pas survivre. Deux cents représentants de quarante-quatre parlements deviendront désormais les agents de publicité, les meilleurs réalisateurs des Agences Cook ou Partington. (*Rires.*) Puissent leurs éloges attirer au Brésil un commerce grandissant et un afflux d'émigrants qui guériront à la fois la tension financière et la *falta de bracos* qui affligent le Brésil comme tout pays en état de croissance rapide.

Excellence, les amis de nos amis sont nos amis. La délégation anglaise salue chaque délégué qui se trouve ici aujourd'hui d'un salut fraternel. (*Applaudissements.*)

Nous, les quinze membres de la délégation britannique, nous sommes membres de cette Conférence, parce que notre parlement, notre gouvernement et notre nation n'ont jamais d'autre but que la paix internationale et la restauration de la prospérité du monde sur la base d'une économie saine, juste et solide. Ce que nous conseillons dans la sphère économique, nous l'avons déjà fait nous-mêmes. Les remèdes que nous proposons, sont simples mais efficaces. C'est le paiement scrupuleux des dettes publiques et privées; la poursuite tenace de l'assainissement financier en tout ce qui concerne la balance des budgets et la suppression de la prodigalité nationale; le rétablissement des changes sur la seule base solide des valeurs d'articles de consumma-



tion et des services, et l'ouverture au maximum des frontières nationales aux échanges commerciaux. Le chemin qui mène à la réforme financière est quelquefois dur, mais pas si dur que les souffrances qu'imposent au monde entier la négligence des lois économiques et la répudiation des dettes d'honneur. (*Très bien! Très bien!*)

C'est la prière de la délégation britannique que quelques pas encore puissent être faits par cette Conférence. Dans ce but, nous, Anglais, ferons tous nos efforts.

De tout notre cœur nous remercions le gouvernement du Brésil de l'occasion qu'il nous offre par son hospitalité magnifique. Puissent les résultats de la Conférence correspondre à sa générosité et à ses sacrifices!

(*De vives acclamations ponctuent l'expression éloquente des vœux du très distingué président de la délégation britannique.*)

\* \* \*

Réponse de  
M. Angelo  
Pavia, sénateur,  
ancien sous-secrétaire  
d'Etat, premier vice-  
président du Comité  
parlementaire  
italien du  
Commerce,  
président de  
la délégation  
italienne.

M. Angelo Pavia, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat, premier vice-président du Comité parlementaire italien du Commerce, président de la délégation italienne, prend la parole en ces termes :

Excellences,  
Messieurs,

Je suis arrivé ce matin et me trouve encore sous cette impression puissante que donne à qui que ce soit le spectacle fantasmagorique du panorama de Rio, où le ciel et la mer, dans une conque paradisiaque, s'embrassent au milieu d'une fête de couleurs, de parfums et de lumières.

Je me sens la gorge encore serrée par ces cris d'admiration que le cœur et le cerveau multiplient en une magnifique harmonie.

Il est bien difficile de parler dans ces conditions. Mais il faut le faire, car j'ai l'honneur immérité d'être chef de la délégation italienne appelée à cette tribune aujourd'hui,



et aussi en signe d'hommage rendu à mon éminent ami Celso Bayma, cet animateur magnifique de la XIII<sup>me</sup> Conférence qui, au cours même de la séance solennelle du 22 décembre 1926, tenue à la Chambre parlementaire, a bien voulu, avec une gentillesse dont je lui suis reconnaissant, citer mon nom pour présider cette réunion. En voyant réunis ici tant de parlementaires venus de tous les points du monde, je crois que j'ai été l'interprète d'un juste désir le jour où, en 1925, dans l'ancien et historique Palais de Venise, à Rome, j'ai proposé de transférer dans le Nouveau Monde, — dans ce glorieux Brésil, — cette assemblée annuelle des parlementaires inscrits à notre institution, pour créer entre eux une intimité qui, avec le temps, doit établir une réelle collaboration internationale, afin de détruire le mal qui germe quelquefois entre les nations et engendrer le triomphe du vrai.

Réfléchissons bien sur ce que nous sommes, afin de ne pas tomber dans le défaut de prétendre à plus que nous ne pouvons réaliser. Nous n'avons jamais cru que nos conférences devaient produire des effets immédiats sur les rapports internationaux du commerce ; mais nous croyons, — et c'est une conviction profonde de notre conscience, presque une religion, — qu'en discutant librement, sans arrière-pensée, les questions brûlantes du jour, on fournit à l'opinion publique des notions qui servent à l'instruire. Nous ne connaissons pas assez la portée de notre propagande. Nous discutons et sommes heureux si quelqu'un nous a écoutés, nous a lus et, à son tour, se fait le propagateur d'idées propres à influencer sur les gouvernements qui font les lois internes et des traités extérieurs, en tâchant d'interpréter toujours les nécessités du peuple qu'ils dirigent. C'est à cause de ce succès indirect, dont nous connaissons le point de départ mais non toujours le résultat, que nous aimons ces discussions qui ont servi et serviront toujours davantage à rapprocher les parlementaires des différents pays, à resserrer entre eux les liens d'amitié, ce qui, en politique, est très utile et peut même un jour, quand



on y pense le moins, aider à résoudre des questions difficiles, dans le champ des intérêts internationaux. (*Très bien! Très bien!*)

Animé par de pareils sentiments, il nous a paru utile de conduire les parlementaires européens hors de leur continent pour mieux leur faire toucher la mentalité d'un autre milieu, dont nous avons eu, dans nos précédentes assemblées, le plaisir de connaître et d'apprécier un exemple en la personne des députés si représentatifs que vous nous avez envoyés.

Et il est bon que ce soit l'Italie qui ait proposé le Brésil, comme le premier lieu d'étude au delà de l'Atlantique; car, le pays qui a l'orgueil d'être le berceau de l'ancienne civilisation et noue l'écusson de la Maison de Savoie avec des guirlandes d'amour, avait raison de désirer pour siège de nos discussions la nation qui est à l'avant-garde des entreprises économiques et qui peut être donnée pour nouveau et grand pays, joignant à la magnifique lumière du présent les plus superbes promesses de l'avenir. (*Très bien!*)

Notre Conférence a une portée qui ne connaît pas de barrières. Notre but est former des bataillons de vrais amis de la paix, leur demandant seulement d'étudier ensemble les besoins des peuples et de tâcher de les satisfaire tous, conseillant aux riches de donner ce qui est possible aux moins favorisés, éloignant de leur chemin les pierres qu'on a pu y lancer et qui créent trop souvent des motifs de guerre, dont personne ensuite ne veut endosser la responsabilité.

Pour augmenter la puissance de ces bataillons, il faut étendre la conscription et même venir chercher nos soldats ici, sur ce sol béni, où l'idée de solidarité a des apôtres admirables.

Le nom, par exemple, de M. Washington Luis est resplendissant dans cet aréopage. Nous, Italiens, avant d'être le premier magistrat du Brésil, nous l'avons vu à Saint-Paul, dirigeant ce puissant Etat, gagnant l'amour de



nos compatriotes qui y constituent une vraie population, et cette sollicitude à leur égard a imposé sa figure à notre affection et à notre reconnaissance.

Nous sommes nés dans cette Rome immortelle, qui suivait d'un amour paternel ses légionnaires ; comme l'illustre chef de notre patrie, — pour qui l'émigration doit être faite sous le drapeau intellectuel et non pas être un transport d'énergies brutes, — nous veillons sur nos fils qui sortent de l'Italie vers un meilleur avenir et nous admirons des hommes comme vous, qui les reçoivent non pas comme de simples instruments de travail mais comme des animateurs pour exploiter le sous-sol du Brésil, pour abattre les remparts de vos forêts vierges et pouvoir distribuer au monde une quantité de trésors utiles au bonheur de l'humanité, humanité devenue justement plus exigeante dans ses multiples besoins. (*Vifs applaudissements.*)

En voyant cet interprète autorisé de l'hospitalité brésilienne, son visage si caractéristique qui reflète l'énergie d'une réelle volonté, nous comprenons tous l'aide qui peut être donnée à nos efforts ; et, dans notre remerciement, soyez-en sûrs, éclate comme une clarté toute la voix patriotique de la nouvelle Italie. (*Très bien !*)

En voulant avoir, dans une pleine résurrection, la place dans le monde qui lui est due, en conquérant cette place par nos vertus et non autrement, comme seuls des esprits malintentionnés osent nous le reprocher, nous sommes venus discuter en pleine confiance un des problèmes les plus compliqués : le travail européen au Brésil.

Voir ce qu'on a fait, ce qu'on peut encore faire : voilà une des questions à examiner, et nous voulons la traiter dans des rapports de mutuelle confiance, en bons camarades.

Nous connaissons d'avance toutes les difficultés du problème, et les nombreuses divergences qui peuvent naître, même entre nous, nations du Vieux Continent, sur certaines propositions d'une collaboration que nous avons envisagée avec le Brésil.



Mais nous ne sommes pas ici dans une assemblée politique à laquelle un gouvernement aurait remis un projet à voter à tout prix ; nous sommes dans une assemblée d'hommes de foi où chacun a le droit d'être le portedrapeau d'une idée, désireux de la voir appliquée, prêt à se convaincre même de son impossibilité, mais qui est sûr d'avoir le droit et le pouvoir de l'émettre et de l'apporter comme une pierre à cet édifice que chacun de nous veut consolider : l'amitié des peuples. (*Applaudissements.*)

Il y a des intérêts particuliers à défendre qui, souvent, sont un obstacle au bien-être de la collectivité. Ce débat, que chaque année nous provoquons, doit servir, peu à peu, à faire fléchir les sentiments d'individualité qui deviennent quelquefois égoïsme international, et si, dans l'exposition d'une idée, l'heure en semble inopportune, on pourra dire qu'il y a ni vaincus ni vainqueurs, car si l'idée est bonne, même écartée un instant, l'heure viendra de la faire luire à nouveau.

Décider en quelques heures comment nous collaborerons avec vous, si vous pouvez limiter les tarifs de votre protection économique, de quelle façon on pourra lutter contre les soucis du change, serait prétendre à la rapidité des sept jours de la création du monde ; mais manifester des opinions qui écartent l'impossible et qui éclairent le possible, c'est faire quelque chose avec des probabilités de succès. (*Très bien ! Très bien !*)

Nous pourrions examiner ici à fond tous les côtés du travail au Brésil, ce vaste champ d'étude qui permettra à chacun d'apporter sa compétence à la solution d'un problème si important. Les résolutions à prendre ne pouvaient pas être déterminées à l'avance, car elles doivent dépendre de notre consentement à tous ; et cette volonté est l'expression de la majorité des opinions.

Un point sûrement important pour nous tous est celui de la collaboration de la main-d'œuvre, si nécessaire au Brésil, et accordée par toutes les nations tout en veillant à ses besoins naturels. On sait que cette question si importante



a été presque toujours discutée entre deux personnes, un ministre et un ambassadeur, et qu'après la Conférence de Rome, qui a réuni les représentants de cinquante nations pour traiter les questions les plus urgentes de l'immigration, cette Conférence de Rio vient à son heure, et les délégués des nations étrangères et ceux qui sont nos hôtes pourront soumettre, en toute liberté, le problème à une étude contradictoire.

Quel merveilleux spectacle nous donnerons au monde entier par cette discussion qui nous intéresse, puisqu'elle concerne le problème le plus haut et le plus humain, celui de l'offre et de la demande du travailleur ! Si, sans égards diplomatiques, nous disons tout ce que nous pensons de cette cession d'une activité nationale, qui est un trésor plus grand que les métaux précieux renfermés dans cet opulent sol brésilien et que les produits de cette fertile terre américaine, nous donnerons des réponses de nature à détruire les légendes, les malentendus et à consacrer notre fraternité. Quel superbe résultat à notre voyage : Pouvoir retourner dans nos patries et déclarer que les portes de l'aide au travail peuvent être ouvertes au Brésil avec confiance ! Quelle satisfaction pour nos commettants !

On nous a dit, par exemple, que le grand problème du Brésil était le développement des routes, des chemins de fer, des routes carrossables, de l'irrigation. On a cru jadis, ici comme en beaucoup d'autres lieux, qu'il suffisait d'un chemin de fer rapprochant deux points distants ; et plus tard, on a compris la nécessité d'autres routes pour les autres types de locomotion qui sont ces moyens de déplacement réclamés par le développement du petit commerce. On a dit que M. Washington Luis, parmi ses mérites à diriger ce puissant pays, avait celui d'avoir compris l'insuffisance des moyens de communication et poussé à la multiplication de ces moyens plus faciles, moins coûteux, pour diminuer les distances.

Eh bien ! nous, Italiens, peuple spécialisé dans la construction des routes, et qui s'est fait un nom dans le



monde en perforant les montagnes, conduisant les routes jusqu'au sommet des cimes les plus audacieuses, nous nous croyons utiles à la solution de cet élément du progrès brésilien. Le transport de la main-d'œuvre dans ce but pourrait alors prendre la forme d'une émigration qualifiée de techniciens, chefs et ouvriers, ce que préféreraient nos classes dirigeantes, qui veulent justement élever la dignité humaine de chaque citoyen et ne laisser sortir leurs compatriotes non seulement avec la valeur matérielle de leurs bras, mais avec la valeur intellectuelle de leur cerveau.

Notre institution a dans ses traditions de lutter contre l'exagération des privilèges économiques. C'est pourquoi, à l'heure du triomphe des cartels, des trusts, des syndicats, on a cru utile d'en examiner l'opportunité. On s'est demandé si c'est bien l'union des plus forts qui convient pour régler la distribution des produits et la fixation du prix ; la réponse devrait être négative pour la majorité des profanes, qui ont seulement la qualité de consommateurs. Mais les raisons exposées par les industriels, qui ont recouru à ce système d'association, sont tellement sérieuses qu'encore une fois il faut réfléchir sur la sagesse de la maxime qu'« entre la théorie et la pratique, il y a une grande différence ». L'après-guerre a trouvé une industrie établie sur de grandes bases, celles qui ont été le résultat de l'urgence des besoins à l'heure de la guerre, elle qui forçait à multiplier la production et absorbait aussitôt ce que l'on avait créé. On s'est aperçu que la quantité des produits était supérieure à la consommation et alors, parmi les différents systèmes proposés, on a cru que le meilleur serait celui de limiter la production, au besoin en la réglant par contingents entre les producteurs, et en éliminant même quelques-uns en les indemnisant de leur inertie obligatoire.

Cette forme, qui permettait de laisser en potentialité future les éléments productifs pour une éventuelle mise en action de tous, a même réclamé la fixation des prix parce que la liberté de la vente pourrait causer de nouveaux dommages dans la licence de la concurrence. Ainsi on a sauvé,



dans une quantité de nations, la classe industrielle. Peut-être cela n'a-t-il pas toujours servi les intérêts du consommateur, mais nous sommes arrivés en politique et en économie à un point où l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt individuel. Sauver les industriels pour le présent et même pour l'avenir qui ne doit pas les trouver complètement désarmés, c'est un bien; mais méfions-nous de l'étendue des concessions pour empêcher que la protection devienne un privilège et le privilège un abus. Pour fixer cette limite, on en discutera, et les parlementaires, qui ne doivent jamais défendre des intérêts personnels, feront bien de marquer des limites à ces formes d'activité.

Et enfin, ici, dans la patrie de l'illustre sénateur de Frontin, qui plusieurs fois a insisté lors de nos précédentes conférences sur la nécessité de *l'étalon-or*, nous parlerons encore de ce souci continuel qu'est la fluctuation du change. Hélas! il manque à notre délégation le maître des maîtres en la matière, Luigi Luzzatti, à la mémoire duquel, pour le grand amour qu'il a donné à notre institution, permettez-moi d'exprimer une affectueuse pensée dans cette solennelle cérémonie (*Applaudissements.*)

Dans la préface du volume de nos rapports, Eugène Baie, qui a été honoré de l'amitié de l'illustre vieillard, en parle éloquemment et je l'en remercie.

Sûrement, si on avait écouté la parole puissante et sage de l'immortel homme d'État qui a été prophétique, on n'aurait pas eu les variations du change, mobile comme un bateau dans la tempête sur les ondes financières du monde, et qui a fait et fera souffrir tant de nations! Cela explique notre insistance à inscrire chaque année cette question au programme de notre Assemblée plénière, heureux cette fois d'avoir les conseils d'un savant de la finance, M. Dumont, un de ces Français qui ont le privilège d'être connus partout et hautement appréciés.

On dit partout que le Brésil est la terre des mystères. L'on a eu ces jours-ci de l'anxiété au sujet du courageux colonel Fawat, parti en 1925 de San Francisco de Para à



la recherche de la ville des minerais d'or, d'où au roi Salomon venaient, croit-on, les talents dont parle le plus grand livre de poésie : *La Bible*. Sur cette immense mer d'un vert sauvage, où l'on doit atteindre la ville-trésor, a volé l'aile d'un aviateur italien que vous avez si hautement honoré, et un autre Italien veut, aujourd'hui, pénétrer dans les secrets des forêts de ce pays, pour participer à la grande exploration Joung, partie pour retrouver quelqu'un.

Nous, les descendants des grands navigateurs qui ont découvert les voies océaniques des Amériques, nous avons en nous, inébranlable, cette attirance de l'inconnu, cette tendance à trouver ce qui se cache, et le déceler au monde. Nous, les fils de la grande mère du droit, la Rome éternelle, nous avons l'esprit porté à une norme humaine de justice générale. Donc, on comprend que, dans une assemblée internationale comme celle-ci, dans un milieu presque unique, où plusieurs races ont voulu se joindre, devant le besoin incessant d'une Europe encore dans les tourments consécutifs aux derniers et terribles conflits et qui, économiquement, ne trouve pas le moyen de se tranquilliser, c'est un heureux événement d'entendre redire ici, sur ce plateau magnifique de la nature, à tous les hommes du monde, de bonne volonté et d'intelligence : « Travaillez avec nous ; le pays est immense pour tous ; en dessous et au-dessus du sol, il y a toujours quelque chose à glaner pour le distribuer à tous. »

Il est naturel alors de rêver à la création de nouvelles tendances qui devraient être l'indice d'un droit nouveau, prenant ses racines dans l'esprit de justice de cette Conférence et qui puissent calmer un peu les souffrances économiques d'une quantité de nations.

Comme, après un orage, à l'apparition de l'arc-en-ciel, nous éprouvons une sensation de joie ; nous, pèlerins de la paix, voyons le Brésil comme un champ ouvert à tous, comme un élément politique et économique, messenger du bien dans le monde, et de la vraie fraternité entre les peuples. (*Très bien!*)



Discuter tout cela ici, au Brésil, où l'on a l'habitude de faire surgir, de la profondeur des examens, tant de choses utiles, sera, certes, pour nous, un grand bénéfice. Justement on vous appelle « le pays de l'avenir » : Vous comprenez ce rôle et vous avez cultivé votre intelligence pour être des capitaines, et non des soldats. Nous sommes venus voir, étudier, comparer et, rarement, vous aurez eu des visiteurs plus disciplinés et plus ardents à apprendre. Partir d'ici comme envoyés pour établir chez nous les rapports les plus intimes que l'on peut avoir avec vous, c'est notre désir, notre espoir, notre volonté. L'hospitalité que, comme les anciens châtelains, vous nous offrez si gentiment, nous le permettra. La lumière saisissante qui éclaire votre mer, en fait un drap d'étoiles, et qui, comme un pinceau d'artiste, change la couleur de vos arbres et donne aux massifs de vos montagnes les reflets des diamants, qui sème sur vos sables des pépites d'or ; cette lumière de la nature passe aux habitants, riches des dons les plus caractéristiques, de toutes les vertus intellectuelles et civiques : rapidité de pensée, force de volonté, large et profonde culture. Comme vous, Brésiliens, qui n'êtes plus des imitateurs mais de vrais créateurs, vous imposant au monde comme des dirigeants dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans les arts et dans les sciences, cette lumière peut donner aussi à notre Conférence un éclat qui doit passer l'Equateur et faire dire aux nations qui nous ont vu partir : « Voilà une Conférence qui peut être un germe semé dans un terrain fertile. » (*Applaudissements prolongés.*)

\*\*\*

Enfin, la parole est donnée à M. Masataro Sawayanagi, *membre de la Chambre japonaise des Pairs, ancien vice-ministre de l'Education, président de la délégation japonaise.*

M. le Président : Vous me permettrez de saluer, en la personne de M. Sawayanagi, le parlement japonais qui, depuis tant d'années, nous est si fidèle et qui a bien voulu

Réponse de  
M. Masataro  
Sawayanagi,  
membre de  
la Chambre  
des Pairs,  
ancien  
vice-ministre  
de l'Education,  
président  
de la  
délégation  
japonaise.



nous déléguer cette année une députation particulièrement nombreuse et constituée de hautes notabilités de ce pays. (*Vifs applaudissements.*)

M. Masataro Sawayanagi :

Excellences,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir d'avoir à répondre, en ma qualité de chef de la délégation japonaise, aux brillants discours de LL. Exc. M. le Chef de la délégation brésilienne et M. le Ministre des Affaires étrangères, ouvrant la XIII<sup>m</sup>e Conférence interparlementaire du Commerce, à laquelle j'ai le privilège de représenter la Commission du Commerce de la Diète impériale japonaise.

La Conférence parlementaire internationale du Commerce s'est donc réunie treize fois. Depuis la troisième réunion, tenue à Rome en 1917, le Japon, — adhérant avec enthousiasme aux nobles buts de la Conférence en vue du bien-être de l'humanité, — n'a jamais cessé d'envoyer, chaque année, ses délégués contribuer aux efforts faits pour le développement de la législation et des usages commerciaux. (*Applaudissements.*)

La Conférence interparlementaire du Commerce, comme toutes les autres assemblées internationales, s'était jusqu'ici toujours tenue en Europe. Cette année, cependant, nous nous réunissons pour la première fois dans l'hémisphère Sud, dans cette République du Brésil, l'un des plus grands pays du monde; nous sommes enchantés d'avoir eu ainsi l'occasion de faire personnellement connaissance avec cette nation magnifique et j'ajouterai combien nous sommes reconnaissants, nous autres délégués, de la gracieuse hospitalité qui nous a été ménagée et qui est une preuve des très sérieux efforts du Brésil en vue d'assurer le succès de cette Conférence.



Le Brésil est abondamment doté des ressources qui sont les bases de la vie économique mondiale. Même aujourd'hui, malgré les immenses progrès accomplis dans l'agriculture, l'élevage et dans toutes sortes d'industries nouvelles qui surgissent tous les jours, il reste encore ici d'inépuisables réserves de richesses inexploitées. Nous ne pouvons considérer qu'avec grande confiance l'avenir plein de promesses réservé à cette jeune et entreprenante nation. Les sentiments humanitaires de ce merveilleux pays sont presque sans égal.

Les hommes d'Etat et les éducateurs du Brésil font tous les efforts pour encourager les recherches scientifiques et le développement de l'instruction, non pas seulement en vue de l'avancement de la civilisation brésilienne, mais aussi pour celle du monde entier.

Au cours de ma carrière politique, j'ai toujours été rempli d'admiration pour les idéals patriotiques et en même temps internationalistes du peuple brésilien.

Les idées larges et éclairées des dirigeants de ce pays ont formé l'âme du peuple, en écartant tout préjugé de race et en reconnaissant l'égalité de tous les hommes.

J'estime que c'est là un caractère dominant du Brésil, qui commande le respect de toutes les nations civilisées, et, selon moi, une pareille doctrine est la preuve du plus haut degré de culture que l'humanité puisse atteindre.

Il y a trente ans que le Traité de Commerce et de Navigation fut signé entre le Brésil et le Japon, dont les relations n'ont cessé de devenir depuis cette date, de jour en jour, plus étroites.

Il me paraît que les distances géographiques ont seules, dans le passé, gêné le développement de leurs affaires communes, mais nous avons l'espoir que l'avenir verra un plus grand développement de leurs relations économiques. (*Très bien!*)

Le Japon s'associe aux autres pays pour nouer de plus étroites relations économiques avec le Brésil, afin d'exploiter

ses ressources naturelles illimitées, et ce faisant, nous aurons travaillé en même temps au plus grand bien-être du monde entier.

Parmi les nombreuses questions qui seront discutées au sein de cette remarquable Assemblée, nous devons mentionner particulièrement la situation de la main-d'œuvre, l'organisation du crédit agricole, les matières premières, la stabilisation du change, toutes questions affectant, au plus haut point, la vie économique mondiale.

Nous désirons, en accord avec nos collègues, étudier à fond ces questions. Permettez-moi de formuler mes vœux les plus sincères pour le succès de la présente Conférence et d'ajouter combien nous sommes reconnaissants pour la gentillesse de leurs attentions, tant au gouvernement qu'à la population du Brésil qui nous ont ménagé, en dehors des séances officielles, l'occasion d'avoir des relations journalières avec des collègues de quarante-quatre nations du monde. Ce sont de semblables contacts personnels qui dissipent les malentendus et créent une plus grande sympathie et une plus grande estime, vraies bases de la coopération internationale. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je puis, en toute sûreté, prédire que la Conférence, tenue dans cette magnifique cité, ne manquera pas d'apporter une précieuse contribution à la réalisation des idéals de paix et de bonheur universels, même s'il n'en doit pas résulter de bienfaits immédiats.

Je voudrais maintenant, en manière de conclusion, vous exprimer, en quelques mots, quelles sont les aspirations du Japon dans la vie de la communauté universelle.

Son unique ambition est que soient reconnus par les autres nations son sincère dévouement au droit, son profond amour de la justice, sa forte notion du progrès et, par dessus tout, son grand désir de bonne volonté et de fraternité internationales. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)



M. le Président : Avant de lever la séance, j'ai l'honneur de vous rappeler que le travail effectif de notre Conférence commencera demain matin, à 10 heures très précises. La séance sera ouverte au sein des commissions par les soins des présidents, à l'heure indiquée très exactement.

Les orateurs sont priés de ne pas reprendre, sans nécessité, au cours des assemblées plénières, les discours qu'ils ont prononcés en séance de commissions : le compte rendu de la Conférence recueille les débats des commissions comme ceux des assemblées plénières.

*La séance est levée à 5 h. 30.*

COMPTE RENDU  
DES SÉANCES DE COMMISSIONS

---



## COMMISSION DE L'EMIGRATION

*Première séance.*

La séance est ouverte à 10 heures, le 6 septembre, dans une salle de section de la Chambre des Députés, sous la présidence de Sir ASSHETON POWNALL, *M. P.*, *secrétaire parlementaire au ministère du Travail, ancien président du Comité commercial de la Chambre des Communes.*

**M. le Président.** — Nous avons ce matin à considérer au premier bureau la situation du travail européen dans les Amériques et modifications éventuelles aux conditions du travail dans les différentes branches : émigration, transports, industrie, commerce.

M. le sénateur Pavia, qui est rapporteur, et doit prendre la parole le premier, n'est pas ici ; nous savons qu'il n'est arrivé qu'hier. Lorsqu'il viendra, je lui donnerai la parole, mais je crois que nous ferions bien de commencer dès maintenant.

Je dois rappeler tout d'abord que, dans l'exposé des rapports, nous ne pouvons dépasser vingt minutes et que chaque discours n'en peut dépasser dix.

Nous avons deux à trois heures pour discuter des choses importantes ; j'espère donc que tout le monde sera aussi bref que possible et je prie mes chers Collègues de parler très clairement, sans cela la tâche des interprètes serait fort difficile.

Voici le texte de la résolution proposée par M. Pavia :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant l'utilité d'une collaboration étroite entre l'Europe et les Amériques, décide de constituer un bureau*

*permanent composé de sept parlementaires, appartenant aux pays intéressés, qui se réuniraient périodiquement au siège de la Conférence, afin d'étudier les moyens de renforcer leur action au point de vue économique et juridique.*

Mais voilà M. Pavia. Je lui donne la parole.

M. Pavia, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat d'Italie :

Messieurs,

Chers Collègues,

Je me garde bien de vous répéter ce que j'ai écrit dans mon rapport ; je vis dans l'espérance que tous l'auront lu ; je dirai, toutefois, que j'y ai fait un examen de l'état de l'Europe, j'ai indiqué quel était l'état du Brésil, et conclu qu'il était utile pour l'Europe, à qui les produits du Brésil sont nécessaires, et pour le Brésil, qui a l'obligation de peupler et de produire — donc d'une aide européenne et de celles d'autres continents — d'établir une collaboration, collaboration envisagée sous un aspect pratique.

La question est tellement complexe, tellement difficile, tellement délicate, que nous devons procéder graduellement, l'abordant degré par degré, et étudiant comment il serait possible d'établir une telle collaboration.

Je vous disais hier, à la séance inaugurale, comment se posait autrefois le problème de l'émigration ; d'ordinaire c'était officiellement un ministre, un ambassadeur, qui le discutait par l'intermédiaire des commissariats d'émigration. Au Brésil, et à l'extérieur, il y a eu une quantité d'écrivains qui développèrent ce sujet, et je ne suis pas venu ici pour donner des leçons, mais pour en recevoir.

Comme les Etats européens le savent, le problème de l'émigration, pour eux, consiste à faire en sorte que, dans leurs pays, la natalité ne se ralentisse pas, et en même temps aider les pays qui ont besoin de se peupler.



Jusqu'à présent, il y eut une quantité d'émigrants qui croyaient suffisant de partir pour venir faire dans ce grand pays une fortune rapide et, souvent, arrivés ici, ne trouvaient pas à s'occuper. Cela a préoccupé les Etats européens, qui ont le devoir de ne pas embarrasser le Brésil, par exemple, d'éléments indésirables ; et permettez-moi de parler spécialement de l'Italie, pour la raison que jusqu'à présent elle a été un pays émigratoire par excellence.

Je n'ai aucun caractère officiel et je parle seulement en homme d'études. En m'adressant particulièrement aux sympathiques représentants de l'Amérique du Sud, je dirai que je n'ai pas vu le décret qu'on dit limitatif de l'émigration, — car il a été publié après notre départ, — mais je connais les idées qui présidèrent à ses dispositions.

On voulait non seulement régler la matière dans l'intérêt de l'Italie, mais encore dans l'intérêt des pays d'immigration. On ne voulait pas que nous vous envoyions des hommes qui ne soient pas aptes à la colonisation ; mais, à notre tour, nous ne voulons pas vous envoyer des personnes qui ne soient point sûres de trouver du travail et un salaire, c'est-à-dire la possibilité de suffire à leurs besoins personnels et faire des économies. Autrement, il est inutile d'abandonner la patrie.

Il fallait régler ces dispositions, et il fallait donc voir avant tout de quelle manière on sortait de son pays, être sûr avant tout que l'émigré eût un contrat de travail indiscutable.

Il nous a paru qu'en donnant un homme à un autre pays, on avait le droit de savoir si cet homme n'était pas jeté dans le vide, et cela dans l'intérêt même des pays d'immigration, qui ne doivent pas être les récepteurs de tous les désoccupés du monde, et par là en butte à des ennuis.

Donc, nécessité de s'assurer que l'émigré, en arrivant, aura du travail.

Il y a une autre chose qui nous a justement préoccupés, à savoir que ce travail doit représenter une véritable utilité

pour l'émigré, car, après la guerre, la position de tous les hommes s'est améliorée, et on ne peut plus se déclarer satisfait d'un salaire qui suffise à vivre au jour le jour.

Aujourd'hui, une meilleure instruction donne à tous les hommes l'espérance de devenir quelque chose, sinon quelqu'un. Voilà la raison pour laquelle, moi, modestement, comme homme d'études, je ne crois pas à la grande utilité de l'émigration isolée. L'émigrant isolé, après avoir gagné quelque chose, retourne à son pays, et se trouve dans une position fautive. Il n'est plus l'homme de son état ; il arrive avec quelque argent gagné en deux, trois années, sans pouvoir, avec facilité, s'adonner à l'ancienne occupation, où d'autres l'ont remplacé.

Au contraire, si dans le pays adopté, il peut devenir propriétaire, je crois que nous aurons facilité la question de l'émigration et d'une manière équitable, car, associé — selon notre proposition — aux indigènes, dans la propriété du terrain à défricher, il conformera sa culture aux instructions pratiques des gens du pays ; et, peu à peu devenu leur frère de travail, il pourra justement prétendre à la participation de la propriété. Cette co-propriété représente en elle-même l'intérêt qu'il a d'abandonner sa patrie et peut même rendre moins difficile cette question d'ordre politique : la nationalisation, qui, avec la théorie du *jus soli*, préoccupe justement les Américains du Sud, car ce n'est pas la propriété absolue que je préconise, mais la co-propriété avec les citoyens du pays.

Arrivé hier à 3 heures, je me suis fait un devoir ce matin de lire ce qu'un de vos députés brésiliens, M. Bello, a écrit dans un rapport qui mérite tous mes compliments.

Je l'ai lu avec grande attention et j'ai vu que ses idées sont presque les miennes ; simultanément nous avons envisagé la partie pratique, et alors je me demande si nos buts sont simples rêves.

Quand on est jeune, on fait des rêves d'amour qui entrent dans le champ individuel ; à mon âge, on pourrait faire un rêve d'utilité publique. Ce rêve, c'est la réalisation d'une



chose pratique, et je vous prie de rechercher librement un moyen de résoudre ce problème très important : nous avons besoin de certaines matières premières, tandis qu'il vous incombe de les exporter. J'avais cru à la possibilité de faire immédiatement quelque chose de pratique grâce aux lumières données par la Conférence. Mais j'ai compris que, dans la vie commune, il faut marcher toujours avec une certaine méthode et avec un certain programme : donc, mieux vaut, pour le moment, se limiter à un programme d'étude ; l'avenir dira si on peut faire plus.

Nous sommes d'accord en principe. Vous-mêmes, vous avez dit qu'une quantité de petites propriétés étaient à mettre en valeur. Si on étudie comment faciliter leur entrée en possession, je crois que le problème de l'augmentation de la population chez vous fera un grand pas, car, avec ce mirage, cette espérance, cette sûreté donnée à l'émigré, que, grâce à son travail, à son activité, il pourra un jour devenir propriétaire, la perplexité du départ lui sera enlevée ; et, pour la défense de leurs fils, les Etats d'origine n'auront plus à intervenir.

Avec la collaboration de la co-propriété, on aura créé une chaîne, lié des intérêts ; un avantage en dérivera pour vous, car vous ne serez plus en face d'un homme qui, ayant gagné un peu d'argent après deux ou trois années de travail, s'en retournera à son pays d'origine, sans amour pour le territoire où il a travaillé ; non, l'émigré aimera rester là où il a bâti sa tente.

Si vous admettez l'idée qu'il faut prendre soin de la colonisation, de quelle manière atteindrons-nous ce but ? Jusqu'à présent, on a jeté les bases de traités officiels, mais il eut toujours grandes difficultés à les mettre au point, car la collaboration se fait plus facilement par initiatives privées que par initiatives gouvernementales.

Je respecte les gouvernements, et sûrement ils élaborent utilement les lois nationales ; ils ont dans leurs mains des éléments puissants, mais j'ai aussi grande confiance dans

l'influence des parlementaires au travail. En plaçant tout près des sentinelles officielles, — représentées par les ambassadeurs, — des hommes politiques, des parlementaires, comme nous sommes ; en donnant à ces parlementaires l'occasion de se connaître et d'étudier ensemble les problèmes économiques, on peut trouver des solutions que les diplomates ne trouvent pas toujours, car combien de fois des questions très sérieuses ont été résolues par la voie de l'amitié ! Je crois que si nous réussissions à ce que cette Conférence (que j'aime, parce qu'elle produit toujours des éléments de fécondité, dont il faut hautement complimenter mon ami Baie), soit un instrument utile pour le règlement même de l'émigration, il en résultera un grand bénéfice pour le monde entier.

Pour cela, je propose la fondation d'un bureau spécial chargé d'examiner tout ce qui est utile aux pays d'émigration et d'immigration, d'enregistrer les demandes et les offres, d'évaluer les propositions d'initiative de quelque exploitation, de mettre au point des conventions qui peuvent servir à un pays ou à un autre ; on peut créer ainsi un organisme dont on tirera certain bénéfice. Je songe à cette intimité plus étroite qui pourra plus facilement détruire les petits malentendus, si prompts à se produire quand on discute de loin, et que la presse quelquefois grossit, toujours de bonne foi, pour répondre aux exigences d'une information moderne.

Ce bureau, comme je l'imagine, devrait être constitué, par exemple, pour le Brésil, de trois parlementaires brésiliens, appartenant à notre institution, et de trois européens qui pourraient se réunir une fois chaque année afin d'examiner la possibilité des affaires à exploiter en commun — une mine à vendre, une mine à ouvrir, une culture nouvelle à exécuter, un terrain à défricher, une forêt à abattre, etc., etc.

Il y a la question d'argent, me direz-vous ; tout cela, certes, coûtera des millions. Sans doute, mais si l'objet que nous poursuivons est vraiment utile je crois qu'il sera pos-



sible de trouver l'argent nécessaire ; en effet, si le Brésil ou l'Argentine offrent une affaire qui, réalisée, peut donner beaucoup de bénéfices, dans l'avenir il sera facile, même pour les pays qui ont très peu d'argent, de trouver des fonds ailleurs ; aux pays riches, on peut toujours demander une aide, quand cette intervention doit leur être à profit. Même pour la colonisation bien organisée, on trouvera des subventions.

Ce ne sera plus le cas d'un homme qui arrive seul, et qui doit lutter pour obtenir des emprunts. Quand nous trouverons devant une colonisation bien organisée, avec un certain nombre de personnes associées aux indigènes, et disposant des artisans nécessaires pour faire prospérer une vraie communauté, je crois que, pour cette œuvre utile, on pourra obtenir toujours une aide financière.

En résumé, je viens vous proposer la constitution d'un bureau d'information américano-européen, qui, pour le moment, doit se borner à l'étude, mais sera appelé plus tard à une destinée d'envergure et l'accomplira peu à peu.

Je tiens à vous le dire : il ne faut pas croire que les Italiens aient des idées absolument opposées à l'émigration ; ils estiment simplement que le moment est arrivé de mieux la régler.

Notre illustre chef, M. Mussolini, par exemple, a dit à la Conférence internationale de l'Immigration, à Rome, en 1925 :

« Il n'est pas possible de rappeler, sans un sentiment de vive admiration, les développements de votre œuvre. L'opinion publique suit avec un intérêt toujours croissant vos travaux et vos délibérations : dans le champ juridique, économique et financier. Souvent les solutions que vous avez indiquées ont formé la base de mesures législatives dans plusieurs pays et très souvent encore vos études ont servi à aplanir la voie qu'il fallait parcourir pour arriver à l'adoption des règles équitables dans le domaine international. »

Ce que M. Mussolini a dit se trouve dans le rapport même de M. Bello, et c'est pourquoi je soulignais tantôt notre accord. Quelqu'un supputa-t-il un désir de nous immiscer dans vos affaires intérieures? Erreur. Nous n'avons jamais eu cette idée, et nous savons que chaque pays doit se régler selon ses droits et ses lois. Nous devons suivre l'émigré, voir s'il est utile pour lui de partir, et utile pour vous de le recevoir, car notre devoir est de vous donner un individu apte à votre travail, et notre droit de nous informer s'il n'y a pas des hommes qui viennent ici sans profit personnel. Si chacun doit régler souverainement ses droits dans son propre pays, nous devons veiller cependant à ce que notre race ne diminue pas, et au moins à ce que chaque émigrant aide la balance financière de son pays d'origine, si un jour il veut y revenir.

S'il est vrai que les dispositions prises doivent restreindre l'émigration, il ne faut pourtant pas oublier que nos autorités, nos dirigeants sont des hommes de tact; ils appliqueront ces dispositions d'une main délicate. Cela, je peux vous le dire, même au nom de notre ambassadeur, car, à peine arrivé, je lui en ai parlé. C'est parce que l'émigration commençait à se compliquer de chômage dans les pays d'immigration que le gouvernement a dû s'en occuper. Mais je crois que vous, Américains, comme parlementaires, vous devez rassurer l'opinion, afin de prévenir des interprétations inexactes. Il faut étudier tout cela avec une grande sérénité, et notre Conférence peut le faire en rendant un grand service à l'émigration.

Messieurs les Représentants du Brésil, comme vous l'avez dit dans votre rapport, vous êtes au commencement de votre œuvre. Vous savez bien que peupler et faire travailler tout le Brésil, c'est un problème vraiment démesuré: Vous avez encore des forêts vierges qui sont fermées, vous avez des fleuves qui ne sont pas ouverts à la navigation, un sous-sol dans lequel on sait devoir trouver des minéraux sans en connaître toutefois la qualité. Il y a chez vous tellement de trésors pour l'humanité, tellement de ressources



pour l'avenir, qu'il serait ridicule de croire qu'en Europe des peuples ne s'intéressent pas à votre développement. On doit envisager le Brésil comme une espèce de magasin mondial d'utilités ; donc, le monde doit vous suivre, doit vous donner même des hommes, mais des hommes choisis pour le travail spécial à parfaire.

J'ai entendu dire, par exemple, que votre président, M. Washington Luis, — à qui reviennent tant de mérites pour l'œuvre accomplie dans l'Etat de São-Paulo et pour le développement des communications, — veut à présent réaliser au gouvernement fédéral tout ce qu'il a pu faire dans son gouvernement *paulista*. Vous avez un pays immense, on y a construit des chemins de fer pour raccourcir les distances ; cela ne suffit pas. Après, il faut y ramifier des routes pour les voitures, les autos, pour tout le petit commerce.

Or, il y a dans la population italienne des spécialistes tout indiqués. Nous, qui avons travaillé aux plus grands tunnels dans les montagnes, nous qui avons tracé les chemins vers les cimes les plus élevées, nous sommes appelés à vous donner des techniciens qui faciliteront votre rôle. Si demain il y a au Brésil un développement de ce genre, je suis sûr que notre Etat sera heureux de vous envoyer des hommes compétents. Ce seront des intellectuels capables de diriger, des ouvriers qui ne sont pas capables seulement de tenir un outil, un instrument quelconque en main, mais qui savent combattre les obstacles dans les travaux de ce genre, où la nature tenace présente de grands obstacles.

Donc, si vous avez compris mon idée, j'en viens à cette conclusion : « Aidez-moi à constituer le bureau qui établira la collaboration propice à créer entre l'Europe et l'Amérique du Sud une entente plus cordiale. »

Nous venons ici tous d'Europe avec cette idée de nous appuyer les uns les autres, afin de faire quelque chose d'utile et de pratique. On a tellement dit et écrit sur l'émigration que nous ne savons plus ce qui est bien ou mal. Pourtant,

si nous réalisons cette œuvre, si chaque année nous pouvons soumettre le problème à une nouvelle étude et voir comment on en vaincra les difficultés, nous aurons fait une chose utile pour tous, une chose qui perpétuera le souvenir de notre Conférence. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Eryk de Kurnatowski, sénateur polonais :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Ne voulant pas abuser de votre temps précieux, je me permettrai de faire distribuer une brochure contenant mes vues sur cette question. Toutefois, pendant quelques minutes, je désire attirer votre aimable attention sur les points principaux de ma thèse, amendement que j'ai l'honneur de vous proposer comme application pratique du rapport de M. Pavia.

J'ai considéré surtout les progrès effrayants de l'urbanisation chez les immigrants ; ensuite, le rôle de l'immigrant rural, et enfin les relations qui devraient exister entre les Etats d'émigration et ceux d'immigration. Les chiffres et les faits sont contenus dans la brochure qui vous sera distribuée cette après-midi. Je ne veux pas me répéter.

L'urbanisation, que je viens de mentionner, devrait nous servir de fil conducteur dans la considération du problème de l'immigration, car l'urbanisation c'est l'indice d'une répartition indésirable des immigrants. Il y a peu de temps, des codes, défendant le morcellement des terres au-dessous d'un certain niveau, lui donnaient encore une raison d'être. Aujourd'hui, pourtant, ce ne sont pas seulement ceux à qui il est impossible de rester à la terre qui émigrent dans les villes, mais ceux aussi à qui la vie urbaine plaît davantage, et d'autres encore alléchés par les salaires élevés payés dans les usines.

Produisant en gros, les usines sont capables de rémunérer le travail autrement que le propriétaire terrien de campagne et ceci contient le germe d'un grand danger.



Nous voyons en Angleterre la disparition presque complète de l'agriculteur, due à l'urbanisation. En France, durant la période 1913-1925, les terrains ensemencés dans l'agriculture ont subi une décroissance formidable, dépassant même 3 millions d'hectares. Dans l'année 1926, les terrains agricoles transformés en pâturages couvraient 480,000 hectares. Aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, nous sommes témoins d'une augmentation journalière de l'urbanisation. La loi Johnson, dont la conséquence fut d'empêcher l'immigration des travailleurs agricoles, n'a fait qu'accroître le mal.

En passant à la considération du problème de l'immigrant rural, il est à constater que l'immigrant le plus précieux, c'est l'immigrant rural. Il ne quitte pas facilement la terre; il lui est profondément attaché. Vous verrez devant vous, Messieurs, des chiffres démontrant clairement jusqu'à quel point le travailleur rural influe sur le développement de l'économie nationale du Brésil. On voit, d'après ces chiffres, que l'immense essor pris, par exemple au Parana, est dû en premier lieu aux petits colons ruraux, et que le relèvement rapide des villes n'a eu lieu qu'aux endroits où les environs bien cultivés ont pu servir de base à la prospérité urbaine. Il n'est donc pas étonnant que les hommes d'Etat du Brésil, qui ont souvent montré une compréhension tellement parfaite de ce problème, aient surtout recherché l'attachement de l'immigrant à la terre.

Il me reste à considérer la troisième question; celle des relations entre les Etats d'immigration et ceux d'émigration. L'utilisation des terrains étrangers constitue pour chaque Etat d'émigration un réel avantage; elle complète, pour ainsi dire, sa production nationale. Mieux cette utilisation est organisée, plus les produits de l'Etat d'immigration sont exportés à bon marché. Les Etats d'émigration servent bien souvent de marché aux produits des Etats d'immigration. Ceci s'applique, par exemple, au café et coton brésilien, et des avantages indiscutables sont ceux qui reviennent aux Etats d'émigration par l'achat des pro-

duits venant directement de chez le colon. Bref, l'Etat d'émigration acquiert des avantages contrebalancés par les indubitables sacrifices subis pour rendre le travailleur émigrant apte au travail particulier qui l'attend. Car on ne peut nier que l'Etat d'émigration assume, pour ainsi dire, les frais d'éducation du travailleur. Il n'influe donc nullement, en quelque façon que ce soit, sur l'actif du bilan de sa patrie. Ce n'est que lorsque des relations commerciales soutenues s'ensuivent entre les deux pays qu'on n'a plus devant soi une série de paiements (si j'ose m'exprimer ainsi), faits par l'Etat d'émigration.

En un mot, je propose la résolution suivante :

« Qu'il serait désirable à l'Etat d'immigration, qui s'assimile le travailleur, et surtout le travailleur rural, d'une part, et à l'Etat d'émigration, d'autre part, d'entrer en relations commerciales suivies, en concluant des traités commerciaux avantageux pour les deux pays. » (*Applaudissements.*)

M. Paul Petri, *secrétaire d'Etat, député hongrois.*

Monsieur le Président,

Messieurs,

La question de l'émigration et la cause des ouvriers émigrés constituent un problème qu'il est très difficile d'aborder en restant objectif. Les intérêts des Etats d'où les émigrés viennent sont souvent opposés à ceux des Etats où ils se rendent.

Bien qu'en principe tout le monde reconnaisse la liberté de l'émigration, dans la pratique la plupart des Etats entravent le mouvement d'émigration, ou s'efforcent tout au moins de retenir sur leur sol leurs citoyens les plus utiles. Par contre, les Etats d'outre-mer, où la nature a prodigué ses bienfaits avec une telle abondance, ont besoin, pour les exploiter, de la main-d'œuvre étrangère. Aussi ont-ils intérêt à recevoir chez eux les meilleurs éléments de la classe ouvrière européenne.



Nous autres, Hongrois, sommes à même de rester objectifs en jugeant cette question, car actuellement notre émigration n'est pas très considérable. Les Hongrois qui émigrent aujourd'hui, se recrutent dans les rangs de ces 3 1/2 millions de Hongrois que le Traité de Trianon a séparés de leur patrie.

C'est pourquoi j'ose espérer que mes collègues de la Conférence, ainsi que nos aimables hôtes, examineront mes suggestions avec bienveillance.

Après la Conférence de l'Émigration, tenue à Rome en 1925, et après le si intéressant rapport de M. le sénateur Pavia, il est difficile de dire à ce sujet quelque chose de nouveau. En déclarant que j'accepte les propositions de M. le Sénateur, j'essayerai cependant d'aborder cette question d'un autre côté, considérant non pas l'immigration au Brésil seul, ou à l'Amérique du Sud, mais dans les pays d'outre-mer en général, et examinant la situation de la seule main-d'œuvre industrielle et agricole.

Je diviserai la question qui nous occupe en deux parties : la première est celle qui concerne les émigrés avant leur établissement ; la seconde est celle des mesures à prendre en faveur de ces émigrés après leur arrivée et leur établissement.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question, qu'il serait trop long d'envisager dans son ensemble. En 1907, en effet, le gouvernement italien avait tenté un dénombrement de ces lois et règlements et relevé les titres de plus de 1,000 textes : aujourd'hui, la liste s'allongerait encore. C'est pourquoi, au lieu d'embrasser la question entière, je me contenterai de considérer deux points de la première partie de ce problème ; l'un est celui des restrictions établies par les pays d'immigration et l'autre, celui de l'obligation de rapatrier éventuellement les émigrés.

Je comprends que les États d'outre-mer excluent des individus de mauvaises mœurs ou frappés de certaines condamnations, ou encore ceux qui professent des doctrines tendant à renverser par la violence l'ordre existant.



J'admets également la tendance à empêcher l'afflux des immigrants illettrés. Je comprends qu'on pose certaines conditions touchant la santé des immigrants, et que l'on refuse les gens incapables de travailler. Enfin, j'admets qu'on prenne les mesures exigées par le marché du travail et que l'on recherche ou exclue les immigrants qui exercent tel ou tel métier. Mais la nouvelle loi des Etats-Unis d'Amérique (du 18 mars 1921), qui détermine le nombre des immigrés de chaque nationalité ou, à proprement parler, de chaque pays, est souvent, à ce qu'il me semble, injuste et ne répond pas non plus au but qu'elle se propose. Je comprendrais que l'on fixât tous les ans combien d'immigrés peuvent être admis ; je conviens aussi qu'il peut être nécessaire d'établir le nombre des ouvriers avec ou sans éducation professionnelle pouvant être admis annuellement. Mais que l'on détermine par pays le nombre des immigrés, c'est ce qui ne répond pas aux besoins économiques du pays et ne prévient pas non plus l'abaissement du niveau intellectuel. A mon avis, cette mesure équivaut seulement à une classification arbitraire des différentes nations et peut provoquer des injustices. J'ose espérer que cette loi n'est que provisoire et que d'autres moyens de régler l'immigration y seront substitués.

Un grand nombre d'Etats déclarent que, si l'émigré n'est pas admis dans le pays d'immigration, la compagnie de navigation est tenue de le rapatrier gratuitement, ou, tout au plus, moyennant le remboursement des frais de nourriture. Un projet de loi norvégien, de 1915, ajoute que tous les émigrants indigents qui, dans les trois mois à partir de leur arrivée, désirent retourner dans leur pays et dont la demande est appuyée par le consul norvégien, ont le droit d'être rapatriés moyennant paiement des seuls frais d'entretien à bord.

Je serais d'avis que les Etats intéressés de l'Europe du Sud et de l'Est, — où les émigrants ne connaissent pas suffisamment les lois des pays d'immigration, — devraient s'efforcer de faire insérer une disposition de ce genre dans



leurs contrats avec les compagnies de navigation. Dans ces Etats, il serait désirable aussi d'imposer à ces dernières l'obligation de rapatrier gratuitement les hommes attirés par leurs agents au moyen de promesses fallacieuses. De telles dispositions seraient propres à empêcher les agents d'émigration d'embaucher des ouvriers inaptes au genre de travail qui leur est imposé. Elles ne peuvent qu'être profitables, tant à l'émigré lui-même qu'au pays d'immigration.

Le second côté de la question est la situation des immigrés déjà établis. Le sort de l'immigré, surtout au début, est toujours très dur; aussi est-il nécessaire que nous fassions — ne fût-ce que par humanité — tout notre possible pour le placement de l'émigré arrivé à destination, pour la protection légale des salaires, pour les organismes de prévoyance et d'assurance, pour garantir l'enseignement aux enfants des émigrés, en un mot pour assurer aux émigrés de toute race un traitement économique équitable et identique à celui des nationaux.

Ce n'est pas seulement l'humanité, mais encore l'intérêt bien compris du pays d'immigration qui demande que nous fassions tout notre possible pour résoudre la question d'une manière satisfaisante. Si l'immigré ne jouit pas de la même protection que les nationaux, ou si la loi de défense ouvrière n'est pas satisfaisante, ce pays n'attirera plus que des désespérés, qui finiront par lui être à charge.

Que l'émigré ait ou non une éducation professionnelle, il faut en tout cas qu'il soit physiquement et moralement sain. Or, les Etats d'outre-mer ne peuvent attirer de tels travailleurs que s'ils leur assurent des conditions de travail pour le moins aussi favorables que celles existant dans leur mère-patrie.

Les promesses fantastiques des agents, l'annonce d'Eldorados d'outre-mer, n'ont plus de prise sur l'ouvrier d'aujourd'hui, qui veut être assuré de trouver une existence digne d'un homme civilisé. La réalisation de ce désir n'est

pas seulement importante : elle a aussi une base juridique. Les pays d'immigration y sont tenus par le pacte de la Société des Nations, par le Traité de Versailles et par les décisions des Conférences internationales du Travail ; et, enfin, les résolutions des III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> Sections de la Conférence internationale de l'Emigration, réunie à Rome, les obligent également à prendre certaines mesures pour la protection des travailleurs.

Il faudrait donc, en premier lieu, que tous les Etats d'outre-mer concluent avec tous les Etats d'où leur viennent des immigrés, — conformément à l'esprit de ces recommandations ou résolutions, — des conventions assurant aux travailleurs immigrés les mêmes droits qu'aux travailleurs indigènes, comme, je crois, il en est déjà au Brésil.

Ma seconde proposition serait que tous les Etats reconnaissent les plus importantes résolutions de la Conférence du Travail en matière de politique sociale. Je songe ici particulièrement aux conventions de Washington concernant le chômage, le placement, l'assurance, les couches et le travail de nuit des femmes, le travail de nuit des enfants, et aux conventions de la troisième session de Genève, concernant l'âge minimum d'admission pour les agriculteurs, la réparation des accidents du travail et le repos hebdomadaire dans l'industrie, ainsi qu'à toutes les recommandations formulées à cette session : prévention du chômage dans l'agriculture, protection avant et après les couches des femmes employées dans l'agriculture, travail de nuit des femmes dans l'agriculture, logement et couchage des travailleurs agricoles, assurances sociales dans l'agriculture.

Mon troisième vœu serait que ces mesures ne restent pas seulement sur le papier, mais deviennent une réalité.

Je voudrais aussi appeler l'attention sur l'excellente convention conclue entre le Brésil et l'Italie. Je crois superflu d'en faire connaître ici les clauses et je me contenterai de souligner quelques points. Tout d'abord, l'obligation, pour le gouvernement fédéral du Brésil, de veiller à l'exécution



des contrats de travail conclus entre employeurs et travailleurs, de protéger les immigrants italiens et de leur assurer un placement aussi bon que possible. Puis, une clause encore plus importante, selon laquelle le gouvernement brésilien doit aussi faciliter l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives de consommation, de crédit, de production, de travail, de prévoyance, d'assistance, etc., des travailleurs agricoles italiens; ainsi que l'œuvre des sociétés italiennes régulièrement instituées au Brésil au bénéfice des immigrants italiens. On trouverait difficilement un moyen plus efficace de rassurer les émigrants et de les aider à prospérer que la garantie du droit d'association. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas seulement ici des sociétés de production, de crédit ou autres de ce genre, mais aussi d'organisations sociales et culturelles destinées à procurer aux travailleurs une atmosphère amicale qui leur rappelle la patrie.

Il est désirable que les émigrés soient instruits dans la langue de leur nouvelle patrie, mais, d'autre part, il importe que leurs enfants n'oublient pas la langue de leurs parents. Il faut donc donner à des associations étrangères ou nationales le droit d'organiser pour les enfants des immigrants, et, bien entendu, en respectant les lois scolaires du pays, des cours ou écoles où ils puissent être instruits dans leur langue maternelle. La convention italo-brésilienne va même au delà de ce modeste vœu, en déclarant que les planteurs eux-mêmes devront instituer, pour les enfants des colons, des écoles gratuites, où l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie italiennes sera obligatoire. C'est en tout cas une faveur très précieuse, si les planteurs établissent des écoles de ce genre, parce que les émigrés sont très attachés à leur vieille culture, et, au point de vue pédagogique, les éléments de l'instruction ne peuvent être inculqués que dans leur langue maternelle à des enfants qui ne comprennent pas la langue de leur nouvelle patrie. Alors, il est extrêmement important que des écoles ou cours de ce genre soient organisés partout où se trouvent réunis



une grande foule d'immigrés. Il serait donc utile que les émigrés eux-mêmes puissent établir des institutions semblables.

Enfin, pour rassurer les émigrés, il serait bon de généraliser entre tous les Etats la clause de la convention italienne avec l'Etat de São Paulo : que les consuls ou leurs délégués et les agents des sociétés italiennes reconnues par le gouvernement de cet Etat auront libre accès aux plantations, afin de vérifier si les contrats sont fidèlement observés.

La question des contrats avec les compagnies de navigation ne peut pas être dirigée partout conformément aux mêmes principes, parce que la situation des émigrants est différente dans les différents pays. Pour cette cause, je ne fais pas de propositions dans cette question ; je voulais seulement souligner le point de vue hongrois et, en acceptant la résolution de M. le sénateur Pavia, je recommande encore de considérer avec bienveillance les suggestions suivantes :

1° Tous les pays d'outre-mer proclament le principe de l'égalité de traitement entre les immigrés et les indigènes ;

2° Tous les pays d'outre-mer s'efforcent d'exécuter les résolutions de la Conférence internationale du Travail et de la Conférence de l'Emigration, là où la chose n'a pas encore eu lieu ;

3° Tous les Etats d'outre-mer déclarent, conformément au traité italo-brésilien, que tous les immigrés, de quelque pays qu'ils proviennent, ont le droit de constituer des associations coopératives et des associations culturelles ; ces dernières étant autorisées à établir, en respectant les lois du pays, des écoles où leurs enfants puissent être instruits dans leur langue maternelle ;

4° Enfin, que les représentants des émigrés aient le droit de contrôler la situation de ceux-ci et qu'ils aient, à cet effet, libre accès aux fabriques, usines et plantations, afin de vérifier si les contrats conclus avec leurs compatriotes sont fidèlement observés.



L'ancienne politique gouvernementale considérait toutes les mesures de protection ouvrière comme des sacrifices imposés par la lutte des classes. Les Etats modernes doivent saluer toutes les mesures de politique sociale comme une arme servant à la défense de l'ordre économique existant et à l'élévation du niveau économique et culturel du pays tout entier.

Là où les conditions de la vie sont favorables pour la classe ouvrière, il se produira un essor économique, car de toutes les parties du monde y afflueront, — sans qu'il soit besoin de les y attirer par des promesses, — les meilleurs des travailleurs, aux mains desquels on pourra laisser tranquillement le soin d'assurer la prospérité économique et la consolidation du pays. (*Applaudissements.*)

M. J.-H. Ricard, *ancien ministre de l'Agriculture de France* :

Messieurs,

Au moment de prendre la parole, je me trouve extrêmement embarrassé, car déjà le sujet vient d'être traité d'une façon telle, qu'il me semble que véritablement nos observations devront à la fois se réduire à un minimum, comme longueur, et être multiples pour aborder tous les sujets qui ont été évoqués.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir un rapporteur qui, j'oserais dire, est un véritable artiste, puisque dans son exposé écrit ou verbal, il a su, dans quelques pages, traiter non seulement l'ensemble du problème de l'émigration, mais aussi d'autres problèmes sur les rapports européens et brésiliens : comme ceux des transports, de l'industrie, du commerce, etc. Toutefois, d'après les déclarations que nous venons d'entendre, il me semble que nous nous trouvons appelés à serrer de plus près la question de l'émigration; tous les orateurs précédents ont borné, en effet, leurs observations à ce point. Je ferai comme eux, estimant que dans les conditions internationales du monde,

à l'heure actuelle, il n'y a peut-être pas de question plus profonde, plus délicate que celle de l'émigration. Dans le monde entier, l'attention des pouvoirs publics est attirée sur la circulation humaine des travailleurs de toutes catégories, circulation qui préoccupe tellement les Etats que, depuis la guerre, différentes conférences internationales officielles ont été tenues à ce sujet. C'est dire combien il nous est impossible, dans les quelques heures qui nous sont dévolues, d'aborder ici un à un les multiples points concernant les relations des pays d'émigration et d'immigration, ainsi que les questions se rapportant aux individus qui dépendent de ces relations internationales, — soit au point de vue du recrutement dans les pays d'origine, soit dans les modalités des transports, soit dans les conditions d'admission des émigrants dans un pays, soit la réglementation dans un pays déterminé, concernant telle ou telle race, etc., etc. Par conséquent, je crois que nous sommes obligés de nous en tenir à la suggestion très sage de ne parler que des lignes essentielles du problème que nous adressait notre éminent rapporteur, M. le sénateur Pavia, lequel, au surplus, représente le pays qui a été le premier à instituer en ce domaine des services officiels bien compris et a conçu une organisation de l'émigration qui est véritablement un modèle. L'Italie s'est occupée de la question déjà avant la guerre, et d'une façon telle que nous sommes obligés, les uns et les autres, de nous reporter aux travaux de ses services pour avoir la documentation historique nécessaire à nos propres études. D'autre part, constatons aussi que le siège de notre Conférence étant au Brésil, où, comme dans tous les pays de l'Amérique du Sud, la question de l'immigration est vitale, c'est bien le double point de l'émigration et de l'immigration qui est à considérer. Nous nous en soucions, aussi, nous autres, Français, car notre pays est, peut-être, à l'heure présente, le plus grand pays d'immigration, puisque jusqu'ici, celui qui tenait la tête, les Etats-Unis, a cru nécessaire de mettre des restrictions à l'entrée de son territoire.



Après avoir entendu M. le Rapporteur et ceux qui ont pris la parole après lui, au nom de la délégation française j'ai la satisfaction de pouvoir dire que, sur les points qui m'ont été exposés à cette séance, nous sommes pleinement d'accord, et que nous sommes désireux de suivre le conseil de M. le sénateur Pavia, de ne pas nous contenter d'avoir à Rio des fêtes splendides et d'avoir reçu un témoignage inoubliable de l'hospitalité cordiale et généreuse du Brésil, mais d'essayer de faire du travail pratique; car si nous sommes venus de loin, si nous avons quitté nos affaires et nos familles, il ne faut pas que ce soit seulement pour admirer la nature, mais aussi pour rechercher ensemble des directives nettes qui puissent, par la suite, permettre une collaboration plus étroite de nos pays les uns avec les autres. (*Applaudissements.*)

Mon attention se portera sur trois ou quatre points précis, auxquels s'attache une réelle importance.

En lisant attentivement le rapport du sénateur Pavia, j'ai été frappé que, dans ce rapport, comme toujours lorsqu'on fouille une question, il a fallu à l'auteur faire appel aux statistiques. Les statistiques, en effet, sont ici indispensables, et M. le sénateur Pavia nous a donné des échantillons. Malheureusement, ces statistiques, qu'elles viennent de Genève ou de Rome, quand nous les mettons en présence les unes des autres, donnent toujours des totaux discordants, et il n'y a rien de plus désagréable que de constater, quand on a fait des recherches et des pointages, qu'en définitive les indications qu'on en retire sont fausses.

Des efforts ont été faits pour améliorer l'établissement des statistiques nationales et internationales. Je n'ai pas besoin d'énumérer ici les multiples travaux qui ont été effectués en ce sens au Bureau international du Travail. Commissions sur commissions se sont réunies depuis l'année 1920. On peut dire que chaque année, des représentants tantôt de pays d'émigration, tantôt d'immigration ont émis beaucoup de vœux excellents, au sujet des statis-



tiques, vœux qui ont obtenu l'acquiescement unanime, mais cela reste toujours à l'état de vœu. C'est regrettable. Je vous invite donc à bien vouloir prendre en considération la suggestion de la délégation française en faveur d'une motion demandant que les Etats s'appliquent à avoir des statistiques établies sur des bases uniformes, identiques? Il faut que, dans les totaux de l'émigration et de l'immigration, on distingue les nationaux et les étrangers des divers pays, etc., et que ces statistiques soient établies aux mêmes époques d'après des principes communs. Il faut qu'on puisse lire facilement et avec certitude d'être bien renseigné ce langage international, — celui des chiffres. Lorsque les Etats auront accordé entre eux leurs méthodes, il ne restera plus au Bureau international du Travail, suivant le vœu que je vous demande également d'émettre, qu'à tenir compte des essais et des progrès qui se sont poursuivis depuis l'année 1920, depuis bientôt sept ans, c'est-à-dire qu'il modifie l'établissement et la présentation de ses statistiques, de façon que tout le monde puisse comprendre clairement l'ensemble de la documentation qu'elles constituent et qui est des plus intéressante.

Je n'insiste pas davantage et vous ferai grâce des détails des discussions auxquelles ont donné lieu les statistiques sur l'émigration et l'immigration; ceux qui s'y intéressent pourront les trouver dans les documents du Bureau international du Travail, à Genève.

Le second point sur lequel, au nom de la délégation française, je souhaite que la Conférence se prononce, c'est que, dans toutes les commissions d'études internationales, surtout dans les commissions officielles, la représentation des pays d'émigration et celle des pays d'immigration soient en parfaite égalité. Cela est d'une équité tellement évidente qu'il ne me paraît pas nécessaire d'insister là-dessus. Il suffit de savoir qu'il n'en a pas toujours été ainsi pour être convaincu que nous serons unanimes sur l'adoption du texte que je vais remettre au Bureau à la fin de ma déclaration.



Un autre point mérite notre attention. C'est celui-ci : Lorsque les États se sont mis d'accord pour adopter telle ou telle conclusion dans les organismes prévus dans les traités de paix, et qu'ils n'ont plus qu'à soumettre à leurs parlements respectifs ces conclusions, il serait désirable que ceux-ci soient saisis sans délai de ces conclusions pour se prononcer rapidement au nom de leurs nationaux. Au lieu de cela, parfois, on observe que, de commission en commission, de congrès en congrès, on recommence toujours les mêmes discussions et, alors qu'on s'est mis d'accord sur une formule, on remet à l'ordre du jour tel ou tel sujet à tel ou tel nouveau congrès et on ne conclut pas. Nous demandons que, lorsque les gouvernements se sont mis d'accord par leurs agents réguliers, officiels, le texte de cet accord soit soumis au Parlement, et qu'en attendant la décision de ce dernier, des agents officiels ne soient pas envoyés à nouveau, ailleurs, pour recommencer éternellement les mêmes discussions.

Enfin, et je m'excuse d'être un peu plus long que je ne l'aurais voulu, il est un point capital qui doit être à la base de toutes les résolutions concernant les émigrants. C'est celui qui a trait au principe général suivant lequel ces émigrants doivent être considérés. En l'espèce, il ne peut s'agir d'une notion pure et simple de marché du travail. Une preuve, entre bien d'autres, c'est que le problème le plus délicat, c'est, en Europe, en Amérique, partout, le problème de l'assimilation, et celui de la nationalisation.

Dans l'ensemble des réglementations multiples qui enveloppent l'émigrant, quand on y regarde de près, en réalité, soit dans les pays d'émigration, soit dans les pays d'immigration, les finalités sont les mêmes : le souci de tous est de faire que les émigrants soient dans les meilleures conditions de vie possibles. C'est naturel ; en tout et partout, il faut que les dispositions qui sont prises tiennent compte qu'on est là en présence de la partie de l'humanité qui a le plus besoin de secours et qui a, partout, droit à la plus grande sollicitude, car elle est faite d'êtres faibles, ignorants,

pauvres, voulant se créer une meilleure vie par le travail. Mais comment cette sollicitude doit-elle s'exercer? La tendance logique dans un pays d'immigration est de se les assimiler. En France, la nationalisation est une sorte de prime; elle n'est accordée que sur la volonté exprimée par l'intéressé et avec toutes sortes de précautions.

D'autres pays d'immigration pratiquent le système inverse, qui consiste à ouvrir tout grand et presque immédiatement l'accès à la naturalisation, sauf avis contraire de l'immigrant. Ce qu'il y a d'intéressant à retenir, c'est que, dans ces méthodes qui semblent différentes au premier abord, au fond, il y a le même souci du respect du choix de la nationalité et de la liberté de l'homme dans sa préférence : de s'attacher définitivement au pays dans lequel il est, ou de conserver sa nationalité d'origine.

Ce principe de liberté individuelle doit être à la base de toutes les dispositions internationales. Ce ne sont pas les Etats, c'est l'émigrant qui doit disposer de son sort et de sa nationalité. Vous ne serez pas étonnés qu'un républicain de France vienne dire, au nom de la délégation française, que toutes les fois que le grand problème de la nationalité est envisagé, il ne faut pas juger l'émigrant d'après le point de vue subjectif, intéressé, de tel ou tel Etat, qu'il faut, au contraire, se pénétrer que l'émigrant n'est ni une marchandise ni un animal, qu'il représente quelque chose de supérieur, un homme vraiment libre, et que, par conséquent, toutes les délibérations et dispositions le concernant doivent tendre à respecter ses droits, sa liberté, sa dignité. (*Très bien!*)

Enfin (et c'est la dernière pensée contenue dans la motion que je vous soumets, Messieurs, et que je ne fais qu'évoquer tant elle me paraît évidente), lorsque des mesures de contrôle doivent être prises, elles ont à être conçues de telle sorte qu'au moment où elles sont mises en vigueur, jamais elles ne puissent porter atteinte à la souveraineté des Etats. (*Applaudissements.*)



M. J.-H. RICARD, ancien ministre de l'Agriculture de France, dépose sur le bureau le texte suivant de la motion française :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce émet le vœu :*

1° *Que les Etats établissent leurs statistiques en matière d'émigration et d'immigration d'après des méthodes aussi identiques que possible, et que dans les statistiques du Bureau international du Travail soient introduites les améliorations reconnues nécessaires d'après les essais de coordination poursuivis en ces dernières années ;*

2° *Que, dans les Commissions internationales d'études sur les migrations humaines, la représentation des pays d'émigration et d'immigration soit assurée sur les bases d'une parfaite égalité ;*

3° *Que les gouvernements s'abstiennent d'envoyer des délégués aux Congrès internationaux qui remettent en discussion des sujets sur lesquels des conclusions ont été adoptées dans les organismes résultant des traités de paix par leurs représentants officiels et qui doivent être soumises pour décision aux parlements intéressés ;*

4° *Que toutes les résolutions concernant l'émigration s'inspirent du principe fondamental que l'émigrant est un homme libre, et que ses droits et sa dignité doivent être partout respectés et protégés sans qu'il puisse d'ailleurs être porté atteinte à la souveraineté d'un Etat quelconque à l'intérieur de ses frontières.*

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti, président de la Chambre des Députés de l'Uruguay :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je suis dans une position d'infériorité remarquable ; d'abord, par la langue étrangère que je dois parler, et ensuite parce que nous sommes ici en train de traiter un

sujet qui n'a pas été suffisamment indiqué, avant ces débats, par le rapporteur, — M. Pavia vient seulement de l'indiquer en ce moment-ci ; — aussi, Messieurs, parce que les pays américains ne sont pas tous représentés ici ; il n'y a que neuf pays de l'Amérique du Sud, et il y a trente-cinq pays d'autres parties du monde. J'aurais voulu, Messieurs, que le Bureau permanent, quand il a résolu de faire cette réunion à Rio de Janeiro, eût décidé aussi d'adopter l'espagnol comme forme d'expression, en tenant compte qu'il y a vingt républiques hispano-américaines. Il aurait été plus facile pour nous de nous faire entendre et faire connaître exactement ce que nous pensons en cette affaire d'émigration.

**M. le Président.** — Il y a des interprètes au service de Messieurs les Délégués, et si ceux-ci s'expriment en espagnol, leurs discours seront sténographiés.

**S. Exc. M. Italo Éduardo Perrotti.** — Il faudrait faire la traduction et cela retarderait les choses ; vous m'excuserez quand même.

Je dois commencer par ce qui vient d'être dit par le membre de la délégation française, M. Ricard. Il a parlé des droits des personnes, il a parlé de nationalité, et je dois dire que l'Uruguay, Messieurs, dès le moment de sa libération, — quand il est devenu un pays indépendant, — a établi, dans sa Constitution, l'égalité pour toutes les personnes, en ne faisant pas de distinction entre les nationaux et les étrangers. Pendant de longues années, dans mon pays, on a même discuté si la disposition constitutionnelle ne signifiait pas déjà la nationalisation automatique pour les étrangers qui arrivaient dans notre pays et y séjournaient. Mais cette Constitution a été modifiée dans l'année 1917 ; on y a introduit d'autres droits. La nationalité est régie maintenant par la loi du sol et par la loi du sang ; mais, Messieurs, dans cette Constitution de l'année 1917, l'étranger qui vient en Uruguay, se trouve toujours dans les mêmes conditions



où il était depuis 1830. Si c'est un homme, s'il est marié, après trois ans il a droit à la naturalisation ; s'il a quatre ans de séjour, n'étant pas marié, il a le droit à la naturalisation. Et toutes les lois politiques, et les lois économiques, et les lois sociales qu'on a passées, toutes celles qui ont un point de contact avec ce problème des droits de l'homme, ce sont des lois libérales, parce que le principe qui nous dirige dans tous les ordres de l'activité publique est de faire de l'étranger notre frère, notre égal dans notre pays. (*Applaudissements.*)

Je me sens dans une position un peu fausse aussi, je le répète, parce que je trouve que certains représentants de l'Europe ne connaissent pas très bien ces pays d'Amérique, et nous parlent de choses que nous avons faites déjà, il y a de longues années. M. le sénateur Pavia a dit, dans son rapport, des choses qui doivent produire nécessairement en nous des préventions. Je crois que le point de vue américain, sur cette matière, est tout à fait différent de celui du sénateur Pavia.

Nous ne voulons pas de ces immigrants qui sont de vraies hirondelles, qui, dans nos pays, se trouvent toujours comme de vrais exilés, comme des personnes étrangères qui ne s'habituent jamais à notre vie, qui pensent toujours à l'Europe ; nous ne voulons pas de ces immigrants désenchantés, mais de ceux qui savent être de bons citoyens chez nous, qui s'habituent aux mœurs de notre pays, et qui y constituent une famille. Dans une loi qu'on vient d'approuver au Sénat, et va être approuvée ces jours-ci à la Chambre des Députés de l'Uruguay, — loi qui se réfère seulement à la procédure nécessaire pour obtenir les conditions de citoyen, — nous avons fait une déclaration d'une grande signification morale et qui montre jusqu'où nous avons le respect de la dignité humaine : celui qui se naturalise Uruguayen ne renonce pas à la nationalité d'origine.

Il me semble, Messieurs, qu'il n'y a pas dans le monde entier beaucoup de pays où le principe de naturalisation soit aussi généreux.

M. Angelo Pavia, *rapporteur*. — Donc, nous sommes d'accord.

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti. — Nous ne sommes pas d'accord, Monsieur le Sénateur.

Je vous dis encore : c'est dommage que je ne dispose pas de beaucoup de temps et que je ne parle pas le français très aisément pour faire l'exposé clair et net de mes idées, avec clairvoyance et correction, — au moins comme je pourrais le faire dans ma propre langue et avec l'étendue qui serait désirable.

M. Angelo Pavia, *rapporteur*. — Mais vous parlez très bien.

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti. — Telle n'est pas seulement la situation de l'homme ; c'est aussi la situation de la femme, parce que notre Constitution de 1917 vient d'établir que, par le vote des deux tiers de chaque Chambre, la femme pourra avoir le vote, c'est-à-dire que la femme étrangère, — une fois remplies les autres exigences quant au séjour, — aura les mêmes droits que la femme d'origine uruguayenne.

Pour la colonisation, Messieurs, nous avons fait beaucoup de choses, et mon pays, qui est un petit pays, Monsieur le sénateur Pavia, vous ne l'avez pas nommé, peut-être par mégarde, par oubli.

Il n'a parlé, Messieurs, que de l'Argentine, du Brésil ; ce sont de grands pays, nos voisins, auxquels nous sommes très attachés, mais, en Amérique, il y a aussi le Mexique, le Pérou, le Chili, le Paraguay, et tant d'autres, et le mien aussi, je le répète, un petit pays où nous croyons être en condition de civilisation égale à celle des deux grands pays de l'Amérique qui font l'objet de l'admiration exclusive de M. Pavia. (*Applaudissements.*)

Celui qui vous parle, Monsieur le sénateur Pavia, n'est pas, ne doit pas être un étranger pour vous : c'est un fils



d'Italiens, ayant eu frères et sœurs italiens, ayant une fille née en Italie, et c'est pour cela que nous, descendants d'Italiens, voyant que nos amis de la patrie de nos pères nous méconnaissent, nous sommes, je ne dirai pas vraiment fâchés, mais douloureusement affectés.

Nous avons fait aussi pour cette question de la colonisation des choses remarquables.

Nous avons des colonies en Uruguay qui se sont formées seulement avec l'aide du gouvernement, auquel elles doivent aussi leur progrès, parce que jamais le gouvernement de l'Uruguay n'a été indifférent à ce problème. Au contraire ; comme je vous disais tout à l'heure, on n'a pas fait venir exprès des travailleurs, des colons, mais on a su profiter des opportunités favorables, et le labeur de ces hommes qui sont venus chez nous, à différentes époques, on l'a payé en bonne monnaie, et en bonne justice.

Sur la question de la prévoyance et de l'aide sociales, Messieurs, — parce que je ne peux malheureusement prolonger ce discours, — j'aurais seulement à vous dire que M. Albert Thomas, dont tous connaissent l'œuvre internationale, surpris par nos réalisations, a dit qu'il n'y avait rien à faire en Uruguay. Je crois que cette déclaration semble dire que ce qu'a fait l'Uruguay, en matière de prévoyance et d'aide sociales, excède, peut-être, tout ce qu'ont fait toutes les autres nations du monde. Et nous allons faire encore davantage. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi insister sur le fait que cette législation n'existe pas seulement pour les naturels du pays, mais pour tout le monde, les étrangers inclus. Ils jouissent de la protection de cette législation dès le moment même où ils sont en Uruguay, en complète égalité avec nos concitoyens.

Il faut revenir à l'objet de nos travaux : il y a, dans les travaux de M. le sénateur Pavia, une définition de l'immigrant. Tout cela est compliqué. L'Uruguay est beaucoup plus libéral ; c'est pour cela que je préfère la définition que

donne la loi d'immigration dans l'article 6 : « Est considéré immigrant, aux effets de cette loi, tout étranger honnête et capable pour le travail qui vient dans la République Orientale de l'Uruguay, avec la disposition de travailler. » C'est la définition de l'immigrant pour l'Uruguay.

M. le sénateur Pavia préconise, dans son rapport, sans aucune limite, les conclusions approuvées à la Conférence de l'Immigration de Rome, et il semble déterminer qu'il faudrait les réaliser dans les différents pays. Au point de vue de la prévoyance, le système conseillé est inacceptable. Ce que nous voulons, nous, les Américains, ce que nous voulons, je le répète, ce sont des immigrants qui viennent avec la saine intention d'y rester. Nous ne voulons pas d'armées d'immigrants qui viennent travailler dans nos pays aux moments opportuns, quand l'or est facile à gagner, pour repartir ensuite vers d'autres contrées et y faire un labeur lucratif. Cela serait autoriser le départ des travailleurs à la recherche permanente des milieux favorables à s'enrichir, et jouir ensuite d'une vie plus facile en Europe, dans leur pays d'origine. Je suis d'accord avec la conclusion de M. le délégué de la Pologne; elle ne peut pas être rejetée : il a dit qu'il fallait conseiller aux émigrants de rester dans ces pays de travail, avec de bonnes conditions, et il ne demandait en compensation qu'un bon traité de commerce. Nous sommes entièrement d'accord.

Mais il y a encore une chose que je veux dire, et je dois me référer ici à ce qu'a déclaré le délégué de la Hongrie, lequel a fait des déclarations qui constituent, dans une certaine mesure, une diminution de la souveraineté de ces pays. Je vais vous expliquer pourquoi. Vous avez dit, Monsieur le Délégué, qu'il faut vous laisser un droit d'intervention, un contrôle dans l'action des colons et dans la main-d'œuvre industrielle des pays d'immigration. Cela est absolument impossible; il faut laisser à ces pays seuls le contrôle, l'intervention dans les activités ouvrières, en dedans de ses frontières nationales. (*Applaudissements. Très bien! Très bien!*)



Nous pouvons dire à l'Europe qu'elle nous enseigne beaucoup de choses, mais qu'elle aussi a encore à apprendre beaucoup de nous. (*Applaudissements.*)

Et encore, comme si cela n'était pas suffisant, M. le Délégué de la Hongrie a dit qu'il fallait autoriser le fonctionnement d'écoles pour apprendre, aux immigrants et à leurs fils, la langue maternelle. Aux fils des ouvriers qui viennent dans ces pays d'Amérique, nous ne devons enseigner que notre langue, pour les assimiler. Mais nous, les Uruguayens, nous qui avons notre propre langue, la langue de la mère-patrie, nous savons très bien que les langues étrangères servent à la culture générale, et c'est pour cela que, dans nos écoles, dans nos lycées et dans nos facultés, nous avons l'enseignement de l'italien, du français et de l'anglais. Mais, admettre que sur notre propre sol, il y ait des écoles avec une langue tout à fait différente, cela jamais. (*Applaudissements.*)

Enfin, et je vous en demande pardon, Messieurs, je dois dire deux mots encore sur la conclusion finale, celle que nous venons de connaître tout à l'heure, celle que nous n'avons pas pu étudier, celle de la formation d'une organisation internationale en vue de l'exécution des différentes clauses contenues dans le rapport.

Chaque pays a ses propres hommes dans le gouvernement, qui sont en train de faire avec intelligence une œuvre profitable pour tout le monde. Nous ne voulons aucune intervention étrangère de cet ordre. Laissez-nous faire. Si nous faisons les choses d'une manière convenable, c'est nous qui devons le dire à tout le monde, avec satisfaction; laissez-nous en faire l'étude et arriver à des conclusions opportunes dans nos milieux.

M. Angelo Pavia, *rapporteur*. — Pardonnez-moi, ce que vous m'attribuez n'est pas conforme à ce que j'ai dit, car j'ai lu ce que notre Mussolini a déclaré, qu'il faut respecter les lois de chaque pays.

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti. — C'est une chose différente.

M. Angelo Pavia, *rapporteur*. — Je propose tout simplement la création d'un bureau pour que l'on puisse étudier ce qu'il y a de mieux à faire.

(*Mouvements divers.*)

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti. — Ce que nous avons fait jusqu'à présent, ce que nous avons à l'étude ou en voie de réalisation, nous autorise à dire que les pays d'Amérique, et l'Uruguay en particulier, connaissent parfaitement leurs devoirs envers les immigrants et la classe ouvrière et qu'ils les rempliront avec l'approbation générale, pour la paix, la prospérité et la grandeur du Nouveau Monde. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Agustín Araya, *député argentin, professeur de droit constitutionnel*. — Je viens demander la même indulgence à Messieurs les Délégués, si ma manière de m'exprimer est un peu décousue.

Je n'apporte rien de préparé et je me laisse guider seulement par les débats.

Je crois que la meilleure méthode pour traiter ce sujet consiste à diviser les difficultés pour les résoudre les unes après les autres.

Tout d'abord, il y a le point de vue des intentions que nous nous attribuons réciproquement ; ce qui donne lieu à des reproches très vifs et, à mon avis, en ce cas, assez justifiés. Il est vrai que, tous, nous partons de certaines idées morales ; mais chaque idée morale part d'une catégorie de valeurs et, suivant la hiérarchie que vous donnerez à ces valeurs, vous aboutirez forcément à des conclusions très différentes.



Le point de vue européen est une catégorie de valeurs où la hiérarchie la plus haute, sa plus ferme assise, se trouve dans une noble préoccupation de ses nationaux, — les suivant partout où ils se trouvent par un noble but d'assistance, — mais à laquelle, par une gravitation inévitable des intérêts de la nation, les intérêts eux-mêmes se mêlent, la déformant au point de s'y substituer, si bien qu'aujourd'hui, dans la thèse du sénateur Pavia, et après le dernier décret de M. Mussolini, la noble préoccupation humanitaire semble passer au second plan, pour ne laisser voir qu'un mouvement, une poussée incontenue d'impérialisme économique.

Vous concevez vos nationaux, — que nous voulons recevoir en tant que collaborateurs cordiaux de notre progrès, — comme susceptibles d'être organisés par votre gouvernement à la façon d'une armée que l'on dirige, concentre, distribue, embarque et rapatrie, à votre gré et sans égard pour les véritables intérêts du progrès de l'humanité, dont vous ne constituez qu'une des nations. (*Applaudissements.*)

C'est l'armée italienne du travail, organisée pour la plus grande force et profit de l'Italie et non pas le phénomène économique du travail débordant naturellement de votre pays dans le monde pour réaliser la tâche traditionnelle de coopération économique mondiale. Nous partons de cet ordre d'idées, de même que dans le droit. C'est une nouvelle forme d'impérialisme qui commence et contre lequel, pour assurer la paix internationale, nous devons lutter, cherchant s'il y a moyen de l'écraser dans l'œuf. Vous-mêmes nous en saurez gré. N'oubliez pas qu'au point de vue du droit, une mère cesse d'être mère quand son fils se marie, et quoique les Français, afin d'atténuer l'évidence du sentiment que nous éprouvons pour elle, les Français sensibles aux nuances, aient recours à une expression charmante en l'appelant belle-mère, je crois pouvoir avancer que nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est très gênante, ce qui explique parfaitement qu'on n'en veuille



pas chez soi. (*Rires.*) Eh bien ! Monsieur Pavia, tout comme d'autres, nous ne voulons pas de belles-mères chez nous. (*Rires.*)

Si vous désirez sincèrement vous entendre avec nous tous, il vous faut renoncer au périlleux rêve d'organiser l'émigration à la façon d'armées mobilisables à votre gré. Au lieu de nous envoyer des troupes nationalistes, trop informées du rôle national qu'elles accomplissent, laissez partir des foules de familles désireuses d'incorporer leur sang, leur effort et leur âme au patrimoine de culture, de travail et de progrès des autres nations. Nous les recevrons alors les bras ouverts et nous ferons de notre mieux pour leur fournir toute l'assistance, tout le bien-être dont jouissent nos propres citoyens et nous nous efforcerons de contribuer à ce que, arrivés dans le dénuement, ils jettent l'ancre dans nos pays, heureux d'y être ; ils deviennent des propriétaires. Vous aurez ainsi augmenté indirectement votre puissance économique, tout en faisant le bonheur des émigrés.

Tout labeur humain est par définition incomplet, imparfait, et il en est ainsi même pour les nations très vieilles et très civilisées — c'est le cas également de l'Italie, qui, après un millénaire, découvre qu'il y a beaucoup à faire dans la Sicile et dans la Calabre. Le problème de l'eau, des routes et des transports, que cherche aujourd'hui à résoudre M. Mussolini, a existé de tout temps ; n'empêche que ce soit maintenant seulement que vous y pensiez. Donc, vous voyez qu'il y a, même dans les pays qui ont la plus glorieuse histoire, des vides, des lacunes, des ombres et, si nous sommes dans ce cas, vous y êtes aussi, et nous pouvons parler ainsi d'égaux à égaux.

Je dis ceci pour répondre au reproche qu'on nous adresse au sujet de certains hommes, des émigrants, qui ne réussissent pas chez nous. Est-ce juste de nous faire un grief de ces misères ? Est-ce qu'il n'y a pas chez vous des quantités de citoyens qui ne réussissent pas davantage, malgré l'admirable structure de vos lois ? (*Très bien !*) Est-ce notre faute à nous si ces derniers temps il nous arrive quelque-



fois comme émigrants, non pas des travailleurs agricoles, mais des avocats et des notaires, dont nous ne savons que faire chez nous? Est-ce que leurs aînés, l'admirable caravane d'émigrants travailleurs, qui ont tant contribué dans les cinquante dernières années au progrès de l'Argentine, tout en s'enrichissant, étaient par hasard composés d'hommes aussi peu préparés pour la tâche qu'ils doivent réaliser chez nous?

Faut-il que votre protection, même vis-à-vis de ceux-ci, aille jusqu'à vous occuper des travailleurs qui ont dû quitter leur pays parce qu'ils étaient incapables d'y vivre, non pas parce que vous ne leur en donniez pas les moyens, mais parce qu'ils n'avaient pas l'esprit d'épargne, l'organisation mentale qui permet à une personne de savoir faire de son temps le meilleur emploi, suivant le proverbe anglais : *Time is money*, et en tirer des résultats utiles. Eh bien ! s'ils n'ont pas pu s'arranger là où ils vivaient sous leur propre législation, là où ils devaient connaître tous les moyens de pouvoir se développer dans des conditions normales, il est très probable qu'ils échoueront chez d'autres, dans un milieu nouveau, pour lequel ils ne sont pas préparés.

L'aide, la préoccupation de la mère-patrie, vis-à-vis des émigrés, devrait, à mon avis, s'assujettir à la discipline des faits, ne pas dépasser son but, se borner à des possibilités pratiques, et, en ce sens, n'est possible que ce qui ne heurte pas les droits des autres, que ce qui n'expose pas à des froissements, source de conflits, qui contrarient et empêchent l'étude impartiale et sereine du problème si complexe de l'émigration.

La plus grave de toutes les sources de froissements entre les peuples d'émigration et ceux d'immigration résulte de l'incompréhension, — de la part des premiers, — des réserves indispensables qu'impose le respect nécessaire et absolu de la souveraineté.

Sans vouloir poser le problème sous une forme doctrinale, au sujet de ce que l'on doit entendre par souveraineté, je

crois pouvoir montrer comment on peut la léser. Un Etat est avant tout une construction juridique, comprenant tout un mécanisme mis au service de la sûreté de tous les habitants ; il comprend donc des organes et des moyens d'appel, des moyens de résolution et des moyens d'action, et sa fonction essentielle, — dont il ne peut pas se déposséder, — peut se résumer dans la nécessaire fonction de police, où rien, ni personne, ne peut songer à se substituer, car c'est dans cette exclusivité et cette impartialité que repose la confiance générale. Or, si vous avez l'idée de porter votre effort de police jusque dans une autre nation, vous faites alors une autre construction de police, une autre organisation qui est un Etat dans l'Etat, je dirais presque une église dans l'Etat. (*Très bien!*)

Or, quelles que soient les raisons qui vous dictent cette attitude, elles ne vaudront jamais celles que nous avons pour la repousser. Je conseille aux Européens de prendre exemple sur la discrétion des Anglais — ils en font un vrai système de gouvernement. Je veux parler du « Local Government Board ». Son essence s'inspire du principe de non-intervention, et, dans toutes les questions d'ordre local, à rédiger des formules générales d'action, à établir et spécifier les garanties essentielles que doivent offrir les gouvernements locaux dans l'organisation de leurs services, si ceux-ci veulent bénéficier des subventions du gouvernement anglais, qui se renseigne, laisse agir, fait crédit à la capacité, à l'honnêteté des fonctionnaires locaux, à la loyauté et au patriotisme de ses autorités — arrivant ainsi à éveiller l'esprit de responsabilité, le sens du devoir, et l'habitude d'agir et de surmonter les obstacles et difficultés rencontrés sur leur chemin.

Puisez dans cette attitude que les Anglais pratiquent dans leurs affaires internes, et qu'ils maintiennent même avec leurs colonies, la grande leçon nécessaire à la solution des problèmes internationaux. C'est sur ce principe de non-intervention que repose l'unité de son immense empire. Eh bien ! pouvons-nous demander moins de respect, nous



qui représentons des nations souveraines, pleinement libres et fières de leur progrès et de leur histoire?

Je crois que vous n'avez pas pris la meilleure voie pour réussir. En définitive, qu'est-ce que vous demandez? Vous demandez pour l'émigrant toutes les garanties de bien-être et toutes les possibilités de progrès dans le pays auquel il s'incorpore.

Eh bien! est-ce que nos lois ne leur offrent pas assez de protection? Peut-on dire que l'émigrant italien ne trouve pas à son arrivée chez nous toutes les commodités, l'hygiène, et les informations dont il a besoin pour s'établir et travailler?

Ne sont-ce pas des choses connues de tout le monde? Et vous le savez parfaitement: l'émigrant trouve aujourd'hui partout une organisation convenable pour le recevoir, des conditions essentielles d'hygiène et des commodités de transport.

**M. Angelo Pavia**, *rapporteur*. — Vous me faites dire des choses que je n'ai jamais dites.

**M. Agustín Araya**. — Je ne vous fais rien dire, Monsieur Pavia, mais j'ai bien le droit d'interpréter le véritable sens de votre rapport. Si nous ne sommes pas d'accord sur ce point, je vous affirme que j'éprouve pour vous une véritable sympathie; sans aucun doute nous arriverons à nous rencontrer.

**M. Angelo Pavia**, *rapporteur*. — Je l'espère.

**M. Agustín Araya**. — Nous ne concevons pas que les conventions internationales puissent envisager d'autres problèmes que l'organisation du recrutement, du transport, de l'hygiène et de toutes les informations nécessaires au sujet de l'état du marché du travail, conditions de salaire, documents à fournir, etc., etc., c'est-à-dire traiter de la collaboration utile à établir, afin de réaliser les conditions maté-

rielles qui doivent veiller au transport de l'émigrant, à la juridiction de son Etat d'origine, à la juridiction de l'Etat où il va travailler ou s'établir, ne réglant que les actes et conditions préliminaires à l'établissement de l'immigrant dans le pays où il se transporte; mais l'essentiel du problème du bien-être de l'immigrant ne peut être résolu par des conventions internationales. C'est l'affaire de la législation interne de l'Etat qui le reçoit, et ce sont là des choses dans lesquelles vous ne pouvez vous immiscer. Vous pouvez peut-être agir par l'intermédiaire de cet organisme qu'est la Conférence, sous forme de propositions générales, de vœux, en vous renseignant préalablement si les conditions de travail et de législation sont telles qu'elles doivent correspondre au but que vous vous proposez, ou si elles ne le sont pas à la façon dont agit le Bureau du Travail.

Malheureusement, vous ne croyez pas que ce soit la voie à suivre, et voilà pourquoi le représentant de l'Uruguay vous disait avec raison que vous ignoriez beaucoup de choses de l'Amérique. Afin de pouvoir considérer utilement le problème, et puisque vous ne le connaissez pas complètement, nous vous disons loyalement le fond de notre pensée. A mon avis (je parle pour l'Argentine), les émigrants n'ont pas besoin de la protection du pays d'origine, et pour contribuer autant que possible à vous alléger de toute préoccupation inutile à leur égard, je vous invite à prendre pour guide non seulement la considération des lois et des conventions, mais surtout la considération des faits, car la législation à elle seule ne traduit pas, tant s'en faut, la réalité.

Je veux vous rappeler, car ceci a été dit, qu'il peut exister un camouflage de législation à côté de la législation réelle, bien que cette dernière soit la seule dont l'Amérique fasse état, législation qui a pénétré l'opinion et qui est d'accord avec la culture juridique de notre peuple; c'est cette identification de la culture publique avec sa législation qui fait la haute valeur de nos garanties.



Nous avons le respect des gouvernements, mais nous ne pensons pas qu'ils sont toujours les garanties les plus efficaces, et moins encore qu'on puisse se reposer exclusivement sur l'action de l'Etat tutélaire.

Vous, Monsieur Pavia, vous affirmez le contraire, car vous semblez très épris des entreprises de colonisation organisées et dirigées par votre gouvernement, même chez les autres nations. Nous, en échange, nous pensons que de telles entreprises de colonisation des gouvernements non seulement manquent d'efficacité, mais sont inacceptables, car elles seraient une source permanente de continuel froissement. Nous préférons les entreprises de colonisation qui germent spontanément comme une nécessité de milieu, et se développent sur la base de la foi de tous dans leur réussite certaine.

C'est le cas pour nous, qui avons d'immenses entreprises de colonisation, parce que tout le monde est colonisateur, et aussi parce que, chez nous, vous avez toute garantie pour l'émigrant.

Ainsi, bien qu'il n'existe plus aujourd'hui d'immenses terres fiscales voisines des grands fleuves, voisines des voies ferrées, ou tout près de la côte, et que le gouvernement peut mettre à la portée des émigrants, il n'est pas moins vrai que, du fait du régime des successions, de l'esprit d'entreprise de nos nationaux, il existe en permanence de vastes zones de terre, qui n'attendent que le bon vouloir des acquéreurs, et aussi de petites parcelles de terres qui ont donné la preuve de leur fertilité, et si vous alliez dans une de nos provinces, la province de Santa-Fé, vous trouveriez des départements entiers quadrillés comme un jeu d'échecs, avec des propriétés de 33 hectares, véritable modèle de colonisation.

Là, tous les colons, non seulement sont propriétaires, mais encore donnent un haut exemple de civilisation, de capacité et d'énergie.

C'est pour cela que nous pouvons vous dire que l'émi-

grant chez nous n'a pas besoin de sollicitude, de protection, car nous l'habitons à la vie de citoyen en lui donnant tous les droits dont jouissent les nationaux, sans lui en imposer les obligations.

Les émigrants votent sans restriction, à l'égal des hommes du pays, sauf dans les affaires politiques, dans lesquelles ils n'ont que faire, mais ils ont le droit de surveiller leur propre école, ils participent à toutes les organisations communales et aux organisations d'assistance, et vous avez une grande quantité de communes où le service médical est payé par la commune, et dirigé par des étrangers, de telle façon que les principales occupations publiques de l'homme, les plus sages, celles qui réclament le plus d'esprit de suite, le plus de connaissance des choses, sont entre les mains d'étrangers. Ils sont ainsi leur propre maître chez nous. Il y a, de plus, collaborant à leur succès et à leur bien-être, un large esprit de *coopérativisme*, favorisé par la législation qui a permis leur développement à un point tel, qu'une organisation comme la Fédération Agraire, — dont vous avez reçu récemment chez vous le président, et qui représente un grand pourcentage d'Italiens coopérateurs agricoles, — est en train d'organiser l'exportation annuelle des produits de ses affiliés, remarquez-le bien, l'exportation, au nom de ces coopératives, et de négocier avec le gouvernement italien.

Comme éléments auxiliaires de la colonisation, nous avons aussi la Banque Hypothécaire Nationale qui leur donne 80 p. c. pour qu'ils puissent acquitter l'impôt progressif et dégressif (qui favorise la petite propriété et qui oblige les grandes propriétés à se diviser) les frais pour la récolte des blés, les prêts pour ensementer, etc.

Pour terminer, comme le demande M. le Président, je vais dire que c'est dans cet esprit, dans l'établissement des meilleures garanties, dans la recherche de ces lois, dans la recherche poursuivie par chaque nation — des meilleurs principes et garanties et cela en accord avec ses propres



conditions de milieu, — dans l'incorporation à leur législation respective permettant d'agir directement sur les possibilités, les opportunités du colon, — afin de l'aider à réussir dans la vie, — qu'il faut porter le problème du bien-être de l'immigrant et que ceci ne peut être le motif d'une action de cette Conférence, car si elle voulait dépasser son but, en rechercher, — par une politique établie sur une convention d'Etat qui trahit toujours, — une certaine tendance à exagérer ses devoirs et ses obligations, nous aurions compliqué le problème au lieu de contribuer utilement à le résoudre. C'est dans ce sens que je vais déposer des conclusions au nom de la délégation argentine. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Messieurs, il est midi et je dois vous rappeler qu'il y a encore sept orateurs qui veulent prendre la parole. J'espère que chacun sera aussi bref que possible.

Je donne maintenant la parole à M. le D<sup>r</sup> Lejeune-Jung, membre du Reichstag.

**M. Angelo Pavia, rapporteur.** — Je crois qu'il n'est pas bien de restreindre de telle manière des discussions si intéressantes, et que nous pouvons, par exemple, remettre les débats à demain. (*Interruptions : Demain, la Conférence chôme à l'occasion de la Fête nationale !*)

**M. Angelo Pavia, rapporteur.** — Il s'agit d'une question très importante, et nous sommes réunis pour la première fois, ici, où j'ai la satisfaction de voir les représentants de l'Amérique se montrer tellement compétents que notre information en sera singulièrement accrue. J'attends beaucoup de cette collaboration ; je ne veux donc pas restreindre les discussions et vous dire qu'il faut en finir à 12 h. 1/2, par exemple.

Nous pouvons continuer demain, après-demain, si vous êtes d'accord.

M. le comte **Paulo de Frontin**. — J'en ai causé avec M. le Président ; on pourrait retarder la séance plénière.

M. le **Président**. — Jeudi, à 10 heures, nous aurons réunion à ce premier bureau ; nous allons traiter des conditions de la stabilisation des changes, qui sont aussi très importantes. Pour la séance plénière d'aujourd'hui, il y a déjà deux sujets intéressants : celui des ententes commerciales et industrielles, et celui de la répartition des matières premières.

Si tout le monde est d'accord, je propose que la discussion continue, et que le bureau ait une seconde séance, à 2 h. 1/2 ; si toutefois le sujet n'est pas épuisé, nous pourrions le reprendre vendredi matin. (*Assentiment général.*)

La parole est au délégué du Reichstag.

M. le D<sup>r</sup> **Paul Lejeune-Jung**, *membre du Reichstag*, déclare qu'il se conformera à l'observation du président afin que les discours soient brefs. Il veut profiter du peu de temps dont il dispose pour remercier les autorités brésiliennes du généreux accueil qu'elles ont ménagé aux délégués allemands.

Il tient à déclarer que les visites faites par la délégation allemande ont apporté la conviction que ses compatriotes ont rencontré au Brésil une seconde patrie, et il est heureux de pouvoir faire cette déclaration.

Au sujet des débats sur la thèse de l'émigration, il s'associe au point de vue exprimé par les délégués uruguayen et argentin.

Pour ce qui regarde les conditions de vie des émigrants au Brésil, il observe qu'elles sont très différentes de ce que l'on pense en Europe.

Il conclut en souhaitant que la présente Conférence élabore un plan qui donne satisfaction à tous les pays d'émigration. (*Applaudissements.*)



M. Georges Semergieff, *député bulgare*. — Messieurs, je laisse de côté l'intérêt technique de la question d'émigration pour attirer votre attention sur l'aspect financier du problème de la colonisation. Comment trouver les capitaux nécessaires à mettre en œuvre une colonisation organisée? Les délégués de l'Amérique du Sud nous ont dit que, pour aider les émigrants, ils sont soutenus dans leurs efforts par la Banque Hypothécaire. Ces efforts sont très utiles, mais — est-il besoin de le dire? — ne sont pas suffisants.

Je pose la question, parce que, si nous voulons résoudre le problème, nous devons aider l'émigration surtout à ce point de vue, faisant des efforts pour assurer les capitaux nécessaires aux émigrants, afin qu'ils puissent mettre en valeur les richesses du pays où ils vont s'installer.

C'est, je le répète, une question difficile. Le capital demande toujours des garanties effectives et préalables. N'oublions pas aussi qu'ordinairement les pays qui donnent le plus d'émigrants ne sont pas les pays qui peuvent fournir des capitaux. C'est pourquoi nous devons chercher une collaboration plus large.

Permettez-moi de vous rappeler un problème, qui n'est pas tout à fait le même, mais qui a bien des points de ressemblance avec celui-ci et qui a été résolu d'une manière satisfaisante : c'est la question de l'établissement des réfugiés en Bulgarie et en Grèce. C'était le cas d'une population malheureuse qui avait perdu ses moyens de vivre et qu'on devait réinstaller dans des patries qui, elles aussi, ne possédaient pas des ressources nécessaires à cet effet. Nous avons eu recours à la Société des Nations; le Comité financier s'est livré à des études sur place et a fait certaines recommandations pour garantir le capital qui viendrait se placer sous forme d'emprunt. Ces garanties furent acceptées, le capital a été trouvé, et nous avons obtenu un résultat satisfaisant.

En citant cet exemple, je pense à la suggestion de

M. le Rapporteur, d'avoir un bureau permanent ; c'est une idée heureuse, mais j'ajoute que ce bureau permanent doit s'occuper, à côté des questions qu'on a discutées ici, de celle surtout qui est d'ordre financier, et même voir s'il peut intéresser la Société des Nations, spécialement le Comité financier. Alors peut-être sera-t-il plus facile de trouver l'argent nécessaire. En faisant des études et des efforts dans ce sens, nous pourrons arriver plus facilement à la solution du problème de l'émigration, qui est étroitement lié à la question de la colonisation. (*Applaudissements.*)

M. P. Dragomiresco, *député, professeur à l'Université de Jassy.* — Monsieur le Président, Messieurs, ne vous attendez pas à un long discours de ma part, puisque la question des émigrés ne constitue pas un problème pour nous ; je vais simplement vous mettre maintenant au courant d'une constatation que j'ai faite au sujet des émigrés roumains.

Il y a, par exemple, dans l'Etat de São Paulo, cinquante mille émigrés roumains. D'après des informations que je viens de recevoir, ils sont traités d'une manière tout à fait inégale ; et ce n'est pas la faute du gouvernement, c'est leur propre faute, et celle des agents qui les ont exploités d'une façon extraordinaire.

Messieurs, une partie de ces agents de propagande pour l'émigration sont allés dans les pays d'origine de ces hommes, et leur ont fait des promesses qui dépassaient d'une façon fantastique les conditions des Etats du Brésil.

Ils leur ont fait vendre leur terre, leur maison, pour venir s'établir ici. Les conditions n'étaient pas celles qui avaient été promises ; la réalité a été brutale et, je le répète encore une fois, ce n'était pas la faute du gouvernement, c'était la faute de ces agents, qui avaient surpris leur bonne foi, leur promettant de la terre, des bœufs, des vaches et tout ce qui était nécessaire pour labourer.



Messieurs, si je vous ai rappelé cela, c'est que les 50,000 émigrés ne sont pas traités de la même manière, ne sont pas protégés par les lois concernant les accidents du travail, par les lois concernant l'assistance, de sorte qu'ils sont dans un état d'infériorité.

**M. Mauricio de Medeiros**, *député brésilien*. — Cela nous semble impossible.

**M. P. Dragomiresco**. — On leur fait des promesses, mais ils sont obligés de travailler dans une situation d'infériorité.

Je ne fais que relever cette question afin de discerner s'il n'y a rien à faire pour aider des immigrants dans une semblable situation; je tiens beaucoup à introduire une phrase dans la résolution arrêtée par M. Ricard, représentant de la délégation française, et sur laquelle nous sommes déjà entendus. (*Applaudissements.*)

**M. Fernand Faure**, *sénateur, professeur à la Faculté de droit de Paris*. — Monsieur le Président, je désirerais beaucoup prendre la parole, mais je désire la prendre devant l'Assemblée qui a entendu les premiers discours. Or, vous le constatez comme moi, Messieurs, à l'heure où nous sommes, la plus grande partie de nos collègues a cru devoir quitter la séance, et vraiment cela ne me permet pas de parler en ce moment.

Je demande l'autorisation de parler au commencement de la réunion de l'après-midi, et je crois que nous pouvons, dès maintenant, renvoyer la séance à 2 h. 1/2. Nous aurons ainsi le temps nécessaire de traiter définitivement les résolutions.

**M. Eugène Baie**, *secrétaire général de la Conférence*. — Monsieur le Président, il conviendrait, en déférant à la proposition de M. Faure, de reprendre les débats de cette Commission à 2 h. 1/2 et, comme il est probable qu'ils ne

seront pas épuisés, de les continuer vendredi matin, à l'issue de la réunion du Conseil général. Prévoyant que l'une ou l'autre question ne pourrait se développer dans les limites habituelles de nos discussions, je n'ai porté aucune question au programme de la séance de clôture. Il sera donc loisible d'apporter en séance plénière à ce débat tous les développements qu'on pourrait juger nécessaires. (*Unanime assentiment.*)

M. Angelo Pavia, *rapporteur*. — Nous continuerons donc les discussions aujourd'hui et vendredi.

M. Fernand Faure. — Oui, aujourd'hui.

M. Eugène Baie. — Pour me résumer, vous auriez donc deux réunions supplémentaires, l'une à 2 h. 1/2 et l'autre vendredi matin, après la réunion du Conseil général.

M. le Président. — Personne ne s'opposant à cette proposition, il en sera donc ainsi.

La séance est levée à 1 heure.



Deuxième séance.

---

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, le 6 septembre, sous la présidence de Sir Assheton POWNALL, *secrétaire parlementaire du ministère du Travail, ancien président du Commercial Committee.*

M. le Président. — Nous avons à nous occuper du rapport de M. le sénateur Pavia, au sujet de l'émigration, qui a été déjà traité dans la séance de ce matin.

La parole est à M. José-Maria Bello, député brésilien.

M. José Maria Bello, *député brésilien.* — Aucun problème n'a été plus discuté au Brésil que celui de l'immigration.

Peupler le Brésil, c'est lui donner, réellement, la première des conditions de son plein développement.

Les relations entre la civilisation moderne et la densité de la population sont évidentes. Que quelques millions d'hommes capables se réunissent dans un lieu déterminé, et les nécessités de la vie leur enseigneront, par leur propre instinct de défense et de perfectionnement, à améliorer les conditions matérielles et morales de la vie en commun. C'est pour cela même qu'il serait absurde de vouloir improviser la civilisation dans le désert; le caprice d'un État ou d'une association milliardaire pourrait la réaliser, mais elle ne subsisterait pas longtemps, faute de bases naturelles. Il semble pourtant qu'avant de préparer les éléments d'une civilisation matérielle dans les pays neufs et semi-déserts de l'Amérique du Sud, leur gouvernement devrait plutôt pourvoir au peuplement du pays.

On peut affirmer que, s'il était possible d'attirer au Brésil, en dix ans, cinquante millions d'hommes forts,

capables, actifs, le Brésil serait dans le même laps de temps une des nations les plus riches et les plus puissantes du globe. Ces cinquante millions d'individus, joints aux trente-cinq qui y sont déjà établis, résoudre<sup>raient</sup> automatiquement tous les problèmes d'organisation économique qui nous préoccupent tant.

Mais, dans la pratique, cette idée ne se réalisera jamais. D'abord, on ne trouverait pas le recrutement idéal de ces cinquante millions d'âmes. Puis, si on les trouvait, le Brésil ne pourrait pas les recevoir, sans encourir le danger d'entraîner son anéantissement national, avant d'avoir pu préparer, en vue d'un succès final, les conditions nécessaires à son adaptation.

Attirer le bon immigrant, lui proportionner les éléments de réussite, l'attacher à notre sol, l'assimiler à notre genre de vie et incorporer son travail à notre patrimoine économique : voilà les principaux aspects du problème, si complexe, de l'immigration, — plus facile, évidemment, à résoudre par des thèses académiques et des discours parlementaires qu'en réalité. En principe, les immigrations, qui sont en quelque sorte de simples phénomènes biologiques, devraient pouvoir s'opérer aussi librement qu'un échange de marchandises. De même qu'aucun pays surpeuplé ne devrait avoir le droit de comprimer ses enfants dans l'étroitesse de ses limites géographiques, dans l'aridité de ses champs épuisés ou dans ses villes tentaculaires, aucune nation nouvelle ne devrait fermer l'entrée de son territoire à ceux qui voudraient y vivre et y exploiter des richesses latentes.

Les courants réciproques d'émigration et d'immigration se pratiqueraient comme le jeu harmonieux d'un engrenage mécanique ; mais, en réalité, ces questions sont évidemment beaucoup plus compliquées.

L'Etat, toujours plus actif, plus absorbant et toujours plus puissant, doit intervenir partout, réglant les phénomènes économiques et sociaux qui sont en apparence de la plus grande simplicité.



Si la population d'un Etat, devenue plus dense, émigre, cela ne veut pas dire que cet Etat permette que ses citoyens abandonnent impunément ses frontières. Le devoir tutélaire de cet Etat est d'accompagner ses citoyens au delà des mers, veillant sur leur succès dans la vie, jusqu'à ce que, d'eux-mêmes, ils rompent les liens qui les unissaient à la terre d'origine. Qu'un Etat favorise l'immigration pour peupler ses champs déserts ne veut pas dire qu'il doit ouvrir ses portes à tout le monde. Le premier devoir de conservation qu'il doit s'imposer, c'est de préserver les caractéristiques nationales du peuple qu'il incarne et dirige, en empêchant le contact des éléments non assimilables ou indésirables par leurs mauvaises conditions physiques, intellectuelles, morales ou économiques. C'est la politique de protection des Etats d'immigration, sous son triple aspect :

*Démographique* : Lutte contre l'immigration d'individus de races qui ne peuvent s'assimiler ou qui sont inférieures.

*Ethique sociale* : Lutte contre l'immigration des incapables, dangereux ou dégénérés moralement et physiquement.

*Ouvrier* : Lutte contre l'abaissement extrême de la main-d'œuvre, par la concurrence sans frein des ouvriers étrangers.

Il est donc facile de se rendre compte de l'infinie complexité du problème des migrations humaines. Trouver les points essentiels où les pays d'émigration et les pays d'immigration pourront se rencontrer, c'est leur rendre service, non seulement en ce qui concerne les nécessités immédiates, mais aussi c'est éloigner des causes possibles de conflits.

Pour mieux concrétiser les diverses tendances et les orientations, tant de fois opposées, prenons l'exemple de deux pays, l'Italie et le Brésil, types réciproques de nation émigrante et immigrante, et voyons rapidement comme se réalise, dans ces deux pays, le phénomène social.

L'Italie est un des pays de l'Europe où la population est la plus dense (130 habitants par kilomètre carré). Cette



densité, parfaitement tolérable dans d'autres pays européens, comme par exemple en Angleterre et en Belgique (où elle est le double), a créé pour l'Italie, depuis son unification politique, la plus sérieuse des questions nationales. Sans les éléments fondamentaux de la grande civilisation matérielle, le charbon et le fer, avec la grande partie de son territoire montagneux, difficile à exploiter ou d'un rendement économique peu élevé, l'Italie a vu très tôt sa population, admirablement prolifique, se comprimer dans les plaines et les vallées extrêmement fertiles de la Lombardie, du Piémont, de la Campania, pour refluer ensuite vers les grandes villes et déborder, enfin, au delà de ses frontières terrestres et maritimes.

Une rapide inspection des statistiques italiennes montre l'importance de cette saignée humaine qui détermine, finalement, l'équilibre de l'organisme politique et économique de l'Italie. En 1876, 108,000 Italiens abandonnèrent le sol de la péninsule. Le nombre d'émigrants, plus élevé d'année en année, a atteint en 1913 le chiffre de 872,000 individus, qui ont quitté le sol historique et aimé de leur patrie. Pendant la Grande Guerre, l'émigration a été réduite au nombre infime de 27,000 (1915) pour s'élever de nouveau, en 1922, à 250,000. Jusqu'en 1886, le courant « émigrant » de l'Italie se dirigeait presque tout entier vers les pays continentaux voisins, surtout vers la France et aussi vers l'Afrique méditerranéenne. Dès cette année commence la prépondérance de l'émigration transocéanique. Les Etats-Unis, l'Argentine et le Brésil sont les principaux points de mire de l'ouvrier italien. Le recensement italien de 1911 comptait 7 millions d'Italiens qui s'étaient expatriés de la façon suivante : 900,000 en Europe, 12,000 en Asie, 200,000 en Afrique, 8,000 en Océanie, 1,800,000 en Amérique du Nord, 4,000 en Amérique Centrale et 2,600,000 en Amérique du Sud, 1 million en Argentine, 1,500,000 au Brésil (*Sulpizi*). Ces 7 millions d'Italiens, qui vivaient loin de leur pays natal, concourraient activement à sa richesse. Partout, ils apportaient le prestige du nom italien



et ouvraient des marchés nouveaux à l'industrie et au commerce de leur pays. Avant la guerre, « l'or qui entrait en Italie, venant de ses anciens émigrants, représentait une moyenne annuelle de 500 millions de lires (Luigi Rossi), somme suffisante pour couvrir le *déficit* de la balance commerciale du Règne et maintenir la parité du change ». Dans ces conditions, l'émigration est pour l'Italie une question aussi importante que l'immigration pour l'Amérique latine. Le gouvernement italien ne l'a, d'ailleurs, jamais abandonnée à elle-même.

Avant 1901, les lois diverses se bornaient à protéger l'émigrant jusqu'au moment où il quittait son pays. C'était plutôt un règlement de police qu'une assistance sociale. La loi de 1901, partant du principe que l'émigrant est un incapable que l'État doit défendre et aider jusqu'à son établissement à l'étranger, inaugura la politique d'intervention, dans laquelle l'État fasciste cherche à rassembler les dernières conséquences. L'État ne se limite plus à protéger l'émigrant jusqu'à son établissement à l'étranger. Il lui permet ou lui contrôle sa liberté d'action, selon ses propres convenances, lui indique le meilleur chemin à suivre, c'est-à-dire la région qui offre les meilleurs avantages à son travail, et le suit attentivement dans la vie.

C'est, au fond, la politique intelligente de la valorisation de l'émigrant, qui est le plus précieux des éléments de civilisation dont les pays neufs ont besoin. Nous devons, alors, disputer, à la grande nation trop surpeuplée, l'incalculable matière première, « l'homme », déjà réputé dans l'ancienne philosophie « la mesure de toutes les choses... ».

Nous autres, Américains du Sud et du Centre, nous ne sommes pas seuls à disputer le bon ouvrier européen; la demande est plus grande que l'offre. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud sont des concurrents puissants, parce qu'ils ont aussi leurs terres à peupler et leurs énormes richesses à exploiter. Voyons le problème « immigration » sous ses aspects brésiliens, qui

sont presque toujours identiques ou analogues à ceux qui peuvent être offerts aux autres pays du Continent.

L'Empire brésilien, préoccupé par la formation politique du pays, a négligé presque complètement le problème de l'immigration. Tandis que les États-Unis se peuplaient et s'enrichissaient rapidement avec le concours du travail, de l'intelligence et du capital européens, nous nous contentions de l'accroissement végétatif de notre population. Dans l'espace d'un siècle, de 1820 à 1920, près de 35 millions d'émigrants sont entrés aux États-Unis ; dans le même laps de temps, ce chiffre atteignait à peine au Brésil 4 millions, parmi lesquels 3,200,000 après 1890. La République a été plus attentive à résoudre ce problème social. Mais, malheureusement, nos efforts se manifestent incertains et sans suite. M. Bulhões Carvalho a noté qu'en trente ans de république, le montant des dépenses de nos services d'immigration atteint à peine 200,000 contos. En dix ans, de 1908 à 1918, le Canada a dépensé pour ces mêmes services 40 millions de livres sterling.

Pourtant, le Brésil est, sans exagération aucune, un des champs les plus vastes et offrant le plus d'avantages à l'émigrant étranger. Nous pouvons résumer les avantages que les différents pays offrent aux émigrants de la façon suivante :

1° Bonnes conditions de vie matérielle (climat, qualité des terres, salaires, hygiène, transport, monnaie, etc.) ;

2° Garanties juridiques ;

3° Facilités offertes au colon pour acquérir la terre qu'il vient travailler.

Le Brésil comprend-il toutes ces conditions ?

Il ne nous appartient pas de faire ici une étude sur la géographie du Brésil, si connue de tout le monde. Avec une superficie de 8 1/2 millions de kilomètres carrés, le Brésil compte une population encore inférieure à 40 millions et une densité d'un peu plus de quatre habitants par kilomètre carré, ce qui donne, comme d'ailleurs aux autres



pays de l'Amérique du Sud, l'impression d'un désert. Les 35 millions d'habitants du Brésil sont répartis d'une façon inégale sur l'ensemble du territoire national. Dans la très vaste région de l'Amazone, sur une superficie de 3 millions de kilomètres carrés, il y a à peine 1,500,000 âmes. La région du Centre et de l'Ouest (les Etats de Goyaz et de Matto Grosso) n'est pas moins déserte; sur une superficie de 2 millions de kilomètres carrés, on compte environ un million d'habitants. Dans les Etats du Nord-Est, qui s'étendent de Maranhão à Bahia, la densité de la population est beaucoup plus élevée, environ 12 millions d'habitants peuplent 1,600,000 kilomètres carrés. Pour ce qui est du reste du territoire, la région que nous appelons le Sud, celle qui va de Espirito Santo à Rio Grande do Sul, englobant l'Etat de Minas Geraes, elle comprend, en chiffre rond, 2 millions de kilomètres carrés et la plus grande partie de la population brésilienne, c'est-à-dire environ 20 millions d'âmes. C'est la zone de l'émigrant. Comblé les vides énormes du Sud, remplir les demi-déserts du Nord-Est, les déserts du Nord et de l'Ouest, voilà le formidable problème du peuplement du sol brésilien.

Il est évident qu'il n'est pas aisé de définir le climat d'un pays aussi vaste que le Brésil, qui s'étend de l'Equateur à la latitude de 33 degrés Sud. Par sa situation géographique, le Brésil est le type parfait du pays tropical, puisque même les Etats situés au-dessous du Capricorne sortent à peine du « cadre des pays chauds ». Mais les différentes altitudes, les conditions du sol, le régime des vents et des courants marins, le voisinage des grandes masses d'eau sont des éléments suffisants pour modifier sensiblement les conditions climatiques de latitude. Dans l'ensemble, tous les spécialistes concluent que le climat du Brésil est agréable et salubre. Dans quelque partie de notre territoire, la vie humaine peut s'adapter parfaitement aux conditions physiques de l'endroit. Des savants étrangers, comme Wallace, Bater, Marvy ont plaidé même en faveur du climat équatorial de l'Amazone. L'Européen, surtout celui du Sud,



s'adapte facilement au climat de l'Amazone (Manâos et Belém sont de grandes cités modernes), à la condition toutefois qu'il sache se défendre, dans la campagne et dans les forêts, contre les inconvénients des déserts et contre les maladies locales. Le littoral du Nord-Est, chaud et humide, en conséquence de sa situation géographique, a permis pourtant, dès le moment de la colonisation, le développement d'une civilisation rurale qui (avec la canne à sucre à Pernambouc et à Bahia) a été la plus intense et la plus brillante jusqu'à la fin du second Empire. Les variations thermométriques sont insignifiantes, et les pluies abondantes, les vents alisés suffisent à atténuer la grande chaleur du jour. La température moyenne du littoral de Pernambouc est, par exemple, de 26 degrés centigrades et celle de la capitale de Bahia de 24 degrés. Dans la commune de Garanhuns, dans l'Etat de Pernambouc, à 850 mètres d'altitude, la moyenne est de 20 degrés et la température minimum est de 12 degrés. Dans toute la région du Nord-Est, au Cearâ, de même qu'à Pernambouc et à Bahia, on rencontre des zones où le climat est excellent. Dans les Etats du Sud, tout le monde s'accorde à reconnaître le climat agréable et salubre. Les hautes plaines de São Paulo et de Paranâ, les campagnes de Rio Grande do Sul, les régions montagneuses de Minas Geraes offrent un climat qui permet l'adaptation rapide des races des régions les plus froides de l'Europe.

Il serait inutile, voire même exagéré, d'affirmer la supériorité uniforme de toute l'étendue du sol du Brésil. Il y a partout de grandes « taches » de terres mauvaises ou médiocres, d'une exploitation difficile, d'un rendement peu encourageant. Mais les terres généreuses, qui rémunèrent largement l'effort humain, constituent la meilleure part du Brésil ; dans un avenir plus ou moins éloigné, elles permettront à quelques centaines de millions d'individus de vivre. Le littoral du Nord-Est, l'échancrure de Bahia, les hautes plaines de São Paulo, de Paranâ et de Santa Catharina, les champs du Rio Grande, les vallées de Minas Geraes, les



plateaux de Matto Grosso et Goyaz sont des terres riches qui n'attendent que la valorisation plus intensive de la main-d'œuvre.

L'insuffisance des communications avec l'intérieur, le manque de crédit en banque, les précaires services de santé et d'hygiène publique et l'instabilité du change constituaient les arguments classiques contre le Brésil. Une politique intelligente et progressive les a détruits rapidement. Notre réseau de chemin de fer atteint plus de 30,000 kilomètres et nous avons quelques lignes de pénétration de premier ordre, comme celle de Rio à San Francisco (Pirapora), par exemple, qui atteindra un jour la vallée du Tocantins, pour se terminer à la capitale du Parâ; celle de São Paulo aux frontières de l'Uruguay et de l'Argentine; celle de São Paulo à Matto Grosso, qui sera bientôt greffée au réseau bolivien. La construction des routes carrossables a pris dernièrement une grande extension; elles atteignent actuellement 50,000 kilomètres. L'Etat de São Paulo est traversé dans tous les sens par des routes de tout premier ordre. Les grandes rivières de l'intérieur, qui ont servi autrefois de chemin pour pénétrer dans les « sertôes », constituent un magnifique réseau de communications intérieures. La très vaste côte brésilienne avec quelques ports parfaitement aménagés, comme Rio, Santos, Recife, Bahia, Manâos, Belém, est desservie par un grand nombre de compagnies étrangères et nationales, parmi lesquelles le *Lloyd Brésilien*.

Dans tous les Etats du pays, spécialement les plus riches, São Paulo, Minas, Rio Grande, Pernambouc et Bahia, par exemple, le crédit en banque s'est développé, de même que les caisses de crédit agricole, du type Luzzatti. La politique de la stabilisation du change commencée par le gouvernement actuel de la République donne déjà ses premiers et bienfaisants résultats. Il y a presque un an que le change se maintient à un cours stable. Le travail et la fortune de ceux qui vivent au Brésil, indigènes ou étrangers, perdent ce caractère de spéculation ou de hasard que leur donnaient



les fluctuations constantes du change, et ceci n'est pas une condition secondaire pour le prolétaire ou le capitaliste étranger qui désirent se fixer au Brésil.

Les préoccupations du gouvernement brésilien fédéral et des différents Etats sont vives et constantes en ce qui concerne la santé publique et les mesures d'hygiène collective. Les grandes villes du pays, parfaitement assainies, ne connaissent plus depuis bien des années les épidémies qui leur ont donné une si mauvaise réputation. Les travaux d'assainissement des campagnes et la lutte contre les endémies sont intensifiés par une étroite collaboration des services de santé de l'Union Fédérale et des Etats.

La Constitution brésilienne ne fait aucune distinction entre indigènes et étrangers au point de vue des relations du droit privé. La naturalisation assure pour les étrangers la jouissance de tous les droits politiques : seulement l'accès au siège de président ou vice-président de la République leur est défendu. Il n'y a pas au Brésil de préjugés de races, de religions ou de classes. Les possibilités d'existence s'ouvrent également à tous les hommes, quelle que soit leur origine.

Le Brésilien est foncièrement hospitalier. Dès son débarquement dans un port brésilien d'émigration, le futur colon trouve l'appui des autorités nationales : l'hospitalité et les moyens de transport lui sont offerts gratuitement ; on pare aux premières difficultés d'installation et on lui assure le travail au moyen de contrats écrits.

Les paragraphes qui suivent montreront l'accueil favorable qui attend le nouveau venu à São Paulo, le plus grand Etat d'immigration du Brésil.

Les colons qui se destinent à l'agriculture de l'Etat de São Paulo fréquentent de plus en plus la maison hospitalière des immigrants afin d'y jouir des avantages assurés par les lois d'immigration, — instituée par l'Etat. Outre l'hospitalité gratuite qui y est reçue dans la capitale même, c'est-à-dire au centre de toutes les voies ferrées qui sillonnent



l'Etat, cet établissement hospitalier est en relations constantes avec l'Agence officielle de placement, où les « Fazendeiros » viennent recruter, par contrat, le personnel dont ils ont besoin. Cette agence, qui fait également partie du Département du Travail de l'Etat, est une organisation destinée à faciliter le travail aux immigrants et aux travailleurs en général, les plaçant tant dans l'agriculture que dans les autres industries, comme colons ou ouvriers. Cette organisation facilite également le placement dans les centres officiels de colonisation, de même que dans les domaines ruraux, propriétés particulières, fermages ou autres, mais toujours d'accord avec les lois, règlements et contrats en vigueur. Les patrons qui désirent engager des colons ou ouvriers, hébergés dans l'établissement hospitalier, font leurs offres sur les registres de l'Agence, indiquant sur des feuilles de renseignements spécialement prévues à cet effet, les conditions de travail et de salaire offertes. Une fois cette formalité légale accomplie, les patrons sont autorisés à visiter les locaux de la maison hospitalière et à s'y entretenir de vive-voix avec les colons ou ouvriers susceptibles de répondre aux conditions requises.

L'Agence est à la disposition de tous les immigrants pour faciliter toutes les formalités de contrats, ayant dans ses services des interprètes en toutes langues, afin de pouvoir répondre à toutes les explications désirables. En général, ce sont les « Fazendeiros » de café qui fréquentent le plus ces maisons hospitalières et l'Agence. Cela s'explique aisément, étant donné que la culture du café est la plus développée des grandes cultures de l'Etat de São Paulo. Dès qu'un accord verbal est intervenu entre « Fazendeiro » et immigrant, l'un et l'autre se dirigent vers l'Agence officielle de placement, dont les bureaux fonctionnent à proximité de la maison hospitalière et là, devant les fonctionnaires chargés de ce service, les termes du contrat de travail sont définitivement conclus. Ce contrat est alors lu aux intéressés, dans leur propre langue, pour être ensuite signé par les parties. Le colon, ainsi contracté, reçoit un carnet



dûment enregistré, qui donnera les détails du « compte courant » de l'employé chez le patron et où figurera une copie exacte du contrat et des extraits de lois et règlements relatifs à la protection des ouvriers agricoles. Les manœuvres reçoivent de l'Agence, dans les mêmes conditions, une fiche d'engagement sur laquelle les principaux accords établis sont mentionnés.

L'Agence donne aussi aux familles, pour le service temporaire de la cueillette du café, des carnets d'engagement comportant la copie du contrat, les extraits des lois et règlements mentionnés ci-dessus, qui sont imprimés en portugais et dans la langue des personnes engagées.

Après avoir été ainsi engagés, les immigrants suivent eux-mêmes les formalités d'expédition gratuite de leurs bagages et la veille du départ pour l'endroit choisi, au moment du dernier repas à l'établissement hospitalier des immigrants, ils reçoivent quelques provisions de bouche pour le voyage.

Les immigrants sont accompagnés aux gares d'embarquement par les employés de l'établissement hospitalier, recevant à ce moment leurs billets gratuits, fournis par le gouvernement. Quand les immigrants sont placés par l'intermédiaire de l'Agence ou quand ils indiquent l'adresse de patrons trouvés par tout autre intermédiaire, les employeurs sont, par télégramme, avisés du départ sans que l'ouvrier ait quoi que ce soit à dépenser.

D'accord avec le contrat de l'Agence, le propriétaire de la « fazenda » assure le transport gratuit du colon et de ses bagages de la gare jusqu'à la « fazenda ». Il permet dans les fazendas de café, la plantation de maïs et de haricots pour la consommation personnelle de l'immigrant ; l'étendue ainsi concédée pour cette culture est variable suivant les fazendas, il fixe l'espace de terrain qu'il s'oblige à donner au colon ; presque toujours cette étendue est proportionnée au nombre de pieds de café entretenus par le colon ; il stipule s'il fournit ou non la lumière élec-



trique, l'école, le médecin, la pharmacie, etc. ; dans le cas contraire, il établit l'importance des indemnités pour ces fournitures et pour les autres services étrangers au travail que nécessite le plant du café ou de la canne à sucre.

Voici quelles sont, en général, les clauses les plus communes des contrats d'engagement, clauses auxquelles les colons attachent plus de valeur qu'à celles prévues par la loi.

En ce qui concerne les clauses obligatoires, le décret de l'Etat n° 2400, de juillet 1913, chapitre XVII, établit les conventions de ces mêmes clauses, et une annexe détermine le modèle des carnets. A ce sujet, des renseignements complémentaires sont stipulés au n° 19, pages 14 et suivantes.

Les lois fédérales n° 1150, du 5 janvier 1904, et n° 1607, du 29 décembre 1906, réglées par le décret fédéral n° 6434, du 27 mars 1907, déclarent privilégiée la dette représentant le salaire des ouvriers agricoles ; elle doit, avant tout autre compte, être payée sur le produit de la récolte. A ce même point de vue sont assimilés aux ouvriers agricoles, les journaliers (main-d'œuvre temporaire), les colons, les manœuvres, les employés, les charretiers, les ouvriers et mécaniciens et tout autre employé de la propriété rurale.

Dans le même ordre d'idées, le Code civil brésilien du 1<sup>er</sup> janvier 1916, paragraphe unique de l'article 759, dit : « On exclut de cette règle la dette provenant des salaires de l'ouvrier agricole et devant être payée par le produit de la récolte à laquelle il aurait concouru par son travail, de préférence à n'importe quel autre crédit. »

Le carnet de convention de travail donné par l'Agence officielle de placement aux colons, dans l'Etat de São Paulo, constitue la meilleure preuve que le règlement des salaires est effectué normalement. Le colon, comme d'ailleurs n'importe quel autre ouvrier agricole, jouit du bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite.

La loi d'Etat n° 1743, du 30 décembre 1920, a organisé l'assistance judiciaire dans l'Etat : « Les personnes depour-

vues de moyens pécuniaires de défense de leurs droits en justice peuvent avoir recours au bénéfice de l'assistance judiciaire (art. 1<sup>er</sup> de la loi) et, en certaines circonstances, obtiennent l'exemption du paiement des droits de timbres, taxes et divers émoluments. »

Le Patronat agricole, — bureau de l'Etat destiné à aider à l'exécution des lois fédérales et de l'Etat en ce qui concerne la défense des intérêts des ouvriers agricoles, — a de très importantes attributions, parmi lesquelles il est intéressant de signaler les suivantes : « Veiller à l'exécution des lois fédérales et de l'Etat concernant l'immigration, la colonisation, etc. ; résoudre, par des moyens de persuasion, les malentendus qui peuvent surgir entre les ouvriers agricoles et leurs patrons ; régler et défendre les causes qui deviendraient nécessaires afférentes au paiement des salaires agricoles, et à la stricte exécution des contrats et conventions ; contrôler la tenue à jour des carnets des ouvriers agricoles ; faire connaître aux autorités compétentes les plaintes des ouvriers agricoles, en ce qui concerne les attentats à la sécurité de l'ouvrier, de sa famille et de ses biens ; présider à l'organisation de sociétés coopératives pour l'assistance médicale, la pharmacie et l'enseignement primaire ; contrôler les agences de change et de vente des billets de transports maritimes ; prendre les mesures nécessaires contre toute personne qui pourrait abuser de la confiance des colons, etc. » (Art. 315 et 382, du décret de l'Etat n° 2400.)

Une récente loi d'Etat, n° 1869, datée du 10 octobre 1922, a créé, dans les 112 divisions que comprend le territoire de l'Etat, en ce qui concerne la distribution de la justice de première instance, des tribunaux ruraux, destinés à recevoir et juger les différends jusqu'à la valeur de 500 dollars, qui seraient soulevés par suite de la mauvaise interprétation ou exécution des contrats de services agricoles.

La répartition des services, l'empeint, la subordination des colons, etc., etc., de même que les droits et obligations



d'ordre privé, concernant les individus, leurs biens et leurs relations, sont régis par des préceptes très libéraux, par le Code civil brésilien.

Le décret fédéral n° 3724, du 15 janvier 1919, règle dans le pays les obligations afférentes aux accidents de travail. Dans le cas d'un accident de travail qui surviendrait dans l'Etat de São Paulo, les promoteurs publics (loi d'Etat n° 1827, du 21 décembre 1921), dans les divisions administratives de l'intérieur de l'Etat et le curateur spécial dans la capitale (loi d'Etat n° 1866, du 19 décembre 1919) sont obligés de prêter assistance judiciaire aux victimes. Celles-ci, ainsi que leurs représentants, jouissent, d'accord avec les dispositions de l'article 172 du décret de l'Etat n° 178, du 6 juin 1893, d'une réduction de la moitié des débours, lesquels seront seulement pris en compte dans le but d'être payés à la fin par le perdant.

En ce qui concerne la sûreté et l'hygiène du travail, le Code sanitaire, prévu par la loi d'Etat n° 1596, du 29 décembre 1917, établit les dispositions utiles pour l'installation des machines, la ventilation, l'action nocive des gaz, l'âge d'admission au travail, le travail nocturne, etc.

Pour ce qui est de l'hygiène rurale, le Code sanitaire comprend des dispositions intéressantes qui embrassent presque tout le sujet traité par les articles 258 et 372.

Le fonctionnement des syndicats professionnels est réglé, d'une manière satisfaisante, par le décret fédéral n° 1637, du 5 janvier 1907, qui permet aux professionnels de l'agriculture et des industries rurales de tous genres d'organiser, entre eux, des syndicats pour l'étude, le coût et la défense de leurs intérêts. Le Brésil, figurant au nombre des signataires du Traité de paix de Versailles, s'est promis d'introduire, dans sa législation sur le travail, les mesures adoptées à Washington, Genève et Berne dans les congrès internationaux du travail qui ont siégé postérieurement.

On se fait une idée, dans divers pays européens d'émigration, surtout en Italie, qu'au Brésil, comme en Argen-



tine et dans les autres nations de l'Amérique Latine, « régions de latifundios », il y a une grande difficulté, voire même une impossibilité pour un colon d'acquérir des terres. Même en tenant compte que les lois indiquent à l'immigrant le futur domaine qu'il devra cultiver, la réalité ne correspond pas aux promesses légales. Dans les ouvrages de deux écrivains italiens que nous citons entre tant d'autres, Sulpizi (*Il Problema dell'Emigrazione*) et Pertile (*La Rivoluzione nelle leggi dell'Emigrazione*), nous rencontrons la même critique sans fondement. Pendant que la législation du Canada et de l'Australie facilitent l'acquisition de la propriété agricole à l'immigrant, lui donnant à titre gracieux les terres de l'Etat ou lui permettant l'achat à un prix et des conditions raisonnables, en Amérique du Sud le colon est une nouvelle catégorie de *Serf de la glèbe*, soumis toute la vie au travail de la terre d'autrui ; un salarié permanent. Les faits, les données statistiques montrent que cette allégation est fautive. Nous corrigeons, petit à petit, les erreurs fondamentales de la primitive colonisation portugaise qui créa, — avec le régime des terres de la Couronne, des « Capitánias » et des concessions gratuites de vastes territoires, — l'immense propriété rurale. Les petites propriétés prospèrent à côté de la grande culture qui, à son tour, s'industrialise par le système des compagnies et sociétés anonymes. En plus, l'examen des statistiques brésiliennes montre que le Brésil est encore, relativement aux autres nations nouvelles, un pays rural ; le phénomène de l'urbanisme n'a pas encore pris le développement que l'on constate ailleurs, en Australie, par exemple, où, sur une population totale de 5,030,000 habitants, 2,000,000 résident dans six grandes villes, et où Melbourne passait de 3,000 habitants en 1841 à 800,000 en 1918, et Sydney de 30,000 à 740,000 ! L'attraction de la ville au Brésil est à peine un aspect du phénomène universel de l'industrialisation des travaux agricoles et des besoins chaque jour plus intenses du confort, que la campagne ne peut prodiguer et que la ville, au contraire, multiplie.



Mais, encore une fois, ayons recours à la reproduction d'un travail de M. Bulhões Carvalho, dans lequel les chiffres parlent plus que les mots. C'est encore São Paulo qui sert d'exemple.

« D'après le recensement de 1920, écrit M. Bulhões Carvalho, la population de l'Etat de São Paulo atteignait à cette époque 4,592,188 habitants, dont 3,758,479 Brésiliens et 829,851 étrangers ; parmi ces derniers, 398,797 Italiens étaient compris. A cette même époque, le nombre de propriétés rurales enregistrées s'élevait à 80,921, d'une valeur de 2,887,243 :843 dollars et couvrant une superficie de 13,883,269 hectares. De ces propriétés, 58,814 appartenaient à des Brésiliens, à divers consortiums et à des individus dont on ignore la nationalité, — les biens ruraux occupant la superficie de 11,939,704 hectares et représentant une valeur de 2,379,012 :517 dollars. Les 22,065 propriétés restantes, ayant une extension de 1,914,458 hectares et une valeur de 503,141 :846 dollars, appartenaient à des étrangers, notamment à des Italiens, possédant 11,825 propriétés ayant une superficie de 916,487 hectares et une valeur de 257,547 :432\$000. »

On conclut de ces chiffres que les étrangers constituent environ 18 p. c. de la population de São Paulo, les Italiens faisant environ 9 p. c. du nombre total d'habitants du dit Etat. On en déduit également que, sur cent propriétés agricoles existantes en 1920, les étrangers possédaient environ 28 p. c., dont 15 p. c. environ aux Italiens (ou environ 54 p. c. des propriétés appartenant aux étrangers).

La confrontation de ces proportions est concluante. La colonie italienne représente 9 p. c. de la population de l'Etat de São Paulo, tandis que la proportion de leurs propriétés agricoles et la totalité des biens ruraux officiellement enregistrés s'élève à presque 15 p. c. La population brésilienne représentant 82 p. c. du nombre total des habitants, les Brésiliens disposent à peine de 73 p. c. des « fazendas » recensées. La manifestation économique est pourtant inférieure à la manifestation démographique, au contraire de ce



qui arrive avec la colonie italienne, dans laquelle la manifestation économique représente presque le double du coefficient relatif à la population (15 p. c., contre 9 p. c.).

Il convient de signaler encore, et pour faciliter la comparaison, que parmi les propriétés attribuées aux Brésiliens se trouvent incluses non seulement celles appartenant aux divers co-propriétaires, dont la nationalité n'a pas été définie dans le classement du recensement, comme aussi celles appartenant à des individus dont on ignore la nationalité.

Si, au lieu de considérer le nombre des propriétés, nous envisageons leur valeur, les proportions, bien que moins impressionnantes dans la comparaison entre Brésiliens et étrangers, se révèlent pourtant assez favorables en ce qui concerne la colonie italienne.

Aux 82 p. c. de population brésilienne correspond un pourcentage plus ou moins équivalent de la valeur totale des propriétés ; en général, plus de 17 p. c. appartenant à l'élément étranger et, notamment, environ 9 p. c. à la colonie italienne, ce qui montre bien l'évidence de son incontestable prospérité. Les 9 p. c. correspondant à la population italienne à São Paulo ne se rapportent pas, pourtant, exclusivement aux travailleurs agricoles. Ce pourcentage comprend aussi d'autres classes qui détiennent les grandes fortunes constituées, soit dans le commerce, soit dans les industries et dans d'autres branches d'entreprises commerciales. Une grande partie du commerce de l'Etat de São Paulo est entre les mains d'Italiens, petits marchands, négociants en demi-gros et détaillants dont les transactions commerciales s'opèrent au moyen d'un capital certainement assez considérable.

Pour confirmer cet exposé, il suffirait de citer quelques noms renommés d'industriels et commerçants très connus à São Paulo comme à Rio de Janeiro. Ces grands capitalistes italiens et tant d'autres de leurs compatriotes enrichis au Brésil, bien que possédant un certain capital, continuent



à résider dans le pays où ils ont fait leur fortune, se sentant attachés au milieu où ils ont prospéré et s'y trouvant aussi heureux qu'ils le seraient dans leur propre pays.

En ce qui concerne les industries, les chiffres accusés au recensement de 1920 démontrent aussi une situation avantageuse de la colonie italienne à São Paulo.

Sur un total de 4,145 établissements enregistrés dans ce même Etat de São Paulo avec un capital de 537,817:439\$000 et une production correspondant à 986,110:258\$000, pas moins de 1,446 fabriques, avec 35,273:500\$000 de capital et une production de 72,077:851\$000 appartiennent à des particuliers de nationalité italienne. Si nous ajoutions à ces chiffres ceux qui représentent le contingent italien dans les diverses sociétés (sociétés de personnes, mixtes et de capitaux), on pourrait voir quel degré de prospérité a atteint la colonie italienne dans l'Etat le plus avancé de la République brésilienne.

Mais ce n'est pas seulement à São Paulo que les chiffres justifient les faits démontrant la prospérité matérielle des immigrants étrangers. De toute part, dans le pays, on constate la même tendance qui définit les possibilités infinies que le Brésil offre au colon capable, venant d'Italie ou d'ailleurs. Dans l'Etat de Rio Grande do Sul, 25,485 établissements agricoles appartiennent à des étrangers, dont 13,510 à des Italiens, et dans l'Etat de Minas Geraes on compte 4,266 propriétés rurales étrangères (2,193 italiennes). Dans toute la République, le nombre des propriétés agricoles, d'origine étrangère, s'élevait à 79,169 (35,894 Italiens) « leurs domaines représentant une superficie de 2,743,178 hectares et le capital un million de contos » (Bulhões Carvalho).

Il convient de rappeler ici qu'aux Etats-Unis (recensement agricole de 1910), sur 4,763,256 propriétés agricoles, 669,556 appartenaient à des étrangers, parmi lesquels venaient en premier lieu les Allemands, les Anglais et les Suédois, et presque en dernier lieu les Italiens. Dans l'acti-



vité industrielle du Brésil, les étrangers aussi occupent une place prépondérante. « Considérant à peine les particuliers, écrit M. Bulhões Carvalho, propriétaires de fabriques, les chiffres du recensement de 1920 révèlent aussi les succès obtenus par les étrangers établis au Brésil, où la colonie italienne se détache nettement de toutes les autres colonies. » Le total des entreprises appartenant à des particuliers atteignait, dans toute la République, au moment du dernier recensement, 9,190, dont 5,106 sous le contrôle brésilien et 4,084 exploitées par des étrangers; dans ce nombre, on ne compte pas moins de 2,119 fabriques appartenant à des Italiens. Le capital de ces entreprises s'élevait à 250,243 :929\$000, dont 123,385 :432\$000, correspond aux entreprises brésiliennes et 126,959 :497\$000 aux entreprises étrangères. Le capital italien employé dans ces industries s'élevait à 53,161 :154\$000.

Par ces chiffres, il est facile de déduire que la proportion de 51 p. c. du capital industriel représenté au Brésil par des firmes particulières appartient à des étrangers et 21 p. c. à des sujets italiens, lesquels participent pour environ 42 p. c. au capital étranger employé dans les industries nationales.

Après cet exposé rapide, étant donné le peu de temps qui m'est accordé, il ne me reste plus qu'à tirer certaines conclusions concrètes. Quelle est notre politique d'immigration? Quels sont nos points de vue spéciaux dans la grande question, qui préoccupe tellement et de manières si diverses les nations surpeuplées de l'Europe et de l'Extrême-Orient Asiatique et les pays nouveaux de l'Amérique du Sud et de l'Océanie? Dans la dernière Conférence internationale d'Emigration et d'Immigration, tenue à Rome en 1924, nous avons affirmé par la voix de nos délégués notre orientation, en ce qui concerne les droits et les devoirs généraux des États émigrants et immigrants.

L'éminent rapporteur de la thèse *Le Travail européen en Amérique* devant la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce,



actuellement réunie dans la capitale de notre pays, M. le sénateur Angelo Pavia, a exposé, dans son précieux essai *L'Emigration pour le Brésil*, les résolutions les plus intéressantes votées à Rome avec l'appui des délégués brésiliens. Nous ne voyons rien à supprimer ou à changer de ce que nos représentants officiels ont signé.

Le Brésil désire vivement le concours de tous les hommes qui veulent travailler au développement de ses richesses incalculables. Sa législation libérale ne fait aucune distinction entre les étrangers et les Brésiliens, et ouvre à tous les mêmes perspectives de triomphe. Pourtant, le problème de l'immigration ne consiste pas au Brésil comme il ne consiste pas non plus dans les autres nations modernes, en la simple opération de peuplement des terres inhabitées ou semi-désertes par des créatures humaines de n'importe quelle espèce et quelle origine. La politique de protection des pays d'émigration vis-à-vis des émigrants est tout aussi juste que la politique de protection des caractéristiques nationales des pays d'immigration. Dans nos considérations préliminaires, nous avons résumé les principaux aspects de cette protection démographique, ethnique, sociale et ouvrière. Le droit d'accès de notre territoire aux indésirables, à n'importe quelle catégorie ils appartiennent, et de régler, un jour, le cas des inassimilables, est inhérent à la souveraineté de chaque pays et ne peut, en aucun cas, affecter la conscience qu'il doit garder de la solidarité humaine.

L'éminent sénateur Pavia, dans son rapport si favorable pour le Brésil, après avoir étudié brillamment le phénomène de l'immigration dans notre pays, résume en deux questions d'ordre pratique les thèses suivantes, votées dans la Conférence d'Emigration de Rome :

1° Faciliter l'accès aux terres libres ou aux domaines fonciers, soit en favorisant les immigrants isolés ou groupés, soit en favorisant les entreprises de colonisation, par des concessions et des conditions spéciales;

2° Favoriser la coopération du capital national et du capital étranger pour la formation d'entreprises de colonisation.

L'illustre homme d'Etat italien proposa la formation d'un syndicat international pour l'exploitation de la sidérurgie au Brésil et l'offre de notre gouvernement d'un morceau de notre territoire pour une première expérience internationale d'émigration.

Le problème de la sidérurgie au Brésil est en dehors du sujet du présent travail.

L'autre idée généreuse du sénateur Pavia sur « une première expérience de colonisation internationale » ne nous paraît pas viable.

Le gouvernement de l'Union ne dispose pas de terres fédérales, sauf celles qui sont nécessaires à la défense militaire du pays. Etant donné l'organisation juridique du territoire brésilien et le régime des terres dévolues, il ne serait pas possible de faire une expérience dans les Etats brésiliens ou dans leurs communes.

Le point le plus important pour le Brésil en ce qui concerne le peuplement de son territoire dépend des accords directs avec chacun des pays d'émigration, dans lesquels les intérêts réciproques d'ordre légal, social et économique soient nettement étudiés et définis. Le simple accroissement végétatif de la population et la problématique immigration spontanée ne sont pas suffisantes ; nous avons besoin d'attirer l'émigrant agricole par une propagande à l'étranger et par des garanties réelles de ce que nous offrons dans notre territoire. Ceux qui recherchent les villes ne sont que des facteurs démographiques qui ne nous intéressent pas spécialement, malgré parfois leurs qualités que les Américains du Nord appellent « actives », c'est-à-dire leurs qualités techniques et professionnelles d'offices urbains.

Parler de distinctions entre les races d'émigrants est, entre nous, une prévention pour l'avenir. Le concours des Italiens et Ibériens dans l'Etat de São Paulo, des Allemands



dans l'Etat de Rio Grande do Sul, des Polonais au Parana et des Japonais dans divers points du territoire a été inappréciable. Les assimiler à la vie brésilienne, leur enseigner la langue nationale, leur faire connaître les destinées de la nouvelle patrie qui les accueille, tel est le devoir de notre politique intérieure, qui doit être accompli par nous-mêmes.

La Constitution républicaine du Brésil, en remettant les biens fonciers aux Etats, leur a donné la première des conditions requises par une politique d'immigration.

Les *agglomérations coloniales* que l'Union a fondées dans les Etats du Sud, bien qu'étant généralement prospères (la population s'est accrue de 1908 à 1921 de 4,689 à 44,459 individus; la valeur de la production est passée de 2,247 à 21,000 contos, dont, en 1921, une valeur d'exportation de 10,200 contos) sont encore très restreintes. Notre point de vue personnel nous conseille de nouveau une politique d'accords, mais cette fois entre le Gouvernement fédéral et celui de chaque Etat, pour obtenir un meilleur régime des terres, de manière à rendre plus facile encore l'acquisition de petites propriétés, et leur mise en valeur par les colons isolés ou groupés.

La loi de « Homestead » a donné au Canada d'excellents résultats, au moins jusqu'à l'invasion du grand capitalisme. Dans la seule province centrale de Saskatchewan, grâce à cette loi, la population est montée de 91,460 individus en 1901 à 500,000 en 1908. Ce serait peut-être une expérience intéressante à développer au Brésil, où le « Homestead » est, d'ailleurs, déjà consacré par le Code civil.

Le Règlement des terres de l'Etat, en vigueur dans le Rio Grande do Sul, prévoit quelques dispositions intéressantes sur l'ouvrier brésilien, notamment en ce qui concerne la désappropriation des grandes superficies de terres particulières et leur lotissement, la légitimation de la propriété des occupants pour plus de trente ans, la réduction de 20 p. c. sur le prix des terres pour les cultivateurs pauvres qui les habitent, la facilité de payement des lots, à tempé-

rament, sur le travail exécuté dans les services de voirie, le concessionnaire recevant une partie du paiement en espèces pour sa propre subsistance, et le solde restant à son crédit, et aussi l'aide de charpentiers et de contre-mâîtres de travaux pour la construction des habitations.

Les lois de l'Etat de Minas Geraes peuvent, elles aussi, en matière d'immigration et de colonisation, être considérées comme des modèles de libéralisme. A la différence de São Paulo, Minas, qui n'a pas été moins doué par la nature — climat excellent, ressources inépuisables, — préfère la variété des petites exploitations rurales aux grandes entreprises agricoles. Faut-il accentuer cette tendance encouragée par le Règlement officiel des terres, afin qu'elle favorise la main-d'œuvre, en lui concédant ou facilitant la propriété des fermes qu'elle devra mettre en valeur? Non seulement elle a droit au sol, mais encore le sol doit être, dans une superficie de trois hectares au moins, semé et planté; l'Etat y trace des chemins et des réseaux d'irrigation, l'Etat y bâtit un toit provisoire pour l'immigrant.

A Minas, et d'une façon générale on peut dire la même chose des Etats de Parana, de Rio Grande do Sul, de Santa Catharina et de l'Espirito Santo, le colon n'appartient, en fait, que dans une proportion très réduite à la classe du salariat.

L'énorme et tout à fait récent essor économique de la région, — dont les exportations s'élevaient, en 1926, à 800,000 contos et à 140,000 contos en 1925, les recettes, qui n'étaient que de 50,000 contos en 1920, — s'intensifie et se projette au long des 8,000 kilomètres de chemins de fer et des 7,000 kilomètres de routes; et nous pouvons prévoir, pourtant, sans excès d'optimisme, dans un très bref délai de temps, l'affluence des courants immigratoires aux vallées fécondes de l'Etat de Minas Geraes.

Désirant que l'émigrant ne soit pas chez nous un simple élément de passage ou un simple salarié, mais bien un *nouveau* Brésilien, nous devons tout faire pour l'enraciner sur notre sol, en lui en facilitant la propriété. De cette façon,



nous servons également les intérêts présents et futurs de notre progrès et les intérêts de l'Humanité, qui ne peut pas se passer du concours économique d'un pays aussi vaste et aussi riche que le Brésil. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Mauricio de Medeiros, député.** — Messieurs, veuillez excuser que ce soit encore un Brésilien qui prenne la parole.

J'appartiens justement à la Commission qui a étudié la question de l'émigration. Elle a été rapportée par M. le sénateur Pavia, et nous avons chargé M. le député Bello d'examiner cette thèse et de voir jusqu'à quel point la délégation pouvait s'arrêter à ces conclusions.

M. Bello s'est chargé de cette mission avec beaucoup de savoir et vient justement de déposer les conclusions auxquelles il est arrivé.

Mais ce matin nous avons eu ici un débat fort intéressant et je ne résiste pas au désir de chercher à signaler les points très exacts et très précis dans lesquels je crois que ce débat doit être fixé.

C'est la première fois que je fais partie de la Conférence ; donc, j'ignore les causes par lesquelles on a introduit cette question de l'émigration dans le programme.

Je crois, autant que je puis comprendre la chose, qu'elle n'y est entrée qu'en envisageant le point de vue des rapports économiques, car les méthodes d'émigration et les lois de protection, soit en pays d'émigration, soit en pays d'immigration, tout cela, je pense, échappe à notre rôle, à notre volonté.

Il y a eu tout récemment à Rome une Conférence d'Émigration. Quand on comprend le problème d'immigration dans cet État aussi vaste, ce ne serait pas dans une section, à part d'une Conférence d'une portée tellement large que celle de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, qu'on pourrait arriver à des conclusions nettes. Il me semble d'ailleurs que la Conférence de Rome a fixé dans des termes très heureux toutes les conclusions possibles à



ce sujet, et M. Ricard, de la délégation française, a dit tout à l'heure que vraiment il ne faut pas reprendre une question à l'infini, et ce serait reprendre la question à l'infini que reviser à la Conférence parlementaire internationale du Commerce toute l'affaire de l'émigration.

Vous voyez, du reste, qu'on tombe tout de suite sur des malentendus. M. Pavia, je crois, n'a rien dit dans sa thèse qui permette l'ampleur du débat dans les termes employés par MM. les Délégués de l'Uruguay, de la Pologne, de Hongrie, de Roumanie, de l'Argentine, termes où on perçoit cependant un esprit de synthèse politique très heureux ; car, ainsi que M. le Délégué de l'Argentine, je ne suppose pas qu'il s'agisse de voter des conclusions qui puissent atteindre, de loin, la souveraineté des nations.

Je crois, d'autre part, qu'il ne s'agit pas non plus de définir le problème de la nationalisation des émigrés, mais le représentant de l'Allemagne a été très heureux quand il a dit que les points de vue sont tout à fait différents : les pays d'émigration regardent plutôt la souche de ceux qui s'en vont, tandis que les pays immigrants regardent plutôt les fruits, les semences de l'avenir. Les pays d'émigration ont des lois de protection pour tâcher de conserver la nationalité ; les pays d'immigration font justement le contraire : toutes les lois de protection veulent adopter le nouveau venu à la nouvelle nationalité.

D'ailleurs, je crois bien que tous ces débats seraient inutiles et que, quoi qu'on fasse, il y a un facteur beaucoup plus important dans la nationalisation de n'importe quelle sorte d'émigrant : c'est le bonheur qu'il trouve dans le pays où il va. Vous avez entendu tout à l'heure la communication du président de la Chambre de l'Uruguay ; eh bien ! il a fini son ardent discours en avouant à M. Pavia qu'il était un fils italien, qu'il avait des frères italiens et qu'il avait lui-même un fils né en Italie ; donc cela prouve qu'il a perdu tout de suite sa nationalité italienne, qu'il est devenu un Uruguayen, qui défend sa nationalité avec grand enthousiasme.



Mais nous-mêmes au Brésil : il suffit de parcourir les noms célèbres que nous avons : par exemple notre Ministre des Travaux publics, qui porte un nom d'origine bien allemande, M. Konder ; il est toutefois d'un patriotisme brésilien, sans égal. Et ici même, dans cette salle, nous avons un Brésilien dont nous nous enorgueillons énormément, qui est une gloire pour la mentalité de notre pays, M. le comte de Frontin (*Applaudissements*), dont le nom seul suffit à dire que, quoique né au Brésil, il n'est pas de racine brésilienne si vieille.

Evidemment, il y en a qui arrivent et qui ne sont pas heureux, et je regrette douloureusement que le délégué de la Roumanie ait apporté ici les griefs de quelques-uns de ses concitoyens qui n'ont pas été heureux, qui ont été victimes d'une escroquerie ; mais, heureusement ou malheureusement, je le dis, je puis affirmer que, parmi les complices de cette sorte d'escroquerie, il n'y a pas de Brésiliens, il n'y a justement qu'un citoyen roumain qui s'est chargé d'attirer ces gens de son pays vers le nôtre.

Je comprends parfaitement la préoccupation de certains pays comme la Pologne et la Hongrie. L'une recommence sa nationalité, la fait affirmer partout ; l'autre vient d'être mutilée ; donc, il est très naturel à toutes les deux qu'elles veuillent maintenir, soutenir, accompagner et suivre partout de leur protection leurs concitoyens.

M. le Délégué de la Pologne a parlé de la possibilité de soutenir un courant d'immigration vers le Brésil, ou vers les pays du Sud de l'Amérique, à condition qu'on y maintienne leur langue. Eh bien ! nous leur laissons la liberté d'avoir des écoles à eux...

M. Paul Petri. — Le raisonnement est toujours le même qui s'applique à la Hongrie.

M. Mauricio de Medeiros. — ... des écoles, où l'enseignement se fasse dans leur propre langue ; c'est toujours un développement intellectuel et nous ne sommes

pas du tout opposés à cela dans notre pays. Tout ce que nous réclamons, c'est de leur faire apprendre aussi notre langue. Je suis sûr que vous nous donnerez raison, quand vous verrez que nous sommes un pays de 9,000,000 de kilomètres carrés, et que si on permet de garder leur langue à chaque petit noyau, naturellement ce sera une mosaïque de nationalités dans un grand pays et ce ne sera pas un pays comme nous désirons notre nation, d'autant plus que nous sommes très orgueilleux d'avoir pu garder pendant quatre siècles la langue de nos aïeux. Si vous parcourez le Brésil, dans cette vaste étendue, vous entendrez partout la même langue; et n'est-ce pas beau d'avoir la même langue, comme il est beau d'avoir la même religion, les mêmes mœurs, n'est-ce pas beau d'avoir bâti une nation ainsi faite? (*Très bien!*)

Nous avons pendant quelque temps regardé ce problème un peu naïvement; nous avons laissé, au Sud, les Allemands faire leur école en langue allemande; mais, heureusement, nous avons compris le problème à temps, et si nous leur permettons d'avoir leurs écoles, nous les obligeons à apprendre le portugais. On n'en pourrait pas nous faire grief: c'est notre droit. (*Applaudissements.*)

Vous voyez donc qu'il n'est pas possible d'arriver à un accord, si on donne aux débats toute cette ampleur; je crois que nous ferions mieux de nous arrêter aux termes que M. Pavia a fixés.

D'ailleurs, si on apprécie les débats de ce matin, on voit que la chose est précise, les limites commencent justement à apparaître.

M. Ricard, le délégué français, a dit qu'il faut qu'on adopte un mode de statistique pour l'émigration, pour qu'on puisse comprendre ce qu'on peut appeler le marché du travail, voir où il y a courant d'émigration à créer, voir où il faut cesser le courant d'émigration.

M. Pavia a, je crois, proposé la constitution d'un organe international pour étudier les conditions du travail; natu-



rellement, la seule restriction que nous aurions à formuler ce serait que cet organe central ne se transforme pas en une sorte d'état-major de l'armée des travailleurs de chaque nationalité.

M. le Délégué de l'Argentine a dit : « Nous ne voulons pas qu'on crée un organe pour mobiliser des émigrants par-ci par-là, vous savez très bien que l'émigrant instable n'est pas utile. »

M. Angelo Pavia, *rapporteur général*. — Je suis d'accord avec vous ; cela ne regarde que les rapports commerciaux et leur développement.

M. Mauricio de Medeiros, — Il ne faut pas, en effet, transformer cet organe en une sorte d'état-major ; mais, évidemment, ce qu'on remarque, c'est que le monde n'a plus de place pour l'oisiveté : s'il y a quelque part des richesses inexploitées, il faut s'adresser aux gens qui ne travaillent pas et les envoyer vers les endroits où l'on rencontre du travail ; seulement, il est indispensable de faire cela d'une façon stable et non par cette simple mobilisation, à laquelle faisait allusion M. le Délégué de l'Argentine.

On voit très bien que l'humanité resserre ses liens de solidarité, qu'ils sont de plus en plus forts ; on comprend naturellement que l'être humain a le droit de vivre heureux et de chercher son bonheur où il est dans le monde. Les lois s'internationalisent de plus en plus.

Les pays nouveaux le savent bien ; cependant, ils ont besoin de croître, mais non pas seulement de croître : ils ont besoin de durer, et, pour durer, il faut qu'ils trempent leurs racines dans le sentiment national.

Je voudrais qu'on puisse arriver à des conclusions totales, nettes et rien qu'au point de vue économique ; autrement ce serait apporter à notre Conférence un problème beaucoup plus vaste et pour lequel une autre Conférence spéciale s'est déjà créée — le problème d'émigration en lui-même avec toutes les conséquences. (*Applaudissements.*)

M. le comte **Paulo de Frontin**. — Monsieur le Président, je désirerais prendre la parole, mais, comme vous le voyez, l'heure de la Séance plénière a déjà sonné; donc je vous prierai d'ajourner le débat, pour qu'il recommence vendredi matin, d'accord avec ce qui a été établi aujourd'hui à la première réunion de ce bureau. (*Assentiment général.*)

La séance est levée à 3 h. 1/4.



Troisième séance.

---

La séance est ouverte à 10 h. 1/2, le 9 septembre, sous la présidence de Sir Asheton POWNALL, *M. P.*, secrétaire parlementaire au ministère du Travail, ancien président du « Commercial Committee » de la Chambre des Communes.

**M. le Président.** — Messieurs, la Commission doit continuer aujourd'hui l'examen du rapport de M. le sénateur Pavia. Nous devons arriver à une conclusion vers midi ou midi et demi, vu qu'à 3 heures nous aurons à la soumettre à l'Assemblée plénière. J'espère que les orateurs seront aussi brefs que possible. C'est la troisième fois que nous discutons et il faut absolument que personne ne dépasse les dix minutes qui sont le maximum prévu par le règlement d'ordre intérieur (1).

**M. Fernand Faure, sénateur, professeur à la Faculté de Droit de Paris.** — Messieurs, je désire entretenir le Bureau, pendant les quelques minutes qui me sont accordées, et je compte bien ne pas les dépasser, d'une catégorie d'émigrants qui semble avoir été oubliée jusqu'ici : je veux parler des travailleurs intellectuels.

Jusqu'à ces dernières années, les statistiques relatives à l'émigration ont uniquement porté sur les travailleurs manuels. Pour la première fois, au Congrès international de l'Emigration tenu à Rome au mois de mars 1924, les travailleurs intellectuels ont été mentionnés.

La délégation italienne au Congrès de Rome prit l'initiative de signaler la situation vraiment pénible des travailleurs intellectuels, au point de vue de l'émigration, et c'est à la demande de cette délégation que fut admis, à l'unani-

---

(1) Cf. aux annexes l'allocution de M. FIGUEIROLA, dont la traduction est parvenue au Secrétariat général pendant la mise sous presse du compte rendu.

mité, le vœu suivant, que notre honorable rapporteur, M. le sénateur Pavia, a eu la bonne idée d'insérer dans son rapport. Voici, Messieurs, le texte de ce vœu :

*La Conférence émet le vœu que les Etats concluent des accords dans le but de se signaler réciproquement les besoins de techniciens ou, en général, des travailleurs intellectuels, et les possibilités d'emploi pour des travailleurs intellectuels étrangers.*

L'honorable rapporteur me permettra de lui adresser un léger reproche.

Il eut été digne de lui de prendre ce vœu comme point de départ et de dire : ce vœu n'est pas suffisant, il demande à être complété.

Il ne l'a pas fait, vraisemblablement, parce qu'il ne l'a pas pu, parce que le temps lui a manqué, mais je sais d'avance répondre à son sentiment, en venant demander à la Conférence de Rio d'élargir le vœu du Congrès de Rome ; ce sera faire, Messieurs, une œuvre utile, ce sera faire une œuvre qui honorera grandement la Conférence de Rio.

Sans doute, jusqu'à présent et pendant de longs siècles, c'est le travailleur manuel qui a été l'artisan principal de la production des richesses ; aux origines mêmes, aux origines lointaines de l'humanité, c'est lui qui en était l'artisan unique.

Mais les temps ont changé et, depuis un siècle environ, le travailleur intellectuel a pris, dans la vie des sociétés humaines, une place, une importance, une valeur dont nous nous faisons difficilement une idée.

Certainement, c'est encore par millions qu'on compte dans nos sociétés les travailleurs manuels et ce n'est pas moi qui laisserai percer un sentiment de dédain pour la tâche qu'ils remplissent. Le travail manuel honore l'homme et le grandit ; il est la raison d'être de son bien-être croissant. Mais le travail intellectuel a pris des développements tellement prodigieux, qu'aujourd'hui, quoi qu'on pense, c'est lui qui domine la vie de toutes les sociétés humaines.



Quoi que nous fassions dans tous les domaines où l'homme s'efforce, par son travail, de conquérir les forces de la nature, de vaincre les difficultés qu'elle lui oppose, partout aujourd'hui c'est le travail intellectuel qui fournit les moyens et donne les procédés. C'est grâce à son action toujours et partout présente que l'homme réalise, tous les jours, dans la société contemporaine, et qu'il réalisera de plus en plus dans l'avenir, tous les progrès qui le conduiront peu à peu, je ne dirai pas au bonheur complet, mais à une vie de plus en plus remplie de satisfactions de toute nature. Ne semble-t-il pas, dans ces conditions, naturel et juste de donner, dans nos statistiques de l'émigration, à ce genre de travail la place et le rang que justifie son importance ?

Voilà la pensée qui m'a inspiré le vœu dont je vais vous soumettre le texte :

1° *La Conférence émet le vœu que les travailleurs intellectuels soient nettement définis et qu'ils soient désormais compris dans les statistiques de l'émigration et de l'immigration ;*

2° *Que les statistiques les concernant soient, autant que possible, complétées par un tableau — ici je reprends l'idée du Congrès de Rome — un tableau faisant connaître les différentes catégories de travailleurs intellectuels susceptibles d'être demandés par certains pays et offerts par certains autres ;*

3° *Que les Etats intéressés assurent aux travailleurs intellectuels, qui consentent à exercer leur activité hors de leur pays d'origine, une situation en rapport avec la nature et la valeur des services qu'ils peuvent rendre.*

Je crois, mon cher sénateur Pavia, que ce projet de résolution entre exactement dans la direction du mouvement des idées qui sont les vôtres.

Aussi bien n'ai-je pas besoin d'insister auprès de vous, Messieurs, pour le défendre. Il s'impose à nous et, permettez-moi de dire, il s'impose particulièrement dans la

capitale où nous tenons notre Conférence actuelle, dans la capitale du Brésil, et j'ajoute dans toutes les républiques sud-américaines.

En effet, dans toutes les républiques sud-américaines, la grande valeur, la valeur supérieure du travail intellectuel est admirablement comprise et appréciée.

Je me borne à ajouter qu'il conviendra, pour assurer la réalisation de ce projet, de commencer par bien définir les travailleurs intellectuels. Il faudra marquer avec précision les ressemblances et les différences qui existent entre eux et les travailleurs manuels. Nous arriverons ainsi à rendre possible l'amélioration de la situation des travailleurs intellectuels dans tous les pays, dans ceux qui en ont trop et dans ceux qui en manquent comme les pays de l'Amérique du Sud, et auxquels les vieux pays d'Europe seront heureux, en toute occasion, d'offrir leurs hommes d'étude, leurs professeurs, les ingénieurs et tous ceux qui collaborent par le cerveau, à l'œuvre de la civilisation humaine. (*Applaudissements.*)

S. Exc. M. **Georges Exintaris**, *député, ministre plénipotentiaire*. — Je ne vais pas abuser de vos instants. Je sais combien ils sont précieux.

Si je me suis permis de demander la parole, c'est dans le but d'apporter, si possible, ma modeste contribution à l'éclaircissement d'un problème particulièrement ardu, complexe et épineux, qui restera, j'imagine, inscrit pendant plusieurs années encore à l'ordre du jour des travaux de la Conférence avant qu'il puisse être définitivement résolu.

Si j'ai bien pu saisir le sens général de la discussion si instructive qui a eu lieu jusqu'ici, discussion que j'ai suivie avec un intérêt passionné, il s'en dégage deux conceptions, deux points de vue, deux états d'esprit différents qui, et cela n'a rien d'étonnant, s'opposent l'un à l'autre et dont la conciliation plus ou moins heureuse aura une répercussion correspondante sur le problème qui nous préoccupe



de l'émigration européenne au Brésil en particulier et en Amérique du Sud en général.

D'une part, les Etats européens ont le souci tout naturel de connaître le sort qui est réservé à leurs nationaux qui quittent leur pays et émigrent à l'étranger et de s'en préoccuper.

D'autre part, les Etats américains, jaloux de leurs droits souverains, fiers, à juste titre, de leurs institutions libérales à l'égard des immigrants, institutions dont les honorables Américains nous ont tracé l'autre jour un tableau vraiment réconfortant, semblent s'étonner et s'inquiéter un peu des préoccupations européennes.

On a un peu l'impression qu'ils sont enclins, de façon plus ou moins consciente, à voir dans les suggestions des Européens le fameux cheval de bois que l'imagination particulièrement fertile d'Ulysse, s'il faut en croire Homère, avait inventé pour conquérir la ville de Troie.

Sans avoir la prétention, en aucune façon, de me prononcer entre ces deux conceptions et tout en considérant qu'il n'est pas impossible, comme d'habitude, que la vérité se trouve dans un juste milieu, je crois que, s'il y a fatalement divergence d'opinions provenant de la différence des points de vue où l'on se place, ces opinions ne sont pas, à mon avis, irréconciliables.

Je suis convaincu, au contraire, qu'on pourrait facilement les concilier, pourvu qu'on procède à l'étude du problème sans se hâter, avec toute la prudence et la circonspection nécessaires qu'exigent l'extrême complexité et la délicatesse du sujet qui est de nature à éveiller facilement les susceptibilités et à la condition qu'on soit totalement pénétré de l'idée que ce sont les Etats américains qui, seuls et en toute indépendance, décideront en définitive des mesures à prendre et de la politique à suivre dans la question de l'immigration dans leurs pays.

Pour ma part, je suis complètement tranquille quant à ces mesures et quant à cette politique. Elles s'inspireront

certainement des sentiments généreux et de haute justice dont nous avons eu déjà dans nos séances la manifestation éclatante de la part des représentants des États américains. Elles s'inspireront aussi de la saine compréhension que ces États ont, à n'en pas douter, de leurs propres intérêts.

Ils comprennent aussi bien que nous, si ce n'est même mieux que nous, qu'on ne peut pas s'assimiler facilement les éléments étrangers autrement que par l'amour et la sollicitude paternelle témoignée à leur égard.

Pour que ces éléments s'attachent rapidement au pays où ils viennent et finissent par le considérer comme leur nouvelle patrie, il faut que la situation qui leur est créée leur procure le sentiment qu'ils se trouvent chez eux. C'est de cette façon qu'on parviendra peu à peu à effacer en eux la nostalgie du sol natal. Malheureux, ils tourneront toujours les yeux vers la terre qu'ils ont quittée. Heureux, ils aimeront le pays qui les a accueillis et en deviendront les fidèles citoyens, les artisans de sa richesse, de sa prospérité et de sa grandeur.

La justice, l'humanité aussi bien que l'intérêt s'accordent pour commander aux États américains une politique libérale et protectrice des émigrés.

Quant aux États européens émigrateurs, s'ils ont le souci légitime de s'intéresser au sort de leurs nationaux et s'ils prétendent donner des avis ou des conseils à ce sujet, ils ont aussi le devoir d'agir et de parler de telle façon que leurs actes et leurs suggestions ne puissent donner lieu à aucun malentendu dans ce sens, surtout qu'on ne puisse pas craindre que, par ces actes et ces suggestions, on veuille entretenir l'esprit de retour chez l'émigré. Il est de toute évidence qu'aucun État d'immigration ne saurait tolérer la création chez lui de différents foyers nationaux étrangers qui viendraient jeter le trouble dans la vie politique du pays et finiraient par menacer son unité ou son existence nationale.

Dès lors, l'action des États européens émigrateurs devrait tendre à dissiper toute crainte éventuelle à cet égard. Je



crois ne pas me tromper en affirmant que, présentées sous un aspect sincère et loyal, leurs suggestions trouveront chez nos amis américains un examen attentif et un accueil amical. Il s'ensuivra une collaboration cordiale et fertile en résultats heureux. Notre devoir est, en somme, d'apporter tout concours, de donner tout avis et de fournir toute information propre à contribuer, en même temps qu'au bonheur des émigrants, à la prospérité et à la grandeur du pays qui les a accueillis.

Et c'est à titre de simple information que je demanderai la permission de dire deux mots sur ce qui s'est passé en Grèce dans l'espoir que cela puisse être de quelque utilité pour les États américains et afin qu'ils en fassent, s'il y a lieu, leur profit.

La question de l'immigration s'est posée chez nous sous une forme aiguë et, passez-moi l'expression, épidémique.

Mon pays, un petit pays de 5 millions d'habitants, s'est vu soudain, d'un jour à l'autre, envahir, à la suite de la guerre, par près d'un million et demi de réfugiés qui se trouvaient dans un état de dénuement complet et dans une misère profonde.

La situation qui en était résultée au point de vue social et politique fut des plus critiques. Nous avons pu cependant surmonter les difficultés et affronter le problème avec bonheur, grâce à la création, avec le concours de la Société des Nations, d'un office autonome qui a procédé et procède encore à l'établissement des réfugiés.

Il n'entre pas dans mon intention de vous faire l'histoire de l'œuvre de l'Office autonome, ni de vous décrire ses méthodes de travail. Un rapport très circonstancié a été soumis, l'année dernière, au Conseil de la Société des Nations, rapport qui a été publié et que peuvent se procurer facilement à Genève tous ceux que cela pourrait intéresser. Qu'il me suffise de vous dire que, grâce aux efforts de cet Office et au gouvernement hellénique, plus de 130 familles agricoles ont pu, jusqu'ici, être établies de façon à se suffire à elles-mêmes, et, d'un élément de trouble et d'instabilité

sociale et politique qu'elles étaient, se transformer, comme par enchantement, en un puissant facteur de production, de relèvement économique et de stabilité politique du pays.

Cet heureux résultat, nous le devons sans doute aux qualités de la race, mais nous le devons aussi, je tiens à le déclarer publiquement, au concours précieux de la Société des Nations qui a agi, en cette circonstance, dans un esprit de solidarité internationale qu'on ne saurait trop souligner.

La solidarité internationale, voilà, Messieurs, le nouveau principe, le beau, le grand principe, le principe pacificateur d'après-guerre. Il tend à supplanter le vieux principe de la souveraineté des Etats qui, durant des siècles, a constitué la base du droit international et qui, peut-être, a été la source principale des guerres qui ont ensanglanté l'humanité.

Il proclame que ce ne sont pas seulement les Etats qui sont les sujets du droit international, mais c'est aussi, c'est surtout, l'individu et qu'en dernière analyse tout droit national ou international ne doit avoir d'autre but que le bonheur de l'individu et son développement matériel, moral et intellectuel.

Ce nouveau principe, comme un soleil nouveau, il se lève à l'horizon et ses rayons réchauffent déjà nos espérances. Mais il est combattu avec acharnement par nos vieilles habitudes, par nos traditions égoïstes et ne peut que très difficilement, très lentement, péniblement, frayer son chemin.

Il appartient aux hommes d'élite, à ceux qui croient fermement à la paix, à un idéal supérieur de l'humanité, de travailler pour accélérer son évolution et pour établir fermement son règne sur le monde. Le sujet qui nous occupe offre à la Conférence, composée des personnalités les plus éminentes des pays qu'elles représentent, une occasion exceptionnelle de poursuivre la réalisation de ce but noble et élevé, dans une collaboration de plus en plus étroite. (*Applaudissements.*)



M. **le Président**. — Je demanderai aux orateurs, vu l'urgence de la discussion, qui doit finir aujourd'hui, de réduire leur discours à cinq minutes. Il est déjà 11 h. 1/2 et nous avons encore à établir le projet de résolution qu'on doit présenter à l'Assemblée plénière de 3 heures.

M. **Eugène Baie**, *secrétaire général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce*. — Nous nous trouvons déjà en présence de plusieurs textes. Ne serait-il pas plus expéditif, pour faire un travail pratique, de nommer un Comité de rédaction de trois ou quatre membres?

M. **Angelo Pavia**, *sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat, rapporteur général*. — C'est sur l'ordre du jour que nous devons voter et nous ne connaissons pas encore les propositions des pays sud-américains.

M. **Eugène Baie**. — Nous avons plusieurs textes. Comment pourrions-nous voter sur ces textes si tout le monde n'en a pas des exemplaires sous les yeux? Un travail de collationnement, puis d'harmonisation des textes s'impose. Il est donc indispensable, pour y arriver, de nommer un comité restreint de rédaction. Ce comité commencerait immédiatement son travail et à midi il serait en mesure de vous soumettre un projet d'ensemble sur lequel vous aurez à vous prononcer.

M. **Agustin Araya**, *député argentin, professeur de droit constitutionnel*. — Il ne s'agit pas d'une proposition des pays sud-américains : elle est revêtue de la signature des Etats-Unis et de la France. Nous l'avons voulue aussi rigide que possible avec une définition claire et irrévocable de ce que nous entendons par les obligations que peuvent accepter les pays d'immigration ; c'est pour cela que nous n'avons pas pu, malgré le désir d'avoir avec nous d'autres pays amis, y changer une virgule.

M. **le comte de Frontin**, *ancien préfet de Rio de Janeiro*. — J'exposerai nettement le point de vue brésilien.

**M. Agustín Araya.** — Je donne seulement des explications.

**M. le comte de Frontin.** — Je ne veux pas discuter dans la circonstance.

**M. Agustín Araya.** — Messieurs, dans notre proposition nous précisons que les pays juridiquement organisés dans la plénitude de leur souveraineté ne peuvent pas accepter pour l'immigrant des régimes d'exception qui le soustraient à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore. Ensuite, nous déclarons que les conditions de l'étranger en général et de l'immigrant en particulier, résidant dans un Etat, seront régies par la législation interne de chaque pays et que les traités relatifs à l'émigration ne peuvent avoir plus de portée que celle donnée en droit interne aux contrats bilatéraux.

Enfin, nous signalons qu'il y a intérêt pour l'ordre international à ce que tous les pays d'immigration assurent l'égalité des droits civils des nationaux et étrangers.

**M. le Président.** — Messieurs, il est presque midi et je crois qu'il vaut mieux élire tout de suite, ainsi que le propose notre Secrétaire général, un Comité de rédaction. (*Unanime approbation.*)

Ce Comité pourra être composé de MM. Carton de Wiart, président; Faure, Perrotti, Pavia et Araya.

**M. Agustín Araya.** — Je demanderai que M. Corrêa occupe la place qui m'est assignée au Comité de rédaction.

**M. le comte de Frontin.** — Et le Brésil? Il doit être représenté au Comité. Je propose le nom de M. Bello.

**M. le Président.** — S'il n'y a pas d'opposition, le Comité de rédaction sera constitué de MM. Carton de Wiart, président, Faure, Perrotti, Pavia, Correa et Bello. (*Assentiment.*)



Je prie le Comité de rédaction de se réunir immédiatement; à 2 h. 1/2, nous nous réunirons de nouveau pour prendre connaissance de la rédaction définitive.

La séance est levée à midi.

Quatrième séance.

---

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 de l'après-midi, le 9 septembre, sous la présidence de Sir Assheton POW-NALL, *M. P.*, secrétaire parlementaire au ministère du Travail, ancien président du Commercial Committee.

**M. le Président.** — Messieurs, le Comité de rédaction a voté à l'unanimité une résolution et je vais vous en donner lecture :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce, heureuse d'avoir pu, à l'occasion de sa réunion à Rio de Janeiro, se convaincre sur place des immenses ressources économiques du Brésil, et d'avoir pu recueillir aussi des informations précieuses sur les possibilités des autres pays d'Amérique ;*

*Désireuse d'aider à encourager et à développer les rapports économiques entre les autres continents et l'Amérique,*

*Emet les vœux suivants :*

1° *Que les Etats établissent les statistiques en matière d'émigration et d'immigration, d'après les méthodes aussi identiques que possible et que dans les statistiques du Bureau international du Travail soient introduites les améliorations reconnues nécessaires d'après les essais de coordination poursuivis en ces dernières années ;*

2° *Que, dans les commissions internationales d'étude sur les migrations humaines, la représentation des pays d'émigration et d'immigration soit assurée sur les bases d'une parfaite égalité, la présidence de ces commissions devant appartenir à un pays qui n'est pas directement intéressé dans les solutions étudiées ;*



3° Qu'entre le pays d'émigration et le pays d'immigration s'établissent des relations commerciales aussi actives que possible par le moyen de traités particuliers;

4° Que dans les statistiques de l'émigration et de l'immigration, les diverses catégories de travailleurs intellectuels, qui devront être nettement définies, soient désormais comprises, et que ces statistiques soient autant que possible complétées par des renseignements faisant connaître quels sont les différents emplois pour travailleurs intellectuels qui peuvent être offerts par certains pays, et auxquels il peut être satisfait par d'autres;

5° Que les Etats intéressés veillent à assurer aux travailleurs intellectuels qui exercent leur activité hors de leur pays d'origine une situation en rapport avec la nature et la valeur des services qu'ils peuvent rendre;

6° Que les conventions en matière d'émigration et d'immigration ne puissent jamais imposer à un pays juridiquement organisé et jouissant de la plénitude de sa souveraineté, des mesures de nature à soustraire l'émigrant à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore;

7° Que toute résolution concernant l'émigration s'inspire d'un double principe :

a) L'égalité des droits civils entre les nationaux et les étrangers;

b) La qualité d'homme libre qui doit être reconnue à tout émigrant, les droits et la dignité de la personnalité humaine devant être partout respectés et protégés sans qu'il puisse d'ailleurs être porté la moindre atteinte à la souveraineté de chaque Etat à l'intérieur de ses frontières.

La XIII<sup>me</sup> Assemblée charge le bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce de poursuivre l'étude des problèmes relatifs à l'émigration et à l'immigration en lui laissant le soin d'apprécier si la constitution d'un comité ou d'un organisme spécial s'impose à cet effet.

**M. le Président.** — Messieurs, vous avez entendu la résolution votée à l'unanimité par notre Comité de rédaction.

Si personne ne demande la parole, je vais la mettre aux voix.

**M. Ettore Conti, sénateur italien, ancien sous-secrétaire d'Etat.** — Je suis d'avis que la proposition qui nous a été soumise peut être votée ; toutefois, il me paraît que ce passionnant problème de l'émigration a quelque peu dérouté la discussion. Je tâcherai de le résumer en très peu de mots et de rappeler notre attention sur le thème de l'émigration qui a déjà été discuté dans les Conférences antérieures.

Le principe est le suivant : il y a des pays qui ont des richesses naturelles qui ne sont pas suffisamment exploitées, comme il y a d'autres pays qui ont des ressources financières disponibles, ou un surplus de main-d'œuvre ; il serait naturellement convenable de tâcher de trouver le moyen que ces possibilités se réunissent dans le but de voir plus rapidement les richesses de production et le mode de les utiliser mis en valeur.

Dans les conditions actuelles de malaise dont tous nous souffrons, j'approuve entièrement les principes qui ont été résumés ici dans la proposition qui nous est soumise, mais je voudrais que ces principes, qui contiennent les accords futurs, puissent entrer dans le thème de la discussion. Je l'ai dit à M. le Président ; je voudrais que ces termes ne soient pas compris dans les vœux, mais dans le texte des considérations qui vont être soumises à la Conférence parlementaire internationale du Commerce ; je propose d'ajouter :

*Estimant qu'une plus intime association entre les ressortissants des pays qui ont des ressources naturelles qui ne sont pas encore exploitées et les ressortissants des pays qui ont des ressources financières et de ceux qui ont un surplus de main-d'œuvre, est utile dans le but de l'augmentation de la production, en aidant à diminuer le malaise dont le*



*monde entier souffre, et émet le vœu suivant... (Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Messieurs, vous avez entendu l'amendement.

Si tout le monde est d'accord et que personne ne veuille prendre la parole, je le mettrai aux voix.

**M. Agustín Araya,** *député argentin, professeur de droit constitutionnel.* — Pardon, Monsieur le Président, je ne retrouve point dans le projet que vous venez de lire les termes d'une proposition adoptée ce matin.

Il me semble qu'il faudrait présenter les documents originaux pour que l'on puisse comparer; ces originaux ont été laissés dans les mains du président du Comité de rédaction, M. Carton de Wiart, et doivent se retrouver.

**S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti,** *président de la Chambre uruguayenne des Députés.* — Parfaitement, il y a des documents, et il serait convenable de les confronter avec le texte qui vient d'être lu.

**M. le comte Henry Carton de Wiart,** *député, ministre d'Etat de Belgique.* — Je ne les ai pas.

**M. Angelo Pavia,** *sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat, rapporteur général.* — Les documents ont dû être copiés pour la rédaction des conclusions. Qui parmi nous les a copiés?

*(Les sténographes, présentes à la séance, expliquent que le texte leur a été dicté par M. Carton de Wiart et qu'elles n'ont reçu aucun document pour les copier, ou dans n'importe quel autre but; le directeur du service de sténographie confirme cette déclaration.)*

**S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti.** — Monsieur le Président, il y a une autre observation que je voudrais faire.

Nous nous sommes opposés à la création d'un Comité spécial pour l'étude de la question émigration, et avons

laissé l'étude de cette question au Comité permanent de la Conférence de Bruxelles. Je trouve donc aussi qu'on doit remettre à ce Comité permanent « le soin d'apprécier si la constitution d'un Comité ou d'un organisme spécial s'impose à cet effet ».

Nous n'avons pas arrêté cette décision, Monsieur le Président ; au contraire, elle a été repoussée.

**M. le Président.** — Monsieur le Délégué considère donc que les deux dernières lignes ne doivent pas être insérées dans le texte, n'est-ce pas ?

**S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti.** — Nous ne pouvons pas approuver ce nouveau texte, qui s'écarte de la décision prise.

**M. Agustín Araya.** — Il y a un scrupule naturel, Monsieur le Président, de la part des personnes qui ont proposé des résolutions et qui demandent les originaux de ces propositions.

Par exemple, nous avons repoussé la proposition à laquelle M. le délégué de l'Uruguay se reportait, et d'un autre côté le numéro 7 devrait avoir trois parties ; or, deux d'entre elles, je crois les reconnaître ; la troisième, je ne la retrouve pas.

C'était celle d'après laquelle les conditions légales de l'émigrant résidant dans un Etat sont, de tout point, subordonnées à la législation interne du même Etat.

Peut-être suis-je dans l'erreur, mais pour avouer mon erreur, il faudrait examiner les documents qui ont été la base de la rédaction des propositions, et c'est à cause de cela que je les réclame.

**M. le comte Henry Carton de Wiart.** — Personnellement, je n'ai pas d'opinion à exprimer sur la création d'un organisme spécial pour l'étude de la question d'émigration.



L'assemblée décidera s'il y a lieu de laisser cette étude au Bureau permanent de Bruxelles, ou s'il est préférable de créer cet organisme spécial.

**M. le Président.** — Messieurs, nous ne pouvons pas perdre de temps ; Monsieur Araya ne peut-il pas reproduire le texte, contre la suppression duquel il réclame ?

**M. Agustín Araya.** — Je voudrais avoir d'abord l'original qui contenait l'idée exacte, et qui a été confié à M. Carton de Wiart. Nous le voulons pour confronter le texte et apporter dans tous les esprits la certitude que nous sommes dans le vrai.

**M. le Président.** — On cherche ces documents, mais ne pouvez-vous vraiment pas rencontrer l'idée générale, tout au moins en attendant qu'on les retrouve ?

**M. Agustín Araya.** — Cela serait très difficile, Monsieur le Président, chaque mot a une valeur spéciale.

Les sténographes doivent avoir la traduction que j'ai faite de ma résolution à la séance du Comité de rédaction ; je les prie d'en donner lecture.

*(Une sténographe lit : « Les pays juridiquement organisés et dans la plénitude de leur souveraineté ne peuvent pas accepter pour l'émigrant des régimes d'exception qui le soustraient à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore ».)*

**M. Agustín Araya.** — Et la suite ?

*(La sténographe déclare que la suite n'a pas été sténographiée, puisqu'il s'agissait d'une lecture.)*

**M. le Président.** — Au sujet de l'étude des problèmes relatifs à l'émigration, le texte soumis par le Comité de rédaction au 1<sup>er</sup> Bureau est le suivant :

*La XIII<sup>me</sup> Assemblée de la Conférence charge le Bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce de poursuivre l'étude des problèmes relatifs*

à l'émigration et à l'immigration, en lui laissant le soin d'apprécier si la constitution d'un comité ou d'un organisme spécial s'impose à cet effet.

M. Perrotti propose qu'on supprime la dernière partie : « ... en lui laissant le soin, etc... »

S. Exc. M. **Italo Eduardo Perrotti**. — Vous devez vous rappeler, Monsieur le Président, que cette proposition avait été expressément repoussée.

On pourrait peut-être changer la rédaction et dire, par exemple :

*La XIII<sup>me</sup> Assemblée de la Conférence parlementaire internationale du Commerce charge son Bureau permanent de poursuivre l'étude d'un programme d'émigration et d'immigration, d'accord avec les principes qui font partie de cette proposition...*

M. le comte **Henry Carton de Wiart**. — Je crois que nous sommes tous d'accord pour abandonner la dernière partie du dernier alinéa, en disant que « le Bureau permanent poursuivra l'étude de la question de l'émigration et l'exécution des vœux ci-dessus ».

S. Exc. M. **Italo Eduardo Perrotti**. — J'accepte ; c'est ma pensée exprimée d'une autre manière.

M. **Agustin Araya**. — Il reste encore le point que j'ai posé.

Il y a une proposition qui a été acceptée à l'unanimité et qu'il est impossible de reconnaître dans la rédaction.

Cette proposition était traduite en termes très précis, mais je ne l'ai pas présente à la pensée et il m'est très difficile de me les rappeler.

M. **le Président**. — Je crois qu'il vaudrait mieux rétablir cette proposition ; naturellement, il y a un malentendu. M. Araya pourrait présenter son amendement, notre rapporteur le reprendrait et l'on passerait à la séance plénière pour qu'elle décide.



Il ne faut pas oublier que le temps est trop restreint et que la séance plénière va commencer dans un instant. En tout cas, je pense que nous devons tous remercier le Comité de rédaction, qui a eu une tâche très difficile. (*Approba-tion.*)

M. **Angelo Pavia.** — Je ne voudrais pas aller en séance plénière pour y continuer cette discussion ; il faut y aller avec un ordre du jour parfaitement établi.

M. **le Président.** — Je crois que M. le Délégué de l'Argentine désire qu'on ajoute un vœu ; alors mieux vaudrait que M. Araya se mette d'accord avec le président du Comité de rédaction pour préparer ce nouveau vœu.

M. **Italo Eduardo Perrotti.** — Je suggère que M. le sénateur de Frontin, délégué du Brésil, prenne part aux travaux qui doivent être réalisés par le président du Comité et M. Araya, pour la rédaction du nouveau texte, d'autant que nous trouvons ici en présence d'une thèse italienne et d'une autre qu'on peut appeler de l'Amérique latine, et il conviendrait de les concilier.

M. **le Président.** — Si personne ne s'oppose à la proposition ayant pour but d'établir un accord entre le rapporteur du Comité de rédaction et M. Araya, et celle qui a été faite par M. Perrotti, je les déclare approuvées à l'unanimité. (*Assentiment général.*)

Le Comité de rédaction organisé de la façon qui vient d'être indiquée se réunira aussitôt.

La séance est levée à 2 heures 55 minutes.

---

## COMMISSION DES ENTENTES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

*(Cartels et répartition des matières premières)*

---

La Commission des Ententes commerciales et industrielles s'est réunie le 6 septembre, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Gaston DIDERICH, *député et bourgmestre de Luxembourg*.

Au bureau siègent : MM. Diderich, président ; Hilferding, membre du Reichstag, ancien ministre des Finances, rapporteur général de la question des Cartels ; D<sup>r</sup> Antoine Uhler, député de Tchecoslovaquie, rapporteur général de la question de la Répartition des matières premières, et Pessoa de Queiroz, député, rapporteur brésilien.

**M. le Président.** — En adressant, à l'ouverture de nos travaux, mon salut le plus cordial au peuple brésilien et en présentant les hommages de respectueuse estime et de sympathie à ses éminents dirigeants, je dois constater que le Brésil nous applique, pendant ces journées mémorables, le régime de l'amitié et de l'hospitalité la plus favorisée.

Ce doit être pour nous un stimulant à étendre ce régime aux relations commerciales et économiques entre nos différents pays.

Il est, en effet, réconfortant de constater que, par les temps qui courent, temps de dévalorisation de toutes choses, la noble tradition d'hospitalité du Brésil a conservé sa pleine valeur-or.

Il est de notre devoir, nous qui en bénéficions, d'adresser



au Brésil nos chaleureux remerciements pour l'accueil cordial qu'il nous a réservé. (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, d'autres délégués plus compétents et plus indiqués auraient pu plus justement prétendre à la présidence de la Commission.

Si on a arrêté le choix sur le délégué du Grand-Duché du Luxembourg, c'est qu'on a voulu rendre hommage aux qualités de travail et d'intelligence du peuple luxembourgeois, — qualités qui se sont traduites dans le développement de son industrie métallurgique, actuellement d'une influence mondiale. (*Applaudissements.*)

Vous avez, de plus, voulu rendre hommage aux capitaines d'industries luxembourgeois, qui ont été les promoteurs du pacte de l'acier, et créèrent, récemment, le Comité de rapprochement franco-allemand.

Si je parle de notre industrie métallurgique, permettez-moi de souligner que nous exportons actuellement au Brésil 50,000 tonnes de fer sur une consommation totale de 400,000 tonnes, c'est-à-dire plus du dixième.

La question que nous avons à examiner et à discuter ensemble est une des plus importantes qui préoccupent à l'heure actuelle non seulement les industriels et les commerçants, mais aussi les hommes politiques.

Les ententes industrielles sont à la mode.

A l'ordre du jour de ses travaux, la Conférence Economique de Genève avait inscrit ce point parmi les principaux à examiner. Il est donc naturel que la Conférence parlementaire internationale examine quels sont les buts, les avantages, quels sont les inconvénients des ententes industrielles. Il est utile que nous nous mettions d'accord sur les meilleurs moyens d'éviter les inconvénients qui peuvent résulter des tendances monopolisatrices de l'industrie pour certaines classes sociales.

Nous avons comme base de discussion les rapports faits par l'honorable M. Hilferding et l'honorable M. Uhlir, et ces Messieurs ont cristallisé dans leurs conclusions les points

de vue dégagés des récentes discussions en ce qui concerne la politique à suivre vis-à-vis de l'économie nouvelle résultant des cartels et trusts.

Je suis persuadé, Messieurs, que les suggestions auxquelles nous allons nous arrêter serviront utilement de base aux parlements qui auront, dans les différents pays, à s'occuper de cette question.

Je tiens encore, avant de me rasseoir, à présenter, tant en mon nom personnel qu'au vôtre, nos chaleureux remerciements et notre grande gratitude à M. Celso Bayma et à M. Eugène Baie, les infatigables organisateurs de cette réunion mémorable, qui marquera, certainement, une date et une étape dans les travaux de la Conférence parlementaire internationale du Commerce. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole à M. Hilferding.

Je prierai les honorables membres d'employer, autant que possible dans leur discours, la langue française, qui est l'instrument le meilleur pour se faire comprendre de tous les présents.

Naturellement, l'emploi d'autres langues est admis, mais ne dressons pas dans nos travaux de nouvelles barrières linguistiques entre nos différents pays. (*Applaudissements.*)

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> R. Hilferding, (1), *membre du Reichstag, ancien ministre des Finances, président de la délégation allemande*, dit qu'après la guerre la situation a été tellement difficile en Allemagne qu'on a dû, — pour éviter la concurrence qui devenait tous les jours plus aiguë, — trouver un compromis entre le monopole, dont le peuple s'effrayait, et le commerce libre. C'étaient les cartels qui, d'un côté, fixaient le prix et, d'autre part, donnaient,

---

(1) Cf. le rapport général dans le volume des travaux préparatoires.



sous l'autorité des techniciens, la possibilité de développer l'industrie.

Le résultat en a été excellent et l'orateur trouve que ce qu'on a fait en Allemagne même devrait devenir international ; les différents pays n'y pourraient que gagner.

Si l'on a peur des abus pouvant résulter de la puissance des cartels relativement aux intérêts de la collectivité, il ne faut pas oublier que l'Etat a sous la main deux armes pour lutter contre ces abus :

- 1° Les droits de douane ;
- 2° La publicité.

L'orateur se déclare content de ne pas s'être trouvé à ce sujet en divergence avec le point de vue brésilien. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Il n'est pas nécessaire de faire traduire le discours de M. Hilferding, qui a paraphrasé son rapport et, si on le veut, je donnerai lecture du projet de résolution qu'il soumet à votre approbation.

M. Hilferding préconise intégralement une très grande publicité pour les cartels comme étant le meilleur moyen d'en refréner les abus.

Il recommande l'introduction du contrôle national en vue de rassembler les documents et les statistiques pouvant permettre aux différents Etats de se rendre compte des augmentations et du développement des différents cartels.

De plus, il préconise le moyen de contrôler les trusts dans le cas des douanes nationales et la réduction des tarifs douaniers.

Voici le texte de la proposition de M. Hilferding :

*I. — La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant la formation des cartels et trusts internationaux comme un produit des tendances organisatrices, qui caractérisent l'économie d'aujourd'hui, envisage que l'intérêt de l'économie politique n'est pas dans l'abo-*

lition des cartels ou même dans l'opposition aux cartels internationaux par des moyens légaux ou administratifs, et recommande la fondation de bureaux de contrôle nationaux, par la coopération desquels les bases d'une influence et d'une information internationales pourraient utilement se développer.

II. — Elle considère qu'afin de combattre les dangers des visées monopolisatrices des industries, on devrait s'inspirer des maximes suivantes, d'où se détachent les nécessités de procédure énumérées ci-dessous, à savoir :

1° Les diminutions des tarifs douaniers constituent un moyen que l'Etat tient sous la main pour agir efficacement, dans le cadre d'un pays, contre les exagérations d'organisations monopolisatrices ;

2° Les abus de la puissance du monopole peuvent être refrénés en faisant sur les accords établis la plus large publicité possible. L'ignorance, ou plus exactement le manque de connaissance du public quant à l'existence d'organisations d'entreprises dans le cadre national et sur une base internationale, est un obstacle à la défense économique-politique des intérêts collectifs que l'Etat a le devoir d'exercer ;

3° L'abus qui est pratiqué par les organisations monopolisatrices, — notamment sur le terrain de la fixation des prix sans préjudice de la fonction utile de celle-ci, — ne peut être combattu au moyen d'interdictions ou de lois rigides, mais seulement par l'introduction d'instances de contrôle auxquelles il faudra transmettre le droit de juger cet abus au point de vue de l'économie sociale et non au point de vue purement juridique.

III. — A côté du développement de la législation dans chaque pays, le travail préparatoire le plus important qui doit être effectué sur la base internationale est la constatation des faits dans le domaine des organisations internationales d'entreprises monopolisatrices, et pour cette constatation un bureau central, — ayant son siège à la Société des



*Nations, — devrait être organisé et, par des accords avec les gouvernements intéressés, ce bureau devrait être efficacement pourvu de procurations spéciales aux fins d'enquêtes.*

Je donne la parole à M. Uhlir, sur la question de distribution des matières premières, puisqu'en somme les deux problèmes se tiennent.

Nous aurons ensuite à nous mettre d'accord sur une résolution unique envisageant les deux points en discussion.

M. le D<sup>r</sup> Antoine Uhlir (1), député, président de la délégation tchécoslovaque :

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Je vous demande la permission de soumettre au deuxième bureau la proposition suivante :

*Les ententes industrielles nationales et internationales sont les plus importants symptômes de la vie économique contemporaine, qui exigent et favorisent la concentration, la coopération et l'organisation rationnelle et économique de toutes les grandes industries.*

*Elles sont à même de favoriser non seulement le progrès technique, mais aussi le progrès économique et social du monde, en régularisant le marché de la production et en réduisant les prix de revient et de vente, de sorte qu'elles peuvent satisfaire et les producteurs et les consommateurs.*

*Du point de vue de la répartition des matières premières, les ententes industrielles n'aboutissent presque jamais en pratique à l'accaparement du marché et à un monopole*

---

(1) Cf. le rapport général de M. le D<sup>r</sup> Antoine Uhlir sur la répartition des matières premières, au volume des travaux préparatoires de la Conférence.

absolu. Néanmoins, on peut constater qu'elles sont à même d'encourager les tendances monopolisatrices et le désir de réaliser les plus grands bénéfices au détriment de la communauté, en augmentant les prix au fur et à mesure que la situation sur un marché devient exclusive pour une entente industrielle.

Pour éviter ce danger :

L'Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce émet le vœu :

1° Que les ententes industrielles nationales et internationales ne dépassent pas certaines limites en défaveur de la communauté et qu'elles soient conformes aux conditions de la solidarité morale, politique et sociale de l'humanité et de la plus rationnelle concentration et coopération économique du monde ;

2° Que les ententes industrielles soient soumises au contrôle impartial d'une institution mondiale, telle que la Société des Nations, pour empêcher la restriction de l'approvisionnement d'un pays quelconque en matières premières ou en produits de base et pour entraver toute spéculation antisociale. » (Applaudissements.)

M. Ettore Conti, sénateur italien, ancien sous-secrétaire d'Etat. — Le problème des ententes industrielles, nationales et internationales passionne depuis longtemps l'opinion du monde entier, qui toutefois a eu un revirement à leur sujet.

Pendant une certaine période, l'on n'a vu, dans ces ententes, qu'un moyen d'augmenter les prix de vente, à l'avantage d'une minorité coalisée, et à la charge de la totalité des consommateurs.

Voilà l'origine du « Sherman Anti-Trust-Act » de 1890, des Etats-Unis, Act qui malheureusement a abouti au « Gouvernement des Juges », c'est-à-dire à la substitution



du pouvoir judiciaire au pouvoir législatif : comme vous le savez, en 1914 les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont eu recours à l'institution de la « Federal Trade Commission ».

Aussi, en France, on a constaté un revirement ; l'article 419 du Code pénal que l'on appliquait aux cartels est aujourd'hui considéré comme périmé. Et la France se convertit, comme tout le monde, à la moins dangereuse idée de la réglementation et du contrôle.

C'est seulement depuis la Grande Guerre, et après la crise de production qui n'est pas encore totalement vaincue, que les ententes industrielles et commerciales ont été considérées comme un remède aux causes actuelles du malaise économique, en ce qu'elles peuvent servir à améliorer la production, à réduire les prix de revient et à assurer à la main-d'œuvre une plus grande stabilité d'emploi.

Il se peut que l'idée de l'homme éminent, qui a proposé le problème à la Société des Nations, fût celle d'arriver à des ententes plus élargies, de caractère international ; mais le résultat de la Conférence qui a eu lieu à Genève au mois de mai dernier n'a pas rempli toutes ses espérances.

Dans l'examen du problème que l'on a fait à cette occasion, on est même parvenu à envisager, pour la défense des consommateurs et des travailleurs :

- 1° L'interdiction et la restriction des ententes ;
- 2° Leur règlement et leur contrôle ;
- 3° La répression des contraventions et la sanction des engagements contractés (Oualid-Report de 1926).

Néanmoins, dans toutes les discussions qui ont eu lieu à Genève, on a reconnu que si les accords industriels ne peuvent suffire, à eux-mêmes, à résoudre le malaise de la production, ils peuvent apporter des avantages, et précisément :

Elimination des organismes imparfaits ;

Mise en commun des meilleurs procédés techniques ;

Distribution des industries selon les conditions locales plus avantageuses ;

Et, en même temps, diminution des coûts de revient et probablement des prix de vente ;

Réglementation des marchés de vente, avec la possibilité d'éviter les crises, et permettant d'assurer à la main-d'œuvre une plus grande stabilité d'emploi.

Vous connaissez les conclusions de la Conférence de Genève, et ce n'est pas à moi de vous les rappeler.

Il nous faut revenir au but de notre réunion actuelle.

Les rapports qui nous sont soumis, très riches de données et d'aperçus, considèrent le problème de tous côtés, de manière que notre travail en est très facilité.

M. Hilferding, avec une compétence et une conscience dont nous devons lui savoir gré, nous a fait l'historique des cartels et des trusts, dans leur origine, leur développement, les avantages qu'ils sont appelés à obtenir, leur répercussion sur l'approvisionnement des matières premières, et, avec des aperçus quelque peu optimistes, il nous a démontré que, dans l'intérêt même des promoteurs, les dangers des cartels et des trusts seront éloignés par la volonté des promoteurs. Il a aussi insisté sur l'appréciation que les ententes internationales peuvent, dans une large mesure, activer le mouvement en faveur de l'abaissement général des droits de douane et de l'abolition des entraves au commerce.

Les conclusions de M. Hilferding sont donc en faveur de la liberté de ces ententes, étant donné que les variations des tarifs douaniers et une large publicité seront suffisants pour mettre un frein aux excès, tandis que l'éventuelle introduction d'une instance de contrôle pourra combattre les abus mieux que des lois rigides d'interdiction.

La relation de M. Uhler, aussi très bien élaborée au point de vue historique, envisage de préférence le problème de



la répartition des matières premières, à un triple point de vue, c'est-à-dire celui du coût de la production, de l'approvisionnement et de la formation des prix — le tout, soit pour les ententes nationales, soit au point de vue international.

Pour cet aspect du problème, M. Uhler exprime quelque crainte, étant donné que toute politique de discrimination entre les prix de vente offerts aux consommateurs du pays et aux consommateurs étrangers, a pour conséquence la situation défavorable de la fabrication des produits finis à l'intérieur, vis-à-vis de la fabrication de ces produits à l'étranger.

A mon avis, le contraire même est possible, mais, dans tous les cas, les cartels de ce genre peuvent, selon le rapporteur, parvenir à limiter la répartition des matières premières, en devenant les arbitres de la vie de plusieurs industries secondaires.

Le rapporteur ne va pas jusqu'à élaborer des propositions de délibération, pour notre Conférence, mais il montre sa sympathie pour un certain contrôle qu'il préférerait néanmoins exercé par les organismes directement intéressés à la consommation des produits trustés.

Nos deux rapporteurs ont démontré un tel esprit d'équilibre dans leurs propositions, que nous pourrions nous limiter à les remercier de l'importante contribution qu'ils ont apportée au problème.

Vous permettrez toutefois que je vous rappelle ici les dangers des cartels pour les pays dont l'économie est incomplète au point de vue de la propriété des matières premières, ou dont l'évolution économique n'a pas atteint le degré d'épanouissement d'autres pays. Pour ces pays, d'autant plus s'ils sont à population croissante, on ne peut pas cristalliser leur condition économique actuelle; nous devons aussi considérer la possibilité de surenchère, et la

répercussion qu'une telle politique pourrait avoir sur la condition de la main-d'œuvre d'un pays. Un danger analogue surgira si les cartels sont en condition de pratiquer une politique de *dumping*, l'un et l'autre système pouvant parvenir à détruire les industries de transformation.

L'idée de répartir les industries selon les conditions les plus naturelles peut apporter sans doute des économies dans la production ; mais pour les pays dont la population est en train de s'accroître, avec les difficultés que l'on a aujourd'hui pour l'émigration, il faut se demander si nous n'allons pas créer des problèmes très graves de chômage. Ces pays devront se demander si, dans la répartition générale, ils recevront une part équitable, tenant compte de leurs forces latentes.

Naturellement, je n'ai aucune pensée de condamner *a priori* les ententes ou de méconnaître les avantages qu'elles peuvent apporter ; il faut donner des limites à notre discussion. Que des producteurs, industriels ou agricoles, s'associent en vue de l'étude et de la défense d'intérêts communs, tout en conservant leur entière liberté individuelle ; qu'ils règlent telle ou telle part de leur activité personnelle, l'intérêt public n'est pas en jeu. Il peut le devenir lorsque la coopération des producteurs vise à influencer le montant de la production, ou les prix de vente, ou la distribution des marchandises. Dans ce cas, le résultat bon ou mauvais dépend trop de l'esprit qui aura présidé à l'entente, et notamment de la mesure dans laquelle les dirigeants se seront inspirés de l'intérêt général.

Toutefois, la pensée de la délégation italienne est qu'on peut conseiller aux gouvernements qui adopteraient des mesures à l'effet de réglementer les cartels dans les limites de leur propre pays, de ne pas faire obstacle aux avantages que les ententes peuvent assurer.

La délégation ne croit pas qu'il soit possible d'instituer pour les ententes un régime juridique international spécial



et une forme de contrôle. Elle se limite à insister sur les avantages d'une large publicité. Pour conclure : je suis disposé à donner mon vote aux résolutions proposées par les rapporteurs, mais je demande qu'on y ajoute le principe que toujours un cartel ne puisse avoir qu'un but économique et jamais un but politique.

Et, pour ce qui tient à la récolte des données qui doivent éclairer le problème, je me demande si notre Conférence, — qui dispose d'un instrument excellent pour ce travail, l'Institut International du Commerce qui est un peu notre enfant, — ne doit pas l'associer tout au moins à ses travaux. On pourrait, par exemple, ajouter à nos vœux ce qui suit :

*La Conférence est d'avis que les ententes industrielles doivent toujours être limitées au champ économique à l'exclusion de tout but politique.*

*Et recommande que l'Institut International du Commerce soit invité à recueillir la documentation, les statistiques et en général tous les renseignements utiles, tant en ce qui touche la matière et l'objet des ententes qu'en ce qui touche leur effet au point de vue des progrès techniques de la production, des conditions de la main-d'œuvre, de l'état des approvisionnements et des prix. (Applaudissements.)*

M. Pessoa de Queiroz, député brésilien, membre de la Commission diplomatique. — Je dois vous dire d'abord que la délégation brésilienne est tout à fait d'accord avec les conclusions de M. le Député de la Tchécoslovaquie ; mais il me faut localiser en ce moment le point de vue du Brésil au sujet de la répartition des matières premières ; c'est justement cela que je tâcherai de faire.

Les conclusions de M. le D<sup>r</sup> Uhler sont dignes d'être signalées, car elles voient dans les ententes industrielles le remède au malaise économique qui règne actuellement dans le monde entier.

M. Antoni Carlos, président de l'Etat de Minas Geraes, dans son premier message au Congrès de cet Etat, lors de



l'ouverture de sa législature, le 14 juillet 1927, signalait le « devoir impérieux pour un peuple de participer avec l'appoint de ses matières premières inexploitées ou en excédent, à la vie industrielle des autres peuples qui en ont impérieusement besoin ».

Cette opinion du président de l'Etat de Minas correspond parfaitement aux affirmations de Rathenau d'après lesquelles seule une formule économique *basée sur l'équitable répartition des matières premières* est en mesure d'assurer au monde une paix que les règles juridiques sont en elles-mêmes incapables d'obtenir.

Un journaliste au style vigoureux, M. Assis Chateaubriand, se référant récemment à la question de la répartition des matières premières, demandait : « Au nom de quel droit, devant la civilisation et l'humanité, un peuple prétend-il garder inexploitées des réserves de combustible, de pétrole, de manganèse ou de minerai, quand d'autres peuples *ont faim* de ces matières? »

Dans la première partie de la thèse, le rapporteur, considérant le problème des ententes industrielles en général, les classe d'abord en : a) cartels (syndicats, conventions, etc.) ; b) trusts (communautés d'intérêts, concentrations horizontales et verticales, etc.).

La différence entre les cartels et les trusts réside dans ce fait que les cartels s'efforcent, par les conventions appropriées conclues entre leurs divers membres, de régulariser et, par suite, de dominer le marché, alors que les trusts tendent à ne pas se subordonner au marché et à s'en rendre indépendants.

La conclusion de l'éminent D<sup>r</sup> Uhlir est digne d'être signalée, car elle voit dans les ententes industrielles *le remède au malaise économique qui règne actuellement dans le monde entier*. En effet, de semblables ententes, à condition de ne pas dépasser certaines limites et de ne pas devenir ainsi nuisibles à la collectivité, doivent être plutôt les



garanties de l'assainissement de la production, qui devient, grâce à elles, plus rationnelle, plus perfectionnée et plus adaptée aux nécessités universelles.

Si nous élargissons encore plus la question et que nous comprenions parmi les matières premières tous les produits naturels utilisables par l'homme, notamment les produits naturels destinés à l'alimentation, nous devons alors considérer spécialement le café et sa valeur dans l'économie nationale.

Il est vrai que le café n'est pas actuellement sujet à l'action des cartels et des trusts, qui pourraient le soutenir sur le marché national et international. Il n'est même pas sous le régime de *régie*, qui est un monopole d'Etat ; mais, étant donné le rôle prépondérant qu'il joue dans notre vie économique, et la place qu'il occupe dans notre balance commerciale, il est pour nous ce qu'est le nitrate pour le Chili, c'est-à-dire la base des finances de l'Etat, et c'est pourquoi il a été l'objet d'une protection officielle, qui s'exerce sous forme de stabilisation des prix, conformément à des accords passés entre les différents Etats de la Fédération qui le produisent.

La Conférence parlementaire internationale du Commerce, sous l'inspiration d'un de ses membres, comme aussi en vertu d'un memorandum de la Ligue des Nations, et quoiqu'elle n'ait pas encore adopté de conclusion dans ce sens, admet que les pays producteurs de marchandises dont le rôle pour leur économie est vital, ont le droit et le devoir de les protéger et d'en soutenir la valeur.

Notre exportation se compose presque exclusivement de matières premières. Le Bulletin n° 66, du 30 août 1926, du Service des Renseignements du ministère de l'Agriculture, Industrie et Commerce, relatait :

« Jusqu'au mois de mai dernier, la valeur de l'exportation de marchandises réalisée par les ports du Brésil atteignait la somme de 1,205,347 contos de reis, montant inférieur à celui de l'exportation de la période correspon-

dante de l'année précédente, comme il appert du *Bulletin de Statistique Commerciale*. Compté en livres sterling, ce montant de 1926 est, au contraire, supérieur à celui de 1925, soit 36,212,000 en 1926, contre 33,541,000 en 1925.

» L'exportation du café présente une augmentation pendant la même période; elle se monte, en effet, à 5 millions 18,000 sacs, contre 4,031,000 sacs en 1925.

» Parmi les autres produits exportés pendant la même période, les cuirs, les sucres, les viandes et le coton sont en diminution notable. L'exportation des viandes de janvier à mai 1926 passait à 2,007 tonnes, contre 28,559 en 1925; celle des cuirs se montait à 10,169, contre 21,329, et celle du coton à 1,594, contre 6,540 tonnes.

» L'exportation du saindoux, dont la chute est continue, s'est limitée à 6 tonnes, alors qu'en 1923 elle était encore de 3,837 tonnes.

» La viande séchée accuse une réduction sensible avec 294 tonnes exportées de janvier à mai de cette année, contre 456 tonnes dans la même période de l'année précédente. Les fruits oléagineux sont également sortis en moins grande quantité: 43,314 tonnes pendant les mois envisagés de 1925 sont tombés à 37,361 tonnes en 1926.

» Les chiffres relatifs à l'exportation du maté, du cacao, du caoutchouc, du bois et du tabac ne signalent, à vrai dire, aucune modification.

» Le manganèse, au contraire, présente une augmentation marquée; il passe de 106,548 tonnes en 1925 (janvier-mai) à 127,783 tonnes en 1926. On constate aussi une amélioration dans les exportations du son, des fruits de table, de la cire de carnaubas, de la laine.

» Ci-après, voici, en tonnes, les produits qui ont marqué les plus grandes augmentations d'exportation, de janvier à mai de l'année courante :



Produits	1925	1926
Manganèse . . . . .	106,548	127,783
Fruits de table . . . . .	21,519	26,562
Son . . . . .	17,457	25,611
Café (en mille sacs) . .	4,081	5,018
Laine . . . . .	1,400	3,217

» En ce qui concerne les prix moyens en monnaie-papier, l'on constate au *Bulletin de Statistique Commerciale* une diminution sur le coton, le manganèse, le cacao et les fruits oléagineux, alors que les prix (papier) du saindoux, du caoutchouc et du tabac ont augmenté. »

Notre exportation dans le Nouveau Monde se monte, en 1925, suivant les données de la statistique commerciale, à 1,104,183 tonnes de marchandises diverses, d'une valeur de 55,105,065 livres sterling, ceci comprenant le commerce avec l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et du Sud.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'année précédente, nous constatons que la valeur des marchandises accuse une augmentation sensible, tant en monnaie-or qu'en valeur-papier. En 1924, nous exportions, en effet, des marchandises pour une valeur de 1,996,058 contos, soit 50 millions 184,275 livres sterling, montant inférieur à celui de l'année passée.

Notre exportation en Amérique accuse, en 1925, une grande augmentation à destination des Etats-Unis; celle-ci, qui était en 1924 de 1,656,461 contos, s'est élevée l'année dernière à 1,813,772 contos. Traduit en livres sterling, cela fait 40,808,915 pour 1924 et 46,465,888 pour l'année passée.

Les valeurs relatives à l'Argentine, au Canada et à Cuba, en 1925, correspondent environ à celles de l'année précédente.

Le chiffre de nos exportations en Uruguay diminue, mais, par contre, celui de nos exportations au Chili augmenta un peu.

*Valeur en monnaie-papier des exportations du Brésil  
dans toute l'Amérique.*

	En contos de reis	
	1924	1925
Etats-Unis. . . . .	1,656,461	1,813,772
Argentine . . . . .	208,279	212,848
Uruguay . . . . .	110,019	93,744
Chili . . . . .	13,132	20,138
Canada. . . . .	4,876	4,946
Cuba . . . . .	2,197	3,039
Pérou . . . . .	732	392
Paraguay . . . . .	161	81
Barbades . . . . .	133	337
Bolivie. . . . .	22	166
Colombie . . . . .	—	830

Les deux grands marchés en Amérique, pour l'importation des produits du Brésil, les Etats-Unis et l'Argentine, accusent une augmentation constante, d'année en année, comme on peut voir par les tableaux ci-dessous.

Les autres pays indiquent, dans les importations du Brésil, des fluctuations, mais portant sur des chiffres de petite importance :

*Exportations aux Etats-Unis.*

Années	Contos-papier
1920. . . . .	725,189
1921. . . . .	627,914
1922. . . . .	904,990
1923. . . . .	1,333,505
1924. . . . .	1,656,461
1925. . . . .	1,813,772



*Exportations en Argentine.*

Années	Contos-papier
1920. . . . .	120,117
1921. . . . .	112,900
1922. . . . .	158,907
1923. . . . .	177,464
1924. . . . .	208,279
1925. . . . .	212,848

En 1924, le Brésil exporta des marchandises pour une valeur de 3,863,554 contos, correspondant à 95,103,000 livres sterling, chiffres auxquels le café contribuait pour 2,928,572 contos ou 71,832,000 livres sterling.

Les plus grands marchés pour le café, le manganèse, le cacao, le caoutchouc, les cuirs, les peaux, les châtaignes, les bois, les fruits oléagineux, la cire de carnauba et le sucre sont les Etats-Unis; pour les viandes: la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Uruguay; pour le caoutchouc, en dehors de l'Amérique du Nord: l'Angleterre, l'Allemagne et la France; pour le saindoux: l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, le Portugal et la Hollande; pour les cuirs: l'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Italie, la Belgique et l'Uruguay; pour le coton: l'Angleterre, le Portugal, l'Argentine, la Belgique et l'Italie; pour le cacao, en dehors des Etats-Unis: la France, l'Angleterre, la Hollande et le Danemark; pour les graines oléagineuses: l'Allemagne et l'Angleterre; pour le tabac: l'Allemagne, la Hollande, l'Argentine, la Belgique, l'Espagne et le Portugal; pour le maté: l'Argentine et l'Uruguay; pour les bois: l'Argentine, l'Uruguay et le Portugal.

Les Etats-Unis absorbent chaque année plus de la moitié de l'exportation totale du café, du cacao, du caoutchouc et des châtaignes. Après un minutieux travail de statistique, le *Spice Mill*, de New-York, estimait la récolte du café de 1927-1928 et la consommation mondiale de la façon suivante :

Santos (déduction faite de la consommation intérieure) . . . .	13,000,000
Rio (id.) . . . . .	4,500,000
Victoria (id.) . . . . .	1,000,000
Bahia, Pernambuco et Para . . . .	450,000
Autres pays. . . . .	7,000,000
	<hr/>
Total en sacs. . . . .	25,950,000

Le Conseil d'administration de la Société d'Agriculture de São-Paulo évaluait, dans son rapport, la récolte mondiale de café, pendant la même période, à 27,000,000 de sacs au maximum.

L'évaluation de la récolte dans les autres pays à 6 millions 500,000 sacs paraît la plus vraisemblable, car : au Venezuela, la récolte est inférieure à la normale ; au Salvador, la production a baissé de 40 et quelques *arrobas* par mille pieds pendant la campagne précédente, à environ 14 *arrobas* pendant la présente campagne ; à Costa-Rica et au Nicaragua, les récoltes sont faibles et, en Colombie, la lutte contre le manque de main-d'œuvre agricole est grande, les ouvriers délaissant le travail des champs, attirés par les hauts salaires payés dans les chemins de fer et les puits de pétrole. Ces dernières entreprises, en effet, payent des salaires triples de ceux qui sont offerts aux travailleurs ruraux.

L'importation du café aux Etats-Unis, suivant les statistiques officielles, a augmenté en 1926 de la façon suivante :

*Importations.*

Années	Sacs
1924. . . . .	10,786,048
1925. . . . .	9,754,551
1926. . . . .	11,329,674

Le Brésil contribua à ces chiffres pour environ 68 p. c. et la Colombie pour 18 p. c.



Comme cela a déjà été dit, la défense du café n'est pas une tâche inutile, à laquelle les Etats producteurs de cette marchandise se sont livrés sans une absolue connaissance de la question et sans y être poussés par des motifs d'ordre supérieur.

Elle se base sur une observation portant sur de nombreuses années et sur la nécessité, dès maintenant inéluctable, d'empêcher que la culture du café, la plus grande du Brésil, la plus grande du monde, ne reste telle qu'elle ne donne pas à ceux qui s'y sacrifient la juste compensation de leurs efforts. Obéissant tout d'abord au simple désir d'augmenter la consommation du produit, comme si cette seule politique suffisait à résoudre le problème, la défense est passée aujourd'hui intégralement, dans le domaine des questions théoriquement résolues, mais il est indispensable de prendre et d'appliquer des mesures d'ordre pratique, sans lesquelles aucun résultat ne sera obtenu.

La défense du café, ou plus exactement la défense du prix du café, consiste à travailler à éviter les constantes et brusques oscillations dans les prix du marché, qui avaient pour conséquence un tel désordre dans cette branche que, même dans les années de grande récolte, les producteurs ne tiraient aucun profit de la fertilité de ce sol béni.

Jusqu'à présent, les plus grands bénéficiaires des opérations sur le café ont été aux intermédiaires et aux accapareurs. Le régime antérieur, qui permettait le libre écoulement de toute la récolte vers les marchés de café, dans les mois qui la suivaient immédiatement, était la cause principale des préjudices encourus par la culture, car les grands stocks qui s'accumulaient dans les dits marchés diminuaient la demande et faisaient faire de mauvaises affaires aux vendeurs.

Il en résultait une chute des prix dont ne bénéficiaient que les seuls intermédiaires et accapareurs qui allaient ensuite vendre sur les places étrangères le produit que les Brésiliens, soit par ignorance, soit par inexpérience, n'avaient pas su protéger.



Tous les inconvénients d'un empirisme aussi désastreux retombaient sur les planteurs, sur les Etats à café et, enfin, sur le Trésor fédéral et l'économie nationale : sur les planteurs, parce que si quelques-uns obtenaient de bons prix, la grande majorité était mal récompensée de ses efforts et du capital employé ; sur les Etats à café : parce que les droits d'exportation sont *ad valorem* ; sur le Trésor fédéral : parce que la baisse de valeur de notre exportation représente une diminution dans la circulation de monnaie étrangère de notre balance commerciale ; enfin, sur l'économie nationale : parce que le bien-être économique du pays est intimement lié au sort d'un produit qui entre pour 70 p. c. dans l'exportation totale du Brésil.

La défense du café et le mécanisme de l'Institut de São-Paulo qu'on inaugurerait alors, donnait à M. Mario Tavares, secrétaire aux Finances et au Trésor et président dudit institut, l'occasion de s'exprimer en ces termes :

« La défense qui va être entreprise doit rejaillir sur le pays tout entier, par l'influence des prix du café sur l'économie nationale.

» Abandonner à lui-même ce produit, le laisser exposé à la concurrence commerciale et à l'action de ceux qui ont intérêt à en avilir le prix, ce n'est pas faire œuvre de patriotisme. L'Institut servira de liaison entre la culture et les besoins de la consommation.

» Il protégera le prix nécessité par les circonstances, mais il ne sera pas cause de majorations perturbatrices du commerce qui vend et qui achète.

» Il donnera à l'acquéreur comme à l'exportateur l'impression d'un appareil enregistreur honnête, juste, calme et imperturbable, et prêt à intervenir quand c'est nécessaire. »

Il faut aussi distinguer entre la *défense* et la *valorisation*.

La valorisation force le prix, exploite la situation de l'acheteur, l'obligeant à payer plus qu'il ne peut, plus que ne vaut le produit, à un moment donné de l'évolution



sociale et économique. Son action est nuisible parce qu'il indispose et chasse l'acheteur, écarte le consommateur du producteur et encourage l'usage de succédanés divers.

La défense, elle, reste dans un juste milieu. Elle donne à la consommation ce que la consommation demande ; elle n'offre pas trop pour qu'on ne paye pas trop peu. C'est une campagne morale, franche et sincère et à laquelle le consommateur lui-même applaudit.

Le journal *A Noite*, dans un de ses « Echos et Nouvelles », montre que :

« ... le café étant un produit d'une importance capitale pour notre vie économique, où il joue un rôle analogue à celui joué au Chili par les nitrates, a mérité de la part de l'État une protection qui s'est manifestée plutôt comme une défense de sa valeur que comme une valorisation du produit, comme on le dit généralement quand on se réfère à l'action de l'État en faveur de la stabilité des prix de la précieuse rubiacée.

» On peut ne pas approuver les moyens, les procédés employés en vue de cette défense de l'économie nationale, mais, en principe, tout le monde est d'accord sur la nécessité de cette intervention gouvernementale. Aujourd'hui, à la veille de la réunion, parmi nous, de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, dans laquelle diverses thèses seront soumises au débat, lesquelles se réfèrent directement au commerce du café, celles, par exemple, qui concernent les ententes industrielles et commerciales — cartels, trusts et autres formes de la solidarité ou de la coopération des producteurs, — ou qui traitent de la répartition des matières premières qui, d'une façon générale, comprennent toute la production utile à la vie, la question doit être étudiée convenablement, de façon à sauvegarder nos intérêts légitimes.

Une des thèses auxquelles nous avons fait allusion est confiée au député Pessôa de Queiroz, qui défendra le point de vue et les intérêts du Brésil.



» La simple exposition de notre situation de pays, plus grand producteur de café du monde, suffit à justifier notre politique de protection à l'égard du commerce de ce produit, qui s'exerce d'ailleurs sans que l'Etat en prenne le monopole sous forme de *régie* et sans l'organisation d'aucun cartel ou trust.

» Notre politique économique de défense du café n'a aucun des inconvénients que présentent les ententes commerciales dont le but est d'imposer aux marchés, à des prix élevés, des produits qui, selon la loi de Gresham, peuvent et doivent être acquis moins onéreusement. »

La production du café au Brésil, pendant la campagne actuelle 1927-1928, suffirait à l'approvisionnement de tous les marchés du monde. Cette richesse de production, signe enviable de la fertilité de notre sol et de la grandeur de notre Patrie, ne peut être la cause de la désorganisation de notre vie économique et de la pauvreté de ceux qui ont dans leurs mains l'or que le café représente.

Cela serait un paradoxe incompatible avec la culture et l'intelligence des hommes de notre époque.

Il nous incombe de savoir administrer la richesse que nous possédons, agissant avec prudence, mais aussi avec une fermeté d'actes et de convictions.

Le marché de Santos, vers lequel affluent les cafés de São-Paulo et de Minas-Geraes, le marché de Rio de Janeiro, vers lequel sont transportés les cafés de São-Paulo, de Minas-Geraes, de l'Etat de Rio, de Espirito Santo, et le marché de Victoria, par lequel sortent les cafés de Espirito Santo et de Minas-Geraes, ne recevront chaque mois que les quantités exportées dans le mois précédent respectivement dans chacun de ces ports et l'on répartira entre les dits ports les envois des Etats producteurs suivant une proportion fixée à l'avance et qui représente les offres reçues par chacun des marchés correspondants.

Le régime antérieurement en vigueur dans les Etats de Minas-Geraes, de Rio de Janeiro et de Espirito Santo, par



lequel il était envoyé à ces marchés chaque mois un douzième de leur récolte, avait l'inconvénient de maintenir toujours le même *stock* disponible au commencement de chaque mois, et de limiter la demande parce que ce *stock* était grand, à cause de notre récolte exceptionnelle, et ce système n'encourageait pas les transactions parce que les acheteurs, confiants dans la régularité avec laquelle les États allaient remplir les conditions de la réglementation légale, savaient d'avance la quantité qui leur serait offerte pendant l'un quelconque des mois d'une campagne agricole.

Le régime actuel rend incertaine la quantité qui doit entrer chaque mois sur le marché, puisqu'il la fait dépendre de la demande ou plutôt de la consommation constatée par le montant de la quantité embarquée le mois précédent.

La fonction des États consistera à remplacer sur le marché la quantité que la consommation en aura retirée et plus la consommation constatée par les embarquements mensuels sera grande, plus grande aussi sera la quantité qui entrera chaque mois sur le marché.

La formule est simple par essence et elle n'impose rien à l'acheteur ; elle empêche seulement un avilissement des prix, au delà des limites raisonnables, par la surabondance des offres.

Avec ce système, l'acheteur ne peut pas savoir quelle sera en décembre ou en janvier la quantité qui sera livrée au marché d'exportation.

S'il a des contrats à remplir à l'étranger, s'il veut se couvrir à cet effet et s'assurer contre une augmentation éventuelle des prix, qu'il ne peut prévoir, il préférera acheter dès maintenant ce qui de bon gré lui est offert.

La culture ne doit pas craindre l'éventualité que la récolte actuelle ne s'écoule pas dans les douze mois de l'année agricole. La formule adoptée permet qu'elle s'écoule. Mais, même dans un cas semblable, la culture tirera avec la vente de 100 le bénéfice qu'elle n'aurait pas tiré de la vente de 150 ou 200.



De sorte qu'en plus des avantages de prix rémunérateurs, elle disposera d'un solde de capital, de valeurs réelles, qui sera transformé en argent à la prochaine récolte.

S'il en était autrement, la culture voulant vendre tout ce dont elle dispose, les prix baisseraient à des taux décourageants et le café passerait en des mains plus habiles qui sauraient mettre de côté l'excédent des nécessités des marchés du monde pour le leur livrer l'année suivante.

Tel est le plan actuel de la défense, entreprise par les Etats du Brésil producteurs de café, sincèrement persuadés d'avoir trouvé une formule honnête, apte à correspondre à une campagne loyale et juste sous tous les rapports.

Au point de vue de l'intérêt purement brésilien, nous devons observer, en conclusion, que nos matières premières ne sont pas soumises à l'action de *cartels* ou de *trusts* nationaux, tendant à accaparer ou monopoliser leur production, quoique certaines de ces matières premières vont alimenter, à l'étranger, des industries établies aussi, chez nous, comme par exemple celle des allumettes.

Les conclusions du D<sup>r</sup> Uhler méritent notre adhésion, car une systématisation dans la répartition des matières premières, comme celle que nous effectuons pour le café, répond aux besoins impérieux et inéluctables des peuples civilisés, qui exigent le groupement toujours plus étroit et coordonné des producteurs afin de satisfaire aux nécessités de la vie. (*Applaudissements.*)

M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances de France. — C'est avec grand plaisir que nous avons lu et entendu les rapports de M. Hilferding, de M. Uhler, écouté l'intervention de M. le sénateur Conti et de M. le délégué brésilien, Pessoa de Queiroz.

Nous sentons tous que la période que nos anciens maîtres nous ont tant vantée de la libre concurrence est terminée. La conséquence extrême de la libre concurrence est une espèce



d'anarchie économique, et cette anarchie économique, quand il s'agit d'industries qui ont besoin de capitaux formidables, ne peut provoquer que des pertes pour l'ensemble de la communauté.

Ce régime de la libre concurrence, dont nous pouvons faire remonter le principe à la Révolution Française et à l'école de Turgot, a été dépassé par les événements. Il nous faut regarder l'avenir, en hommes modernes que nous sommes.

De même qu'il y a eu des institutions politiques et des codes civils, commerciaux, de droit privé, adaptés au régime de la libre concurrence nationale et internationale, il doit y avoir des institutions et des législations qui, progressivement, prudemment, doivent s'adapter au nouveau régime d'industrie et de commerce que nous voyons se créer et se développer. Voilà la raison des problèmes qui sont posés : l'organisation des trusts et des cartels nationaux et internationaux est devenue nécessaire — une législation nouvelle est devenue également nécessaire. Nous sommes ici pour travailler et commencer à élaborer.

Avant d'élaborer des textes, avant de proposer des statuts et des articles de lois, que faut-il faire ?

Un esprit scientifique répondra : connaître exactement les faits, savoir par pays le nombre, l'importance, les résultats économiques, financiers, sociaux des trusts et cartels. Ce qui me paraît devoir dominer tous les débats d'aujourd'hui, c'est que nous nous mettions d'accord sur la publicité nécessaire, détaillée et complète, parfaitement objective, et qui permettra à chaque État, aussi bien qu'à l'ensemble des États et de la communauté humaine, de suivre le mouvement des trusts et cartels. Et c'est pourquoi mon cher collègue, le sénateur italien, me permettra de lui demander de ne pas insister, plus qu'il ne convient, sur un vœu tout naturel dans cette Assemblée, dont il s'est fait l'interprète autorisé. M. le sénateur Conti voudrait que les industriels puissent fournir tous renseignements à un bureau

de statistique, indépendant, comme le Bureau commercial de Bruxelles, non à un bureau dépendant de la Société des Nations, à Genève, comme le propose M. Hilferding.

Nous sommes, de par notre rôle et notre attitude, chargés, chacun dans son pays, d'éduquer l'opinion publique par le moyen du Comité parlementaire et, en ce qui concerne la France, au sujet de la question dont il s'agit, nous avons fondé un comité de 80 membres qui se réunit périodiquement, régulièrement. C'est un intermédiaire naturel entre notre Conférence et notre gouvernement. Français, on ne peut donc pas nous accuser d'amoindrir le rôle de notre Conférence. Nous faisons un effort continu pour assurer la permanence de nos débats et de notre action.

Mais nous considérons qu'il ne faut pas multiplier les organismes de centralisation. Genève, siège de la Société des Nations, devient, par la force des choses, le centre général des informations et des statistiques de toute nature, sur lesquelles ensuite les gouvernements peuvent délibérer, sur lesquelles peuvent s'appuyer recommandations, pactes, conventions de portée internationale.

Il y a, à mon avis, le plus grand intérêt à procéder ainsi. Il faut que ce soit la Société des Nations qui organise les compartiments différents de la statistique générale de la production et du travail. Dans les conférences, comme celle-ci, nous devons apporter nos idées, qui sont issues, dans chacun de nos pays, de nos libres discussions dans nos groupes parlementaires réciproques, mais c'est à Genève, c'est par Genève tout de même, que l'espérance d'une entente, d'une législation internationale doit être maintenue, peut être assurée. Il ne faut pas avoir l'air de douter de la Société des Nations, institution sur laquelle les hommes mettent tant d'espérance d'arriver à des résultats positifs au profit de l'humanité tout entière.

Par conséquent, je demanderai, si nécessaire, à notre président, que l'ensemble de nos vœux soit porté devant un petit comité de rédaction. Mais qu'il soit bien entendu que les statistiques internationales, statistiques aussi com-



plètes que possible, statistiques auxquelles la Conférence parlementaire comme chacun de nos pays pourra contribuer, soient réunies à Genève.

Je voudrais, aussi, qu'il fût bien entendu que la législation des trusts, nationale ou internationale, sera de contrôle et non d'immixtion préventive. Du fait même que nous sommes ici pour reconnaître que quelque chose de grand et de nouveau se forme par l'organisation des trusts, il faut que la main lourde de l'Etat ne s'appesantisse pas sur la forme nouvelle de cette organisation.

Il faut laisser la liberté aux grands hommes d'affaires, aux capitaines d'industrie, aux syndicats patronaux et ouvriers, de faire leur œuvre, de tenter, de chercher, de se tromper. Il n'y a que la liberté qui puisse susciter l'initiative, sauf aux législations de tous pays de conserver le droit d'examiner ensuite les résultats.

Ma proposition est donc double : confier à la Société des Nations le soin de dresser la statistique et le bilan des trusts ; être attentif à ce que, dans chaque pays, la législation soit libérale, respecte les initiatives, se contente de contrôler les résultats, afin d'être en mesure de réprimer les abus certains, établis, évidents.

M. le député brésilien Pessoa de Queiroz vient de montrer à l'évidence la nécessité où se trouve le Brésil de contrôler le café, produit qui est essentiel dans la balance du commerce du Brésil.

Nous pourrions, sans doute, chacun de nous se reportant à notre pays, trouver le ou les produits, d'importance capitale pour son économie, dont nous ne voudrions abandonner le contrôle ni à l'initiative privée toute seule, ni à la décision d'une sorte de législation internationale. Il nous faut concilier les droits des nations et de la Société des Nations, les droits de l'initiative individuelle et les devoirs de contrôle. La publicité nationale et internationale s'impose. A cette publicité nous devons limiter, pour le moment, notre demande.

Pourra-t-on, faudra-t-il aller plus loin? Dans le domaine national, l'Allemagne nous a donné un exemple excellent en instituant son Tribunal des Cartels. Vous avez entendu déjà, tous, qu'il n'y a rien de meilleur ni de pire à la fois que la langue humaine, pour le bien qu'elle fait et pour le mal qu'elle peut faire.

Au sujet des cartels, on peut dire la même chose. Par conséquent, pour s'adapter à un besoin si urgent, et en même temps à une incertitude si évidente, le meilleur procédé sera d'avoir dans les tribunaux des cartels, ou dans tout autre organisme d'Etat, un moyen de suivre la vie des trusts et d'être renseigné sur les résultats des cartels, de telle manière que les gouvernements d'abord, la Société des Nations ensuite, puissent connaître les cartels qui seraient contraires aux intérêts des consommateurs, des producteurs, des travailleurs ou du progrès social.

M. le sénateur Conti, dans la seconde partie de son discours, a abordé un autre problème, celui qui fait l'objet du rapport de M. Uhlir. Il a demandé qu'on contrôle les trusts de telle manière qu'on s'assure qu'ils ne servent pas à accaparer à leur profit les matières premières.

Au nom de la délégation française, qui en a délibéré spécialement, je tiens à donner mon adhésion aux idées éloquemment exprimées par M. le Délégué italien.

Si les richesses que la nature a données sont inégalement réparties, et si nous ne pouvons rien contre cette inégalité, nous devons empêcher, au moyen d'une législation d'équité et de prévoyance, que l'inégalité naturelle soit encore exagérée par les abus. Il faut que les matières premières circulent librement. Il faudra prendre des précautions afin que de grands trusts internationaux n'empêchent pas les producteurs des nations, dépourvues de pétrole, charbon, engrais naturels, d'avoir accès, à égalité, au marché des matières premières. Autrement dit, il n'y a pas de meilleure condition de garantie pour les travailleurs et consomma-



teurs que celle-ci : que les matières premières circulent librement et soient pour tous aux mêmes prix. C'est dans ce sens que je comprends la parole de l'éminent délégué de l'Italie, et personne ne peut douter de notre amitié, de notre prévoyante sympathie envers son grand pays. Donc, la libre concurrence et les égalités de prix, c'est un point que nous devons envisager. Il y a un autre problème : perfectionnement de la production et rationalisation des prix de revient.

L'horrible catastrophe de la guerre, avec les affreuses désorganisations générales, a eu comme conséquence : la super-industrialisation, dans certains pays ; dans d'autres, la création d'industries artificielles, et, au milieu de tout cela, le péril, le grand péril que l'agriculture n'ait plus assez de capitaux, assez de bras, que la terre soit désertée, qu'elle ne produise pas ce que la consommation rationnelle du genre humain exige. A quoi bon produire des tonnes et des tonnes de fer, d'acier et d'autres produits manufacturés, s'il n'y avait plus assez de blé ?

Je crois qu'il faut se mettre en garde contre la tendance des trusts et des cartels de faciliter cet excès d'industrialisation qui peut être dangereux à la communauté humaine.

J'ai fini, Messieurs, car je ne voulais autre chose qu'exprimer deux ou trois idées, qu'il fallait avoir présentes à notre esprit pour étudier dans son ensemble complexe la question des trusts. Je conclus comme M. Hilferding : que, pour la concentration des trusts et des cartels, pour l'organisation de la production, par la stabilisation des prix, qui sont les besoins de notre époque, il faut des statistiques, que celles-ci doivent être concentrées à Genève ; qu'il faut laisser la liberté, favoriser une évolution nécessaire, qu'enfin, dans la législation nationale et internationale des trusts, il faudra tenir compte de grands intérêts généraux de la communauté humaine, où la libre circulation des matières premières est la sauvegarde de l'agriculture. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous avons des interprètes; le discours va être résumé.

(Un interprète résume le discours de M. Dumont.)

M. le baron Edm. Tibbaut. *vice-président de la Chambre belge des Députés.* — Je me bornerai à dire, à propos de cette discussion, qu'il y a un élément, en effet, de première importance, auquel on devrait, il me semble, s'intéresser davantage.

Nous avons, à Bruxelles, grâce à l'initiative de cette Conférence parlementaire internationale du Commerce, un instrument de premier ordre: c'est l'Institut International du Commerce.

Il faut, par conséquent, que cet Institut puisse donner toute la mesure de son efficacité dans la solution des problèmes qui, en ce moment, nous préoccupent.

Je ne pense pas qu'il y ait une institution qui soit mieux qualifiée pour intervenir et éclairer l'opinion publique.

C'est un fait capital que lorsqu'il s'agit de nouvelles idées, comme celles des ententes internationales et de la répartition des matières premières, il y a toujours deux courants d'opinion.

Il y a un avantage réel pour l'humanité, mais j'ajouterai immédiatement qu'il y a des craintes de certains, au sujet des abus possibles.

Ce que je redoute le plus, ce sont les abus.

Il s'agit de forces collectives qui se développent et on ne sait pas comment la publicité pourra fonctionner.

On est assez disposé, pour ainsi dire, à collaborer avec vous; nous avons eu une expérience en Belgique, dans nos grandes sociétés d'ordre économique, social et commercial.

On a commencé par avoir peur au point d'en rendre l'action et le fonctionnement impossibles, par un nombre incalculable de mesures préventives, telles que l'intervention exclusive de l'Etat, et on a constaté que chaque fois que ces grands organismes ont pu agir avec un peu de



liberté, ils ont abusé considérablement, mais les abus qu'on redoutait se sont corrigés par l'appel aux éléments de la publicité.

J'ai bien peur de tout ce qui est intervention législative préventive. C'est un germe de mort. Mais j'ai, par contre, très grande confiance dans l'action de l'opinion publique éclairée par la publicité.

Or, Messieurs, que pouvons-nous faire pour arriver au principe qu'on est en train de discuter et pour en écarter en même temps tous les dangers?

Si l'on doit mettre en valeur un instrument, il faut que ce soit l'Institut International du Commerce qui dresse des milliers de statistiques, et qui est une mine de renseignements précieux.

Supposons donc que nous disions à l'Institut : Nous désirons que vous développiez encore votre activité, que vous mettiez en valeur les services que vous pouvez rendre à de grands organismes comme les ententes, mais que vous signaliez en même temps les modalités d'exécution et quels dangers ces modalités peuvent présenter.

Si, malgré le contrôle de l'opinion publique, il y avait encore des abus, on pourrait intervenir par une législation soit nationale, soit internationale, parce qu'elle-même est inspirée par l'opinion publique, par la publicité ; si bien que je voudrais arriver à limiter, le plus possible, les termes mêmes de la limitation qui se trouve exposée par M. le Président.

Ce principe posé, il faut évidemment qu'on puisse éviter les abus, mais je ne voudrais pas que les hommes d'Etat prissent l'initiative d'intervenir, car leur action peut faire plus de mal que de bien.

Je voudrais bien, comme il me semble que la publicité réunit l'unanimité des adhésions, que l'on rende hommage à l'Institut International du Commerce de Bruxelles, institut intéressant et prévoyant qui publie des statistiques extrêmement éloquentes, et préventives des abus.

C'est là le seul but de mon intervention, qui peut-être rendrait service au développement des idées et qui semble avoir rallié tous les suffrages. (*Applaudissements.*)

M. George Pilcher, M. P., *Chairman du Commercial Committee.* — La délégation anglaise est bien contente de pouvoir intervenir dans la discussion concernant les trusts et les cartels.

En Angleterre, il n'y a pas un sujet de discussion qui retienne davantage l'attention publique.

Je voudrais dire un mot sur les mérites respectifs de l'ample publicité et du contrôle dont M. Dumont s'est appliqué à montrer les mérites.

Nous avons fait en Angleterre des essais relatifs à la publicité et au contrôle de l'Etat à propos des trusts.

Il y a divergence d'opinion sur le mérite des trusts; il y a des trusts qui donnent plus au public qu'ils n'en reçoivent.

Il existe à Londres, par exemple, une compagnie de transports, d'omnibus, de chemin de fer souterrain avec des capitaux de plus de 50,000,000 de livres sterling, formée longtemps avant la guerre.

Elle n'a jamais payé un sou à ses propriétaires depuis cette date; elle conserve, malgré cela, l'unité de transport à très bon marché pour le public londonien, et ce n'est certainement pas un trust qu'on peut contrôler dans ces conditions.

On a discuté la question en relation avec les articles de consommation.

En fait, on a dit que les viandes, dont nous importons cent millions de livres sterling par an, en provenance de la Nouvelle-Zélande et de l'Amérique du Sud, revenaient à 4 d. par livre; on les vend en Angleterre à 1/4 la livre.

Le gouvernement a essayé cette publicité dont nous avons parlé aujourd'hui et a établi un organisme qui vend des aliments.



En conséquence, des enquêtes ont été faites auprès des pouvoirs pour sommer les personnes engagées dans ce commerce à réduire leur prix.

On a fait des enquêtes sur la viande, les farines, les poissons, mais les prix sont restés les mêmes, et certainement les possibilités de ces opérations, de ces trusts et de ces cartels sont tellement grandes, qu'avec les capitaux internationaux de cent millions de livres sterling, il est impossible pour le public de comprendre ces vastes opérations.

Il est très aisé de pratiquer le scepticisme à l'égard des explications sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont gagné, etc. Et même si on donne des ordres, si on établit quelque chose à Bruxelles ou à Genève, je ne suis pas certain qu'on ait beaucoup fait pour résoudre cette question, si importante, mais néanmoins ce sera certainement quelque chose, et la délégation anglaise ne s'opposera pas à une telle proposition.

Quant à la question du contrôle, la délégation anglaise suivra l'attitude de M. Dumont. Nous n'avons pas la moindre foi dans le contrôle de l'Etat, dans ces sphères économiques.

Le seul résultat en Angleterre a été la disparition des matières et l'augmentation des prix. Cela n'a rien produit. Nous pouvons donner notre vote en faveur d'un contrôle universel avec la publicité, oui, mais nous n'avons, je le répète, pas beaucoup de foi en cette procédure. Le fond de cette question est toujours dans la moralité publique, commerciale, utilisée et instituée dans le milieu capitaliste, et c'est de ce côté que nous plaçons nos espérances.

La publicité peut donner quelque chose ; on peut la faire sans trop de dépense, naturellement, mais il y a la question de l'économie nationale qui est plus importante.

Il n'y a pas dans la proposition de M. Hilferding une allusion à cette suggestion du contrôle par les douanes. En Angleterre, nous n'avons pas, à proprement parler, de

douanes, car nous sommes encore un pays de libre-échange. Nous avons bien certains droits institués qui sont des droits de douane, mais c'est parce que nous avons une dette de huit milliards dont nous payons régulièrement les intérêts.

Pour ce but, il est nécessaire d'avoir une douane et l'impôt sur les revenus. N'insistons pas. Ce serait une trop longue histoire.

Oui, c'est dans ce sens que nous n'avons pas de douanes et que nous avons seulement la publicité. (*Très bien! Très bien!*)

M. Vinck, sénateur. — Messieurs, il me semble que nous sommes presque tous d'accord, et qu'il y aura discussion seulement sur l'organisation de la publicité.

Déjà entre M. Dumont et l'honorable délégué italien, M. Conti, il y a divergence au sujet de la solution proposée.

Je pense que ces deux points de vue peuvent parfaitement s'harmoniser.

La Société des Nations, pour ses statistiques, a besoin d'un organe technique. Pourquoi l'Institut de Commerce ne serait-il pas plus ou moins cet organe?

Il a déjà une concentration de travail effective. On pourrait donc émettre un vœu : celui de voir la Société des Nations considérer l'Institut International du Commerce comme l'organe technique chargé de dresser les statistiques en question, et organiser la publicité.

Je crois qu'ainsi les deux intérêts seraient respectés et qu'aucune force vive existant déjà ne serait perdue.

Il est déplorable et dangereux de voir une institution qui a déjà fonctionné et qui se trouve, pour la même raison invoquée, étouffée juste au moment où elle va pouvoir donner la mesure de sa valeur.

Je pense qu'en demandant à la Commission d'élaborer un texte pour la rédaction de la résolution dans ce sens, nous arriverions à quelque chose de positif. (*Applaudissements.*)



M. J. Raducano, sénateur, professeur à l'Académie des Hautes Etudes commerciales de Bucarest. — J'ai toujours l'impression, quand nous discutons dans une Conférence interparlementaire à caractère international, que nous sommes sur le point d'aboutir à un compromis.

M. Hilferding a dit : « Entre les deux grands problèmes de l'économie moderne, entre les buts politiques et économiques, entre le conflit de la politique quelquefois très nationaliste dans le domaine de l'économie mondiale, la Conférence parlementaire internationale est au fond, pour l'ordre du jour que nous allons discuter, une institution qui servirait à l'étude de l'économie mondiale. »

Mais il faut se rendre compte que ce n'est pas le seul organisme appelé à servir le progrès de l'économie mondiale.

Nous avons aussi d'autres organismes similaires et nous ne pensons pas subordonner nos organismes à d'autres.

La question, c'est de trouver le moyen de collaboration avec les autres institutions. Et c'est pour cela que je prends la parole.

Je ne crois pas, non plus, comme M. le sénateur belge Vinck l'a dit avant moi, qu'il y ait divergence d'opinion entre les résolutions de M. le sénateur italien et M. Dumont.

Notre Institut International du Commerce peut très bien collaborer avec la Société des Nations.

La Société des Nations a les moyens dans une mesure plus large de réaliser les réformes ; c'est à nous et à l'Institut International du Commerce de prendre l'initiative et, dans ce sens, nous pouvons avoir la collaboration de l'Institut International du Commerce et de la Société des Nations.

Ce n'est pas seulement dans ce cadre que nous allons avoir la collaboration des différents organismes avec la Société des Nations.

Nous avons aussi d'autres questions à résoudre et à discuter, par exemple, le problème du crédit agricole.

Nous collaborons avec ces institutions — l'Institut International d'Agriculture de Rome, qui peut être un admirable organisme à cet effet, et avec la Société des Nations.

Messieurs, la Société des Nations est l'instrument le plus à même de réaliser les réformes qui sont préconisées par les autres organismes, mais je crois qu'il ne s'agit pas de subordonner notre activité à la Société des Nations.

L'appui de la Société des Nations est utile à tous. Je crois donc que nous devons collaborer en pleine harmonie avec elle.

Ce n'est que cela que je voulais dire. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Si personne ne demande la parole, je crois qu'il y aura lieu de nous mettre d'accord sur l'idée définitive qui doit être présentée à l'Assemblée plénière. Il me semble que le projet de résolution de M. Uhlir et de M. Hilferding n'a pas rencontré d'opposition et, ainsi, je préciserai ce qu'ils proposent :

### I.

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant la formation des cartels et trusts internationaux comme un produit des tendances organisatrices, l'intérêt de l'économie politique est, non dans l'empêchement ou même l'abolition des cartels internationaux par des moyens administratifs et recommande la fondation de bureaux de contrôle nationaux, par la coopération desquels les bases d'une influence et d'une information internationales pourraient utilement se développer. »*

**M. Charles Dumont.** — Monsieur le Président, il me semble qu'il serait préférable de dire : « l'abolition ou même l'empêchement ».



**M. le Président.** — Parfaitement ; je ne crois pas qu'il y ait aucune discussion sur ce point.

**M. Charles Dumont.** — J'ai encore une suggestion à vous faire : « moyens administratifs » c'est une expression qui peut donner lieu à bien des interprétations, et dans tous les pays on cherche à restreindre l'exercice du pouvoir tyrannique et vexatoire.

**M. le Président.** — En disant : « par des moyens légaux et administratifs », je pense que toute objection sera écartée. (*Assentiment.*)

La seconde conclusion est la suivante :

## II.

*Elle considère qu'afin de combattre les dangers des visées monopolisatrices des industries, on devrait s'inspirer des maximes suivantes, d'où se détachent les nécessités de procédure énumérées ci-dessous, à savoir :*

*1° Les diminutions des tarifs douaniers constituent un moyen que l'État tient dans sa main pour agir efficacement, dans le cadre d'un pays, contre les exagérations d'organisations monopolisatrices ;*

*2° Les abus de la puissance du monopole peuvent être réfrénés en faisant sur les accords établis la plus large publicité possible.*

**M. Charles Dumont.** — Je pense que nous ne devons pas demander simplement la publicité, mais que le pouvoir public doit avoir la force d'exiger des renseignements exacts.

**M. le Président.** — Je crois que la continuation du texte remplit cette condition :

*L'ignorance, ou plus exactement le manque de connaissance du public quant à l'existence d'organisations d'entre-*

*prises dans le cadre national et sur une base internationale, est un obstacle à la défense économique-politique des intérêts collectifs que l'Etat a le devoir d'exercer;*

*3° L'abus qui est pratiqué par les organisations monopolisatrices, notamment sur le terrain de la fixation des prix, sans préjudice de la fonction utile de celle-ci, ne peut être combattu au moyen d'interdictions ou de lois rigides, mais seulement par l'introduction d'instances de contrôle auxquelles il faudra transmettre le droit de juger d'un point de vue de l'économie sociale et non purement juridique.*

M. George Pilcher. — La délégation anglaise demanderait un petit changement à la troisième conclusion : la substitution du mot « seulement » par l'expression « entre autres », ou « notamment ».

Il nous semble aussi qu'il serait préférable de dire au commencement : « L'abus qui peut être pratiqué » au lieu de « L'abus qui est pratiqué ».

*(Toutes les propositions sont adoptées, de même que les modifications proposées par MM. Dumont et Pilcher.)*

M. le Président. — Maintenant, nous arrivons à la partie finale :

*A côté du développement de la législation dans chaque pays, le travail préparatoire le plus important, qui doit être effectué sur la base internationale, est la constatation des faits dans le domaine des organisations internationales d'entreprises monopolisatrices, et pour la réalisation de laquelle un bureau central, ayant son siège à la Société des Nations, devrait être organisé et, par des accords avec les gouvernements intéressés, devrait efficacement être pourvu de procurations spéciales aux fins d'enquête.*

C'est seulement sur ce point que les vues sont divergentes, mais je crois qu'on pourra se mettre d'accord en ajoutant après « Société des Nations » : « en collaboration avec l'Institut International du Commerce ». Plus grande sera la publicité, mieux elle vaudra.



Nous mêmes, nous possédons l'Institut International du Commerce, de Bruxelles, qui a fait ses preuves et a fourni pour des importantes questions économiques la documentation la plus précieuse, et il serait désagréable pour nous de l'écarter du contrôle que nous voulons exercer sur les cartels et les ententes internationales. Ce serait, pour ainsi dire, méconnaître notre propre institution.

Il va de soi que nous ne voulons d'aucune façon toucher à la grandeur, au prestige de la Société des Nations. Tous reconnaissent les bienfaits qu'elle a déjà rendus à l'humanité et qu'elle est prête à rendre dans l'avenir. Nous devons hommage à ses services en matière politique comme économique, mais nous devons combiner le concours des deux organismes et mettre en premier lieu l'Institut International du Commerce, notre organisme à nous, qui appartient à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qui, par les preuves qu'il a fournies de sa valeur, peut être fort utile, dans la suite, pour réaliser cette publicité, que nous voulons tous aussi large que possible. (*Applaudissements.*)

**M. Charles Dumont.** — Messieurs, je ne veux pas prendre une attitude désagréable à l'égard de l'Institut International du Commerce. Ce qu'avait avancé M. le Sénateur italien, c'était, pour ainsi dire, et si je n'ai pas bien compris je lui demande de rectifier, que c'est à Bruxelles que devait avoir lieu cette publicité pour renseigner chaque pays sur les trusts et les cartels. Il m'a semblé que ce serait comme une preuve de méfiance par rapport à l'œuvre de Genève, et que tout de même c'est à Genève, où sont représentés les gouvernements, qu'il y a lieu de concentrer les statistiques.

Nous avons, d'un autre côté, l'Institut qui a rendu de très grands services au commerce et à l'industrie.

Il ne s'agit pas d'en diminuer la valeur, au moment même où nous voulons qu'il mène à bien l'œuvre qu'il a

commencée. Alors, tâchons de rapprocher nos pensées autant qu'il nous sera possible.

Est-ce que vous acceptez? Comme à Genève existe le Bureau International du Travail, comme à Genève se concentrent les efforts si difficiles pour la réduction des armements, comme à Genève est placé le centre de la lutte contre l'opium et les drogues nocives, il faut qu'il y ait à Genève un siège où toute l'humanité puisse coopérer pour la lutte contre les abus des cartels.

Je ne désire pas diminuer mes espérances et ma gratitude envers Genève pour ce qu'elle a fait pendant ces dernières années.

Alors, il reste que nous avons un Institut où les statistiques générales si importantes ont été faites et où les industriels préfèrent apporter d'abord leurs communications.

Eh bien! si vous acceptez, on dira: il y aura un bureau central dont le siège sera à la Société des Nations, en collaboration avec l'Institut commercial à Bruxelles, et alors nous soulignons le rôle de l'Institut envers nous comme organe auquel la Société des Nations ferait appel, un des organes qui pourraient lui apporter une précieuse contribution, mais nous ne dépouillons point Genève de cette puissance centralisatrice de tous les efforts humains. (*Applaudissements.*)

M. Vinck, *sénateur*. — Au point de vue pratique, voici comment la situation se traduit: Nous avons d'autres institutions qui peuvent servir de précédents. La Croix Rouge, par exemple, a son siège à Paris, mais a un bureau à Genève.

Il peut en être exactement de même pour l'Institut commercial. On peut donc concevoir que le centre nerveux supérieur se trouve à Genève et que tous les autres ne doivent pas nécessairement se trouver sur un même territoire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois qu'il est très difficile de rallier les deux textes en présence, parce que l'un propose



pour la réalisation la phrase suivante : « ayant son siège à l'Institut International du Commerce, en collaboration avec la Société des Nations » ; l'autre propose le contraire : « la Société des Nations en collaboration avec l'Institut International du Commerce ».

Il s'agit de savoir si nous voulons que le siège soit à Genève et travaille en collaboration avec l'Institut commercial de Bruxelles, ou bien que le bureau principal soit l'Institut commercial à Bruxelles, et que celui-là travaille en collaboration avec la Société des Nations.

**M. Ettore Conti, sénateur.** — Evidemment, je ne me suis pas très bien expliqué. Bien loin de moi l'idée de mépriser la Société des Nations.

J'ai suivi tous les travaux non seulement au sujet des questions que M. Dumont a abordées, mais des questions purement commerciales.

J'ai même eu l'honneur de présider la Commission des transports dans deux Conférences parlementaires internationales et je connais tous les organes administratifs et économiques qui se rattachent à ces travaux.

Seulement, comme nous avons un Institut International du Commerce, qui commence à prendre la peine de réunir les données intéressant la production, comme cet Institut est une émanation de la Conférence parlementaire internationale du Commerce dont nous faisons partie, j'estime qu'ayant un organisme à Genève, il convient que celui-ci soit chargé de recueillir les données nécessaires à la publicité, mais, pour les producteurs, pour les promoteurs des ententes industrielles et commerciales, je crois qu'il serait plus aisé d'avoir recours à l'Institut International du Commerce, d'autant plus que ces producteurs n'ont pas l'habitude de s'adresser à la Société des Nations, et quand ils en ont besoin, ils s'adressent à l'Institut International du Commerce, qui est constitué dans sa grande majorité par des hommes d'affaires, des hommes politiques, etc.



Je n'ai pas l'idée de restreindre les attributions de la Société des Nations, que j'apprécie beaucoup, mais je trouve que, pour le moment, ce doit être l'Institut Commercial International, comme il a été dit clairement, qui doit recueillir les données qui se réfèrent à la production en général, à la réduction des grèves, etc.

Je suis d'avis également de créer un bureau économique à la Société des Nations, même en laissant à celle-ci la charge de faire la plus grande publicité possible, autour des ententes commerciales et industrielles. (*Applaudissements.*)

M. Antoine Cayrel, *député français*. — Je voudrais m'efforcer d'obtenir la plus grande clarté dans cette discussion. Je voudrais savoir exactement ce qu'on entend par publicité.

Je suppose que c'est rendre obligatoire la publication de tous les accords qui sont ou seront à la base des ententes internationales, des cartels; c'est la nécessité pour tous les groupements internationaux; de rendre publics tous leurs accords.

Si c'est cela que nous entendons, il me semble indispensable que ce soit la Société des Nations qui soit chargée de ces statistiques, car c'est un organisme officiel qui aura assez d'autorité pour rendre obligatoire cette publicité.

L'Institut International du Commerce, créé par nous, qui est un organe officiel, sans doute, n'est pas parvenu encore à entrer en collaboration directe avec la Société des Nations; nous voudrions le voir pénétrer plus intimement au sein de cet organisme international; il peut y devenir un précieux élément de collaboration. Il ne peut que participer à certains travaux de statistique, tant qu'il n'est encore que l'organisme actuel, mais je vois difficilement comment, au cas d'une législation qui serait internationale, ce serait cet organisme qui sera chargé de publier les renseignements fournis par toutes les ententes et par tous les cartels. Si bien



que je pensais que la formule serait de proposer un texte qui consisterait à obtenir la collaboration de la Société des Nations avec l'Institut International du Commerce.

C'est par cette collaboration qu'on arrivera, en pleine harmonie, à élargir cette publicité; elle prendra ainsi un caractère plus ample, avec une importance beaucoup plus officielle.

Ainsi nous parviendrons à établir un élément d'interpénétration entre ce qui est aujourd'hui une organisation propre à la Conférence Internationale du Commerce et l'organisation d'un caractère beaucoup plus officiel de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je crois qu'il n'y a pas dans la proposition de M. Hilferding le but de décréter la publicité obligatoire des cartels et des trusts, mais de créer un bureau qui cherche à faire la plus large publicité possible sur les cartels, à rechercher les cartels où ils sont cachés, et à voir comment ils fonctionnent. Cela peut être obtenu au moyen d'un accord avec le gouvernement intéressé; le bureau doit être efficacement pourvu de procurations explicites pour faire des enquêtes. (*Interruptions : Pas obligatoires !*)

**M. le Président.** — Pas obligatoires.

Il y a deux propositions sur lesquelles on doit voter.

La première tend à centraliser et à considérer comme bureau principal de publicité et de recherche des statistiques et des documents l'Institut International du Commerce, qui fera son travail en collaboration avec la Société des Nations, et l'autre tâche d'établir à Genève le bureau central qui doit travailler en collaboration avec l'Institut du Commerce.

Si on ne se met pas d'accord, une rédaction définitive ne pourra pas être faite.

M. Léon Hennebicq, *bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bruxelles* (1). — Je m'excuse de n'apporter à cette discussion, qui porte très exactement sur un choix entre deux institutions, que des éléments qui touchent de près à notre Conférence parlementaire même, et des renseignements de fait.

Je suis déjà un ancien de cette Conférence. Je puis y citer des précédents, et guider l'opinion de ceux qui ne savent pas exactement quel est cet Institut International du Commerce, qui est une création, un enfant de notre institution.

Ce n'est pas, d'ailleurs, comme on l'a dit erronément, un institut officieux; c'est un institut officiel auquel les gouvernements participent et apportent leur subside.

Combien de gouvernements? Quels sont ces gouvernements?

---

(1) Il semble utile de ramener l'attention sur la Conférence pour l'unification des statistiques, réunie à Paris, en 1920, par les soins et à l'initiative du Secrétariat de la Société des Nations qui, dans la circonstance, usa du concours du délégué belge à la Société des Nations (M. Destrée, session de Rome). A cette assemblée, à laquelle prirent part d'éminents techniciens et les représentants des principaux instituts, M. Paul Delombre accepta de défendre les intérêts de l'Institut international du Commerce et, par voie de conséquence, de notre Conférence. Ce Collège, à une grande majorité, s'opposa à ce que les services des divers instituts de statistique fussent concentrés à Genève. A la suite de cette réunion, le Secrétariat de la Société des Nations ouvrit une enquête auprès des gouvernements affiliés. Là encore le projet de concentration essuya nettement un échec. La Grande-Bretagne, notamment, refusa de s'y rallier. Enfin, il est bon de ne pas perdre de vue qu'en date du 20 janvier 1924, la Société des Nations, par l'organe de son Conseil, décida que l'Institut international du Commerce serait désormais consulté sur les questions relevant de sa compétence. Mais cette décision ne reçut pas de commencement d'exécution, pas plus que celle que prit ensuite le Conseil de la Société des Nations en faveur de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.



Ce sont les mêmes qui ont créé cet Institut, et qui participent à notre Conférence. Comme il existait avant elle, on peut le choisir sans faire affront à la Société des Nations.

La Société des Nations a une apparence très vaste et elle veut tout embrasser en principe. La Conférence parlementaire internationale n'est pas une apparence, mais une réalité qui ne cesse de grandir et de s'étendre, à chaque session. Il en est de même pour l'Institut de Bruxelles. Quel est l'organe dans lequel il y a le plus de pays représentés? Est-ce la Société des Nations? Est-ce la Conférence parlementaire?

Je serais heureux que la Conférence parlementaire internationale du Commerce ne veuille pas, en ce moment, subordonner à Genève ses propres institutions d'une croissance si rapide et si féconde. Je vous dis : prenez garde, ne donnez pas à la légère votre propre patrimoine à la Société des Nations, dont le Brésil ne fait d'ailleurs plus partie. Ne lui donnez pas le monopole d'une institution que vous avez déjà créée, qui est entre vos mains. Je le dis surtout aux nouveaux venus, à ceux qui assistent pour la première fois à cette Conférence : c'est votre enfant, soyez-en les pères adoptifs, étendez sur lui votre main tutélaire au lieu de l'étrangler à la première discussion.

Je demande que cet Institut International du Commerce, qui pour le moment fait des statistiques, reçoive le droit de s'étendre. Quand on l'a fondé, c'était M. Michalacopoulos qui fit rapport à la Conférence de Londres de 1918. Je m'en souviens très bien, j'entends encore son discours. Il le compara à l'Institut international d'Agriculture, de Rome, et avec toute notre Conférence, il estima que devant cette fondation nouvelle s'ouvraient des perspectives importantes et ambitieuses.

Si on s'est borné aux fondations, et à certains bâtiments de l'édifice, ne restreignez pas, je vous prie, un monument qui n'en est qu'au rez-de-chaussée, en disant, en 1927, qu'il ne connaîtra jamais le premier étage, et les splendeurs



d'une collaboration qui lui permettrait une magnifique architecture.

Continuez, au contraire, à lui prêter une collaboration bienveillante, affectueuse, tutélaire, et puisqu'il est fixé à Bruxelles, ne perdez pas de vue que la Belgique est un carrefour qui, au point de vue du commerce et des grands intérêts mondiaux qui s'y trouvent liés, forme un observatoire naturel, dont on ne peut diminuer l'importance. Au moment où il faut choisir, que choisirez-vous? Nos propres priorités, nos antécédents, nos avantages préparés par la Conférence parlementaire internationale elle-même, c'est-à-dire notre Institut international du Commerce. Et si, sa principale fonction portant sur des statistiques générales et nombreuses, il apparaissait que, pour la matière des cartels, il n'est pas encore doté des renseignements indispensables, rien de plus simple qu'il complète ce qui lui manque et même, au besoin, qu'il se mette en rapport à ce sujet avec la Société des Nations. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. Cattai Pacha**, sénateur, ancien ministre des Finances d'Égypte. — Je voudrais me permettre simplement une petite observation. Je suis d'autant plus à mon aise pour prendre part à cette discussion, que je représente une nation qui ne fait pas encore partie de la Société des Nations. Je ne puis donc pas être taxé de parti-pris.

Il me semble que la question se trouve très clairement définie. Si on lit les articles 1 et 2 des statuts adoptés par la Conférence parlementaire du Commerce, on trouve :

« *Article premier.* — Il est fondé, sous le haut patronage du Roi des Belges et sous la direction du Bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, conformément à une décision de sa cinquième Assemblée plénière, un Institut International du Commerce.

» Le siège de l'Institut est établi à Bruxelles.

» *Art. 2.* — Le but de l'Institut International du Commerce est de centraliser, de coordonner et de publier, à



frais communs, et de faire connaître, aussi promptement que possible, les renseignements relatifs à la statistique et à la législation commerciale, ainsi qu'aux traités de commerce. »

Un point, c'est tout.

Tout le reste est parfaitement défini par les conditions dans lesquelles doit vivre l'Institut. Il me semble nécessaire de donner toute l'attention à cet article, de manière à pouvoir arriver à cette conclusion, de limiter dans un cadre très large, mais un cadre d'estimation, de statistiques, de renseignements, à fournir à qui de droit, à chacun de ses adhérents et on aurait ainsi un organe du commerce rattaché à la Société des Nations.

Je crois que cette formule devrait donner satisfaction aux grands espoirs que nous fondons sur la Société des Nations et la reconnaissance que nous devons à cette institution s'en trouverait accrue par un travail déterminé. Nous lui demanderions de prendre en considération ce travail et il n'y aurait pas lieu de s'adresser à d'autres organisations; toutefois, on lui demanderait de collaborer avec elles. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois qu'il y a lieu de tenir la question en suspens et de se mettre ensuite d'accord sur un texte qu'on présentera à l'Assemblée plénière.

M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances de France. — Monsieur le Président, vous êtes libre de conduire les débats et vous les conduisez toujours avec impartialité et avec courtoisie. Vous déciderez donc de la motion que vous mettrez aux voix. Seulement, si nous sommes en désaccord sur un point capital, ne le dissimulons pas. Ne méritons pas les critiques et railleries adressées à tant de conférences qui n'arrivent à des motions d'unanimité que lorsque les motions votées n'ont plus aucun sens, aucune portée.

Nous sommes des hommes d'affaires décidés à réaliser quelque chose d'utile dans cette difficile question des cartels. Nous nous trouvons en présence de deux états d'esprit et non pas en présence de deux villes ou de deux institutions. Ou bien l'Institut International du Commerce restera librement ouvert à tous les commerçants et industriels, qui lui apporteront librement les renseignements qu'ils voudront, et rien de plus, ou bien nous considérons que cette législation des trusts et des cartels, si nécessaire pour le progrès international, pour la stabilisation des prix, pose des problèmes nouveaux d'ordre législatif et, par conséquent, nécessiteux de textes impératifs, et, par conséquent, dans une certaine mesure, de contrainte et de sanction.

Il s'agit d'établir ou de ne pas établir à Genève un organe qui peut contraindre, par l'intermédiaire des gouvernements, les dirigeants des trusts et des cartels à apporter, selon des modalités à définir, les renseignements jugés nécessaires, afin qu'ensuite puisse être établie une législation répressive des abus.

Entre nos amis belges, qui veulent que les commerçants et industriels donnent librement les renseignements qu'il leur plaira au Bureau commercial et nous, voilà la contradiction. Il faut que ce point de doctrine et de fait soit mis en pleine clarté et que, sur ce point, on se prononce nettement. Ensuite, l'œuvre sur la rédaction sera facile à établir. Tous, et vous-même, mon cher bâtonnier, serez de mon avis.

Dix personnes, derrière moi, suggèrent et appuient la formule que j'ai proposée à M. le Président.

M. le Bâtonnier a dit un mot que je le supplie de retirer : il a dit que nous voulons étrangler l'Institut International du Commerce. Oh ! Monsieur le Bâtonnier, à qui peut-il venir une telle pensée, que nous ayons envers nos amis de Belgique une pareille attitude ? Ce ne peut être certainement pas à un délégué de la France. Je n'ai pas besoin de dire que l'œuvre de l'Institut nous est chère, mais nous



constatons que notre conception, quant à l'organisation future des cartels et des trusts, exige des conventions signées par les gouvernements. Genève est naturellement le centre d'action des gouvernements où s'élaborent les conventions ayant force internationale; l'Institut International du Commerce de Bruxelles peut être, doit être un des organes d'information dont Genève doit s'assurer la collaboration. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Nous sommes tous d'accord sur le concours que les deux institutions doivent apporter en collaboration; il s'agit de s'accorder sur une formule de rédaction et je demanderai que cela soit renvoyé au Secrétariat général. (*Unanime assentiment.*)

Quant à la pensée exprimée par l'honorable sénateur italien, que les cartels doivent être limités au but économique, avec exclusion de tout but politique, c'est élémentaire. Cette proposition est naturellement acceptée. (*Unanime approbation.*)

Maintenant, il reste les résolutions de M. Uhler, qui contiennent également des idées intéressantes. Les voici :

*Les ententes industrielles nationales et internationales sont les plus importants symptômes de la vie économique contemporaine, qui exigent et favorisent la concentration, la coopération et l'organisation rationnelle et économique de toutes les grandes industries.*

*Elles sont à même de favoriser non seulement le progrès technique, mais aussi économique et social du monde, en régularisant la marche de la production et en réduisant les prix de revient et de vente, de sorte qu'elles peuvent satisfaire et les producteurs et les consommateurs.*

*Du point de vue de la répartition des matières premières, les ententes industrielles n'aboutissent presque jamais en pratique à l'accaparement du marché et à un monopole absolu. Néanmoins, on peut constater qu'elles sont à même*

*d'encourager les tendances monopolisatrices et le désir de réaliser les plus grands bénéfices au détriment de la communauté, en se bornant à augmenter les prix au fur et à mesure que la situation sur un marché devient exclusive pour une entente industrielle.*

*Pour éviter ce danger :*

*La XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce émet le vœu :*

*Que les ententes industrielles nationales et internationales ne surpassent pas certaines limites en défaveur de la communauté et qu'elles soient conformes aux conditions de la solidarité morale, politique et sociale de l'humanité et de la plus rationnelle concentration et coopération économique du monde.*

M. le **Président**. — Il reste un autre point : que les ententes soient soumises à un contrôle mondial, mais il entre dans les vues de M. Uhlir de le confondre avec le développement de M. Hilferding, en ce qui concerne la vérification des faits au cas des entreprises monopolisatrices, et pour l'organisation de laquelle un bureau serait créé.

C'est une idée qui a été adoptée par tout le monde, de sorte que ce point de vue se confond avec celui de M. Hilferding.

M. **George Pilcher**, M. P., *Chairman du Commercial Committee*. — Je remercie M. le Président de la grande condescendance qu'il a eue dans toutes les questions que nous avons discutées, pour arriver à la solution qui, cette après-midi, va être soumise à l'Assemblée plénière, et je remercie encore le Brésil de l'accueil chaleureux qu'il nous a fait. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 1 heure de l'après-midi.



COMMISSION  
DE LA STABILISATION DES MONNAIES  
ET DES CHANGES

---

La séance est ouverte à 10 heures du matin, le 8 septembre, dans une salle de section de la Chambre des Députés, sous la présidence de M. P.-E. FLANDIN, député, ancien ministre de France.

M. le Président. — Messieurs, je donne tout de suite la parole à M. Charles Dumont, qui va nous faire un résumé du rapport inséré dans le fascicule que vous avez déjà reçu.

M. Charles Dumont. sénateur, ancien ministre des Finances de France, rapporteur général. — Messieurs, comme vient de le dire M. le Président, vous avez reçu, par les soins du Secrétariat général, le rapport que j'ai rédigé, au nom de la délégation française, sur les conditions internationales de la stabilisation des monnaies et des changes. Ce rapport est suivi d'un projet de résolution qui a été discuté et approuvé au cours d'une très importante réunion qui a eu lieu à Paris, où se trouvaient plus de 80 députés et sénateurs. Beaucoup d'entre vous ont bien voulu déjà m'entretenir de mon rapport et des réflexions qu'il leur a suggérées. J'ai la permission de penser que presque tous vous l'avez lu. Nous avons si peu de temps, ce matin, que non seulement je ne pense pas à vous lire mon rapport, mais que je vous demande la permission de ne pas m'attarder à le résumer.

En vue de provoquer vos réflexions et de donner à nos discussions leur cadre naturel, c'est assez, me semble-t-il, de prendre le projet de résolution que vous trouverez à la

page 144 du fascicule des Annales sur la Conférence parlementaire internationale du Commerce, de prendre ce projet de résolution, de le lire ensemble et de le commenter.

« La Conférence parlementaire internationale du Commerce, considérant : 1° que l'instabilité des changes et des monnaies empêche le développement des relations économiques entre les peuples... »

Je crois, Messieurs, que, sur ce premier point, l'accord entre nous sera unanime et facile. Nous sommes à la Conférence parlementaire internationale du Commerce. Nous avons pour but de chercher tous les moyens tendant à favoriser le commerce international, c'est-à-dire la circulation aussi rapide, sûre, bon marché que possible, entre tous les peuples, de toutes les richesses et de toutes les productions de l'univers. A cette circulation, nous savons qu'il y a de nombreux obstacles, ceux d'abord que la nature et l'histoire, les nations elles-mêmes, ont mis sur notre route : l'obstacle des distances, la diversité des législations, les taxes et formalités des tarifs douaniers.

Vous avez ici, dans une Conférence parlementaire internationale du Commerce, aussi bien qu'à Genève, étudié la question des transports.

Vous avez d'une façon spéciale étudié les difficultés qui naissent de la contrariété des législations en ce qui concerne la procédure de la faillite, l'exequatur des jugements des tribunaux de commerce, les sanctions contre l'insolvabilité des débiteurs.

En ce qui concerne les droits de douane, la question vient d'être débattue au Parlement français et à la Conférence de Genève. Nous sommes à une époque difficile. Le représentant de l'Angleterre nous disait lui-même qu'étant donné les énormes charges de la guerre, son pays avait dû rechercher dans les droits de douane des recettes fiscales et, de plus, qu'il y a certaines industries de guerre qu'il faudra protéger afin qu'elles puissent artificiellement subsister tant que persistera l'actuel sentiment d'insécurité politique.



Il y a donc des problèmes sur lesquels nous n'avons que peu ou pas de prise. Au contraire, la question des changes et des monnaies semble pouvoir être utilement étudiée par notre Conférence. Le prix d'une vente étant connu, le débiteur étant solvable, les droits de douane étant payés, acheteur et vendeur savaient, avant-guerre, ce qu'ils devaient recevoir exactement, puisque la monnaie-or était depuis 1825, seule, pratiquement en usage dans le commerce international.

L'or était devenu la commune mesure de toutes les valeurs. N'importe quelle vente équivalait à la promesse de livrer un poids d'or déterminé. Or, il est arrivé que la guerre a provoqué dans presque tous les pays qui y ont pris part l'interdiction d'exporter l'or, le cours forcé des billets de banque, l'émission de toutes sortes de papiers-monnaies. C'est une loi depuis longtemps connue et vérifiée que les prix s'élèvent lorsque la quantité de marchandises restant la même, le nombre des moyens de paiement augmente. Les prix se sont élevés continuellement, de jour en jour, dans certains cas d'heure en heure. On a désigné du nom d'inflation cette maladie monétaire dont presque tous les États ont été frappés depuis 1914.

Je n'ai pas besoin de rappeler, devant l'Assemblée avertie que vous êtes, d'insister davantage. Quand le prix de la lettre de change n'est pas déterminé par sa valeur-or, elle peut s'élever indéfiniment, tandis qu'au contraire, si l'or reste monnaie mondiale, le prix de la lettre de change est limité aux frais maxima de l'envoi, de l'assurance et du fret. Le prix de la lettre de change est toujours limité quand on est sous le régime de la libre circulation d'or, tandis que quand on n'a pas le régime de libre circulation d'or, il n'y a pas de limites aux oscillations des changes. Aux périodes de grande inflation, le change devient une espèce de pari quotidien, qui peut varier trois, quatre fois et même dix fois par jour. Comment tirer d'une place sur

une autre, à trois mois, une lettre de change quand la monnaie du débiteur change de valeur plusieurs fois par jour?

Les monnaies-or elles-mêmes n'ont pas été à l'abri de la crise. Vous savez que la puissance d'achat de l'or a subi des changements très notables, à la suite de la grande guerre.

Nous avons vu la dépréciation de l'or s'élever jusqu'à deux fois et demie sa valeur, entre 1918 et 1921.

Voulez-vous que nous concluions par une comparaison qui donne à peu près la physionomie de ces phénomènes?

Comparez la circulation des capitaux au sang qui anime toutes les parties de l'organisme. Dans certains cas, l'inflation du papier-monnaie a déterminé une espèce d'hémorragie des valeurs-or, et l'organisme économique a été réduit, par anémie, à un état de convulsion et d'impuissance.

Dans d'autres cas, le libre commerce de l'or étant arrêté, des phénomènes de congestion se sont produits. Il y a eu inflation d'or. Des troubles économiques et sociaux en ont été la conséquence et ils ne cesseront complètement qu'au moment où la libre circulation des capitaux comme des marchandises pourra reprendre dans le monde.

Il faut rétablir la liberté du commerce et de l'or, c'est la conséquence sur laquelle nous appelons votre attention.

C'est le texte du deuxième des considérants que vous pouvez lire, page 144 : « Que la stabilisation des changes et du pouvoir d'achat des monnaies ne peut être obtenue que par le retour à l'étalon d'or. »

Vous savez, Messieurs, qu'un certain nombre d'économistes théoriciens, en constatant la pénurie d'or dans un grand nombre de pays, et, aussi, la variabilité des pouvoirs d'achat de l'or, ont formulé une nouvelle conception de la monnaie. L'éminent M. Keynes, notamment, a proposé, dans un traité d'économie politique, de se servir des matières premières qui seraient warrantées et l'on ferait émettre par des banques d'émission la quantité de billets



qui donnerait ainsi toute garantie et représenterait la valeur d'achat et les possibilités d'escompte de ces marchandises.

Je conclus, et vous conclurez avec moi, que ce n'est pas après une crise comme celle que nous venons de traverser, où l'inflation a déchaîné de tels cataclysmes, que le monde fera confiance à un directoire d'économistes pour déterminer la quantité de capital qui peut circuler normalement.

Si imparfait que soit l'étalon d'or, si variable qu'est peut-être la monnaie-or comme mesure des valeurs, nous la préférons — parce qu'il ne dépend pas des hommes de l'accroître en quantités indéfinies — à toutes les monnaies conventionnelles. N'abandonnons pas la monnaie-or au profit de la monnaie dirigée, comme le voudrait M. Keynes, si nous voulons rétablir le crédit et une circulation monétaire saine. Je me permets de féliciter le Brésil d'avoir, sous la suggestion de M. de Frontin, à la suite de notre Congrès de Rome, pris pour base de sa nouvelle monnaie, par l'arrêté de décembre 1926, le système décimal. Nous sommes heureux de voir le Brésil entrer dans le cercle élargi des pays qui pratiquent le système décimal.

Nous voici donc à l'étalon-or, seule monnaie universelle. Une seule chose encore est nécessaire, en vue de la stabilisation des changes, c'est la liberté d'échange de cette monnaie du moins au point de vue du commerce extérieur. Toutes les fois que vous avez une lettre de change, dans les pays où existe la liberté du commerce de l'or, vous avez la possibilité, et, à cette condition seule, la possibilité d'arriver à maintenir le prix des lettres de change dans des limites étroitement fixées. C'est ce que demande le commerce international.

Après la guerre, il n'y a qu'un signe certain du retour à la vie normale, c'est le retour à l'étalon-or.

J'en arrive maintenant, Messieurs, au troisième de nos considérants. Il provoquera des discussions utiles.

« 3° Que la convertibilité en or des billets et valeurs ne peut être maintenue dans les pays où les budgets, comme la balance générale des paiements, sont à l'état de déficit permanent. »

Continuons notre raisonnement de tout à l'heure. La liberté du commerce de l'or est la condition nécessaire et suffisante du rétablissement de la stabilité des changes. La conséquence directe pour chaque pays, c'est que l'encaisse de la banque d'émission est à la fois le signe et le gage de la solvabilité et de la stabilité du change pour ce pays. Si, pour une cause quelconque, l'encaisse d'or ou de devises-or se vide d'une façon continue, ce pays ne pourra pas conserver la liberté du commerce de l'or, donc la stabilité de son change.

Veillez donc retenir ce fait important pour les économistes, pour les banquiers, pour les hommes politiques que nous sommes : il faut que dans un pays soit maintenue une encaisse-or pour que soit maintenue la stabilité des changes. Quelle doit être l'importance de l'encaisse-or ? Pour répondre, il faut savoir quel est le rôle exact de l'encaisse-or.

On a dit souvent, au cours des polémiques sur l'inflation, que les billets des banques d'émission n'étaient que la photographie des lingots d'or déposés dans les caves. Cela n'est pas exact.

Cette comparaison est fautive, car il n'y a pas de proportion certaine entre la quantité de papiers libellés en une monnaie donnée et qui sont acceptés pour de l'or, au pair, et la quantité de lingots d'or que renferme la banque d'émission du même pays.

L'exemple que donnait l'Angleterre est décisif.

Jusqu'aux années d'avant-guerre, la Banque d'Angleterre avait une des plus petites encaisses-or du monde, et cependant tous les papiers qui circulaient dans l'univers libellés en livres sterling et revêtus de l'acceptation d'une des grandes banques de la cité étaient partout, que ce soit au Brésil, que ce soit au Pérou, que ce soit au Japon, reçus en paiement comme valeurs-or.



Pourquoi cette disproportion et ce crédit? La réponse est aisée. En raison du développement mondial de son commerce, grâce à ses assurances, à ses transports, à sa marine marchande, à son portefeuille de valeurs étrangères, l'Angleterre avait chaque année, en toute certitude, un solde actif de sa balance générale des paiements à encaisser. Chaque année, l'Angleterre avait des bénéfices à placer au dehors. Du fait que cette certitude existait, la somme-or de la Banque n'était qu'une assurance supplémentaire, pour le cas — improbable — où, accidentellement, à un moment quelconque, un déficit temporaire se serait produit.

De l'exemple de l'Angleterre, retenons que l'encaisse de la banque d'émission n'est que le gage d'un déficit possible, et que ce gage peut être réduit dans la mesure où le déficit est improbable. Une autre preuve est donnée par un exemple contraire.

A un moment donné, il y a eu au Pérou une couverture-or de la circulation, qui était presque égale au nombre des billets en circulation, et cependant le change péruvien restait instable. C'est qu'au Pérou, à ce moment, quelques années avant-guerre, le commerce de l'or n'était pas libre et que le gouvernement péruvien ne se sentant pas assez sûr de sa balance des comptes pour autoriser la liberté d'exporter l'or, les acheteurs et vendeurs de change péruvien montraient la même défiance et se couvraient par une prime de change contre l'incertitude sur la valeur de la monnaie péruvienne.

L'équilibre bénéficiaire de la balance générale des paiements, voilà donc une première condition à la fois de la stabilité des changes et de la sûreté des encaisses.

Il y en a une autre. Un pays peut avoir une balance commerciale bénéficiaire certaine et cependant avoir des changes instables. Ceci dans le cas où le budget de l'Etat ou des Etats est en déficit. Dans le cas du déficit budgétaire, que se passe-t-il? Si l'effort fiscal du pays n'est pas suffisant pour alimenter les dépenses de l'Etat, à quoi est réduit l'Etat? Evidemment à emprunter soit au dehors, soit en



dedans. Mais il ne le peut indéfiniment. Les charges des emprunts s'ajoutent à celles des emprunts, c'est le poids du déficit qui s'aggrave, ce sont les conditions des prêteurs qui se font plus lourdes. Si l'Etat n'emprunte plus, il faut qu'il fasse du papier-monnaie, donc de l'inflation. Il ne le peut qu'en décrétant le cours forcé. C'est retomber dans le cycle infernal du papier-monnaie et de l'instabilité des changes.

Concluons donc : aucune encaisse-or ne peut être maintenue dans un pays où il n'y a pas un équilibre entre les dépenses et les recettes, entre les paiements à faire et à recevoir pour le compte de l'Etat comme pour l'ensemble des nationaux.

Reste une question. La stabilisation est à la fois condition et effet du double équilibre de la balance générale des paiements et du budget. Dans quel ordre le législateur doit-il résoudre les deux problèmes de l'équilibre du budget et de la loi de stabilisation ?

Vous allez entendre tout à l'heure M. Lindolfo Collor, rapporteur de la loi de stabilisation à la Chambre des Députés du Brésil. Je ne veux pas différer pour vous l'intérêt de sa communication.

Je tiens seulement à marquer que nous, Français, considérons que l'équilibre budgétaire est une condition préalable et que cet équilibre doit être assez sûr pour supporter quelque variabilité des changes dans la période qui précède la stabilisation. Quelle doit être la durée de cette période préliminaire, de cette période de pré-stabilisation où l'équilibre budgétaire est déjà établi, sûrement établi ? Mon éminent collègue, ici présent, M. Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de Paris, m'a presque reproché de l'abrégé trop en disant qu'elle doit se terminer dès qu'il n'y a plus de doute possible sur la certitude et la sécurité de l'équilibre. Telle est ma pensée cependant. Je crois que la stabilisation, dès qu'elle est possible, ne doit pas être retardée. Pourquoi ? D'abord, au bénéfice de ce commerce international, dont nous sommes ici les tenants. Pour qu'un



commerçant puisse prendre des engagements à échéance, plus ou moins lointaine, il faut qu'il soit sûr que la monnaie dans laquelle on le paiera soit la même que celle dans laquelle il fixe son prix de vente. De même pour l'agriculteur et l'industriel. Donc, pour nous, l'équilibre doit être une mesure préalable à la stabilisation. Nous ne différons entre nous, Français, que sur la durée assignée à la période de préstabilisation. La France est un pays d'extrême prudence. Nous voulons être sûrs que l'or de l'encaisse de la Banque de France ne s'échappera pas. Nous nous défions des promesses des hommes politiques et des ministres et, si nous acceptons qu'on fît la stabilisation d'abord, nous aurions peur qu'on ne fasse pas ensuite l'équilibre budgétaire. N'avons-nous pas connu un temps où le Conseil de régence de la Banque de France n'a pas résisté à la pression gouvernementale? Nous n'en sommes pas fiers. Nous ne voulons pas voir ces temps revenir. Défiant à l'égard du pouvoir, à l'égard des hommes en général, le Français met davantage sa confiance dans les choses et, parmi les choses qui le rassurent, il y a l'encaisse-or de la Banque de France. Donc, avant de stabiliser, la France veut être sûre, absolument sûre, d'une certitude défiant les vicissitudes économiques de toutes sortes, que son encaisse-or ne sera pas touchée. Voilà pourquoi nous avons voulu que l'équilibre budgétaire fût d'abord rigoureusement établi. C'est ce qui explique aussi que — lorsqu'il y a un an et demi nous avons eu à Paris un Conseil d'experts, d'experts qualifiés qui représentaient toute la haute finance, toute la grande industrie, toute une élite, et que cette élite eut décidé qu'en vue de stabiliser il fallait faire de grands emprunts extérieurs dont l'encaisse-or de la Banque serait inévitablement le gage, — l'opinion publique eut un sursaut soudain et fort. On préfère la chance de l'instabilité des changes au risque de voir notre encaisse-or exposée à s'en aller entre les mains des banquiers prêteurs. Attitude antiscientifique, certes, déraisonnable, si on veut. C'est cependant ce mou-



vement d'opinion qui a permis le redressement des finances de la France.

Telles sont les raisons qui vous expliquent que j'ai pu développer dans mon rapport et écrire dans le projet de résolution, qui vous est soumis, qu'avant toute stabilisation, il fallait établir l'équilibre budgétaire.

Nous avons fait notre équilibre budgétaire avec le chiffre formidable de 9 milliards à l'amortissement, pour être certains que l'équilibre budgétaire tiendrait, même au cas d'une dépréciation monétaire, d'une crise économique.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. J'ose dire que nous prendrions à l'égard de l'opinion publique mondiale que vous représentez, de l'opinion de la démocratie dont nous sommes les élus, une responsabilité lourde, si nous lui faisons croire qu'il y a un moyen artificiel, une combinaison financière quelconque, un artifice ingénieux et savant, qui puisse dispenser les peuples du double effort qu'il faut faire, d'une part, pour contribuer dans toute la mesure du possible par des impôts et des économies à l'équilibre du budget et, d'autre part, pour produire davantage, pour mettre en valeur son sol, ses colonies, pour savoir restreindre sa consommation, s'il le faut.

C'est par le courage, la sobriété et le travail qu'on obtient la santé, c'est-à-dire le double équilibre de la balance des paiements et de la balance des comptes. Prenons garde qu'en parlant « stabilisation », nous ne fassions luire de fausses espérances. Aucun artifice ne peut remplacer l'effort multiple et continu des contribuables et des producteurs.

C'est en ce sens que j'ai écrit que la Conférence devait émettre le vœu que toutes les nations fassent effort afin d'arriver à l'équilibre de leur budget et de la balance de leurs paiements.

Au lendemain de la guerre, nous avons eu en France, rien que pour l'équilibre du budget, à faire face à un effort formidable. A ce moment-là, j'étais encore député. On me confia le soin d'élaborer et de soutenir, au nom de la Com-



mission des finances de la Chambre des Députés, un formidable cahier d'impôts de 8 milliards. J'eus, pour m'appuyer, parmi tant de jeunes députés ardents au bien public, celui-là même qui vous préside ce matin. Nous avons frappé le revenu global et cédulaire jusqu'à 60 p. c. Notre effort fiscal fut très dur. Nous avons créé l'impôt sur le chiffre d'affaires, les objets de consommation, nous avons frappé les successions, nous avons tout frappé dans les limites du possible, et cela, au moment où nous avons dix départements ruinés, qui ne pouvaient pas apporter leurs contributions et qui étaient parmi les plus gros contribuables d'avant-guerre. La France ayant, dès 1920, fait cet effort, a voix au chapitre lorsqu'il s'agit de parler d'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, le budget de la préstabilisation s'élève à cinquante milliards : quarante-deux milliards au budget normal et huit milliards au chapitre caisse-amortissements.

La France a donc le droit de dire qu'elle a obéi au vœu que je formule ici au nom de la Conférence internationale parlementaire du Commerce, « que toutes les nations fassent effort ».

Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas le droit à l'entr'aide. Notre motion le dit expressément.

Il y a des heures dans la vie des nations où elles ne peuvent faire seules tout ce qui est nécessaire. La solidarité internationale doit jouer pour le bien commun de la paix.

Nous avons la grande joie et l'honneur d'avoir parmi nous, ici à la Conférence internationale parlementaire du Commerce, et pour la première fois, le représentant des Etats-Unis à côté du représentant de l'Angleterre.

La thèse que je développe ici est que rien ne peut dispenser aucun pays d'un effort tenace pour se redresser par lui-même. C'est une vérité. Mais c'est une vérité aussi que l'entr'aide est salutaire à celui qui oblige autant qu'à celui qui est obligé. Où l'or est surabondant, sa circulation est difficile. Il en résulte des phénomènes de congestion, d'agio-

tage excessif, de renchérissement excessif des denrées indispensables à la vie.

Ouvrir des crédits, prêter, faire circuler l'or dans le monde, le valoriser en l'investissant dans des entreprises productives, c'est le devoir et l'intérêt des Etats riches en or.

La présence ici des représentants des Etats-Unis nous assure que cette doctrine continuera à être pratiquée par nos opulents amis, au profit de tous les peuples qui, travailleurs, ont besoin d'être aidés pour stabiliser leur monnaie.

Le projet de résolution que je commente, ajoute à son avant-dernier alinéa :

« Décident, à défaut de la convertibilité totale de la circulation fiduciaire, d'adopter le système du « change-or régulateur ». Quelle est la signification de cette phrase? Vous êtes tous au courant des phénomènes monétaires. Vous vous rappelez qu'avant la guerre, dans un grand nombre de pays, en France peut-être plus que partout ailleurs, la circulation intérieure-or était libre. C'était comme une réserve d'or diffuse dans tout le pays.

Depuis la guerre, cette circulation-or a disparu. Patriotiquement, tous ceux qui possédaient des pièces d'or les ont portées à la Banque de France.

On a vu, à différentes époques, et récemment encore, de longues processions de patriotes allant verser leur or à la Banque de France.

Faut-il rétablir cette circulation intérieure de l'or? Je crois que c'est inutile, coûteux, même dangereux. La monnaie-papier, si elle est solidement gagée, protégée contre toutes les variations des valeurs, suffit à tous les paiements à faire à l'intérieur. Répandre l'or dans les caisses des particuliers, alors que depuis si longtemps ils en ont été privés, serait s'exposer au risque grave d'une importante thésaurisation de l'or. La circulation de l'or à l'intérieur est d'ailleurs inutile à la stabilisation. Il suffit que l'or soit libre d'être exporté pour les paiements à faire au dehors, pour que les changes, et par là toute la monnaie, soient stabilisés.



Laisser un papier non convertible circuler à l'intérieur, n'accorder la convertibilité-or qu'aux billets et valeurs du commerce international, c'est la caractéristique de la théorie du « Gold Exchange Standard » ou « Change-or régulateur », que nous recommandons aux nations en voie de stabilisation monétaire.

J'en arrive à la dernière phrase, en m'excusant d'avoir prolongé mon discours.

« Fassent choix d'un taux de convertibilité qui satisfasse aux données de la situation budgétaire et économique en même temps qu'aux exigences de la justice due à toutes les catégories sociales en cause. »

Le taux de convertibilité est une très grave question. Pour le décider, il faut d'abord consulter les possibilités budgétaires, certainement. La France, par exemple, a une dette envers ses créanciers, ses valeurs, ses pensionnés, qui dépasse 21 milliards.

Elle avait un revenu-or, avant-guerre, d'environ 36 milliards. Il faudra tenir compte du poids de la dette dans la détermination du taux de stabilisation. C'est l'évidence même.

Et cependant, je crois que vous m'approuverez, si je dis que la question du taux de stabilisation est autre chose qu'une question purement budgétaire et financière. Il y a, dans le taux de la stabilisation, un règlement amiable et une sorte de concordat à établir entre toutes les catégories sociales : rentiers et contribuables, propriétaires et fermiers à bail, actionnaires et obligataires.

Dans ce règlement, où l'Etat-souverain, encore qu'il soit partie, ne peut se dispenser d'être juge, il faut que personne ni ne gagne, ni ne perde trop.

Il faut, en somme, arriver à faire un arbitrage entre les générations anciennés, la vieille épargne de tous ceux qui ont apporté leurs économies, leur or au pays en péril, puis la nouvelle génération à qui on ne peut demander de travailler indéfiniment pour redorer les valeurs à revenu fixe, les rentes entre autres.



Rien ne vient de rien, rien ne se crée de rien. Lorsqu'on parle de révalorisation, cela veut dire qu'on va demander aux contribuables et aux travailleurs d'aujourd'hui et de demain de fournir le supplément de valeur qui, s'ajoutant à celle qu'elles ont en ce moment, accroîtra la puissance d'achat des arrérages et l'intérêt des anciennes valeurs.

Il le faut dans la mesure où l'équité et le crédit l'exigent. Il ne le faut pas dans la mesure où cet effort de révalorisation risque de surcharger et de décourager le travail et l'épargne nouveaux.

Tels sont, Messieurs, les commentaires que j'ai cru utiles de développer à l'appui du projet de résolution, qu'au nom de la délégation française, j'ai l'honneur de vous proposer. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Lindolfo Collor, *député brésilien, membre de la Commission des Finances.* — Monsieur le Président, Messieurs, point n'est besoin que je vous dise combien la thèse défendue par l'éminent sénateur Charles Dumont se revêt d'une importance saisissante pour la délégation brésilienne. Le fait que nous ayons, en décembre 1926, voté une loi réformant notre système monétaire, — en conséquence de laquelle on a obtenu la fixation du change au taux moyen des cinq dernières années, — justifie pleinement cet intérêt.

La délégation brésilienne a étudié, avec le calme et les soins qui leur étaient dus, les conclusions de la thèse du rapporteur général, auquel, avant tout, elle désire exprimer la vive admiration que lui a causé la façon magistrale par laquelle Son Excellence est parvenue à synthétiser et à fusionner des points de vue pas toujours convergents, sur un sujet d'une aussi grande complexité, même si l'on part de la constatation initiale que l'instabilité du change est un mal que personne ne saurait défendre et que stabiliser le change est une mesure de la plus grande utilité, non seulement pour les pays directement intéressés, mais aussi bien pour la vie de relation entre les peuples.

En plus des pays, déjà relativement nombreux, — et



parmi lesquels on peut maintenant citer le Brésil, — qui ont réalisé la stabilisation légale du change par la création d'une nouvelle monnaie, on peut en énumérer d'autres qui préfèrent la stabilisation de fait, en adoptant un change-or régulateur. Il ne vaut sûrement pas la peine de débattre les avantages ou inconvénients des deux systèmes. Le fait central et principal, c'est que l'on stabilise. On pourra objecter, en thèse, contre le système du change-or régulateur, que stabiliser « si et in quantum » n'est pas stabiliser, mais gagner du temps pour de nouvelles insistances dans la politique de déflation. Cependant, le processus n'est pas le même dans tous les pays. Le porteur d'un billet de banque brésilien, fait, dès l'enfance, à la dévalorisation de sa monnaie, ne peut offrir à l'institution d'une monnaie nouvelle, — qui n'est rien d'autre que la légalisation d'un statu quo existant depuis de longues années, — les mêmes arguments que ceux qui favorisent le citoyen d'un Etat européen, qui possède un billet de banque dont la dévalorisation date d'une décade à peine. Néanmoins, acceptée l'utilité de la stabilisation, — ce qui équivaut à l'inconvénient de la déflation, lente ou immédiate, — il serait désirable que la stabilisation légale succède, aussi rapidement que possible, à la stabilisation de fait. Aussi longtemps que la nouvelle monnaie n'aura pas été instituée, l'intention du gouvernement — ou l'espoir populaire — d'un retour à l'ancienne parité subsistera logiquement. Mais, comme de fait les déflationnistes deviennent actuellement de plus en plus rares, la définition légale de la situation sera toujours, en thèse, non seulement à désirer, mais à défendre.

Je veux souligner qu'il en est ainsi *en thèse*, parce que des considérations d'ordre pratique peuvent recommander, comme il arrive dans plusieurs des grands pays d'Europe, l'adoption de fait d'une nouvelle monnaie, à côté de la monnaie légale, généralement considérée comme inaccessible et peut-être comme indésirable.

« Vouloir découvrir à tout prix dans les expériences monétaires la vérification de telle ou telle théorie à priori



serait aussi contraire à la méthode scientifique qu'à la bonne foi », enseigne le professeur Charles Rist, de la Faculté de droit de Paris. Et Charles Rist ajoute : « L'expérience en économie politique comme en toute autre science est le seul souverain maître. Observer les faits, puis essayer de les interpréter, en tenant compte de toutes les observations sérieuses, c'est la seule méthode féconde. » Ce sera, justement, en se basant sur ce critérium de la relativité des théories économiques et financières, que la délégation brésilienne se permettra de faire quelques observations au sujet d'une interprétation du rapporteur général de la thèse, et qui se traduit par la question suivante : L'équilibre budgétaire est-il une condition préalable indispensable pour la stabilisation ou, au contraire, la stabilisation doit-elle être considérée comme un des éléments prépondérants dans l'obtention de l'équilibre budgétaire ?

En prenant les choses à la lettre, nous arriverions, peut-être, à conclure que M. le Rapporteur général défend le premier point de vue, c'est-à-dire que seulement après avoir obtenu un équilibre rigoureux du budget, on peut commencer la stabilisation. Nous autres, au Brésil, nous suivons une doctrine, qui, si elle n'est pas opposée à celle-là, n'en est pas moins différente. En effet, elle ne lui est pas opposée, notre doctrine, par cela que nous aussi nous savons et proclamons que, pour arriver à la deuxième phase de notre réforme monétaire, — la convertibilité, — il nous faut l'existence d'une situation économique prospère et aisée, dont l'équilibre budgétaire sera un des indices les plus directs et les plus positifs. Le besoin des soldes budgétaires pour la conversion de la monnaie est prévu, *alias*, au § 3 de l'article 4 de la loi du 18 décembre 1926. Or, comme la stabilisation est un moyen et non une fin (stabiliser pour convertir, dit-on dans le programme brésilien) et comme l'équilibre des budgets et une balance active de comptes sont les indices réels de toute situation de régularité économique, financière et administrative, — sans laquelle personne n'oserait commencer une opération complexe et déli-



cate comme celle de la conversion d'une monnaie fiduciaire, — il est évident qu'au Brésil, on n'entrera pas dans la période de la convertibilité avant que ces facteurs économiques positifs n'aient été assurés.

Cependant, dans le programme brésilien, la stabilisation n'est pas encore la conversion intérieure, matérielle et réelle de la monnaie. Notre plan comprend trois phases différentes et successives, qui ne se confondent pas :

1° La stabilisation proprement dite, laquelle prépare la convertibilité ;

2° La convertibilité, qui apporte la circulation métallique ;

3° La frappe du « cruzeiro », qui indiquera la circulation de l'or.

Séparées comme elles le sont, dans notre programme, les phases de la stabilisation et de la convertibilité intérieure, la première doit être légalement considérée — et elle l'est, effectivement — comme préparatoire à la deuxième. C'est pendant que la stabilisation proprement dite est en vigueur, que nous obtiendrons les facteurs indispensables à la convertibilité. En d'autres mots, nous ne ferons pas de difficulté à tomber d'accord avec le rapporteur général, en ce que la suite de la stabilisation, c'est-à-dire la convertibilité, exige l'équilibre budgétaire. Mais nous ne pourrions pas accepter que l'équilibre budgétaire soit un élément exclusif pour le commencement pur et simple de la première phase de notre programme, « id est », la stabilisation proprement dite.

Bien au contraire, nous sommes convaincus qu'au Brésil, une des conditions fondamentales pour l'équilibre budgétaire est, justement, la stabilisation préalable du change. Sans le change stable, un pays producteur comme l'est le nôtre ; un pays qui vit, principalement, de ses marchés à l'étranger, ne pourrait jamais penser sérieusement à avoir les budgets équilibrés. « L'agriculteur plantait et récoltait, l'industriel filait ou tissait dans sa fabrique avec le milreis

à 4 pence, la livre sterling à 60\$000 ; mais, quand l'agriculteur ou l'industriel allait au marché, ce même argent valait déjà 8, et son produit ne serait vendu, par conséquent, qu'à 30\$000, soit la moitié de son coût en reis. » Le message même de M. le président Washington Luis contient cet exemple elucidatif et indiscutable. Ce qui est vrai pour un budget privé, ne peut pas ne pas l'être pour les budgets publics.

Donc, avant d'avoir un change stable, nous ne pourrions pas, profitablement, songer à des équilibres budgétaires sûrs et fermement prévisibles. Il suffit de considérer les différences de calcul auxquelles nous forcerions les oscillations de change dans les services d'amortissement et intérêts de nos dettes extérieures, pour que tout raisonnement bien conçu — et au plus haut degré, celui de l'éminent rapporteur général, — ajoute à la thèse soutenue par la délégation brésilienne. Comment pourrait-on avoir une base sûre pour l'équilibre, si le jeu de compensation entre le solde-or et le déficit-papier était absolument impossible, par l'extrême variabilité de la valeur du « milreis » or ? Il suffirait d'un budget voté au change de 8 et de rentrées et dépenses effectuées au change de 6 ou de 7, pour que l'équilibre voté par les Chambres disparût, pendant l'exercice, comme un mirage trompeur.

Nous réaffirmons, donc, que nous sommes convaincus qu'il y a des pays, et le Brésil en est un, pour lesquels, considérées et pondérées toutes choses dans leur contexture réelle et positive, l'équilibre budgétaire sans la stabilité du change est, purement et simplement, une fiction. Voilà, entre nous, quelle est la conviction de ceux qui votent les budgets et de ceux qui les exécutent. A ce sujet, l'expérience se sert d'un langage d'une éloquence sans pareille. C'est l'histoire économique du Brésil elle-même qui confirme ce que je viens de dire, et que M. le Ministre des Finances, dans l'« Introduction générale du budget de la République », vient d'exprimer en synthèse : « On ne peut pas », dit Son Excellence, « songer sérieusement à l'équi-



libre budgétaire, aussi longtemps que la monnaie, qui est la mesure des valeurs, sera soumise à des oscillations continues ». Voilà la leçon que les faits ont donnée au Brésil. Est-ce que cette leçon concorde avec la bonne doctrine économique? Je n'hésite pas un seul instant à vous l'affirmer. Pas seulement les faits, mais la doctrine nous démontre que nous agissons avec une exactitude indiscutable. Et, est-ce que cette doctrine est bien à nous? Ou, au contraire, ces leçons nous auraient-elles été fournies par des autorités de la plus haute valeur, dont la renommée se serait établie, d'abord, en Europe, pour n'exporter leur racine en Amérique qu'après cela? Messieurs, c'est, parmi beaucoup d'autres, un auteur français, dont l'autorité est universellement consacrée, M. Gaston Jèze, qui nous affirme que nous agissons en bonne forme — et que c'est l'équilibre budgétaire qui dépend, principalement, de la stabilisation préalable du change et non pas celle-ci de l'obtention préalable de celui-là. Voici son opinion : « Il est impossible de faire et d'appliquer un budget industriel, commercial, privé ou bien un budget public avec une monnaie sans stabilité. Si la monnaie n'est pas stable, toutes les prévisions seront faussées. C'est le « déficit » inévitable de tous les budgets. Pour l'Etat, c'est la désorganisation des finances publiques. » Si, selon Jèze, l'instabilité des changes et des monnaies produit le déficit inévitable et la désorganisation des finances publiques, comment pourrait-on mettre le commencement d'un plan de stabilisation sous la dépendance de l'obtention préalable de l'équilibre budgétaire?

S'il en était ainsi, il serait évident que nous nous trouverions pris dans un véritable cercle vicieux : on ne stabiliserait pas, parce qu'il n'y aurait point d'équilibre budgétaire ; et l'on ne pourrait pas équilibrer les budgets, vu l'absence de stabilité du taux du change. Raisonsons clairement. Sous le régime des changes instables, l'équilibre budgétaire est impossible. Qui l'affirme? Ce n'est plus une humble voix brésilienne, mais un des maîtres des finances françaises. Vu que l'équilibre budgétaire en de telles condi-



tions est impossible, par quel moyen en sortir, si ce n'est par la stabilisation du change? Mais, si telle est notre conviction, — conviction née de l'expérience, ratifiée par la doctrine des maîtres, — nous n'ignorons pas, d'autre part, que la stabilisation ne pourra jamais être maintenue profitablement, c'est-à-dire que l'on ne pourra jamais arriver à la phase de la convertibilité que par l'intermédiaire, — entre autres résultats, de l'obtention et de la manutention de l'équilibre budgétaire. En effet, une fois le change stabilisé, si les déficits continuent, comment les compenser sans l'emploi de l'une de ces ressources : un emprunt ou une nouvelle émission de papier-monnaie? Les emprunts ne peuvent être lancés indéfiniment, et un nouveau recours à l'inflation serait la preuve évidente de la faillite de la stabilisation. En conclusion, donc, l'équilibre budgétaire, s'il n'est pas une condition préalable de la stabilisation, ne pourra pas ne pas en être un des résultats les plus immédiats. Pour cela, cependant, il faudra mettre en vigueur une politique vraiment héroïque, une compression des dépenses nationales, une lutte sans merci contre l'éparpillement des revenus et un accroissement des rentrées, dans la mesure du possible. Au Brésil, par exemple, nous avons coupé, définitivement, les exemptions des taux douaniers; nous avons haussé les taux des services publics, à commencer par le télégraphe; nous avons étudié une revision totale des tarifs des chemins de fer de l'Union; nous avons créé l'impôt sur le revenu, lequel donne d'excellents résultats, et sommes en train de diminuer, autant que faire se peut, les dépenses de la nation. Cela démontre que nous ne croyons pas que la stabilisation puisse, à elle seule, réaliser des miracles. La stabilisation crée l'ambiance de normalité nécessaire à la réorganisation; ce seront, cependant, les mesures complémentaires prises par le gouvernement qui feront une réalité de cette réorganisation.

Une fois solutionné ce point de vue, qui se traduit par un amendement au troisième *considerandum*, lequel précède les conclusions proposées par l'éminent rapporteur



général, la délégation brésilienne n'hésite pas à lui offrir son assentiment, total et intégral, à toutes les autres propositions, tout en manifestant, une fois de plus, sa conviction que seulement un esprit élevé et fait à l'étude et à la pratique de l'économie et des finances, comme l'est M. le sénateur Charles Dumont, pouvait, avec une si grande autorité et une éloquence si parfaite et si communicative, trouver les formules générales, dans le cadre desquelles on pourrait conjuguer dignement tous les courants de la pensée qui, maintenant, luttent pour effectuer la stabilisation des changes et des monnaies, comme le plus haut bien qui doit être rapidement atteint, aussi bien au bénéfice de l'économie isolée des Etats, qu'à celui de la communion internationale des peuples, à laquelle la Conférence parlementaire du Commerce consacre le plus grand et le plus dévoué intérêt. (*Vifs applaudissements.*)

M. Emile Trepka, député polonais, professeur à l'Ecole polytechnique. — C'est avec l'attention la plus soutenue et l'intérêt le plus vif que nous avons lu et écouté le discours de M. le ministre Dumont, et c'est avec enthousiasme que nous l'acclamons. Nous applaudissons avec conviction, car pour chacun de nos pays la question des conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies est de prime importance, et on ne peut être que pénétré de la justesse des observations faites.

C'est ainsi que la question des conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies, exposée d'une façon magistrale par M. le ministre Dumont, éveille en nous un intérêt bien compréhensible. Tous les arguments pour la stabilisation des monnaies, cités par M. Dumont, sont on ne peut plus justes, et ne peuvent pas rencontrer d'opposition sérieuse. Le système « change-or régulateur », recommandé dans l'étude de M. Dumont, est, en effet, déjà appliqué dans de nombreux pays, moins par la voie des lois, il est vrai, que par la forme des faits. Disons seulement que, dans certains pays, on a préféré



introduire d'autres systèmes de stabilisation des monnaies. Rappelons, par exemple, que les Indes ont admis un système appelé : « Gold Bulion Standard », dans lequel la stabilité est obtenue par le mécanisme suivant : l'Institution centrale vend et achète l'or en barres, d'après un change presque invariable.

Permettez-moi de compléter ce qui a été si admirablement exposé en ajoutant qu'il est certain que, s'il s'agit de l'équilibre d'un budget national, il faut généralement en laisser les soins aux nations en question, quoiqu'il puisse arriver cependant, qu'à la suite d'une catastrophe, le plus réel et le plus sain des budgets d'Etat soit ébranlé sans la moindre faute de l'Etat intéressé.

Passons maintenant au domaine de la balance générale des paiements. Pour beaucoup de pays, ruinés par la guerre, dépouillés de capitaux et sans marine marchande, la balance du commerce joue un rôle tout à fait prépondérant dans la balance générale. Avec la modicité des réserves en or et en devises, la passivité de la balance du commerce menace d'une façon tout à fait sérieuse la stabilité de la monnaie du pays. Comment alors mettre d'accord le postulat de la liberté du commerce et l'abaissement des barrières douanières, — si souvent réclamé par nous, — avec le postulat du maintien de l'activité de la balance des paiements, laquelle exige souvent de durs moyens douaniers contre l'excès d'importation ?

Dans ces conditions, l'aide internationale s'impose, et doit s'exprimer avant tout en facilitant les crédits, qui pourraient aider le pays pendant les périodes de passivité de la balance générale, surtout quand cette passivité est un « processus » normal, résultant de la reconstruction des établissements détruits par la guerre, de l'installation de nouvelles branches de production ou bien de l'importation des produits alimentaires en cas de mauvaise récolte.

En dehors des dangers menaçant la stabilité des changes et des monnaies, et provenant du budget et de la balance, il en existe encore un, résultant de motifs psycho-patholo-



giques, et qui s'exprime en « spéculation ». De temps en temps, nous sommes témoins d'un fait imprévu. La monnaie d'un pays donné commence à baisser quoiqu'il n'y existe pas de causes positives pouvant justifier une pareille baisse. A vrai dire, la spéculation, comme telle, ne peut pas produire la dévaluation de la monnaie; elle profite cependant de toutes les difficultés financières et monétaires des pays, pour les exploiter dans le sens voulu. La résistance psychique d'après-guerre n'est relativement pas grande, et c'est pourquoi il est facile à la spéculation malhonnête d'exploiter les dispositions des masses, atteignant souvent la panique. Dans ces cas-là, la coopération internationale est indispensable; elle devrait s'accomplir automatiquement à l'instar des pompiers partant éteindre un incendie.

Les grands instituts centraux d'émission ont déjà commencé à se mettre d'accord pour entraver les spéculations monétaires en s'accordant réciproquement des crédits de stabilisation.

Il serait très souhaitable que ces essais se transforment en un système permanent. Il est de mon avis que notre Conférence devrait appuyer cette action par une résolution catégorique. (*Applaudissements.*)

M. Ugo Ancona, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat d'Italie. — Monsieur le Président, Messieurs, je parle au nom de la délégation italienne. Je ne puis vous parler sans me rappeler le nom de mon prédécesseur, de notre grand maître, M. Luzzatti.

M. Dumont a écrit un rapport qui est vraiment remarquable, car c'est un rapport qui dit non seulement des vérités, mais qui les dit sous une forme inusitée, c'est-à-dire concise, en peu de pages. M. Dumont a su résumer très bien, très clairement toute la situation, et nous sommes parfaitement d'accord avec lui. J'ai quelques observations à faire, qui n'affectent pas absolument l'idée fondamentale. La résolution de M. Dumont commence par l'inflation.



Nous sommes d'accord sur ce point, sur lequel il n'est pas besoin d'insister. Faire de l'inflation, c'est comme vouloir augmenter la population d'un pays, en tirant beaucoup de photographies de ses citoyens. On pourrait penser augmenter ainsi la population du pays, comme on pense augmenter ses ressources par l'augmentation du papier-monnaie. (*Très bien! Très bien!*)

Je me rappelle que M. de Frontin a soulevé cette question à la Conférence de Rome en 1925. C'est aussi la question qui a été très bien expliquée par M. Dumont dans ce rapport. Je suis de l'avis de M. Dumont. Quoique l'or n'ait plus la stabilité d'avant-guerre, — et malheureusement c'est une chose commune, cette variabilité du pouvoir de la monnaie-or, — je crois, néanmoins, qu'il faut en rester à l'étalon d'or. C'est encore ce qu'il y a de plus sûr.

Toutes les nouvelles théories des économistes, — qui ont proposé des monnaies différentes, ou quelque chose de semblable, — je crois qu'elles sont dangereuses et périlleuses, et qu'il vaut mieux s'en tenir à l'étalon-or, même au cas où la restauration économique serait plus avancée, plus intense; le pouvoir d'achat de l'or redeviendra constant, ou tout au moins il ne subira plus les oscillations qu'il a eues. Vous vous rappelez une période de quarante ans, je pense, pendant laquelle le pouvoir d'achat de l'or est resté presque constant. C'est seulement après la guerre que nous avons eu cette baisse remarquable. Dans ces conditions, même en reconnaissant que c'est un inconvénient notable, je pense que la meilleure voie à suivre, c'est encore de maintenir l'étalon-or. C'est ce que vient de soutenir M. Charles Dumont. C'est aussi ce qu'a soutenu M. de Frontin. C'est sur cette thèse que nous sommes d'accord.

Ensuite, M. Dumont a exposé dans son rapport les conditions essentielles de la stabilisation : principalement l'équilibre du budget et de la balance générale des paiements. Sur cet équilibre du budget, il me semble que tout



le monde n'est pas d'accord. Le représentant du Brésil vient d'exprimer une opinion qui n'est pas tout à fait celle qu'a exprimée M. Dumont dans son rapport.

Il dit que, dans certaines circonstances, dans certains pays, il faut, avant tout, stabiliser la monnaie, et après cela seulement, penser à l'équilibre budgétaire.

M. le comte **Paulo de Frontin**, sénateur, ancien préfet de Rio de Janeiro. — J'ai dit qu'il y a des circonstances dans lesquelles il sera impossible, dans les pays exportateurs de l'Amérique, d'avoir des budgets équilibrés, si on n'a pas déjà le change stable.

M. **Ugo Ancona**. — Au contraire, M. Dumont pense qu'on doit absolument réaliser l'équilibre du budget comme point de départ.

Eh bien ! je dois l'avouer, je me rapproche de la thèse de M. Dumont. Je pense qu'il faut, avec tous les inconvénients de la stabilisation, réaliser non seulement l'équilibre du budget, mais, je vais encore plus loin, je pense que ces bilans doivent accuser un excédent.

M. **de Frontin**. — Si vous le permettez, je...

M. **le Président**. — Vous pouvez vous faire inscrire pour répondre, mais je vous prie de ne point interrompre.

M. **Ugo Ancona**. — Je crois qu'il faut s'associer, sur ce point, à la conclusion de M. Dumont, qui croit qu'il faut réaliser non seulement l'équilibre du budget, mais, de plus, il faut, selon moi, atteindre un excédent au budget.

Je dois seulement vous dire ce que nous avons fait en Italie, avec des sacrifices énormes pour les contribuables, car nous sommes un pays imposé, je ne veux pas dire plus que tous les autres pays qui ont fait la guerre, mais que nous sommes néanmoins surtaxés. Nous avons voté des lois qui doivent chaque année diminuer la circulation du papier-monnaie. Nous avons fait de grandes économies. Nous

avons consolidé la dette flottante et, par cette politique, qui me semble sévère, nous avons obtenu non seulement l'équilibre, mais nous accusons des excédents.

Nos trois derniers bilans en accusent. Le premier avec 400,000,000 de liras environ, le deuxième avec 2 milliards de liras; cette année, nous aurons peut-être 1 milliard. Enfin, nous avons un budget en avance.

Comment peut-on préparer un budget, si la monnaie n'est pas stable? Il y a là des difficultés énormes: calculer, faire des prévisions avec une monnaie qui n'est pas stable, c'est comme bâtir un édifice avec un mètre variable, en caoutchouc. Il y a là des difficultés, mais si vous avez tenu compte, dans votre plan, de cette élasticité, et que vous ayez obtenu des excédents, vous avez des chances de vaincre ces difficultés.

Nous avons dans notre bilan une loi qui s'appelle « Cote di cambio »: c'est le change sur les droits de douane. On doit payer les droits de douane en or, mais, en fait, on paie en papier, suivant la « Cote di cambio ».

Je tiens à vous parler de cela parce que nous avons eu pour la « Cote di cambio » environ 2 milliards dans le dernier bilan et aurons peut-être un milliard tout au plus dans le prochain. Nous perdons là-dessus 6 à 700 millions au moins. Cela n'est possible que si telle élasticité du bilan peut soutenir cette demande et si la balance est de force à compenser ces pertes qui viennent de l'instabilité du change.

Je pense — c'est mon opinion personnelle — qu'il faut absolument réaliser l'équilibre du budget, et je ne me lasse pas de le répéter, il faut avoir une avance. Cela coûte des sacrifices énormes pour tous les contribuables de toutes les nations; la France, l'Angleterre, l'Italie sont surtaxées.

En Italie, nous avons une telle quantité de taxes que je me rappelle, à ce propos, qu'un ambassadeur reçut un jour une lettre de son pays, lui disant: « Nous avons besoin d'établir des taxes dans notre pays; dites-nous qu'est-ce qu'on a fait en Italie en matière de taxes? Quelles sont les



nouvelles taxes? » On ne peut pas faire la guerre seulement avec des fusils; il faut du papier-monnaie; il faut faire fonctionner la presse à papier-monnaie. Toutes les nations qui ont dû continuer l'émission du papier-monnaie, qui ont eu à soutenir des dépenses dans une grande proportion, se trouvaient dans ces conditions. Mais ce qu'on a pu faire pendant la guerre, on ne peut plus le faire aujourd'hui: il faut taxer, taxer et surtaxer. Ce n'est pas très agréable, mais c'est nécessaire.

Voilà pourquoi je pense que, dans le projet de résolution de M. Dumont, je laisserais le mot « établir », car je crois qu'il faut avoir de l'avance dans le bilan. Quant à la balance générale des paiements, l'orateur qui m'a précédé a fait une observation très juste.

Comment voulez-vous mettre en équilibre la balance générale des paiements si votre pays est étranglé, si vous avez toujours des frontières plus fermées et s'il n'est pas possible de vous envoyer des marchandises, de vous offrir des services? Ce sont là les difficultés les plus énormes d'après-guerre, et je crois que nous, Italiens, nous en savons quelque chose, car nous avons à exporter une marchandise qui est la meilleure de toutes, qui est une force pour notre valorisation, nous avons à exporter la marchandise « hommes », les travailleurs. Nous avons une telle quantité de travailleurs, de bons travailleurs: et même, dans cette exportation, nous rencontrons aujourd'hui des entraves, des difficultés.

Eh bien! Messieurs, il faut vaincre ces difficultés. L'exportation des hommes, c'est une des exportations, mais il y a des quantités d'autres exportations qui sont invisibles, les frets maritimes par exemple. Je suis fier, en ce moment, de pouvoir vous dire que nous avons reformé notre marine marchande italienne depuis trois ou quatre ans. Nous sommes dans une situation avantageuse par les paquebots qui ont été construits. C'est une des formes les plus légitimes et les plus efficaces pour équilibrer la balance générale des paiements.



Tout le monde invite des étrangers à visiter les jolis sites. Vous avez ici des vues magnifiques, à Rio, qui est une ville merveilleuse. Vous pouvez, comme nous, mieux que nous peut-être, faire ce que nous faisons pour les touristes. Quelle ville est plus admirable, plus intéressante que Rio? C'est une autre source de compensations pour la balance générale.

Enfin, inutile de le dire, nous traversons une période difficile au point de vue financier.

Pendant la guerre, on n'a pas songé aux économies, on devait dépenser, car il fallait vaincre; mais, maintenant que nous avons vaincu, et, maintenant que la guerre est finie, il faut équilibrer la situation financière, et nous avons des énormes difficultés.

Je pense qu'il faut vaincre ces énormes difficultés par des impôts, par des économies, par de bonnes administrations, et ne pas s'arrêter devant les inconvénients de toutes sortes, mais prendre les dispositions les plus sévères et qui peuvent aider aux intérêts du pays.

Un point sur lequel je voudrais appeler l'attention de notre éminent rapporteur, c'est la question de l'or; je crois qu'il l'a traitée dans son rapport. Je me demande s'il n'est pas d'avis que la réserve d'or ne joue plus le rôle d'avant-guerre. Cependant, comme il l'a bien dit, nous avons maintenant une répartition d'or qui est très fautive. L'or s'est raréfié dans beaucoup de pays. La raréfaction de l'or est aussi dangereuse que la congestion de l'or; donc je pense, et je me rallie, ici, à une proposition qui a été faite par M. Luzzatti, mon maître, à savoir que les banques d'émission contribuent à une meilleure répartition de l'or. C'est là seulement une question de bonne volonté. Il faut que les banques aident à la stabilité des changes. J'ai dit « aider », car c'est la condition nécessaire, fondamentale et suffisante; mais la stabilité des changes, résolution économique, est le produit d'une foule de conditions, d'une quantité de conditions.



Il faut tout : il faut l'impôt, il faut l'économie, il faut l'étalon-or, il faut l'équilibre de la balance commerciale. C'est un effort de bonne volonté, que les pays doivent faire s'ils veulent arriver à ce résultat de la stabilisation monétaire.

Il y a un point qui est très important, et c'est le point vital auquel on doit s'arrêter : quand et à quel taux faut-il stabiliser la monnaie ?

M. Dumont, dans son rapport, dit qu'il faut appliquer le système du « change-or régulateur ». On ne peut pas prétendre avoir une circulation d'or à l'intérieur du pays. Cela est impossible. Ce serait un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. Ce serait un luxe inutile. Peut-être dans l'avenir pourrions-nous y songer. Aujourd'hui, ce serait — je le répète — un luxe de penser à une circulation-or intérieure, mais il faut donner au trafic extérieur la sûreté nécessaire pour développer le commerce, l'industrie, etc. Cela n'est pas possible, sans recourir à la circulation-or. Si on ne possède pas la sécurité des changes, il faut établir le système du change-or régulateur.

Nous ne possédons pas ce système du change-or régulateur légalement, officiellement, mais, enfin, qu'avons-nous en Italie ? Quelque chose de semblable. Il y a un an, le change italien s'est approché de 140 à 145 pour la livre. Eh bien ! maintenant, il y a déjà plusieurs mois que nous sommes à la cote approximative de 90. Cela veut dire que le commerce et l'industrie peuvent prévoir que, légalement et officiellement, les conditions de leurs contrats seront maintenues pendant un certain temps.

Nous avons donc quelque chose de très semblable, et je trouve que c'est indispensable ; car, si pour l'industrie il n'y a pas besoin de la circulation-or, il est absolument nécessaire de donner au commerce intérieur la sécurité du change. Sans cette sécurité, le commerce extérieur n'est pas possible. Sur ce point, nous sommes absolument d'accord, point fondamental, d'ailleurs.



Quand doit-on faire la stabilisation et à quel taux? C'est là une question qui me semble sortir du cadre de notre Conférence. C'est une question de politique interne, c'est une question de politique financière. Changer le taux de répartition de la richesse naturelle, cela veut dire enrichir des classes sociales, en appauvrir d'autres. C'est là, je le répète, une question de politique interne.

Comme le rappelait M. Dumont, il y a des conflits entre les créanciers et les débiteurs; il y a des intérêts très différents entre ceux qui ont prêté et ceux qui ont emprunté. Alors, équilibrer tout cela est impossible. C'est un conflit dans lequel il faut considérer non seulement le point de vue monétaire, financier, économique, mais l'équité; il faut aussi considérer et penser à tous ceux qui ont tant perdu, à tous ceux qui ont des revenus fixes, à tous ceux qui avaient des capitaux accumulés avant la guerre, et qui ont vu ces capitaux presque disparaître par suite de la guerre. C'est une question de justice sociale intérieure. Nous, comme Conférence parlementaire internationale, nous indiquons les lignes générales, nous indiquons la route qu'il faut suivre, mais je pense que, lorsque nous avons fait cela, nous avons rempli notre mission. Nous voulons préparer ces conditions, qui sont toujours les mêmes: elles sont celles qu'a si bien formulées M. Dumont dans son ordre du jour.

Quant au taux, quant à la fixation du taux définitif, il faut laisser à chaque pays le soin de décider de son sort. Je ne voudrais faire de prévisions pour aucun pays, pas même pour le mien. Je ne sais pas le taux qu'il faut fixer; je le considère comme une question de politique intérieure. Je demanderai seulement à M. Dumont s'il accepterait dans son rapport que l'on invite les banques d'émission à faire une meilleure répartition de l'or. C'est une question sur laquelle nous pouvons nous mettre d'accord.

Je crois qu'ayant indiqué si exactement les conditions, et sous le bénéfice de ces observations, j'apporte notre approbation à la proposition de M. Dumont. (*Applaudissements.*)



M. le Président. — Il y a encore trois orateurs qui veulent prendre la parole. Si, comme vous le pensez, nous devons terminer ce débat ce matin, je les prierai d'être aussi brefs que possible.

M. Bento de Miranda, député brésilien, ancien membre de la Commission des Finances. — Monsieur le Président, Messieurs, je ne vais pas discuter le rapport de M. le sénateur Dumont, que je considère comme une œuvre de maître, mais je prétends répéter quelques mots que — il y a deux ans, à Washington — j'ai prononcés sur cette question très importante de la répartition de l'or, et d'autant plus opportuns aujourd'hui après ce que je viens d'entendre de M. le sénateur d'Italie.

Aux Etats-Unis, j'ai présenté une suggestion pour tâcher de voir s'il était possible de régler cette question. Je vais m'adresser directement aux représentants des Etats-Unis, et je le ferai en anglais. (*L'orateur continue son discours en anglais.*)

C'est le président Coolidge qui a dit que les sommes qui seraient payées aux Etats-Unis par leurs débiteurs européens seraient de nouveau employées dans ces pays sous forme de grandes entreprises. Il ne pourrait y avoir de meilleur emploi pour ces capitaux que de s'en servir pour accorder des crédits aux pays, qui sont à même de donner la garantie exigée par le moyen d'un institut international.

L'Institut recevrait, du pays qui ferait appel à ce crédit, le tiers de son montant en or et le même pays s'engagerait à ne pas le dépenser dans un autre but que celui de stabiliser sa monnaie.

De cette façon, les Etats-Unis prêteraient assistance à leurs débiteurs par le moyen d'échanges pour ainsi dire triangulaires, auxquels le secrétaire Hoover faisait allusion, en disant qu'à part de rares exceptions, les nations pourraient ainsi payer leurs dettes aux Etats-Unis, non pas en argent, mais en marchandises, sans inonder le marché américain.



Les exportateurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne livreraient aux Etats-Unis un certain pourcentage de traites en vue des pays tropicaux ayant besoin d'importer des marchandises. En même temps, les Etats-Unis mettraient à la disposition des gouvernements des pays tropicaux importateurs, l'or nécessaire pour remplir leurs engagements envers les pays exportateurs, et le montant de ces traites, en circulation dans les pays tropicaux au taux de la stabilisation, serait mis à la disposition des importateurs des Etats-Unis sous forme de livraison de matières premières tropicales.

Le Brésil, par exemple, qui vend aux Etats-Unis les deux tiers de sa production de café, caoutchouc, cacao, etc., est très bien placé pour passer un accord avec les Etats-Unis, si ce pays veut bien aider le Brésil à stabiliser sa monnaie sur la base de son actuel plan de stabilisation du milreis.

En conséquence, je me permets de proposer à la Conférence parlementaire internationale du Commerce la création d'un Bureau international des monnaies, dont le but serait d'arriver à la stabilisation des monnaies ayant subi une inflation et sous la garantie des pays intéressés. Le Bureau international des monnaies serait placé sous le contrôle d'un Comité formé par les représentants de trois pays à monnaie saine et par les représentants des pays ayant demandé l'assistance de l'Institut.

Il y a place sur la terre pour tous les peuples, mais c'est seulement par la solidarité dans l'échange des marchandises que les nations pourront arriver à une paix durable, qui ne peut avoir pour base que la satisfaction des intérêts réciproques, qui est l'essence du bien-être de l'humanité.

Comme représentant de mon pays à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, je désire lui présenter une motion qu'elle prendra en considération, je l'espère.

J'ai l'honneur de proposer à la considération de la Conférence parlementaire internationale du Commerce la nomination d'un Comité de trois membres : un Nord-Américain, un Anglais et un Argentin, pour étudier la création d'un



*International Board of Currency*, dont le but sera d'aider à stabiliser les circulations soumises aux fâcheux effets de l'inflation.

Le Bureau international de circulation (*International Board of Currency*), dont le siège peut être à Londres ou à New-York, fournira le montant en crédit, jugé indispensable pour la défense de la parité adoptée, pourvu que le pays emprunteur donne en gage, au moins, le tiers, en or, de la somme demandée.

Le Bureau international de circulation (*International Board of Currency*) fournira le crédit en compte courant aux intérêts réciproques et contrôlera l'application de ce fonds de stabilisation.

Le capital du Bureau international de circulation pourra être constitué par le montant des dettes payées aux États-Unis d'Amérique du Nord par les nations européennes, et, dans ce but, la Conférence parlementaire internationale du Commerce emploiera tous ses efforts devant le Parlement nord-américain. (*Applaudissements.*)

**M. P. Wauwermans**, *député et échevin des finances de la Ville de Bruxelles*. — Monsieur le Président, Messieurs, vous m'excuserez si j'ajoute quelques brèves paroles, mais je tiens à vous apporter les résultats d'une expérience, d'un enseignement qui pourront peut-être vous être utiles.

Nous cherchons à dégager des principes. Un principe a été formulé en excellents termes, et il est la vérité : c'est la nécessité de sortir de toute situation d'incertitude, de désordre et d'instabilité, de posséder, enfin, une mesure commune dans nos relations internationales. Nous avons cherché en matière de langage à créer un langage international, nous avons cherché à avoir des tarifs de transport internationaux. Nous approuvons ceux qui adoptent le système métrique décimal. Nous cherchons à être davantage solidaires les uns des autres, en ayant une mesure commune, un dénominateur commun, et voici que lorsqu'il s'agit de traduire nos transactions commerciales à l'heure



actuelle, nous arrivons à ne pas nous entendre, en raison du désarroi qu'a produit la guerre mondiale. Et ce qui est l'évaluation d'aujourd'hui n'est plus la réalité de demain : car on ne sait pas si la monnaie dans laquelle on achète aujourd'hui sera la monnaie de demain. D'où la nécessité pour le commerce, pour le négociant, de tenter de s'assurer contre les fluctuations des changes, et de forcer les prix ; et lorsque le prix est forcé et lorsque la monnaie s'est revalorisée, lorsque le change parvient à s'améliorer et que les forces d'achat deviennent plus grandes, le prix ne diminue pas, et la courbe ne se rétablit plus. Il est donc absolument nécessaire que nous nous entendions tous sur une mesure commune, et que nous n'arrivions plus à mesurer toutes les choses avec « un mètre en caoutchouc », comme on le fait actuellement.

Le moyen d'avoir la pièce de monnaie internationale, d'avoir cet élément qui servirait d'indicateur des prix, c'est d'avoir ce qu'on peut appeler la monnaie de compte basée sur l'or, et, à cet égard, je crois, quant à moi, que c'est à cette solution qu'il faut se rallier. La monnaie de compte dans tous les pays est une expression équivalente à tant de grammes d'or. Aux temps primitifs, les peuplades payaient en poudre d'or. L'or servait déjà de base aux échanges. Il est nécessaire, dans tous les cas, — et j'ajouterai que c'est le principe de Keynes et que c'est aussi le principe de notre Conférence parlementaire internationale du Commerce, — d'affirmer le principe de la nécessité d'un langage monétaire international d'une expression monétaire générale ; et c'est seulement alors, Messieurs, que nous trouverons le salut, que nous le trouverons à ces conditions qui sont des conditions de fait et des conditions nécessaires, car, en effet, pour ma part, il m'est impossible de croire qu'une loi positive ou législative puisse aller à l'encontre des lois économiques, et que l'on puisse dire que dans tel ou tel autre pays le change serait stabilisé à tel taux, tel prix, et que dans tel pays l'équilibre devra précéder ou devra suivre de droit le fait.



En ce qui concerne ce point, je veux attirer votre attention. Nous venons, dans notre pays, de traverser une crise, un commencement de crise qui aurait pu être particulièrement dangereuse. Notre pays a subi une des plus épouvantables catastrophes, il l'a subie sans y être préparé au point de vue économique, en raison de la prospérité que nous avons connue. Nous y avons échappé. Nous nous sommes redressés au bord du précipice, il y a quelques mois, au moment où l'inflation allait s'imposer. D'où venait le péril? Je vous l'avouerai très franchement, parce que le budget n'était pas en équilibre et parce que notre budget permettait aux autres nations de douter que nous étions à même non seulement de faire face à nos dettes, mais même de payer les intérêts. C'est ici que je suis absolument d'accord avec vous. Il faut un budget non seulement équilibré, mais consolidé par une Caisse d'amortissement, donnant la certitude de rembourser les dettes. On nous a toujours cité comme le pays qui était le moins taxé du monde, mais savez-vous donc qu'en Belgique les impôts sont tels qu'ils vont jusqu'à 70, 75 p. c. des bénéfices ou des revenus, et à ces impôts de l'Etat viennent se joindre les taxes municipales et provinciales. Savez-vous qu'à l'heure actuelle, notre pays a consenti en matière fiscale peut-être le plus grand sacrifice parmi toutes les nations qui ont subi les atrocités de la guerre, et nous l'avons accompli le jour où nous avons abandonné une illusion. Car, pendant la guerre et au lendemain de la guerre, c'était une grande illusion économique de penser qu'il était possible de faire comme si la guerre n'avait pas eu lieu, que tout cela allait se reconstituer, ou que la nation, en raison de justice ou de lois de solidarité, allait être aidée à tout payer.

En effet, nous avons eu cette illusion, mais il s'agit de se mettre en face de la réalité et des nécessités. Comment faire? Lorsque l'équilibre du budget commercial ne s'établit pas et qu'il y a des paiements à opérer à l'étranger, nécessairement, il n'y a plus qu'une seule chose à faire, c'est l'inflation. Emprunter? C'est l'inflation sous une autre



forme, c'est l'inflation sous la forme de la reconnaissance de dette, du titre unique payable, c'est peu à peu le taux de l'intérêt qui augmente, et alors c'est le lendemain avec le déficit toujours croissant du budget, et c'est la marche de catastrophe en catastrophe. Et c'est seulement le jour où nous avons compris qu'il fallait mettre un terme à ces emprunts à l'étranger, ces emprunts qui devenaient d'autant plus lourds à mesure qu'il fallait emprunter davantage et plus cher, le jour où nous avons pu dire que nous n'emprunions plus, le jour où nous avons créé un fonds d'amortissement alimenté par une contribution de 6 milliards de francs payables en quatre annuités, le jour où nous avons établi le compte de cette Caisse d'amortissement, qui est passé à 793 millions pour la première année ; c'est à ce moment-là que les capitaux que nous avions vainement demandés en Amérique et en Angleterre sont venus s'offrir. A partir du moment où le budget était en certitude d'équilibre, ils venaient nous apporter de l'argent, sans que ce fût nous qui devions le demander, mais il n'en a pas moins fallu mettre un terme aux emprunts. Dans ces conditions, particulièrement lourdes, pour arriver à la stabilisation, pour arriver à rétablir une solution nette, il fallait donc faire des sacrifices, et il fallait également avoir des écritures absolument claires et nettes, démontrant le crédit du pays, car, on ne vous demandera pas votre or, on ne vous demandera pas le remboursement de vos billets, si l'on sait que vous pouvez payer ; sinon, la mauvaise monnaie vient prendre la place de la bonne. Il fallait l'ordre générateur de la confiance et du crédit.

Nous avons essayé à un moment donné de vouloir faire cette stabilisation par la force, et nous l'avons faite en cherchant des emprunts, et nous avons jeté vainement des capitaux dans la fournaise de la finance et de la Bourse. C'est comme la neige que l'on jette dans les fournaises et qui se liquéfie. Cela nous a coûté très cher, et si nous n'avons pas pu stabiliser à 125 et si nous avons stabilisé à 175, c'est peut-être parce que nous avons voulu le faire



à 107 et que nous avons dépensé des sommes considérables en poursuivant une stabilisation non en rapport avec notre situation d'alors. Messieurs, attention lorsque vous ferez le taux de votre stabilisation ! Une stabilisation qui ne réussit pas est une catastrophe bien plus grande que de rester dans toutes les incertitudes. Laissez agir les faits et, ensuite, la stabilisation avec son taux suivra.

Voilà l'expérience que je voulais vous signaler, et permettez-moi de vous dire qu'à côté de cette encaisse d'or, de cette encaisse en billets, de cette encaisse en devises, il y a une couverture beaucoup plus grande et cette couverture c'est quelque chose d'impondérable, c'est quelque chose qui a une force invincible : c'est la confiance. Confiance dans le budget, dans le travail, dans l'union de tous les citoyens. C'est la confiance qui permet de se tendre la main les uns aux autres, à l'intérieur et à l'extérieur, de comprendre que nous sommes dépendants les uns des autres, car il ne doit pas y avoir des partis qui se battent sur les ruines en se dénonçant les uns les autres : de socialistes, de radicaux, de conservateurs, de réactionnaires, de libéraux, etc. Il s'agit d'union sacrée devant l'ennemi de l'après-guerre, qui est l'ennemi économique.

Il n'a pas suffi d'envoyer nos bataillons, il y a quelques années, donner leur sang et sacrifier leurs efforts ; à l'heure actuelle, la guerre est transportée dans le domaine économique. C'est actuellement plus que jamais qu'il faut reconstituer des alliances. C'est pour cela que j'approuve que l'on demande aux banques, aux États, de faire preuve de volonté, de solidarité, pour nous permettre aux uns et aux autres de gagner de l'argent, car c'est gagner de l'argent que de pouvoir faire l'échange de produits. Nous n'avons fait notre stabilisation en Belgique, que parce que nous avons consolidé notre dette flottante et que nous avons même offert nos chemins de fer comme garantie de notre dette, nous ne l'avons faite qu'après que nous avons des garanties dans tous les instituts d'émission. Si quelqu'un essayait aujourd'hui quelque tentative, les banques d'émis-



sion seraient là pour nous défendre, avec cette solidarité qui a été obtenue, et c'est sur ce terrain-là, nous semble-t-il, que la question même devient internationale. (*Applaudissements.*)

M. J. Raducano, sénateur, professeur à l'Académie des Hautes Etudes commerciales de Bucarest. — Seulement quelques minutes pour résumer de brèves remarques en ce qui concerne le rapport de M. Dumont, et aussi les autres propositions de divers orateurs. Je me réserve le droit d'expliquer à MM. les délégués les principes que j'expose ici.

On ne peut pas faire une différence théorique entre le cours des changes et les monnaies. Il y a ici deux côtés du même problème. Je peux et j'ose dire qu'il est impossible d'avoir un cours stable des changes sans avoir la monnaie stable à l'intérieur, autrement dit, je suis d'accord avec M. Dumont, en ce qui concerne cette question : le pouvoir d'achat à l'intérieur en y comprenant le cours des changes. On peut très bien fixer, mais avec de grands sacrifices, les cours des changes en taux, et en même temps (nous avons tant d'exemples dans les divers pays, à l'heure actuelle) avoir le haut prix des marchandises à l'intérieur, la monnaie gardant la dépréciation de son pouvoir d'achat. On peut très bien, dans ces conditions, maintenir le cours des changes à un taux fixe, mais encore une fois, je crois, aux dépens de l'économie nationale. On peut fixer les cours des changes avec des emprunts étrangers pour la stabilisation, mais, si on ne possède pas toutes les conditions pour avoir une stabilité relative, — parce que rien n'est d'une stabilité absolue, — des prix à l'intérieur, on ne peut pas résoudre le problème monétaire; et c'est pour cela que je voudrais faire disparaître la différence que vous faites entre la stabilité de la monnaie et la stabilité du cours des changes.

On parle ici, pour résoudre le problème monétaire, de l'équilibre budgétaire et de la balance générale des paiements.



Messieurs, l'équilibre budgétaire est nécessaire; la balance des paiements est aussi nécessaire, mais l'équilibre des budgets — et j'ose dire la balance des paiements — sont à peine deux facteurs de notre bilan, qui est le grand bilan économique du pays.

Si un pays a un bilan économique actif, le budget va s'équilibrer, et naturellement la balance des paiements est positive, et se solde avec un actif. Mais à faire des budgets à excédents, comme disait l'honorable sénateur italien, des excédents à tout prix, avec des faillites d'entreprises économiques qui ont des conditions autrement naturelles pour se développer, je crois que vous voulez tuer la poule pour ne plus avoir des œufs. C'est très intéressant qu'une politique de revalorisation, — qui a été souvent déclarée par des voix intéressées de votre pays, — vienne s'accorder avec nous en ce qui concerne la solution générale, c'est-à-dire la stabilisation monétaire; et croyez-moi, c'est un grand plaisir pour moi d'entendre aussi, proclamée par les autres personnalités de la délégation italienne, cette vérité, qui est une vérité — je puis dire — journalière, une vérité sortie expérimentalement de l'économie d'après-guerre, une vérité proclamée tant de fois, dans diverses conférences internationales.

Une remarque encore en ce qui concerne les propositions sur la collaboration des banques d'émission, pour la répartition de l'or en Europe. Messieurs, la répartition de l'or est un fait qui n'est pas dans notre pouvoir, et nous ne devons pas faire appel aux sentiments d'humanité des divers Etats, pour disloquer les stocks d'or des différents pays.

Les Etats-Unis ont eu la grande chance, et peut-être aussi le grand tort, d'accumuler presque la moitié de la quantité de l'or de l'économie mondiale pendant la guerre. Le pays a souffert aussi de l'inflation de l'or, et c'est dans leur intérêt que les Etats-Unis ont exporté de l'or du fonds national; grâce à la grande exportation d'or en Allemagne, grâce aussi à des crédits accordés aux autres Etats, on a pu faire la réforme monétaire dans ces divers pays.

Je ne suis pas d'accord, et c'est une fiction — cela va me permettre de dire le mot — ce n'est pas nécessaire, et pas tout à fait réel de demander la collaboration de banques d'émission pour une nouvelle répartition de l'or. Il y a — il est vrai — une collaboration des banques d'émission, mais dans une certaine mesure : ni la réforme monétaire en Belgique, ni la réforme monétaire en Allemagne, ni la réforme monétaire en Hongrie, ni dans les autres pays, n'ont pu être réalisées qu'avec la collaboration des diverses grandes banques d'émission, par voie de crédits, — les crédits pour les changes, pour la stabilisation monétaire, les crédits qui sont accordés en pleine connaissance de la situation du débiteur, et en pleine connaissance du créancier. Enfin, je me permets de m'arrêter un seul instant à la proposition du délégué du Brésil sur le « Board International of Currency ». M. le Représentant du Brésil fait la proposition d'avoir un Office de la circulation monétaire internationale seulement entre les Etats-Unis et deux pays de l'Amérique du Sud. Je crois que c'est une question qui peut s'arranger entre les Etats, mais que cet Office, — projeté ici comme il l'a été ailleurs par un grand économiste, en ce qui regarde la possibilité de résoudre le problème monétaire au point de vue international, par l'échange de vues et par la collaboration des banques d'émission, — peut être un Office utile, sans avoir pour cela comme but la répartition du stock monétaire.

Je parle comme délégué d'un pays dont l'encaisse-or a été perdue à cause de la guerre mondiale, et prise comme butin par les bolcheviks. Aussi ne pouvons-nous demander plus que ce qui, dans notre cas, est rationnel. (*Applaudissements.*)

M. Charles Dumont, *rapporteur général*. — Pour clore la séance, je vais essayer très rapidement de mettre d'accord les différentes propositions qui ont été faites.

Le représentant du Brésil, M. Bento de Miranda, nous a saisis d'une question ancienne sous une forme nouvelle :



il s'agit d'un Bureau international de la stabilisation. Vous avez vu sous quelles conditions ce bureau pourrait fonctionner. C'est une banque d'émission supérieure, qui aurait des capitaux constitués en majeure partie par le montant des dettes à payer aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord par les nations européennes.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que c'est là un vœu d'ordre politique, qui soulève des questions politiques graves, des susceptibilités nationales légitimes? Je ne crois pas qu'un accord puisse se faire rapidement sur une pareille question. Il faudrait toute une conférence pour discuter cette question, pour essayer de rapprocher les points de vue que je pressens très éloignés. Dans ces conditions, je me permettrai de demander à M. de Miranda de mettre cette question à l'ordre du jour des préoccupations de nos comités, de nos groupes parlementaires, mais pour aujourd'hui de nous en tenir au principe qui nous a paru rallier la presque unanimité de nos collègues. Il n'y a pas de moyen artificiel qui puisse assurer définitivement le salut financier et relever les changes d'aucun pays. Comme l'a dit si éloquemment M. le Représentant de la Belgique, en invoquant les insuccès, les succès, les efforts de son pays, chaque nation ne doit compter que sur son effort d'union, de travail, d'économie, d'épargne pour rétablir la sécurité de son crédit avec la stabilité de son change.

Certes, à un moment donné, les uns et les autres nous avons eu besoin, nous aurons besoin d'autres, à ce moment, plus riches; cela s'appelle obtenir de l'avance, des escomptes, des prêts.

Je sais tout ce qu'il y a, dans beaucoup de cas, de juste, de fondé, dans le désir de créer des banques de crédit mutuel et un bureau international d'émission. C'est une question que nous pouvons mettre à l'ordre du jour de nos groupes parlementaires, sous la forme d'un vœu. Mais décider aujourd'hui quel sera le capital de cet institut international d'émission, qui le dirigera, à qui il devra prêter

obligatoirement, cela nous dépasse. M. Bentó de Miranda sera le premier à en convenir.

C'est en présentant des observations analogues que je répondrai à M. Trepka, délégué de la Pologne.

Rien n'est plus désirable qu'une entente entre les banques d'émission. Dans les années qui viennent de s'écouler, il y a déjà eu des accords entre les banques d'émission, la Banque de France, la Banque d'Angleterre, la Banque des Etats-Unis. Il y a nécessité à ce que nous stabilisions. Les banques d'émission sont intéressées à la sûreté et au crédit des banques de toutes sortes, dont elles escomptent le papier. C'est donc pour les banques d'émission une question qui intéresse leur propre sécurité que de s'accorder entre elles les crédits et l'appui qu'exige l'opération toujours difficile d'une stabilisation des changes.

Mais pouvons-nous d'avance fixer les règles et les conditions d'un accord qui deviendrait obligatoire entre les banques d'émission?

A qui peut-il échapper qu'un accord obligatoire est subordonné à des conditions précises? Pouvons-nous prévoir, déterminer ces conditions? En cas de non-exécution d'un accord obligatoire, il y a lieu à sanctions. Quelles sanctions peut-on prévoir qui auraient pour objet de pénaliser une décision de la Banque d'Angleterre? Le problème, évidemment, nous dépasse. Il est certain que les banques d'émission sont intéressées à se prêter un mutuel appui au moment où un pays stabilise sa monnaie. Il faut leur laisser le soin de déterminer les conditions, les moyens, l'heure de cette entr'aide.

La stabilisation est une des conditions essentielles du développement du commerce. Elle est, par conséquent, une condition de la paix économique et de la paix tout court.

Les grands instituts d'émission ont le devoir impérieux d'aider à la stabilisation. Faisons-leur confiance pour remplir ce devoir sans prétendre fixer des règles, par avance. C'est à chaque institut d'émission d'examiner les conditions qui rendent son intervention possible et efficace.



Je réponds maintenant à M. Ancona, sénateur d'Italie. Il nous a dit : « Deux questions ne relèvent pas de la Conférence internationale : celle du moment où il faut stabiliser, celle du taux de la stabilisation. » Sur la question taux, nous sommes tous d'accord. Le taux où un pays peut et doit stabiliser dépend de facteurs multiples qui tiennent non seulement à sa situation financière intérieure, à sa balance commerciale, mais encore à sa constitution sociale. Chaque pays doit se décider seul.

La Belgique essaya la stabilisation à 107 ; la tentative lui a coûté très cher. M. Wauwermans vous a expliqué tout à l'heure pourquoi tout permet de croire que la Belgique a réussi la stabilisation à 175. N'insistons pas sur un point où nous sommes tous d'accord. Le taux de la stabilisation est l'affaire de chaque pays. La question n'intéresse pas d'ailleurs le commerce international ; tout ce qu'il réclame, c'est qu'avec la stabilisation et la liberté du commerce de l'or rétablie, les variations des changes soient étroitement limitées. Mais croyez-vous, cher Monsieur Ancona, que la question du temps puisse être également laissée sans recommandation à l'arbitraire de chaque nation ? Je crois, quant à moi, qu'il faut stabiliser dès qu'on le peut et que la stabilisation de fait n'apporte pas à beaucoup près les avantages de la stabilisation légale par l'or.

Tant qu'une nation maintient un taux d'escompte en fait, sans engagement pour l'avenir, sans redonner au commerce de l'or sa liberté, croyez-vous possible que des capitaux importants consentent à s'immobiliser dans de grands travaux, alors qu'ils resteraient incertains sur la valeur de la monnaie dans laquelle, après deux, trois, cinq ans, seront vendus les kilowatts de l'énergie électrique créée avec les tonnes de charbon à extraire de puits à forer ?

Je ne le crois pas, du moins en ce qui nous concerne.

Vous, Italiens, avec votre admirable confiance dans votre avenir, à laquelle je rends hommage, vous avez cherché un taux de stabilisation aux environs de 90 et, pour maintenir



ce taux, vous faites un magnifique effort. Vous voulez, coûte que coûte, tenir la livre à 90. C'est très beau.

Votre gouvernement, sur ce taux de la livre à 90, veut régler le prix de la vie à l'intérieur, assurer son équilibre budgétaire, assurer l'équilibre de la balance générale des paiements. Reconnaissez que pour assurer et l'équilibre budgétaire et l'équilibre de la balance des paiements, il faut que l'agriculture et l'industrie intensifient leur effort de production, que cet effort exige l'investissement de capitaux nouveaux, incessamment, et que ce n'est pas encourager l'investissement de ces capitaux que de les laisser dans l'ignorance de la valeur de la monnaie dans laquelle les dividendes, intérêts, amortissements seront assurés. (*M. Ancona fait un signe d'assentiment.*)

Donc, liberté complète pour le taux, mais accord pour ajouter : Il y a un intérêt capital à ce que le taux étant fixé et éprouvé par une expérience suffisante, la stabilisation soit la plus vite possible définitive.

La France en est encore à la stabilisation de fait. Je suis prêt, en ce qui me concerne, à porter au Parlement français la recommandation de la Conférence de stabiliser au plus tôt, sur le taux actuel de 124-125, si ce taux est reconnu compatible avec l'équilibre du budget et des paiements. L'expérience française prouve qu'il ne peut y avoir revalorisation lente si on laisse au commerce des changes sa pleine liberté. La spéculation sur les monnaies cherche à gagner sur les différences. Elle a, par conséquent, tendance à exagérer ces différences, à la hausse comme à la baisse. Or, si la spéculation à la hausse veut brusquer les étapes et accroître la marge des différences, les facteurs économiques ne jouent qu'avec une extrême lenteur. De là, en période de revalorisation, la crise de la production, les chômages, les faillites, qui en sont la suite. Quant à la revalorisation lente, par paliers espacés, c'est une conception toute théorique.

Nous savons que chaque relèvement notable de la valeur des monnaies provoque une crise générale de réajustement



des prix. Croit-on utile, croit-on possible d'avoir comme programme financier et économique d'imposer à un pays, tous les quatre ou cinq ans, une crise grave? C'est une conception à laquelle je ne pense pas que ni vous ni moi ne souscrivions. Dès qu'elle est possible, au taux convenable et justifié, la stabilisation doit être faite. Elle doit être définitive.

Et maintenant, je m'adresse à notre si distingué collègue M. le délégué du Brésil, Lindolfo Collor. M. Lindolfo Collor nous a exposé les raisons qui, à son avis, motivent un amendement qu'il présente au texte de mon projet de résolution. M. Lindolfo Collor pense que la stabilisation doit précéder et non suivre l'équilibre budgétaire. Je crois qu'il y a un malentendu léger entre M. Collor et moi. Voici : le Brésil a, en fait, eu pendant cinq ans un change aux environs de 6 pence le milreis.

Il a donc subi et supporté une stabilisation de fait, analogue à celle de l'Italie à 90, de la France à 124, et cela pendant cinq ans. Pendant cette période de stabilisation de fait, le Brésil a pu examiner comment se comportait l'économie nationale, le commerce d'exportation et le budget fédéral, ainsi que celui des différents Etats. D'après les tableaux des prévisions budgétaires, qui m'ont été communiqués, on arrive à un léger excédent budgétaire pour les deux dernières années. Le Brésil a donc établi une stabilisation de fait, et par la loi de décembre 1926 il n'a fait, en fixant le taux de l'escompte, que déclarer définitive, légale, la stabilisation de fait au taux moyen de ces cinq dernières années. Les choses étant ainsi, vous nous dites : « Ne considérez pas l'équilibre budgétaire comme une condition primordiale et antécédente. » Rendez-vous compte que vos recettes et vos dépenses ne peuvent être exactement prévues que si votre change est stabilisé.

Vous ajoutez : « Le Brésil est dans une situation tout à fait particulière. Du fait de l'exportation du café, nous avons une balance du commerce en très important excédent. Dès lors, l'équilibre budgétaire n'a pas pour nous la même



importance primordiale. Nous pouvons emprunter pour les besoins de l'Etat fédéral et des Etats autonomes sans mettre en péril la stabilité de nos changes à la seule condition que notre commerce extérieur nous apporte plus de créances que le déficit budgétaire de charges. »

Je crois, dans cette formule, préciser et résumer exactement la thèse que M. Lindolfo Collor soutient, d'accord avec le gouvernement et la majorité du Congrès au Brésil. Elle mérite toute notre attention. D'autre part, M. Lindolfo Collor ne songe pas à nier qu'un déficit budgétaire prolongé, impliquant un appel continu au crédit étranger, des emprunts incessants à des taux de plus en plus lourds arriveraient certainement à mettre les changes en péril. Pas plus que nous, M. Lindolfo Collor et ses collègues brésiliens ne veulent donner au peuple et aux contribuables brésiliens l'impression que la stabilisation a en elle-même une vertu miraculeuse. Elle ne peut être rendue possible et durer que par la vertu d'une économie saine ou assainie. Le déficit budgétaire permanent est une maladie incompatible avec l'état de santé dont la stabilisation est signe, conséquence, et dans une certaine mesure, je le reconnais, en ce qui concerne le Brésil, peut être cause. Stabiliser à 6 pence le milreis a donc, au point de vue brésilien, ce sens : Les pouvoirs publics sont décidés à faire un effort tenace d'économie, à demander aux contribuables brésiliens les impôts nécessaires, à encourager le travail, l'épargne, la production, de telle façon que le change à 6 pence soit défendu par toutes les forces de la nation. Ainsi définie, la position prise par nos collègues brésiliens peut être acceptée et j'accepte l'amendement de M. Lindolfo Collor.

Je m'excuse d'avoir abusé des instants de MM. les délégués. Nous avons bien employé notre temps si nous sommes arrivés à présenter un projet de résolution qui définit les conditions acceptables pour tous de la stabilisation effective des changes. (*Applaudissements.*)



M. le comte **Paulo de Frontin**. — Monsieur le Président, le rapport de M. Charles Dumont est si parfait que le problème qui a été posé par la délégation française présente plutôt, pour nous, une question de différence d'interprétation que de divergence.

En effet, la conclusion admet deux hypothèses : *ou établir, ou maintenir*.

Je voudrais adresser deux paroles à l'assemblée et je lui demande pardon ; elles sont nécessaires pour rendre plus clair quel a été le système adopté par le Brésil dans sa loi de décembre 1926 :

M. le Rapporteur a décrit parfaitement en quelques mots ce qui doit être fait pour arriver au desideratum de la Conférence.

Le retour à l'étalon-or est la question nécessaire pour la stabilisation, à la fois des changes et des monnaies ; mais le retour à l'étalon-or n'est pas en lui-même la stabilisation ; si vous n'avez pas la conversion en or des billets, si vous n'avez pas l'équilibre du budget, cette stabilisation est sujette à des conditions de crises industrielles et agricoles, à des mouvements de capitaux qui peuvent la détruire complètement.

Le Brésil est un pays qui, il y a cent ans déjà, connaissait toutes les questions de change ; il a tenté de les assainir et je crois, qu'à présent, on est arrivé à une mesure efficace qui nous donnera un résultat complet le jour où la stabilisation légale sera réalisée par la stabilisation de fait : faire la conversion des billets en or, rétablir le marché de l'or, arriver à l'étalon-or.

Jusqu'à ce jour, ce ne sont que des mesures préparatoires.

En France, vous dites être à la stabilisation de 124, mais, demain, si vous avez une crise quelconque, si vous êtes obligés d'acheter à l'étranger avec des billets, vous ne pourrez plus maintenir votre change à 124, même avec vos 10 milliards de devises, que vous perdrez comme d'autres pays les ont perdues.

Mon pays, le Brésil, a eu 45 millions de livres sterling à sa Caisse de conversion, mais la guerre est venue et a déterminé une perturbation profonde dans les dépôts de la Caisse de conversion, et notre change, qui a été stabilisé à 15, et puis à 16, est tombé à 12, 8, 6 et même en dessous de 6, car nous avons eu le change à moins de 4 1/2 en novembre 1923.

Dans ces conditions, il faut que soit parfaitement établi le retour à l'étalon-or, avec le libre commerce de l'or; et, alors, chaque pays pourra fixer la condition du taux, en un moment qui doit être le plus rapproché possible.

Le Brésil a étudié les conditions des cinq dernières années, et il a examiné s'il pouvait établir son change sur la base approximative de 6 pence le milreis. Il a fait ce que la Conférence de Rome a voté — et non pas comme la Belgique, qui n'a pas voulu suivre le vœu émis à la susdite Conférence, et a préféré accepter la base de la livre (1).

Le Brésil a fait l'adoption de 200 milligrammes-or pour son milreis-papier.

Stabiliser sans l'étalon-or, c'est comme les ballons des enfants, comme ces ballons qui vont au plafond, et n'y restent que pendant qu'ils ont du gaz. Pour la stabilisation, le gaz sont les rapports du commerce international, qui peuvent influencer dans la balance des comptes. Dans les pays neufs, on ne peut pas, comme dans les vieilles nations, se reposer exclusivement sur les ressources monétaires propres.

Que faut-il faire? Il faut aller aux marchés qui ont des capitaux, aux pays qui ont thésaurisé. Les emprunts viennent en or; nous recevons l'emprunt international en

---

(1) Il est bon de rappeler ici que l'article 8 de l'arrêté royal belge relatif à la stabilisation monétaire indique expressément que la parité avec les monnaies étrangères est établie à raison d'un poids d'or fin de gr. 0.209211 au belga, et non d'une devise étrangère appréciée.



or, ou en livres ou en dollars; la stabilisation légale est nécessaire pour que ne se produise pas la hausse du change, d'où une moindre somme en milreis.

Il faut, après, payer les intérêts et l'amortissement dans la monnaie que l'on a reçue et, pour ne pas perdre, il faut que le milreis ne soit pas dévalorisé, donnant une somme moindre en or que celle que l'on a reçue.

La question — emprunt — est ici fondamentale et c'est pour cela que la question de la stabilisation légale a été en premier lieu établie par le décret de décembre 1926. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Si personne ne demande la parole, je vais soumettre aux voix les propositions qui devront être présentées à la réunion plénière, propositions qui naturellement seront celles du rapport de M. Dumont, suivies du projet de résolution qu'il avait élaboré.

En effet, j'avais reçu un premier amendement de la délégation brésilienne, auquel il a été donné satisfaction. Cet amendement, qui consiste en la suppression des mots « établie ou », se trouve incorporé au texte de M. le Rapporteur général.

D'autre part, j'avais reçu un second amendement de M. Bento de Miranda. Cette proposition sera examinée dans les groupes parlementaires nationaux; elle est donc ajournée, sauf opposition. (*Accord général.*)

J'avais, enfin, reçu de M. le délégué polonais Trepka une motion tendant à ce que la Conférence émette le vœu que les grandes banques centrales d'émission, en s'accordant réciproquement des crédits de stabilisation, endiguent ainsi les spéculations monétaires. Je pense que cette motion a reçu satisfaction par les commentaires verbaux de M. le Rapporteur et que le texte se trouve compris dans la rédaction qui a été donnée et complétée par la conclusion qui se rapporte à l'équilibre de la balance des paiements. (*Assentiment général.*)

La proposition suivante est adoptée :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant :*

*1° Que l'instabilité des changes et des monnaies empêche le développement des relations économiques entre les peuples ;*

*2° Que la stabilisation des changes et du pouvoir d'achat des monnaies ne peut être obtenue que par le retour à l'étalon d'or ;*

*3° Que la convertibilité en or des billets et valeurs ne peut être maintenue dans les pays où les budgets, comme la balance générale des paiements, sont en état de déficit permanent ;*

*Emet le vœu :*

*Que toutes les nations fassent effort et s'entr'aident en vue d'arriver à l'équilibre de leur budget aussi bien que de la balance générale de leurs paiements ;*

*Décident, à défaut de la convertibilité totale de leur circulation fiduciaire, d'adopter le système du « change-or régulateur » ;*

*Fassent choix d'un taux de convertibilité qui satisfasse aux données de la situation budgétaire et économique en même temps qu'aux exigences de la justice due à toutes les catégories sociales en cause.*

La séance est levée à midi et demi.

---



## COMMISSION DU CHARBON

---

La Commission du charbon s'est réunie le 8 septembre, à 10 heures du matin, dans une salle de section de la Chambre des Députés, sous la présidence de S. Exc. M. von RAUMER, *membre du Reichstag, ancien ministre des Finances et des Affaires économiques.*

**M. le Président.** — Messieurs, avant d'entrer en matière, permettez-moi un mot.

Depuis que nous avons mis le pied sur le sol de ce pays magnifique, nous sommes de jour en jour plus éblouis par les trésors dont une nature prodigue l'a comblé. Hier, nous avons eu le bonheur d'éprouver la force motrice qui seule est capable d'utiliser ces trésors pour le bien de ce pays rayonnant. Cette force, c'est l'amour passionné des Brésiliens pour leur patrie merveilleuse.

Nous remercions sincèrement la nation brésilienne qu'elle nous ait invités, comme des amis intimes, à célébrer avec elle son jour de naissance national. (*Applaudissements.*)

Messieurs, réunis ici comme amis de la grande et fière nation brésilienne, nous emportons tous, de la journée d'hier, la conviction que ce pays est sûr d'avoir l'avenir que nous lui souhaitons de grand cœur : de devenir un des pays les plus puissants, les plus riches, les plus grands du monde et, comme tel, digne de contribuer au bien-être et au progrès de tous.

Messieurs, on m'a fait l'honneur de me donner la présidence de ce bureau parce que, peut-être, — à l'exception de l'honorable M. Bayma, occupé par ses fonctions — je suis le seul participant de cette Conférence qui ait pris part continuellement aux discours de la Commission du charbon.

Je regrette sincèrement que ma place ne soit pas occupée par l'honorable M. Digneffe, qui, jusqu'ici, a conduit nos investigations avec une grande connaissance des choses. Je me sens sûr de votre accord, Messieurs, en remerciant très sincèrement M. Digneffe de son travail précieux et de tous les services qu'il a rendus à la Conférence, ainsi qu'en priant son compatriote, M. Devèze, notre très honorable rapporteur général, de bien vouloir lui transmettre notre grand regret de ne pas le voir présider ici aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Voici le texte des propositions de M. Digneffe :

### PREMIERE RESOLUTION

*La Commission, constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon,*

*Prenant acte de ce qu'il lui est impossible à l'heure actuelle, en raison du défaut d'uniformité dans l'établissement des statistiques officielles, d'aboutir à des conclusions définitives;*

*Décide qu'il y a lieu pour elle de poursuivre ses études;*

*Recommande dès maintenant aux gouvernements des pays producteurs de charbon;*

*D'organiser, pour les mines sur lesquelles ceux-ci ont respectivement juridiction, la statistique de la production de telle façon que leurs publications officielles indiquent exactement :*

- a) La production nette après lavage et triage;*
- b) Les quantités consommées pour les besoins des mines et celles distribuées à leurs ouvriers;*
- c) Les quantités vendues à l'intérieur;*
- d) Les quantités exportées;*
- e) Les quantités restant en stock au début et à la fin de chaque exercice.*



*A cet effet, de réunir d'urgence une Commission de techniciens, laquelle aura pour mission d'unifier les statistiques charbonnières des pays en cause, en s'inspirant des desiderata ci-dessus.*

## SECONDE RESOLUTION

*La Commission, constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon;*

*Considérant l'importance primordiale de la réduction du prix de revient, facteur essentiel du maintien et du développement de la production du charbon;*

*Recommande aux gouvernements des pays producteurs de poursuivre une politique tendant à :*

*a) S'abstenir de frapper les exploitations charbonnières de charges sociales ou fiscales trop élevées dont l'application a pour effet inévitable de renchérir les prix de revient, de fausser artificiellement la concurrence avec les autres sources d'énergie et, en dernière analyse, de réduire la consommation de la houille;*

*b) Ecarter toute réglementation qui entrave la productivité du travail et paralyse en fait les progrès d'une industrie indispensable à la vie de toutes les autres;*

*c) Proscrire toutes dispositions réglementaires ou conventionnelles, dont l'application aurait pour conséquence de diminuer l'intérêt qu'exploitants comme ouvriers doivent avoir et conserver à l'abaissement du prix de revient;*

*d) Faciliter aux exploitants l'amélioration de leur outillage et des conditions d'exploitation de leur gisement;*

*e) Prendre toutes mesures administratives, techniques et tarifaires destinées à assurer l'acheminement rapide et économique des charbons des centres de production vers les régions de consommation;*

f) *Encourager et provoquer toute initiative susceptible d'augmenter les possibilités d'utilisation nouvelle de la houille.*

**M. le Président.** — Je tâcherai de conduire la discussion en français, quoique je ne possède pas un usage familier de cette langue. Je vous prie donc d'avoir la bonté de m'aider, et je prie surtout les collègues, dont le français est la langue maternelle, de vouloir être indulgents pour moi toutes les fois que je maltraiterai, malgré moi, cette langue gracieuse et spirituelle.

La parole est à l'honorable M. Devèze, rapporteur général.

**M. Albert Devèze, député, ancien ministre de Belgique, rapporteur général.** — La note (1) que j'ai eu l'honneur de faire distribuer aux membres de la Conférence me dispense, je crois, de développer à nouveau des idées qui vous sont déjà familières.

Comme le temps nous est extrêmement mesuré, je crois bien faire en me bornant à vous indiquer en deux mots l'aspect de la question, telle qu'elle se présentait.

Sur le vœu relatif aux statistiques, je crois qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une discussion, parce que nous sommes immédiatement d'accord. La discussion sera donc portée sur d'autres points.

Nous serons unanimes à penser qu'il y a lieu d'améliorer beaucoup les statistiques en matière charbonnière, et nous serons unanimes sur les méthodes à adopter pour l'établissement de ces statistiques.

Alors que nous voulons aborder une matière aussi grave, il faut rechercher des conclusions précises, des formules qui doivent reposer sur des bases solides.

Or, les statistiques ont été établies d'après des méthodes variées, et certaines d'entre elles ont négligé les points

---

(1) Cf. aux annexes.



essentiels, qui seraient indispensables à la comparaison scientifique entre les situations des différents pays.

C'est ce que la Commission charbonnière a constaté d'abord, et comme je l'ai dit dans mon rapport, nous avons à engager tous les gouvernements à établir leurs statistiques d'après une base uniforme, de façon que nos successeurs possèdent, dans les conférences ultérieures, une documentation plus sûre et plus complète.

Je crois donc pouvoir suggérer à la Commission, sur ce point, l'adoption du texte et des observations proposés par la Commission de rédaction.

Il est impossible de suggérer la même chose en ce qui concerne la deuxième résolution, car nous nous trouvons en présence d'un problème complexe et délicat, sur lequel des conceptions contraires et différentes peuvent se heurter. Il apparaît tout de suite que la crise a pour origine une surproduction du charbon, ou plus exactement une disproportion entre la production et la consommation mondiales du charbon.

Tous les rapports qui nous ont été soumis portent exclusivement sur l'idée d'une augmentation de la consommation du charbon, afin qu'elle réponde à la production. Pour augmenter la consommation du charbon, l'effort de votre rapporteur général, comme le mien, dans ma note, se porte d'abord sur la question du prix de revient.

Moins le charbon est cher, plus on tend à l'utiliser; si vous pouvez donner le charbon meilleur et meilleur marché, vous aurez plus de consommateurs. Si le charbon est cher, le consommateur se défend et s'adresse à d'autres producteurs, ce qui, dans le cas présent, est parfaitement possible.

Dès lors, ce qui a retenu l'attention du rapporteur général, et qui a retenu aussi la mienne, comme vous le verrez dans la note qui vous est soumise, c'est la solution qui consiste à agir sur le facteur salaire et le facteur travail, qui, à première vue, apparaissent seuls compressibles.



Cette solution est simpliste et dangereuse. Je crois que les nations dont nous faisons partie n'y recourront jamais que comme à une mesure extrême, à un pis-aller. Aussi longtemps qu'il y aura une autre issue à la crise, nous nous appliquerons donc à la rechercher. Une solution prise à la légère serait l'occasion du déchaînement d'une lutte sociale, dont il faut ne pas sous-estimer la gravité et les conséquences désastreuses au point de vue social et économique.

Ce serait une grande bataille à livrer, que de réduire les salaires. On n'y parviendrait qu'au prix de sacrifices, de troubles, de pertes d'argent, d'arrêts de production, de difficultés mondiales, qui font que vraiment il ne faut pas envisager, si ce n'est dans le cas extrême, le recours à pareille éventualité.

Il faut chercher d'autres zones d'action que celle-là. Et tout d'abord, dire aux gouvernements :

« Ne frappez pas outre mesure de taxes fiscales l'industrie minière et les charbonniers. »

On est tenté d'y trouver un impôt facile à recouvrer. On a volontiers l'idée que les richesses extraites du sol appartiennent à tout le monde ; il y a tendance à frapper davantage l'industrie minière. Il faut réagir.

Il faut aussi tâcher d'obtenir l'abaissement des tarifs de transport pour que le consommateur obtienne plus aisément le charbon dont il a besoin.

Il faut encore développer le machinisme, l'outillage mécanique partout où cela est possible.

Il faut, enfin, Messieurs, s'efforcer de réduire le nombre des entreprises qui travaillent dans des conditions déficitaires. L'Allemagne a donné l'exemple à cet égard. Il y a des mines déficitaires ; osons les fermer ! Portons, au contraire, nos efforts sur les mines à grand rendement, pour les mettre en valeur. Envisageons comme souhaitable la concentration des entreprises. Les grandes entreprises sont incontestablement plus capables d'employer des moyens mécaniques perfectionnés, de diminuer les frais généraux et d'abaisser le prix de revient.



Voilà toute une série de suggestions, peut-être pas nouvelles, mais toutes à l'abaissement du prix de revient.

Il faut intégrer ces efforts pour abaisser le prix de revient dans une politique générale qui aide au progrès de l'industrie houillère : utilisations nouvelles de la houille, houille pulvérisée, houille liquide, etc.

Ayons la conception vaste d'une politique générale de charbon, avec la préoccupation pour l'Etat de servir le progrès dans son ensemble, en faisant en sorte que la consommation de la houille augmente par le développement de l'industrie générale. Dans le domaine international, on arrive toujours à trouver l'indice de progrès par la consommation de la houille.

Reste la question du libre échange ; de la tendance qu'ont actuellement les peuples producteurs à réserver pour leur propre consommation la totalité de leur production. Un petit peuple comme le nôtre doit être libre échangiste dans toute l'acception du mot. On devrait souhaiter de voir disparaître les barrières douanières. Le monde entier souffre de cette erreur économique. Nous ne devons, cependant, pas nous dissimuler que la tâche est difficile, car le libre échange ne peut exister que par le consentement universel des peuples.

J'aurais fini, Messieurs, si je n'étais obligé de signaler qu'une idée toute différente est entrée dans la discussion : elle consiste à encourager la limitation internationale de la production, ce qui est l'autre moyen de rétablir l'équilibre avec la consommation.

Il s'agirait pour chaque nation d'engager les grandes industries, et spécialement l'industrie houillère, à se syndiquer. Les grandes puissances économiques ainsi constituées pourraient s'entendre en se répartissant les marchés du monde, en les contingentant et proportionner leur production contingentée à la production et à la consommation mondiales.

C'est, en effet, une idée intéressante ; seulement, je ne pense pas qu'il soit possible que nous nous prononcions



aujourd'hui, après une brève discussion, parce qu'elle n'a pas encore passé par une série d'observations et d'études préliminaires.

Il me paraît — c'est une opinion toute personnelle — que cette idée doit être examinée avec énormément de prudence, et même avec beaucoup de méfiance, pour beaucoup de raisons, dont la première et la principale est qu'il faut tâcher de produire le plus possible et le meilleur marché possible. Je dirais volontiers qu'elle relève du malthusianisme économique.

Est-ce qu'il n'est pas désirable, au contraire, d'avoir tellement de charbon dans le monde entier, que l'on puisse créer de nouvelles industries et donner une vie nouvelle au progrès et à la civilisation? Cela ne sera pas fait sans la base, le charbon. On ne saurait le faire si le charbon n'est pas à bon marché. Ne serait-ce donc pas enrayer le progrès normal de l'humanité? C'est cela surtout qui me fait peur.

Si, d'ailleurs, on contingente, les peuples qui ne produisent pas de charbon ne seront-ils point lésés? Actuellement, ils bénéficient de la concurrence entre les divers producteurs. Comme ceux-ci se disputent les marchés, ils vendent quelquefois moins cher au dehors qu'ils ne vendent chez eux, afin de combattre la concurrence et dominer le marché. Le jour où ils seront maîtres absolus, ne faut-il pas craindre que les pays non producteurs se trouvent arrêtés dans leur développement économique?

J'avance ces critiques non pas pour dire qu'il faut se prononcer contre les cartels nationaux et internationaux, limitant la production du charbon. Je ne les énonce que pour dire qu'il faut se méfier de l'idée, et ne pas prendre une résolution à la légère.

Je veux, en terminant, formuler deux pensées. La première, c'est que le problème du charbon doit se résoudre dans un sentiment de loyale collaboration entre exploitants et travailleurs; il faut prendre garde de ne pas ajouter à l'antagonisme entre les nations, l'antagonisme des classes.  
(*Très bien! Très bien!*)



Il faut prêcher aux deux classes en cause, exploitants et travailleurs, le sentiment de l'intérêt commun, d'où doit venir une collaboration étroite dans la crise difficile que traverse l'industrie, et à la solution de laquelle il leur appartient d'apporter un esprit de réciproque confiance.

La deuxième, c'est que, à supposer qu'on en vienne à vouloir limiter la production, ce qui me paraît être déjà un mal, cela ne change rien à tout ce que nous avons suggéré d'efficace et d'utile pour augmenter la consommation. C'est de ce côté qu'il faut, en tout cas, porter le premier, le principal effort.

Comme je le disais dans mon rapport, la houille est le grand moteur du progrès humain. Prenons garde de ne pas sacrifier le progrès ! (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je crois que tout le monde est d'accord sur la première résolution rédigée par M. Digneffe, et qui se rapporte aux statistiques.

S'il n'y a pas d'objection, je la considère adoptée à l'unanimité. (*Assentiment général.*)

**M. Chuzaburo Shiba**, *membre de la Chambre japonaise des Pairs* (s'exprimant en anglais). — Monsieur le Président, Messieurs, les résolutions et recommandations élaborées par la Commission sont, cela va sans dire, très importantes et intéressantes.

Si mes collègues n'y voient pas d'objection, je serais d'avis de remplacer au paragraphe *F* le mot « nouvelle » par le mot « rationnelle », car je pense qu'il n'est pas absolument nécessaire que l'utilisation soit nouvelle, alors qu'il est de la plus haute importance qu'elle soit économique et rationnelle.

Au sujet du perfectionnement des procédés d'utilisation des combustibles, certains procédés sont de peu de rendement : tel est le cas, par exemple, de la combustion directe du charbon ou du pétrole, qui ne permet l'utilisation que d'une faible partie du pouvoir calorifique, la plus grande



partie étant perdue. C'est pourquoi nous devons encourager une étude plus approfondie de la question, afin d'arriver à une utilisation du combustible basée sur l'expérience scientifique. C'est cette idée que nous pouvons traduire par : « Utilisation rationnelle ». A la Conférence Economique de Genève, au moment où l'on avait discuté le problème de la nationalisation de l'industrie, la question, que vous traitez depuis deux années, a déjà été soulignée comme de grande importance. C'est pourquoi j'aimerais voir le mot « nouvelle » remplacé par « rationnelle », si mes collègues sont d'accord.

Le rapport présenté par la Commission du charbon est très intéressant, je le répète. Cette question des combustibles a déjà été discutée de nombreuses fois et, si je me souviens bien, une Conférence internationale des Combustibles s'est réunie à Philadelphie, il y a deux ans, au cours de laquelle des spécialistes en la matière ont traité ce sujet.

D'une façon générale, la question des combustibles doit être discutée avec celle des matières premières nécessaires à l'industrie, car les deux problèmes sont intimement liés. Une conférence de cet ordre doit se tenir à Londres l'année prochaine. J'ai eu connaissance qu'à l'heure actuelle on est en train de constituer, dans beaucoup de pays, des Comités nationaux de la Force motrice, pour étudier les ressources de l'industrie en force motrice, en y comprenant la question des combustibles; et la Conférence internationale de la Force motrice a été organisée, en collaboration avec les dits Comités nationaux des pays participants. Ce problème des combustibles a pris une telle importance pour tous les pays, qu'ils soient consommateurs ou producteurs, que tous y concentrent toute leur attention et je suis heureux de pouvoir exprimer ma satisfaction de voir que cela a été l'un des sujets choisis comme thème de discussion par les membres de cette Commission. (*Applaudissements.*)



M. George Spencer, Esq. M. P., trésorier du Commercial Committee de la Chambre des Communes. — Je regrette beaucoup d'être obligé de parler en anglais, mais c'est la seule langue que je possède, avec certitude. Je voudrais, tout d'abord, féliciter M. Devèze de sa précieuse contribution; elle nous avait déjà été esquissée dans ses grandes lignes, de sorte que j'en connais exactement la teneur. Je voudrais aussi féliciter M. le baron Chuzaburo Shiba de son importante collaboration.

Maintenant, en ce qui concerne la seconde résolution que nous allons étudier ce matin, elle paraît à la délégation anglaise être un peu ambiguë; en effet, plusieurs de ses paragraphes nous semblent pouvoir avoir une ou plusieurs interprétations différentes et l'on ne peut demander à aucune délégation de voter une résolution à double sens, car alors elle pourrait voter quelque chose qu'elle n'approuve pas. En conséquence, nous estimons que la teneur de la résolution doit être un peu plus précise. Par exemple, je vous citerai tout d'abord le paragraphe a) :

*S'abstenir de frapper les exploitations charbonnières de charges sociales ou de taxes fiscales trop élevées.*

Que voulez-vous dire exactement par là? Si cela veut dire que les taxes de chômage et les taxes sanitaires doivent être éliminées du prix de revient, je crains qu'en Grande-Bretagne nous ne soyons trop avancés pour pouvoir souscrire à une telle proposition et, en effet, je ne crois pas qu'aucun gouvernement britannique donne jamais son adhésion à une réforme de cette nature. Cela ne pourrait jamais être mis complètement en vigueur.

En ce qui concerne le paragraphe b) :

*Tendant à proscrire toute réglementation qui aboutit à entraver le développement.*

Nous ne pourrions prendre de mesures en faveur de la sécurité des travailleurs, car c'est une entrave à la production. Ce n'est pas ce que vous voulez dire. Je ne le crois pas. Mais cela figure pourtant dans la résolution que j'ai



sous les yeux, en ce moment. Vous voyez que j'avais raison d'en trouver le texte un peu ambigu. Cela nous semble, en outre, une répétition du paragraphe précédent et c'est pourquoi je n'en suis pas partisan du tout.

Maintenant, en ce qui concerne les facilités données pour l'amélioration des installations et de l'outillage, là encore je ne comprends pas du tout ce qu'on a voulu dire dans ce paragraphe. Veut-on dire que l'État doit prêter de l'argent à des entreprises particulières pour l'amélioration de leurs installations ou veut-on dire que ces entreprises particulières doivent, par elles-mêmes, donner à leurs installations un haut degré de rendement? Si c'est cette dernière explication qui est la bonne, je dois dire que nous partageons entièrement ce point de vue et je dirai même, en passant, que c'est bien là le moyen le plus efficace et le meilleur en ce qui concerne l'industrie minière.

La crise par laquelle nous avons passé en Europe, crise commerciale causée par la réduction de la consommation, nous aura au moins conduit à une plus stricte application des perfectionnements scientifiques et techniques dans les mines et chaque fois que cela sera réalisé, cela sera un bien, non pas seulement pour la production, mais aussi pour la consommation en général et le commerce mondial du charbon; et cela me semble la solution la plus acceptable du problème.

Je voudrais ajouter sur ce même sujet que je partage entièrement l'opinion émise par certains de mes collègues qui ont dit que l'on avait atteint (et je crois que cela est bien vrai pour la Grande-Bretagne) la limite minimum en matière de salaires. Toute proposition tendant à diminuer les salaires rencontrerait au sein de la délégation anglaise ou bien un faible appui ou même une opposition, car nous avons atteint la limite au-dessous de laquelle tout abaissement de salaire ne permettrait plus de vivre et c'est pourquoi il vaut mieux abandonner cette résolution.

Maintenant, en ce qui concerne la question d'un accord international et le principe d'une entente internationale, je



crains que ce ne soit là une très séduisante théorie, mais qui n'est pas actuellement susceptible d'être pratiquement réalisée. Nous pouvons adhérer au principe, mais il y a des moments où les détails d'exécution l'emportent sur les principes eux-mêmes, et je crains que si vous soulevez la question des ententes internationales et des contingentements, vous ayez seulement posé un problème compliqué auquel une assemblée de cette nature ne peut donner solution.

A mon avis, la grande erreur des contingentements sur la base des ententes internationales, c'est qu'ils semblent admettre que les marchés éventuels qui sont ouverts en Europe, à la production, sont limités, et que, quoi que nous fassions, nous ne pourrons pas étendre le marché. C'est, je crois, une fausse conception. Notre plus grand concurrent est à l'heure actuelle le mazout. La différence des prix est relativement petite. N'importe quel progrès, dans le sens d'une diminution des prix de revient du charbon, nous rendrait, sans aucun doute, une place avantageuse sur le marché mondial, dont le mazout vient de nous évincer.

En ce qui concerne la marine marchande, nous savons tous que les constructeurs de navires et les armateurs sont hésitants sur les avantages de la propulsion au mazout ou de la propulsion au charbon. En ce qui concerne le perfectionnement de la technique et de l'outillage, c'est, à mon avis, l'unique moyen par lequel nous pourrions augmenter la production et en même temps améliorer le sort de ceux dont les intérêts sont liés aux mines et à l'industrie.

Après cette petite entrée en matière, et ne voulant pas abuser de votre temps, je tiens à faire la déclaration suivante :

Je crois que l'essentiel est d'arriver, dans tous les pays, à un degré d'organisation permettant le meilleur rendement de la production. Il y a actuellement une idée qui prévaut, c'est que l'on peut augmenter le rendement par rapport aux frais de production et d'administration et que les frais de production et d'administration peuvent rester les mêmes,



malgré l'extension de la production. C'est une idée fausse. Il y a des limites à l'habileté humaine d'administration et quand l'administration a l'entreprise moins en mains, le rendement, au lieu d'augmenter, diminue.

Il y a encore un point que je voudrais souligner : c'est que je suis complètement d'accord avec ceux qui disent qu'un usage plus rationnel du charbon que celui qui est actuellement pratiqué, devrait être adopté. J'ai moi-même essayé en Grande-Bretagne de faire adopter une proposition relative à la distillation : c'était pour que les propriétaires de mines s'imposent eux-mêmes à raison d'un penny par tonne de charbon, afin d'établir dans tout le pays différents systèmes de distillation. Je crois, en effet, que si nous, en Grande-Bretagne, nous pouvions reprendre la question et combiner le gaz, l'électricité et le mazout, chacun dans une usine distincte (je ne parle pas d'une seule usine pour tout le territoire, mais de différentes usines dans différents points du pays), nous serions à même d'alimenter le monde entier en combustible liquide et de donner au consommateur les produits, dont il a besoin, à un prix dont le bon marché n'a jamais été atteint depuis le début de l'industrie minière. (*Applaudissements.*)

**M. Eugène Baie**, *secrétaire général de la Conférence.* — Je m'excuse d'être amené à interrompre ce très intéressant débat, mais j'ai une communication à vous faire. Le Deuxième Bureau doit discuter, outre cette question, celle du crédit agricole ; l'heure est déjà avancée et, comme ces deux sujets sont tous deux fort importants, il ne conviendrait certes pas d'en restreindre les débats. Je prends donc la liberté de proposer que, pour donner à cette discussion tout son développement, il y ait une seconde réunion du Second Bureau, qui s'occuperait uniquement du crédit agricole.

**M. Rio.** — Mais il y a des délégués qui sont ici et qui voudraient aussi prendre part aux travaux qui se rapportent au crédit agricole.



**M. Eugène Baie.** — Encore conviendrait-il de fixer l'heure d'une seconde réunion pour discuter la question du crédit agricole.

**M. Joseph Wauters.** — Ce soir, par exemple.

**Un autre délégué.** — Ou demain matin.

**M. Eugène Baie.** — Demain matin, il y aura la même difficulté : le Premier Bureau consacra une troisième séance — la chose vient d'être décidée — pour achever la discussion relative à l'émigration, et il y aura pour certains délégués d'autres empêchements.

Il s'agit de savoir s'il y a beaucoup de délégués, ici présents, qui sont disposés à prendre part aux travaux de la Commission du crédit agricole.

**Plusieurs délégués.** — Il y en a plusieurs.

**M. George Pilcher.** — En ce cas, nous pourrions tenir une autre réunion du bureau cette après-midi, avant la séance plénière, ou bien après la séance.

**M. Eugène Baie.** — Il conviendrait mieux qu'elle se tînt après la séance plénière, ici même. (*Adopté.*)

**M. le Président.** — Cette motion d'ordre étant réglée, nous allons reprendre le débat. La parole est à M. Joseph Wauters, ministre du Travail et de l'Industrie de Belgique.

**M. J. Wauters.** — Je n'insiste pas sur la première conclusion de M. Devèze, relative à la nécessité d'avoir des statistiques identiques, comparables et additionnables dans tous les pays. Nous sommes bien d'accord.

Je suis heureux de ce que M. Spencer vient de demander au sujet de la nécessité de réduire ou de ne pas aggraver les charges d'impôts sur l'industrie minière, ce qui d'ailleurs n'a rien à voir avec les obligations d'ordre social.

Pour améliorer le sort des ouvriers mineurs comme des autres, on peut faire appel à des ressources budgétaires.

Une forme de protection serait de donner des subsides à toute industrie ayant créé des organismes pour les assurances.

Il est naturel que l'industrie de la houille paie comme les autres et sur la même base. Si on accepte la base de la participation patronale et si nous voulons entrer dans cette discussion, nous devons signaler qu'il y a souvent des inégalités flagrantes dans l'application des principes qui sont les fondements de l'assurance sociale, parce qu'on fait participer à tant par tête d'ouvrier pour les assurances, tandis que le rendement utile de l'industrie ne correspond pas au nombre des ouvriers.

Laissons ce sujet de côté pour le moment. On ne comprend pas non plus que les mesures d'hygiène qui sont indispensables soient l'objet de subsides, ou que l'Etat, la collectivité et le reste de la nation aident les exploitants mineurs à se prémunir ou à prémunir leurs ouvriers contre les accidents, contre les maladies résultant d'une installation dont l'hygiène laisse à désirer.

Je crois que là aussi nous sommes d'accord et je désire que, dans une résolution éventuelle, on ne soit pas ambigu, comme le craint M. Spencer.

La troisième partie de la résolution de M. Digneffe était qu'il faut réduire les frais de production en abaissant les salaires et en augmentant les heures de travail.

Je trouve ceci une solution de paresse intellectuelle, tout simplement.

Je regrette que mon collègue, M. Digneffe, ne soit pas ici pour défendre son point de vue. Je rappellerai que cette solution n'a donné de résultats utiles ni en Allemagne, ni en Angleterre où, malgré la lutte ouvrière, on se retrouve dans la même situation qu'il y a un an.

Et puis, c'est une solution qui provoque la guerre de classes. Notez que je ne dis pas la lutte de classes, mais bien la guerre de classes, puisque ceux qui la proposent oublient



qu'on a affaire à des ouvriers dont le travail est difficile, désagréable, malsain, vu la profondeur de nos mines de Belgique, par exemple, mines grisouteuses et où il suffit que l'on demeure pendant une demi-heure pour se rendre compte des dures conditions de ce travail.

Si on veut garder de la main-d'œuvre, ce n'est pas en abaissant les salaires et en augmentant les heures de travail qu'on y parviendra. Il faudrait, dans ce cas, se contenter d'une main-d'œuvre de second ordre et, alors, on n'atteindrait pas le but de perfectionnement scientifique et technique, dont parle la proposition.

C'est une solution à très courte vue ; une industrie ne peut pas longtemps s'imaginer que les industries puissent continuer à vivre, quand la masse des travailleurs, au lieu d'y vivre, y meurt à petit feu.

Il y a, en outre, dans le rapport de M. Digneffe un point sur lequel il a basé cette conclusion que j'appelle de « paresse intellectuelle » et qu'il faut relever.

En prenant pour base des chiffres erronés, il déclare qu'une réduction du rendement est constatée dans tous les pays.

Il est vrai que, pendant la guerre, il y a eu une réduction de rendement. La population avait été mal nourrie, opprimée et soumise à un régime épouvantable. Il y avait aussi la soif de plaisirs manifestée un peu partout, de la part des soldats revenant du front comme de la part des ouvriers qui avaient chômé pendant des mois et des mois, et puis il y avait aussi une facilité très grande de gagner de l'argent.

Il y eut un moment où bien des industriels, à cause de l'instabilité de la Bourse, à cause des conditions du marché, jamais stable, jouaient plus qu'ils ne travaillaient. Les industriels comptaient plus sur les sautes du change que sur un travail véritablement scientifique pour réaliser des bénéfices, et c'est ainsi que la stabilité d'une industrie comme celle du charbon est liée à la stabilisation des changes et des monnaies qu'on étudie dans d'autres commissions de la présente Conférence.



M. Digneffe a donc commis quelques erreurs, quand il a dit que, depuis quelque temps, la production par ouvrier a diminué. Nous nous trouvons devant des chiffres qui démontrent le contraire. En Allemagne, la production est passée de 940 kilos en 1913 à 1,200 kilos en 1927 par tête d'ouvrier. Je m'excuse un peu de faire cette critique, en l'absence de M. Digneffe, mais tout de même, le travail qu'il a fait imprimer est soumis à notre examen.

En Grande-Bretagne, il est vrai que la production par tête d'ouvrier était plus petite qu'avant la guerre, mais, ensuite, elle a augmenté et est passée de 1,032 kilos en 1913 à 938 kilos en 1926 — et je ne crains pas de dire qu'aujourd'hui la production est la même qu'avant la guerre, dans notre pays, malgré la réduction des heures de travail, non seulement au fond, mais à la surface. A la surface, nous n'avons pas fait de progrès, nous avons le même chiffre qu'avant la guerre, mais, pour le travail au fond, la production de 3,173 kilos en 1913 a passé à 4,151 kilos en 1926, soit une tonne de plus par tête d'ouvrier et par jour.

On n'a donc pas le droit d'essayer de faire croire qu'il n'y a pas de solution possible, sans l'augmentation des heures de travail.

MM. Digneffe et Devèze disaient qu'il fallait cependant produire aux prix les plus bas possibles. Evidemment, il faudrait avoir des pensées, des conceptions bien rétrogrades et qui, contrairement à ce que disait M. Digneffe, n'ont rien à voir avec l'idée socialiste qu'il attaque pour demander qu'on produise à des hauts prix. Ce serait insensé, mais en ce qui concerne les prix, nous avons fait une remarque : parmi les prix de toutes les choses, l'une des denrées qui est restée le meilleur marché, dans ces derniers temps, c'est le charbon.

A la fin de 1925, le prix en or du charbon était à peu près le même qu'en 1913, alors que tous les prix mondiaux en or étaient de 50 p. c. plus élevés qu'avant-guerre. On ne peut donc pas dire que ce soit une marchandise qui ait augmenté de prix artificiellement et d'une façon exagérée.



Il faut chercher alors des raisons ailleurs. Les raisons, on les a expliquées en abondance et je crois inutile d'y revenir, mais je suis d'accord avec ce que disait M. Spencer, il est faux de croire que nous soyons arrivés au maximum de consommation du charbon. Cela va de soi, on doit se rendre compte qu'au lendemain de la guerre, certains pays n'ont pas pu reprendre immédiatement leur activité, la France ayant eu ses mines détruites, d'autres pays n'ayant pas pu se rétablir tout de suite, la Ruhr ayant été occupée, etc.

Il y eut une grève américaine qui nous fit plaisir, stupidement plaisir, de même que la grève anglaise, qui favorisèrent notre marché.

C'est tout cela qui fait que, dans ces derniers temps, on ait eu l'illusion qu'on consommait autant.

Des pays nouveaux, transformés profondément au point de vue politique et au point de vue économique et qui ne sont pas encore stabilisés à l'heure actuelle, se trouvèrent dans l'impossibilité de consommer tout le charbon dont ils auraient besoin, s'ils se trouvaient dans des conditions normales.

Conclusions : que la Commission et la Conférence arrivent le plus vite possible à une solution pour la stabilisation des monnaies et des changes.

Des nations nouvelles, comme la Pologne, comme toutes celles d'Orient, des pays d'Extrême-Orient, comme la Chine, où il y a de folles agitations, ont des possibilités presque illimitées de développement.

Nous parlons, à juste titre, des possibilités sans bornes du Brésil, mais le même fait s'observe partout dans le monde. Il faut, toutefois, qu'à la base il y ait stabilisation politique, économique, financière qui permette le développement des entreprises et des échanges. Nous ne sommes, nulle part, à l'apogée de la consommation. Concurrence des huiles, de la houille blanche, de la lignite? La production des huiles augmente-t-elle tant que cela? Elle augmente, mais péniblement, et l'on envisage déjà, dans plusieurs



pays du monde, sa cessation. La production de la houille blanche dépend des circonstances du milieu et même en Suisse on trouve, dans les usines de production hydrauliques d'électricité, plus économique d'acheter du charbon en France et en Belgique pour continuer à produire l'électricité pendant l'hiver.

On ne songe pas assez, comme on devrait le faire, qu'il y a un emploi du capital contre lequel on agit difficilement, dans les installations des usines hydrauliques d'électricité; les barrages, les captations de sources, tout cela demande un certain capital X que l'on ne peut guère réduire, tandis qu'on peut réduire les frais de production du charbon. Nous avons confiance de pouvoir les réduire de plusieurs façons. C'est dans un travail scientifique, comme le disait très bien M. Spencer, que nous devons essayer de trouver l'amélioration des conditions de vente du charbon.

Dans le domaine scientifique, nous avons des procédés qui s'ébauchent; il y a non seulement la transformation en huiles de la houille, mais aussi la distillation à basse température.

Aux laboratoires et même aux usines d'expérience, on arrive à des résultats qui montrent qu'on est tout près de la solution. Il faudra des capitaux pour essayer de faire tout cela en grand, d'ici quelque temps.

Il y a aussi l'emploi, comme disait M. Devèze, du charbon pulvérisé. Nous avons pu constater, en Belgique, dernièrement, que des houillères mauvaises, qui ne produisaient pas de gros charbon, qui étaient des mauvaises affaires, redeviennent viables par suite de l'utilisation du menu poussier, grâce aux procédés de chauffage au charbon pulvérisé.

N'y a-t-il pas déjà des bateaux, en Amérique, qui fonctionnent au charbon pulvérisé? Voilà des directives qu'on peut indiquer et qui peuvent donner des résultats considérables. Mais, il y en a d'autres: le moteur même dont on se sert, le moteur à vapeur, est-il au point maximum de



rendement? Ne pouvons-nous pas augmenter ce rendement? Nous travaillons déjà à des pressions de 50 à 52 et en Allemagne de 80.

M. le Président. — Pratiquement de 60.

M. Joseph Wauters. — Pratiquement. En tous cas, on envisage d'avoir des moteurs utilisant des pressions de 80. Eh bien! voyez-vous, cela augmente infiniment le rendement du charbon. Je ne suis pas technicien dans le sens pratique du mot, mais je puis me rendre compte des travaux de laboratoire et de certaines études d'ingénieurs que je connais bien et qui disent que, dans des pays comme le nôtre, si on utilisait le charbon, si l'on en tirait tout ce qu'il contient, en se basant sur des essais déjà faits, l'électricité pourrait devenir un sous-produit, comme le coke aussi est devenu un sous-produit dans les usines de gaz. Voilà les moyens qui sont à notre disposition, et il y en a d'autres. Il faut que le charbon, au lieu d'être une industrie isolée, soit la base d'autres industries: la production de l'électricité, la production du gaz transportable à grande distance, la distillation produisant le coke et les huiles, avec le gaz transformable en ammoniac. C'est la solution la plus féconde. Dans un grand pays, il est stupide de distiller dans de grandes villes des charbons chers que nous faisons venir d'Angleterre, alors qu'avec le gaz de fours à coke, on pourrait obtenir les mêmes résultats pratiques. Il y a là une possibilité d'économie par l'utilisation technique et scientifique du charbon, dont nous ne mesurons même pas la conséquence au point de vue général.

Je n'ai, en ce qui me concerne, aucune crainte de ne pas voir, dans l'avenir, le charbon reprendre la place qu'il a toujours eue dans l'économie mondiale, à moins qu'on découvre d'autres moyens: les régions tropicales ont des réserves formidables d'énergie, et l'on pourra peut-être, par des procédés scientifiques, utiliser la chaleur du soleil, la force des marées, etc.



Mais je parle de la situation telle que nous la connaissons à l'heure actuelle et des procédés que l'on voit surgir un peu partout.

Et, à côté de cet effort scientifique, il y a un autre d'ordre économique à faire. On a parlé de la rationalisation de l'industrie. Nous sommes tous d'accord pour faire disparaître nos petites exploitations anciennes. En Belgique, pour une production de 23,000,000 de tonnes, nous avons plus de cent sièges, alors que, si je ne me trompe, l'Allemagne a septante sièges qui produisent quelque chose comme six fois autant que la Belgique. Ces deux chiffres rapprochés signifient qu'il y a, au point de vue économique, un effort considérable à faire. Au sujet des abattages mécaniques, vous savez que nous avons un personnel ouvrier mineur ancien; nous avons la réputation de posséder de bons ouvriers mineurs, et un ingénieur de mines, vraiment qualifié, qui se trouvait chez nous, disait que pour exploiter des mines comme celles de la Belgique, à grande profondeur, à couche mince, avec du grisou, comme il y en a beaucoup dans ce pays, il fallait déployer des efforts plus grands qu'on ne faisait dans certaines contrées.

Eh bien! malgré cela, on m'a assuré — des ingénieurs des mines encore — que, dans leur région, les hâveuses, par exemple, ne donnent pas plus que 50 à 60 p. c. de leur rendement. Ce qui est nécessaire, c'est l'éducation technique, c'est le paiement convenable des ouvriers, au lieu de la diminution du salaire pour avoir du travail technique véritablement bon. Il faudrait encore essayer de réaliser non seulement la fusion des petites exploitations, mais l'introduction persévérante d'éléments techniques, dans le but de rationaliser la répartition.

Je ne sais pas si M. Smillie a exagéré, mais dans la discussion qu'il a eue en Angleterre, lors de la grève, de la crise du charbon, il a présenté des chiffres établissant qu'entre le prix de production dans les mines et le prix de vente aux centres industriels, aux grandes villes, il y avait un énorme écart. Le même fait est observé chez nous: la



répartition se fait de façon anarchique. Les intermédiaires sont par trop nombreux et il est certain qu'une organisation de vente est chose raisonnable et qui est à recommander. Il faut écarter les intermédiaires et grouper les petites mines afin d'éviter la baisse des prix dans un moment de crise par suite de l'action des petites mines, des mines mauvaises, qui font du tort à la production générale.

Sans une organisation rationnelle, en vue d'une entente nationale, on ne pourra jamais arriver à une entente internationale. Les ententes nationales existeront le jour où elles pourront se mettre d'accord sur ce terrain de la répartition du produit, de la vente.

Il faut donc qu'il y ait des ententes nationales et internationales. Je sais bien qu'il y a des difficultés, parce que nous avons à l'heure actuelle des conditions d'exportation fort différentes. L'industrie du charbon n'est pas une industrie comme les autres : nous sommes livrés au hasard des commandes, aux conditions de vie de chaque pays, aux conditions d'embarquement, et là il y a de considérables différences. Il y a aussi la différence des conditions nationales : un pays est exportateur, un autre importateur et un troisième à la fois exportateur et importateur, comme la Belgique, qui consomme plus qu'elle ne produit. Nous extrayons 24 millions de tonnes et nous avons besoin de 33 millions pour notre industrie, mais nous devons vendre une partie de notre charbon, à cause de la diversité des qualités.

C'est donc, et j'y insiste, un problème complexe et sa résolution n'est pas une question de seule bonne volonté. Il y a aussi la difficulté de l'arrivée sur le marché de nouveaux producteurs. L'Amérique, par exemple, est un vieux producteur de charbon et c'est un fait nouveau qu'elle soit venue vendre aux ports de la Méditerranée. Il y a la production d'Australie, du Japon qui gagne de plus en plus d'importance, et qui nous oblige, nous autres, vieux pays de l'Europe, à nous manger les uns les autres, comme des crabes dans un panier.



On dit qu'il faut faire des conditions de transport favorables. Qu'est-ce que cela signifie? Transporter pour un prix plus bas que le coût du transport, mais cela revient à un subside qu'on accorde au charbon. C'est une protection, et si vous la faites, je la fais : c'est la lutte, ce n'est pas une solution, c'est la même lutte qui eut lieu en 1922 et qui recommence autour de l'industrie du sucre.

Avant la guerre, nous avons conclu une convention internationale du sucre, et chaque pays en tirait de grands avantages. Maintenant, on se replace sur l'ancien terrain et l'on retourne à des procédés artificiels qui, dans chaque pays, nuisent à ses propres marchés, chargent les consommateurs nationaux, qui doivent payer des impôts excessivement lourds, en même temps que les consommateurs étrangers bénéficient au moyen de primes d'exportation. La même chose se fait par rapport au charbon.

Voilà encore une difficulté ; mais si, pour le cartel de l'acier, nous n'avons pas attendu l'accord des Etats-Unis et de l'Angleterre, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas essayer d'arriver à une entente au sujet du charbon.

Quel sera le but de cet accord? Limiter la production, se résigner à ne pas tenter d'accroître la consommation? Mais jamais de la vie, ce serait du malthusianisme.

Il ne s'agit pas de tuer un enfant viable ; il ne s'agit pas même d'éviter les naissances : il s'agit, excusez-moi le mot, d'éviter les fausses couches.

Il faut trouver une solution pratique. Sera-ce l'application du contingentement, comme il a été fait pour l'acier? Cela paraît difficile. Tout d'abord, ce sont des conventions nouvelles, réalisées pour un temps très-court, et puis, si l'on a fixé un contingent déterminé, cela n'exclut pas la concurrence. En effet, le cartel de l'acier n'exclut pas la concurrence sur les prix. On dit : que chacun produira périodiquement une certaine quantité d'acier et la vendra comme il le pourra. Voilà le seul terrain sur lequel il faut chercher de résoudre ou de limiter la crise du charbon.



Cette limitation, comment pourrait-on la faire? Il n'y a qu'un moyen. Il ne faut pas qu'elle empêche les pays nouveaux qui ont des gisements de les mettre en exploitation; il ne faut pas limiter artificiellement en nuisant au progrès scientifique. Je crois qu'il n'y a qu'un procédé pratique pour aboutir à une convention, parce qu'il est toujours nécessaire de chercher des moyens pratiques.

Quand il y a un stock considérable, comme cela s'est produit ces dernières années, vous vous trouvez devant une crise grave. La question des salaires se pose, le chômage apparaît, et le mal est plus grand qu'une limitation éventuelle de la production.

Si on calcule les maux, les pertes dérivés de la grève d'Angleterre, on arrive à des chiffres fantastiques. C'est bien possible que les ententes forcent les prix, dans une certaine mesure, et c'est cela que nous ne désirons pas, mais provisoirement les prix seront maintenus et, en tout cas, on n'aura pas à redouter des pertes comme celles dont nous venons de parler. Il faut donc essayer de s'entendre sur un point précis. Lequel? Limitation? Organisation des heures de travail? Limitation du temps de travail? Ce serait le cas de faire un accord avec les ouvriers sur le nombre des heures de travail consacrées au charbon. En Belgique, le mineur travaille 48 heures à produire un million de tonnes en excédent. Nous montons en Allemagne à 10 ou 12 millions; en Angleterre, même situation.

Eh bien! au lieu de 48 heures de travail par semaine, qu'ils travaillent 45 ou 42! Voilà une solution pour le temps de crise.

Je crois que c'est la solution qu'il faut envisager. Je l'ai déjà fait remarquer, il ne suffit pas de dire: il faut faire une entente, il faut savoir si les moyens existent pour réaliser cette entente, et j'indique un moyen qui me semble facile à contrôler.

Je suis donc, en conclusion, d'accord pour dire ceci: liberté de circulation; nous ne voulons pas de droits d'entrée, mais le libre échange; continuer la concurrence



sur la question des prix, réaliser des ententes sur les quantités à produire, éviter la protection indirecte par la réduction des frais de transport (et nous savons en Belgique ce que nous coûtent les mesures prises depuis un certain temps par quelques pays, lesquelles constituent un moyen de protection déguisée) ; rationaliser le travail de façon à améliorer les conditions de vie des travailleurs, et, en même temps, réaliser des ententes nationales au point de vue de la vente et, ensuite, avec les accords nationaux, faire une entente internationale, ou tout au moins européenne et au plus vite possible en rechercher les bases.

Je rends hommage à M. Devèze d'avoir dit que la recherche de ces bases devait se faire sans négliger les intérêts et l'intervention des ouvriers.

Nous n'exportons pas seulement du charbon comme charbon, mais aussi sous forme de fonte, d'acier, de verre et de produits de tous genres, et c'est pour cela qu'il faudrait être un sot pour charger artificiellement la production du charbon quand cet élément est la base de notre industrie.

Qu'est-ce que tout cela signifie ? Si on fait des accords nationaux et internationaux avec l'intervention des associations ouvrières, on pourra aboutir avec le moins de conflits possible au contrôle de l'opinion publique et de la publicité, contrôle que j'étendrais sur la façon d'agir des accords nationaux et internationaux.

Et je n'ai aucune méfiance à en accepter les procédés qui, à ce qu'il me paraît, fonctionnent déjà en Allemagne pour contrôler certains prix.

Mais nous ne devons pas dissimuler que les solutions doivent être trouvées rapidement. Nous avons à faire, en cette matière, à une classe ouvrière particulièrement sensible et qui réagit avec une force extraordinaire. Elle est plus unie que les autres ; elle vit dans des conditions de travail plus mauvaises et plus difficiles que les autres. C'est, certainement, des classes de travailleurs, la plus capable d'être entraînée dans de grands mouvements, dans de grands conflits d'ordre social.



Les conservateurs intelligents doivent faire attention et se prémunir contre des secousses inutiles de ce genre. Voilà pourquoi je termine en me prononçant pour des conclusions qui impliquent des solutions d'ordre technique, d'ordre économique, d'ordre social et d'ordre fiscal.

Il y a lieu d'essayer de réaliser des ententes nationales et internationales pour éviter la constitution de stocks inutiles ou inutilisables, avec le concours des ouvriers et sous la surveillance de l'opinion publique et des pouvoirs publics, éventuellement.

Ainsi nous aboutirons à réaliser les conclusions de la Commission qui s'est réunie ici ces derniers jours, en ce qui concerne les cartels et les trusts. (*Applaudissements.*)

M. le D<sup>r</sup> **Bruning**, *membre du Reichstag*, présente à la Commission diverses observations.

S. Exc. M. **Joseph Cattai Pacha**, *sénateur, ancien ministre des Finances d'Égypte*. — Je voudrais tout simplement dire un mot. Nous avons entendu la voix la plus autorisée des orateurs des grands pays producteurs. Qu'il soit permis au représentant d'un pays exclusivement consommateur d'apporter sa modeste contribution sur certains points que nous devons discuter de l'exposé magistral de M. Devèze et du développement de M. Wauters. On voit qu'il faut abandonner l'idée de recourir à une méthode quelconque pouvant maintenir ou augmenter les prix. Évidemment, pour définir notre point de vue de consommateur, un très grand développement n'est pas nécessaire. Quand la consommation est en opposition, la seule solution est de ne pas s'effrayer de ce que l'on a appelé « la surproduction » et de chercher cette solution dans la formule suivante : offrir aux consommateurs le moyen de développer sa consommation. Le seul moyen réside dans la réduction des prix.

L'Égypte présente un exemple caractéristique ; l'Égypte, au point de vue charbon, ne vit que de machines. Son agriculture, basée sur l'irrigation, n'attend pas une goutte d'eau



du ciel ; c'est son fleuve qui lui donne le moyen d'exister. C'est donc pour ces machines qu'il lui faut du charbon. Nous avons une industrie naissante qui traduit les efforts que nous faisons aujourd'hui pour sortir de cette situation. Nous avons plusieurs industries encore jeunes, qui, à cause des capitaux demandés et à cause des frais auxquels elles doivent faire face, sont dans l'impossibilité de se développer, faute de pouvoir disposer du charbon qui leur est nécessaire.

Pour différentes industries, le problème devient insoluble. La matière première existe en abondance, mais le facteur principal c'est le moteur. C'est celui-là auquel nous avons recours pour la métallurgie.

Nous avons des transports par eau. Nos transports par fer ont besoin de se développer. Et, quant à ce que l'on a dit tout à l'heure dans un rapport, que le réseau mondial des chemins de fer était complet, peut-être est-ce vrai pour bien des pays, mais en Egypte ce n'est pas le cas.

Nous avons besoin de développer nos chemins de fer, et c'est le charbon qui nous y aidera.

Dans ces derniers temps, il s'est produit ce cas que les transports ont rencontré une concurrence assez sérieuse dans les transports sur route par automobile. L'abaissement du prix du charbon rétablirait l'équilibre et permettrait à l'Etat le développement d'un réseau de chemins de fer, de sorte que, de tous côtés, la solution pour l'Egypte, pays consommateur, c'est la réduction du prix du charbon qui arrivera à provoquer chez nous un développement considérable de la consommation. (*Applaudissements.*)

M. Albert Devèze, *rapporteur général*. — Pour le moment, je n'ai pas d'opinion personnelle. Je veux surtout examiner avec vous dans quelles conditions je ferai mon rapport à l'Assemblée générale.

Je crois qu'il y a un premier point que nous pouvons admettre : c'est que le projet de résolution préparé par M. Digneffe et inscrit dans son rapport soumis à la Com-



mission ne peut pas être soumis, comme l'expression de votre pensée, à l'Assemblée générale. M. Digneffe est un spécialiste éminent. Je ne le crois nullement inspiré de pensées que nous devons repousser, mais la délégation anglaise a fort exactement apprécié le texte en signalant qu'il prêtait à des ambiguïtés inadmissibles.

Il est certain que si l'on interprétait certaines des dispositions proposées de la façon signalée par M. Spencer, on méconnaîtrait l'opinion et le sentiment de la grande majorité des nations ici représentées.

Il faut donc l'abandonner.

Quelles idées pouvons-nous, dès lors, exprimer en communion ?

Il y a trois ordres d'idées. Sur le premier, aucune controverse n'est possible. Nous sommes d'accord pour réduire le prix de revient. Nous sommes d'accord aussi pour ne pas réduire actuellement les salaires. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut, coûte que coûte, produire meilleur marché, mais qu'il faut chercher la réduction des prix du côté des perfectionnements techniques de l'industrie houillère, et non pas du côté de la réduction des salaires et de l'augmentation de la durée du travail. Je proposerai donc de dire que *la Conférence estime que la politique charbonnière doit tendre en tous pays à la réduction du prix de revient du charbon, obtenue par le perfectionnement technique de l'industrie houillère.*

Il y a une deuxième idée : développer le plus possible la consommation du charbon. Il n'y a personne qui pense différemment. Il faut faire en sorte que le monde consomme le plus possible de charbon, puisque plus on consommera, plus le progrès marchera, et c'est parce que le progrès marche que le monde consomme du charbon ; soit qu'on trouve de nouvelles utilisations, soit qu'on trouve pour ces utilisations nouvelles d'autres emplois du produit. J'ai tâché d'exprimer cette idée de la façon suivante :

*Au développement de la consommation par l'étude scientifique et la mise en valeur pratique du meilleur rende-*



*ment de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnés, ainsi que par les débouchés élargis qui résulteront du progrès général.*

Nous pouvons enfin nous mettre d'accord sur ce qu'il faut que l'industrie houillère s'organise nationalement, en vue de collaborer à la réalisation des deux buts précités : réduire le prix de revient et développer la consommation, et rendre possible la réalisation d'ententes internationales ; il n'y a pas moyen d'envisager celles-ci sans commencer par la création d'ententes nationales.

Je voudrais ajouter encore, cependant, quelque chose à l'ordre du jour.

C'est que l'étude de la nature, de la portée, du but et des modalités de réalisation des ententes internationales est renvoyée à la Commission permanente.

Devons-nous définir, en ce moment, comment elles agiraient ? Sera-ce par contingentement ? Sera-ce par la limitation de la production ? Sera-ce, comme le suggère M. Wauters, par la limitation supplémentaire de la durée du travail dans certains pays, pour ne pas dépasser le contingent qui leur serait attribué ? Est-ce désirable ? On créerait ainsi une oisiveté forcée pour une partie de la classe ouvrière. Je ne puis dire que j'en suis partisan.

C'est une question qu'aucun rapport écrit n'a visée, que personne n'a donc pu étudier à l'avance et sur laquelle personne n'a pu consulter son industrie nationale. Il y a parmi nous peu de parlementaires qui soient techniciens de la question houillère. Quant à moi, jamais dans une question pareille, je ne me prononce sans consulter les techniciens, spécialement de mon pays, pour me former une opinion. Je ne prendrais pas sur moi de voter une formule quelconque d'entente internationale, sans avoir l'avis des techniciens de mon pays, lorsque je dois voter au nom de la Belgique.

Je suppose que l'on pensera de même dans les autres pays, et que nous devons donc nous borner à l'énoncé de quelques grandes idées générales : abaissement du prix de



revient, développement de la consommation, organisation nationale de l'industrie, pour rendre possible les ententes internationales. Je ne crois pas qu'on puisse aller au delà, sans s'exposer à dire ici, prématurément et peut-être à la légère des choses très graves, et sans s'exposer, croyant parler au nom de nos pays, à méconnaître leurs sentiments et leurs intérêts.

Si la Conférence veut me suivre (et d'ailleurs je ne tiens pas à mon texte, s'il y en a un autre, meilleur, je l'accepte d'avance), je voudrais seulement voir les idées essentielles figurer dans l'ordre du jour. Pour le surplus, engageons les gouvernements à établir des statistiques satisfaisantes qui nous permettent des études sérieuses. (*Applaudissements.*)

M. Rio, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande de France. — Je crois qu'il serait difficile de ne pas accepter la proposition de l'honorable M. Devèze, au point où en sont les débats; mais, en l'acceptant, nous devons constater que la Conférence n'atteint pas son but sur cette question des charbons. Il vous suggère d'accepter certaines propositions anodines. Aucun des représentants à la Conférence ne peut s'opposer à ce que le sujet soit renvoyé à l'étude de la Commission permanente. Mais c'est sur le travail passé de la Commission permanente que nous avons à nous prononcer, puisque les résolutions qui nous sont soumises ont été élaborées par elle.

Je ne crois pas émettre un blâme à l'égard de son travail ou critiquer l'étude qu'on nous a donnée. Je suis persuadé qu'on ne pouvait mieux faire. En effet, la Commission s'est adressée à tous les pays consommateurs et producteurs du charbon, pour leur demander d'établir des rapports, d'aboutir à des conclusions sérieuses, de fournir les statistiques.

Si je reprends le questionnaire, je suis stupéfait de constater combien peu de renseignements ont été envoyés,

et combien les réponses révèlent de regrettables lacunes, rendant impossible l'élaboration d'un travail sérieux pour nous permettre d'arriver à de bons résultats.

Il y a des réponses comme celles-ci qui nous sont envoyées de certains pays :

Sur la production et consommation du charbon :

« L'intérêt que présenterait une statistique exacte et complète de la production et de la consommation du charbon est indiscutable, à la condition toutefois que celle-ci porte sur une suite d'années récentes, et qu'elle remonte aux années d'avant-guerre. »

Malheureusement, les réponses reçues par l'Institut de Statistique révèlent que de regrettables lacunes existent dans les groupements de chiffres établis en cette matière par beaucoup d'administrations officielles de certains pays.

En ce qui concerne le prix de revient du charbon sur le carreau des mines :

A cette question, fort peu de réponses complètes nous sont parvenues et, en supposant que les dites réponses soient toutes entre nos mains, il faudrait, pour en faire une étude sérieuse, pouvoir en comparer les chiffres avec ceux de l'année 1913.

« Or, jusqu'ici, écrit M. Digneffe, toutes les réponses sont muettes sur ce dernier point, lequel n'avait d'ailleurs pas été mentionné expressément dans le questionnaire, ce dont je m'excuse. »

Quant au prix du transport de la mine au lieu de consommation :

Ici encore la plupart des réponses reçues sont incomplètes, en ce sens qu'elles ne permettent pas d'établir le coût des transports à la tonne-kilomètre.

A ce propos, je vous ferai une observation d'ordre général. Je veux la faire aujourd'hui devant la Commission du charbon, comme je l'ai faite hier devant la Commission de l'émigration.



Il faut que la Conférence émette un vœu d'ordre général, pour qu'on se mette d'accord sur la manière d'établir les statistiques.

M. **Albert Devèze**, *rapporteur général*. — C'est la première résolution qui est déjà votée.

M. **Rio**. — Je généralise et je demande cela non seulement pour le charbon, mais aussi pour toutes les questions que nous avons à étudier. Il faudrait, à l'avenir, établir des statistiques de manière que l'on puisse d'un seul coup d'œil se rendre compte de la façon dont se pose le problème à étudier. Que ce soit le prix du charbon dans le monde, que ce soit le prix du transport minimum à la consommation, la plupart des renseignements sont incomplets; les statistiques du chômage des différents pays sont inexactes; les réponses peu nombreuses et imprécises; la législation minière peu documentée.

Comment voulez-vous qu'avec de pareilles données la Conférence puisse discuter utilement? Il faut préalablement que tous les pays établissent leurs statistiques sur des bases communes.

Nous avons tous ici, aujourd'hui, été intéressés par les discussions qui se sont engagées. Nous voyons bien s'élaborer une politique générale du charbon, mais nous sommes certains que, dès maintenant, nous ne pouvons discuter utilement des formules et établir des principes, quelles que soient les solutions proposées par les pays consommateurs, par les pays producteurs ou par les pays à la fois producteurs et consommateurs.

Tant que l'équilibre ne sera pas établi entre eux, tant que la stabilisation monétaire ne sera pas faite, nous construirons sur le sable.

Voyez ce qui s'est passé dans notre pays où nous sommes à la fois producteurs et consommateurs. Une crise de charbon se préparait parce que les stocks s'étaient accumulés. On a pris des dispositions pour parer au danger grave d'un



arrêt du travail des mineurs. L'Angleterre venait de souffrir pendant de longs mois. Nous voulions éviter ces souffrances chez nous. Pour lutter contre l'importation dangereuse du charbon étranger, nous avons pu obtenir une diminution de salaire. Mais ce n'est pas par la force, ce n'est pas par la contrainte s'appuyant sur la légalité, mais par des discussions, des pourparlers, qui furent fertiles en résultats, que le gouvernement a pu obtenir de toutes les catégories de mineurs une réduction des salaires qui nous a permis, avec une réduction des tarifs de transports, d'arriver à introduire notre charbon sur les points du pays où il n'avait jamais pénétré.

Vous voyez donc bien qu'il n'est pas possible d'établir des règles générales. Chaque pays se défendra toujours. Tant que les conditions d'équilibre ne seront pas rétablies, tant que ne sera pas inaugurée une nouvelle ère de stabilisation complète, tant que des règles saines du trafic, du commerce et de l'industrie, communes à toutes les nations, ne seront pas en vigueur, nous ne pourrons ni bâtir, ni construire pour l'avenir. (*Applaudissements.*)

M. Albert Devèze, *rapporteur général*. — Il y a également un paragraphe que nous pouvons voter, puisqu'il répond à une idée générale. Nous dirions que la Conférence estime que le problème doit être résolu dans un esprit de collaboration et de confiance réciproque entre les éléments patronaux et ouvriers associés à la production. C'est pour écarter le danger de lutte dont nous avons parlé tout à l'heure, et dont le fait ne pourrait que nuire à la solution désirée.

M. Antoine Cayrel, *député français*. — Si je prends la parole, Messieurs, ce n'est que pour une très brève observation sur la résolution que M. Devèze nous soumet. Dans l'ensemble, nous l'acceptons; vu son caractère de grande généralité, nous pensons qu'aucune opposition ne peut se rencontrer.

Mais j'ai le sentiment personnel — je ne sais pas si c'est



celui des autres — que ce problème charbonnier n'a pas sa solution ailleurs que dans l'organisation internationale ; mais si on arrive à des décisions, elles pourraient être dangereuses étant donné la rapidité avec laquelle nous avons été amenés à examiner les détails de cette question d'organisation internationale.

Je crois qu'il serait nécessaire, cependant, dans la résolution, de préciser le caractère international de la solution et de demander à divers pays de ne pas chercher essentiellement cette solution à la crise charbonnière qu'ils traversent dans une espèce d'exacerbation du nationalisme économique.

La France traverse une période difficile ; M. Rio vient de dire que la solution, pour elle, serait délicate à trouver tant qu'on n'aura pas atteint la stabilisation légale et complète.

Je crains qu'il y ait à l'heure présente une tendance chez les producteurs de houille, vers des solutions d'un caractère national. Naturellement, elles apaisent momentanément les difficultés. Elles sont parfois d'une certaine urgence, et il est nécessaire, en raison des intérêts divers patronaux et ouvriers qui sont en cause, qu'on ait recours à des solutions de cet ordre. Mais ma crainte sera grande, si ces solutions se généralisent et si les autres pays y font appel d'une manière commune, car c'est immédiatement le consommateur qui en subira les conséquences.

A l'heure présente, par exemple, on n'ignore pas qu'il y a quelques différences entre le Comité des Forges et les producteurs de houille en raison même de ces solutions spécifiquement nationales et, comme je pense que cette Conférence a à traiter de ces problèmes au point de vue essentiellement international — lequel représente l'intérêt général et en même temps l'intérêt national — je serais très heureux, si la résolution invitait les différents pays producteurs à ne pas rechercher la solution de leur crise dans des remèdes de caractère spécifiquement national, ou avec une empreinte nationaliste, mais à la chercher dans des orga-



nisations d'ententes internationales, qui, sur ce point peut-être plus que sur tout autre, sont celles qui permettent d'arriver à des réalisations pratiques. (*Applaudissements.*)

M. Albert Devèze, *rapporteur général*. — Je crois que M. Wauters est en train de rédiger une proposition dans ce sens.

M. Joseph Wauters. — J'ai dit à peu près que :

*La Conférence estime qu'il est désirable de voir les gouvernements et les intéressés poursuivre une politique tendant à réaliser les ententes nationales et internationales pour harmoniser la production et la consommation et éviter ainsi les soubresauts et les crises.*

M. Alvaro de Vasconcellos, *député brésilien*. — Malgré l'heure avancée, comme l'a dit M. Devèze, je crois de mon devoir d'abord de vous remercier des aimables mots que vous avez eus à l'égard du Brésil et dire, encore une fois, quoique d'autres voix plus autorisées que la mienne l'aient déjà fait, que nous sommes très contents et heureux de vous avoir tous réunis ici.

La conclusion qui est discutée maintenant n'a, pour le Brésil, qu'un intérêt que je dirai réflexe.

Je veux dire par là que, quoique les buts envisagés par la conclusion soient de grande importance pour le Brésil, nous ne possédons que dans un faible degré le moyen d'aider à les obtenir.

Je crois que la majorité des nations représentées à la Conférence sont dans les mêmes conditions, puisqu'ils sont aussi des pays consommateurs.

Nous, au Brésil, commençons à peine à développer une petite industrie charbonnière, et je ne crois pas juste que la majorité des pays consommateurs puissent peser dans une résolution qui sera vitale pour les grands producteurs et exportateurs.

La résolution qui va vous être soumise par M. Devèze remplit parfaitement, je crois, le point de vue de justice et



le point de vue des grands intérêts des pays qui exportent, qui produisent. Il n'est guère possible, en tout cas je ne le crois pas, que l'on puisse arriver aisément à des conclusions immédiatement pratiques, tandis que je crois bien qu'il serait préférable de charger la Commission permanente de trouver le moyen de sauvegarder les intérêts des grands exportateurs de charbon. (*Applaudissements.*)

Après un long échange de vues, auquel prirent notamment part MM. le président, le rapporteur général et Joseph Wauters, la Commission décide de présenter à l'Assemblée plénière le projet de résolution suivant :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Estime que la politique charbonnière doit tendre en tous pays :*

*1° A la réduction du prix de revient du charbon, obtenue par le perfectionnement technique de l'industrie houillère et sa rationalisation économique en liaison étroite avec les industries connexes ;*

*2° Au développement de la consommation, par l'étude scientifique et la mise en valeur pratique du meilleur rendement de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnés, ainsi que par les débouchés élargis qui résulteront du progrès général ;*

*Estime qu'il est désirable de voir les gouvernements et les intéressés, exploitants et travailleurs, poursuivre une politique tendant à réaliser les ententes nationales et internationales en vue de mettre en harmonie la production et la consommation et d'éviter ainsi les soubresauts et les crises ;*

*Estime qu'en tout cas le problème doit être résolu dans un esprit de collaboration loyale et de confiance réciproque entre les éléments patronaux et ouvriers, les conflits sociaux ne pouvant qu'aggraver la crise à laquelle il s'agit de porter remède.*

La séance est levée à midi et demi.



## COMMISSION DU CREDIT AGRICOLE

*Première séance.*

La séance est ouverte à 5 h. 1/2 de l'après-midi, le 8 septembre, dans une salle de section, sous la présidence de M. Marcello SOLERI, *député, ancien ministre des Finances d'Italie.*

**M. le Président.** — Avant d'entamer les travaux de cette Commission, je tiens à rendre hommage au Brésil, qui nous a ménagé une si magnifique hospitalité, et d'où nous emporterons la plus précieuse documentation. Je désire associer à nos remerciements l'homme qui, depuis tant d'années, assure avec méthode la continuité de nos travaux. Si tant d'hommes d'Etats d'Europe, malgré les difficultés de l'heure, n'ont pas hésité à répondre à l'invitation qui leur fut faite, c'est indiscutablement, en grande partie, à l'ascendant personnel de notre secrétaire général, M. Eugène Baie, qu'ils le doivent. (*Vifs applaudissements.*) Je tiens à lui en exprimer notre gratitude unanime. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La question du crédit agricole international a été proposée à notre Conférence de Bruxelles en 1924, comme une base de collaboration financière internationale dans le but de hâter le relèvement de l'économie de quelques pays d'Europe, profondément dévastés par la guerre et de rétablir les sources européennes d'approvisionnement de céréales des grands pays importateurs de blé.

La crise mondiale dans la disponibilité des céréales, qui éclata en 1924 en conséquence d'une récolte déficitaire presque partout, révéla tout à coup que la production et les échanges des céréales étaient encore loin d'avoir retrouvé



l'équilibre et la souplesse d'avant-guerre et contenaient des éléments de désordre économique.

Certaines sources de ravitaillement d'avant-guerre n'étaient pas encore rétablies. Surtout la réorganisation de l'économie agricole des pays danubiens et de la Russie, bouleversés par la guerre, était loin d'être accomplie. D'autre part, dans l'Amérique du Nord, bien des terres destinées, pendant la guerre et aussitôt après, à la culture granaire, étaient rendues à l'élevage, bien plus rémunérateur.

La consommation européenne présentait des exigences croissantes, auxquelles ne pouvaient suppléer les augmentations de production de l'Amérique du Sud, qui tout de même constitua une précieuse réserve, stable et sûre, pour l'alimentation de l'Europe, pendant et après l'âpre et longue mêlée.

Cette crise granaire de 1924 rappela l'attention de notre Conférence sur le problème, d'une si grande importance économique, sociale et politique. Aujourd'hui, les bonnes récoltes de 1925 et 1926 ont dissipé les préoccupations d'un manque de céréales dans le monde, mais il reste tout de même le problème du relèvement de l'économie agricole de certains pays.

La seule base d'entr'aide internationale qu'on peut viser dans ce but est d'ordre financier dans le domaine du crédit agricole et du transport des capitaux.

L'argent pour l'agriculture est aujourd'hui encore, en beaucoup de pays, insuffisant et trop cher, lorsqu'on sait que tous les problèmes techniques de l'augmentation de la production agricole ne trouvent pas de solution pratique en dehors des ressources financières suffisantes.

La question a un véritable aspect de solidarité internationale. C'est trop clair qu'au relèvement économique de ces pays est liée leur capacité d'achat des produits manufacturés, pour lesquels ils peuvent constituer de considérables débouchés.



Notre idée, lancée à Bruxelles en 1924, a fait beaucoup de chemin. Prise en considération par la Conférence de Bruxelles, réexaminée à Rome, elle donna lieu à la nomination d'un Comité d'étude, dont j'eus l'honneur d'être rapporteur à Londres, où l'on donna communication à la Conférence des pourparlers entamés avec l'Institut international d'Agriculture de Rome, auquel on avait proposé de prendre sur soi, et de conduire avec son organisation permanente et spécialisée, en collaboration avec notre Conférence, les résolutions du problème du crédit agricole international, dont les difficultés de tout ordre, et surtout techniques, sont bien connues.

L'Institut de Rome, qui, de son côté, avait abordé le même problème au Congrès de Varsovie, en accueillant notre proposition, nous communiqua qu'elle avait convoqué une réunion préparatoire pour dresser et discuter le questionnaire définitif destiné à servir de base à une Conférence internationale de crédit agricole. La Commission internationale du Crédit agricole est une des sections permanentes du Conseil international scientifique de l'Institut, présidée par l'éminent directeur du crédit agricole français, M. Tardy. A cette réunion, on invita, pour expliquer et illustrer les points de vue de notre Conférence, les signataires de notre rapport, qui eurent ainsi le moyen de poser les questions, de proposer les résolutions générales envisagées par notre Conférence.

J'aime à rappeler ici que le président de l'Institut, dans son discours d'ouverture des travaux de la Commission, a reconnu — voici ses mots textuels — que *la question du crédit agricole international trouve son origine dans une des résolutions de la Conférence parlementaire internationale du Commerce tenue à Rome même en 1925*. Et il ajouta que l'examen de la possibilité d'une organisation internationale du crédit agricole serait en son temps l'occasion d'une Conférence internationale réunie par l'Institut.

Le rapporteur de la Commission, à son tour, après avoir reconnu que le crédit agricole est le facteur fondamental



de la rénovation de l'agriculture, déclara que *l'Institut n'avait fait que recueillir et faire sien le vœu de notre Conférence.*

Dans ses conclusions, la Commission de l'Institut se rangea aux points de vue expliqués et affermis dans le rapport approuvé à notre Conférence de Londres, affirmant, avant tout, que, pour augmenter la production mondiale des céréales et des autres produits agricoles, ce qui est dans l'intérêt général, il est désirable de prendre des mesures pour stimuler le transfert des capitaux des pays où ils sont abondants vers les pays qui en ont besoin. En particulier, elle conclua pour le crédit à bref délai, en ajoutant que les avances doivent être faites surtout sous forme d'argent, sans exclure les autres formes de crédits en nature, c'est-à-dire en fournitures d'engrais chimiques, de machines, de semences, et qu'il est désirable que ces avances soient faites par des institutions coopératives et facilitées par des organisations fiscales et de transports.

Pour le crédit agricole à long terme, la Commission a estimé qu'on pourrait simultanément organiser des conférences périodiques, des représentants des institutions de crédit agricole national, dans le but d'établir des rapports et des ententes entre elles, et constituer un bureau permanent consultatif d'information et de coordination auprès de l'Institut international d'Agriculture. On envisagea l'organisation d'une institution internationale de crédit agricole, qui devrait s'appuyer sur les institutions nationales.

Un questionnaire sera dressé à ce propos, et une conférence internationale de techniciens sera convoquée pour fixer la constitution de la banque et son fonctionnement, la récolte du capital, le taux d'intérêt et d'amortissement, les garanties, la répartition des bénéfices. A cette conférence participeront en plus large mesure les représentants de notre Assemblée.

Le problème a été encore examiné dans toute son ampleur par la Conférence économique de Genève. Elle aussi reconnut et affirma que l'augmentation de la production agricole



est étroitement liée à l'organisation du crédit agricole et, en prenant acte que l'Institut de Rome est en train de recueillir les éléments pour le résoudre, conclua que la Société des Nations devait examiner à fond les résultats de l'enquête de l'Institut de Rome et sa documentation pour étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole dans le but de faciliter le relèvement de l'agriculture là où elle manque des capitaux nécessaires.

Comme on voit donc, c'est toujours notre idée originale et notre initiative qui ont marché vers leur réalisation pratique, et qui exigent, bien sûr, des études, puisqu'il n'est pas question de la simple expression d'un vœu ou d'un point de vue, mais de constituer une grande organisation financière internationale.

Je pense que nous pouvons être satisfaits que la proposition de notre Conférence ait donné lieu à un mouvement si considérable d'études et de projets. En poursuivant notre œuvre de collaboration aux résolutions pratiques du problème, nous donnerons encore une fois une contribution à la paix économique du monde. (*Applaudissements.*)

M. le comte **Léon Lubienski**, sénateur, président du Comité parlementaire polonais du Commerce, rapporteur général. — Monsieur le Président, Messieurs : Notre président vient de faire un exposé des travaux de cette Commission, et je crois que je dois, au nom de tous, rendre hommage à sa pertinence. Comme vous le voyez, depuis quatre ou cinq ans, il continue à persévérer dans cette idée de développer tout ce qui est nécessaire à la production mondiale, et je crois que c'est pour cela que nous devons rendre hommage à son énergie indomptable dans cette œuvre. (*Vifs applaudissements.*)

Vous avez entendu, Messieurs, comment cette question est venue à l'ordre du jour dans nos réunions. Il s'agissait d'établir la possibilité d'une garantie, j'ose dire, d'une paix mondiale, car la situation dans laquelle se trou-



vait le monde, comme le disait notre président, devant les déficits mondiaux qui s'accumulaient, pouvait amener des catastrophes épouvantables, dont nul ne pouvait prévoir l'issue.

Donc cette idée s'est fait jour, en 1923-1924, chez nous, au cours de plusieurs réunions. Il y avait justement là la base principale de l'augmentation de la production mondiale. Vous savez qu'il s'agissait non seulement du côté pratique, scientifique et des différentes manières d'augmenter, d'établir des installations nouvelles, d'améliorer les façons de vivre par les derniers progrès, mais il s'agissait, avant tout, de donner le moyen pratique d'adopter ces mesures.

Vous savez tous aussi que, dans le commerce, il y a deux manières d'organiser et de propager les affaires : il y a des crédits à longs termes, et il y a les crédits à courts termes. Les crédits en usage dans l'agriculture sont les crédits à courts termes, mais qui ne peuvent être inférieurs à quatorze mois, car il faut, en achetant par exemple les engrais artificiels indispensables, attendre la moisson pour la réalisation du produit de la vente, et l'on a besoin pour cela de ces crédits que l'on appelle en agriculture « crédits à courts termes ».

Comme nous le voyons, bien avant la guerre, dans des pays comme l'Allemagne par exemple, et la Russie, on a augmenté la production d'une manière tout à fait extraordinaire, desséchant des endroits, en arrosant d'autres. Nous avons vu que l'Allemagne, qui depuis l'année 1875 n'avait pas assez de blé pour la nourriture de ses habitants, pendant les années de 1912 à 1924, exportait du blé quoiqu'ayant presque doublé sa population. Cela prouve qu'il y a moyen pour l'agriculture d'augmenter sa production, mais il faut lui donner la possibilité de le faire.

Quelle était cette possibilité donnée en Allemagne? L'argent, oui, mais il fallait encore que cet argent fût justement destiné à des améliorations nécessaires. On a donné



cet argent à des taux très peu élevés, 4 p. c. pour vingt ans, et par conséquent la possibilité d'augmenter la production.

Quand nous voyons des pays qui déjà avaient suivi ces idées, ils nous laissent l'exemple de ce qu'il faut faire maintenant après la guerre, après les bouleversements terribles survenus dans tout l'univers. Notre président a souligné la question de la vie chère d'après les études qui ont été présentées ici dans l'Assemblée. Notre éminent collègue français, M. Ricard, a démontré d'une façon certaine l'augmentation de la consommation, qui s'élève jusqu'à 20 et 25 p. c. environ par rapport au chiffre d'avant-guerre, et aussi l'augmentation très importante de la consommation dans les pays qui ne consommaient pas de blé avant la guerre.

D'un autre côté, par suite de la guerre, nous constatons que, dans certains pays, la production est éliminée. Il y a des pays dont la production a disparu du marché, par exemple la Russie. Et c'est alors que nous pensons spécialement au continent européen; pourtant, je crois que c'est une question qui intéresse non seulement l'Europe, mais le monde entier, car c'est la base de l'existence humaine, qui est assurée si nous arrivons à augmenter cette production.

Nous avons eu différentes conférences à Rome notamment, et là ces questions devaient être mises au point, mais il s'agissait avant tout de trouver le côté technique de la réalisation de ces projets. La réalisation de ces projets a été relativement mise en évidence dans une série de réunions.

Voilà, Messieurs, les questions telles qu'elles se présentent. Pour la réalisation définitive d'un projet, il a été proposé de réunir une Conférence avec la collaboration des grands établissements bancaires, qui sont à même de voir le côté technique du placement de l'argent, car il existe de grandes difficultés: la différence du change et la question des garanties.



Les lois sur les hypothèques donnent déjà la sécurité nécessaire.

La question du change peut être résolue par notre Conférence, et les résolutions que nous avons votées aujourd'hui nous permettent d'espérer une amélioration générale ; dans tous les cas, on pourra trouver les moyens de progresser, si l'on maintient l'étalon d'or.

Nous venons d'être avisés que le 7 novembre il doit se tenir à Rome une réunion des maisons de banque et des délégués des différentes associations intéressées, afin d'élaborer un projet définitif de la question.

En attendant, la Conférence parlementaire internationale du Commerce s'est réunie à Genève, et la marche de l'affaire a été un peu retardée. Nous savons qu'il y avait beaucoup de travaux préparatoires à mettre au point, mais la Conférence de Genève, en mai 1927, a soulevé les mêmes questions, a signalé d'abord la grande importance des agriculteurs dans la vie économique du monde entier.

Si vous considérez, Messieurs, les divers dispositifs votés par la Conférence de Genève, vous verrez que, depuis que la Société des Nations existe, c'est la première fois qu'elle s'est occupée de l'agriculture en général.

Je me permets de vous rappeler à ce propos, Messieurs, et je l'ai déjà dit dans une autre Conférence, que la délégation polonaise a adhéré, en 1925, à la Société des Nations sur cette question particulière de la production mondiale. Cette question, toutefois, a été posée et ajournée. Le monde, en effet, ne s'intéressait pas à ce problème ; la question économique ne l'intéressait pas encore. On a préféré étudier la question de la langue « esperanto », alors que l'on avait quelque raison de s'occuper avant cela de la question de la production mondiale.

Voilà quel était l'état des esprits à ce moment-là. Eh bien ! cette année, en 1927, la réunion du Congrès Economique qui a eu lieu à Genève, a justement attiré l'attention de ses membres sur le grand rôle de l'agriculture dans la



vie économique du monde entier, et a montré par toutes les discussions dans les commissions commerciales, industrielles et autres, que l'augmentation de la production a toujours été liée au développement de l'agriculture, car il ne faut pas oublier que ce n'est que lorsque l'agriculteur aura les moyens de faire des achats, que l'industrie pourra se développer et continuera à se développer.

Après avoir entendu les rapports qui ont été faits dans les différents pays sur les procédés à recommander ; après avoir entendu aussi les représentants de l'Institut de Rome, qui justement rendaient compte des efforts qui ont été faits à la Conférence internationale parlementaire du Commerce, on en est venu dans le rapport final à formuler à ce propos les vœux que je prie le bureau de faire publier, à côté des paroles que je prononce à ce moment, ainsi que quelques documents que j'ai l'honneur de vous présenter.

Vous voyez, Messieurs, tous les efforts accomplis, d'une manière tout à fait inattendue, par une institution considérable comme la Société des Nations. On y a trouvé qu'une collaboration était absolument nécessaire sur ces questions, parce que c'est seulement ainsi qu'on peut trouver les moyens nécessaires pour les résoudre.

Je crois, Messieurs, pour ma part, que nous pouvons former un vœu : Que ce travail, qui a été commencé par notre Conférence, qui a été ensuite repris par l'Institut International de Rome et qui vient d'être de nouveau présenté à la discussion de la Conférence internationale parlementaire du Commerce, se poursuive, et que l'on fasse des efforts pour la réalisation de l'œuvre, qui sera la base la plus sûre de la paix mondiale. (*Applaudissements.*)

M. le comte Lubienski dépose sur le bureau de la Commission le travail suivant :

## AGRICULTURE

A la Conférence économique de Genève, pour la première fois l'agriculture s'est trouvée représentée à côté du commerce et de l'industrie, de manière à pouvoir entrer



en ligne de compte dans un examen général de la situation économique mondiale. La documentation dont disposait la Conférence établit nettement que le déséquilibre des prix des produits agricoles, dans leurs rapports avec ceux des produits manufacturés, provoque une dépression mondiale qui, si une amélioration ne survient pas, peut avoir pour conséquence une régression de la production agricole.

Le résultat le plus important des débats en ce qui concerne les questions agricoles est peut-être la constatation de l'interdépendance essentielle de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, car, selon les termes du rapport, « il serait vain d'espérer que les uns pourraient jouir indépendamment des autres d'une prospérité durable ».

## I. — CREDIT AGRICOLE.

L'augmentation de la production agricole est intimement liée à l'organisation du crédit agricole qui mettra à la disposition des agriculteurs les capitaux nécessaires à des conditions favorables.

Certains pays disposent de capitaux suffisants pour l'agriculture ; mais dans beaucoup de pays le crédit agricole n'est pas encore assuré d'une façon satisfaisante parce que la situation économique générale le réduit ou bien parce que les organisations appropriées ne sont pas encore constituées.

Une telle situation est profondément préjudiciable à l'agriculture des pays en question, parce qu'elle empêche les agriculteurs soit de produire des récoltes plus importantes, soit de mettre en pleine valeur tous les terrains, soit d'obtenir des prix de revient plus avantageux, soit, enfin, de parer aux accidents résultant de la nature même de la production agricole par des installations appropriées ou par un fonds de roulement supplémentaire.

La première condition pour surmonter ces difficultés est d'organiser des institutions de crédit approprié dans les pays où elles n'existent pas encore et de les développer là où elles existent déjà. La forme la meilleure paraît être la coopérative de crédit effectuant des opérations au moyen des ressources que l'association lui aura permis de se procurer et d'accroître avec ou sans le concours des pouvoirs publics.



C'est aussi par la coopération des organisations nationales que l'on pourra le plus aisément réunir les garanties effectives qui doivent servir de gages pour les appels au crédit soit national, soit international.

Ayant été saisie, par plusieurs de ses membres, de projets relatifs à la création d'une organisation internationale susceptible d'augmenter les ressources du crédit agricole là où elles sont insuffisantes ;

Mais ayant entendu formuler à ce sujet des observations provenant surtout de cette considération élémentaire que le crédit doit être appuyé sur des garanties effectives ;

Sachant, enfin, que l'Institut International d'Agriculture est en train de réunir une documentation spéciale sur la question du crédit agricole ;

La Conférence demande à la Société des Nations d'examiner de façon approfondie la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, sous la forme que l'expérience révélera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture, là où elle manque de capitaux.

La dépression économique agricole est caractérisée par la rupture d'équilibre qui s'est produite entre les prix des produits agricoles et ceux des produits manufacturés ; elle a eu pour résultat que les agriculteurs dans un grand nombre de pays ne reçoivent plus une rémunération suffisante de leur travail et de leurs capitaux ; elle est aggravée dans beaucoup de pays par la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions normales et par la forte augmentation des charges fiscales ; elle a entraîné une diminution du pouvoir d'achat des agriculteurs sans que les consommateurs aient toujours bénéficié d'une diminution des prix des denrées alimentaires.

## II. — RESOLUTIONS GENERALES.

1° La Conférence considère comme une question vitale dans le domaine économique d'accroître la production agricole et de placer à cet effet l'agriculture sur un pied d'égalité avec l'industrie, en permettant à tous ceux qui travaillent dans l'agriculture d'obtenir des conditions de vie satisfaisantes et une rémunération normale de leur travail et de leurs capitaux.



Il importe d'éclairer sur cette nécessité l'opinion publique, qui ne se rend pas toujours compte de la situation véritable de l'agriculture et qui la considère trop souvent comme une industrie secondaire.

2° L'amélioration de l'économie agricole doit être tout d'abord l'œuvre des agriculteurs eux-mêmes. L'adoption généralisée des progrès techniques, l'organisation scientifique de la production et de l'élevage, de la lutte contre les maladies et les ennemis des plantes et des animaux, de la vente, de la standardisation des produits agricoles, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs, de la recherche des débouchés, du crédit et des assurances, leurs permettront de réduire leur prix de revient dans leur propre intérêt et au profit des consommateurs.

En raison du nombre considérable des exploitations petites et moyennes dans l'agriculture — où l'on ne constate pas les tendances à la concentration des entreprises qui se sont manifestées dans l'industrie — l'organisation des agriculteurs devra être poursuivie selon les méthodes d'association et de coopération qui ont déjà fait leurs preuves dans de nombreux pays ; elle pourra être utilement complétée par des ententes entre coopératives d'agriculteurs et coopératives de consommateurs.

Les gouvernements ont intérêt à encourager l'agriculture et les associations professionnelles qui visent à améliorer la situation de la population. En particulier, la création et le développement du crédit mutuel seraient grandement facilités par l'aide des Etats.

La Conférence appelle l'attention des gouvernements sur le fait que le taux élevé de l'argent et les lourdes charges fiscales gênent la production.

4° Il est désirable que toutes les entraves à la libre circulation et au commerce des produits agricoles soient supprimées dans la mesure où leur suppression ne constituerait pas un danger pour les intérêts vitaux des divers pays et de leurs travailleurs.

Le régime des prohibitions et des droits d'exportation (sauf les taxes perçues dans l'intérêt de l'industrie visée) et les modifications fréquentes des tarifs douaniers, dont les expériences trop longtemps prolongées ont montré l'inefficacité et les dangers, doit être définitivement abandonné.



## III.

Il est désirable que les avances soient faites surtout sous forme d'argent à un taux modéré et avec des délais appropriés. Toutefois, on n'entend pas exclure les autres formes de crédit en nature : fournitures d'engrais chimiques, de machines agricoles, de semences sélectionnées, etc. Il est également désirable que ces échanges soient faits de préférence par des institutions coopératives d'achat et de vente faisant l'exportation et l'importation, et que les États facilitent ces avances par des mesures d'ordre fiscal, par des transports rapides et à tarifs réduits.

## IV.

La Commission estime que peuvent exister simultanément : a) des conférences périodiques de représentants des institutions de crédit agricole et d'autres groupements ; b) un bureau permanent consultatif auprès de l'Institut International d'Agriculture qui serait à la fois un organe d'information et de coordination ; c) une institution bancaire internationale de crédit agricole.

Les avis étant partagés, la Commission n'a pas pris de résolution définitive en ce qui concerne cette dernière institution ; cependant, elle estime que les conférences périodiques, comme le Bureau permanent de consultation et de coordination, peuvent être immédiatement réalisés par l'Institut International d'Agriculture.

Cette institution devra s'appuyer sur les institutions nationales, centrales ou éventuellement régionales de crédit agricole, et elle devra, du moins au début, faire surtout du crédit réel à long terme.

## V.

La Commission propose au Comité permanent de l'Institut International d'Agriculture d'élaborer un questionnaire concernant l'organisation, le fonctionnement, la constitution du capital, le taux de l'intérêt et les conditions d'amortissement, les difficultés pouvant résulter des fluctuations du change, ainsi que la répartition proportionnelle des bénéfices de la dite institution bancaire internationale de crédit agricole. Ce questionnaire ne pourra être envoyé sous sa forme définitive avant que les membres de la Commission aient fait parvenir leurs adhésions et observations éventuelles.



## VI.

La Commission propose à l'Institut International d'Agriculture de soumettre ses propositions à la Conférence internationale de crédit agricole d'après les éléments déjà en sa possession et ceux qu'il acquerra par suite des réponses au questionnaire définitif qui sera envoyé par ses soins.

\*\*\*

Je ne saurais mieux terminer ce rapport trop succinct qu'en exprimant, au nom de toute la Commission, nos plus vifs remerciements à l'Institut International d'Agriculture et à son éminent président, S. Exc. M. Michelis, qui nous a convoqués pour l'étude d'une question d'un si haut intérêt, ainsi qu'aux pays que nous représentons, de voir un jour nos vœux se réaliser pour le plus grand bien de l'agriculture, qui, mieux que toute autre activité économique, mérite d'être considérée comme la source de toute richesse.

M. P. Dragomiresco, député, professeur à l'Université de Jassy. — Monsieur le Président, Messieurs, j'avais l'intention de vous faire un discours. Je ne vous le fais pas, parce que par le discours de M. Soleri, dans lequel il a fait l'historique de la question des crédits agricoles, et par l'exposé verbal et écrit de M. le comte Lubienski, et avec tous les renseignements donnés par le Bureau de Bruxelles, l'admirable Bureau de Bruxelles, à la tête duquel se trouve M. Eugène Baie, qui est le cerveau de cette Conférence, vous avez pu vous rendre compte de la complexité de la question.

Messieurs, il est inutile de vous redire ici et de vous donner toutes les preuves que nous avons produites, lorsque nous avons commencé à discuter la question de la nécessité, pour chaque pays en particulier, de réaliser le crédit agricole international.

Je n'ai qu'à citer, comme exemple, la Roumanie. Elle avait avant la guerre une superficie de 137,000 kilomètres carrés. Elle produisait 22 millions de quintaux de blé. Après la guerre, la Roumanie possède une superficie de

294,894 kilomètres carrés avec 11 millions d'hectares arables. Donc, une superficie supérieure à celle d'avant-guerre, et, malgré cela, elle n'a pu donner entre 1920 et 1922 que 21 millions de quintaux de blé. Elle a produit beaucoup moins qu'avant la guerre.

Alors, vous pourrez me dire : mais quelles sont les causes de cette diminution de production ? Elles sont nombreuses : il y a le manque des moyens d'exploitation, il y a le manque de crédit, il y a l'impossibilité dans laquelle on se trouve maintenant de moderniser l'agriculture, il y a le manque de moyens techniques.

Pour tout cela, il faut de l'argent. Et chez nous, on ne peut pas obtenir un emprunt sans payer au moins 30 p. c. ; et vous comprenez qu'avec 30 p. c., il est impossible de travailler. Il s'ensuit que la création de ce crédit international agricole est absolument indispensable, non seulement pour nous qui sommes un pays agricole, mais pour tous les pays qui se trouvent dans la même situation.

Messieurs, je vous ai promis de ne pas vous faire un discours. Je serai bref. Si quelqu'un, parmi ceux qui ont travaillé du commencement au crédit agricole, était devenu pessimiste en ce qui concerne la réalisation du crédit agricole international, ce qui vient de se passer à la Conférence Economique de Genève est de nature à l'encourager dans l'espoir de voir se réaliser enfin ce crédit agricole.

Vous avez entendu M. Soleri. Vous avez entendu M. le comte Lubienski. Le premier a déclaré, ce qui est la vérité, qu'au crédit agricole est intimement lié le développement de l'agriculture, soit dans un pays où domine le régime de la grande propriété, soit dans un pays où domine le régime de la petite propriété. Ce crédit agricole est absolument indispensable. Nous avons étudié la question d'abord à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, d'accord avec l'Institut agricole de Rome. La Conférence de Genève, qui s'est réunie il y a quelque temps, a marché sur nos traces, et elle a trouvé que ce crédit international était tout aussi intéressant que l'industrie et



le commerce. Chacun de vous doit avoir lu les conclusions de la Conférence de Genève. Il est inutile de vous les répéter. Tout le monde est d'accord et persuadé de la nécessité de la création de cette institution.

Matériellement les travaux ont été faits. La documentation est presque achevée. Elle se trouve entre les mains de l'Institut de Rome, et il s'agit maintenant de la réaliser ici. Nous ne pouvons pas partir sans prendre une résolution sur cette question, il s'agit de réaliser cette institution. Evidemment, cela n'est pas dans nos moyens, mais nous devons arrêter les principes et les envoyer à qui de droit.

Eh bien ! Sous l'auspice de ces considérations et de tout ce qu'on a dit pour vous édifier sur les choses, je me permets de déposer sur notre bureau une proposition qui sera soumise à votre appréciation, et que vous êtes libres d'accepter ou non. Je vous déclare que la proposition est conçue dans ce même esprit de confiance qui a toujours régné à la Conférence parlementaire internationale du Commerce. (*Applaudissements.*)

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Rappelle que l'initiative de la mise à l'étude d'un projet d'organisation internationale du crédit agricole revient à la Conférence parlementaire internationale qui, par ses démarches et suggestions, réussit à intéresser l'Institut international d'Agriculture de Rome ;*

*Estime qu'il doit être donné au plus tôt une suite effective soit aux conclusions de la Conférence Économique de Genève, pour que la Société des Nations examine de façon approfondie la documentation de l'Institut international d'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, dans la forme que l'expérience relèvera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture là où elle manque de capitaux, soit aux conclusions de la Commission internationale du Crédit agricole de l'Institut international*



*de Rome pour la convocation d'une conférence internationale dans le but d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation du crédit agricole.*

M. Errazuriz Mac Kenna, *secrétaire de la présidence de la Chambre des Députés du Chili.* — Messieurs, en vue des déclarations que contient le rapport du sénateur comte Léon Lubienski, sur les accords adoptés par l'Institut International d'Agriculture de Rome, et relatifs aux formes sous lesquelles on pourrait mettre en pratique le crédit agricole international, je désire exposer brièvement, comme le temps le requiert, le point de vue qu'à ce sujet a le pays que je représente, et la forme, à mon avis, complète et finie, sous laquelle le Chili a établi depuis longtemps le crédit agricole, au moyen d'institutions permanentes, qui fonctionnent d'une manière admirable.

Ce n'est un mystère pour personne, que l'Europe, qui a eu son grenier principal, pendant beaucoup d'années, en Russie — pays dont la production de céréales a baissé notablement — a besoin aujourd'hui, pour se mettre à couvert des crises mondiales de production, comme celles des années 1923-1924, de regarder avec plus d'intérêt qu'auparavant le Continent américain, qui peut la pourvoir de céréales, de viandes, de café, de sucre et de mille autres articles, qu'il produit en immenses quantités.

Pour intensifier cette production, l'Europe offre ce qu'elle a en abondance — les capitaux, qui, apportés à bas intérêt aux pays américains, seront un nerf et un ressort puissant qui augmenteront la surface à semer, le nombre de têtes de bétail, tous les produits de la terre et, comme conséquence logique, apporteront une baisse du prix des consommations.

Le Chili, ma patrie, étroite et longue bande de terrain qui vit une vie sobre et de travail par la configuration même de son territoire, s'agrippant, pour ainsi dire, à la masse des Andes — une des cordillères les plus hautes et les plus abruptes de la terre, — pour ne pas tomber dans le Grand



Océan qui baigne son littoral du Nord au Sud, le Chili possède, au sein de ces montagnes, d'immenses richesses minières, en cuivre, argent et autres métaux ; dans ces vallées fertiles, des terrains de culture où l'on obtient le blé, le maïs, l'avoine et toutes sortes de céréales et produits agricoles, qui, aux moissons normales, suffisent grandement aux besoins de sa population, et laissent toujours une marge à exporter ; dans son littoral, il a de grands gisements carbonifères, et, au Sud, dans les vastes campagnes de ses provinces australes et dans le territoire de Magellan et la Terre de Feu, vivent et se multiplient d'énormes masses de bétail de race bovine et ovine, dont la viande et la laine occupent une place de préférence dans les marchés européens de Londres et d'autres villes.

Pour développer et intensifier cette production, susceptible d'une augmentation considérable, mon pays a besoin des capitaux qu'offrent les nations qui peuvent en disposer ; il les accepte avec plaisir comme un moyen d'aide internationale, pour les rendre immédiatement, sous forme de produits, au marché mondial, et, de cette façon, il est prêt à contribuer, dans la mesure de ses forces, à satisfaire et à rendre meilleur marché, s'il est possible, l'alimentation du monde.

Et il les rendra grandis, Messieurs, sous forme des produits déjà cités et pourvoyant au monde, comme il est fait depuis de longues années du meilleur, du plus assimilable, du plus nécessaire et non-remplaçable des engrais azotés, le nitrate de soude, dont l'exploitation dans ces derniers temps s'est intensifiée, modernisée et a baissé de prix d'une manière considérable.

L'organisation internationale du crédit agricole, proposée par l'Institut de Rome, trouvera dans mon pays les facilités les plus complètes, si elle arrive à se réaliser, car des institutions de crédit agricole, à long ou court délai, sont, chez nous, établies, les premières depuis longtemps, et les secondes depuis peu ; et, soit avec elles, qui sont solides, responsables et bien dirigées, soit avec les propriétaires



mêmes qui, en leur totalité, ont les titres de leurs terres corrects et sans tache, on pourra s'entendre pour placer les capitaux qui s'offrent.

En effet, il existe au Chili, depuis l'année 1855, la loi qui établit et organise le crédit hypothécaire à long délai, et à son ombre ont grandi et prospéré des institutions solides comme la Caisse de Crédit Hypothécaire et la Banque Hypothécaire du Chili.

Ces institutions émettent des bons à l'intérêt de 7 et 8 p. c., et un ou un et demi d'amortissement cumulatif, avec garantie de la terre et jusqu'à concurrence de 40 p. c. de sa valeur, calculée sous forme commerciale; et ces bons, qui sont cotés presque au pair, offrent, tant au Chili qu'à l'étranger, un placement sûr, solide et de bon intérêt pour les capitaux disponibles. De grandes quantités de ces bons ont été déjà acquises par des capitalistes allemands, français et américains du Nord.

Tant l'Organisation centrale internationale proposée que les capitaux particuliers peuvent concourir à l'intensification de la production au Chili, au moyen de placement en ces bons qui, — la monnaie chilienne étant stabilisée à 6 pence comme elle l'est au moyen de la Banque Centrale, institution inamovible possédant des réserves en or bien plus que suffisantes pour assurer son maintien contre tout événement, — sont, à mon avis, et sûrement de l'avis de toutes les personnes qui se pénètrent de la forme sous laquelle ils se gèrent, un des titres les plus sûrs et de plus haut revenu du monde.

Le grand financier américain, M. Kemmerer, dans sa dernière visite au Chili, a déclaré que la dite Banque Centrale était, à son avis, la plus sûre et celle qui possédait le plus de fonds de réserve au monde.

Nous avons aussi organisé au Chili le crédit agricole à délai plus court, avec une caisse agraire de création récente, mais qui fonctionne déjà normalement. C'est une filiale de la Caisse Hypothécaire qui ouvre des crédits aux agricul-



teurs jusqu'à quatre années de délai, en argent effectif et sous garantie d'animaux, de machines, d'outils, de produits moissonnés et, encore, de fruits verts, semences, etc.

La Caisse est autorisée à avancer jusqu'à cinquante pour cent de l'évaluation commerciale de ces articles et exige la garantie que l'argent accordé soit nécessairement employé en amélioration des biens immobiliers ou en acquisition de semences, appareils de labour, animaux ou engrais.

Un conseil composé des personnalités les plus hautes et les plus distinguées de notre pays dirige ces institutions, dont l'émission de bons arrive déjà à plus de mille millions de pesos de six pence, et cette circonstance, unie à son organisation admirable, et à l'expérience de son fonctionnement permanent et sans embûche depuis plus de soixante-dix années, donne au moins confiant l'impression de la sécurité absolue pour ses capitaux.

Ce ne serait pas trop de faire remarquer que, derrière ces fortes institutions de crédit est l'épargne du Chili tout entière, qui s'est intensifiée et augmentée énormément dans ces derniers temps par la stabilité de la monnaie.

Celle-ci est sous forme de dépôts dans les caisses d'épargne, fusionnées dernièrement en une seule et forte organisation qui dépend du Conseil de la Caisse de Crédit Hypothécaire et avec plus de cinq cents bureaux et succursales disséminés tout le long du pays.

Le total de ces dépôts arrive déjà à plus de huit cents millions de pesos.

Ces fonds, selon la loi organique de la Caisse d'Épargne, doivent se convertir pour la plupart en bons hypothécaires et c'est pour cela que cet amalgame de sécurités et de garanties me fait déclarer que j'estime que la forme du crédit agricole dans mon pays est parfaite, si l'on peut dire qu'il y a de la perfection dans les organisations ou institutions humaines; que ce crédit est préparé pour que fonctionne et trouve écho en lui n'importe quel institut central de caractère international, et je peux dire aussi, laissant de



côté toute fausse modestie, qu'en cette matière, la législation chilienne peut servir d'exemple aux législations de beaucoup de pays.

Des institutions centrales comme celles qui existent au Chili, et dont je viens de faire esquisse sommaire de leur organisation, faciliterait énormément le labeur de l'organisme central international de crédit agricole que proposa la Conférence de Rome en servant d'intermédiaire entre cet organisme et les particuliers.

Donc, il serait fortement désirable que les Parlements des pays ici représentés, et qui auraient besoin de capitaux pour intensifier leur production agricole sans avoir encore établi des organisations centrales de crédit hypothécaire ou mobilier, suscitent la création des lois qui les établissent, facilitant ainsi le travail de la Banque Centrale Internationale proposée par l'Institut d'Agriculture de Rome. (*Applaudissements.*)

**M. J. Raducano**, sénateur, professeur à l'Académie des Hautes Etudes commerciales de Bucarest. — Monsieur le Président, pour ne pas gaspiller de temps et pour que nous puissions prendre une résolution dans cette séance, je vous propose de prier MM. les orateurs de ne plus dépasser cinq minutes et de réduire le plus possible leurs discours à l'analyse de l'exposé de M. le Président et de M. le Rapporteur, et de prendre une décision au sujet de la motion proposée par la délégation roumaine. (*Appro- bation.*)

**M. le Président.** — Je crois qu'il est inutile d'examiner en détail la situation de chaque pays, et que l'on doit se tenir à l'aspect général du problème.

**M. Adolpho Gordo**, sénateur brésilien. — Le problème du crédit agricole international a une grande importance politique et économique; et cette importance devient considérable pour des pays, comme le Brésil, qui possèdent de vastes territoires et qui n'ont pas les ressources néces-



saires pour les exploiter. Une bonne solution de ce grave problème intéresse tous les pays qui ont dans l'agriculture la source principale de leur richesse.

Monsieur le Président, je dispose de trop peu de temps, mais je ferai tout mon possible pour me mettre d'accord avec le règlement.

M. le sénateur Stodola, l'honorable président d'une Chambre de commerce de la Tchécoslovaquie, dans son remarquable discours prononcé à Londres l'année dernière, devant la Commission internationale de Crédit agricole, a observé très bien que ce problème peut être envisagé sous deux points de vue : la façon par laquelle les pays règlent, organisent, développent le crédit agricole, et la façon par laquelle ils obtiennent des ressources et des crédits sur les marchés financiers étrangers.

Eh bien ! ce que la Conférence parlementaire internationale du Commerce se propose, ce n'est pas d'envisager le problème en aucun de ces points de vue, ni de chercher les facteurs légitimes d'une solution.

En effet, dans la Conférence qui a eu lieu à Bruxelles en 1924, M. le député Marcello Soleri avait considéré que la production des céréales en Europe, après avoir diminué notablement après la guerre, — étant donné la destruction de l'économie agricole des pays qui, auparavant, étaient producteurs et exportateurs, ce qui avait déjà produit une crise sérieuse et pouvait encore provoquer des crises plus graves, — et après avoir considéré, aussi, que ces pays ne pouvaient pas rétablir la production ancienne, proportionnelle à la consommation, sans une utile intervention financière étrangère, a proposé que le Congrès demandât aux parlements et aux gouvernements d'étudier les moyens pour rétablir l'exportation des céréales. Le problème du crédit agricole international a été inscrit alors dans le programme des travaux de la Conférence parlementaire qui a eu lieu à Rome, en 1925, et on a nommé comme rapporteur M. le D<sup>r</sup> de Poka Pivny, secrétaire général du Comité parlementaire du Commerce hongrois.



L'éminent rapporteur vérifia les éléments présentés par M. Lubienski, concernant la situation du blé dans la vie économique moderne et son influence sur tous les prix, sur le développement du salaire, sur toute la vie en général, et pensant aussi qu'il n'était pas possible aux producteurs de céréales de relever la production, faute de machines, faute d'outils, faute d'argent, et qu'il y avait besoin d'une intervention financière étrangère, il émit l'avis suivant : qu'il était nécessaire de faire des emprunts de 760 millions de dollars aux agriculteurs de céréales, mais seulement aux agriculteurs d'Europe. Et il a proposé à la Conférence internationale du Commerce de demander l'appui de la Société des Nations, en présentant un rapport qui serait organisé par les délégués de la Conférence, ceux de l'Institut international d'Agriculture de Rome et ceux des banques foncières de l'Europe.

L'année dernière, la Commission s'est organisée, a tenu quelques réunions, discuté longuement la matière, et à la dernière séance, qui eut lieu le 2 septembre, elle a trouvé essentielle l'organisation d'une institution bancaire internationale, à l'effet de demander à quelques pays des capitaux et de faire à d'autres des emprunts à long et à court délai, moyennant des garanties personnelles et réelles.

Voilà, Messieurs, la solution que la Conférence parlementaire du Commerce, après trois ans de travail, entend convenable pour augmenter l'exportation de céréales. Je me permets de le dire, je trouve que la Conférence parlementaire internationale du Commerce n'a pas étudié le programme au point de vue où il devrait être étudié; elle ne l'a envisagé que sous un point de vue très restreint.

Le but de la Conférence parlementaire internationale du Commerce est d'obtenir l'unification, dans les lois des différents peuples, des dispositions qui intéressent l'économie et le commerce, pour qu'elles puissent donner des garanties réciproques et une sécurité parfaite.

Je ne comprends pas pourquoi la Conférence, quand elle a été appelée à donner des solutions à ce grave problème



du crédit agricole international, ne s'occupe pas des réformes législatives qui sont nécessaires pour fixer les éléments du crédit, puisqu'on ne peut pas avoir de crédit agricole international sans une bonne organisation interne dans chaque pays. (*Applaudissements.*)

M. le sénateur Gordo remet au Bureau la proposition ci-dessous :

*Considérant que cette Commission a été organisée et est en fonctions,*

*Emet le vœu :*

*De demander à la même Commission de faire une étude des réformes législatives que doivent faire les pays, comme fondement d'une solide organisation du crédit agricole et qui puisse assurer le développement du crédit agricole international, et de présenter, après étude faite, un rapport sur le crédit agricole international.*

M. le comte de Frontin, sénateur, ancien préfet de Rio de Janeiro. — Monsieur le Président, comme demain il y aura réunion du 1<sup>er</sup> Bureau, je propose que le 2<sup>m</sup>e Bureau siège le matin pour discuter la question du crédit agricole, qui est fort importante et pour laquelle il faudra que chacun puisse énoncer sa pensée comme il le jugera convenable.

M. le Président. — Je crois que nous pouvons discuter encore aujourd'hui pour tâcher de résoudre la question sans plus de retard.

M. Gaston Diderich, député et bourgmestre de Luxembourg. — Il est vraiment regrettable que dans notre séance nous ne puissions échanger nos points de vue. Nous avons des questions très intéressantes à éclaircir et il serait désirable que tout le monde puisse exprimer, en toute liberté, son opinion.

J'appuie donc des deux mains la proposition de l'honorable M. de Frontin, de nous réunir demain à 2 h. 1/2, étant donné que nous ne pouvons terminer les travaux aujourd'hui.

M. le Président. — Je crois qu'il sera préférable de discuter encore quelque temps ; si, après cela, on constate que le sujet ne pourra pas être épuisé à cette séance, je mettrai aux voix la proposition de M. le sénateur de Frontin. (*Très bien!*)

M. Gaston Diderich. — Malgré le peu de temps qui me reste, je tiens à rendre hommage au développement excellent des orateurs qui ont traité avec maîtrise et compétence la question du crédit agricole.

Cette question a pris naissance au Luxembourg ; je comprends l'attachement de M. Soleri pour son enfant, mais il ne m'en voudra certainement pas non plus, de lui consacrer pendant cinq minutes ma sollicitude, puisqu'il s'agit d'un de mes compatriotes.

Cet enfant est en train de devenir un homme solide et fort. La véritable question n'est pas celle de la liberté du crédit agricole. Tout le monde est d'accord avec nous et ce principe étant admis, nous devons chercher à arriver le plus tôt possible à une solution, nous ne devons pas donner à nos gouvernements et à l'opinion publique l'apparence de gens qui pataugent. C'est le cas des gens qui vont au pèlerinage d'Echternach. La procession fait trois pas en avant et deux en arrière.

Il nous faut marcher en avant. Or, les travaux préparatoires sont effectués, les propositions prises ont été élaborées par trois membres de la Conférence parlementaire et les travaux de cette Commission agricole ont trouvé l'assentiment de l'Institut international d'Agriculture de Rome. La Conférence Economique de Genève s'est emparée de nos idées et elle a été d'accord avec nous, de sorte qu'il ne s'agit plus maintenant que d'arriver à une solution.

Je me rallie, sous ce rapport, aux éloquents développements qui ont été présentés tout à l'heure à cet égard, dans l'Assemblée plénière, par l'honorable et éminent bâtonnier M. Hennebicq.



Nous devons arriver à des résolutions ; pour le faire, nous devons laisser notre Commission continuer ses travaux dans le sens dans lequel elle les a entrepris. Nous devons l'inviter à éventuellement s'adjoindre encore différents membres, et voir instituer une Commission permanente qui siègera à cet effet, afin d'étudier et de réaliser enfin la question du crédit agricole sur des bases internationales.

Je ne parlerai pas de l'importance du crédit agricole au point de vue du change. Toutes ces questions se touchent ; il faut surtout éviter, enrayer, le mouvement de « la terre qui meurt » ; il faut combattre rapidement l'attraction tentaculaire des villes, et comment peut-on le faire autrement qu'en développant l'agriculture, en rationalisant l'agriculture, en mettant entre les mains de l'agriculteur les fonds nécessaires pour développer son domaine, pour le mettre à l'abri des 15 p. c. qu'il est obligé de laisser au notaire, parce que ce sont des notaires qui doivent faire les avances ?

Nous devons l'aider à améliorer son exploitation. Cela entraîne à des crédits énormes, qui sont incompatibles avec sa trésorerie ; il a besoin pour cela de capitaux étrangers. S'il les prend auprès des banques, s'il les prend auprès du notaire, il paie des taux usuraires, de sorte que nous devons lui venir en aide, et de cette manière nous éviterons l'excès d'industrialisation des Etats, qui est un grand danger pour sa sécurité.

Je me rallie donc à la proposition qui a été présentée par M. Dragomiresco, qui cependant me semble très longue, et, dans certains de ses exposés, assez imprécis, et comme subordonnée à un nouvel organisme, un organisme qui vient d'être fixé : la Société des Nations qui n'a pas fait d'entente à cet égard, alors que nous nous trouvons à pied d'œuvre.

Il ne faut pas oublier que les matériaux sont là, nous n'avons plus qu'à construire ; continuons la construction puisqu'elle est entre les mains de bons ouvriers.

Je vous propose une autre résolution qui est plus brève que celle de M. Dragomiresco, mais qui résume toute la



question, et qui contient également dans son essence les éléments qu'il a traduits.

Encore un mot pour féliciter l'honorable sénateur du Brésil, qui nous a fourni des éléments précieux. Il a, dans son exposé clair et précis, fourni, fixé les éléments principaux, et dans une note détaillée, concernant le crédit agricole, établi qu'il ne faut pas voir dans le crédit agricole un moyen de protéger seulement la production des céréales ou du blé.

Je suis heureux de pouvoir, à cet égard, dissiper les malentendus. Nous voulons encourager la production dans son ensemble, toutes les productions, et c'est le caractère du crédit agricole et de l'organisation que nous voulons lui donner. De plus, dès que le crédit agricole sera organisé, les Etats seront encouragés à organiser aussi la propriété et à assurer les garanties nécessaires pour obtenir les crédits, puisque les crédits ne seront accordés qu'à bon escient, et à tous ceux qui offrent ces garanties.

Or, les Etats seront encouragés à organiser, sous ce rapport, le travail, à lui donner des bases solides, afin qu'on puisse avoir recours au crédit agricole. (*Applaudissements.*)

Voici le texte que je vous propose :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce, considérant les résolutions adoptées par la Commission du Crédit agricole de l'Institut d'Agriculture de Rome en octobre 1926 et par la Conférence Economique de Genève de mai 1927, ainsi que les débats antérieurs de la Conférence internationale du Commerce tenue à Londres en 1926, et qui ont, dans la circonstance, une importance particulière,*

*Emet le vœu que toutes ces études soient poursuivies entre la Société des Nations, l'Institut d'Agriculture de Rome, l'Alliance coopérative internationale et la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qu'au cas où il résulterait de ces études la possibilité d'une réali-*



*sation effective, il soit établi un avant-projet de l'organisme envisagé qui devrait être soumis pour examen aux gouvernements et aux organisations agricoles les plus représentatives des divers pays.*

M. le D<sup>r</sup> Paul Lejeune-Jung, *membre du Reichstag* (s'exprimant en allemand). — Je me réjouis que la question du crédit rural ait été discutée si bien en détail et en connaissance de cause pendant cette Conférence, et c'est essentiellement M. le sénateur Soleri que je dois remercier pour la grande initiative qu'il a prise à ce sujet. Déjà pendant notre dernière Conférence à Londres, ensuite pendant la Conférence Economique de Genève, la signification de l'économie rurale dans l'économie mondiale, et son rapport étroit avec les autres branches professionnelles, en particulier avec l'industrie, a été partout fortement appréciée.

De tous côtés s'imprègne la motion qu'aucune branche économique ne peut être avantagée au détriment d'une autre, et c'est pourquoi la conservation d'un équilibre convenable entre l'économie rurale et l'industrie doit être assurée.

Quant aux résultats de la Conférence Economique de Genève, j'attire votre attention sur le principe, que l'agriculteur doit obtenir une rémunération équitable qui ne repose pas sur l'éventualité de la spéculation, mais bien sur un état de prix régulier, qui lui procure un profit équitable, ainsi qu'elle est accordée aux autres producteurs.

Nous avons en Allemagne un proverbe qui dit : « Le paysan n'est pas un jouet ! » Je crois que cette phrase doit être une directive pour toute la question du crédit rural. Aussi l'économie rurale ne peut pas être prise seulement à l'égard des produits, mais aussi à l'égard des crédits employés par elle, comme but de la spéculation. Tout compte fait, seuls les producteurs ruraux peuvent porter un jugement exact sur les besoins de crédit de l'économie rurale des divers pays, et sur les conditions d'après lesquelles un crédit à contracter, dans le cadre de l'économie



totale d'un pays, semblerait utile. C'est pourquoi il me semble nécessaire, du moins d'après nos expériences en Allemagne, de constituer, dès le principe, l'économie rurale au moyen de la ressource personnelle et de la coopération, d'où, sans aucun doute, le concours et l'assistance des institutions centrales de crédit, officielles ou privées, ne peuvent être écartés.

Si les directions responsables des institutions rurales de crédit et des sociétés centrales de chaque pays se réunissaient, occasionnellement ou régulièrement, pour discuter en commun la situation financière et économique, ainsi que les besoins de l'économie rurale de chaque pays, beaucoup de difficultés pourraient être surmontées par l'entente internationale.

Dans ce sens, je fais un bon accueil aux idées mises en avant par l'Institut international d'Agriculture de Rome, aux travaux duquel l'Allemagne s'intéresse. Je me permets de vous prier de donner suite à ces impulsions et d'autoriser notre secrétaire général à prendre contact avec la section économique de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

M. Georges Semergieff, *député bulgare, président de la Commission des Finances.* — Monsieur le Président, Messieurs, l'intervention aux débats de M. le sénateur brésilien Adolpho Gordo est d'une grande utilité. Il a bien voulu attirer notre attention sur l'aspect bancaire du problème qui, sans doute, est fort important. Mais je dois ajouter que, nous tous qui soutenons l'idée de l'organisation internationale du crédit agricole, nous n'avons jamais ignoré les principes classiques bancaires, sans lesquels une institution de crédit ne peut prospérer.

Je partage l'avis que chaque Etat doit faire des efforts pour l'organisation du crédit agricole sur son territoire et aussi mettre ses institutions locales de crédit agricole sur une base solide au point de vue surtout des garanties. La Conférence parlementaire internationale du Commerce et



sa Commission d'étude ont toujours tenu compte du principe que le crédit suppose des garanties effectives, la confiance.

Cette première étape, si je peux dire, du problème, est réalisée presque dans tous les pays, mais n'est pas suffisante, d'où l'idée d'une organisation internationale du même crédit.

Permettez-moi de vous dire que chez nous, en Bulgarie, nous avons depuis plus de vingt ans organisé une banque agricole d'Etat, qui a rendu de grands services à l'agriculture ; nous avons aussi les institutions coopératives de crédit agricole. Mais, à cause de la dépréciation de la monnaie et de la crise monétaire, ces institutions ne peuvent, avec leur capital disponible, satisfaire les besoins de l'agriculture.

C'est le cas aussi des autres pays agricoles.

Je considère que l'idée de la création d'une banque internationale de crédit agricole est heureuse.

Cette banque, sans doute, pourra rendre de grands services. Une telle institution, par sa nature même et son organisation, sera en état de se mettre plus facilement au courant des besoins des différents pays agricoles aussi bien que des garanties qu'ils peuvent fournir.

Je veux vous rappeler aussi l'idée émise par M. le Délégué allemand que l'organisation du crédit dans les pays agricoles intéresse aussi les pays industrialisés. Nous ne devons jamais oublier que l'industrie est étroitement liée à l'agriculture. Nos efforts pour l'organisation du crédit agricole auront leurs répercussions favorables aussi à l'industrie.

Je pense, au point de vue de la méthode à suivre, qu'il sera très utile d'avoir aussi le concours des chefs des institutions de crédit agricole des différents pays. (*Applaudissements.*)

**M. J. Raducano.** — Je dois vous dire aussi sobrement que possible l'étonnement que me cause la motion de M. Diderich.



Monsieur le Président, notre motion, présentée par M. Dragomiresco, a été approuvée à l'avance par M. Diderich, et il semble qu'il vienne à présent la rééditer en quelque sorte, mais d'une façon trop abrégée.

Dans notre motion, il existe un vœu que le Conseil général prenne toutes les mesures pour réaliser le plus vite possible l'avant-projet de l'Institut international du Crédit agricole, et, dans ces conditions, je crois qu'il n'est pas nécessaire de reprendre la motion de M. Diderich. En ce qui concerne l'observation des autres orateurs, je suis tout à fait d'accord avec M. Lejeune-Jung. Il a très bien dit : « Si le paysan n'a pas d'argent, le monde est pauvre », et il m'a rappelé un mot d'un grand sociologue français, qui disait : « Pauvre paysan, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre roi ».

Aux temps modernes, on peut dire : « Etats agricoles pauvres, Etats industriels pauvres; Etats industriels pauvres, misérable économie mondiale », et c'est pour cela que nous affirmons ici le grand succès de l'agriculture à la Conférence économique internationale de Genève, et que nous vous proposons la coopération des divers organismes internationaux avec la Société des Nations.

L'Institut agricole international de Rome et l'Alliance coopérative industrielle répondent au désir bien fondé des délégués allemands, car les organisations coopératives sont les premières à établir solidement le crédit agricole dans les différents pays.

Ces organisations, sur l'initiative et avec la collaboration de la Conférence parlementaire internationale, peuvent aboutir à une solution rationnelle, pour créer l'Institut de Crédit agricole international.

Mais maintenant, Messieurs, encore deux mots :

Le crédit agricole présente des aspects tout à fait différents des autres organisations de crédit.

Il ne faut pas mettre nos espérances, pour résoudre le problème du crédit agricole, dans les organisations financières qui sont fondées pour le commerce et l'industrie.



Je crois que, pour résoudre le problème du crédit agricole dans les lignes générales, il faut s'appuyer sur la coopération et la mutualité même des agriculteurs.

Dans aucun domaine, le principe du *self help* n'est réalisable, comme dans le domaine agricole.

L'Etat est intéressé à intervenir — et, ici, je me permets de répondre à M. le Sénateur brésilien — pour unifier la législation des différents pays et rendre possible la réalisation de ces organismes superposés, et la fédération des instituts existants dans divers pays, pour les crédits agricoles. (*Applaudissements.*)

M. J.-H. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture de France. — Au nom de la délégation française, je suis appelé à prendre la parole, et je vais essayer de ne pas dépasser les cinq minutes qui me sont accordées, quoiqu'on prétende généralement que les orateurs qui commencent ainsi ne tiennent jamais leur promesse.

M. le comte de Frontin. — On devrait laisser aux orateurs la liberté de parler sur des questions aussi importantes.

M. J.-H. Ricard. — Je vous remercie, mon cher Sénateur; néanmoins, je vais essayer de concrétiser mes vues en cette matière le plus possible.

On vient de vous faire l'historique de la question. Très justement M. Gordo, sénateur du Brésil, vous a dit que son point de départ avait été l'inquiétude que quelques personnes avaient manifestée sur l'insuffisance, estimaient-elles, de la culture du blé dans le monde. Oui, c'est bien la préoccupation de l'augmentation de la production du blé qui se trouve à l'origine de la proposition que nous étudions en ce moment. Les débats de notre précédente assemblée à Londres en témoignent.

Puis, au fur et à mesure des études, le programme a été élargi, il a été transformé, et les promoteurs du projet en sont arrivés à la conclusion envisageant l'augmentation

non seulement de la production du blé, mais de toute la production agricole. C'est vaste, bien vaste. Raison de plus pour ne se prononcer qu'après examen très sérieux. Certes, on ne peut qu'applaudir aux paroles exposant qu'il faut assurer une alimentation abondante de la population mondiale, car tout le monde sait que lorsqu'il n'y a pas de foin au ratelier, les chevaux se battent. Ainsi, en travaillant à augmenter la production alimentaire dans le monde, on fait œuvre essentiellement pacificatrice.

On a cherché des moyens. A notre Conférence parlementaire internationale du Commerce, certains de nos collègues ont cru en trouver un dans l'institution d'une banque internationale agricole, et ils ont lancé un projet en ce sens. Nous en avons discuté, tout spécialement, à Londres. A notre exemple, d'autres institutions s'en sont également préoccupées, et depuis notre réunion de l'an dernier à Londres, un fait notable s'est produit. Il vient de vous être rappelé : la Conférence Economique de Genève a mis le sujet à son ordre du jour. Réjouissons-nous-en. Le Congrès des Associations agricoles, tenu à Varsovie, et celui de l'Alliance internationale de la Coopération, à Stockholm, en ont débattu. Leurs vœux aussi sont à prendre en considération. Enfin, ici même, MM. les Représentants de l'Amérique du Sud viennent de nous exprimer une pensée qui est d'une importance capitale, et qui correspond tout à fait à ma propre manière de voir en ce domaine où, en France, je me suis spécialisé. Les ministres ne choisissent pas toujours leur jour et leur heure pour agir, mais lorsque j'ai été ministre de l'Agriculture, j'ai pu faire aboutir une loi, le 5 août 1920, qui m'a donné la joie de faire réaliser une formule que j'avais vigoureusement préconisée dans des articles de presse et de faire créer un Office national de Crédit agricole, autonome, à Paris.

Or, précisément, les représentants de l'Amérique du Sud, du Brésil, du Chili, de l'Uruguay, viennent nous dire : Il faut procéder avec méthode et instituer en premier lieu des institutions nationales, seules bases de crédits interna-



tionaux agricoles solides. C'est juste ; ajoutons qu'il ne faut pas s'exposer à provoquer des déceptions parmi les agriculteurs. Il ne faudrait pas leur donner l'espoir qu'on pourra les alimenter largement de capitaux et plus tard les laisser dans une vaine attente. Ces capitaux, il faudra bien aller les chercher quelque part. A quelles conditions ? Et quand on les aura trouvés, pour faire œuvre saine, il faudra s'assurer qu'ils seront prêtés à bon escient, en quelque pays du monde que cela soit, et qu'ils seront remboursés à échéance.

Que penseraient de la Conférence les agriculteurs des pays qui nous reçoivent si largement, si, en nous promenant de capitale en capitale, nous nous bornions à jeter de par le monde des idées qui ne seraient pas réalisables, ou qui ne répondraient pas au but réel qu'on se propose d'atteindre, c'est-à-dire si nous ne savions pas donner aux idées un résultat substantiel et utile aux populations qui nous font confiance ? (*Très bien !*)

J'appuie très chaleureusement l'opinion du distingué sénateur brésilien en déclarant qu'il faut procéder étape par étape. En France, où je me plais à le dire — l'exemple de l'Allemagne et de ses caisses « Reiffeisen » a été des plus heureux, — nous avons commencé par fonder des caisses communales, c'est-à-dire à très petit rayon territorial, puis nous avons constitué les caisses régionales et, enfin, en 1920, notre Caisse nationale a vu le jour. Ainsi, nous avons un édifice complet qui peut, si on le juge pratique et désirable, entrer en contact avec les autres organismes nationaux similaires, afin de mettre sur pied un Institut international de Crédit agricole. Une banque de cet ordre aurait ainsi des garanties. Telle est la marche à suivre, me semble-t-il, car, comme l'a dit souvent mon illustre devancier, M. Jules Méline, il est nécessaire de créer le crédit agricole, non pas en commençant par en haut, mais par en bas. C'est très juste, l'expérience l'a prouvé, et il faut monter, progressivement, les marches de l'escalier conduisant à une Caisse nationale, puis à une Banque internationale,



en faisant attention à ne pas aller trop vite, pour ne pas avoir, en cas de difficulté, à descendre précipitamment.

Je me permets de vous parler de ceci avec d'autant plus de fermeté que chez nous, en France, on a fait deux expériences concluantes là-dessus : l'une, qui a consisté à créer des caisses mutuelles de crédit agricole, en élargissant peu à peu le rayon d'action, expérience qui a été couronnée de succès ; l'autre, qui a eu lieu quand l'Empire a voulu créer une banque centrale s'étendant à toute l'agriculture française. Bien que disposant de capitaux très importants, comme elle ne pouvait s'appuyer sur les échelons intermédiaires solides, cette magnifique banque centrale a fait une magnifique faillite.

Pour toutes ces considérations, hâtivement résumées, je conclus en déclarant que je trouve dans la motion roumaine l'ensemble des idées correspondantes aux miennes, et l'indication d'une bonne méthode de travail progressif, qui peut conduire à des résultats positifs. Par conséquent, au nom de la délégation française, j'approuve et j'appuie chaleureusement la motion roumaine.

A côté de cette motion, il y a celle qui vient d'être déposée par M. le Représentant du Grand-Duché de Luxembourg. Heureusement, les deux motions ne s'excluent pas, cette dernière, au contraire, peut être intégrée d'une façon parfaite dans la première. En effet, le délégué luxembourgeois demande de créer à Bruxelles une commission de sept membres qui continuera notre travail. En principe, je n'aime pas de telles commissions, surtout une commission comme celle-ci, de sept membres, qui, dès lors, aura deux ou trois membres choisis dans un continent et trois ou quatre autres membres provenant d'un autre continent. Ces membres auront beaucoup de difficultés à se réunir et à suivre les travaux d'une façon efficace.

Je suis convaincu que, s'ils veulent donner à leurs études un cadre quelque peu étendu, il leur sera impossible de faire un travail suivi, méthodique et systématique. Je crois donc qu'il faut se limiter à demander qu'il y ait une com-



mission à Bruxelles, ayant pour simple mission de suivre la question qui vient d'être débattue, et ayant pour but précis de faire mettre en œuvre la résolution roumaine. Ainsi, il y aura à Bruxelles une surveillance compétente exercée au nom de la Conférence parlementaire internationale du Commerce pour veiller à ce que, avec célérité et persévérance, le vœu que nous allons émettre ne reste pas dans les nues, mais qu'au contraire il reçoive une application rapide : elle est, à mon avis, la façon de concilier les deux motions. Je crois que nous pourrons arriver de la sorte à quelque chose de sérieux, et par conséquent à quelque chose qui donnera satisfaction à nos mandants. (*Applaudissements.*)

M. Guillermo Garcia, sénateur uruguayen (s'exprimant en espagnol). — Le crédit agricole a été établi en Uruguay il y a quelques années et il se développe peu à peu par voie d'essais, qui tiennent compte des modalités de l'exploitation rurale. Je parle ici du crédit purement agricole, à l'exclusion du crédit pour l'élevage.

Le crédit agricole foncier est assuré par la Banque Hypothécaire Nationale. Il effectue des opérations hypothécaires au moyen de cédules délivrées par cet établissement. Elles sont cotées en Bourse et sont acquises couramment par les particuliers, avec une légère dépréciation variable suivant les trente ans de terme, donnant 6 p. c. d'intérêt et 1 p. c. d'amortissement. Il est assuré aussi par la Banque de la République au moyen de prêts hypothécaires à deux, cinq et dix ans, remboursables les premiers par amortissements annuels de 20 p. c. et les seconds par amortissements annuels de 10 p. c. avec un intérêt de 5 à 5 1/2 p. c., toujours au-dessous de la cote moyenne de l'intérêt de la place.

Le crédit agricole de l'exploitation, celui destiné aux biens immeubles de l'exploitation et celui destiné aux biens meubles, est assuré par la Banque de la République contre une garantie réelle, et suivant l'esprit d'épargne des requérants et en tenant compte de ses qualités morales et de



travail sous le contrôle d'inspecteurs de cette banque et à la suite d'informations préalables de caractère agronomique, fournies par la section compétente.

Le crédit agricole hypothécaire à 30 ans de terme, organisé par la Banque Hypothécaire, préfère rendre propriétaire de la terre celui qui la travaille et il est fait droit aux demandes en tenant compte des informations sur la moralité et la capacité du sollicitant, la fertilité des terres, les voies de communication et tarifs de transport, et le total du crédit atteint presque toujours jusqu'à 85 p. c. de la valeur marchande de la terre.

Le requérant doit posséder, pour les acquisitions qu'il réalise au moyen de ce procédé, au moins 15 p. c. de la valeur en argent liquide.

La loi créant ce crédit détermine que l'étendue maximum de terre que peut acquérir l'agriculteur qui veut bénéficier de cette loi est de 72 hectares et prévoit les cas où l'agriculteur ne pourra pas accomplir les obligations qu'il contracte avec la Banque Hypothécaire.

S'il est prouvé que cette situation d'insolvabilité est due à des causes de force majeure : mauvaise récolte, infirmité, etc., l'Etat paie pour l'agriculteur.

Ceux qui font appel à ce crédit sont exempts de certains impôts et jouissent de diverses franchises.

Les prêts hypothécaires à 5 ans avec amortissement annuel de 20 p. c. accordés par la Banque de la République sont destinés généralement à l'amélioration des exploitations, leur agrandissement, leur perfectionnement et la création d'industries agricoles ou annexes.

Les prêts hypothécaires à 10 ans avec amortissement annuel de 10 p. c. accordés par la même banque sont destinés à l'achat de terres et peuvent être considérés comme étant une formule intermédiaire entre l'hypothèque à 30 ans et les opérations courantes d'hypothèque à court terme.

Ces opérations ne peuvent faire appel à l'aide accordée par l'Etat aux agriculteurs qui utilisent les crédits de la Banque Hypothécaire.



Le crédit agricole à capital fixe des exploitations s'applique aux gages agricoles, aux prêts pour achat de reproducteurs, à l'installation des fermes et d'industries agricoles, à l'acquisition de l'outillage agricole et aux exploitations forestières.

Le prêt sur gage agricole est très peu utilisé par les agriculteurs, de même que celui destiné à l'achat de reproducteurs.

Les prêts pour l'installation des fermes et industries agricoles sont accordés à titre de crédit personnel en vue de faire évoluer l'agriculture extensive qui prédomine actuellement en Uruguay, vers l'agriculture intensive du type des fermes.

Cette orientation agricole est grandement encouragée dans le pays. A la libéralité des ressources pécuniaires qui lui sont destinées, s'ajoutent toute une série de mesures de propagande orale et écrite. L'émulation des cultivateurs est stimulée par des prix en argent, des diplômes aux concours et expositions agricoles annuelles, régionales et nationales et l'on a adopté des mesures de protection fiscale pour certains produits pour la culture desquels le pays s'intéresse.

Les prêts sont amortis conformément au développement de l'industrie que l'on veut établir et en tenant compte de son évolution, de sa productivité et du placement normal de ses produits.

Généralement, l'amortissement s'établit dans le délai de trois ans par tranches de 20, 30, 50 p. c. Ce sont les prêts pour l'achat de semences sélectionnées qui ont obtenu le plus de succès et qui accusent une multiplication visible.

Notre agriculture extensive et les défectueuses méthodes de travail agricole donnaient de faibles rendements.

On a entrepris dans le pays une grande propagande pour l'emploi de semences sélectionnées et des lois furent faites accordant des crédits pour en permettre l'achat. Les succès obtenus dans la pratique par l'emploi des semences sélectionnées ont rapidement répandu ce procédé et il a été possible d'élever ainsi le rendement général des récoltes.



Nous obtenions antérieurement de six à sept quintaux par hectare. En ce moment, la moyenne est passée à quinze quintaux. Ce genre de crédit se répand considérablement dans toutes les classes de semences : blé, maïs, pommes de terre, avoine, luzerne, etc.

Les prêts spéciaux pour l'achat de l'outillage présentent certaines difficultés dues aux risques qu'ils présentent par suite de l'usure, de leur peu de durée et leurs continuelles réparations.

Néanmoins, on les accorde par un contrat entre les maisons importatrices d'outillage, l'agriculteur et la banque.

Il est aussi accordé des prêts afin de protéger le laboureur dans le cas où il serait conduit, par la nécessité, à une mévente de ses produits.

La banque avance jusqu'à 60 p. c. de la valeur de l'évaluation de la récolte déposée dans un local spécial ou un local privé offrant à la banque toute garantie de responsabilité et de sérieux. De cette façon, l'agriculteur ne sacrifie pas le fruit de son travail en vendant ses récoltes au prix qui lui est imposé par les spéculateurs.

Tous ces prêts sont accordés pour un, deux ou trois ans. Les crédits sont concédés par les agences, succursales et représentants de la banque fonctionnant dans toutes les villes de la République.

En 1926, ils entreprirent les opérations suivantes :

Montant des prêts . . . . \$.	1,694,000
Montant des prêts hypothécaires . . . . .	4,000,000

Nous avons aussi une loi spéciale pour provoquer l'organisation de caisses rurales.

Les résultats sont encourageants, bien que la diffusion de ces organismes soit un peu lente. La Banque de la République doit les doter de capital à intérêt inférieur à celui qui est couramment en usage sur la place.



En 1926, il existait 23 caisses rurales avec une responsabilité déclarée de 142,220 dollars et un crédit utilisé de 230,000 dollars.

Les résultats obtenus par le moyen de ce plan d'organisation de crédit agricole furent vraiment remarquables.

Les centres agricoles se sentirent encouragés dans leur développement et soutenus dans leurs efforts. Une fois disparue l'atmosphère de méfiance et d'hostilité propre à ces milieux ruraux, ils comprirent les avantages des nouvelles méthodes d'exploitation, ils travaillèrent à l'amélioration de leurs procédés de travail en adoptant les formules supérieures de l'industrie agricole moderne qui permettent l'application illimitée des sciences et des arts.

Les directives données par l'organisation des crédits agricoles que je viens de décrire sont efficacement complétées par des initiatives de tout genre, notamment par l'enseignement théorique et pratique de l'économie populaire et du coopérativisme dans les écoles primaires, surtout dans les campagnes.

Notre loi de l'instruction publique a compris la nécessité de répandre l'esprit d'épargne en permettant aux élèves d'avoir un carnet de Caisse d'épargne postale dont les dépôts sont faits par le moyen de timbres, à partir d'un centavo.

On a aussi rendu obligatoire l'enseignement du coopérativisme, par des conférences et par l'organisation de coopératives.

L'enseignement du coopérativisme et l'organisation des coopératives dans les centres agricoles peuvent être considérés comme les cellules du développement du crédit rural, sain, peu coûteux et efficace, puisque sa conséquence directe est de permettre aux agriculteurs d'utiliser les coopératives de crédit ou caisses rurales dont le fonctionnement, d'une façon générale, se heurte à la méfiance qu'inspirent aux cultivateurs les organisations de cette espèce, surtout parmi les populations d'esprit nettement individualiste.

La possibilité d'un sévère contrôle et d'une stricte surveillance sont les meilleures conditions pour l'action du crédit agricole.

Il s'ensuit que les crédits sollicités sont accordés à ceux qui remplissent le mieux les conditions prévues pour leur distribution, leur destination et leur surveillance.

C'est pourquoi il convient que la Conférence parlementaire internationale du Commerce s'intéresse non seulement à la constitution de la Banque internationale de Crédit agricole, mais veille à garantir la distribution de ces crédits en faisant l'éducation des hommes qui vont les utiliser dans chaque pays et dans chaque région.

Pour arriver à ce but, nous devons utiliser l'école primaire. Conformément à ce que je viens d'exposer, je propose que la XIII<sup>me</sup> Assemblée de la Conférence parlementaire internationale du Commerce émette le vœu suivant :

*La XIII<sup>me</sup> Assemblée de la Conférence parlementaire internationale du Commerce considère que l'un des moyens les plus efficaces de la distribution du crédit agricole est l'organisation de coopératives de crédit et recommande son enseignement théorique et pratique dans les écoles primaires.*

Je pense qu'aucun de mes collègues n'a besoin d'explications pour comprendre la raison et la portée de ma proposition.

Par la création de la Banque internationale de Crédit agricole et par ma proposition relative à la meilleure répartition et à l'enseignement du crédit agricole, nous avons trouvé la vraie formule intégrale du crédit agricole international.

Mettons un terme à l'éternelle discussion sur la question de savoir si ce crédit doit s'organiser d'en bas vers le haut, ou du haut vers le bas.

Nous disposerons d'une banque spécialisée et de clients idoines, ce qui donne une double garantie d'efficacité et de sécurité à l'œuvre de démocratisation des terres et au régime



capitaliste que nous voulons instaurer dans la classe des travailleurs de la terre. (*Applaudissements.*)

M. le comte **de Frontin**. — Monsieur le Président, l'heure est déjà avancée et je constate que demain, de 10 h. 1/2 à midi et demi, nous disposons de deux heures pour continuer nos débats et soumettre les vœux à la séance plénière de 3 heures.

Il y a plusieurs propositions, et il y a lieu de les examiner avec attention.

M. le **Président**. — En effet, il y a trois ou quatre propositions et je crois qu'il y a lieu de renvoyer la séance jusqu'à demain à 10 h. 1/2. (*Assentiment général.*)

La séance est levée à 7 heures.

---

*Deuxième séance.*

---

La séance est ouverte à 10 h. 1/2, le 9 septembre, dans une salle de section de la Chambre des Députés, sous la présidence de M. Marcello SOLERI, *député, ancien ministre des Finances d'Italie.*

**M. le Président.** — Avant de vous donner, en résumé, le résultat de notre discussion d'hier, je constate qu'il y a déjà un accord presque complet sur la nécessité de la création du crédit agricole et sur les moyens de la réaliser avec diverses méthodes, sur lesquelles nous espérons trouver une formule d'accord, qui donne satisfaction à tous les desiderata. Puisque personne n'a demandé la parole, je vais en donner lecture :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant les résolutions adoptées par la Commission du crédit agricole de l'Institut d'Agriculture de Rome en octobre 1926 et par la Conférence Economique de Genève de mai 1927, ainsi que les débats antérieurs de la Conférence internationale du Commerce tenue à Londres en 1926 et qui ont, dans la circonstance, une importance particulière,*

*Rappelle que l'initiative de la mise à l'étude d'un projet d'organisation internationale du crédit agricole revient à la Conférence parlementaire internationale qui, par ses démarches et suggestions, réussit à intéresser l'Institut international d'Agriculture de Rome,*

*Estime qu'il doit être donné au plus tôt une suite effective soit aux conclusions de la Conférence Economique de Genève, pour que la Société des Nations examine « de façon*



*approfondie la documentation de l'Institut international d'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, dans la forme que l'expérience relèvera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture, là où elle manque de capitaux »*, soit aux conclusions de la Commission internationale du crédit agricole de l'Institut international de Rome pour la convocation d'une Conférence internationale dans le but d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation du crédit agricole,

*Emet le vœu que toutes ces études soient poursuivies entre la Société des Nations, l'Institut d'Agriculture de Rome, l'Alliance coopérative internationale et la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qu'au cas où il résulterait de ces études la possibilité d'une réalisation effective, il soit établi un avant-projet de l'organisme envisagé qui devrait être soumis pour examen aux gouvernements et aux organisations agricoles les plus représentatives des divers pays.*

*Décide de poursuivre son œuvre pour hâter les réalisations pratiques des vœux émis dans les assemblées plénières de Rome et de Londres, et charge le Conseil général de nommer dans ce but une Commission permanente.*

**M. le Président.** — Il y a deux vœux proposés, l'un par le représentant de l'Uruguay et l'autre par le représentant du Brésil. Nous les avons retenus, parce qu'ils sont des plus simples. Les voici :

#### MOTION GARCIA

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considère que l'un des moyens les plus efficaces de la distribution du crédit agricole est l'organisation de coopératives de crédit, et recommande son enseignement théorique et pratique dans les écoles primaires.*



## MOTION GORDO

*La Conférence Parlementaire Internationale du Commerce,*

*Emet le vœu :*

*De demander à la Commission agricole de faire une étude des réformes législatives, comme fondements d'une solide organisation du crédit agricole et qui puisse assurer le développement du crédit agricole international, et de présenter, après étude faite, un rapport sur le crédit agricole international.*

M. J.-H. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture de France. — M. Dragomiresco m'invite à prendre la parole pour dire, au nom de nos deux délégations, d'abord, que nous nous réjouissons très sincèrement d'avoir obtenu une formule de conciliation nous donnant satisfaction sur les différents points de vue pratiques qui nous tenaient à cœur, afin d'arriver à donner une suite effective à l'ensemble des idées que nous discutons à la Conférence depuis plusieurs années.

Puis, nous désirons rendre hommage à notre Président, qui, avec beaucoup d'élégance, est arrivé, au milieu de bien des difficultés, à coordonner les points de vue de ceux qui, depuis la session de Londres, ont pris part aux travaux préliminaires de cette Conférence. A Monsieur Soleri nous adressons donc nos très vives félicitations. (*Vifs applaudissements.*)

En outre, M. Dragomiresco et moi-même nous appelons l'attention sur le dernier paragraphe du vœu. M. Dragomiresco signale que déjà une Commission du crédit agricole de six membres a été créée à Londres l'an dernier. Or, d'après le vœu d'aujourd'hui, il serait question maintenant de nommer une Commission de sept membres. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre ces deux commissions, l'une de six membres, celle de Londres, et l'autre de sept, à décider à Rio de Janeiro. Il est indispensable de les fondre en une seule.



Je pense, d'ailleurs, que c'est là une question purement administrative dépendant du Conseil général, auquel nous devons faire confiance, pour porter, s'il le juge utile, à sept le nombre des membres de la Commission interne fondée à Londres.

Je crois même qu'il serait préférable de ne pas être trop strict au sujet du nombre des membres de cette Commission, et de laisser au Conseil général une certaine latitude.

Je suis très frappé, en effet, dans la circonstance, de ceci : nous avons au milieu de nous des collègues de l'Amérique du Sud, qui nous ont prouvé, au cours de la séance d'hier, une grande compétence en matière de crédit agricole. Il serait, dès lors, désirable qu'ils puissent être représentés dans cette Commission et que pour cela il soit possible d'augmenter le nombre des membres de manière à faire une place appréciable à ces représentants de l'Amérique du Sud. J'en serais, personnellement, extrêmement heureux.

Par conséquent, n'adoptons pas un chiffre fixe de membres, laissons au Conseil général le soin de décider sur cette question de nombre. (*Applaudissements.*)

M. Westropp Bennett, *vice-président du Sénat irlandais*. — Je regrette de ne pouvoir adhérer aux résolutions qui ont été proposées ici, un peu vite à mon sens, et je demanderais, étant donné la complexité de la question, qu'il soit laissé aux délégués la possibilité de lire et d'examiner les résolutions, avant d'avoir à se prononcer en leur faveur. Le sujet a été considéré sous ses divers aspects. J'appartiens, pour ma part, à une communauté purement agricole dans laquelle nous avons essayé de résoudre à notre façon le problème agricole. Je suppose et je souhaite que mes collègues de cette Assemblée seront d'accord avec moi sur la complexité du problème et sur l'opportunité de lui apporter une solution convenable, mais il me semble que la hâte, qui s'est dès le commencement manifestée dans le Comité, ne convient pas à un sujet d'une pareille complexité. Je crois que c'est surtout par la coopération que le



problème peut être résolu. Nous autres, en Irlande, pays, comme vous savez, purement agricole, nous avons déjà essayé de résoudre ce problème. Nous avons déjà, à l'heure actuelle, établi une banque centrale chargée d'accorder des crédits à court et à long terme. Elle ne fonctionne pas encore, car elle n'a été créée qu'à la dernière session du Parlement. En outre de cette banque, nous profitons de l'expérience des vingt dernières années sur la coopération. Je puis dire que j'ai été l'un des pionniers de ce mouvement et nous avons eu pour devise : « A ferme meilleure, vie meilleure et meilleures affaires. »

J'espérais et j'espère toujours que la présente Conférence va établir une Commission permanente, chargée de cette importante question.

Je suis heureux de pouvoir dire que le rapport de M. le comte Lubienski montre bien toute la complexité du problème et le désir de la Conférence parlementaire de lui donner une solution appropriée.

Il m'a semblé que la proposition, adoptée par l'Institut de Rome en septembre 1926, courait le danger d'être mise, comme nous disons en Irlande, « On the long finger » (ajournée *sine die*.)

C'est pour éviter cela que je me suis levé et que je demanderai au Président de vous soumettre toute résolution, mais aussi de donner aux autres délégués, qui ne peuvent pas suivre ce débat, comme nous le souhaiterions, la possibilité d'examiner la question, afin que n'importe quelle résolution adoptée ici le soit en complet accord avec chacun des délégués de cette Assemblée. Il s'agit là d'un problème complexe et auquel est liée la vie même de vos pays, car si vous n'avez pas une vigoureuse population rurale, dont tous les efforts sont dirigés vers la culture du sol, le progrès du monde s'arrêtera, et c'est parce que nous, petit pays agricole, nous sommes parvenus, avec quelque succès, à régler cette question, que je crois que le conseil d'un pays comme l'Irlande peut être de quelque profit pour une assemblée comme cette Conférence.



Je souhaite vivement que les propositions soumises soient envoyées à un bureau permanent, comme cela a été proposé, et je suis prêt à appuyer toute résolution dans ce sens. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — D'après ce que vient de nous dire l'honorable M. Westropp-Bennett, je crois que nous sommes tous d'accord.

Je remercie M. Ricard et M. Dragomiresco de l'esprit de conciliation qu'ils ont apporté en cette occurrence. Nous avons fait une nouvelle étape vers la réalisation pratique des instituts de crédit agricole internationaux, que je crois devoir être très utiles.

Les capitaux vont tous à l'industrie, et ne vont pas à l'agriculture. L'agriculture n'a pas de bourse, tandis que l'industrie en a une.

Il faut que la Conférence parlementaire, où nous travaillons, émette le vœu d'adopter la dernière proposition comme elle a été rédigée.

Comme je l'ai dit, l'autre Bureau a été une commission occasionnelle, tandis que celui-ci est un bureau permanent.

Je suis d'avis de ne pas fixer, dès maintenant, le nombre des membres de cette Commission. Ce sera le Conseil général qui s'en chargera. Le Bureau permanent sera créé pour coordonner nos travaux. C'est dans cet esprit que je mets au vote cette résolution.

M. le Président donne lecture des trois résolutions suivantes qui seront soumises à l'Assemblée plénière :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant les résolutions adoptées par la Commission du crédit agricole de l'Institut d'Agriculture de Rome en octobre 1926 et par la Conférence Economique de Genève de mai 1927, ainsi que les débats antérieurs de la Conférence internationale du Commerce tenue à Londres en 1926 et qui ont, dans la circonstance, une importance particulière,*

Rappelle que l'initiative de la mise à l'étude d'un projet d'organisation internationale du crédit agricole revient à la Conférence parlementaire internationale qui, par ses démarches et suggestions, réussit à intéresser l'Institut international d'Agriculture de Rome;

Estime qu'il doit être donné au plus tôt une suite effective soit aux conclusions de la Conférence Economique de Genève, pour que la Société des Nations examine de façon approfondie la documentation de l'Institut international d'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, dans la forme que l'expérience relèvera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture, là où elle manque de capitaux, soit aux conclusions de la Commission internationale du crédit agricole de l'Institut international de Rome pour la convocation d'une Conférence internationale dans le but d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation du crédit agricole;

Emet le vœu que toutes ces études soient poursuivies entre la Société des Nations, l'Institut d'Agriculture de Rome, l'Alliance coopérative internationale et la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qu'au cas où il résulterait de ces études la possibilité d'une réalisation effective, il soit établi un avant-projet de l'organisme envisagé, qui devrait être soumis pour examen aux gouvernements et aux organisations agricoles les plus représentatives des divers pays,

Décide de poursuivre son œuvre pour hâter les réalisations pratiques des vœux émis dans les assemblées plénières de Rome et de Londres, et charge le Conseil général de nommer dans ce but une Commission permanente.

#### MOTION GARCIA

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considère que l'un des moyens les plus efficaces de la distribution du crédit agricole est l'organisation de coopé-



*ratives de crédit, et recommande son enseignement théorique et pratique dans les écoles primaires.*

#### MOTION GORDO

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Emet le vœu :*

*De demander à la Commission agricole de faire une étude des réformes législatives, comme fondements d'une solide organisation de crédit agricole et qui puisse assurer le développement du crédit agricole international, et de présenter, après étude faite, un rapport sur le crédit agricole international.*

Les projets de résolutions sont adoptés.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

COMPTE RENDU  
DES SÉANCES PLÉNIÈRES

---



## PREMIERE SEANCE PLENIERE

---

Le 6 septembre, à 3 heures, eut lieu, dans la salle des séances de la Chambre des Députés, la première séance plénière.

Siègent au bureau : MM. Celso Bayma, président de la délégation brésilienne ; Rego Barros, président de la Chambre des Députés, et Eugène Baie, secrétaire général de la Conférence.

Au banc des secrétaires généraux siègent : M. Edmund Brocklebank, Esq. M. P., secrétaire honoraire du *Commercial Committee* ; M. Otto Prazerès, secrétaire de la présidence de la Chambre brésilienne des Députés ; M. Emile Labarthe, secrétaire général du Comité parlementaire français du Commerce ; M. Tsouguyoshi Cho, secrétaire de la Chambre japonaise des Pairs ; M. Luigi Nuvoloni, secrétaire général du Comité parlementaire italien du Commerce ; M. Louis Favre, secrétaire de la délégation suisse ; M. le D<sup>r</sup> Guillaume Becker, secrétaire du Comité parlementaire autrichien du Commerce ; M. le D<sup>r</sup> Zdenek Mikyska, secrétaire de la Chambre tchécoslovaque des Députés ; M. Hector Nunez, secrétaire général de la délégation de la République Argentine ; M. Alejandro Errazuriz Mac Kenna, secrétaire de la présidence de la Chambre chilienne des Députés.

M. Celso Bayma, sénateur, président de la délégation brésilienne. — Messieurs, l'article 8 de nos statuts stipule que chaque assemblée plénière compose son bureau. Je vous prie donc de porter votre choix sur un président.

Nomination  
du Bureau.

M. George Pilcher, M. P., Chairman du *Commercial Committee*. — Messieurs, je propose comme président de



la Treizième Assemblée de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, l'éminent sénateur brésilien, M. Celso Bayma. (*Applaudissements.*)

M. P. Dragomiresco, *député roumain*, se joint à M. George Pilcher pour appuyer la proposition qu'il a faite et qui a rencontré l'adhésion de l'Assemblée. Une grande part du succès de la Conférence actuelle est dû à M. Celso Bayma, qui eut foi dans sa réussite et entraîna de la sorte celle des membres du Conseil qui, à la session d'Ostende, montrèrent quelque hésitation à se déterminer. L'orateur rappelle le voyage qu'a fait M. Bayma en Paraguay, en Uruguay, en Argentine et au Chili pour provoquer des adhésions à la Conférence. Pour le résultat obtenu, il adresse à M. Bayma ses félicitations et l'hommage de son admiration va au pays qui l'a aidé dans cette noble tâche et qui reçoit la Conférence si grandement et si généreusement. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Pilcher de sa proposition, je remercie M. Dragomiresco d'avoir bien voulu l'appuyer et l'Assemblée tout entière de lui avoir réservé un si chaleureux accueil. Vous me permettrez d'adresser une part de ces remerciements à mes compatriotes, qui ont eu la bonté de me porter à la présidence de la délégation brésilienne et m'ont désigné ainsi particulièrement à vos suffrages. Un tel honneur, à travers ma personne, va indiscutablement à mon pays. Vous savez combien j'ai désiré cette réunion à Rio. Aussi j'associe à mes remerciements mes collègues qui, à des titres divers, ont contribué au succès de cette entreprise. J'espère qu'elle marquera une date dans les annales de notre grande institution orientée résolument vers les vastes solidarités que commandent les exigences modernes du commerce international. (*Très bien!*)

Je me permets de recommander à mes collègues une assiduité désirable aux travaux de nos commissions et des séances plénières, afin que du concours de tant d'intelli-



gences, ici rassemblées, puissent résulter quelques avantages pour le progrès économique et juridique des sociétés.

C'est dans cet esprit que je vais procéder à la constitution du bureau. Avec votre agrément, tous les présidents des délégations étrangères sont nommés vice-présidents. (*Approbation.*)

L'article 9 du règlement d'ordre intérieur prévoit que le secrétaire général est chargé de l'organisation technique de nos travaux. Aussi je vous prie de nommer M. Eugène Baie secrétaire général de la XIII<sup>me</sup> Assemblée. (*Applaudissements prolongés.*) Les secrétaires généraux des comités étrangers sont priés de se considérer comme secrétaires de l'Assemblée. (*Approbation.*)

Messieurs, notre illustre collègue M. le baron Descamps, à raison de son grand âge, n'a pas pu se rendre parmi nous, mais il m'a fait parvenir, ce matin, le message télégraphique suivant :

Message de  
M. le baron  
Descamps.

« Bayma, président de la délégation brésilienne à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, à Rio de Janeiro.

» Regrettant de ne pouvoir assister, avec tant d'amis très chers, à la grande Assemblée interparlementaire dont vous avez été l'initiateur à notre Conférence de Londres et dont vous êtes demeuré, avec notre éminent secrétaire général, l'inlassable organisateur, il m'est agréable de constater que cette réunion, qui fera époque dans nos annales, marque l'apogée des treize années d'efforts que n'ont pu interrompre aucune des épreuves, même les plus terribles, que nous avons traversées.

» Comme président du Conseil interparlementaire, et permettez-moi d'ajouter comme citoyen d'un pays que tant de souvenirs unissent indéfectiblement au peuple brésilien — la délégation belge en apportera un nouveau et permanent témoignage — j'adresse au président de la République du Brésil, à toutes les institutions et les personnalités émi-

nentes qui nous ont assuré un aimable accueil, ainsi qu'aux membres de plus de quarante parlements réunis à Rio au sein de la plus généreuse et de la plus gracieuse hospitalité, l'hommage ému de mon dévouement, de toute ma gratitude et de mon inaltérable amitié.

» J'y joins les vœux les meilleurs pour le succès de notre grande institution dont le crédit s'étend chaque jour et à laquelle le prestige et les travaux de la Conférence de Rio donneront un nouvel essor, pour le bien général du commerce international, le progrès de l'humanité et la prospérité de toutes nos patries.

» Vive la Conférence parlementaire internationale du Commerce ! Vive le Brésil ! » (*Applaudissements prolongés.*)

Envoi d'un  
télégramme  
d'hommages  
à M. le baron  
Descamps.

**M. le Président.** — Je suis certain d'être l'interprète des sentiments de l'assemblée envers notre vénéré président, en lui faisant parvenir le message télégraphique dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture :

« Baron Descamps, Bruxelles.

» La Conférence parlementaire internationale du Commerce, réunie en Assemblée plénière, très sensible à votre éloquent message, vous prie d'accueillir, en même temps que l'assurance de sa gratitude, ses vives congratulations pour le quatre-vingtième anniversaire d'une noble carrière, vouée au culte du droit et au bien de l'humanité.

» Celso BAYMA. »

(*Vifs applaudissements.*)

Message de  
M. Charles  
Chaumet.

**M. le Président.** — Messieurs, notre illustre collègue, M. le sénateur Chaumet, m'a adressé la lettre suivante :

» Mon cher Collègue et Ami,

» Je viens d'accompagner à bord du *Massilla* les délégations françaises et amies qui auront la bonne fortune de participer au Congrès de Rio. Elles ont été saluées au



départ par S. Exc. M. l'Ambassadeur du Brésil qui, avec cette bonne grâce charmante qui lui a conquis dans notre pays d'unanimes sympathies, leur a permis de prévoir la cordialité chaleureuse de l'accueil qui les attend chez vous. Elles ont été saluées aussi par M. Paul Doumer, président du Sénat, un ami fervent du Brésil.

» Quant à moi, je n'ai pu qu'exprimer les regrets profonds que j'éprouve à ne pas accompagner la délégation française au Brésil. Vous savez personnellement les motifs douloureux qui me retiennent en France. Vous savez avec quel enthousiasme j'avais accepté votre invitation de tenir à Rio notre Assemblée générale de 1927. J'aurais voulu dire à nos amis brésiliens les raisons multiples de mon admiration et de mon amour pour votre glorieux pays, qu'attend un avenir de prospérité où les Brésiliens ne seront pas seuls intéressés et où nous verrons s'accroître le patrio-  
moine commun de l'Humanité tout entière.

» Et comment oublier les liens intellectuels et moraux qui nous unissent, sans parler de la gratitude que nous vous devons. Vous fûtes, au cours de votre histoire, et vous resterez demain les vaillants et fidèles soldats d'un idéal commun de justice, de droit et de fraternité.

» Cet idéal, votre illustre président, M. Washington Luis, en est le plus éminent représentant.

» Je n'oublie pas que j'ai eu l'honneur, étant ministre du Commerce, de le saluer à Paris.

» Voulez-vous être auprès de lui et de votre gouvernement mon interprète et leur apporter l'hommage de ma chaleureuse sympathie.

» J'ose prédire, sans crainte d'être démenti par les événements, au Congrès de Rio, à ce Congrès que vous avez, mon cher Collègue et Ami, si admirablement organisé, en dépit des difficultés que j'ai bien connues, un succès triomphal. Rio marquera une nouvelle et brillante étape dans le magnifique développement de notre Conférence parlementaire internationale du Commerce, dont l'évolu-

tion féconde nous emplit d'une légitime fierté, en même temps que de reconnaissance à l'égard du bureau permanent de Bruxelles et particulièrement de notre cher secrétaire général, Eugène Baie.

» Pour juger équitablement notre institution, il ne suffit point d'enregistrer ses résultats immédiats ou prochains. Il faut considérer aussi ses conséquences indirectes. Nous avons ouvert une voie, où nous avons été suivis avec ardeur, dans une sorte de concurrence dont, loin de nous plaindre, nous nous félicitons. Après nous, la Chambre Internationale du Commerce, la Société des Nations, l'Union Interparlementaire se sont saisies des mêmes problèmes que nous avons étudiés. Elles les ont abordés dans le même esprit et elles ont préconisé des solutions identiques ou analogues à celles que nous avons nous-mêmes recommandées. Nous avons déclanché dans le monde entier un vaste mouvement de libéralisme économique et de solidarité internationale qui peut paraître encore se heurter à des obstacles insurmontables ; mais nous avons la conviction profonde de les surmonter avant qu'il soit longtemps.

» On disait jadis : « Pour avoir la paix, il faut préparer la guerre » ; nous disons, nous : « Pour obtenir la paix, il faut obstinément préparer la paix ».

» Nous avons été les ouvriers modestes, mais convaincus, de l'entente entre tous les peuples ; nous restons plus que jamais les bons ouvriers de la fraternité humaine. Le Congrès de Rio le démontrera une fois de plus aux nations de tous les continents.

» J'envoie à nos collègues de tous les pays, avec mes regrets de ne pas siéger cette année parmi eux, mon cordial salut et, à vous, mon cher Collègue et Ami, la nouvelle assurance de ma sincère amitié.

» Charles CHAUMET. »

(*Vifs applaudissements.*)



**M. le Président.** — Messieurs, notre Assemblée est une grande famille où l'on ressent particulièrement les joies et les deuils qui s'y produisent. Nous avons à déplorer cette année la disparition de trois de nos collègues qui ont rendu à notre institution des services particulièrement éminents.

Hommage  
à la mémoire  
de MM. Luigi  
Luzzatti,  
Decamps et  
Alex. Halot.

L'un d'eux, l'illustre homme d'Etat Luigi Luzzatti, n'a cessé de prodiguer à notre institution les marques les plus certaines de sympathie et d'intérêt, participant à nos travaux avec un éclat dont aucun n'a perdu la mémoire.

Nul d'entre vous n'a sans doute oublié que, dès 1916, alors que rien ne faisait encore prévoir la crise formidable des changes où le monde allait sombrer, que Luigi Luzzatti, avec son éloquence fatidique, une intuition véritablement prophétique, nous avait fait le tableau, en termes inoubliables, de l'immense désordre financier où l'Europe allait bientôt glisser.

Dans le même ordre d'idées, M. Decamps, directeur des Etudes économiques de la Banque de France, qui nous fut enlevé tragiquement au cours de l'an passé, n'a cessé d'apporter, dans les débats relatifs au change, les lueurs les plus pénétrantes, des aperçus d'une conception si pratique, et le plan Dawes, accepté par le monde comme un règlement international, est sorti tout entier des compétentes suggestions que M. Decamps a développées, au sein de nos commissions et de nos assemblées plénières, avec une conviction persuasive, une chaleur de talent, qui se sont imposés irrésistiblement à notre institution.

Enfin, prématurément s'est éteint, il y a quelques mois, M. Alexandre Halot, de la délégation belge, dont vous avez apprécié le commerce agréable et l'aménité.

En l'honneur de ces collègues disparus, je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever pour attester l'unanimité de ses regrets, sa fidélité à la mémoire et de donner ainsi à leurs familles un témoignage de profonde sympathie.  
(Toute l'Assemblée se lève.)

Message  
de S. Exc.  
M. Clemente  
Vasquez Bello,  
président du  
Sénat cubain.

Enfin, Messieurs, je dois donner lecture de deux télégrammes qui ont été adressés à la Conférence. Les voici :

« Excelentísimo Señor Presidente Conferencia  
Interparlamentaria de Comercio, Rio.

» Al inaugurarse Conferencia complazcome en enviarle cordial saludo del Senado Cubano formulando sinceros votos por feliz resultado de sus importantes labores.

» Clemente VAZQUEZ BELLO,  
» Presidente del Senado de Cuba. »

Message  
de S. Exc.  
M. R. G. In-  
clan, prési-  
dent de la  
Chambre  
cubaine des  
Représen-  
tants.

« Excelentísimo Señor Presidente Conferencia  
Interparlamentaria de Comercio, Rio.

» Al inaugurarse Conferencia complazcome en enviarle cordial saludo de la Camara de Representantes Cubana formulando sinceros votos por feliz resultado de sus importantes labores.

» Rafael Guas INCLAN,  
» Presidente  
» de la Camara de Representantes de Cuba. »

Je crois interpréter les sentiments unanimes de l'Assemblée en affirmant qu'elle se sent très honorée de ces communications et en remercient leurs auteurs sincèrement. (*Applaudissements.*)

Les Ententes  
industrielles  
et commer-  
ciales.

—  
Cartels.

—  
Répartition  
des matières  
premières.

Messieurs, nous avons à considérer les propositions du deuxième bureau, au sujet des cartels et des trusts, ainsi que les ententes industrielles et la répartition des matières premières.

\* \* \*

La parole est à l'un des rapporteurs généraux, S. Exc. M. Hilferding, membre du Reichstag, ancien ministre des Finances.



S. Exc. M. R. **Hilferding**, *membre du Reichstag, ancien ministre des Finances* (s'exprimant en allemand), assure qu'il a à cœur tout d'abord de remercier M. Diederich pour l'excellente direction qu'il a imprimé à la besogne commune en présidant les travaux de la Commission.

L'orateur analyse les résolutions soumises par le deuxième bureau à l'Assemblée plénière.

Le premier point de vue de la Commission est que les Etats ou gouvernements ne devront pas recourir à des mesures d'immixtion préventive, mais pourvoir plutôt à la plus grande publicité possible en ce qui touche les organisations industrielles.

Sur ce point, tous ont été d'accord. L'orateur pense que la tendance générale est à l'internationalisation des ententes industrielles.

Quant à l'idée d'une collaboration entre l'Institut International du Commerce de Bruxelles et la Ligue des Nations, il la trouve tout à fait opportune.

En conclusion, M. Hilferding déclare qu'il faut comprendre l'importance historique du moment présent. Selon lui, on est en train de passer de l'individualisme à l'organisation; la libre concurrence est une chose du passé, et la tendance à la contrecarrer est visible dans tous les parlements. (*Applaudissements.*)

M. P. J. **Hannon**, *membre de la Chambre des Communes* (s'exprimant en anglais). — J'espère que l'on me pardonnera si je m'adresse à la Conférence en anglais, mais j'ai causé ce matin avec tant de délégués étrangers, comprenant l'anglais aussi bien que moi, que je suis sûr qu'ils me pardonneront de faire mes brèves observations dans ma langue maternelle.

Monsieur le président, la délégation anglaise est, au fond, d'accord sur la proposition, qui nous a été si admirablement exposée ce matin par M. Hilferding, à la séance tenue au deuxième bureau. Elle approuve également les suggestions

soumises par M. Uhlir, délégué de Tchécoslovaquie, mais nous croyons nécessaire de définir complètement le point de vue des délégués britanniques à cette Conférence.

La proposition, tendant à créer d'abord des cartels nationaux et ensuite des cartels internationaux, doit être considérée comme une nécessité née des conditions présentes de l'organisation industrielle.

Il n'y a aucun doute que, pour réduire les prix de revient, pour faciliter les transports et pour régulariser les marchés, tant dans l'intérêt des producteurs que des consommateurs, il doit être établi des ententes internationales, s'appuyant sur des cartels nationaux comme l'a justement indiqué M. Hilferding.

Mais les propositions faites comprennent deux ou trois considérations que la Conférence doit, je pense, examiner avec attention. Le rapporteur a, tout d'abord, montré l'importance qu'il y a à abaisser les barrières douanières, afin que la libre circulation des marchandises soit facilitée plus qu'elle ne l'est par la politique économique internationale actuelle.

C'est fort bien, et la Grande-Bretagne, nation libre-échangiste, souscrira très volontiers à cette suggestion, pourvu que toutes les autres nations d'Europe adoptent aussi cette proposition dans l'esprit où elle fut énoncée ce matin par le chef de la délégation allemande.

Permettez-moi d'ajouter qu'il est complètement inutile, à mon avis, à des délégués d'un si grand nombre de pays, de venir assister à une Conférence de cette qualité et de voter des résolutions, comme celles qui viennent d'être approuvées, si vous n'êtes pas en mesure de les faire passer dans la pratique, quand vous serez de retour dans vos patries respectives. (*Très bien! Très bien!*)

Nous avons été, en Angleterre, dans ces derniers temps, poussés par les circonstances à frapper de droits certaines marchandises fabriquées par notre industrie, et cela dans l'unique but de protéger des entreprises que nous jugeons



indispensables à l'indépendance de la nation britannique. Nous n'avons pas de tarif général et aucune personne raisonnable n'envisage, pour l'avenir, en Angleterre, l'établissement d'un tarif général. S'il existait des malentendus dans l'esprit de certains membres de cette Conférence, et si l'on prêtait à l'Angleterre des desseins de politique tendant à exclure de ses marchés les marchandises étrangères, je pense que ces malentendus seraient facilement dissipés au cours de cette Conférence; mais je dois aussi ajouter que si certaines nations, d'Europe principalement, persistaient dans leur tendance actuelle d'augmenter continuellement leurs tarifs, l'Angleterre serait obligée, dans un but de légitime défense, de suivre leur exemple. (*Applaudissements.*)

Ce que nous aurions aimé voir, c'est une grande nation comme les Etats-Unis d'Amérique du Nord (qui a envoyé deux distingués représentants à cette Assemblée), autoriser ses délégués à annoncer qu'une réforme complète a été effectuée dans ses tarifs douaniers. C'est cela qui serait une vraie réalisation de la tendance de cette Conférence à faciliter les échanges. Confiant dans l'esprit de fraternité, dans lequel le distingué représentant des Etats-Unis a parlé hier, je suis sûr que lorsqu'il sera de retour dans son pays, il saisira la première occasion qui se présentera au Congrès pour montrer à ces collègues la nécessité de faire quelque chose, afin de réduire les gigantesques murailles douanières dans lesquelles les Etats-Unis se sont enfermés. En ce qui concerne l'établissement des cartels dans l'industrie, ils sont jugés, par les chefs de la production dans chaque pays d'Europe, absolument indispensables.

Nous en avons un très récent et très bon exemple dans la création d'un cartel international entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique, afin de régulariser la production et la vente de l'acier. Je n'hésite pas à dire que la Grande-Bretagne saisira la première occasion, dès que son propre cartel national sera organisé, pour prendre part à la grande combinaison et dès que les intérêts des



consommateurs des marchandises produites et vendues par le cartel seront dûment sauvegardés. Le cartel est en lui-même une nécessité de l'organisation industrielle dans les temps où nous vivons.

Monsieur le Président, le mot « trust » fut prononcé de temps en temps à la séance de ce matin, mais le sens du mot « cartel » est totalement différent du sens du mot « trust ». Le cartel est créé dans le but d'abaisser le coût de la production, de faciliter la répartition des produits d'une certaine entreprise et, en fait, augmenter les salaires et les moyens d'existence des travailleurs. Le mot « trust » a généralement un résultat tout différent, quel qu'ait été son but.

Certains délégués sud-américains pourraient penser que le marché anglais n'est pas complètement ouvert aux marchandises que leurs pays voudraient nous envoyer. Rien de semblable. Le marché britannique est ouvert aujourd'hui aux produits sud-américains, comme il l'a toujours été durant les cent dernières années et nous, délégués anglais, nous pouvons affirmer que tous les moyens possibles, d'accord avec le bien-être de notre peuple, seront mis en œuvre avec toute l'énergie nécessaire, afin d'intensifier l'échange des produits entre notre pays et les pays d'Amérique du Sud.

Monsieur le Président, je ne veux pas occuper plus longtemps l'attention de la Conférence, mais je tiens tout de même à dire que la délégation anglaise a conscience de la grande importance de la moralité commerciale à laquelle il a été fait allusion au cours des débats de ce matin. Ce serait un grand facteur de développement du commerce international si la probité était élevée au plus haut degré possible. Rien n'empêche davantage les roues du commerce de tourner, que de voir les nations faire peu de cas de leurs engagements commerciaux et nous souhaitons que les affirmations qui ont été faites, dans la séance du Comité de ce matin, à ce sujet, soient sérieusement étudiées par tous les délégués de cette Conférence et qu'ils aient l'occa-



sion de montrer aux hommes d'affaires de leur pays la nécessité de respecter complètement ce principe suprême du commerce pour qu'il soit profitable à toutes les nations.

Nous sommes, nous, délégués anglais, très heureux de pouvoir collaborer par tous les moyens possibles à l'établissement d'un régime de libre-échange, mais tous nos efforts dans ce sens continueront à être stériles si dans la politique qui, en ce moment, prévaut sur le continent européen, subsistent les tendances actuelles. Comme chacun sait, cette question a été étudiée très à fond, à Genève, par la Conférence économique internationale et la délégation anglaise s'associe entièrement aux résolutions qui ont été le résultat de cette Conférence. Nous espérons que toutes les précautions nécessaires seront prises pour sauvegarder les intérêts du consommateur, comme l'a suggéré M. Uhler dans son rapport, et que tout dessein politique sera exclu de l'organisation des cartels, nationaux ou internationaux. C'est pourquoi nous sommes prêts à accepter en principe les idées d'ensemble émises par M. Hilferding.

Nous désirons faire remarquer que le mot « contrôle », qui a été incorporé au premier paragraphe du rapport dont les délégués ont reçu un exemplaire, ne satisfait pas particulièrement la délégation anglaise. Nous n'aimons pas beaucoup le mot « contrôle » en Angleterre, aussi nous demanderons à M. Hilferding et à M. Uhler s'ils ne seraient pas d'avis d'éliminer de ce premier paragraphe le mot « contrôle », de sorte que le texte dira simplement : « la fondation de bureaux nationaux », afin d'éviter le mot en question. (*Approbaton.*)

Dans ces conditions, nous nous associerons sincèrement à ces résolutions et nous serons très contents d'user de l'influence que nous pouvons avoir pour les faire adopter, en substance, par notre Parlement. (*Applaudissements.*)

M. le D<sup>r</sup> **Antoine Uhler**, député, président de la délégation tchécoslovaque. — J'ai eu l'honneur d'être chargé du rapport des ententes industrielles en général au point



de vue de la répartition des matières premières et avant de vous proposer une résolution à accepter à ce sujet, permettez-moi d'expliquer le fond du problème.

On aboutit aux ententes industrielles internationales pour des motifs tout à fait naturels qui prennent naissance dans le développement économique du dernier quart de siècle. L'industrialisation, dans quelques branches, même exagérée, s'anéantirait elle-même, si elle ne s'unissait pas dans l'idée de la distribution du travail et de la coopération rationnelle. La production croissante exige la création d'entreprises puissantes et d'installations mécaniques énormes et coûteuses. Mais, à ces conditions techniques, les entreprises industrielles doivent travailler au-dessus d'un certain rendement minimum pour amortir les capitaux investis ; elles sont forcées de se procurer un écoulement régulier et continu des produits aux prix variant le moins possible. Si les entreprises de la même nature restent dispersées et sans aucun accord, bientôt elles se trouvent aux prises avec un obstacle parfois insurmontable, c'est-à-dire avec la concurrence nationale et internationale des unes avec les autres. La dure nécessité de la vie et la raison les obligent à se concentrer et à se garantir contre la concurrence réciproque. C'est ainsi que prennent naissance les cartels et les trusts.

Les trusts et les cartels nous apparaissent comme un mode d'organisation supérieur à l'organisation dite naturelle de la concurrence individuelle, non seulement au point de vue technique, mais au point de vue social ; il faut souhaiter qu'ils procèdent par voie d'entente plutôt que par celle d'absorption, réalisant ainsi une évolution semblable à celle désirable dans l'ordre politique : fédération rationnelle et démocratique, mais non centralisation monopolisatrice absolue.

Si les ententes industrielles ont pour base les mêmes difficultés économiques, elles diffèrent très souvent dans leurs méthodes de réalisation. Il existe toute une série de degrés d'organisation des cartels et des trusts, ce qui rend



plus ou moins efficace l'influence de ces organismes sur la politique de la répartition des matières premières.

En agriculture, on constate généralement que les cartels et les trusts n'existent pas, étant donné le caractère par excellence individualiste de la production agricole. Aussi ces formes économiques sont-elles très rares dans le commerce, à part les cartels industriels où la vente se fait par un bureau central. De même, les grandes entreprises, comme les chemins de fer, navigation maritime, télégraphes et câbles, la métallurgie et les charbonnages ne représentent pas des organismes jouissant de monopoles absolus.

Le cartel est une sorte de syndicat ou de coalition de producteurs de la même branche qui s'efforcent de régulariser ou même de dominer le marché d'un certain produit.

Un cartel qui a pour but la production des matières premières et des produits demi-fabriqués où l'individualité du produit n'existe pas, ce cartel peut avoir une grande influence dans la répartition, étant donné qu'un certain pays (dans le cas du cartel national) ou son district peut être obligé d'acheter la matière première à des prix dictés par les entreprises du cartel auxquelles le monopole de la vente dans cette région avait été garanti.

Les autres formes de l'organisation intérieure des cartels, comme par exemple un bureau central de vente, ou le contrôle des opérations commerciales du cartel, n'exercent pas beaucoup d'influence sur la politique de répartition des matières premières; seulement, s'il voulait concéder à certains acheteurs des conditions plus avantageuses qu'à d'autres, son influence sur la distribution des matières premières deviendrait plus sensible.

Quant aux trusts, il peut y en avoir de très puissants, en particulier ceux qui sont combinés verticalement, qui s'unissent en premier lieu pour se procurer au prix de revient toutes les matières premières nécessaires à la fabrication du produit fini. Les trusts ainsi organisés ne sont à même d'influencer le marché des matières premières qu'au cas



où ils groupent la plupart des entreprises de la même branche dans un certain pays, et ce sont en particulier les grands trusts organisés horizontalement qui peuvent provoquer des perturbations dans la répartition des matières premières.

Il est à constater que, jusqu'à présent, il était presque impossible à un cartel ou à un trust de s'assurer un monopole absolu sur le marché d'un certain produit et d'exercer pratiquement le contrôle du marché.

Du point de vue de la répartition des matières premières, il est donc à constater en général que, pratiquement, la conclusion des ententes qui exerceraient le contrôle absolu des marchés serait très difficile à réaliser.

Regardons maintenant quelle est l'influence des ententes industrielles nationales sur la répartition des matières premières. Quel rôle jouent les cartels et les trusts au point de vue du coût de la production? L'abaissent-ils, oui ou non?

Sans entrer dans le détail, je constate ce qui peut être assez évident que la rationalisation des procédés de production à la base d'un cartel ou d'un trust permet la vente des matières premières à des prix moins élevés qu'en cas d'une fabrication non coalisée; elle facilite la réduction du coût de la production, étant ainsi favorable à la politique de la distribution équitable des matières premières.

Par rapport à un régime de libre concurrence, les ententes industrielles nationales peuvent-elles gêner l'approvisionnement en matières premières? Si une entente industrielle est liée avec un monopole absolu de vente, un danger existe à ce sujet pour la vie économique, étant donné que les usines coalisées ont la possibilité discrétionnaire de dicter les prix. Mais, malheureusement, la tendance de dicter les prix trouve un correctif dans le coefficient d'exploitation et dans la capacité de consommation du marché. Ainsi le pouvoir des cartels de limiter la distribution des matières premières n'est pas absolu.

Enfin, la formation des prix.



En général, on peut dire que l'influence des ententes industrielles nationales n'est pas défavorable à l'amélioration des prix, si l'on ne tend pas à une monopolisation absolue du marché national; et ce qui est d'une grande importance, c'est que les cartels et les trusts sont à même de stabiliser les prix et en même temps aussi la marche de la production. Ainsi, on peut modérer ou même écarter des crises économiques, réduire l'amplitude des oscillations entre les hausses et les baisses de la vie économique mondiale. De sorte que les cartels et les trusts peuvent devenir régulateurs de la marche économique générale.

Quant aux ententes internationales qui s'efforcent d'éliminer la concurrence internationale par le marché d'un certain produit, les cartels qui contingentent la production sont intéressés à l'augmentation de la consommation nationale et sont ainsi obligés, au moins dans une certaine mesure, de conformer la production aux conditions locales.

Il est hors de doute que les ententes internationales sont capables de favoriser l'abaissement général des droits de douane et l'abolition des entraves au commerce. Par elles, les barrières douanières entre les États deviennent de plus en plus superflues, la concurrence diminuant sans cesse. La protection douanière des objets internationalisés par les ententes devient inutile, sinon nuisible. On peut même imaginer la situation où les ententes industrielles internationales auront pour conséquence la suppression des droits de douane sur de diverses matières premières dans tous les pays du monde et où on aboutira à la circulation absolument libre de ces matières et au rabaissement continu de leurs prix. Chaque pays participera aux avantages des ententes internationales exerçant l'influence mutuelle. Elles seront à même de régulariser la production industrielle dans les pays modernes, de stabiliser et d'abaisser les prix des marchandises en rationalisant leur fabrication et en abolissant des droits de douane. On aboutirait finalement à la consolidation générale de l'industrie et du commerce, et à fournir ainsi un remède aux crises économiques dont souffre le monde après la guerre.



Le problème des ententes internationales industrielles n'est pas simple, il possède un double caractère. Il a certains avantages, mais il cache en même temps les dangers non seulement économiques, mais aussi sociaux, qui consistent dans le désir de réaliser les plus grands bénéfices. C'est pour cela qu'un certain *contrôle* devient nécessaire.

La Conférence économique internationale, réunie à Genève au mois de mai 1927, s'est exprimée avec beaucoup de prudence à ce sujet et sans avoir pris aucun parti de principe.

Les ententes industrielles internationales — dit-on — peuvent être considérées comme bonnes ou mauvaises, selon l'esprit qui préside à la constitution et au fonctionnement de ces ententes.

Au point de vue du progrès technique et de l'organisation économique, certaines ententes peuvent être utiles tant aux producteurs qu'aux consommateurs et à la communauté en général. Mais, d'autre part, si elles encouragent des tendances monopolisatrices et l'application des méthodes commerciales malsaines, elles sont à même d'arrêter le progrès technique et comporter des dangers pour la communauté. La question se pose donc s'il y a lieu d'instituer pour les ententes un régime juridique spécial et une forme de *contrôle*. Quant aux ententes limitées aux producteurs d'un *seul pays*, il appartient à chaque gouvernement d'envisager comme il lui convient leur fonctionnement, en supposant que les législations nationales ne feront pas obstacle aux avantages assurés par les ententes. Quant aux ententes internationales, on a constaté qu'une *juridiction internationale* est impossible à cause de divergences entre les États. Mais il est désirable que se généralise, entre les membres des ententes, le recours volontaire à des arbitrages entourés de garantie de haute compétence économique et de sens de l'intérêt général.

C'est, suivant l'opinion exprimée à Genève, la Société des Nations qui, en coopération avec les divers gouverne-



ments, devrait suivre toutes les formes et tous les effets des ententes internationales et devrait publier de temps à autre des renseignements d'intérêt général.

La deuxième Commission s'est occupée ce matin très sérieusement du problème des ententes industrielles et de la question des matières premières. On a pu constater le grand intérêt de tous les pays, parce que les cartels et les trusts deviennent la forme moderne de l'économie mondiale et c'est autour d'eux que se concentre la vie industrielle et commerciale des nations et dont dépend la situation sociale des travailleurs qui représentent la plus grande majorité de la société humaine.

Je tiens à souligner le vif désir qui s'est manifesté dans tous les discours de ce matin au sujet des ententes industrielles de soumettre les cartels et les trusts au contrôle public pour éviter le grand danger de monopolisation absolue.

C'est la communauté qui est intéressée au développement de la vie économique, ce ne sont pas seulement les producteurs, mais aussi leurs clients, les consommateurs qui méritent d'être respectés et qui ont le droit de savoir si l'on n'abuse pas de leur argent, gagné parfois très difficilement. Le délégué anglais a dit que le contrôle de l'Etat ne suffit pas. Il faut donc un contrôle doué d'une plus haute autorité, telle que la Société des Nations. La plus grande publicité des ententes industrielles doit avoir lieu devant l'opinion publique.

Il faut se dire la vérité, il faut connaître le fond de la vie économique pour que la moralité publique soit éclairée et inspirée par le travail commun de tous.

M. le président de la délégation française a précisé l'idée du contrôle en éliminant le contrôle préventif qui serait à même de décourager l'initiative économique, mais en recommandant chaleureusement le contrôle et la critique des entreprises coalisées suivant les statistiques et suivant les effets sur le marché.

Avec beaucoup d'intérêt, la Commission a écouté les déclarations du délégué brésilien, de M. le député Pessoa de Queiroz, qui a exprimé son accord avec les idées émises dans mon rapport sur les ententes industrielles, mais qui, en plus, a ajouté des remarques très intéressantes sur le point de vue brésilien au sujet de la production du café. Le Brésil considère comme son devoir la défense des prix du café, ce qui suppose la stabilisation du marché mondial et la systématisation de la distribution des matières. Le Brésil peut être sûr que la Conférence est chaleureusement d'accord avec ses efforts pour consolider le marché international et pour garantir ainsi la paix du monde. (*Applaudissements.*)

M. Ettore Conti, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat. — J'ai demandé la parole, ce matin, au deuxième bureau, pour insister sur la délimitation des ententes au but économique, avec exclusion de tout but politique.

Mais, comme à présent, je reçois la deuxième proposition de délibération, dont l'avis est que ces ententes doivent avoir un but économique avec exclusion de tout but politique, je renonce à la parole.

M. Manuel Carpio, sénateur (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, Messieurs les délégués. Je prends la parole pour me reporter aux propositions concernant les *cartels* et la répartition des matières premières et je le fais en ma qualité de représentant d'un pays producteur et exportateur de matières premières.

Ainsi donc, pour défendre les intérêts du Mexique, je me permettrai de demander à la Conférence qu'elle veuille bien se rappeler, quand elle sera arrivée à un accord sur les propositions relatives aux *cartels* industriels, que les pays producteurs de matières premières furent toujours victimes et qu'ils ne tirèrent jamais de justes avantages de la considérable contribution qu'ils apportent au monde industriel en lui fournissant les éléments nécessaires à ses usines.



Je veux rappeler encore à l'Assemblée que, suivant une étude que j'ai eu l'occasion de lire comme je venais à cette Conférence, et dont l'auteur est le professeur Lashy, de Londres, les parlements du monde n'ont, jusqu'aujourd'hui, pas fait autre chose que défendre l'œuvre, souvent dictatoriale, du pouvoir exécutif.

Et c'est pourquoi je trouve tout à fait rassurant le spectacle qui m'est donné par cette Assemblée de parlementaires, car je m'aperçois que l'on s'y préoccupe de questions qui, vraiment, concernent plutôt les intérêts des peuples que les intérêts du pouvoir exécutif, dont nous sommes tous les collaborateurs.

En tout cas, et pour ne pas abuser de l'attention de MM. les délégués, je me bornerai à signaler ce fait que les pays producteurs de matières premières, et surtout les pays américains, ont toujours eu l'appui extérieur et intérieur du capital, et des forces organisées, auxquelles on se réfère par ce mot de *cartels* de productions (et de tous ceux qui profitent de nos efforts) pour se servir de nous, sans nous reconnaître la juste importance que nous avons comme auxiliaires indispensables de l'industrie.

J'ai l'honneur de soumettre à M. le Président et, par son entremise, à MM. les délégués, une petite note dans la langue de mes distingués collègues anglais et américains, petite note dans laquelle je demande que l'Assemblée, ici réunie, propose, en ce qui concerne les matières premières mexicaines, qu'il soit possible, par exemple, pour le Mexique de vendre au Brésil la fibre qu'il consomme pour son énorme commerce de café, sans être obligé de payer des droits de douane aux États-Unis, ni de donner des bénéfices à tant d'intermédiaires, qui profitent du travail de notre pays sans qu'il puisse recevoir, lui, les bénéfices dus à sa qualité de vendeur des dites matières premières.

L'abaissement des droits de douane est pour nous, vendeurs de matières premières, d'une importance capitale, et c'est pourquoi je veux demander à l'Assemblée qu'après avoir passé un accord relatif à la répartition des matières

premières dans la forme que je lui suggère, elle puisse prendre en considération mon idée, pour laquelle je demande surtout l'appui des nations latino-américaines. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Si personne ne demande plus la parole, je vais mettre aux voix les diverses propositions.

**S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti**, *président de la Chambre des Députés de l'Uruguay.* — Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque : je demande si on peut voter et faire connaître ensuite au Secrétariat les conditions dans lesquelles on a voté.

**M. le Président.** — Messieurs les délégués devront seulement voter oui ou non.

**S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti.** — Alors, je me permets de dire que la délégation de l'Uruguay vote pour la négative.

**M. Pedro Salinas**, *député chilien.* — Pour ma part, Monsieur le Président, je tiens à déclarer que la délégation du Chili s'abstient de voter.

**M. Rio**, *sénateur.* — Je demande que l'on vérifie le troisième paragraphe des deux textes, français et anglais, qui ne sont pas d'accord.

**M. Charles Dumont**, *sénateur, ancien ministre des Finances de France.* — Nous nous sommes mis d'accord ce matin, après une délibération complète, sur le texte qui est le texte français. Nous demandons que le texte français soit, sans aucune espèce d'équivoque possible, le texte sur lequel vote la Conférence internationale du Commerce. (*Approbation.*)

**M. Eugène Baie**, *secrétaire général.* — En effet, il y a de légères divergences. Le texte anglais n'est pas exactement la reproduction du texte français. Cela tient aux conditions hâtives de son élaboration. Je puis d'ailleurs faire une



déclaration qui donnera à notre collègue tous apaisements, c'est qu'il n'y a que le texte français qui fasse foi.

C'est donc sur ce texte qu'on va voter, et je crois que cela est de nature à vous donner entière satisfaction. (*Signes d'approbation.*)

\*\*\*

Les propositions ci-dessous, du Deuxième Bureau, sont adoptées par la majorité :

### I.

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

Projet  
de résolution  
relatif  
à la formation  
des cartels  
et trusts.

*Considérant la formation des cartels et trusts internationaux comme résultat des tendances organisatrices, qui caractérisent l'économie d'aujourd'hui, est d'avis que l'intérêt de l'économie politique est, non dans l'interdiction ou même dans certaines restrictions des cartels internationaux par des moyens légaux ou administratifs, et recommande la fondation de bureaux nationaux, par la coopération desquels les bases d'une influence et d'une information internationales pourraient utilement se développer.*

### II.

*Elle considère qu'afin de combattre les visées monopolisatrices des industries, on devrait s'inspirer des nécessités suivantes :*

*1° Les diminutions des tarifs douaniers constituent pour l'Etat un moyen d'agir efficacement, dans le cadre national, contre les exagérations d'organisations monopolisatrices ;*

*2° Les abus de la puissance du monopole peuvent être refrénés en faisant sur les accords établis la plus large publicité possible. L'ignorance, ou plus exactement l'absence de renseignements relatifs à l'existence d'entreprises dans le cadre national ou international, est un obstacle à la défense des intérêts collectifs que l'Etat a le devoir d'exercer ;*



3° L'abus qui peut être pratiqué par les organisations monopolisatrices, notamment en ce qui concerne la fixation des prix, sans méconnaître la fonction utile de celle-ci, ne peut être combattu au moyen d'interdictions ou de lois rigides, mais notamment par l'introduction d'instances de contrôle auxquelles il faudra transmettre le droit de juger d'un point de vue de l'économie sociale et non purement juridique.

### III.

A côté du développement de la législation dans chaque pays, le travail préparatoire le plus important, qui doit être effectué internationalement, est la constatation des faits dans le domaine des organisations internationales d'entreprises monopolisatrices, et pour la réalisation de laquelle un bureau central, ayant son siège à la Société des Nations, devrait être organisé et, par des accords, tant avec l'Institut International du Commerce, dont la collaboration est expressément demandée, qu'avec les gouvernements intéressés, devrait efficacement être pourvu de statistiques, de documents et de procurations spéciales aux fins d'enquête.

M. A. De la Véga, député argentin, dépose sur le bureau la déclaration ci-dessous :

« Au nom de la délégation de la République Argentine, je déclare que nous sommes d'accord avec les conclusions auxquelles a abouti la Commission, sous réserve de la sanction, par le Congrès de notre pays, de la loi d'adhésion à la Société des Nations, dont le projet remis par le gouvernement doit être considéré ces jours-ci.

» Cette adhésion reste subordonnée, bien entendu, à cette considération, que les conclusions que nous votons sous-entendent une action juste et loyale des cartels et des trusts, car, dans le cas contraire, notre nation reprendrait sa liberté d'action et se défendrait, par tous les moyens, contre les procédés déloyaux ou abusifs, profitant des informations publiées par le Bureau central, dont on projette la création au siège de la Société des Nations. »



M. le Président. — Maintenant, je vais soumettre à l'Assemblée les propositions relatives à la répartition des matières premières.

Le texte de ces propositions est le suivant :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

Projet  
de résolution  
relatif à  
la répartition  
des matières  
premières.

*Considérant que les ententes industrielles nationales et internationales exigent et favorisent la concentration, la coopération et l'organisation rationnelle et économique de toutes les grandes industries;*

*Qu'elles sont à même de favoriser à la fois le progrès technique, économique et social, en régularisant la marche de la production et en réduisant les prix de revient et de vente, satisfaisant ainsi les producteurs et les consommateurs;*

*Que du point de vue de la répartition des matières premières, les ententes industrielles n'aboutissent presque jamais en pratique à l'accaparement du marché, et à un monopole absolu;*

*Que, néanmoins, on peut constater qu'elles sont à même d'encourager les tendances monopolisatrices et le désir de réaliser les plus grands bénéfices au détriment de la communauté, en réussissant à augmenter les prix au fur et à mesure qu'elles s'assurent l'exclusivité d'un marché;*

*Emet le vœu, afin d'éviter ce danger :*

*1° Que ces ententes soient limitées au champ économique, à l'exclusion de tout but politique;*

*2° Que les ententes industrielles nationales et internationales ne dépassent pas certaines limites au préjudice de la communauté et qu'elles soient conformes aux conditions de la solidarité morale, politique et sociale et de la plus rationnelle concentration et coopération économique du monde.*

Aussitôt, une grandiose manifestation de sympathie, à l'égard du Brésil, se produit à l'occasion de la fête anni-

versaire de l'Indépendance. Comme elle a pris de grands développements, nous publierons le texte intégral des discours prononcés à la suite des travaux de la Conférence, afin de ne pas rompre l'unité des délibérations de celle-ci.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

---



## DEUXIEME SEANCE PLENIERE

La deuxième séance plénière de la Conférence se tint le 8 septembre, à 3 heures, dans la salle des séances de la Chambre des Députés.

Preennent place au bureau : MM. Celso Bayma, président ; Manoel Villaboim, député, *leader* de la Chambre des Députés, et Eugène Baie, secrétaire général.

Au banc des secrétaires généraux siègent : M. Edmund Brocklebank, Esq. M. P., secrétaire honoraire du *Commercial Committee* ; M. Otto Prazerès, secrétaire de la présidence de la Chambre brésilienne des Députés ; M. Emile Labarthe, secrétaire général du Comité parlementaire français du Commerce ; M. Tsouguyoshi Cho, secrétaire de la Chambre japonaise des Pairs ; M. Luigi Nuvoloni, secrétaire général du Comité parlementaire italien du Commerce ; M. Louis Favre, secrétaire de la délégation suisse ; M. le D<sup>r</sup> Guillaume Becker, secrétaire du Comité parlementaire autrichien du Commerce ; M. le D<sup>r</sup> Zdenek Mikyska, secrétaire de la Chambre tchécoslovaque des Députés ; M. Hector Nunez, secrétaire général de la délégation de la République Argentine ; M. Alejandro Errazuriz Mac Kenna, secrétaire de la présidence de la Chambre chilienne des Députés.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'importante question des conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies. Un fort beau travail nous a été soumis par M. Charles Dumont, rapporteur général. Je vais lui donner la parole.

La parole est à M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances.

M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances de France. — Je souhaite, Messieurs, de vous

Stabilisation  
des monnaies  
et  
des changes.



prendre le moins de temps possible, et je considère comme inutile de lire le rapport qu'au nom de la délégation française j'ai établi sur les conditions internationales de la stabilisation du change et des monnaies, et même, je crois inutile de les résumer. Il me paraît préférable de me borner, dans le cadre du projet de résolution qui vous est présenté au nom du 1<sup>er</sup> Bureau, de déterminer les points sur lesquels l'accord a été immédiat et spontané et les points où l'accord s'est fait aussi complet, et permettez-moi de le dire, aussi cordialement complet, mais seulement après discussion.

Nous sommes tous d'accord pour considérer qu'entre les mesures les plus nécessaires au développement du commerce international, la stabilisation des changes s'impose. Le développement du commerce international mesure, à vrai dire, le degré de civilisation des peuples. Le commerce international va à travers les océans, à travers les pays, chercher les produits qui doivent satisfaire à toutes les commodités comme aux agréments de la vie pour les riches comme pour les pauvres.

Il se heurte à de nombreux obstacles : distances, diversité de législation, tarifs douaniers. Ces obstacles, vous avez cherché à les aplanir. Ce fut l'objet constant de vos préoccupations au cours de plusieurs conférences. Vous avez déjà, en ce qui concerne les distances, étudié toutes les questions relatives aux transports ; vous avez, en ce qui concerne les diversités de législation, cherché à faire accepter l'*exequatur* des décisions des tribunaux de commerce, afin que partout les engagements soient respectés et qu'une procédure aussi simple que possible soit établie. Sur les tarifs douaniers, nous avons tous les mêmes vues : il importe à la paix du monde que les barrières douanières s'abaissent et permettent au commerce international de remplir son office. Mais nous savons combien l'heure est difficile. Trop d'États, surchargés de dettes, cherchent dans les recettes douanières des impôts faciles à percevoir. Trop de pays, qui se jugent exposés au péril de la guerre, veulent, à coups de tarifs protecteurs maintenir des industries qui vivent



artificiellement, difficilement, chez elles, mais qui leur paraissent indispensables à leur défense nationale. C'est seulement avec le progrès de la pacification européenne et mondiale, au fur et à mesure que la sécurité publique augmentera, que nous obtiendrons des résultats décisifs en ce qui concerne l'abaissement des barrières douanières. Au contraire, il semble que nous puissions arriver à des résultats rapides et importants en ce qui concerne l'empêchement au commerce international qu'est l'instabilité des changes.

La cause de l'instabilité des changes, Messieurs, vous le savez tous, c'est qu'avec la guerre et ses suites, le cours forcé s'est établi; le commerce de l'or n'a plus été libre, l'inflation s'est déchaînée.

L'inflation augmentant le nombre des moyens de paiement sans que les choses à acheter se multiplient, il s'en est suivi que les prix ont augmenté du même coup.

L'inflation n'est pas seulement celle des billets de banque; c'est aussi celle des crédits de banque; c'est aussi celle des dettes et des emprunts d'Etats, de provinces, de villes. L'accroissement des moyens de paiement a été prodigieux par suite de la guerre. Tous ces moyens de paiement n'agissent pas sur les prix avec la même intensité parce qu'ils ne circulent pas tous avec la même vitesse, mais la masse de l'endettement mesure bien l'effondrement du crédit et de la dépréciation monétaire.

Si grave que soit la maladie monétaire, il suffit cependant que l'inflation soit définitivement arrêtée pour qu'à défaut de la richesse, la stabilité revienne. Comment stabiliser les changes? Nous le savons tous. C'est en permettant d'envoyer de l'or au bénéficiaire d'une lettre de change. Le porteur d'une lettre de change ne peut demander, pour la vendre, qu'un prix inférieur à ce que coûterait à envoyer l'or du paiement. Les changes dans les pays où l'exportation de l'or est libre sont maintenus dans les limites étroites de ce que nos amis anglais ont appelé les « gold points », et pour que le « gold point » soit rétabli, il suffit que la liberté du commerce de l'or soit rétablie et que dans



chaque banque d'émission l'importateur et l'exportateur reçoivent, dans leur monnaie nationale, à un change déterminé, les billets dont ils ont besoin pour solder leurs ventes et leurs achats.

Donc : accord sur la nécessité de stabiliser, accord sur les moyens de stabiliser. Accord sur la liberté du commerce de l'or. Accord sur le change-or régulateur « gold exchange standard ». Est-il, d'autre part, utile que nous rétablissions la circulation intérieure de l'or?

C'était autrefois dans les pays riches et heureux, le mien en particulier, l'habitude de chacun de payer avec des pièces d'or, même les achats quotidiens. Beaucoup de nos compatriotes ne se consoleraient pas de ne plus pouvoir payer leurs fournisseurs avec la pièce d'or qui était autrefois dans la poche de tous.

Messieurs, votre Commission, ce matin, a été unanime pour vous recommander de dire, qu'il est inutile, au moins pour un long espace de temps, de faire les frais d'une circulation intérieure-or, et aussi pour vous dire que même cela serait peut-être dangereux, car la crise de l'or, la pénurie de l'or, la crainte du papier déprécié ont été si fortes et ont duré si longtemps qu'il pourrait arriver que l'or lancé dans la circulation fût immédiatement thésaurisé, stérilisé par les particuliers, et retiré de la circulation mondiale. La convertibilité en or des papiers destinés au commerce intérieur, aux paiements particuliers quotidiens risque d'être coûteuse. Nous ne la conseillons pas. Elle est d'ailleurs tout à fait inutile à la stabilité des changes.

Tels sont, Messieurs, les points sur lesquels nous avons été d'accord sans discussion : c'est le premier et le deuxième des considérants du projet de résolution que nous avons eu l'honneur de vous soumettre :

*1° Que l'instabilité des changes et des monnaies empêche le développement des relations économiques entre les peuples ;*



2° *Que la stabilisation des changes et du pouvoir d'achat des monnaies ne peut être obtenu que par le retour à l'étalon-or.*

Nous arrivons, Messieurs, à un troisième considérant que voici :

*Que la convertibilité en or des billets et valeurs ne peut être maintenue dans les pays où les budgets, comme la balance générale des paiements, sont en état de déficit permanent.*

Sur ce point, la motion qui vous est présentée diffère par deux mots de celle que vous trouverez dans mon rapport, les mots suivants ont été supprimés : « ne peut être établie », il faut lire seulement que la convertibilité en or des billets et valeurs *ne peut être maintenue*.

Quel est le sens, Messieurs, et quelle est l'importance de la modification qui vous est proposée? Continuons le raisonnement que nous faisons tout à l'heure. C'est la suite logique des idées que nous exposions qui pose le problème dont la solution s'est présentée différente au premier abord, pour votre rapporteur et pour le distingué porte-parole de la délégation brésilienne, M. Lindolfo Collor.

La stabilisation des changes implique la liberté du commerce de l'or, la liberté d'exporter de l'or. C'est une vérité de la Palisse, comme on dit familièrement chez nous, que la liberté d'exporter de l'or implique qu'un pays possède de l'or, c'est-à-dire une encaisse suffisante pour répondre aux demandes des importateurs à qui les changeurs voudraient vendre au delà des « gold points » les lettres de change. Il va de soi, par conséquent, que la stabilité d'une monnaie ou d'un change ne peut être maintenue que dans la mesure où il y a provision d'or suffisante pour combler le déficit de la balance générale des paiements.

Quelle doit être la quantité de cette provision d'or?

Le chiffre est variable selon la situation économique, financière et budgétaire des pays.



J'ai cité dans mon rapport et dans notre réunion de ce matin un exemple classique et illustre, l'exemple de l'Angleterre, qui, dans les années qui précédaient la guerre, avait une encaisse-or minime et dont cependant tous les papiers qui circulaient dans le monde valaient certificat d'or, après avoir été revêtus de l'acceptation d'une des grandes banques de la cité de Londres.

Ces papiers valaient de l'or parce que, chaque année, étant donné l'ampleur de son commerce mondial, ses bénéfices de courtage et des transporteurs, les revenus de son portefeuille de valeurs étrangères, l'Angleterre avait plus de créances à recevoir que de paiements à effectuer. Chaque année, l'Angleterre s'enrichissait. Ses promesses de payer, cautionnées par une banque notoire, valaient de l'or sans qu'elle eut besoin d'une encaisse-or correspondant au mouvement de ses créances et dettes compensées, avec bénéfice.

La France était dans une autre situation ; elle n'avait pas l'immense commerce mondial de l'Angleterre, mais, vieux pays d'épargne, elle avait mis à la Banque de France une encaisse d'or formidable et répandait dans ses villes et ses campagnes une circulation-or surabondante. Elle aussi, chaque année, pouvait prêter au monde ; chaque année, sa balance de paiement était en bénéfice. Son billet de banque faisait prime sur l'or.

D'autres pays, j'en ai nommé un ce matin, pouvaient avoir une encaisse-or considérable par rapport à leur circulation fiduciaire et cependant privés de la liberté du commerce de l'or, exposés à des crises économiques et politiques graves, ne pas bénéficier de la stabilité des changes. En résumé, l'encaisse-or est, en proportion variable, le signe et le gage de la libre circulation de l'or entre pays étrangers. Elle assure la stabilité des changes, tant qu'elle se maintient à un niveau suffisant et variable, selon l'état économique des divers pays. La conséquence certaine, c'est que si, d'une manière continue, la balance générale des paiements est en déficit, aucun moyen n'existe de conserver



une réserve d'or. En cas de déficit grave et permanent, à un moment donné, les caisses de compensation, de stabilisation, comme il vous plaira de les appeler, s'épuiseront, et à la fin il faudra renoncer à exporter l'or, décréter à nouveau le cours forcé, refaire du papier-monnaie.

Sans un solde actif de la balance générale des paiements, il n'y a aucun moyen de conserver la stabilité des changes par la liberté du commerce de l'or, voilà la vérité doctrinale.

Nos amis de Pologne nous ont fait remarquer, et avec combien de justesse, que cette théorie, toute classique et vraie qu'elle soit, appelle dans la pratique des correctifs. Lorsqu'un pays a subi une catastrophe, et la Pologne est au premier rang pour parler de ces catastrophes, ce n'est pas du jour au lendemain que les changes peuvent s'équilibrer par le solde bénéficiaire de la balance des paiements. Pour y arriver, il faut l'aide des crédits internationaux. Certainement, les crédits internationaux sont nécessaires pour passer les plus mauvais jours et les plus mauvais pas.

Et c'est pourquoi, si nous disons dans notre projet de résolution qu'il faut que les nations fassent effort en vue de développer leur production, leur commerce, surtout leur agriculture, nous disons aussi que l'entraide entre les nations s'impose, et qu'il est tout à fait indispensable qu'à certaines heures les crédits internationaux viennent au secours de l'effort de production intérieure.

Où l'accord parmi nous a cessé d'être immédiat, d'être spontané, c'est sur la question de l'équilibre budgétaire.

L'équilibre budgétaire, nous n'avons pas à le définir, c'est l'ajustement entre les recettes et les dépenses, les recettes couvrant les dépenses, toutes les recettes couvrant toutes les dépenses, toutes les dépenses et toutes les recettes figurant clairement dans la loi budgétaire annuelle; l'unité budgétaire, c'est la règle de clarté où l'on peut voir nettement dépenses et recettes, qui empêche les budgets dits extraordinaires de naître ou de subsister, les budgets extraordinaires n'étant jamais que des cachettes à déficit.



Cet équilibre budgétaire, Messieurs, est-il une condition indispensable à la sauvegarde des encaisses, au maintien définitif de la stabilisation, à la convertibilité des billets en or? Nul doute encore. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Comment pourrait-il en être autrement? Comment pourrait-on établir et maintenir l'équilibre de la monnaie, si chaque année un déficit profond du budget obligeait à emprunter? Emprunter où? A qui? Emprunter au dehors, c'est pour payer les intérêts des dettes contractuelles, faire sortir de l'or, c'est aggraver le déficit de la balance des paiements et du budget. Si les prêteurs se font rares ou exigeants, c'est l'obligation de recourir à la planche à billets et de tirer des billets pour payer les fonctionnaires et les dépenses courantes. Il n'y a pas un budget qui puisse résister à pareil régime, et par conséquent nous sommes tous d'accord pour dire qu'on ne peut maintenir la stabilisation et conserver l'encaisse-or s'il n'y a pas un équilibre budgétaire.

Toute la discussion qui s'est élevée entre la délégation brésilienne et nous a porté sur le point de savoir si l'équilibre budgétaire devait être établi d'abord, et avant tout, ou si l'équilibre budgétaire pouvait être la conséquence immédiate et directe de la stabilisation, tout d'abord décrétée. Contre la thèse brésilienne qu'on pourrait stabiliser d'abord, équilibrer ensuite, nous avons entendu la parole éloquente, avertie, spirituelle, de M. le sénateur italien Ancona, qui nous a dit quel effort tenace, laborieux, douloureux avait fait et faisait l'Italie pour être certaine que son budget était largement équilibré et permettait à la loi de stabilisation d'intervenir à son heure.

La situation de l'Italie est aussi celle de mon pays. La France, avant de décider l'heure et le taux de la stabilisation, a fait un nouvel et très courageux et très dur effort fiscal pour couvrir très largement toutes les dépenses de toute nature par des recettes nouvelles. Sous des formes diverses, elle a inscrit aux budgets de 1926 et de 1927 neuf millions d'amortissements. C'est un matelas d'une telle



épaisseur qu'il peut supporter les vicissitudes improbables du change et les répercussions sur les recettes d'une crise économique, de mauvaises récoltes ou de chômage. Le Brésil est dans une autre situation. M. Lindolfo Collor, son délégué, dans une communication du plus haut intérêt, nous a montré qu'étant donné l'importance particulière du commerce extérieur brésilien, la part des droits de douane dans ses recettes, l'excédent annuel de la balance générale des paiements dû à la valeur de l'exportation des cafés, la stabilisation des changes devrait intervenir tout d'abord pour fixer les recettes de l'Etat et déterminer l'ordre de grandeur des dépenses *a priori*, les intérêts des emprunts extérieurs étant parmi les plus considérables ! Stabiliser à 6 pence, c'est, pour le Brésil, donner à ses contribuables, par avance, l'assurance que leurs sacrifices budgétaires ne seront pas vains, c'est leur permettre de mesurer l'effort qu'ils auront à fournir en vue d'arriver à un équilibre sérieux et total.

Au nom de la délégation brésilienne tout entière, M. Lindolfo Collor nous a déclaré que tout sera fait pour défendre le change à 6 pence le milreis, toute la politique brésilienne sera orientée pour le maintien, sur cette base, du change brésilien. Nous avons écouté, ce matin, avec le plus grand intérêt les délégués brésiliens, M. Lindolfo Collor et M. le sénateur comte de Frontin défendre la loi du 18 décembre 1926 dont le gouvernement de l'éminent président de la République des Etats-Unis du Brésil, M. Washington Luis, a demandé et obtenu le vote. Dans l'excédent important de sa balance commerciale, le Brésil a une provision qui lui permet de stabiliser avant d'avoir établi l'équilibre total du budget, mais la stabilisation a pour objet d'arriver très rapidement à l'équilibre budgétaire définitif. Telle est, je crois, exactement définie, la position prise par la délégation brésilienne.

La stabilisation n'est que la traduction, en langage monétaire, d'un état de santé et d'équilibre. Il faut que la santé soit obtenue par des remèdes énergiques et le Brésil le sait.



Le Brésil ne pense pas du tout, il ne veut faire croire qu'il y a dans la stabilisation décrétée par sa loi de décembre 1926, un moyen artificiel de dispenser le Brésil de l'effort fiscal qu'il doit faire, mais il nous dit : « Je donne à tous mes contribuables, je donne à ceux auxquels je viens d'imposer l'impôt sur les revenus, je donne aux importateurs et aux exportateurs cette assurance que dorénavant ce ne sera plus sur un milreis instable, mais sur un milreis stable, qu'ils pourront compter pour commercer, épargner, calculer leurs charges budgétaires. »

Après une très intéressante discussion, nous avons reconnu, ce matin, que l'équilibre et la stabilisation sont deux idées connexes, qu'elles peuvent être, selon les cas, réalisées l'une avant l'autre, pourvu qu'il soit bien entendu que la stabilisation ne peut subsister dans le déficit de la balance générale des comptes et que le déficit du budget de l'Etat ne peut pas ne pas mettre en péril la balance générale des paiements et par conséquent la stabilisation elle-même.

Telles sont les bases, Messieurs, sur lesquelles nous avons fait l'accord avec la délégation brésilienne.

Il ne nous reste plus que deux points pour avoir épuisé ce sujet. A quel moment faire la stabilisation ? Et à quel taux ?

Nous sommes d'accord pour recommander, à tous les gouvernements dont nous faisons partie, que, dès qu'une stabilisation de fait, à un taux déterminé, s'est montrée capable de durer, c'est-à-dire que l'économie générale, le commerce, l'exportation, l'industrie, les finances, permettent de maintenir, comme en Italie, le taux de stabilisation de 90 la livre sterling, comme en France 124 ou au Brésil 6 pence le milreis, elle doit être faite.

Il est important que, dès que la stabilisation est possible, elle soit faite, et qu'elle soit faite définitivement. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il faut nettement, franchement faire campagne, tous ensemble, pour chasser



toute idée de revalorisation nouvelle au delà du taux de la stabilisation définitive.

La revalorisation continue, jusqu'au pair des anciennes monnaies, qui hante encore quelques esprits, ne peut être obtenue que de deux manières : ou bien on laisse la liberté au marché des changes, et dans ce cas-là, Messieurs, vous vous exposez à tous les inconvénients que nous avons tous connus de la spéculation et de l'agiotage sur les monnaies, car la spéculation ne vit que de différences, elle cherche des différences brusques et brutales, dont elle bénéficie tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. L'agiotage sur les monnaies, c'est l'ennemi de l'économie saine, c'est l'ennemi-né du commerce international honnête, prévoyant. Simultanément, la France et l'Italie ont fait l'expérience de ce que coûte à l'industrie et à l'agriculture la liberté laissée au commerce des changes en période de hausse après avoir connu ce que coûte cette même liberté au crédit et à la monnaie en période de baisse.

Reste la deuxième alternative. Faire la revalorisation par paliers. Faire une échelle de barrages successifs devant le flot de l'agiotage. C'est une conception toute théorique. En fait, promettre la revalorisation par paliers espacés revient à promettre à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, si le palier détermine une hausse notable, une crise tous les quatre ou cinq ans.

C'est là une promesse qui, par avance, est faite pour décourager tous les grands projets, toutes les entreprises qui exigent l'investissement de capitaux importants. Nous avons conclu : Dès que la stabilisation est possible, il faut la faire. Toute stabilisation doit être définitive. Notre génération a connu une catastrophe économique sans précédent. A la suite de cette catastrophe, il y a un concordat à faire entre les différentes classes sociales de façon qu'aucune ne gagne et ne perde trop. C'est ce qu'on appelle choisir le taux de la stabilisation.

Il y a un concordat à faire entre les rentiers et les contribuables, entre les propriétaires et les fermiers, entre les



propriétaires et les locataires, entre une génération qui décroît et une génération qui monte. Ce concordat, il faut le faire dans un large esprit de justice, à l'égard de toutes les classes sociales, non seulement pour des considérations économiques et budgétaires, mais aussi pour des considérations de bien social, de moralité sociale, de crédit pour l'avenir. Dès lors, c'est chaque pays qui doit savoir le taux auquel il doit stabiliser. Le choix du taux de stabilisation est une affaire de conscience pour chaque nation. Dès que le taux est choisi et le libre commerce de l'or rétabli, les changes sont stabilisés. C'est tout ce qui importe, au point de vue où nous nous plaçons aujourd'hui, pour le développement du commerce international.

Telles sont, Messieurs, les idées essentielles que nous avons échangées ce matin, tels sont les points sur lesquels l'accord s'est fait dans les conditions que je vous ai dites tout à l'heure.

Le commerce international ne peut se développer qu'entre pays où le change-or régulateur donne la stabilité des changes.

Après la catastrophe monétaire qu'a provoquée la guerre, le choix du taux de stabilisation appartient souverainement à chaque pays. Le taux de stabilisation, une fois choisi dans l'intérêt de l'activité productrice mondiale, doit être tenu pour définitif.

La stabilisation des changes ne peut être maintenue que si la balance générale des paiements et du budget ne sont pas en état de déficit permanent.

Dès qu'elle est possible, la stabilisation doit être établie.

Tel est le résumé du projet de résolution que, au nom de notre Première Commission, M. le Président va soumettre à votre vote. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. le Président.** — Je vais mettre aux voix le projet de résolution qui nous est recommandé par la Commission.



La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Proje  
de résolution  
relatif à la  
stabilisation  
des monnaies  
et  
des changes.

Considérant :

1° Que l'instabilité des changes et des monnaies empêche le développement des relations économiques entre les peuples;

2° Que la stabilisation des changes et du pouvoir d'achat des monnaies ne peut être obtenue que par le retour à l'étalon d'or;

3° Que la convertibilité en or des billets et valeurs ne peut être maintenue dans les pays où les budgets, comme la balance générale des paiements, sont en état de déficit permanent;

Emet le vœu :

Que toutes les nations fassent effort et s'entr'aident en vue d'arriver à l'équilibre de leur budget, aussi bien que de la balance générale de leurs paiements;

Décident, à défaut de la convertibilité totale de leur circulation fiduciaire, d'adopter le système du « change-or régulateur »;

Fassent choix d'un taux de convertibilité qui satisfasse aux données de la situation budgétaire et économique en même temps qu'aux exigences de la justice due à toutes les catégories sociales en cause.

Le projet de résolution est unanimement voté.

\*\*\*

M. le Président. — Nous aurons à examiner des résolutions qui se rapportent à des travaux en cours.

Aspect  
international  
de la question  
du charbon.

Je regrette que M. Digneffe, qui en fut le rapporteur à Bruxelles, dans la dernière réunion, n'ait pu exposer lui-même des vues qu'il a présentées avec l'autorité de sa compétence bien connue en la matière.

Je prierai son compatriote, M. Albert Devèze, député et ancien ministre de Belgique, qui l'a suppléé, de bien vouloir exposer à l'Assemblée les résolutions de la Commission charbonnière.

La parole est à M. Albert Devèze.

**M. Albert Devèze.** — Monsieur le Président, Messieurs, je suis quelque peu confus de l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant vous, en qualité de rapporteur de cette section, ce qui est dû à l'absence de M. Emile Digneffe, sénateur de Liège. Il existe, en effet, une Commission permanente du Charbon, dont M. Emile Digneffe est le président, et qui a élaboré les travaux préparatoires de l'Assemblée actuelle, au point de vue spécial qui l'intéresse.

C'est M. Emile Digneffe qui est l'auteur du rapport qui vous a été soumis, et c'est cette Commission permanente qui avait préparé les résolutions préalables que nous avons mises en discussion. Je crois que je réponds, moi aussi, au sentiment unanime en disant combien nous regrettons l'absence de M. Emile Digneffe et combien sa parole autorisée eût été mieux qualifiée que la mienne pour traiter devant vous de la grave question mondiale dont il s'agit en ce moment.

Deux résolutions nous étaient soumises, dont vous possédez le texte.

La première de ces résolutions concernait les statistiques.

La Commission permanente du Charbon a été frappée de l'irrégularité avec laquelle elles sont établies. Les statistiques du charbon, dans les divers pays, sont établies suivant des règles diverses et les divergences de méthode en diminuent la valeur de comparaison.

Il a donc paru indispensable de signaler à tous les gouvernements combien il faut regretter cette situation défec- tueuse et de leur dire aussi comment il nous paraît que doit être établie une statistique sérieuse du charbon.



A l'unanimité de ses membres, la Commission spéciale a donc adopté la première résolution de la Commission permanente. Cette résolution est conçue dans les termes suivants :

*La Commission, constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon,*

*Prenant acte de ce qu'il lui est impossible à l'heure actuelle, en raison du défaut d'uniformité dans l'établissement des statistiques officielles, d'aboutir à des conclusions définitives;*

*Décide qu'il y a lieu pour elle de poursuivre ses études;*

*Recommande dès maintenant aux gouvernements des pays producteurs de charbon :*

*D'organiser, pour les mines sur lesquelles ceux-ci ont respectivement juridiction, la statistique de la production de telle façon que leurs publications officielles indiquent exactement :*

- a) La production nette après lavage et triage;*
- b) Les quantités consommées pour les besoins des mines et celles distribuées à leurs ouvriers;*
- c) Les quantités vendues à l'intérieur;*
- d) Les quantités exportées;*
- e) Les quantités restant en stock au début et à la fin de chaque exercice.*

*A cet effet, de réunir d'urgence une Commission de techniciens, laquelle aura pour mission d'unifier les statistiques charbonnières des pays en cause, en s'inspirant des desiderata ci-dessus.*

Notre discussion sur les autres questions fut cependant fort longue, et, je puis le dire, d'un réel intérêt.

Nous avons à étudier un problème qui doit passionner le monde entier, car le charbon est incontestablement l'un des facteurs essentiels de la civilisation et de son développement. Ce serait une erreur de croire qu'il en est ainsi



seulement des pays producteurs. On peut dire qu'il touche peut-être plus directement encore les intérêts des pays qui n'ont pas de richesses minérales, et qui doivent se procurer ailleurs ce que leur sol ne leur procure pas.

La crise n'est pas une crise de production, c'est une crise de consommation. D'un côté, la production du charbon reste stationnaire (et l'on peut dire qu'elle ne reste stationnaire que parce qu'on ne s'efforce pas de la faire progresser). Et même, si on tient compte de ce que certains pays qui ne produisaient pas de charbon commencent à en produire et font des découvertes de gisements, la production, par une loi naturelle, a tendance à augmenter, si des mesures artificielles ne viennent pas la restreindre. De l'autre côté, l'état de la consommation mondiale n'est pas correspondante. La consommation n'augmente pas ; au contraire, elle diminue — si bien que dans les pays producteurs s'accablent des stocks qui deviennent invendables, et qu'il en résulte une crise mondiale de nature économique, pouvant avoir les plus graves conséquences.

Lorsqu'on a ainsi défini le caractère exact de cette crise, on songe immédiatement à la première mesure qu'il y a lieu de prendre quand la consommation d'une marchandise n'est pas suffisante et que cette marchandise reste inutilisée. Cette première mesure est d'en réduire le prix. L'abaissement du prix de revient du charbon est ainsi un élément qu'on peut dire essentiel, capital, fondamental de la solution de la crise charbonnière.

Lorsqu'on se tourne, dès lors, vers le prix de revient du charbon et qu'on en étudie les éléments, on est obligé cependant de reconnaître qu'ils sont incompressibles ou qu'ils sont en tout cas extrêmement peu compressibles.

Certains d'entre eux, prenons par exemple les indemnités pour dégâts à la surface, prenons les achats de bois pour galeries, les frais d'achat et d'entretien de l'outillage, ne sont pas susceptibles de sérieuses économies. On est alors tenté de se tourner vers le facteur travail, et de se



demander si la réduction des salaires, et si l'augmentation de la durée du travail n'auraient pas pour conséquence de mettre le charbon à meilleur marché et de donner une solution.

Messieurs, votre Commission spéciale a manifesté nettement qu'elle ne pouvait considérer une pareille éventualité que comme un pis-aller, auquel même certains, à aucun prix, ne consentiraient à se résoudre. Il y a lieu de considérer en justice que le travail houiller est certainement parmi les plus durs, les plus difficiles, souvent les plus dangereux, et qu'il serait impossible et injuste de demander qu'un tel travail imposât des sujétions plus grandes, et fût moins bien rémunéré que les travaux plus sûrs et plus agréables des autres branches de l'industrie. Il faudrait ne pas avoir le cœur bien placé pour ne pas s'inquiéter d'une situation qui ferait de l'ouvrier mineur une sorte de paria industriel, dont la condition serait inférieure à celle des autres ouvriers de sa catégorie. (*Vifs applaudissements.*)

Remarquons aussi que, si on voulait le faire, et si on parvenait à le faire, on aboutirait tout simplement à une désertion de la main-d'œuvre vers d'autres professions, et que, par conséquent, pour être logique et pour aller jusqu'au bout, il faudrait dire que ce n'est pas seulement à l'industrie houillère qu'on imposerait le sacrifice, on l'imposerait à tous les travailleurs de toutes les industries : on ne peut prévoir l'ampleur formidable de la bataille sociale qui serait aussitôt engagée. Qui dit bataille sociale dit victimes, et dit désastre difficilement réparable, quel que soit le vainqueur, et par conséquent la Commission spéciale a été unanime à considérer que ce n'était pas de ce côté qu'elle devait porter son effort, et qu'elle devait, au contraire, chercher l'abaissement du prix de revient dans une autre direction.

C'est l'idée, Messieurs, qui se trouve exprimée dans le premier paragraphe de la résolution qui vous est soumise dans les termes suivants :



*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Estime que la politique charbonnière doit tendre en tous pays :*

*1° A la réduction du prix de revient du charbon, — obtenue par le perfectionnement technique de l'industrie houillère et sa rationalisation économique en liaison étroite avec les industries connexes ;*

*2° Au développement de la consommation, par l'étude scientifique et la mise en valeur pratique du meilleur rendement de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnés, ainsi que par les débouchés élargis qui résulteront du progrès général.*

Ceci demande un mot d'explication : perfectionnement technique de l'industrie houillère — qu'avons-nous entendu dire par là ? Mais, tout d'abord, le développement de l'abatage mécanique, ce qui équivaut à renoncer aux modes arriérés d'abatage comme on les pratiquait il y a cent ans. Grâce aux modes modernes d'abatage, on obtient de plus grands rendements et par conséquent un prix de revient moindre.

Il faut constater que partout la tendance est déjà dans ce sens, mais on ne peut faire partout ce qu'on veut. L'abatage mécanique n'est pas applicable à toutes les mines. Cela dépend des gisements, de la nature des veines, de l'état du sol, de la profondeur des puits, d'un très grand nombre de facteurs qu'il est impossible d'énumérer. Cependant, on constate en Allemagne, par exemple, une très grande progression de l'abatage mécanique et dans la Ruhr, en ce moment, 50.4 p. c. de la production est due à l'abatage mécanique.

C'est une voie dans laquelle il y a lieu de continuer. Il y a lieu aussi d'améliorer techniquement dans leur ensemble les conditions de production. Il est incontestable qu'un très grand nombre de mines se trouvent placées dans des conditions particulièrement défectueuses au point de vue exploi-



tation. Cela peut avoir deux origines. Le gisement lui-même, en raison de son mauvais état ou de son état d'épuisement, peut ne produire que très cher ou à perte — et alors il faut non pas tâcher de faire vivre, à tout prix, cet enfant non viable, mais il faut, à la mode spartiate, le sacrifier sans pitié. C'est ce qu'on a fait dans la Ruhr, où, pendant le seul exercice 1924-1925, 77 mines furent fermées, employant un total de 60,000 ouvriers. Parfois aussi on se trouve en présence d'entreprises qui exploitent mal parce qu'elles sont trop faibles, parce qu'elles n'ont pas de capitaux suffisants, parce que leurs ressources, parce que les moyens dont elles disposent ne leur permettent pas de suivre pas à pas les progrès. Dans ce cas, il faut faciliter l'entente, l'association, et même on peut dire leur fusion avec des entreprises suffisamment puissantes pour leur permettre de profiter des perfectionnements modernes. Il y a aussi, dans ce sens, une œuvre à accomplir.

Evidemment, nous avons ensuite pensé, comme moyen d'abaissement du prix de revient, à la rationalisation économique de l'industrie houillère en liaison étroite avec les industries connexes. Cela veut dire que, pour que l'industrie houillère abaisse ses prix de revient, il faut qu'elle tire, du charbon qu'elle possède, un parti plus grand que la simple extraction de la mine et la vente au consommateur. Il faut, comme le dit M. Wauters, songer à la verticalité. Il faut lier l'industrie houillère aux industries connexes : celle de l'électricité, par exemple, qui pourrait devenir une sous-production, comme le gaz d'éclairage est un sous-produit déjà de la distillation du charbon. Il faut songer aussi aux industries chimiques qui ont pour base le charbon et qui peuvent également être groupées avec l'industrie houillère.

Nous avons écarté de l'ordre du jour la question de l'abaissement des tarifs de transport. C'est une question complexe et délicate. Les tarifs de transport sont l'instrument normal du « dumping ». Les abaissements des tarifs de transport peuvent être des armes de guerre économique, et il est difficile de les recommander d'une façon générale



comme un moyen d'action dont tous les gouvernements doivent faire usage.

Mais un point sur lequel nous nous sommes trouvés d'accord, qui n'est pas dans l'ordre du jour, mais qu'il est cependant utile que le rapporteur de la section vous signale, c'est qu'il faut engager les gouvernements à ne pas surcharger, au point de vue fiscal, l'industrie houillère.

Nous ne demandons pas qu'on lui fasse une position privilégiée par rapport aux autres industries, mais nous demandons qu'elle ne soit pas la Cendrillon, et que ce ne soit pas toujours à l'industrie houillère que les gouvernements, en mal d'argent, fassent appel, parce que ce bétail est souvent plus facile à traire qu'un autre.

Voilà le premier point des travaux de la Commission.

J'aborde le second.

Il ne s'agit plus maintenant de diminuer le prix de revient, il s'agit d'augmenter la consommation pour la mettre en relation avec la production. La Commission spéciale propose à cet égard l'étude scientifique et la mise en pratique du meilleur rendement de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnée, ainsi que l'élargissement des débouchés qui résultera du progrès général. Je précise d'abord la dernière de ces idées. Elle se trouve déjà dans le rapport de M. Digneffe. Elle a été, Messieurs, on peut le dire, dans la pensée de tous les orateurs qui ont pris la parole. On a dit que la demande de charbon n'était pas assez forte, et que, pour qu'elle le devienne, il suffisait que l'humanité poursuive sa marche dans la voie du progrès. Ouvrez de nouvelles voies de chemins de fer, construisez de nouvelles usines, mettez en valeur des pays neufs, civilisez des colonies, et vous aurez de nouveaux consommateurs de charbon, et vous aurez en même temps une humanité plus évoluée et plus avancée. Il faut donc concevoir le destin de l'industrie houillère en relation étroite avec la marche du progrès de l'humanité. La guerre, dont nous



venons de sortir, a certainement exercé sur ce progrès une influence retardatrice : l'heure est venue de reconstruire et de réparer.

Il n'est pas douteux que le développement des chemins de fer, des usines, des entreprises, se trouve paralysé par la situation économique d'après-guerre et par la ruine formidable que la guerre a laissée après elle. Espérons, comme l'ont dit tous les orateurs, et entre autres M. le Rapporteur de la Première Section, avec tant d'éloquence, espérons que les résultats de cet événement sans précédent et que nous souhaitons, nous autres plus que personne, sans lendemain, disparaîtront. Nous verrons alors le progrès reprendre sa marche, la demande augmenter, à nouveau, de plus en plus, et par conséquent la consommation du charbon s'équilibrer aussi rapidement que possible non seulement avec la production d'aujourd'hui, mais peut-être, il faut l'espérer, avec la production accrue et développée de demain.

Il n'y avait pas, Messieurs, que ce moyen auquel il fallait songer ; il y a aussi tout ce que la science peut donner de nouveau au point de vue de l'utilisation meilleure et des utilisations nouvelles d'un vieux produit. La houille peut avoir des rendements supérieurs si on l'utilise sous des formes perfectionnées. On a signalé à cet égard tout ce que peuvent donner la pulvérisation et la liquéfaction du charbon ou bien un meilleur emploi du charbon lui-même.

On n'imagine pas l'arbre généalogique immense des sous-produits de la houille tels qu'ils sont connus : ils sont des richesses incalculables dont il faut assurer d'abord la découverte scientifique et ensuite l'utilisation commerciale. Que l'on porte donc de ce côté l'effort ! On l'a fait en Allemagne, on l'a fait aux Etats-Unis ; le fait-on suffisamment partout ? Ne faut-il pas multiplier les expériences, faire au laboratoire scientifique la place qu'il doit occuper dans les institutions d'une nation civilisée sérieusement éprise du progrès ?

Il ne suffit pas, Messieurs, d'avoir des laboratoires, il



faut encore qu'on sache ce qui s'y passe. Il faut qu'on s'intéresse aux découvertes des savants, et à leur application pratique à l'industrie. Il faut aussi l'intermédiaire, la mission d'études et d'application qui rendra pratique la découverte du savant, puis qui enseignera à ses élèves, à son élève l'Industrie (avec un I majuscule), ces utilisations nouvelles, fera connaître les sous-produits nouveaux du produit ancien, et créera ainsi le besoin d'une consommation plus étendue du charbon.

C'est un problème très haut et très vaste, au seuil duquel nous nous sommes arrêtés, car pour y pénétrer, il aurait fallu un temps que nous n'avons pas, et j'ajoute une connaissance étendue du problème, à laquelle aucun homme à lui tout seul ne peut prétendre.

Nous aurions peut-être pu nous arrêter là, mais la discussion s'est élargie et a repris parce que M. Wauters, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique et mon collègue belge, a proposé un paragraphe qui fut adopté et dont il importe, Messieurs, que je commence par vous donner lecture :

*La Conférence estime qu'il est désirable de voir les gouvernements et les intéressés, exploitants et travailleurs, poursuivre une politique tendant à réaliser les ententes nationales et internationales en vue de mettre en harmonie la production et la consommation et d'éviter ainsi les soubresauts et les crises.*

Entente nationale ; l'idée était déjà dans les rapports. Il faut que les industries houillères de chaque nation, et j'ajoute même, il faut que toutes les grandes industries de toutes les nations ne soient pas affaiblies par la concurrence intérieure entre les exploitations d'un même pays, et cherchent, au contraire, à grouper les forces économiques en vue de l'œuvre nationale qui doit s'accomplir. Syndicalisation, disons-nous en Belgique ; syndicalisation industrielle et « coopération », disent les Anglais ; en Allemagne, les « Syndikaten » industriels — tout cela ce sont les



diverses formes de cet esprit d'organisation de l'industrie, dont il importe que se pénètre le monde entier.

La syndicalisation nationale sera un facteur essentiel dans la solution de la crise : et sur ce fait tout le monde se trouve bien d'accord.

S'il s'agit d'améliorer les conditions de production, de perfectionner l'outillage, de faire les découvertes, c'est le syndicat industriel et non pas l'industrie isolée qui pourra le faire. C'est le syndicat industriel qui aura les moyens de créer et d'entretenir un laboratoire. C'est le syndicat industriel qui pourra donner à la production le perfectionnement et l'élan qui lui sont indispensables et, s'il s'agit de vendre, c'est le syndicat industriel qui pourra étudier profondément, au loin, les marchés accessibles ; c'est le syndicat industriel aussi qui pourra régulariser la vente, stabiliser le marché, et c'est surtout du côté de la vente qu'en Angleterre l'effort de la coopération s'est manifesté. Enfin, — il faut dire, dans ce problème économique, où les aspects sociaux ont tant d'importance — c'est par la syndicalisation qu'on peut arriver utilement et de façon stable à ces larges contrats collectifs conclus entre les puissances patronales et les puissances ouvrières, où se traduit l'équité, et dont l'application loyale, pacifique, fait aux nations l'économie de conflits sociaux, désastreux et ruineux.

Au point de vue national, la syndicalisation est donc une chose nécessaire ; mais combien, Messieurs, elle le devient davantage lorsqu'on envisage, du point de vue international, les solutions possibles du problème ! Votre Commission ne croit pas que c'est par les ententes entre les gouvernements qu'on pourra arriver à des solutions de la crise charbonnière. Elle croit plutôt que c'est par des ententes entre les producteurs organisés des divers pays : or, il n'est pas d'entente internationale qui soit possible, sans que soient d'abord constituées les ententes nationales qui doivent en devenir les éléments.

Sur quoi, Messieurs, y a-t-il donc controverse ?



Ce n'est pas sur le but lui-même. Le but de ces ententes, au point de vue international, doit être de mettre en harmonie la production et la consommation du monde. Mais quand il s'agit de savoir comment ce but sera atteint, par quelle méthode, par quelle voie, selon quelle loi, la question se complique. Il devient impossible de préciser la réponse, impossible de la discuter dans une assemblée comme la nôtre, impossible de nous réunir sur des formules que nous puissions traduire dans un ordre du jour. Nous nous sommes donc bornés à dire quel était le but : l'harmonie entre la production et la consommation, et quelles en étaient les modalités essentielles : la conclusion d'ententes internationales, dont les ententes nationales doivent être les éléments.

Reste alors un dernier paragraphe :

*La Conférence estime qu'en tout cas le problème doit être résolu dans un esprit de collaboration loyale et de confiance réciproque entre les éléments patronaux et ouvriers, les conflits sociaux ne pouvant qu'aggraver la crise à laquelle il s'agit de porter remède.*

Faut-il, Messieurs, ici un commentaire ? Nous pensons qu'il faut faire appel à la sagesse de tous, des patrons comme des ouvriers ; qu'il faut leur montrer leurs intérêts communs. Ces intérêts communs sont de produire bien, et de produire vite, et à bon marché. Ce qui conduit à la formule de Jouhaux, c'est-à-dire non pas aux minima de salaires, mais aux maxima de salaires, qui correspondent au maxima de bénéfices dans la prospérité nationale réalisée par la collaboration de tous.

Sans doute, le capital et le travail sont en divergence d'intérêt dans le partage de la richesse réalisée : mais s'ils cherchent l'un et l'autre à diminuer leurs possibilités d'action, s'ils se paralysent par des méfiances, des haines — alors il n'y a plus de produits, il n'y a plus de découvertes, plus de richesses, il n'y a plus de salaires, — il n'y a plus que de la misère. Nous devons, dans une crise comme



celle-ci, faire appel à la sagesse, à la générosité, à l'esprit de sacrifice des deux catégories de producteurs en présence, et demander à leurs efforts associés de contribuer à la résoudre.

Je crois pouvoir conclure en disant qu'il n'est pas de tâche plus belle et plus haute que de résoudre, ou de contribuer à résoudre — chacun apportant son tribut, sa part dans l'effort — la crise que subit cette industrie capitale, dont nous avons compris qu'elle est à la base non seulement de toutes les industries du monde, mais aussi du progrès de l'humanité et de la civilisation elle-même. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Léon Hennebicq, *bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bruxelles*. — Monsieur le Président, Messieurs, je n'ai pas l'intention d'ajouter, au très excellent rapport que vous venez d'entendre, un supplément d'explications, encore moins de proposer aux résolutions qui vous sont soumises le moindre amendement, mais j'ai souvenir que ce matin il avait été question, dans la discussion de la Commission préparatoire, de renvoyer, soit à la Commission permanente du charbon, qui a fait le rapport préliminaire, soit à une autre, la suite normale de ces travaux, la mise en pratique des résolutions que vous allez adopter dans un instant.

Je ne reconnais pas ce texte dans les résolutions qui vous sont soumises et je n'en demande pas le rétablissement, mais je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de faire des œuvres qui aient des lendemains. Je comprends fort bien qu'après avoir obtenu, ce qui est une grande victoire, l'adhésion de délégations aussi nombreuses et aussi importantes, tant au point de vue de la production que de la consommation, sur des questions techniquement, économiquement irritantes au suprême degré, on se réjouisse de l'effort obtenu, et qu'on s'arrête un instant à cette grande satisfaction qui, tout à l'heure, se traduira par une détente et un sentiment de soulagement unanime.



Mais il faut que l'on songe aussi à la suite à donner à ces résolutions et à leur application. Je voudrais, et c'est pour cela que j'ai demandé la parole, qu'une trace restât au procès-verbal de notre désir général, de faire passer dans la pratique et dans la vie, par le travail du bureau permanent ou d'une commission, peu importe, ce qui appartient à l'avenir, mais seulement à un avenir poursuivi avec persévérance et avec obstination.

Dans quel sens? Oh! je n'ai pas l'ambition d'éclairer une route aussi longue et aussi obscure, et pourtant je voudrais qu'il vous restât une indication dans laquelle, excusez-moi, se traduit la préférence d'un esprit juridique pour un aspect particulier des choses.

Sur le fond des décisions, sur ces accords à faire d'abord, si difficilement à l'intérieur des nations, de classe à classe, et puis dans le vaste marché de la concurrence internationale, se rencontrent des difficultés de tout genre, vous le savez, pour mener à son couronnement l'édifice. L'entente internationale, c'est le fond et le but final, mais à côté de cet aspect interne et profond des choses, il y en a d'autres qui ne sont pas moins intéressants.

C'est, d'abord, la question des méthodes à employer. Comment va-t-on construire une entente internationale de ce genre? Par quel moyen? Par quel instrument? Car une méthode se traduit par un instrument à un moment donné, et l'instrument de la méthode, c'est une construction juridique. Dans la résolution que vous avez adoptée hier, M. Hilferding, parlant des tendances de contrôle vis-à-vis des cartels et des trusts, disait : « Il est souhaitable qu'elles s'inspirent de l'aspect économique-social des cartels plutôt que du point de vue juridique. »

Je comprends sa pensée et son intention, je m'y suis associé, car il y a de graves inconvénients à appliquer à des organismes tout jeunes, qui répondent à des nécessités économiques, à peine écloses, les règles juridiques d'autrefois, qui sont en vigueur pour d'anciens besoins périmés. A ceux qui viennent de naître, ce vêtement démodé ne con-



vient plus. Je comprends très bien qu'on ait marqué par la rédaction d'hier cette différence, mais je ne crois pas qu'au fond M. Hilferding ait raison, car il y a précisément, dans les cartels, charbonniers ou autres, comme dans toutes les formations juridiques qui sont latentes dans les phénomènes économiques, des formes nouvelles à découvrir avec un œil aigu et une observation patiente, et qu'il faudrait traduire en texte, en institutions juridiques et particulières, afin que ces cartels trouvent pour leur activité une habitation juridique toute prête. C'est comme les essaims d'abeilles qu'on change de ruche : on leur en construit une neuve qui va convenir à leur nouvelle vie. Elles s'y installent avec complaisance, parce qu'elles y trouvent à leur développement toutes leurs commodités.

Pour le cartel charbonnier, ce sera le même problème. Je voudrais, et c'est ainsi que je termine, que cette Commission, qui n'a pas été expressément maintenue, le soit tout de même, qu'elle continue à travailler, qu'elle ait notamment dans son programme l'aménagement de la ruche juridique nécessaire à ces nouveaux cartels, les cartels charbonniers notamment, et qu'au moment opportun où les abeilles industrieuses auront formé leur essaim, où il y aura dans les nations et entre les nations des possibilités viables d'un accord international, nous puissions sortir la ruche, toute prête, pour les recevoir, ayant ainsi accompli, à côté de ces assemblées éphémères comme celle d'aujourd'hui, la mission juridique et le devoir durable sans lequel rien n'est fécond : la volonté de perpétuer les résultats acquis. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Albert Devèze. — Messieurs, en réponse à ce que vient de dire mon ami et collègue, je me permets de signaler qu'il est bien entendu que la Commission permanente ne cessera pas ses travaux et que tous les problèmes qui concernent le charbon continuent à lui être soumis. Seulement, il n'y a pas lieu à renvoi exprès à cette Commission. C'est ce qu'on a fait remarquer ce matin. La résolution adoptée



à l'unanimité par la première Commission, lue tout à l'heure, et dont un paragraphe, qui n'a pas frappé M. Hennebicq, disait en effet : « La Commission constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon, prenant acte de ce qu'il lui est impossible à l'heure actuelle, à raison du défaut d'uniformité dans l'établissement des statistiques officielles, d'aboutir à des conclusions définitives, décide qu'il y a lieu pour elle de poursuivre ses études. »

Si nous ratifions cet ordre du jour, nous décidons ainsi qu'elle poursuivra ces études. Il est bien entendu qu'il incombera à cette Commission d'examiner et d'approfondir tout ce qui peut intéresser le problème du charbon, et notamment les points au sujet desquels nous n'avons pu statuer aujourd'hui. (*Très bien!*)

Projets  
de résolutions  
relatifs  
à la question  
du charbon.

M. le Président. — Je vais donner lecture et mettre aux voix les projets de résolution que nous soumet la Commission spéciale.

## PREMIERE RESOLUTION

*La Commission, constituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce, pour l'étude de la question du charbon;*

*Prenant acte de ce qu'il lui est impossible à l'heure actuelle, en raison du défaut d'uniformité dans l'établissement des statistiques officielles, d'aboutir à des conclusions définitives;*

*Décide qu'il y a lieu pour la Commission de poursuivre ses études;*

*Recommande dès maintenant aux gouvernements des pays producteurs de charbon;*

*D'organiser, pour les mines sur lesquelles ceux-ci ont respectivement juridiction, la statistique de la production de telle façon que leurs publications officielles indiquent exactement :*



- a) *La production nette après lavage et triage;*
- b) *Les quantités consommées pour les besoins des mines et celles distribuées à leurs ouvriers;*
- c) *Les quantités vendues à l'intérieur;*
- d) *Les quantités exportées;*
- e) *Les quantités restant en stock au début et à la fin de chaque exercice.*

*A cet effet, de réunir d'urgence une Commission de techniciens, laquelle aura pour mission d'unifier les statistiques charbonnières des pays en cause, en s'inspirant des desiderata ci-dessus.*

*(La résolution est approuvée à l'unanimité.)*

## DEUXIEME RESOLUTION

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Estime que la politique charbonnière doit tendre en tous pays :*

*1° A la réduction du prix de revient du charbon, — obtenue par le perfectionnement technique de l'industrie houillère et sa rationalisation économique en liaison étroite avec les industries connexes;*

*2° Au développement de la consommation, par l'étude scientifique et la mise en valeur pratique du meilleur rendement de la houille et de ses modes d'utilisation perfectionnés, ainsi que par les débouchés élargis qui résulteront du progrès général;*

*Estime qu'il est désirable de voir les gouvernements et les intéressés, exploitants et travailleurs, poursuivre une politique tendant à réaliser les ententes nationales et internationales en vue de mettre en harmonie la production et la consommation et d'éviter ainsi les soubresauts et les crises;*

*Estime qu'en tout cas le problème doit être résolu dans un esprit de collaboration loyale et de confiance réciproque entre les éléments patronaux et ouvriers, les conflits sociaux ne pouvant qu'aggraver la crise à laquelle il s'agit de porter remède.*

*(La résolution est adoptée à l'unanimité.)*

La séance est levée à 5 heures.



### TROISIEME SEANCE PLENIERE

---

La troisième séance plénière a eu lieu le 9 septembre, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des séances de la Chambre des Députés.

Siègent au bureau : MM. Celso BAYMA, président ; Manoel Villaboim, député, *leader* de la Chambre des Députés, et Eugène Baie, secrétaire général de la Conférence.

Au banc des secrétaires généraux siègent : M. Edmund Brocklebank, Esq. M. P., secrétaire honoraire du *Commercial Committee* ; M. Otto Prazerès, secrétaire de la présidence de la Chambre brésilienne des Députés ; M. Emile Labarthe, secrétaire général du Comité parlementaire français du Commerce ; M. Tsouguyoshi Cho, secrétaire de la Chambre japonaise des Pairs ; M. Luigi Nuvoloni, secrétaire général du Comité parlementaire italien du Commerce ; M. Louis Favre, secrétaire de la délégation suisse ; M. le D<sup>r</sup> Guillaume Becker, secrétaire du Comité parlementaire autrichien du Commerce ; M. le D<sup>r</sup> Zdenek Mikyska, secrétaire de la Chambre tchécoslovaque des Députés ; M. Hector Nunez, secrétaire général de la délégation de la République Argentine ; M. Alejandro Errazuriz Mac Kenna, secrétaire de la présidence de la Chambre chilienne des Députés.

**M. le Président.** — Le Conseil général s'est réuni ce matin et a pris une série de décisions que j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée.

Il a, tout d'abord, entendu le rapport financier que Sir Assheton Pownall a bien voulu présenter au nom de nos trésoriers, empêchés de se rendre à Rio de Janeiro. Nos finances sont très satisfaisantes. Il convient d'en féliciter Sir Richard Barnett et Sir Watson Rutherford, nos éminents collègues de la Chambre des Communes.

Décisions  
du Conseil  
général.

Le Conseil n'a pu prendre en considération une proposition de modifier la méthode adoptée pour les recettes et dépenses depuis la fondation, et s'est mis d'accord pour modifier légèrement les bases actuelles de perception.

Le Conseil général a prié l'Assemblée de voter des remerciements à Sir Richard Barnett et à Sir Watson Rutherford. Vous voudrez bien y joindre Sir Assheton Pownall lui-même. (*Vifs applaudissements.*)

Le Conseil a examiné ensuite la question du siège de la prochaine Assemblée. Après une longue discussion, il a été décidé que la XIV<sup>me</sup> Assemblée plénière (1928) aura lieu à Paris et la XV<sup>me</sup> (1929) à Berlin.

Diverses propositions ont été faites en vue de prendre date pour l'avenir, notamment par le délégué de la Grèce et de la Turquie. Je tiens à rappeler que la Conférence a décidé en 1921 d'organiser une réunion à Madrid, mais jusqu'à présent les circonstances ne l'ont pas permis encore. Quoi qu'il en soit, les réunions de 1928 et de 1929 sont définitivement acquises.

Le Conseil a pris note du désir exprimé par beaucoup de pays, d'être associés, d'une façon plus intime, aux travaux du Bureau permanent de Bruxelles.

M. Louis Franck, l'éminent vice-président du Bureau, ayant cessé d'appartenir au Parlement, il a paru au Conseil qu'il avait là une occasion excellente de faire droit à une légitime revendication.

Il a décidé que désormais le vice-président du Bureau permanent de Bruxelles serait le président de la session de l'année et que, quittant ses fonctions, celui-ci serait nommé président honoraire de la Conférence.

J'aurai donc l'honneur de remplir ces fonctions pour la première fois. (*Applaudissements.*)

D'autre part, le Conseil, voulant rendre un particulier hommage aux services rendus par M. Franck, a décidé de le nommer président honoraire de la Conférence. (*Applaudissements.*)



Le Conseil a pris connaissance avec le plus vif intérêt d'un programme de travaux pour la Conférence de Paris, élaboré par le Secrétaire général. Ce programme est le suivant :

1° *Conditions du désarmement économique au point de vue des tarifs. — Discrimination entre les droits de protection et les droits ayant un caractère fiscal. — Accord international en vue de surseoir à toutes mesures de relèvement. — Bases de cet accord et notamment répudiation de toute mesure ayant pour objet de grever la marchandise importée, et déjà imposée à l'entrée, de toutes taxations nationales additionnelles, telles que taxes d'accise, d'octroi, etc. — Nécessité d'une action concordante entre les commissions parlementaires des tarifs;*

2° *Sur quelles bases stables établir des traités à long terme, assurant l'égalité de traitement;*

3° *Mesures législatives de nature à seconder l'essor du commerce international. Leur insertion, par voie d'accord bilatéral, dans les traités de pays à pays;*

4° *La question des transports, et notamment la liberté du transit relativement aux tarifs douaniers.*

Il a été entendu que ce programme pourrait être complété, mais qu'il servirait de cadre aux travaux de la prochaine réunion.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée que trente-deux pays ont signé le protocole de fondation de la Commission interparlementaire, qui sera chargée d'établir une liaison permanente entre les divers parlements. (*Applaudissements vifs et répétés.*) Nous espérons que d'autres pays se joindront à ce noyau de trente-deux Etats et qu'ainsi, bientôt, les parlements auront à leur disposition un sérieux instrument de réalisation. (*Vifs applaudissements.*)

Communi-  
cation.



Voici la liste de ces pays :

Allemagne, République Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Cuba, République Dominicaine, Egypte, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Grand-Duché de Luxembourg, Mexique, Paraguay, Portugal, Pologne, Roumanie, Salvador, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Il nous reste à examiner les efforts faits en vue d'organiser le crédit agricole. Je crois devoir rappeler que c'est une des questions auxquelles notre Conférence a accordé le plus d'attention au cours de ces dernières années. Elle a donné lieu à de remarquables travaux.

C'est M. le comte Lubienski qui est chargé de faire rapport à l'Assemblée de la situation actuelle de ce vaste problème.

La parole est à M. le comte Léon Lubienski.

Crédit  
agricole.

M. le comte **Léon Lubienski**, *sénateur polonais, rapporteur général*. — Monsieur le Président, Messieurs, la conclusion qui vient de vous être soumise est la suite de travaux importants qui ont été, pendant une série d'années, l'objet des études de notre Conférence parlementaire internationale du Commerce. Il y a plusieurs membres de notre Assemblée qui connaissent déjà les travaux faits dans le temps, pour étudier ces questions, et je me permets de vous rappeler quelle en a été l'origine.

Lorsque l'état actuel du mouvement économique a préoccupé sérieusement le monde, la question qu'on aborda immédiatement fut la question de la vie chère et des suites qui en découlent.

Quand, après la grande catastrophe mondiale, quand, après la guerre, il arriva des changements si profonds dans la construction de divers Etats, à la suite des changements politiques, il s'est trouvé que le monde entier accusait une position tout à fait nouvelle et à laquelle il ne



s'attendait pas. Il y a eu des catastrophes sous le rapport de la politique, je peux le dire, puisque, un très grand pays producteur de blé de l'Europe, la Russie, qui, bon an mal an donnait 60 à 70 millions de quintaux de blé, a disparu du marché. Il y a d'autres pays qui ont été ravagés et qui n'ont pu rétablir la production si importante qu'ils avaient auparavant. La consommation a augmenté dans de très grandes proportions.

Nos amis anglais nous ont rappelé que la consommation a augmenté, dans quelques endroits, de 25 à 40 p. c., comparativement à la consommation d'avant-guerre. D'un autre côté, les continents orientaux, qui ne consommaient pas de pain avant la guerre, s'y sont habitués et en demandent. Il y a donc un changement important qui fait que la production n'est plus du tout à la hauteur de la demande. Certains de nos éminents collègues français ont étudié la question, ont fait des rapports à nos conférences et, par la suite, les causes en ont été étudiées à nos diverses réunions, et d'après les rapports faits par M. de Poka-Pivny, de la Hongrie, et notre éminent collègue, M. Soleri; il a été démontré devant quels dangers allait se trouver le monde entier par suite de ces changements. En effet, la production de l'année 1923-1924 accusait des déficits mondiaux si importants que si l'on n'avait pas une bonne récolte, l'année suivante, le monde se trouverait de nouveau devant une catastrophe dont nul ne pouvait prévoir la limite et les suites.

Eh bien ! Messieurs, cette étude nous a amenés à décider qu'il y avait lieu de faire notre possible, et même l'impossible, pour tâcher de remédier à cet état de choses. Il faut, en tout cas, tâcher d'augmenter la production mondiale et spécialement étudier les questions du point de vue du continent européen qui pourrait se trouver dans des conditions excessivement difficiles.

En examinant ces différents problèmes, il a été reconnu que, pour augmenter la production mondiale des céréales entre autres, il était absolument nécessaire de pouvoir



utiliser les progrès de la science et les progrès de la mécanique, qu'il fallait assainir le sol, qu'il fallait le dessécher à certains endroits et l'arroser à d'autres, qu'il fallait y employer des fonds excessivement importants, pour pouvoir augmenter la production.

Tous ces travaux, Messieurs, ainsi que la vie normale de l'agriculture, demandent des capitaux. L'agriculteur qui a travaillé, mais qui va récolter, a besoin d'un crédit qui lui permette de rendre, à une certaine échéance, les dépenses qu'il a faites pour les améliorations, pour l'emploi des engrais artificiels, etc. Ce n'est pas comme dans le commerce et l'industrie où l'on peut, dans les trois, quatre ou six mois, tout au plus, rentrer dans son argent. L'agriculteur a besoin de toute une année, ou plutôt de 14 mois en moyenne, pour rentrer à nouveau en possession des fonds qu'il a dépensés l'année précédente.

Il lui faut la possibilité d'exister, d'acheter; il lui faut donc du crédit, et ce que nous appelons des crédits à court terme.

Maintenant, pour ces travaux importants, comme l'assainissement du sol, le dessèchement ou drainage, arrosements artificiels, les travaux d'électricité, ce qui se fait déjà dans plusieurs Etats, il faut beaucoup plus de temps, et on a besoin de crédits à long terme. Ce crédit a été, avant la guerre, réalisé dans une quantité d'Etats en Europe. Nous l'avons chez nous en Pologne déjà depuis plus de cent ans.

Toutes ces institutions pouvaient prospérer avant la guerre. Depuis la guerre, elles n'eurent plus la possibilité de trouver les fonds nécessaires, vu la débâcle générale, les fluctuations des changes et les difficultés énormes pour le placement des capitaux nécessaires.

Dans les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, Messieurs, à notre Conférence de Rome de 1925 et dans une Commission à laquelle j'ai eu l'honneur de prendre part et qui s'est réunie à Bruxelles en automne 1925, on a décidé qu'il fallait faire des efforts pour trouver les fonds nécessaires à l'agriculture, mais que, comme c'était une question



qui intéressait non seulement quelques nations, mais le monde entier, il fallait trouver le moyen d'établir un crédit international pour les travaux que je viens de vous citer.

Après la Conférence de Rome, sur la proposition de notre Secrétaire général, l'Institut d'Agriculture a accepté d'examiner ces questions de plus près, et notre Commission lui a remis les études qui ont été faites à cet égard. Et il y a de cela un an, l'Institut de Rome a réuni une Commission d'experts, après avoir envoyé un questionnaire dans les différents pays d'Europe. On s'est réuni, il y a donc juste un an, à Rome, et cette question a été étudiée.

Comme on le conçoit bien, Messieurs, il ne faut pas se leurrer ; une institution de ce genre n'a pu être créée immédiatement, en quelques mois ; il y faudra au moins une ou deux années. Il faut des études : il y a la question de la sécurité du capital, la question de stabilité des changes ; ce sont de grandes difficultés, mais ce ne sont pas des difficultés insurmontables.

Ces questions ont été étudiées à Rome par les experts des différentes institutions de différents pays, et il a été décidé de convoquer une réunion de financiers, sur la proposition de M. Dietler, de la maison Leu et C<sup>ie</sup>, de Zurich, qui nous a démontré que la chose était possible, mais qu'il fallait réunir les différents représentants des institutions bancaires.

Cette réunion devait avoir lieu au printemps de cette année. En attendant, nous avons été appelés à Genève, au mois de mai de cette année, à une réunion qui a été convoquée à la demande de la Société des Nations.

La réunion du Conseil Economique, pour étudier l'état actuel économique du monde, a eu lieu depuis, et là, Messieurs, nous autres agriculteurs, nous avons été étonnés de constater combien, au point de vue économique, était vrai le vieux proverbe allemand : « Quand le paysan a de l'argent, tout le monde a de l'argent. »

C'est là la base du problème économique du monde entier.



Et on a démontré, Messieurs, que ni l'industrie ni le commerce ne peuvent se développer quand il n'y a pas d'acheteur, quand cet acheteur n'a pas l'argent nécessaire. Quand le paysan n'a pas d'argent en poche, il s'en tient à sa vieille charrue; quand, au contraire, il en a, c'est lui qui achète les machines et les produits industriels.

Dans la suite, il a été institué une Commission spéciale, une Commission pour les questions de la production agricole; en général, une Commission pour l'étude des questions de crédit agricole, vu que cette question a été justement introduite à l'Assemblée de Genève, et les représentants des différents pays ont reconnu la nécessité absolue de fournir des fonds à l'augmentation de la production.

Nous avons, Messieurs, parmi nous des délégués des différents pays (et permettez-moi de les citer) par exemple les délégués de la Belgique, qui nous ont démontré que, dans une organisation comme le *Boerenbond* belge, l'argent nécessaire a pu être accumulé et donné aux agriculteurs à un taux tout à fait bas : à 4 p. c., et nous voyons aussi que ce pays, qui a été tellement ravagé par la guerre, est arrivé aujourd'hui presque au même niveau de rendement que celui du Danemark, connu comme ayant la plus grande production par hectare.

Donc, Messieurs, cette question a été aussi examinée et finalement la Sous-Commission pour le crédit agricole a proposé d'utiliser le travail fait par nos conférences, et transmis ensuite à l'Institut de Rome d'utiliser ces travaux et d'examiner d'une façon approfondie la documentation sur cette matière.

Telle est, Messieurs, la décision qui a été prise.

Je crois, Messieurs, que notre Conférence peut être fière des travaux que nous avons entrepris, il y a de cela cinq ans, et qui ont été particulièrement approuvés dans la réunion si importante qui a lieu à Genève sous les auspices de la Société des Nations.

Messieurs, permettez-moi donc de vous demander d'accepter la résolution arrêtée à cet effet par notre Commis-



sion et dont le but est de resserrer les liens entre les peuples, de continuer les travaux dans ce domaine pour accomplir ce projet qui, une fois réalisé, peut être d'une immense importance pour la paix sociale, pour la paix mondiale. (*Vifs applaudissements.*)

M. J.-H. Ricard, *ancien ministre de l'Agriculture de France.* — Messieurs, rassurez-vous, je ne viens pas faire un discours, mais simplement présenter deux ou trois observations au sujet du vœu qui est mis actuellement en distribution et qui doit servir de conclusion à nos échanges de vues sur un avant-projet d'organisation de crédit agricole international.

L'éminent rapporteur, M. le comte Léon Lubienński, vous a exposé l'ensemble du sujet et les conditions dans lesquelles nous sommes arrivés, en Commission, au vœu qui vous est soumis. Je n'y reviendrai pas.

Si j'ai l'honneur de vous adresser la parole en ce moment, c'est à la demande de ceux de nos collègues qui ont participé plus directement aux débats, pour faire remarquer que, sur la feuille qui nous a été distribuée, il y a une légère erreur. Il y a l'omission d'un paragraphe tout entier, qui doit prendre place au début de la résolution.

Renseignements pris auprès du Secrétariat, il ne s'agit là que d'une omission purement matérielle, ce dont nous nous doutions, mais il est nécessaire qu'il n'y ait pas d'erreur à cet égard, d'autant que cette motion est le résultat d'un ensemble de discussions qui, provoquées par une motion très étudiée de nos collègues de la délégation roumaine sur laquelle a été greffée une motion du délégué du Grand-Duché de Luxembourg, ont permis, — après intervention brillante du président, M. Soleri, au nom de la délégation italienne, et avec le concours actif de la délégation française, — d'arriver à un accord en cette matière où, vous le savez, depuis plusieurs années les vues sont assez divergentes. Ces précieuses collaborations ont donc déterminé ici une conciliation des vues, une harmonie réelle, ce qui



est un nouvel exemple de l'utilité, l'efficacité de notre Conférence parlementaire internationale du Commerce. N'y aurait-il eu que ce résultat aux réunions de Rio de Janeiro, que ceux qui s'intéressent au développement de l'agriculture à travers le monde, par l'organisation du crédit agricole, pourraient se déclarer très heureux du travail effectué à cette Conférence.

Avant de conclure, j'ai à faire une autre observation sur ce vœu. Au nom de nos collègues de la Commission qui ont fait adopter le texte qui vous est proposé, je tiens à insister sur le dernier alinéa, par lequel le Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce est prié de nommer une Commission permanente qui, s'inspirant des idées qui se trouvent formulées dans le vœu qui vous est soumis, s'attachera d'une façon régulière, persévérante, permanente, à la réalisation du dit vœu. Dans ces conditions, chacun en est à se demander : « Comment et quand cette Commission permanente devra-t-elle être composée? ».

Tout naturellement, beaucoup de pays européens, de par leur situation géographique, se trouvent désignés pour y avoir des représentants, mais il nous apparaît nécessaire que dans cette Commission permanente étudiant l'organisation internationale du crédit agricole, on ne perde pas de vue le travail qui s'est fait ici à la Conférence de Rio.

Or, nous avons été extrêmement frappés de la documentation et des connaissances approfondies en matière de crédit agricole qui nous ont été apportées par divers de nos collègues de l'Amérique du Sud. Pour cette raison et voulant non seulement leur rendre un hommage spécial, mais aussi, désireux d'associer dans cet hommage les populations agricoles de l'Amérique du Sud — qui apportent dans l'alimentation mondiale un contingent considérable et de plus en plus grand de produits, fruit de leur intelligence et de leur labour — je viens demander d'une façon particulière que, dans la Commission prévue par ce vœu, une place soit faite à des membres des pays de l'Amérique du Sud, sous



forme soit de représentants spécialement désignés par ces pays, soit de représentants qu'on pourra trouver sur place, à Bruxelles, à Paris, à Rome, etc., ou d'une façon générale en Europe. (*Vifs applaudissements.*)

**M. le Président.** — Je vais mettre aux voix les projets de résolutions qui nous sont soumis en félicitant la Commission permanente agricole de l'excellent travail qu'elle n'a cessé de produire. (*Très bien! Très bien!*)

Projets  
de résolutions  
relatifs  
au crédit  
agricole.

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Considérant les résolutions adoptées par la Commission du crédit agricole de l'Institut d'Agriculture de Rome en octobre 1926 et par la Conférence Economique de Genève de mai 1927, ainsi que les débats antérieurs de la Conférence internationale du Commerce tenue à Londres en 1926, et qui ont, dans la circonstance, une importance particulière,*

*Rappelle que l'initiative de la mise à l'étude d'un projet d'organisation internationale de crédit agricole revient à la Conférence parlementaire internationale qui, par ses démarches et suggestions, réussit à intéresser l'Institut international d'Agriculture de Rome,*

*Estime qu'il doit être donné au plus tôt une suite effective — soit aux conclusions de la Conférence Economique de Genève, pour que la Société des Nations examine « de façon approfondie la documentation de l'Institut international d'Agriculture en vue d'étudier la possibilité d'une collaboration internationale en matière de crédit agricole, dans la forme que l'expérience relèvera la plus convenable, afin de faciliter le relèvement de l'agriculture, là où elle manque de capitaux », soit aux conclusions de la Commission internationale du Crédit agricole de l'Institut international de capitaux », — soit aux conclusions de la Commission internationale du Crédit agricole de l'Institut international de Rome pour la convocation d'une Conférence internatio-*



nale dans le but d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation du crédit agricole.

Emet le vœu que toutes ces études soient poursuivies entre la Société des Nations, l'Institut d'Agriculture de Rome, l'Alliance coopérative internationale et la Conférence parlementaire internationale du Commerce, et qu'au cas où il résulterait de ces études la possibilité d'une réalisation effective, il soit établi un avant-projet de l'organisme envisagé qui devrait être soumis pour examen aux gouvernements et aux organisations agricoles les plus représentatives des divers pays,

Décide de poursuivre son œuvre pour hâter les réalisations pratiques des vœux émis dans les assemblées plénières de Rome, de Londres et charge le Conseil général de nommer dans ce but une Commission permanente.

#### MOTION GARCIA

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Considère que l'un des moyens les plus efficaces de la distribution du crédit agricole est l'organisation de coopératives de crédit, et recommande son enseignement théorique et pratique dans les écoles primaires.

#### MOTION GORDO

La Conférence parlementaire internationale du Commerce,

Emet le vœu :

De demander à la Commission agricole de faire une étude des réformes législatives, comme fondements d'une solide organisation de crédit agricole et qui puisse assurer le développement du crédit agricole international, et de présenter, après étude faite, un rapport sur le crédit agricole international.



M. le Président. — Nous avons à considérer maintenant les résolutions relatives à l'émigration, qui sont la conclusion de débats très importants. La parole est au rapporteur, M. le sénateur Pavia.

M. Angelo Pavia, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat d'Italie, rapporteur général. — Ne croyez pas que j'aie prononcé encore un discours, car je ne veux pas que vous m'adressiez le reproche que l'on fait chez nous, en Italie, à l'aveugle de Bologne, la grande ville universitaire. A cet aveugle, qui se tient au coin d'un grand palais, on doit donner 5 centimes pour qu'il chante; et puis, on dit qu'il faut lui donner 10 centimes pour qu'il se taise... (Rires.)

Je ne veux pas, non plus, répéter tout ce que j'ai écrit et dit, et ce que les autres ont dit, surtout à propos de l'émigration, laquelle (quoique la question à examiner dut concerner tout le travail européen dans l'Amérique, dont l'émigration est une partie seulement) a pris le rôle principal.

Tout le monde sait déjà le vif intérêt dont s'est entourée la discussion ardente qui a eu lieu dans le 1<sup>er</sup> Bureau. Un grand nombre d'entre vous assistaient à la discussion du premier jour, et le second aujourd'hui — je peux dire que la totalité des délégués était présente; donc ce serait une répétition de vous dire ce qui s'est passé dans nos discussions.

Dans ces conditions, il est utile seulement de vous dire, à présent, quel est l'accord où nous sommes arrivés à la suite de ce débat, auquel ont participé, avec une grande compétence, des délégués européens et des délégués américains. A ces derniers, j'adresse mes remerciements les plus sincères pour la collaboration qu'ils nous ont donnée. Les renseignements qu'ils nous fournirent sont précieux, alors même qu'ils ont porté la discussion sur des points politiques hors de toute contestation, mais ils servirent sûrement à éclaircir un point important d'ordre public.



L'ordre du jour qu'on a approuvé, et que j'ai l'honneur de vous lire, est le suivant :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

*Heureuse d'avoir pu, à l'occasion de sa réunion à Rio de Janeiro, se convaincre, sur place, des immenses ressources économiques du Brésil, et d'avoir pu recueillir aussi des informations précieuses sur les possibilités des autres pays d'Amérique;*

*Désireuse d'aider à encourager et à développer les rapports économiques entre les autres continents et l'Amérique;*

*Estimant qu'une plus intime association entre les ressortissants des pays qui ont des richesses naturelles qui ne sont pas encore exploitées et les ressortissants des pays qui ont des ressources financières, et de ceux qui ont un surplus de main-d'œuvre, est utile dans le but d'augmenter la production, en aidant à diminuer le malaise dont souffre le monde entier;*

*Emet les vœux suivants :*

*1° Que les Etats établissent les statistiques, en matière d'émigration et d'immigration, d'après des méthodes aussi identiques que possible, et que, dans les statistiques du Bureau international du Travail, soient introduites les améliorations reconnues nécessaires d'après les essais de coordination poursuivis en ces dernières années;*

*2° Que dans les commissions internationales d'étude sur les migrations humaines, la représentation des pays d'émigration et d'immigration soit assurée sur les bases d'une parfaite égalité, la présidence de ces commissions devant appartenir à un pays qui n'est pas directement intéressé dans les solutions étudiées;*

*3° Qu'entre le pays d'émigration et le pays d'immigration s'établissent des relations commerciales aussi actives que possible par le moyen de traités commerciaux particuliers;*



4° Que, dans les statistiques de l'émigration et de l'immigration, les diverses catégories de travailleurs intellectuels, qui devront être nettement définies, soient désormais comprises, et que ces statistiques soient autant que possible complétées par des renseignements faisant connaître quels sont les différents emplois pour travailleurs intellectuels qui peuvent être offerts par certains pays, et auxquels il peut être satisfait par d'autres ;

5° Que les Etats intéressés veillent à assurer aux travailleurs intellectuels, qui exercent leur activité hors de leur pays d'origine, une situation en rapport avec la nature et la valeur des services qu'ils y peuvent rendre ;

6° Que les conventions en matière d'émigration et d'immigration ne puissent jamais imposer à un pays, juridiquement organisé et jouissant de la plénitude de sa souveraineté, des mesures de nature à soustraire l'émigrant à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore ;

7° Que toute résolution concernant l'émigration s'inspire d'un double principe :

a) L'égalité des droits civils entre les nationaux et les étrangers ;

b) La qualité d'homme libre, qui doit être reconnue à tout émigrant, les droits et la dignité de la personnalité humaine devant être partout respectés et protégés sans qu'il puisse d'ailleurs être porté la moindre atteinte à la souveraineté de chaque Etat à l'intérieur de ses frontières.

La condition légale de l'étranger en général, de l'immigrant en particulier, résidant dans un Etat, est subordonnée à la législation interne de chaque pays.

La Conférence charge son Bureau permanent de poursuivre l'étude des problèmes relatifs à l'émigration et à l'immigration et à l'exécution des vœux ci-dessus.

Vous avez donc à présent, je crois, vu clairement quels sont les vœux approuvés au Bureau, dans un esprit de



concorde, dont tous doivent être satisfaits, et qui, nous l'espérons, trouveront le même sort dans cette Assemblée plénière.

Je tiens à dire encore deux mots sur un point qui a été un thème de vive discussion dans la presse américaine — à laquelle, au nom du Bureau, j'envoie mes hommages. Je confirme que jamais il n'a été question ni dans mon rapport, ni dans les discussions au Bureau, de porter atteinte d'une manière quelconque au droit de souveraineté des pays d'Amérique. J'ai écrit dans mon rapport qu'il faut avoir le respect le plus sacré de cette souveraineté, je l'ai répété plusieurs fois dans la discussion, et je tiens à réitérer, au nom de tous mes collègues, que, sur ce point, il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir une thèse européenne et une thèse américaine. Non seulement, il ne peut y avoir une question de souveraineté, dont il faut toujours respecter complètement tous les droits, comme quelque chose d'intangible. La proposition d'une colonisation en collaboration avec les indigènes ne peut jamais contenir ce péril. Le jour où un colon quelconque commettrait un acte contraire à cette souveraineté, chacun de nous deviendrait Américain pour défendre le *jus soli*.

Pour régler les vœux contenus dans l'ordre du jour, nous avons confié le mandat au Bureau permanent de Bruxelles, dont notre éminent ami, M. Eugène Baie, est l'âme, à cet admirable porte-drapeau, la mission de voir s'il est nécessaire de constituer ou non des Commissions et de demander à quelque expert une étude approfondie de nos desiderata.

J'espère que, de cette Conférence, qui s'est tenue à Rio de Janeiro avec un grand sentiment d'amour pour les Amériques, il résultera une fécondité plus grande de ces sentiments qui nous ont conduits dès nos pays lointains vers cette admirable contrée, en véritables amis, heureux de venir apprendre et applaudir à l'œuvre de civilisation faite par le Brésil. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Pedro Salinas, député chilien (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, Messieurs, la ques-



tion soumise à l'examen du 1<sup>er</sup> Bureau ne concernait pas seulement l'immigration, mais elle comprenait aussi divers sujets qui intéressent les différents pays plus encore que l'immigration. Cependant, les circonstances et la façon dont la question fut posée par l'honorable sénateur Pavia ont réduit nos travaux uniquement à l'étude de cette matière.

C'est donc de ce sujet que je vais m'occuper, mais en même temps je mentionnerai divers points de vue qui intéressent mon pays.

Le problème de l'émigration est, sans aucun doute, l'un des plus complexes de l'heure présente et il est regrettable qu'il n'ait été précédé d'un travail d'enquête qui aurait utilement pu préluder à nos délibérations.

Pendant très longtemps ces questions n'ont pas constitué un problème; les nations sud-américaines recevaient le travailleur étranger, heureuses d'utiliser ses capacités, et elles les voyaient, avec une profonde satisfaction, arriver à la prospérité, s'incorporer aux activités nationales et quitter la blouse de l'ouvrier pour la veste du propriétaire ou de l'industriel, et plus tard, continuant leur marche ascendante, arriver au sommet de l'échelle sociale.

C'étaient des hommes venus de tous les coins du monde, ceux qui, à l'aurore du progrès et de civilisation de nos pays, y ont collaboré avec leurs efforts vivifiants, trouvant, ici, tout ce qui leur était nécessaire pour vivre et assurer leur avenir.

Mais les circonstances devaient nécessairement changer et, ce qui jadis ne pouvait pas constituer un problème, est devenu, à juste titre, une grave préoccupation pour les gouvernements.

Par conséquent, l'organisation de ces conférences internationales répond dans cet ordre d'idées au vrai besoin d'unir les efforts et orienter vers des résultats pratiques l'œuvre législative, non pas en l'uniformisant, ce qui serait absurde, mais en établissant une concordance qui, tout en



tenant compte des caractéristiques propres à chaque nation, tâche de rendre égales, dans la mesure du possible, les conditions de vie de l'émigrant.

C'est animée par de tels sentiments que la délégation du Chili donnera son adhésion à la formule élaborée par le 1<sup>er</sup> Bureau de cette Conférence.

A notre avis, les pays sud-américains doivent éviter une immigration libre, dont le seul but serait de peupler ; une immigration aveugle, qui s'accumulerait dans les centres urbains et laisserait s'introduire dans les rangs sacrés du travail des éléments de désordre et d'anarchie — qui se dissimuleraient en portant les outils de l'ouvrier.

Nous avons besoin, au contraire, d'une immigration saine et laborieuse, s'attachant à la terre qui lui assure son avenir et qui, en nous apportant l'appoint précieux de son travail honnête, devienne vite un des éléments de force et de vigueur de sa patrie d'adoption.

En Amérique, on a soin de l'ouvrier. On le protège dès le moment où il pose le pied sur notre sol et, de quelque coin du monde qu'il vienne, le travailleur rencontre dans nos démocraties une protection et des garanties au moins égales à celles qu'il pouvait avoir dans son pays d'origine.

Les lois ouvrières s'appliquent, dans leur esprit de protection, au travailleur étranger.

D'autre part l'aspect de vrai sacrifice qu'avait jadis l'émigration, a complètement disparu par suite de la facilité des communications ; aujourd'hui, le résultat est certain pour l'immigrant.

Etablir une généralisation des conceptions sur la définition de l'immigrant et sa fonction sociale nous paraît, comme l'a brillamment exposé l'honorable délégué de l'Uruguay, M. Perrotti, inacceptable ; c'est, à notre avis, méconnaître la situation existante dans nos pays sud-américains ; c'est pénétrer dans un domaine laissé à la libre détermination de chaque pays et une telle proposition serait de nature à modifier, dans la discussion, nos sincères désirs de collaboration.



Il est indispensable que l'on ait une notion juste et complète des conditions du travail et, en général, de l'état économique, tant en Europe qu'en Amérique, afin d'établir avec certitude une corrélation entre les intérêts des uns et des autres et d'avoir ainsi une base pour l'adoption de règles, de principes et de doctrines, dans une atmosphère sereine et libre de toute confusion.

Cette corrélation existe incontestablement et elle ne réside pas dans l'application pure et simple des choses du Vieux Monde aux jeunes nationalités, mais plutôt dans l'établissement de règles qui tiennent compte de la situation des deux parties en cause.

Tributaires, comme nous sommes, des études scientifiques étrangères et surtout européennes, les ouvrages, les recherches et le travail même fait dans le Vieux Monde nous ont habitués à nous contenter, sans effort, des formules étrangères et à les appliquer à nos problèmes particuliers.

Et cela n'est pas propre aux études économiques; l'on peut dire que cela a été la règle de notre législation en général. Cette tendance s'appliquant aux études économiques et sociales peut avoir une conséquence très grave, car si l'on méconnaît les conditions régionales, les modalités du milieu, on fait une erreur dont les conséquences peuvent être graves, on fait de fausses prévisions et on arrive à une généralisation erronée.

L'expérience européenne devrait pourtant nous donner un salutaire avertissement pour éclairer l'avenir de l'économie américaine. En effet, nous devrions savoir déterminer avec précision à quelle étape dans l'évolution européenne ancienne correspond notre degré présent d'évolution.

Ce point auquel je fais allusion — comparer l'économie des vieilles nations et celles d'Amérique — a été très bien mis en lumière par un éminent professeur de l'Université de Turin, qui considère que l'Europe représente une étape accélérée de l'évolution économique américaine et que cette dernière représente, de son côté, une étape retardée de



l'évolution européenne. Continuant à défendre cette opinion, il ajoute que le développement économique de l'Europe a une analogie avec celui des pays neufs, car il est évident que les époques de son évolution découlent les unes des autres et que l'état économique actuel en Amérique correspond, avec une analogie de parfaite identité, à un stade plus ancien de l'évolution européenne.

Maintenant, si c'est une situation si différente de la nôtre qui doit nous servir de base pour trouver la solution au problème du travail dans les pays américains, nous devons admettre que le problème ouvrier ne sera jamais, ou pendant longtemps encore, une question sociale dans nos pays, mais seulement une question économique. En effet, notre situation est, par essence, différente de celle de la vieille Europe actuelle.

Nous avons d'immenses territoires, sous tous les climats, capables de produire tout ce dont l'homme a besoin pour son alimentation, pour se vêtir et pour son habitation, et aussi pour approvisionner son industrie. Notre sol fertile produit les fruits tropicaux et les céréales de la zone tempérée ; nous avons la laine, le coton et la soie en abondance. Notre sous-sol nous donne de l'or, du fer et des pierres précieuses et en grande abondance les combustibles, qui sont pour ainsi dire l'âme de l'industrie.

En un mot, nous avons de tout, dans une quantité encore inévaluée ; si grandes sont les étendues que nous avons à exploiter. Ainsi donc, le facteur matière première est en surabondance, mais, par contre, en face de nos richesses innombrables, deux autres facteurs nous font défaut : le capital et la main-d'œuvre.

L'évolution qui permettra aux pays américains de s'affranchir de la nécessité d'importer du capital étranger ne se produit que lentement, car elle nécessite une capitalisation effectuée par des générations, l'épargne, des institutions techniques, complémentaires, des banques coopératives, postales, etc., la forte constitution de la famille et la diffusion d'une haute moralité.



Nous sommes déjà très avancés dans cette voie du progrès et de la culture. Cependant, nous ne sommes pas encore arrivés à ce que Neymar appelle la démocratie financière, c'est-à-dire l'existence d'une multitude de petits capitalistes, capables d'absorber les nombreux titres offerts sur le marché.

Nous avons également besoin de main-d'œuvre, car pour autant que nous nous soyons efforcés d'augmenter notre rendement, il nous manque et il nous manquera encore pendant de nombreuses années l'effort vivifiant de l'homme et, sans se laisser aller à l'espoir utopique d'un plus grand nivellement démographique du monde, tandis que l'immigration ne se complète pas, il faut compter encore sur l'absence de ce facteur.

C'est pourtant dans les faits que je viens de signaler que pourrait prendre naissance une heureuse harmonie du monde ; et notre problème économique porte en soi la solution du problème social des nations surpeuplées. Etudier ces questions, en les soumettant à un système d'enquête méthodique, coordonner les circonstances qui permettront d'arriver à des résultats pratiques et à un progrès qui recueille l'approbation générale, telle doit être la mission du Bureau international proposé.

En effet, il n'est pas possible de réussir dans des entreprises d'un caractère quasi international, comme celle-ci, sans un travail préparatoire qui fournisse toute la documentation nécessaire pour éclairer complètement tous les points du débat.

Le problème de l'immigration ne présente pas pour le Chili le même caractère d'urgence qu'il présente pour d'autres pays sud-américains. La potentialité économique de notre pays est incomparablement inférieure à celle à laquelle nous sommes parvenus en quelques années, en activant par notre propre effort l'exploitation de nos richesses permanentes. L'on peut affirmer que le Chili est un pays capable de nourrir et de permettre une existence confortable à 20 millions d'habitants. Pour y parvenir, nous



n'avons pas besoin d'une augmentation considérable de la population, mais seulement d'un courant sain d'éléments qualifiés, attachés à la terre qui leur donne une avantageuse sécurité.

Tout est préparé, au Chili, dans ce but, et nous avons même été plus loin que ne l'imagine généralement l'étranger.

Je suis heureux de pouvoir le déclarer devant cette illustre Assemblée de parlementaires : le Chili dispose d'un plan complet de mobilisation de tous les éléments de production existants et de ceux dont il a besoin.

Le gouvernement s'occupe de le réaliser, en activant la construction des ports, nécessaires au trafic intercontinental ou simplement national, et en poussant la construction de voies ferrées, qui, franchissant les Andes, contribuent, dans leurs effets bienfaisants, à intensifier la vitalité et l'expansion économique des pays limitrophes.

Notre qualité de pays producteur de la substance fertilisante la plus recherchée dans le monde nous crée des devoirs envers l'humanité, et il m'est agréable de pouvoir déclarer devant une Assemblée, qui groupe tant de nations, que le Chili les remplit dans l'esprit de solidarité le plus grand, en s'efforçant de contribuer au bien-être général. Mon pays a un programme d'utilisation de son patrimoine qui tient compte avant tout de ces devoirs.

Nous avons doté la région des nitrates de tout ce qui rend la vie plus facile et l'exploitation plus économique — établissant des lignes de chemins de fer, équipant des ports, édictant des lois de protection ouvrière et de secours aux industriels.

Nous nous sommes encore plus intéressés à la technique industrielle proprement dite, et notre gouvernement patronne tous les travaux qui tendent au double objet : d'obtenir le nitrate au plus bas prix possible, soit du point de vue du capital investi, soit de celui du coût de revient.

En plus de l'aspect industriel de la question, le gouvernement s'est occupé aussi du côté commercial et n'a négligé



aucun effort en vue de faire parvenir le nitrate aux mains du consommateur dans les meilleures conditions de bas prix et sans que ce produit enrichisse les intermédiaires, mais seulement qu'il satisfasse plutôt les justes exigences de l'agriculture dont l'économie mondiale profitera.

Mais il y a quelque chose qui échappe à notre action : c'est la question de la répartition de cette précieuse matière, car il ne suffit pas que nous, Chiliens, nous nous efforcions à produire bon marché et que nous tirions du minerai le maximum d'azote, de façon que notre production soit une aide au monde pendant encore de nombreux siècles ; il ne suffit pas que nous équipions des ports et que nous stimulions la navigation ; il faut encore que notre action soit complétée par celle des pays consommateurs, qui doivent, de leur côté, permettre au produit de parvenir au consommateur avec le minimum de frais supplémentaires, éviter la spéculation et les entraves qui en gênent la répartition pour le plus grand profit de l'économie mondiale.

Le plan que le gouvernement du Chili met en exécution, et dont j'ai esquissé les grandes lignes, laisse le champ libre à l'action du capital et du travail, rendant au premier une juste rémunération et au second la sécurité et le bien-être.

La délégation du Chili considère que la création d'un Bureau, dont la mission serait d'étudier ces questions, serait très profitable à l'industrie, au commerce et au travail mondiaux.

Je termine, Monsieur le Président, en vous réitérant notre adhésion aux conclusions du 1<sup>er</sup> Bureau de cette Conférence et nous croyons devoir dire que nous obtiendrons, à leur sujet, l'acceptation du Congrès du Chili. (*Applaudissements.*)

M. le comte **Henry Carton de Wiart**, *membre de la Chambre des Représentants de Belgique, ministre d'Etat.*  
— Monsieur le Président, Messieurs, j'ai dû ce matin, à la bienveillance d'une de vos sections, d'être chargé de



présider ce Comité, auquel a été confié le soin de coordonner les nombreux textes et amendements déposés à la suite du magistral rapport de M. le sénateur Pavia et des discussions auxquelles il a donné lieu.

Laissez-moi vous dire que je me suis senti aussi honoré que surpris de cette désignation. Le pays auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'est pas un pays d'émigration, bien que sa population soit la plus dense de l'Europe, et que son esprit d'initiative se manifeste par l'exportation de ses capitaux, autant que par l'activité entreprenante de ses hommes d'affaires et de ses ingénieurs à l'étranger.

Actuellement, la Belgique n'envoie dans cet immense Brésil, qui accueille jusqu'à 200,000 émigrants par an, qu'un contingent modeste, je puis dire insignifiant par la quantité. Bien plus, phénomène paradoxal, la Belgique se trouve être devenue, au contraire, un pays d'immigration, puisque depuis quelques années nous constatons, en effet, un afflux de plus en plus sensible de travailleurs étrangers qui, à la faveur de notre intense activité industrielle, viennent chercher fortune chez nous, et dont le total représente 40,000 à 50,000 individus.

C'est vous dire, Messieurs, que je me trouve dans des conditions d'une objectivité et d'une impartialité exceptionnelles, pour rendre hommage à la fois aux pays d'Europe, qui, en envoyant ici le trop plein de leur population, obéissent ainsi à la loi de la vie, qui n'est pas seulement de vivre, mais de répandre autour de soi de la vie, de l'énergie et du progrès, et surtout pour saluer les pays de l'Amérique du Sud qui accueillent si généreusement ces travailleurs européens et leur assurent un régime identique à celui qu'ils font à leurs propres nationaux.

Vous avez entendu, Messieurs, par l'exposé que vient de faire M. le Sénateur Pavia, quels sont les vœux proposés à votre approbation. J'estime pour ma part que ces vœux compléteront très heureusement les conclusions de la Conférence internationale de l'Emigration, qui s'est tenue à Rome en 1924. Ils concilieront un double point de vue dont nous



devons tenir compte. Ne nous le dissimulons pas, deux thèses sont en présence, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient ou doivent être en conflit. L'une répond au souci du pays d'origine, qui ne peut être indifférent au sort de ses enfants qui émigrent à l'étranger. Il s'en considère plus ou moins comme responsable. Il est et doit être attentif à leur assurer des garanties dans l'ordre moral, matériel et hygiénique. Il se préoccupe du respect dont seront entourées leurs traditions, leur religion. Il y a, d'autre part, le point de vue du pays qui accueille ces travailleurs étrangers et qui vise tout naturellement à les incorporer et à les assimiler sans retard dans sa population nationale.

N'est-ce pas un peu le problème psychologique qui se présente, et qui a si souvent excité la verve des vaudevillistes, chaque fois qu'une jeune fille quitte le foyer paternel et qu'à l'autorité du père et de la mère, qui s'est exercée sur elle jusqu'à ce moment, se substitue dorénavant l'autorité maritale. Il importe donc de concilier ces points de vue, et c'est à quoi les travaux de notre section ont tendu. Les vœux que son éminent rapporteur vient de vous proposer rencontrent la situation des émigrants proprement dits et non pas celle des travailleurs qui, à titre tout temporaire, se rendent en pays étranger, parfois pour une entreprise occasionnelle ou une unique saison, sans avoir aucunement l'intention d'y établir d'une façon définitive et permanente le centre de leurs occupations et de leurs intérêts. Je pense que tel est bien le sentiment de la section et de l'Assemblée, et qu'il s'agit donc, dans les vœux qui nous sont soumis, de considérer surtout les émigrants proprement dits. Toutefois, l'exode temporaire bénéficiera des réformes qui vous sont proposées. Et tel est notamment le cas d'un vœu, dont je m'en voudrais de ne pas louer l'heureuse inspiration, — le texte en est dû à l'initiative d'un de nos collègues français, M. le sénateur Fernand Faure, — qui vise le cas spécial des travailleurs intellectuels et qui appelle l'attention des pays d'émigration comme des pays d'immigration sur cette catégorie si intéressante, en demandant



notamment que des renseignements réguliers et précis soient échangés afin de permettre aux intellectuels, qui cherchent à porter au dehors le fruit de leur savoir et de leur expérience, de trouver des emplois qui correspondent à leurs aptitudes, en même temps qu'aux nécessités du pays où ils seraient accueillis.

D'une façon générale, les principes que nous retrouvons dans les vœux qui nous sont soumis répondent bien, me paraît-il, à ceux dont le Bureau international du Travail et la Société des Nations poursuivent, avec une louable activité, l'étude et même l'exécution. Ils tendent, — au point de vue de la rémunération du travail, au point de vue des assurances sociales, au point de vue de la réparation des accidents du travail, au point de vue de l'assistance, et de la protection des femmes et des enfants, — à garantir aux travailleurs qui émigrent le bénéfice des avantages généraux que reconnaît aux nationaux la législation du pays où ils s'établissent. Une question qu'il est bon et important que nous rappellions, à tous, c'est l'intérêt général qui s'attache à ce que, avant de quitter leur pays d'origine, les émigrants puissent obtenir, de source officielle, des renseignements précis et contrôlés sur le sort et les chances qui les attendent dans le pays où ils se rendent. Que jamais ce genre d'informations ne soit abandonné, par les gouvernements, sans une action vigilante de leurs propres services, aux agences d'émigration ou aux sociétés de navigation, qui peuvent parfois faire naître de dangereux mirages et faire entrevoir une espèce d'Eldorado, à des êtres souvent naïfs et crédules qui ne trouveront, peut-être, que des mécomptes et de cruelles désillusions.

Il est donc essentiel que les gouvernements eux-mêmes soient attentifs à donner ou à pouvoir fournir, à ceux de leurs nationaux qui veulent émigrer, des renseignements sérieux, désintéressés, recueillis à bon escient. (*Très bien! Très bien!*)

D'autre part, je conçois et j'appuie volontiers l'idée de M. le sénateur Kurnatowski, délégué de la Pologne, qui



demande que l'afflux de ses émigrants soit pour le pays d'origine, tout comme l'émigration des capitaux, un argument et même un titre à la conclusion de traités commerciaux particuliers établis. Je le suggère sur la base de la nation la plus favorisée.

Messieurs, tout au cours de la discussion préparatoire, nous avons entendu insister avec force sur le respect absolu de la souveraineté de chaque Etat. Je crois bien que personne ne songe ici à toucher au principe de souveraineté nationale des Etats juridiquement et normalement organisés. L'Etat qui accueille les émigrants est, en principe, maître chez lui, et il lui appartient de prendre à leur sujet les mesures qu'il estime convenables. Toutefois, s'il s'agissait de vous dire le fond de ma pensée, je vous avouerais que je redoute parfois, dans des matières internationales aussi délicates que l'émigration, ou le désarmement, de voir donner un caractère trop dogmatique et trop intransigeant à cette notion de la souveraineté nationale, que les légistes ont toujours accentuée et renforcée depuis le temps de la Renaissance. Chaque fois qu'il s'agit d'un progrès d'ordre universel et surtout d'un progrès moral, le principe de la souveraineté nationale ne doit pas être une fin, mais un moyen. Lorsqu'il est envisagé sous un angle trop égoïste, il entre véritablement en conflit avec le progrès de l'humanité. Il peut cesser d'être un élément d'ordre et de justice. Il peut devenir un obstacle à la collaboration, à l'harmonie des peuples, et à la paix bien comprise. (*Très bien!*)

Or, c'est pourquoi, dans ce débat, je voudrais qu'après ce rappel de la souveraineté nationale, d'autres grands principes puissent être bien mis en lumière :

Egalité entre les émigrants et les nationaux, non pas sans doute au point de vue des droits civiques, ni au point de vue des droits politiques que nous devons réserver, mais au point de vue des droits civils. Si l'égalité doit être proclamée en principe entre les émigrants et les nationaux, une autre vérité doit être affirmée avec non moins de force,



— et nous l'avons fait dans le texte qui vous est soumis : c'est le principe de la liberté humaine. (*Très bien! Très bien!*)

L'émigrant doit être un homme libre. Il ne faut que les mesures qui seront prises à son égard, et que chaque Etat a le droit de déterminer, puissent, en aucune manière, ni en aucun cas, attenter à la dignité, à la liberté qui sont des attributs nécessaires et sacrés de la personnalité humaine.

Ces quelques idées traduites dans nos vœux, et dont le mérite économique est si parfaitement souligné par l'amendement de M. le sénateur Conti, délégué italien, nous demandons au Bureau permanent à la Conférence internationale du Commerce de veiller à leur exécution. Nous sommes convaincus que dans ces idées se trouve le germe de nouveaux progrès. Nous sommes persuadés que leur adoption solennelle dans cette grande cité de l'Amérique du Sud, dans ce continent merveilleux où les problèmes de l'émigration et de l'immigration prennent un caractère particulièrement émouvant, à cause de tout le passé glorieux qu'ils évoquent pour les vieux et les nouveaux pays, à cause de tout le rapprochement dans l'avenir qu'ils promettent aux uns et aux autres, nous sommes persuadés, dis-je, que nous travaillons en ce moment à faire de plus en plus une réalité de cette grande pensée de Pascal, qui disait : « L'humanité n'est qu'un seul homme ». Oui, l'humanité n'est qu'un seul homme soumis au même destin fraternel, et les nations ne sont ou ne devraient être que des vases communicants entre lesquels doit s'établir de plus en plus l'échange de ce qu'ils ont en trop soit en capitaux, soit en hommes.

C'est en toute confiance, Messieurs, que je me permets de recommander l'ensemble des vœux à votre haute approbation. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le comte **Paulo de Frontin**, sénateur, ancien préfet de Rio de Janeiro. — M. le sénateur Pavia a montré



quelles ont été les conclusions du 1<sup>er</sup> Bureau sur l'importante question de l'émigration. M. le comte Carton de Wiart, président du Comité de rédaction, a su parfaitement traduire les idées de conciliation qui ont dominé dans le Bureau et qui sont soumises à l'Assemblée plénière.

Au commencement, deux courants d'opinion ont été tout de suite tracés : celui de l'Italie et celui des pays américains, depuis les Etats-Unis d'Amérique du Nord et les pays du Centre Amérique jusqu'à tous ceux du Sud-Amérique.

Une petite divergence s'est manifestée au sujet de la rédaction qui avait été proposée par le délégué de l'Argentine, divergence soulevée par la délégation du Brésil, qui n'a pas souscrit au projet de résolution présenté au Bureau. Mais, après la discussion au Comité de rédaction, cette question a été parfaitement résolue et tous, unanimement, ont souscrit au projet de résolution qui va bientôt être voté.

Je dois, dans les quelques moments qui me sont concédés, faire à l'Assemblée plénière une déclaration qui me paraît nécessaire.

Le rapporteur, M. le sénateur Pavia, dans son magnifique travail, — où non seulement il s'est occupé des questions de l'émigration et de l'immigration, mais a traité aussi la question de la dévalorisation des monnaies, la question des transports, les rapports commerciaux entre les pays d'Europe et d'Amérique, — n'a pas eu, comme suivant un malentendu d'aucuns ont pu le croire, l'intention de s'opposer au principe absolu de la souveraineté des nations qui reçoivent l'immigrant.

La lecture de son brillant rapport définit parfaitement son opinion ; en effet, il dit : « qu'il ne doit y avoir aucune intention de la part du Vieux Continent de diminuer, de quelque manière que ce soit, la souveraineté nationale du Brésil, car aujourd'hui le principe des nationalités, qui prévaut partout, a encore plus de raison d'être respecté dans ce pays qui possède un ensemble d'hommes politiques, intellectuels et commerciaux, d'une supériorité tellement évidente, qu'il n'a besoin d'aucun conseil étranger ».



C'est ainsi énoncer son point de vue précisément sur cette question et dissiper le malentendu qui s'est fait jour à ce sujet ; mais il dit encore dans un autre passage de son rapport : « Chacun doit être maître chez soi, et si l'on consent à subir des exigences quand on se trouve devant l'urgence du besoin, on cherche à les éviter quand sur le marché il y a de l'or en abondance. »

Le principe de la souveraineté est le grand principe qui représente le vœu soumis à la résolution de l'Assemblée plénière.

Je dois encore dire que la question de l'immigration a pour le Brésil une importance primordiale. Le Brésil est un pays de 8,500,000 kilomètres carrés, dont 5,300,000 n'ont comme population que 2,500,000 habitants, c'est-à-dire pas même un demi-habitant par kilomètre carré. La densité de notre population dans les quatre Etats : l'Amazonas, Matto Grosso, Para, Goyaz, et le Territoire de l'Acre est réduite à un coefficient presque insignifiant ; pour les autres seize Etats, et pour le « Districto Federal », nous avons une population qui dépasse un peu 33,000,000 d'habitants, c'est-à-dire un coefficient de 10 habitants par kilomètre carré.

Quand un pays a à peupler une partie de son territoire qui est presque les deux tiers de la totalité, le problème de son immigration est le problème principal.

Dans ce problème, il y a trois éléments à examiner : la question du travail, la question de la colonisation, la question du peuplement du sol.

La question du travail comprend les travailleurs quelconques, qui viennent apporter leur effort et permettre au Brésil de développer ses richesses naturelles ; et la question des travailleurs intellectuels.

Cette dernière question a été parfaitement résolue dans les vœux qui sont soumis à l'Assemblée plénière.

La question du travail pour les autres travailleurs a rencontré une certaine opposition : plusieurs des pays sud-



américains considèrent que la main-d'œuvre peut se transformer en un impérialisme du travail.

Je ne suis pas de cette opinion, nous devons régulariser le travail mondial comme nous régularisons tout ; comme nous sommes obligés de régulariser la valeur des monnaies, de régulariser par les cartels les grandes productions, — celles du café et du caoutchouc, du raisin sec en Grèce, et dans cette question le principe du vase communicant peut être parfaitement établi, comme l'a bien dit M. le sénateur italien Conti.

La seconde question, la question de la colonisation, intéresse principalement le développement agricole du pays ; mais l'émigrant peut retourner à la mère-patrie.

La troisième est la plus importante, parce qu'elle doit donner l'assimilation sinon de l'émigrant, au moins du fils de l'émigrant ; celui-là deviendra citoyen brésilien, qui sera né au Brésil. Il sera un élément principal de son progrès et de la réalisation de toutes ses richesses, et en même temps il aura l'occasion, comme c'est arrivé dans nos colonies de Rio Grande, São Paulo, Parana, Rio de Janeiro, de s'incorporer à notre nationalité. Et quand on ne réussit pas à cette assimilation, comme c'est arrivé pratiquement dans des colonies de l'Etat de Santa Catharina, où les émigrants ont conservé leur langue, leurs mœurs ; eh bien ! le gouvernement de l'Union doit prendre les mesures nécessaires pour que cette assimilation soit complète.

Et c'est ainsi que nous entendons assimiler les immigrants et assurer le peuplement de notre immense territoire, afin de permettre l'augmentation de la production mondiale et de travailler pour la solidarité de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

M. Cesar Vasconcellos, député paraguayen (en langue espagnole). — Monsieur le Président, Messieurs, la thèse du sénateur Angelo Pavia, appuyée par le sénateur Kurnatowski et poussée à l'extrême par le secrétaire d'Etat Paul Petri, semble montrer l'égoïsme européen.



L'opinion de l'Amérique Latine n'accepte pas l'infiltration envisagée dans la distribution des droits de ses citoyens.

La création d'un organisme international d'information des possibilités et des besoins des différents pays en matière de main-d'œuvre, afin de diriger les courants émigratoires, proposée par le sénateur Pavia, et les garanties, que l'on doit donner aux immigrants, montrent clairement l'intention du gouvernement italien. En acceptant cette proposition, les républiques du Continent américain, avides de progrès, seraient, en ce qui concerne l'émigration, en quelque sorte soumises aux volontés de l'organisme projeté. Même si l'action de cet organisme était généreuse et magnanime à notre égard, nous ne retirerions pas un grand bénéfice de l'immigration, car les soi-disantes garanties réclamées par M. Pavia, et qui seraient en réalité des privilèges exceptionnels et permanents, seraient un obstacle infranchissable à l'absorption, qui est le but poursuivi par ces pays jeunes, en voie de formation, afin de rétablir l'unité nationale toujours un peu compromise par l'action des différents immigrants.

Le but recherché par la création de cet organisme ressort de la proposition exagérée de M. le secrétaire Petri, qui soutient que l'on doit inculquer aux fils d'immigrants l'esprit national du pays d'origine de leurs pères.

Il n'est pas possible de donner une autre interprétation à cette opinion européenne. Le développement de l'économie sociale rend inutile la création de l'organisme international envisagé; les émigrants iront là où la prospérité est la plus réelle et la plus facile à atteindre; ils iront là où ils rencontreront les meilleures garanties légales et là où les hommes joignent le mieux leurs efforts pour réaliser leurs ardentes aspirations de progrès. Il existe une conscience internationale qui discerne et conseille et, grâce à elle, tous les hommes et tous les gouvernements sont à même de connaître dans les détails les événements du monde entier. C'est pourquoi les supposées garanties n'ont aucune raison d'être accordées. Si l'on objecte que dans



certaines pays les immigrants ne jouissent pas des garanties nécessaires au développement de leurs activités productrices, même dans ce cas il n'y a pas lieu de s'alarmer, ni motif pour justifier la proposition italienne, car il en est certainement résulté que les immigrants ont dû rechercher des contrées plus propices à leur désir de gagner de l'argent. En tout cas, le Paraguay ne sera jamais un tel pays inhospitalier. En effet, la Constitution du Paraguay inscrit dans son préambule les phrases lapidaires suivantes : « Nous, représentants de la nation paraguayenne, réunis en Assemblée Nationale Constituante, par la libre et spontanée volonté du peuple paraguayen afin d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure et la défense nationale, de provoquer le bien-être général et de rendre durables les bienfaits de la liberté parmi nous, ainsi que pour tous les hommes du monde qui viennent habiter le sol paraguayen, invoquant Dieu Tout-Puissant, Suprême Législateur de l'Univers, nous ordonnons, décrétons et établissons cette Constitution pour la République du Paraguay. »

Et les articles de ce message fondamental énumèrent la totalité des garanties individuelles et sociales que connaît la civilisation moderne. Le Congrès du Paraguay, dans la Constitution, a déterminé la législation foncière, la loi de l'immigration et plusieurs autres, afin de permettre à l'émigrant de récolter les fruits de ses efforts. Tel est l'esprit qui règne dans les deux chambres législatives. Le bureau de la Commission compétente de la Chambre des Députés est saisi de projets qui donneront l'existence légale aux principes tendant à mettre en harmonie les intérêts du capital et du travail, principes déjà appliqués chez nous avec une continuité jamais démentie, grâce aux mœurs sociales en vigueur dans mon pays.

Parmi ces projets, il me plaît de mentionner celui du député Juan Carlos Garcete, ici présent, qui, dominant complètement son sujet, a condensé dans son projet les postulats établis de la science contemporaine.

J'affirme devant cette honorable Assemblée, que les tra-



vailleurs de mon pays et en particulier les immigrants jouissent de toutes les garanties nécessaires au plein développement de leurs activités productrices.

La preuve de cela, la preuve du fait que les dispositions qui les assurent sont observées avec une religieuse probité par le gouvernement est que jamais, en aucun cas, nous n'avons donné à aucune nation de la terre l'occasion de protester, même une seule fois, contre une violation des droits de ses sujets.

Il est donc inutile de dire que la condition juridique de l'étranger dans mon pays ne doit pas préoccuper le pays d'origine qui prétend s'intéresser à la prospérité de ses émigrants. Mais si cette préoccupation est motivée par les conditions du milieu physique de la République, il convient de dire que, même dans ce cas, elle serait infondée et inadmissible.

Azara, Rengger et Longchamp et d'autres savants comme Bertoni ont démontré que le milieu physique du Paraguay est, suivant la Bible, le vrai paradis terrestre. Le D<sup>r</sup> Manuel Dominguez, jeune maître paraguayen, dans *L'Ame de la Race*, étudie l'ensemble des causes physiques, jointes aux causes ethniques qui ont fait de notre race le noyau vigoureux de cette Amérique Latine qui étonne le monde par les démonstrations de son inébranlable patriotisme. J'offre à cette Assemblée vingt exemplaires de son œuvre magnifique, avec une carte agronomique, physique et climatologique de mon pays. Dans cette documentation, mes éminents collègues pourront se rendre compte de la merveilleuse fécondité du sol, pour tous les genres de culture, la richesse végétale et minérale du territoire; la salubrité incomparable du climat, à cause de la force du soleil, les conditions atmosphériques et la composition du sol, composition qui donne une valeur nutritive particulière aux aliments, ont été la cause de la constitution d'acier des Paraguayens, comme le prouve notre héroïque épopée nationale.

C'est ainsi, grâce à l'excellence du milieu physique, aux



conditions merveilleuses de la nature, et aux conditions juridiques qui protègent l'immigrant, que celui-ci assure son bien-être et arrive avec peu d'efforts à réaliser ses justes aspirations. Et la preuve en est que, nous autres, qui sommes arrivés à conduire les destinées de notre pays, nous qui ouvrons de larges brèches, à coup de volonté et d'intelligence aux diverses activités, nous sentons courir dans nos veines le sang de l'immigrant mélangé au sang vigoureux de l'indigène.

Il est évident que l'intention des auteurs des projets ne s'est pas préoccupée de ces questions. L'intention est parfaitement claire dans la proposition de M. Petri, et nous permet d'affirmer que les pays européens désirent étendre leur souveraineté aux territoires vers lesquels partent leurs nationaux, afin de les maintenir sous leur action et les préserver de la force d'absorption de la nationalité étrangère. Une pareille intention, d'une nature égoïste, heurte les intérêts fondamentaux des nations américaines, pour lesquelles le peuplement de leurs déserts est un problème d'une incontestable actualité. Il faut comprendre quel genre de population il faut à l'Amérique Latine. Il ne s'agit pas d'attirer une population instable et mobile, sans aucun lien moral avec le sol qui la nourrit. La population, dont l'Amérique a besoin, est une population nationale, ou tout au moins nationalisable par voie d'absorption. Aucune nation ne peut accepter d'avoir sur son territoire une communauté étrangère, dont les fils continueront à être des étrangers de siècle en siècle. « La société, a dit Ratzel, est l'intermédiaire qui unit l'Etat au sol ». Suivant cette grande vérité sociologique, une société purement étrangère serait, à cause de son esprit national, comme un mur interposé entre l'Etat et une partie de son territoire. Pour les Etats jeunes de l'Amérique, c'est une menace dirigée contre leurs intérêts vitaux, qui sont : confirmer leur nationalité et fortifier leur pouvoir administratif, sur toute l'étendue de leur territoire.



Conformément à cette idée, la délégation paraguayenne se joint avec enthousiasme à l'opposition brillamment manifestée par l'Argentine et l'Uruguay, ses sœurs de La Plata, dont les fils ont eu la claire vision des intérêts américains, exposés avec décision et courage par MM. Araya et Perrotti dans la défense des intérêts de leurs pays.

En terminant, nous adressons toutes nos félicitations au Brésil, centre de grandeur et de culture, sous le ciel duquel se sont réunis, pour la première fois, tous les pays civilisés, pour donner au monde le spectacle magnifique de ce splendide tournoi. (*Vifs applaudissements.*)

M. Agustín Araya, député argentin, professeur de Droit constitutionnel. — Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, si la délégation argentine tient encore à vous adresser quelques paroles au sujet de ce problème de l'émigration, auquel elle a collaboré avec tout son esprit de suite et tout son amour des idées, c'est parce qu'il est nécessaire que nous précisions à quelle intention nous avons obéi en insistant aussi ardemment que nous l'avons fait sur des propositions que nous avons soumises à la considération de MM. les Délégués.

C'est notre profond amour de la paix internationale, jamais démenti, par une tradition d'arbitrage, c'est notre profond amour de la paix internationale, qui nous a poussé à éviter tout sujet de friction, c'est notre profond amour de la démocratie, qui impose le respect non pas au nom de la valeur, de l'énergie superbe d'une nation, mais en raison des droits qui s'identifient à sa propre existence, si petite soit-elle, et c'est pour cela que nous sommes heureux d'avoir à côté de nous les grandes démocraties du monde qui ont parcouru le cours de l'histoire, dans le même esprit; les Etats-Unis, la France, les deux premières nations qui ont incorporé les Droits de l'Homme, les Etats-Unis à leur législation de 1876 et la France à sa Constitution de 1789.

Ces grands principes que nous avons adoptés sous la forme de lois et de garanties, ils se manifestent dans notre adhésion entière à la thèse soutenue par nous.



Il est très important, excessivement important que, dans cette question des discussions du droit de chacun, nous soyons libérés de toute préoccupation de nous sentir lésés par le droit des autres, et c'est pour cela que nous avons adopté un principe synthétique, rigide, peut-être très rigide, mais pas trop rigide à notre avis, celui de la vie et du développement des nations démocratiques. Voilà le principe défendu par nous, et s'il y a eu peut-être, par suite de notre excès d'amour pour ces idées-là, certains malentendus, je dois dire qu'ils n'ont pas été intentionnels, car nous reconnaissons la collaboration de M. le sénateur Pavia et de la grande nation du Brésil, qui nous a soutenu avec toute la communauté américaine et avec l'unanimité des nations ici représentées, dans l'appui sans réserve à ces principes, et c'est pourquoi je me fais un plaisir et un honneur de les remercier, au nom de la délégation argentine. (*Vifs applaudissements.*)

M. Joseph-T. Robinson, *leader du parti démocratique au Sénat des Etats-Unis* (s'exprimant en langue anglaise). — Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, l'heure étant avancée, et à cause de l'urgence d'autres affaires, les délégués officiels des Etats-Unis se contenteront de faire une courte déclaration, qu'ils jugent nécessaire par suite de la vive animation qui a marqué la discussion de divers problèmes. Il nous a paru qu'étant donné la complexité de la question et les divergences d'opinions, existant, comme chacun sait, parmi les nations représentées ici, nous devons profiter de l'occasion pour faire un court et loyal exposé du point de vue américain, tel que nous le comprenons.

Le premier recensement fédéral, réalisé en 1790, indiqua, pour l'ensemble du territoire des Etats-Unis, une population de seulement 4 millions d'habitants. Notre pays ouvrit alors ses portes aux immigrants de tous les pays sans distinctions. Ils vinrent des contrées les plus lointaines du monde entier, acquirent le droit de citoyen américain et



devinrent les défenseurs de nos institutions. Il s'ensuivit que 130 ans après, quand fut effectué le recensement de 1920, la population totale des Etats-Unis fut calculée à plus de 106 millions, c'est-à-dire 27 fois plus que lors du premier recensement auquel j'ai fait allusion. Nous avons alors jugé nécessaire de fermer partiellement nos portes à l'immigration. Cela fut fait au moyen d'une loi régulièrement votée par le Congrès des Etats-Unis.

Nous comprenons parfaitement le problème et nous tenons à témoigner toute notre sympathie aux grands pays du Vieux Monde, qui souffrent des conséquences d'une surpopulation. Nous comprenons qu'ils sont un peu dans la situation d'un père ou d'une mère, qui voit partir son fils ou sa fille, qui désormais va vivre chez des étrangers ; et de même que de bons parents accompagnent leur enfant de leurs prières et de leurs bénédictions, de même le pays d'origine des émigrants a tout naturellement le désir de leur assurer aide et protection.

Je pense, Monsieur le Président, qu'il n'est pas inopportun de montrer à cette Conférence quel est le résultat de l'expérience faite à ce sujet par les Etats-Unis. Nous sommes de l'avis que n'importe quel pays, suivant les principes du droit international, tel qu'il est généralement compris, peut, dans l'exercice de sa souveraineté, refuser l'entrée des émigrants, et en les admettant, il a le droit de subordonner leur entrée aux conditions que bon lui semblera. Nous comprenons parfaitement qu'un tel principe entre en conflit avec les droits du pays d'origine qui veut veiller sur les conditions de vie de l'émigré, même après qu'il a pris place dans une communauté étrangère.

A ce sujet, nous sommes partisans, aux Etats-Unis, de la doctrine selon laquelle un citoyen né sous un autre drapeau, quand il juge désirable pour lui de quitter son pays, et d'élire résidence dans un autre, accepte, par cela même, de se soumettre aux autorités et à la juridiction de son pays d'adoption. Nous ne pouvons pas développer, ici, les divergences fondamentales, auxquelles nous avons fait allusion



plus haut. Elles sont trop enracinées, mais permettez-moi d'ajouter, avant de regagner ma place, que le corollaire obligé de la doctrine du droit international, admise par la plupart d'entre vous, et que j'ai essayé de définir ici, est que le pays dans lequel l'immigrant vient demeurer a le droit et le devoir de le protéger et d'assurer l'amélioration de sa situation, de la même façon que celle de ses propres citoyens, et que le pays d'origine ne peut pas prétendre; aux termes du droit international, à avoir le droit de veiller sur lui, quand il a fixé résidence dans un pays étranger.

Cette déclaration n'a pas été faite dans le but de provoquer une controverse ni de prolonger le débat de cette séance. Nous n'avons pas eu d'autre dessein que de définir le point de vue de ceux qui ont la mission de représenter ici les Etats-Unis d'Amérique du Nord.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer, en peu de mots, les sentiments des Etats-Unis pour la façon impartiale dont vous avez su diriger les débats de cette Assemblée. Nous comprenons parfaitement combien les questions débattues sont matières à conflit et à discorde, et ce fut une bonne fortune, pour l'Assemblée, d'avoir quelqu'un d'aussi impartial pour les présider. Laissez-moi vous dire aussi toute notre satisfaction, de voir l'esprit amical qui a prévalu, malgré les divergences inévitables qui se sont manifestées au sein de certains comités.

Nous avons aussi été charmés de l'accueil que nous avons reçu dans cette magnifique ville de Rio de Janeiro, et, quand nous partirons pour nos pays, nous penserons à la gloire des drapeaux auxquels nous devons fidélité, mais aussi nous n'oublierons jamais, de toute notre vie, la cordialité, la courtoisie, l'amabilité et la générosité dont on a fait preuve, ici, à notre égard. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. le Président** met aux voix le projet de résolution soumis à l'Assemblée par la Commission spéciale :

*La Conférence parlementaire internationale du Commerce,*

Résolution  
relative  
à l'émigration



Heureuse d'avoir pu, à l'occasion de sa réunion à Rio de Janeiro, se convaincre, sur place, des immenses ressources économiques du Brésil et d'avoir pu recueillir aussi des informations précieuses sur les possibilités des autres pays d'Amérique;

Désireuse d'aider à encourager et à développer les rapports économiques entre les autres continents et l'Amérique;

Estimant qu'une plus intime association entre les ressortissants des pays qui ont des richesses naturelles qui ne sont pas encore exploitées et les ressortissants des pays qui ont des ressources financières, et de ceux qui ont un surplus de main-d'œuvre, est utile dans le but d'augmenter la production, en aidant à diminuer le malaise dont souffre le monde entier;

Emet les vœux suivants :

1° Que les Etats établissent les statistiques, en matière d'émigration et d'immigration, d'après des méthodes aussi identiques que possible, et que, dans les statistiques du Bureau International du Travail, soient introduites les améliorations reconnues nécessaires d'après les essais de coordination poursuivis en ces dernières années;

2° Que, dans les commissions internationales d'étude sur les migrations humaines, la représentation des pays d'émigration et d'immigration soit assurée sur les bases d'une parfaite égalité, la présidence de ces commissions devant appartenir à un pays qui n'est pas directement intéressé dans les solutions étudiées;

3° Qu'entre le pays d'émigration et le pays d'immigration s'établissent des relations commerciales aussi actives que possible par le moyen de traités commerciaux particuliers;

4° Que, dans les statistiques de l'émigration et de l'immigration, les diverses catégories de travailleurs intellectuels, qui devront être nettement définies, soient désor-



mais comprises, et que ces statistiques soient autant que possible complétées par des renseignements faisant connaître quels sont les différents emplois pour travailleurs intellectuels qui peuvent être offerts par certains pays, et auxquels il peut être satisfait par d'autres;

5° Que les Etats intéressés veillent à assurer aux travailleurs intellectuels qui exercent leur activité hors de leur pays d'origine une situation en rapport avec la nature et la valeur des services qu'ils y peuvent rendre;

6° Que les conventions en matière d'émigration et d'immigration ne puissent jamais imposer à un pays, juridiquement organisé et jouissant de la plénitude de sa souveraineté, des mesures de nature à soustraire l'émigrant à la législation et à la juridiction du pays auquel il s'incorpore;

7° Que toute résolution concernant l'émigration s'inspire d'un double principe :

a) L'égalité des droits civils entre les nationaux et les étrangers;

b) La qualité d'homme libre, qui doit être reconnue à tout émigrant, les droits et la dignité de la personnalité humaine devant être partout respectés et protégés sans qu'il puisse d'ailleurs être porté la moindre atteinte à la souveraineté de chaque Etat à l'intérieur de ses frontières.

La condition légale de l'étranger en général, de l'immigrant en particulier, résidant dans un Etat est subordonnée à la législation interne de chaque pays.

La Conférence charge son Bureau permanent de poursuivre l'étude des problèmes relatifs à l'émigration et à l'immigration et à l'exécution des vœux ci-dessus.

Le projet de résolution est unanimement voté.

\*\*\*

M. Cattauï Pacha, ancien ministre des Finances d'Egypte. — Messieurs, je suis heureux de pouvoir déclarer que la délégation égyptienne se rallie pleinement aux

conclusions qui ont été adoptées aux différentes séances plénières et qu'elle se fera un devoir de les communiquer au parlement qu'elle représente au sein de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.

Bien que dernier venu dans le concert des représentations constitutionnelles, notre parlement saura apporter au travail collectif sa modeste contribution à l'œuvre de raison et d'harmonie que poursuit la Conférence. Il n'aura pour cela qu'à continuer les traditions de politique libérale qui a, de tout temps, inspiré les relations internationales de l'Égypte et il n'y manquera certainement pas très prochainement lors des négociations pour le renouvellement des traités de commerce, dont le dernier arrive à échéance en 1930.

Cette politique libérale ne peut naturellement évoluer que dans les limites des besoins du pays et des ressources dont il dispose pour y faire face. Les besoins sont considérables et augmentent d'année en année avec les progrès d'une vie économique et sociale de plus en plus intense : instruction, hygiène, agriculture, commerce, industrie naissante, réclament d'urgence des travaux de grande envergure qu'il est inutile d'énumérer ici. A côté de ces nécessités purement nationales surgissent et surgiront tous les jours davantage, pour l'Égypte comme pour les autres nations, des obligations internationales auxquelles aucune d'entre elles ne pourra se dérober et que nous avons précisément pour mission ici de définir et de dégager du désarroi général qui a suivi la grande tourmente.

L'Égypte a ainsi devant elle un double devoir : devoir vis-à-vis d'elle-même pour son propre développement, devoir vis-à-vis de ses associés de la vie universelle pour le plus grand bien de l'humanité, et son jeune parlement se fera un honneur de travailler à la réalisation d'un aussi vaste programme.

Mais pour cela il faut que, comme tous les parlements, il ait la liberté d'action dont tous, excepté lui, jouissent dans la plénitude des pouvoirs qu'ils tiennent des Constitutions.



C'est pourquoi nous croyons devoir formuler une réserve claire, précise, franche comme doit être tout ce qui se dit et se fait à la Conférence parlementaire.

Je n'apprendrai à personne de la Haute Assemblée, devant laquelle j'ai l'honneur de parler, que, de tous les pays qui ont fait partie de l'Empire ottoman et qui ont par conséquent suivi ses lois et assumé ses engagements, l'Égypte seule est encore soumise aux restrictions internationales connues sous le nom de *régime des capitulations* qui confère à la plupart des étrangers établis chez elle, des privilèges spéciaux et certaines immunités auxquelles se heurte à tout instant la loi au préjudice de tous les intérêts, aussi bien ceux des étrangers eux-mêmes que ceux des Égyptiens ; et cependant, depuis 1914, elle a rompu tout lien de vassalité avec cet Empire ottoman et n'en fait donc plus partie à aucun titre, et depuis 1922 elle s'est proclamée, suivant les propres termes de sa Constitution, *Etat souverain, libre et indépendant*.

Né de traités, dont le premier fut conclu en 1535 entre le Commandeur des Croyants Soliman et le Roi très chrétien François I<sup>er</sup>, ce régime des capitulations a été à l'origine un régime de faveur que le grand Seigneur accordait gracieusement pour attirer et développer le commerce européen sur tous les points de son territoire, de même qu'aujourd'hui les pays neufs comme le Brésil cherchent à attirer et à développer le travail étranger ; c'était la liberté de circuler et de trafiquer, la protection des personnes et l'inviolabilité des domiciles, la liberté religieuse, le droit de se constituer en nation et de se faire juger par des juges nationaux suivant leurs us et coutumes, etc., etc.

Ces traités n'avaient rien de définitif ; c'étaient comme des trêves qui se renouvelaient aux changements de règne des Sultans. Avec le fléchissement de la puissance de ceux-ci d'une part, le développement des colonies étrangères en nombre et en importance d'autre part, les faveurs prirent graduellement, à chaque renouvellement, le caractère d'obligations, entre autres l'immunité fiscale, et finirent



par être de réelles contraintes que le plus fort imposa au plus faible. Un ambassadeur de Louis XIV écrit à son maître : « Le moment est favorable pour exiger des Turcs tout ce qu'on voudra ».

Cependant, au fur et à mesure qu'une partie du territoire de l'Empire ottoman s'en détacha, elle se trouva, comme de juste et en quelque sorte automatiquement, libérée de ces contraintes qui avaient été acceptées par une autorité dont elle ne relevait plus. Ce fut successivement le cas de tous les Etats des Balkans, de la Tunisie devenue protectorat français, d'une partie de l'Egypte elle-même, son Soudan, objet, depuis 1899, d'un condominium anglo-égyptien. Bien plus, la Turquie, l'unique répondant, après tout, de ce régime, vient à son tour d'y mettre fin, ce qui signifie qu'aujourd'hui tous les traités compris sous le vocable « capitulations » ne sont plus que papiers d'archives qui, ayant cessé d'engager ceux qui les avaient signés, n'ont plus d'autre valeur que celle qu'y trouveront les annalistes de l'avenir. Si l'Egypte était demeurée vassale de la Turquie, il est permis de se demander comment elle aurait pu être régulièrement exclue du bénéfice du nouvel état de choses.

Du fait que cette anomalie, unique dans l'histoire des peuples, figure au premier rang de nos revendications nationales, on a l'habitude de n'y voir qu'une question purement politique, mais, en réalité, c'est avant tout une question économique, puisque la plus importante de ses dispositions, l'immunité fiscale, lie les mains du gouvernement égyptien et le condamne à un système d'imposition déplorable, faute de pouvoir, comme dans tous les Etats libres, créer des impôts directs rationnels équitablement applicables à tous (impôts sur le revenu et sur le chiffre d'affaires, timbre, taxes, patentes, etc.), à moins qu'il n'obtienne, après l'avoir préalablement sollicité, l'assentiment unanime de toutes les Puissances dites capitulaires, lesquelles, soit dit en passant, ne sont pas toujours disposées à le lui accorder ; pour la même raison, le pouvoir



législatif est dans l'impossibilité de prendre quelques-unes des mesures indispensables au développement du pays : suppression du droit d'exportation, réduction des droits d'entrée sur certaines matières premières, sur certaines catégories de machines et d'instruments de travail, sur les engrais, etc., etc., car de pareils dégrèvements, même partiels, devraient nécessairement être compensés, dans les recettes de l'Etat, par d'autres revenus.

En présence de ces multiples besoins, intérieurs et extérieurs, l'Egypte n'a que cette alternative : renoncer à toutes mesures et à tous travaux intéressant son progrès normal au dedans et au dehors, en d'autres termes renoncer à tenir, parmi les nations civilisées, le rang auquel lui donnent droit sa situation exceptionnelle et son passé glorieux, ou bien chercher de nouvelles ressources tantôt dans l'augmentation des impôts indirects qui frappent plus spécialement l'importation et l'exportation, tantôt dans la création d'impôts directs à la charge seulement des Egyptiens et de ceux des étrangers qui n'appartiennent pas à des Puissances capitulaires.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'appesantir sur la gravité d'une pareille politique, contraire aux principes les plus élémentaires de la science moderne, en tout cas contraire aux principes que nous cherchons à faire triompher ici, et dont les premiers à souffrir seraient précisément ceux que le régime des capitulations entend protéger.

Le premier de ces moyens, augmentation des impositions indirectes, aboutirait à des droits quasi prohibitifs qui tueraient le commerce extérieur que les étrangers détiennent en grande partie et ne donneraient d'ailleurs plus les recettes attendues ; le second moyen, impositions directes applicables aux Egyptiens seuls et à certaines catégories d'étrangers, accentuerait la discrimination d'une injustice criante, qui n'existe déjà que trop et qu'il serait dangereux d'étendre davantage sans risquer de faire naître, entre étrangers et Egyptiens, un malaise dont le moindre inconvénient serait d'affecter sérieusement, au grand dommage



des uns et des autres, leurs relations commerciales et même sociales, relations qui sont actuellement des plus cordiales, car les uns et les autres travaillent côte à côte, pour le plus grand bien d'un pays qu'ils aiment au même degré, dans une atmosphère de confiance réciproque, sous la protection de lois tutélaires qui leur assurent, seules en dehors de toutes autres conventions, la sécurité et les garanties les plus complètes.

Je m'excuse de m'être attardé sur des considérations qui ne semblent pas avoir leur place dans le cadre des travaux de la Conférence. Il fallait cependant effleurer tout au moins un des points de vue, celui qui intéresse nos délibérations d'un sujet dont le plein développement est réservé à une autre assemblée, devant laquelle nous espérons pouvoir le porter un jour dans toute son ampleur, l'assemblée des nations liguées pour redresser les injustices et sauvegarder les droits de chacun, grand ou petit. Il le fallait pour expliquer notre réserve et pour faire ressortir les difficultés qui non seulement entravent le progrès intérieur de l'Égypte, mais lui interdisent — et cette considération a sûrement sa place ici — lui interdisent tout effort pour prendre, ainsi que vous le lui demandez, sa part dans l'œuvre d'entente et de concorde pour laquelle nous avons été conviés dans ce pays admirable des Etats-Unis du Brésil, terre de miracles qui nous offre précisément un vivant exemple de ce que peut faire un grand peuple quand il dispose de l'intégralité de ses droits et de ses moyens d'action.

L'Égypte a néanmoins pleine confiance en son avenir et c'est cette confiance qui nous a encouragés à faire appel à la Raison et à la Justice devant les délégués de la plus imposante des armées, de l'armée des parlementaires de toutes les nations, qu'attend avec certitude la victoire qui donnera au monde la paix économique, la vraie paix des temps futurs. (*Applaudissements.*)

M. P. Dragomiresco, député, professeur à l'Université de Jassy. — Monsieur le Président, Messieurs, je suis monté à la tribune pour dissiper un malentendu qui s'est



élevé, relativement à ce que j'ai dit au 1<sup>er</sup> Bureau, lorsqu'il était question de l'émigration. J'ai été amené à mettre au courant les membres qui assistaient au 1<sup>er</sup> Bureau du sort de certains émigrants roumains qui se trouvent à São Paulo. J'ai signalé à cette occasion que le triste sort de ces émigrés était dû à l'ignorance de ces pauvres émigrés, et surtout à la spéculation de certains agents, et j'ai été fort étonné en lisant les journaux d'ici, et en parlant aux journalistes qui sont venus me voir à l'hôtel, d'apprendre que j'avais soi-disant affirmé que le gouvernement de São Paulo avait maltraité les immigrants. C'est par deux fois que j'ai déclaré que le gouvernement n'est pas fautif, et que le fait n'est imputable qu'à l'ignorance des émigrants et surtout à la spéculation de certains agents.

J'ai tenu à rétablir les choses, afin qu'il n'y ait plus de confusion sur cette affaire d'émigration. (*Applaudissements.*)

M. George Pilcher, M. P., président du « *Commercial Committee* ». — Monsieur le Président, Messieurs, je crois qu'il ne reste à cette Conférence qu'une petite, mais très importante tâche.

J'espère qu'il me sera permis d'exprimer les sentiments, non pas seulement de la délégation anglaise, mais de toutes les délégations à cette Conférence pour le travail excellent que nous avons réalisé ici, à notre XIII<sup>me</sup> Réunion. (*Vifs applaudissements.*) Tout d'abord, je voudrais dire ce que nous ressentons dans notre cœur, au sujet de l'accueil si amical que nous avons reçu, non seulement du gouvernement du Brésil, mais de son éminent et très respecté président, et de tous ceux que nous avons rencontrés ici. Nous sommes touchés de cet accueil chaleureux et amical, et nous remercions notre président, M. Bayma, si impartial, et qui a fait tout ce dont il était capable, pour faciliter les travaux de cette Conférence, et nous donner le confort dans cette belle capitale du Brésil. (*Applaudissements.*)

Nous voudrions féliciter tout le monde du Brésil et M. le Président, pour les résultats de nos travaux. La délégation anglaise voudrait exprimer sa satisfaction, pour ce que nous avons fait actuellement ici. Nous sommes très contents, nous-mêmes, du travail accompli au sein de la Commission du charbon, qui nous a fort intéressés, mais ce qui nous a plu, tout particulièrement, a été l'attitude de la Conférence sur la question de change international.

Pendant dix ans, la pauvre Angleterre ne fut qu'une voix parlant dans le désert. Nous avons demandé la stabilisation, l'équilibre des budgets, des échanges économiques. Nous avons travaillé nous-mêmes. Nous avons souffert un vrai martyr, dont le monde ne se rend pas compte, mais nous avons maintenant la satisfaction de voir tous les pays du monde suivre cette même route, que nous avons indiquée il y a dix ans. Le discours éloquent du rapporteur français nous a donné grande satisfaction. Nous le remercions, et nous voudrions féliciter la XIII<sup>me</sup> Assemblée des travaux et des solides conclusions auxquelles elle est arrivée sur cette question.

Ensuite, Monsieur le Président, je voudrais exprimer très sincèrement tout ce que nous avons dans le fond du cœur, c'est pour nous un soulagement d'exprimer nos vifs sentiments à l'égard de notre Secrétaire général, M. Eugène Baie, si méthodique, si énergique, si efficace en tous ses travaux. Nous nous émerveillons toujours, nous, Anglais, de la patience avec laquelle il supporte le poids grandissant de nos assemblées. (*Applaudissements.*)

Je demande pardon, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, d'avoir déjà tant parlé, mais je suis certain que je serais incomplet si je n'ajoutais que, dans le cœur de chacun de nous, il y a une gratitude profonde et durable envers le Brésil, qui nous a fait avancer dans la voie du progrès universel. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. Charles Dumont**, sénateur, ancien ministre des Finances de France. — Monsieur le Président, Messieurs,



Monsieur le Délégué de l'Angleterre a eu l'amabilité de faire un discours de remerciement au nom de toutes les délégations présentes. Je n'aurais garde d'y ajouter un mot si ce n'est pour remercier le délégué de la Grande-Bretagne d'avoir parlé en français, dans ce moment solennel.

Messieurs, si, au nom de la délégation française, je demande la parole, c'est pour vous remercier, Monsieur le Président, pour remercier le Conseil général et aussi l'Assemblée plénière, d'avoir bien voulu accepter l'invitation du groupe parlementaire français, de tenir, comme suite à la Conférence de Rio de Janeiro, la XIV<sup>me</sup> Assemblée plénière à Paris, en 1928.

A ce moment, la France sortira des élections générales. Les partis politiques se seront rencontrés, les programmes se seront opposés, mais il y a une certitude que j'ai, c'est que tous les partis, tous les Français seront heureux de vous recevoir à l'occasion de la XIV<sup>me</sup> Conférence parlementaire internationale du Commerce et vous réserveront un accueil chaleureux et cordial. Nous espérons que les 44 nations ici réunies, se retrouveront à Paris, au Palais du Luxembourg. D'avance, nous leur souhaitons la bienvenue. Nos lettres d'invitation qui s'en iront vers vous seront chargées du timbre poste de mon pays, la semeuse, et porteront à travers le monde nos vœux, notre espoir que vous trouverez à Paris profit et plaisir. Ce sera le printemps ! Les jardins seront parés de fleurs. La ville aura son air de fête ! Nous donnons rendez-vous au soleil, il sera fidèle au rendez-vous. (*Applaudissements.*)

Mais auparavant, puisque nous avons un programme austère, qui nous est déjà tracé par cette Conférence, le programme douanier, notamment, je vous demanderai, et c'est sur cette parole sérieuse que je voudrais finir, de bien vouloir, chacun dans vos parlements, avoir un Comité du commerce, un Comité qui tiendra ses séances non dans un club de ville, mais dans une des deux Chambres souveraines de vos pays. Là, comme nous avons coutume de le faire à Paris, chaque semaine, chaque quinzaine, je souhaite

que vous vous réunissiez et que, sur les résultats de vos travaux, nous correspondions les uns avec les autres, en vue de préparer la Conférence de 1928.

C'est sur cette espérance d'un travail continu au bénéfice de la pacification mondiale par le développement du commerce international que je veux conclure. C'est dans cet espoir que je veux m'asseoir, en remerciant le Brésil, et en criant : Vive l'Humanité pacifiée ! Vive le Brésil ! (*Applaudissements prolongés.*)

J'ai encore un mot à ajouter. En invitant toutes les délégations à Paris, et en particulier le Brésil, nous avons un souhait à formuler, peut-être indiscret. Je désire qu'à côté des illustres sénateurs, que nous sommes habitués ici à voir, au Bureau et au milieu de nous, nous ayons l'honneur de revoir, pour représenter la grande démocratie du Brésil, M. le Président de la Chambre des Députés.

Mon cher Président, voulez-vous être notre interprète en invitant particulièrement M. le président Rego Barros à être des vôtres, des nôtres, à Paris, en 1928. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Chuzaburo Shiba, *membre de la Chambre japonaise des Pairs.* (en langue anglaise). — Au nom de la délégation du Japon, je tiens à exprimer, en ce moment, mes sincères remerciements au président, au secrétaire général et à tous les organisateurs de cette Conférence et je veux aussi les féliciter du grand succès qu'elle a remporté.

Les problèmes économiques, quand on cesse de les considérer sous le point de vue du bien-être national, mais seulement comme des moyens d'enrichir notre propre pays, sont très souvent la cause de conflits, comme l'histoire le relate. A l'heure actuelle, je crois que toutes les nations sont décidées à étudier, en commun, les nombreux problèmes économiques, sur la base du bonheur mondial, afin d'assurer ainsi la paix éternelle de l'humanité.

Nous, les délégués qui sommes venus à Rio de toutes les parties du monde, pour nous asseoir ensemble, pendant une



semaine, dans cet édifice mémorable, nous sommes tous animés par les mêmes sentiments et les mêmes pensées internationales, nous sommes tous, sans exception, poussés par la même noble intention, le même idéal du bonheur et de la paix du monde.

Les résolutions qui ont été élaborées par cette Conférence peuvent paraître au public académiques ; je crois néanmoins que nous avons posé là les pierres de la route sur laquelle l'avenir pourra marcher.

Nous, délégués japonais, qui sommes venus ici, de l'autre côté du globe, après un voyage à travers un océan et un continent, nous sommes heureux d'échanger des vues sur l'activité économique du monde et heureux aussi de pouvoir visiter le plus beau pays et de connaître la plus généreuse nation du monde.

Au moment de clore notre mémorable réunion, tenue dans cette capitale, nous vous sommes infiniment reconnaissants, car si nous avons réussi dans nos travaux, nous devons dire que c'est en partie grâce à notre très estimé Président.

Je lui réitère du fond du cœur, mes très sincères remerciements. (*Applaudissements.*)

M. Angelo Pavia, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat d'Italie, rapporteur général. — Je suis le représentant d'un pays qui a prêté plus d'un million de fils au Brésil. Je voudrais être l'interprète de tous les fils de l'Italie pour remercier le Brésil de sa gentillesse et lui exprimer notre reconnaissance au nom de tous ceux qui travaillent ici. Bien que nous connaissions déjà beaucoup de choses, nous avons découvert, et nous en avons la preuve, que vous avez une grande vertu : vous aimez à être aimés, et pour cela vous y mettez toute votre indulgence, tout votre cœur.

Dans un livre sur le Brésil, j'ai lu qu'il y avait jadis ici une coutume : vos pionniers, vos *bandeirantes*, quand ils transportaient les saints sacrements d'une église à une autre, se couvraient la tête de poudre d'or, pour la jeter

ensuite dans le bénitier. Nous ne pouvons qu'imiter vos ancêtres. Notre poudre d'or, c'est le sentiment de notre cœur, et nous la portons sur la table de la présidence, pour remercier notre ami, M. Celso Bayma, l'éminent président de cette réunion. (*Applaudissements.*)

Je l'ai vu, au commencement, lorsque fut décidé cette Conférence ; j'ai été témoin de la ténacité, de la volonté, de l'amour qu'il a montrés pour nous convaincre de l'accueil qui nous attendait à Rio.

Messieurs, jadis, il était d'usage de lever l'épée en signe de salut ; puisque je n'ai pas d'épée, je lève mon bras pour vous saluer, et pour vous dire que nous irons publier dans tout le monde la puissance de votre pays, la noblesse de votre cœur ! (*Très bien !*) Nous dirons que le Brésil est un pays qui mérite d'être regardé toujours avec un grand sentiment d'amitié. Vous pouvez être sûrs que, dans cette harmonie du sentiment, les Italiens seront vos plus grands amis, vos plus grands admirateurs. (*Longs applaudissements.*)

M. Manoel Carpio, sénateur mexicain (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, Messieurs, je me félicite qu'il soit, en ce moment, donné à la délégation mexicaine l'occasion d'exprimer la ferme volonté du parlement mexicain de marcher, aux côtés du Brésil, coude à coude avec les bons soldats de la civilisation, vers l'intensification du commerce mondial.

Monsieur le Président, je transmettrai à mon pays le message du Brésil au Mexique, le message du Brésil au monde entier, disant ce que cette portion de territoire d'Amérique latine est en train de faire, par le moyen de cette Conférence, pour l'harmonie qui doit présider aux traités de commerce, traités qui doivent être des traités de culture, de nation à nation et d'homme à homme.

Je dirai, Monsieur le Président, votre culture et ce que vous faites, dans ce pays du Sud, pour l'esprit latin, pour la suprématie des intérêts moraux, sur les intérêts matériels qui règnent dans le commerce des hommes.



Mes paroles dans cette Conférence diront ce que le Brésil est en train de déclarer solennellement au monde, aujourd'hui. La presse dira, les éléments parlementaires mexicains diront la gloire dont se couvre le Brésil, dans la personne d'un de ses plus éminents représentants, en réunissant dans un immense rassemblement d'idées et d'opinions, tout ce qui palpite dans l'âme latine, c'est-à-dire (et que les délégués anglo-saxons me pardonnent), l'orgueil de l'humanité, l'orgueil de pouvoir exprimer librement sa pensée, l'orgueil de pouvoir faire lutter dans le monde les forces morales, afin de faire prédominer les valeurs spirituelles sur les intérêts matériels. Telle est, en synthèse, la fierté latine.

J'adresse mes cordiales félicitations, par l'intermédiaire de M. le sénateur Celso Bayma, aux promoteurs de cette Conférence internationale, et je puis leur assurer qu'à la prochaine réunion, dans un autre pays, ils peuvent compter que le Mexique y participera et qu'il sera l'un des soldats, peut-être le dernier, mais pas le moins enthousiaste, qui lutteront afin d'établir une entente morale définitive des intérêts commerciaux du monde. (*Applaudissements prolongés.*)

M. **Pedro Salinas**, *député chilien* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, Messieurs, la délégation parlementaire du Chili gardera le meilleur souvenir de cette grande Conférence internationale, qui, pour nous, Sud-Américains, présente cette caractéristique d'être la première qui a lieu sur notre Continent.

Elle gardera, aussi, un souvenir de profonde gratitude pour l'amabilité, caractéristique de votre association, et pour l'accueil si cordial, ménagé par le gouvernement et les autorités brésiliennes aux délégations étrangères.

Ce que nous avons vu ici, ce que nous avons constaté, nous a laissé une impression qui dépasse toutes nos impressions antérieures, une impression de progrès constant et d'admiration envers cette noble, active et hospitalière Nation Brésilienne, si chère au cœur des Chiliens.

Et permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion, avant la clôture de nos travaux, pour rendre un respectueux hommage à S. Exc. M. le Président de la République et aux membres du gouvernement et du parlement de ce pays qui ont organisé cette Conférence, en l'entourant de leurs plus délicates attentions. Je désire aussi associer dans cet hommage que j'exprime du fond du cœur les noms de deux éminents citoyens qui sont pour ainsi dire les colonnes les plus solides de l'édifice que nous construisons ; j'ai parlé de MM. Celso Bayma et Eugène Baie, dont l'éloge, vous le savez, n'est plus à faire.

La Conférence a été, à vrai dire, une expression magnifique de fraternité des peuples et la preuve évidente de la confiance que les jeunes nations d'Amérique ont su gagner dans les vieux pays d'Europe.

Je suis heureux de le signaler comme une manifestation des efforts réalisés en vue du progrès et du bien-être, dans la paix féconde pour toutes les nations. (*Applaudissements prolongés.*)

S. Exc. M. R. Hilferding, *membre du Reichstag, ancien ministre, président de la délégation allemande* (s'exprimant en allemand) est heureux de constater le grand succès de cette Assemblée où les plus grands problèmes de l'heure ont été évoqués dans un excellent esprit de solidarité. Il en fait honneur au président, au secrétaire général de la Conférence et tient à saluer le Brésil pour sa somptueuse hospitalité et pour avoir fourni une si belle occasion de mieux connaître ses ressources et ses possibilités. (*Vifs applaudissements.*)

S. Exc. M. Italo Eduardo Perrotti, *président de la Chambre des Députés de l'Uruguay* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, toutes les délégations accréditées auprès de cette Conférence ont exprimé leurs vœux pour la grandeur de la nation brésilienne et ont aussi manifesté leur reconnaissance pour les gentilleses et les amabilités dont nous avons été l'objet.



La délégation uruguayenne s'associe à ces sentiments de gratitude, mais estime qu'ils devraient s'étendre à la presse de ce pays, qui a collaboré avec nous à l'œuvre de la Conférence, dont le but est de réunir dans une commune aspiration de solidarité tous les peuples de la terre.

Nous avons eu, en outre, des collaborateurs plus modestes : ce sont les employés du Secrétariat, dont le dévouement enthousiaste à leur tâche a permis d'obtenir une organisation parfaite de cette Conférence et j'estime que c'est un devoir de reconnaître ici leurs mérites. (*Applaudissements.*)

Mes paroles, en ce moment, ne sont pas, Monsieur le Président, des paroles de circonstance, et pour ainsi dire officielles ; elles sont bien, au contraire, l'expression sincère de nos sentiments, car nous autres, Uruguayens, nous avons une grande dette de reconnaissance envers le Brésil. Je ne veux pas en ce moment la définir davantage, mais je pense que tout le monde m'aura compris, quand j'aurai cité trois grands noms d'hommes d'Etat brésiliens, qui, à diverses époques de l'histoire et pour divers motifs, ont beaucoup fait pour notre pays ; ce sont : Maua, Rio Branco et Lauro Muller. (*Applaudissements prolongés.*)

**M. Jorge de Moraes, député brésilien, ancien préfet de Manaus.** — Monsieur le Président, Messieurs les Représentants des délégations étrangères, Messieurs, rassurez-vous. D'abord, avant tout, je veux vous donner une bonne nouvelle : je resterai tout simplement quatre minutes à cette tribune. C'est déjà quelque chose ! Je veux vous dire deux mots avant les dernières paroles de M. le Président. C'est tout simplement un appel à vous autres, avant les adieux de Rio de Janeiro, avant les adieux au Brésil.

On vous a distribué deux petits fascicules dans lesquels les chiffres ont cherché de vous donner un aperçu rapide sur le Brésil, et sur sa vie.

Un coup d'œil sur ces chiffres, et spécialement sur les données géographiques, vous frappera l'esprit. L'extension

des latitudes qui vont de 5° Nord jusqu'à 33° Sud, vous fera comprendre nos aspirations d'accord avec les conditions géographiques, d'accord avec les conditions économiques.

Vous avez entendu la parole éclatante, pleine de savoir, du grand sénateur du Brésil, M. de Frontin.

Je voudrais fixer votre attention sur un point très intéressant et qui touche mon pays. La dernière statistique des exportations du Brésil — et qui ne figure pas dans ces fascicules, parce qu'elle a été tout dernièrement publiée par M. Mario Guedes (c'est un nom à retenir, car c'est un spécialiste sur ce sujet), — a donné pour le Brésil plus de 3 millions de contos de reis pour le Sud — cela veut dire déjà quelque chose — et 556,417 contos de reis pour le Nord.

Voilà le pays divisé comme cela.

C'est sur ce point de vue que je voudrais fixer votre attention de parlementaires doublés d'économistes, sur ce monde du Nord tout à fait à part. Vous serez certainement surpris par la majesté solennelle, la majesté apocalyptique de son fleuve, avec une faune dont l'énumération dépasse celle de la Méditerranée, par cette grande extension océanique, par l'immensité infinie de ses forêts, capable de fournir du bois au monde entier, sources inépuisables de semences oléagineuses, à côté des fibres.

C'est pourquoi j'appelle votre attention, en même temps que sur l'épanouissement fantasmagorique de notre nation à jamais fixée dans vos rétines, sur la nécessité, le besoin urgent, le besoin indiscutable de regarder du côté du Nord, et pas seulement du Sud.

Ce sont là les vœux de votre collègue qui vous salue très cordialement. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Messieurs, je suis particulièrement ému des témoignages de sympathie que viennent de m'adresser personnellement et à mon pays tant de voix autorisées. C'est pour moi un réconfort, qu'avec tant de concours, dont je connais tout le prix, j'aie vu réaliser ce



projet, qui paraissait chimérique, de réunir notre Conférence à Rio de Janeiro.

Elle s'achève avec un éclat triomphal et dépasse toutes les espérances. Elles les dépasse par le nombre, sans cesse accru, des participants, par la valeur de nos débats, dont la qualité peut se mettre en parallèle, avantageusement, avec celle de toutes les institutions similaires. (*Vifs applaudissements.*)

Elle me comble, en outre, d'espérances par la fondation à laquelle nous avons procédé, d'une Commission officielle interparlementaire, qui ne manquera pas d'assurer, de la manière la plus heureuse, des réunions permanentes des assemblées législatives, dans l'intérêt du progrès économique, juridique et social. (*Longs applaudissements.*)

A tous ces points de vue, nous devons avoir un légitime orgueil des résultats obtenus. Mais vous me permettrez d'ajouter que nous, Brésiliens, en prenons une large part, pour avoir été le théâtre de ces magnifiques assises, destinées à tant de répercussions.

Je vous remercie, au nom de mon pays et de la délégation brésilienne. Je n'oublierai jamais les témoignages de sympathie dont vous m'avez entouré avec des soins si délicats, que ma tâche s'est trouvée singulièrement allégée. Et vous me croirez, sans doute, si j'affirme que ces jours de travail et de collaboration ont été pour moi les meilleurs de ma vie. (*Applaudissements.*)

Bientôt vous rentrerez chez vous, avec l'impression de ces jours de bonheur. Je suis certain que vous la garderez longtemps avec le souvenir du spectacle féerique de notre lumière, de notre ciel étoilé, de notre nature chaude et accueillante. Mais gardez bien aussi dans votre conscience la certitude que le peuple brésilien aime le droit, qu'il aime la liberté et la justice, surtout cette justice internationale qui est la préoccupation continuelle de notre institution et la base principale de la reconstruction et de la pacification du monde moderne. (*Applaudissements prolongés.*)

Je déclare close la treizième session de notre Conférence.  
La séance est levée à 7 heures.

---



## MANIFESTATION A L'OCCASION DE LA FETE DE L'INDEPENDANCE NATIONALE.

---

A la fin de la Séance plénière du 6 septembre eut lieu une manifestation grandiose et spontanée de sympathie en l'honneur du Brésil dont la nation devait fêter le lendemain l'Indépendance. Désireux de lui donner tout son développement, et afin de ne pas interrompre les débats, nous publions ci-dessous les allocutions prononcées à cette occasion.

Manifestation  
à l'occasion  
de la fête  
de l'Indépen-  
dance natio-  
nale.

**M. Charles Dumont**, *sénateur, ancien ministre des Finances de France.* — Messieurs, demain, c'est l'anniversaire de l'Indépendance du Brésil. La délégation française vous demande de vous joindre à elle, pour transmettre à notre Président nos félicitations, en même temps que nos vœux pour la prospérité de son grand pays, et le prier d'être notre interprète auprès de M. le Président de la République et de ses éminents collaborateurs, membres du gouvernement.

Demain, ici, nous fêterons, avec un cœur joyeux, l'Indépendance du Brésil. Ce ne sera pas seulement, Messieurs, par reconnaissance pour cette hospitalité, à la fois charmante et somptueuse que nous recevons, hospitalité qui chaque jour, à chaque heure, sait nous surprendre et nous charmer. Hier, à l'Opéra, dans une salle adorable d'éclat et de fraîcheur, on nous a fait entendre une pléiade unique de grands artistes, de ces grands artistes que nos pauvres vieux pays d'Europe ne sont plus assez riches pour retenir sur l'autre rive de l'Atlantique. Toutes ces fêtes, toutes ces émotions heureuses, nous les devons à l'invitation qu'on nous a adressée, de venir ici ; nous les ressentirons demain,

dans cette fête de l'Indépendance du Brésil, avec plus de vivacité encore. Quand nous serons partis et que nous serons loin, nous pourrons retenir et méditer la leçon que nous donne la commémoration de l'Indépendance brésilienne.

Il y a 105 ans, l'Indépendance du Brésil a été proclamée dans des conditions sans doute uniques dans l'histoire de l'humanité. Nous avons tous appris à l'école de l'histoire, par les tragiques événements de tous nos pays, qu'en général les grands progrès sont enfantés dans le sang et la douleur. Je ne sais pas s'il y a dans l'histoire une autre grande date comme celle de l'Indépendance du Brésil, où se fête un événement qui n'a coûté ni sang ni larmes. Un grand ministre, José Bonifacio, savant et idéaliste, avait préparé si minutieusement les esprits et les choses que, lorsque l'heure a sonné, la séparation entre la mère-patrie lointaine et le fils devenu trop fort pour rester en tutelle, s'est faite tout naturellement. Il n'y a eu ni souffrance, ni douleur. Puisque, Messieurs, nous délibérons dans cette salle, sous le signe de la paix, saluons ce grand fait de concorde et d'accord. Plus tard, une fois de plus, le Brésil nous a donné une autre grande leçon. En 1889, ce pays a cru que le moment était venu de réaliser pleinement la démocratie et de proclamer la République. Cette fois encore, ce grand acte s'est accompli sans effusion de sang. Je fais le vœu ardent pour le Brésil, pour tous nos pays que la double leçon de la proclamation de l'Indépendance et de la République ne soit jamais oubliée. Particulièrement, nous qui avons tant combattu, tant répandu du sang pour réaliser les grandes journées de notre histoire, fêtons joyeusement demain une fête, qui, au Brésil, est celle du Droit triomphant sans larmes ni souffrances. (*Longs applaudissements.*)

M. Agustín Araya, député argentin, professeur de droit constitutionnel. — Je voudrais, comme représentant d'un pays depuis très longtemps ami du Brésil, ajouter quelques mots ; ils seront courts, mais je crois qu'ils tra-



duiront bien les sentiments de toute l'Argentine vis-à-vis du Brésil.

Pour beaucoup de personnes, qui ne sont pas de ce Nouveau Monde, et qui ne sont jamais venues ici, peut-être la vision de Rio a-t-elle été comme une opération de cataracte; elles étaient aveugles, elles ne connaissaient pas l'Amérique et elles concevaient la grandeur du pays d'accord avec l'histoire militaire.

Moi, je veux simplement rappeler un épisode : il y a quelques années, je crois que c'est en 1908, je revenais d'Europe après avoir fini mes études. Sur le même bateau, un de mes amis, le D<sup>r</sup> Oswaldo Cruz, retournait aussi dans son pays. Nous sommes passés dans tous les ports de la côte du Brésil, et jamais un empereur n'a reçu l'accueil qu'eut dans sa patrie cet homme, simple civil. Tous les ports étaient pavés, des milliers de barques allaient à la rencontre du navire; il y avait des quantités d'orchestres, et on entendait les cris de joie des hommes reconnaissant la grande œuvre réalisée par Oswaldo Cruz dans ce pays — œuvre d'assainissement qui transforma des régions qui ne pouvaient pas être peuplées, en vaste champ de culture et de collaboration de tous les procédés de la civilisation.

Eh bien ! Messieurs, cette œuvre d'assainissement matériel, le Brésil l'a ajoutée à celle de l'assainissement moral, de l'assainissement du droit qu'il poursuivait depuis longtemps, travail d'autant plus difficile que le territoire est si grand qu'on peut l'appeler un monde énorme.

Ce monde énorme, les Brésiliens l'ont valorisé, l'ont converti en un pays accueillant et progressif, digne de tous nos hommages, de tout notre respect ! (*Vifs applaudissements.*)

M. Marcello Soleri, député, ancien ministre des Finances d'Italie. — C'est au nom de la délégation italienne que je veux m'associer à la si sympathique série d'allocutions qui viennent d'être faites.

Monsieur le Président, Messieurs, je n'ajouterai pas un mot pour dire notre émotion croissante, pour votre accueil si spontané, si cordial, si magnifique, pour exprimer notre admiration envers votre pays, qui a un grand rôle à jouer dans l'histoire, par les richesses qu'il contient, par l'énergie de son peuple, par la sagesse de ses gouvernements.

Mais, Messieurs, permettez-moi dans cette réunion, où on a discuté des questions d'intérêts et des problèmes économiques, de placer un souvenir d'histoire, de dire un mot d'idéal et de sentiment. Je voudrais évoquer, ici, une grande figure de martyr, pour l'indépendance de mon pays, la plus belle figure féminine de notre révolution d'Italie, Annita, la compagne de Garibaldi. C'est une fille de ce peuple, c'est une fille de votre Brésil !

A Ravenne, nous conservons trois grandes mémoires : l'une, le tombeau de Galla Placidia, qui évoque le souvenir et la grandeur de l'empire de Rome ; un autre tombeau, c'est celui de Dante qui représente les forces éternelles et universelles de l'art, de la poésie et de la pensée ; la troisième mémoire, c'est celle de Annita Garibaldi, la Brésilienne gentille et héroïque, morte en suivant Garibaldi après la défense de Rome. Elle a été la Jeanne d'Arc de cette page lumineuse de notre histoire. Elle était venue y rejoindre Garibaldi, dans les jours les plus terribles de cette épopée, et l'accompagna dans la légendaire retraite, avec ses 4,000 soldats, auxquels il avait promis seulement les plus grands risques, les privations, la mort.

Eh bien ! elle est tombée dans la Pineta, elle si jeune, si belle, si pleine de vie. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà, dans l'histoire de mon pays, un souvenir brésilien d'héroïsme, d'humanité et d'amour.

Permettez-moi de formuler nos souhaits à votre pays et de signaler son rôle dans l'histoire, parmi les compétitions qui divisent le monde, les questions de matières premières, de surplus de population, tous objets de contrastes. Le Brésil contient tant de réserves, tant d'avenir, tant de



richesses pour tout le monde, qu'ici toutes ces compétitions peuvent se faire, trouver un apaisement, devenir une solidarité, surtout lorsque l'on y est si bien accueilli que nous le sommes en ce moment, dans ce pays qui est presque nouveau dans les siècles, mais qui a déjà atteint le plus haut progrès de la civilisation moderne, dans le travail et dans les études.

A votre pays, à la grandeur du Brésil, j'adresse mes souhaits, dans le jour de l'anniversaire de son Indépendance, page si glorieuse dans la magnifique histoire de votre pays. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

S. Exc. M. R. Hilferding, *membre du Reichstag, ancien ministre, président de la délégation allemande*, s'exprimant en allemand, désire s'associer à la manifestation; chaque jour, il est pénétré davantage du sentiment des richesses et des forces du Brésil qui lui promettent le plus bel avenir. L'indépendance a contribué à les mettre en évidence en laissant aux puissances démocratiques tout leur ressort. A ce titre, toutes les nations doivent se réjouir d'un événement qui, en assurant l'épanouissement d'un grand peuple, a contribué à accroître les forces productives de l'humanité. C'est donc avec joie que la délégation allemande participe à l'heureux anniversaire. (*Vifs applaudissements.*)

M. Pedroso Rodrigues, *chargé d'affaires de Portugal à Rio de Janeiro*. — Monsieur le Président, il est bien naturel que j'éprouve en ce moment une profonde émotion, en ma qualité de Portugais et de délégué du gouvernement de mon pays.

Je voudrais bien, Monsieur le Président, être un orateur; malheureusement, je ne suis ni orateur, ni parlementaire, pour pouvoir vous parler avec toute l'éloquence que ce moment exige, mais tout simplement un modeste diplomate, qui n'a pas l'habitude de parler dans des assemblées si remarquables, comme celle où je me trouve.

M. le sénateur Dumont a eu l'heureuse inspiration de prendre la parole pour saluer le Brésil, à la veille du jour où cet admirable pays fête son Indépendance. Qu'il soit donc permis au délégué du Portugal de dire avec une voix certes moins éloquente que les autres voix, mais sans doute aussi sincère, d'autant que cette voix portugaise s'émeut et s'enthousiasme à voir défendre l'œuvre de la civilisation humaine partout dans le monde où les pas de mes ancêtres ont laissé l'empreinte historique et profonde de leur mission civilisatrice — qu'il me soit permis, dis-je, de crier de toute mon âme : Vive le Brésil ! (*Applaudissements prolongés.*)

S. Exc. M. Alfredo Irarrazaval Zanartu, *ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, président de la délégation chilienne* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'ajouter un mot à l'hommage que je vois rendre avec tant de satisfaction au Brésil et ce mot, Monsieur le Président, n'en sera pas le moins chaleureux.

Est-il besoin de dire avec quelle satisfaction, avec quelle sympathie, avec quel orgueil, la délégation du Chili constate l'unanimité des hommages rendus à ce grand pays, dans le sein de la présente Assemblée, hommages comme jamais il n'en a été vus de si brillants, puisqu'ils sont rendus par quarante-quatre nations du monde !

Une noble émulation agite nos cœurs américains, quand nous voyons qu'un pays comme le Brésil, placé à l'avant-garde de notre progrès, de notre civilisation, de notre culture, est l'objet d'une manifestation tant méritée et pour ainsi dire universelle.

Nous sommes, nous, Chiliens, géographiquement très près de ce pays, mais cependant plus étroit encore que lien territorial est celui qui lie nos cœurs dans un profond sentiment d'amitié ; qui lie nos âmes en vue des idéals et des aspirations communes et qui nous a toujours réunis à travers les événements de l'histoire.



Dès les premiers jours de notre indépendance, nos efforts furent pareils et les mêmes glorieux héros concoururent à la victoire des mouvements d'émancipation du Chili et du Brésil.

Vos pays, Messieurs les Délégués, ont, eux aussi, contribué à un pareil triomphe, en nous envoyant, aux heures les plus difficiles de notre histoire, des hommes qui luttèrent dans nos rangs et qui firent les plus grands sacrifices en faveur de notre indépendance. Ainsi les Français aidèrent mon pays avec Tupper, Beauchef et bien d'autres; les Italiens avec Rondizzoni; et les Anglais avec un homme également vénéré au Chili et au Brésil : Lord Cochrane. Et, à cette minute, où je considère, comme je l'ai dit, avec la plus sincère satisfaction, cet hommage rendu à la patrie brésilienne, je voudrais dire combien sa culture, sa grandeur et son progrès sont des motifs de vraie fierté pour nous qui voyons dans le Brésil la meilleure expression de la culture, de la grandeur et du progrès de la famille américaine.

C'est dans ces termes, et étant en cela l'interprète des sentiments de son pays, que la délégation du Chili s'associe, à cœur ouvert, aux félicitations qui viennent d'être présentées au Brésil pour cette inoubliable date du 7 septembre. (*Vifs applaudissements.*)

M. le D<sup>r</sup> **Perez Figuerola**, député péruvien (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, la délégation du Pérou salue fraternellement le peuple brésilien, heureuse de rendre hommage à son importance continentale, concrétisée dans la magnifique réunion de cette Conférence interparlementaire, qui déploie sur la terre brésilienne les drapeaux de nombreux pays, lesquels, battus au vent d'une si généreuse hospitalité, semblent vouloir constituer par la polychromie de leurs couleurs, dans ce merveilleux paysage, un arc-en-ciel immense, symbole de la paix et de la solidarité humaines. (*Applaudissements.*)

Le Pérou, uni au Brésil par de nombreux liens et par

des frontières établies heureusement dans la plus parfaite harmonie, marche vers la réalisation de ses grands destins, lié à ce grand pays par une foi commune et une confiance identique dans les principes de la vraie justice qui seront la base de l'avenir et sur lesquels le droit se consolidera.

C'est pourquoi, en cette occasion solennelle, mon pays joint sa voix, fortifiée par la tradition et l'histoire, à celles qui saluent le Brésil, à la veille de la grande date de son Indépendance, comme il l'avait déjà salué jadis, en 1889, à son entrée dans le concert des démocraties américaines, entrée qui se fit sans les horreurs de la bataille, sans les ravages de la force, et par la seule toute puissance de l'idée et du droit.

Ce peuple n'est pas seulement admirable et admiré, pour l'immensité et la richesse de son territoire, pas seulement pour ses villes florissantes et son attrayante capitale, mais aussi pour l'esprit fin et supérieur de ses citoyens, pour son intellectualité féconde, pour sa législation moderne et libérale en matière politique et civile, et surtout sa notion collective de la justice qu'il proclame et met en pratique.

La Conférence parlementaire internationale du Commerce, réunie à la veille de cette grande date nationale brésilienne, acclame chaleureusement les Etats-Unis du Brésil. Ma patrie lui rend un hommage mérité et prie S. Exc. M. le Président d'accepter cette manifestation de la part de la délégation parlementaire, qui proclame, en cette minute solennelle, que sa voix n'est qu'un bien faible écho des sentiments de notre peuple, des sentiments du Pérou tout entier, sentiments sincères, immenses et magnifiques, comme est magnifique et immense ce fleuve, le roi des fleuves, qui, après être né humble des pics neigeux des Andes, au Pérou, se déploie gigantesque, dans les plaines où il nous sépare et nous unit en même temps, pour parcourir ensuite vos contrées et aller enfin mourir superbe en défiant l'océan. (*Applaudissements prolongés.*)

S. Exc. M. Laureano Garcia Ortiz, *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Colombie à Rio de*



*Janeiro* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, je ne m'attendais vraiment pas à prendre la parole, mais en voyant s'élever un tel concert de sympathie, de concorde et de fraternité envers ce grand peuple brésilien, le pays que je représente, la Colombie, ne peut garder le silence, elle qui, dès l'aurore de sa vie nationale, a pu tendre une main amie au peuple dont la frontière lui est commune dans la région de l'Amazone.

Ainsi, Messieurs, la nation bien intentionnée, pacifique, à laquelle j'appartiens, joignant sa voix à celles combien plus éloquents qui viennent de se faire entendre, présente au Brésil, magnifique réserve pour l'humanité future, pays plein d'avenir, mais qui a déjà su se faire remarquer entre tous les peuples par son esprit d'altruisme, de paix et de bon sens, ses vœux les plus sincères et les plus cordiaux pour qu'il réalise, comme certainement il les réalisera, les brillantes destinées que l'histoire lui réserve. (*Vifs applaudissements.*)

S. Exc. M. Georges Exintaris, député, ministre plénipotentiaire. — Au nom de la Grèce, que je représente, je me permets d'exprimer mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour ce grand et noble pays.

La Grèce, la petite Grèce, voit sa grande fille spirituelle suivre son ascension, matérielle et morale, avec une légitime fierté.

En me disant l'interprète de ces sentiments, permettez-moi de crier : Vive le Brésil ! (*Applaudissements.*)

M. Gaston Diderich, député et bourgmestre de Luxembourg. — Monsieur le Président, Messieurs, comme délégué du plus petit pays représenté ici, permettez-moi de m'associer chaleureusement aux vœux cordiaux qui viennent d'être adressés à la grande et noble nation brésilienne.

Soucieux de collaborer à toutes les œuvres par lesquelles un petit pays peut être grand, notre Parlement a tenu à se faire représenter à la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Confé-

rence parlementaire, et je suis heureux de pouvoir présenter au peuple brésilien l'hommage de notre estime et de notre sympathie.

Je suis persuadé d'être l'interprète fidèle des sentiments de mes concitoyens en vous disant que les roses de Luxembourg inclinent en cette journée mémorable de l'anniversaire de votre Indépendance leurs corolles multicolores et parfumées vers votre pays et ses éminents chefs en hommage de son attachement, de son admiration et de sa gratitude.

Un petit pays comme le nôtre sait plus que tout autre apprécier la haute valeur de l'indépendance, de sorte que nous avons également bien pénétrer la signification de la joie que vous éprouvez à commémorer la date inoubliable où le Brésil est devenu un pays libre et indépendant.

Je salue, dans le grand Brésil, un pays paré déjà d'un magnifique passé et riche de grandes espérances ; je souhaite que celles-ci se réalisent le plus tôt possible pour le bonheur du peuple brésilien et pour la prospérité des peuples qui ont des rapports avec lui. (*Vifs applaudissements.*)

M. le comte **Henry Carton de Wiart**, *membre de la Chambre des Représentants, ministre d'Etat de Belgique.* — Monsieur le Président, Messieurs, c'est une heureuse coïncidence qui veut que notre Conférence se réunisse à Rio de Janeiro au moment même où la grande république de l'Amérique du Sud célèbre la fête de son Indépendance.

La délégation belge à la Conférence a tenu à souligner cette coïncidence en apportant à titre d'hommage, au gouvernement et au parlement brésilien, le portrait de notre auguste Souverain, dont nous aurons l'honneur de faire bientôt et officiellement la remise à M. le Président du Congrès.

En attendant, permettez-nous, à mes collègues et à moi, de nous associer aux sentiments qui viennent d'être si éloquemment exprimés.



Les anniversaires sont pour les peuples comme pour les individus, sur la route montante de la destinée, des paliers où il sied de s'arrêter un moment pour contempler les étapes parcourues et aussi pour envisager les perspectives de l'avenir et s'y préparer.

A ce palier, auquel le Brésil est arrivé, en 1927, il peut, avec une grande et légitime fierté, méditer sur l'œuvre qu'il a déjà accomplie, et c'est avec une foi ardente à laquelle nous participons aussi, qu'il peut entrevoir, dans les étapes futures, l'admirable développement des destinées d'un empire dont on a pu dire que ses possibilités sont en quelque sorte infinies.

C'est de tout cœur que mes collègues de la délégation belge, et moi, nous formulons les vœux les plus fervents pour la grandeur, la prospérité, le bonheur du Brésil. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Victor Abente Haedo**, sénateur, président de la *Commission de codification du Paraguay* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, la délégation du Paraguay s'associe de tout son cœur à l'hommage qui est, en ce moment, rendu pour la date anniversaire de son Indépendance au grand peuple brésilien.

Les idées, si brillamment émises par mes collègues, membres de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, traduisent parfaitement les sentiments amicaux du Paraguay envers votre noble pays. (*Applaudissements.*)

**M. Joseph Cattai Pacha**, sénateur, ancien ministre des Finances d'Égypte. — Monsieur le Président, nos instants sont comptés, car nous devons nous rendre chez S. Exc. M. le Président de la République. Permettez-moi seulement d'apporter au Brésil, à l'occasion de l'anniversaire de son Indépendance, l'hommage de la terre qui a vu la plus vieille civilisation.

Si nous semblons éloignés dans l'espace, nous sommes rapprochés, l'Égypte et le Brésil, par deux choses.

Nous sommes arrosés, tous deux, par les deux plus grands fleuves du monde, vous par l'Amazone et nous par le Nil, qui a vu fleurir la première grande civilisation et qui souhaite à son frère de l'Amérique du Sud de donner lui aussi dans l'avenir de nobles idées qui enrichiront le patrimoine de l'humanité.

Nous avons à peu près le même drapeau, un drapeau vert, la couleur de l'espérance, qui est toujours tournée du côté de l'avenir, l'avenir où, malgré son passé, l'Égypte, nouvelle venue dans la vie parlementaire, est, comme le Brésil, une terre où respire un peuple jeune.

Réunissant donc dans cette pensée les deux pays, je crie : Vive le Brésil ! Vive l'Égypte ! (*Vifs applaudissements.*)

M. Ricardo Jaime Freyre, *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro* (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, la délégation de Bolivie salue le grand peuple du Brésil, à la veille de son glorieux anniversaire.

La Bolivie suit avec le plus grand intérêt le merveilleux développement de votre pays qui est non seulement l'un des plus beaux exemples de la civilisation moderne, mais aussi une réserve pour l'humanité de demain, par ses étonnantes forêts, ses côtes magnifiques, et par sa production tant variée qu'il semble que les trois règnes de la nature aient voulu le combler de tous leurs dons.

Votre pays, nous le voyons s'étendre depuis nos montagnes, depuis les hauts plateaux, où nous sommes confinés et du haut desquels nous devons parler au monde et lui envoyer les échos de nos aspirations, de notre ambition, de notre ambition éternelle, l'ambition de tous les êtres, de toutes les nations, l'ambition de tous ceux qui veulent respirer librement et qui est d'avoir une ouverture sur la mer, une communication avec l'univers, pour participer aux élans de la civilisation, car nous sommes séparés. Nous ne resterons pas sur ce terrain. Nous trouverons d'autres occasions pour soutenir notre théorie, qui a été approuvée par la majorité des peuples.



Aujourd'hui, Monsieur le Président, je me contenterai de vous apporter pour votre pays les paroles de fraternité de la Bolivie. La Bolivie désire que vous poursuiviez votre route glorieuse, sur laquelle elle espère vous suivre, car votre devise est digne de toute notre admiration : « Ordre et Progrès », le progrès dans l'ordre, l'ordre pour avoir le progrès !

L'Amérique qui, pendant si longtemps, s'est distinguée par l'absence de ces éléments qui font d'un peuple le dépositaire des traditions de l'humanité, l'Amérique peut montrer aujourd'hui avec orgueil des pays comme le Brésil qui n'ont rien à envier à aucune des autres nations.

Je salue avec empressement cette grande et noble République dans la personne de l'illustre Président de cette Conférence. (*Applaudissements prolongés.*)

M. **Edmundo Castillo**, député de l'Uruguay (s'exprimant en espagnol). — Nous autres, les peuples américains, nous considérons comme gloires propres celles de chacune et celles de l'ensemble des nations du Continent.

Très souvent, mon pays a élevé la voix pour rendre hommage au Brésil, comme aux autres républiques du Nouveau Monde, à l'occasion de l'anniversaire des hauts faits qui leur ont permis de conquérir leur souveraineté.

Le peuple uruguayen s'est toujours associé, avec une intime satisfaction, à de semblables manifestations de la solidarité américaine et, en ce moment, il m'est particulièrement agréable, au nom de la délégation parlementaire de l'Uruguay, de féliciter le peuple du Brésil, qui célèbre une fois de plus, en pleine prospérité politique, sociale et économique, le glorieux anniversaire du « Cri de Ypiranga ». (*Vifs applaudissements.*)

M. **H. Nathan**, délégué de l'Afghanistan. — Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable d'apporter, ici, les hommages d'un gouvernement du centre de l'Asie qui, par sa constitution physique, a beaucoup de ressemblance avec le Brésil.

A la tête de ce pays de l'Afghanistan se trouve un auguste monarque, qui suit toujours avec intérêt toutes les manifestations du progrès.

Nous sommes venus ici pour admirer, pour étudier les méthodes en usage dans ce brillant pays, les méthodes qui consistent à faire utiliser, à faire exploiter son sous-sol, et des méthodes qui consistent à montrer au monde civilisé de quelle façon un pays vierge doit travailler.

Aussi, au moment où nous allons transmettre nos vœux les plus chaleureux au Président de la République des Etats-Unis du Brésil, notre auguste monarque nous a chargé en même temps de présenter ses félicitations à l'occasion de la fête de l'Indépendance de ce grand pays de l'Amérique du Sud.

L'Afghanistan est un pays qui a toujours admiré les efforts de chaque peuple, faits dans le but d'obtenir l'indépendance. Aussi, dans cette fête si glorieuse, le Roi, ce Roi qui a travaillé, qui a lutté pour obtenir son indépendance, l'indépendance de son pays, s'estime particulièrement heureux de présenter, par la voix de ses délégués, ses hommages au grand pays latin de l'Amérique du Sud : Vive le Brésil ! (*Vifs applaudissements.*)

M. le D<sup>r</sup> José Honorato Villacosta, député (s'exprimant en espagnol). — Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, les problèmes soumis à cette Conférence parlementaire sont si grands et d'une telle importance, que la République de Salvador, représentée par moi, ne peut que se sentir pleine d'orgueil de se voir entourée par tous les drapeaux du monde, et de voir l'un de ses fils occuper un fauteuil dans cette Assemblée, qui groupe les talents les plus réputés du monde, et où seront discutées des questions que d'autres conférences antérieures ont déjà débattues et dont dépend la bonne marche et le succès du progrès mondial.

C'est, Monsieur le Président, à cause de l'orgueil ressenti par le Salvador d'avoir un de ses membres présents ici,



et à cause de la sollicitude témoignée par le peuple brésilien à l'égard d'une aussi petite République centre-américaine, que je veux faire mes vœux pour que les résultats de cette Conférence soient tels que le désire et que le mérite l'illustre gouvernement du Brésil.

Et je prie S. Exc. M. le Président de vouloir bien accepter le témoignage de la gratitude que, par mon entremise, lui envoient le peuple et le gouvernement de la plus petite République du Continent américain. (*Vifs applaudissements.*)

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> **José A. Barnet y Vinageras**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Cubaine, à Rio de Janeiro; M. le D<sup>r</sup> **J.-D. Alfonséca**, sénateur dominicain; M. **Manoel Carpio**, sénateur mexicain; M. le D<sup>r</sup> **Karl Drexel**, député autrichien; M. le D<sup>r</sup> **Antoine Uhlir**, député tchécoslovaque, et M. **Georges Semergieff**, député représentant le Sobranié, s'associent aux hommages qui ont été présentés à M. le Président de la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière, à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance du Brésil.

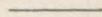
**M. le Président.** — Je vous remercie, profondément ému, de cette grande manifestation que vous venez de faire en l'honneur de mon pays, peut-être la plus grande de son histoire nationale.

Je vous remercie du fond de mon cœur, au nom de la délégation brésilienne, de cette délégation qui représente en ce moment le parlement brésilien, ce parlement dont la vie entière n'est qu'un gros travail et un long dévouement au droit et à la liberté.

Et c'est au nom de ce parlement et au nom de mon pays que je remercie et que je salue les quarante-quatre parlements qui sont représentés dans cette Assemblée, réunie pour ce travail magnifique et pour cette grande œuvre de reconstruction et de pacification définitive du monde moderne. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée à 6 h. 1/2.

DEUXIÈME PARTIE





QUELQUES APPRECIATIONS

---

RECEPTIONS

---

HISTORIQUE DE LA CONFERENCE

---

STATUTS

---

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR  
DES ASSEMBLEES PLENIERES

---

INDEX DES QUESTIONS TRAITEES  
PAR LA CONFERENCE  
PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE  
DU COMMERCE  
DEPUIS SA FONDATION

---

CONSEIL GENERAL DE LA CONFERENCE

---

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION DU  
PARLEMENT BRESILIEN CHARGEE D'ORGANISER  
LA TREIZIEME ASSEMBLEE PLENIERE

---

ASSEMBLEES PLENIERES DE LA CONFERENCE

---

HISTORIQUE  
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU COMMERCE

---

STATUTS  
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU COMMERCE

QUELQUES APPRÉCIATIONS

---



## QUELQUES APPRECIATIONS

---

Du *Jornal do Commercio*, de Rio de Janeiro :

Les Brésiliens, si portés vers les idées de paix et de fraternité, et toujours si curieux de l'expérience sociale, politique et économique des autres peuples, ont toujours accompagné avec la plus grande sympathie les efforts des organisateurs des Conférences et ont eu la satisfaction de vérifier maintes fois que nos représentants ont honoré notre culture dans d'autres réunions.

La preuve du prestige qu'ils en ont acquis se trouve justement dans le choix de Rio de Janeiro comme siège de la réunion actuelle, où les thèses de la Conférence trouvent leur intérêt dans l'échange des impressions qu'elles suscitent et dans le rapprochement intellectuel qu'elles exercent parmi les différentes délégations. Au sein de chaque parlement, ces représentants constitueront des éléments de compréhension internationale, de paix économique, d'harmonisation des intérêts et des tendances, tout en conservant chacun ses conceptions, celles de son parti et de son pays.

La séance inaugurale d'hier a été hautement significative. Des représentants de quarante-quatre parlements ont contribué à cette manifestation de concorde et de compréhension. Tous les Brésiliens doivent se sentir heureux que le Brésil ait été choisi le premier parmi les pays d'Amérique comme siège d'une Conférence dans le Nouveau Monde et qu'il ait aussi contribué à amener la présence d'autres délégations américaines.

Nous devons enregistrer avec plaisir la bonne réussite des efforts de nos délégations pour obtenir le résultat atteint et nous devons signaler la collaboration efficace du gouvernement et des bureaux des deux Chambres en ce qui concerne la convocation et l'accueil de nos illustres visiteurs.

Depuis la grande conflagration, la notion des intérêts collectifs de l'humanité est devenue plus claire. Des œuvres telles que la Conférence parlementaire internationale du Commerce contribuent à l'amélioration même de l'espèce humaine et rendent, par conséquent, les plus signalés services à la civilisation.

D'une série d'articles consacrés à la Conférence dans le *Peuple*, par M. J. Wauters, ministre du Travail et de l'Industrie de Belgique :

Et maintenant? Pratiquement, quelle portée tous ces vœux ont-ils? Ils ont surtout une portée morale, ils doivent servir de ligne de conduite aux parlementaires des 44 pays représentés; ils sont surtout des stimulants directs pour divers organismes qui sont en état de les réaliser plus ou moins vite : la S. D. N., le B. I. T., l'Institut international d'Agriculture de Rome, l'Alliance coopérative internationale, l'Institut international du Commerce de Bruxelles. Et il dépend du Bureau permanent de la Conférence de veiller à ne laisser dormir aucune idée féconde.

On s'est séparé avec la satisfaction d'avoir jeté un peu plus de lumière sur des problèmes vitaux et ainsi travaillé au rapprochement des peuples.

\*\*\*

Du *Deutsche Allgemeine Zeitung*, sous la signature de M. le D<sup>r</sup> Paul Lejeune-Jung, membre du Reichstag :

Au contraire de ce qui se passe, et c'est ce qui en fait la différence — pour les conférences convoquées par la Société des Nations ou pour les congrès internationaux de Chambres de commerce qui prétendent réunir un aréopage de spécialistes-experts en sciences économiques — il s'agit, en ce qui concerne la Conférence parlementaire internationale, de la réunion de parlementaires, mandatés officiellement pour la plupart par leurs parlements respectifs, et qui exercent plus ou moins d'influence dans le parlement de leur pays sur les développements de la politique économique. Même les Etats-Unis ont quitté, cette fois-ci, leur réserve habituelle et ont envoyé à Rio de Janeiro une délégation officielle à la tête de laquelle se trouvent le *leader* des démocrates au Sénat, M. Robinson. Les conférences internationales du commerce n'ont absolument aucun rapport avec les conférences de l'Union interparlementaire, pas plus d'ailleurs qu'avec celles de la Ligue des Nations.

C'est précisément le caractère officiel dont est revêtue presque chaque délégation, qui leur impose une réserve très étendue en ce qui concerne les décisions à prendre, attendu qu'aucune délégation ne peut prendre d'engagements quelconques pouvant constituer pour leurs gouvernements, ou parlements respectifs, une obligation de quelque genre que ce soit.



Les experts spécialistes des conférences économiques internationales ou des conférences internationales de Chambres de commerce se trouvent, eux, dans une situation comportant moins de responsabilités. Il faut cependant reconnaître que les conférences parlementaires du commerce ont une réelle importance, surtout lorsqu'elles sont conscientes de ce qu'elles constituent la représentation et du fait qu'elles englobent toutes les assemblées parlementaires, dont le devoir consiste à établir des lois, et à façonner le droit. »

\* \* \*

De M. le bâtonnier Léon Hennebicq, dans le *Soir*, de Bruxelles :

Vous connaissez les résolutions votées, leur intérêt et le succès véritablement triomphal de cette réunion, où étaient représentés quarante-quatre parlements d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. C'est pour cette institution, depuis treize ans si active en Europe, un élargissement formidable de son champ d'activité, puisque tous les parlements du Nouveau Monde étaient là, y compris les Etats-Unis.

On peut en rechercher la cause profonde. Certes, elle a été admirablement menée, de succès en succès, par la main habile de son fondateur et secrétaire général, Eugène Baie. Mais son plus large développement, qui ne se prononce que dans ces dernières années, est lié aux destinées de la Société des Nations.

Cette bureaucratie gigantesque, qui, de Genève, cherche à embrasser le monde, a été, tour à tour, source d'espérances enthousiastes et de sinistres déceptions. Dans de multiples réunions, des délégués de tous les gouvernements ont tenté, souvent avec idéalisme et parfois avec bonheur, de trouver entre les peuples, par des conventions internationales, des formules juridiques de vie commune, mieux appropriées au cosmopolitisme croissant. Mais beaucoup de ces traités, solennellement signés par des plénipotentiaires, attendent en vain les ratifications parlementaires, qui, seules, leur donneront, dans chaque pays, force de loi. Les lenteurs et les embarras des méthodes législatives ne suffisent pas à expliquer la récurrence de ces retards. Il y a autre chose: les parlements, qui, partout, se défient du pouvoir exécutif, se refusent à ratifier en bloc et sans discussion le produit de négociations auxquelles ils n'ont eu aucune part. De là des impasses. Et c'est par douzaines que gisent, à la côte, comme des épaves, les traités internationaux délaissés par les parlements.



La Conférence de Rio vient de fonder un Bureau interparlementaire, chargé de repêcher les traités échoués, d'aider ainsi aux efforts de Genève et d'amorcer, en outre, des négociations qui, peut-être, seront plus efficaces.

\* \* \*

De M. Albert Devèze, député de Bruxelles, ancien ministre, dans le *Soir*, de Bruxelles :

La XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce fut, incontestablement, un succès.

Non pas qu'elle ait apporté aux vastes problèmes soumis à son examen des solutions positives, de nature à modifier la face du monde. Des expériences réitérées ont montré que les gouvernements eux-mêmes, alors qu'ils disposent du pouvoir de décider et d'agir, n'y sont guère parvenus jusqu'ici. Leurs représentants ne peuvent que confronter des points de vue différents, sinon adverses — et considèrent à juste titre comme une grande victoire d'avoir pu envelopper dans la banalité ou l'ambiguïté des textes officiels quelque manifestation réciproque d'un état d'esprit conciliant. Il ne pouvait en être mieux au sein d'une assemblée où seuls les pouvoirs législatifs étaient représentés, sans que les délégations puissent engager les Etats, et tandis que dans le sein de chacune d'elles se manifestaient les oppositions de tendance correspondant aux diverses opinions politiques. C'eût été donc une illusion quelque peu enfantine que d'attendre de la Conférence autre chose qu'un loyal échange de vues, suivi de l'affirmation, nécessairement imprécise et générale, de quelques vérités essentielles recommandées à l'attention des parlements représentés.

Mais il n'est certes pas négligeable, tandis que le monde ébranlé cherche à reprendre son équilibre, de constater que des hommes politiques appartenant à quarante-quatre nations différentes ont pu délibérer en commun, soumettre à leur discussion des problèmes délicats et complexes, dégager de leurs travaux et de leurs entretiens des aspirations communes, conclure en recommandant aux Etats l'adoption de politiques parallèles tendant à créer plus d'harmonie et à établir plus de stabilité. Ainsi, officiellement par les ordres du jour adoptés, officieusement par les relations personnelles qui se sont nouées, un effort sincère et sans doute efficace a été fait contre la guerre — et pour la paix.

Sans doute, au sujet de la question charbonnière, on aurait pu



dire autre chose ou davantage, et les divergences de vues ont été laissées dans l'ombre. Mais n'est-ce donc rien que d'avoir fait affirmer, par les représentants du monde civilisé, les directives essentielles d'une politique charbonnière qui, servant les intérêts de chaque peuple, a cependant pour but supérieur le bien de l'humanité tout entière? Et ne s'est-il pas manifesté ainsi une communauté de pensée et de sentiments dont la compréhension est de nature à influencer les dirigeants, chaque fois qu'ils auront à statuer sur des solutions fragmentaires, mais cette fois positives, à inscrire dans les lois particulières ou à prévoir dans les accords internationaux?

Et si l'on ajoute que l'idée, énoncée jadis avec insistance, d'unifier artificiellement, dans le monde, les conditions de salaire et de durée du travail dans les mines, — abandonnée de tous, même de ses auteurs, — se trouve définitivement écartée, il sera justifié, je pense, de dire que la Conférence de Rio n'aura pas été inutile.

\*\*\*

De M. le bâtonnier Léon Hennebicq, dans la *Revue Economique Internationale* :

... La vie internationale qui impose au monde entier un cosmopolitisme économique encore mal dégagé, possède plusieurs organes qui, dans la tâche difficile d'harmoniser les intérêts, concourent au même but par des moyens divers. Il y a, d'abord, des associations d'avant-guerre, spéciales, comme l'Institut de droit international, l'*International Law Association*, le Comité maritime international ou la Conférence interparlementaire. Il y a eu, après-guerre, la Société des Nations, qui ne comprend pas les Etats-Unis, la Chambre de commerce internationale où, au contraire, le pavillon étoilé flotte au premier rang, le Congrès pan-américain, etc. Les efforts de toutes ces institutions convergent vers la conclusion des traités internationaux uniformisant et généralisant certains principes juridiques. Souvent, après bien des efforts, elles aboutissent à la signature collective d'un instrument diplomatique. Il reste à le faire passer dans la législation de chaque pays, et c'est ici que le bât blesse. Combien de traités demeurent de simples chiffons de papier par défaut d'investiture législative? La raison principale est que les parlements, jaloux de leur autorité, se refusent à entériner des actes auxquels ils n'ont pas participé. Le Bureau interparlementaire visé par la Conférence de Rio est une institution de liaison permettant de

reprenre les traités en souffrance et d'obtenir, par la voie des parlements mêmes, ce que la diplomatie a commencé d'établir.

Disons tout de suite que le but a été atteint, et que les représentants officiels de trente-deux parlements ont signé le Protocole de fondation de cette Commission permanente interparlementaire pour la mise au point des conventions internationales et de leur ratification...

Cette session de Rio et son grand succès mettent en lumière cette institution internationale, l'affermissent et l'étendent. Un grand rôle lui est assigné sans qu'elle aille sur les brisées d'autres associations internationales qu'elle complète heureusement au point de vue parlementaire.

Dans la poussée générale du cosmopolitisme dont les relations demandent un régime juridique approprié, la Conférence internationale du Commerce, puissante liaison de tous les parlements du monde, peut jouer un rôle efficace et de premier plan. La *Revue Economique Internationale* est heureuse, en constatant ce beau succès, de joindre ses vœux à ceux de tous les économistes, juristes et parlementaires du monde, et de lui souhaiter de nouvelles prospérités.

\*\*\*

D'une série de six articles de M. le bâtonnier Albert Mau-  
noir, dans la *Gazette de Lausanne* :

Pour que ses vœux ne risquent pas de rester platoniques, la Conférence a décidé enfin de créer une Commission permanente interparlementaire officielle du Commerce, qui sera chargée « d'assurer entre parlements, en plein accord avec les gouvernements, les liaisons indispensables à la mise au point des conventions internationales juridiques ou économiques et à leur ratification ».

Partout dans le monde, on trouve le besoin de rapprocher les peuples, de trouver des solutions communes pour éviter des causes de dissension : sous ce rapport, la Conférence de Rio de Janeiro aura apporté sa pierre à l'édifice de la Paix.

\*\*\*

Du *Neptune*, d'Anvers :

Il n'y a plus de doctrine de Monroë. C'est la conclusion dominante que, parodiant un mot historique célèbre, on peut tirer de



la Conférence parlementaire internationale du Commerce qui vient de siéger à Rio de Janeiro.

C'est la première conférence mondiale qui se réunit dans une capitale de l'Amérique latine. Les délégués parlementaires de plus de vingt nations du Vieux Monde ont traversé l'Atlantique pour aller coopérer avec ceux des vingt et une républiques de l'Amérique à l'établissement de l'entente économique et de l'harmonie des intérêts indispensable à la consolidation de la paix et du droit. Rien ne démontre mieux que cette Assemblée des deux mondes, réunie dans l'Amérique du Sud, pour y faire œuvre pacifique, l'anachronisme choquant et absurde de cette doctrine élevée par la déclaration du président James Monroe, en 1823, comme une barrière contre l'Europe de la Sainte-Alliance. Elle n'a plus aucune raison d'être à cette heure comme principe d'indépendance et de liberté.

---

# RÉCEPTIONS

---

*Le Conseil général a décidé, en 1925, que, dans le compte rendu, la partie réservée aux réceptions serait abrégée, et les discours prononcés à ces occasions, mentionnés.*



## RECEPTIONS

---

Lundi 5 septembre, à 9 heures du soir, S. Exc. M. le Président de la Chambre des Députés, le D<sup>r</sup> Rego Barros, offrit une représentation de gala au Théâtre Municipal, qui fut extrêmement brillante. Tous les ministres, des gouverneurs, les hauts fonctionnaires de l'Etat, un grand nombre de parlementaires et les délégations étrangères occupaient les fauteuils d'orchestre et les loges.

Des artistes du Metropolitan de New-York ont donné un splendide spectacle, composé d'un acte d'*André Chenier*, de la *Traviata*, d'*Orphée*, de *Manon* et de *Lucie de Lammermoor*, de manière à les faire valoir dans le principal rôle de leur répertoire.

\* \* \*

Mardi 6 septembre, à 6 heures du soir, S. Exc. M. Washington Luis Pereira de Souza, président de la République, reçut au Palais de Cattete les membres de la Conférence, entouré des hauts dignitaires de sa maison.

Les délégations, rangées par ordre alphabétique des pays représentés, furent présentées par leurs chefs au président de la République. Celui-ci, dans une brillante allocution, leur souhaita la bienvenue et leur dit l'immense satisfaction du gouvernement et du peuple brésiliens de voir réunir à Rio de Janeiro la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.

Ont remercié au nom de la Conférence : M. Duvimioso Terra, *président du Sénat de l'Uruguay*, et M. Nils Richard Wohlin, *sénateur, ancien ministre du Commerce de Suède*.

Mercredi 7 septembre, à 9 heures du matin, à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance, S. Exc. M. le Président de la République passa en revue les troupes de la garnison de Rio de Janeiro, au milieu des notabilités brésiliennes et des délégations spécialement invitées.

A 10 heures du soir, à l'occasion de la fête annuelle, le Président de la République et M<sup>me</sup> Washington Luis Pereira de Souza offrirent une splendide réception dans le palais de Guanabara et les jardins féeriquement illuminés.

\*\*\*

Vendredi 9 septembre, à 8 heures du soir, S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères et M<sup>me</sup> Octavio Mangabeira offrirent à l'Automobile Club un dîner de trois cents couverts. Au dessert, S. Exc. M. Octavia Mangabeira prononça l'allocution suivante :

La Conférence parlementaire internationale du Commerce vient de clore aujourd'hui ses travaux. Ce sont, Mesdames et Messieurs, des jours inoubliables, les jours, d'ailleurs trop rapides, où nous eûmes la fortune de lui offrir pour théâtre justement le plus beau de nos cadres. L'éclat de sa présence rayonna par ces horizons. Il ne s'éteindra point de sitôt. Il ne s'éteindra jamais.

Avant votre retour à vos foyers, j'ai tenu à l'honneur de vous voir assemblés une dernière fois, Messieurs les Délégués. Le gouvernement du Brésil tient à congratuler la Conférence, elle-même, dans la personne de tous et de chacun de ses membres, pour l'accomplissement de sa mission. Il tient surtout à lui rendre des hommages qui traduisent, en quelque sorte, la gratitude de l'humanité à sa persévérance dans la cause de la communion des peuples, le plus haut, le plus noble, le plus élevé des buts de la politique universelle.

Vous allez partir. Bientôt des distances géographiques, plus ou moins étendues, vous éloigneront les uns des autres. Mais une conscience collective — qu'elle soit bénie!... — vous rapprochera à tout jamais. Messieurs les Délégués, vous venez du parlement, de la politique, de l'industrie, du commerce, des lettres, de la science, de la presse, de la tribune. Vous y reviendrez sans doute. Un jour, par des actes ou des paroles, vous tâcherez de montrer à vos compatriotes la route de la concorde, de la coopération, de



la solidarité, parmi les nations, sans distinction de continents ou de races, pour le bonheur du genre humain. Je vous adresse un appel. N'oubliez pas d'assurer, partout et à n'importe qui, sans restrictions, sans réserves, l'appui, la dévotion, la fidélité du Brésil, à ces aspirations illuminées.

Brésiliens, chers compatriotes, qui m'honorez du plaisir de votre compagnie, dans la société internationale qui nous assemble en ce moment, nous sommes une expression de la Patrie. Levons nos verres en l'honneur de MM. les Délégués à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, en l'honneur des charmantes dames qui nous ont fait la grâce touchante de les accompagner au Brésil. Buvons à l'heureux retour des hôtes illustres, qui nous ont apporté, de chaque coin de la terre, l'accolade fraternelle que nous rétribuons de tout cœur; à la gloire des peuples amis ici représentés; à la paix, au progrès, à la fraternité universelle, pour qu'il soit chaque fois plus beau le jour de l'avenir! (*Applaudissements vifs et répétés.*)

Répondirent au nom de la Conférence :

S. Exc. M. Alfredo Irarrazaval Zañartu, *ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rio de Janeiro et président de la délégation chilienne;*

M. le bâtonnier Maunoir, *conseiller national, président de la délégation helvétique;*

M. le D<sup>r</sup> A. Uhler, *député, président de la délégation tchécoslovaque;*

M. le D<sup>r</sup> J.-D. Alfonseca, *sénateur, président de la délégation de la République Dominicaine.*

\*\*\*

Dimanche 11 septembre, à midi, S. Exc. M. Antonio Azeredo, président du Congrès, offrit un déjeuner de deux cents couverts, au Prado du Jockey Club, auquel prirent part de nombreux ministres, des hauts fonctionnaires et un grand nombre de parlementaires. Au dessert, S. Exc. M. Antonio Azeredo prononça l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Au nom du parlement brésilien, qui vous a réunis autour de ces tables, je viens vous présenter les plus cordiales salutations et vous remercier de la visite dont vous avez bien voulu distinguer et honorer notre pays.

En accomplissant une aussi agréable mission, il n'est point nécessaire de vous réaffirmer l'immense plaisir que nous éprouvons à voir rassemblés ici les représentants de tous les continents et de presque tous les peuples du monde, ces hommes illustres qui ont traversé les océans pour venir continuer sur notre terre leurs sages et intelligents efforts, désireux qu'ils sont de servir indistinctement toutes les agglomérations humaines par la réalisation des hautes aspirations caressées en commun.

Messieurs les Délégués,

L'infatigable Président de la délégation brésilienne et l'éminent Ministre des Affaires étrangères vous ont déjà exprimé notre contentement de votre présence parmi nous, mais le Président du Congrès national du Brésil, sans répéter ce qui a déjà été dit, a, en ce moment, l'agréable opportunité de vous adresser les salutations du peuple brésilien, qui vous reçoit avec le plus chaleureux enthousiasme, et de vous présenter les félicitations de son parlement pour votre noble travail et la portée des résultats que ce travail a, dès maintenant, obtenus.

Quoique ceux-ci soient dus en grande partie à l'ordre exact et à la méthode efficace adoptés pour l'ajustement du parfait engrenage de cette Assemblée, qui réunit l'expérience de plus de quarante parlements, il est impossible de taire l'éclat que vous avez su donner à vos réunions et l'attraction exercée sur les peuples par votre mentalité élevée.

Constituée au début par un nombre réduit de délégations, votre Assemblée a pu gagner la confiance du monde au point qu'aujourd'hui il s'assemble autour de vous et accompagne avec une évidente admiration votre généreux effort.

Des résultats aussi grands si vite obtenus nous font croire que, d'ici quelques années, vous parviendrez à faciliter les échanges des différents produits des diverses régions de la planète et à universaliser les valeurs, ce qui rendra ces échanges plus équitables et plus rapides.



Tout cela, nous l'attendons de vous, dont l'objectif, bien que d'ordre pratique, vous impose à chaque instant la solution juste et sûre de problèmes dont la complexité, l'amplitude et la transcendence sont énormes.

De votre esprit vigoureux et lucide, du point de vue d'équité que vous avez toujours révélé, nous pouvons déjà attendre la mise en marche de réformes qui, malgré leur aspect d'ordre pratique, ne manqueront pas de contribuer à unifier la civilisation actuelle.

Cette certitude confiante nous tranquillise et nous anime, car le monde a non seulement besoin de vos connaissances théoriques, mais encore il exige la compréhension patiente et diligente des nécessités propres à chacune de ses portions.

En s'attachant fraternellement à l'étude de toute cette complexité, en rendant justice au travail parfois encore pénible sur certains points de la terre, en marchant toujours inspirés du respect aux droits de chaque agglomération humaine et aux intérêts de leur ensemble, vous aurez fait justice à tous ceux qui se sont perfectionnés par leurs souffrances, et vous aurez uni les peuples par l'un des plus utiles et des plus puissants liens sociaux possibles dans notre temps.

Continuez donc, dans votre droit chemin, cette préparation de l'avenir, pour que votre sagesse, telle une Antigone divine, puisse conduire les sociétés humaines vers les blanches colonnes du temps d'une paix harmonieuse et féconde, où l'ordre sera assuré contre l'anarchie, le droit contre l'arbitraire, la justice contre la violence.

Et ainsi, comme à la Conférence de La Haye, l'éloquence et l'esprit libéral de Ruy Barbosa sont parvenus à rendre victorieux le principe de l'égalité des souverainetés, rendant sœurs des grandes puissances telles que les Etats-Unis et le Japon et des petites nations comme la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, le Paraguay, la République du Salvador, l'Afghanistan, la Hollande et la glorieuse Belgique. Ainsi puisse l'effort décidé de chacun de vous et le dévouement de tous, assurer à la cause qui nous réunit une victoire complète, en rapprochant les hommes du bonheur relatif, auquel ils aspirent si légitimement.

Messieurs, levons nos coupes au progrès, à la grandeur et au bonheur des peuples ici représentés, en rendant hommage aussi, personnellement, à leurs illustres délégués et à leurs gentilles épouses qui ont bien voulu apporter aux rivages brésiliens les charmes de leur beauté. (*Applaudissements prolongés.*)

Lui répondirent au nom de la Conférence :

M. Lauro A. Curlatti, *sénateur, président de la Commission de diplomatie du Sénat, président de la délégation péruvienne*;

M. Paul Petri, *secrétaire d'Etat, président de la délégation hongroise*;

Joseph Cattai Pacha, *sénateur, ancien ministre des Finances, président de la délégation égyptienne*.

A l'issue du déjeuner, les délégations étrangères assistèrent à des courses de chevaux, données en leur honneur.

\* \* \*

Lundi 12 septembre, à 9 heures du matin, S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture et M<sup>me</sup> Lyra Castro offrirent une excursion dans la baie de Guanabara, au cours de laquelle les membres des délégations étrangères visitèrent l'Île des Fleurs et l'Île de Paqueta.

\* \* \*

A partir du 14 septembre eurent lieu des excursions admirablement organisées à São Paulo et dans l'Etat de Minas Geraes, qui permirent aux membres de la Conférence de compléter leur documentation, et dont ils emportèrent une vision inoubliable des progrès réalisés et des possibilités infinies de la grande nation latine.

Il convient d'ajouter que le gouvernement brésilien avait assuré le transport et l'hospitalité de la Conférence à Rio avec une magnificence incomparable.



# ANNEXES



# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE

---

## SON HISTORIQUE.

La Conférence fut fondée à l'inspiration du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes qui, depuis plus de vingt ans, exerce une influence active sur la législation commerciale du Royaume-Uni. Il se compose de plus d'un tiers des membres de la Chambre des Communes.

En 1913, le *Commercial Committee* pria un groupe d'hommes d'Etat belges de prendre l'initiative de constituer une Conférence parlementaire internationale du Commerce. Ceux-ci confièrent cette tâche, en décembre 1913, à M. Eugène Baie, qui provoqua, au sein des principaux Parlements d'Europe, la constitution de comités parlementaires du Commerce.

Dès le mois de mai 1914, au cours d'un dîner qui lui fut offert à la Chambre des Communes et auquel prirent part des parlementaires français, M. Eugène Baie rendait compte de sa mission. Et le 18 juin suivant, la Conférence, à laquelle étaient représentés les comités parlementaires du commerce d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Russie (l'Italie et la Hongrie ayant adhéré), tenait sa première session au Sénat de Belgique, sous le haut patronage du Roi Albert et du gouvernement belge. A l'intervention de Sir John Randles, président du *Commercial Committee*, et de M. Charles Chaumet, président du Comité parlementaire français du Commerce, un Bureau permanent fut institué à Bruxelles, sous la présidence du Baron Descamps.

L'objet de la Conférence est défini par l'article premier de ses statuts, à savoir de réunir, dans une action concordante, les commissions du commerce ou de législation com-



merciale établies au sein des principaux Parlements, afin de poursuivre en commun l'unification du texte des lois en matière commerciale, et d'assurer ainsi aux nations participantes, grâce à leur mutuel concours, une protection plus efficace de leurs intérêts à l'étranger.

Les comités nationaux sont autonomes, très différents dans leur constitution, officiels comme en la plupart des pays ; officieux comme en France, en Angleterre, en Italie et en Belgique ; composés de parlementaires et de conseillers techniques comme en France, en Italie et en Belgique, ou exclusivement composés de membres des deux Chambres comme en Angleterre, au Brésil, en Italie, au Japon, au Portugal. Il appartient au Comité de choisir lui-même la forme de constitution qui a ses préférences.

L'article 2 des statuts spécifie que « chaque pays ne pourra être représenté à la Conférence que par un seul groupe, qu'il soit constitué en vue de réaliser un programme national, ou qu'il se forme uniquement afin de prendre part aux travaux de la Conférence ».

La guerre éclatait six semaines après la constitution de la Conférence et ses brillants débuts allaient sombrer dans la tourmente, lorsqu'en 1915 M. Eugène Baie, d'accord avec le *Commercial Committee*, efficacement appuyé par le Comité parlementaire français du Commerce, décida, avec son éminent président, M. Charles Chaumet, de convoquer une deuxième session à Paris. Toutefois, le programme de la Conférence, en se précisant, s'étendit. La Conférence se pencha sur tous les problèmes économiques dont la guerre imposait le souci. Elle s'assembla successivement au Sénat de France en 1916, au Capitole en 1917, à la Chambre des Lords en 1918, et à chaque assemblée ce fut une croissante affirmation de la vitalité de cette grande institution que les circonstances ont mise au premier plan et que ses services ont consacrée. Dès 1919, au Sénat de Belgique, au cours de sa cinquième assemblée plénière, elle inaugurait l'étude et la discussion des problèmes économiques relatifs aux restaurations de la paix.

Elle y décida la création d'un Institut International du Commerce. Elle s'est réunie depuis successivement au Sénat de France en 1920 et 1922, à la Chambre des Députés de Lisbonne en 1921, à l'Assemblée législative de Prague en 1923, au Sénat de Belgique en 1924, au Capitole

en 1925, à la Chambre des Lords en 1926. En sa treizième session, tenue en 1927, à Rio de Janeiro, s'est constitué un Conseil interparlementaire officiel, avec l'appui de trente-deux pays, qui aura pour objet d'établir des liaisons permanentes entre parlements, de mettre au point les conventions internationales et d'en poursuivre, au sein des Chambres législatives, leur ratification.

---



STATUTS  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE  
INTERNATIONALE DU COMMERCE,

*adoptés en Assemblée plénière, le 19 juin 1914, au Sénat  
de Belgique; amendés en Séance plénière du 2 juin 1922,  
au Sénat de France.*

I. — BUT ET ORGANISATION DE LA CONFERENCE.

I. — La Conférence parlementaire internationale du Commerce a pour but de réunir, dans une action concordante, les commissions du commerce ou de législation commerciale établies spécialement en vue de poursuivre en commun l'unification des lois, ordonnances et coutumes en matière commerciale, en se bornant aux questions susceptibles de recevoir une solution internationale, et d'assurer ainsi aux nations participantes, grâce à leur mutuel concours, une protection plus efficace de leurs intérêts à l'étranger.

II. — Chaque pays ne pourra être représenté à la Conférence que par un seul groupe, qu'il soit constitué en vue de réaliser un programme national ou qu'il se forme uniquement afin de prendre part aux travaux de la Conférence.

III. — Tout groupe propose, à la Conférence, l'étude internationale des problèmes qui ont attiré son attention; fait subir une épreuve préparatoire de discussion et d'examen aux questions qui lui sont soumises par le Conseil général; désigne des rapporteurs et s'engage à faire connaître au secrétaire général de la Conférence, à mesure qu'elles sont proposées, les modifications relatives à la législation commerciale du pays.

IV. — Tout groupe conserve son entière autonomie. Il se compose : a) en majorité, de parlementaires et d'hommes d'Etat dont l'élément prédominant doit assurer à la Conférence son caractère propre; b) facultativement, de notabilités du monde judiciaire, de l'économie politique, du commerce et de l'industrie.



## II. — ASSEMBLEES PLENIERES.

V. — Le siège de la Conférence parlementaire internationale du Commerce est à Bruxelles.

VI. — La Conférence parlementaire internationale du Commerce se réunit tous les ans, au printemps, en assemblée plénière, sur convocation du Conseil général, par les soins du secrétaire général.

VII. — Chaque assemblée plénière fixe le lieu de la réunion suivante. A défaut de pareille désignation, le choix est fait par le Conseil général.

VIII. — Chaque assemblée plénière compose son bureau.

IX. — Les assemblées plénières sont constituées par les délégués des groupes nationaux. La liste de ces délégués devra parvenir au secrétaire général au moins quinze jours avant l'ouverture de chaque session. Afin de maintenir à la Conférence son caractère propre, les délégations des groupes qui comprennent des conseillers techniques ne pourront compter plus d'un quart de membres non-parlementaires, y compris les secrétaires. Toutefois, toute délégation aura droit à un minimum de deux délégués techniques.

X. — Le Conseil général arrête le programme des questions à soumettre à l'étude des groupes nationaux, ainsi qu'aux délibérations des conférences. La Conférence décide l'ordre successif dans lequel ces questions seront soumises à une épreuve d'étude et de discussion.

XI. — Toute question fait l'objet d'une étude préparatoire au sein de chaque groupe. Celui-ci adresse en temps utile un rapport au secrétaire général.

XII. — Le vote a lieu par pays. L'appel se fait par ordre alphabétique des pays représentés. Le président de chaque comité vote au nom de la délégation de son groupe. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix.

## III. — DIRECTION

### CONSEIL GENERAL DE LA CONFERENCE.

XIII. — Le Conseil général de la Conférence se compose de deux membres par groupe. Chaque groupe pourra leur



désigner un suppléant qui, en cas d'empêchement de l'un des délégués, le remplacera. Les membres suppléants pourront, au cas où les deux délégués seraient présents, assister aux séances du Conseil, avec voix consultative. Les membres du Conseil général sont choisis parmi les parlementaires et les hommes d'Etat.

Le vote a lieu par pays.

XIV. — Le Conseil général :

- a) Surveille les études, travaux, publications et, d'une façon générale, la gestion du bureau permanent ;
- b) Fixe le budget des ressources permanentes ;
- c) Prend les initiatives conformes au but que la Conférence se propose ;
- d) Convoque les assemblées plénières et arrête les questions à porter à l'ordre du jour ;
- e) Pourvoit à l'exécution des décisions des assemblées plénières.

XV. — La présidence du Conseil général appartient au président du groupe du pays où la Conférence a son siège, conformément à l'article V.

XVI. — Le bureau du Conseil se compose de son président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Le secrétaire général assiste aux séances du Conseil avec voix consultative.

XVII. — Le bureau permanent, qui est celui du Conseil général, est un organisme d'initiative qui, sous l'autorité et le contrôle du Conseil général, coordonne les services de la Conférence ; centralise la documentation ; tient les groupes affiliés au courant de la législation commerciale des principales puissances économiques ; prépare les travaux des assemblées et, d'une façon générale, exerce les fonctions que lui délègue le Conseil.

XVIII. — Les frais généraux du bureau sont couverts par des contributions de chacun des groupes nationaux.

XIX. — Le Conseil nomme parmi ses membres un vice-président, un trésorier et, une fois l'an, deux vérificateurs des comptes. Après vérification, les comptes sont approuvés par le Conseil.

Le vice-président est, entre deux sessions, le membre du Conseil qui a présidé l'assemblée plénière annuelle.

XX. — Le président pourra, sans réunir le Conseil, consulter ses membres par correspondance sur des points qui ne motiveraient pas un déplacement. En ce cas, la décision à prendre sera conforme à l'avis exprimé par la majorité des suffrages.

XXI. — Tout cas non prévu par ce règlement sera tranché par le Conseil général.

XXII. — Le Conseil général doit être saisi, au moins trois mois avant chaque Conférence, des propositions éventuelles de modifications aux statuts.



## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DES ASSEMBLEES PLENIERES

*adopté par le Conseil général en sa session du 3 octobre 1922, tenue au Palais des Doges, à Venise, et en Assemblée plénière le 21 mai 1923, au Palais de l'Assemblée législative de Prague.*

---

Les statuts de la Conférence parlementaire internationale du Commerce seront modifiés, s'il y a lieu, d'après le texte suivant :

Article premier. — La Conférence parlementaire internationale du Commerce se réunit tous les ans, au printemps, en assemblée plénière, sur convocation du Conseil général, par les soins du secrétaire général.

Art. 2. — Chaque assemblée plénière fixe le lieu de la réunion suivante. A défaut de pareille désignation, le choix est fait par le Conseil général.

Art. 3. — Le Conseil général, au cours de la session d'automne, arrête le programme des questions à soumettre à l'étude de groupements nationaux, ainsi qu'aux délibérations de la Conférence. Il décide l'ordre successif dans lequel ces questions seront soumises à une épreuve de discussion. Il désigne également les rapporteurs généraux. Il se réserve le droit, aux deux tiers des voix, de porter au programme de l'assemblée plénière des questions que l'actualité désignerait à son attention après la session d'automne.

Art. 4. — Les rapports généraux doivent parvenir au secrétariat général au moins trois mois avant la Conférence et sont distribués aux groupements nationaux au moins un mois avant l'assemblée plénière.

Art. 5. — Les assemblées plénières sont constituées par les délégués des groupements nationaux. La liste de ces

délégués devra parvenir au secrétaire général au moins quinze jours avant l'ouverture de chaque session.

Afin de maintenir à la Conférence son caractère propre, les délégations des groupes qui comprennent des conseillers techniques, ne pourront compter plus d'un quart de membres non-parlementaires, y compris les secrétaires. Toutefois, toute délégation aura droit à un minimum de deux délégués techniques.

Art. 6. — Le vote a lieu par pays. L'appel se fait par ordre alphabétique des pays représentés. Le président de chaque comité vote au nom de la délégation de son groupe. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. — Chaque assemblée compose son bureau. Le président du Comité parlementaire du pays où siège la Conférence assume provisoirement la présidence de l'assemblée jusqu'à l'élection du président définitif.

Art. 8. — Le président ouvre, suspend, lève les séances et dirige le travail de l'assemblée; il assure l'observation du règlement, donne la parole, déclare les discussions closes, met les questions aux voix et proclame les résultats du scrutin.

Art. 9. — Le secrétaire général est chargé de l'organisation du secrétariat de l'assemblée, ainsi que des diverses commissions, constituées par l'assemblée, où les projets de résolution subissent une épreuve préalable de discussion.

Art. 10. — Chaque délégation désigne ses représentants au sein des diverses commissions. Les commissions nomment elles-mêmes leurs président et rapporteur.

Art. 11. — Seuls les membres de la Conférence, régulièrement inscrits à l'un des groupements nationaux, peuvent prendre part aux séances des commissions.

Art. 12. — Aucun projet de résolution ou amendement ne sera discuté s'il n'est proposé par une des commissions régulièrement constituées au sein de l'assemblée, ni si ces résolutions ou amendements ne se rapportent aux questions portées régulièrement au programme de la Conférence par le Conseil général.



Ces projets de résolutions ou amendements devront être distribués en français et en anglais aux membres de l'assemblée.

Art. 13. — Le Conseil général a seul le privilège de présenter collectivement à l'assemblée des projets de résolution qui auraient réuni les deux tiers des voix du Conseil. Il se réunira à cet effet au début de chaque assemblée plénière.

Art. 14. — Aucun délégué ne peut prendre la parole à l'assemblée sans l'autorisation du président.

Art. 15. — Les orateurs parleront à tour de rôle dans l'ordre où ils auront demandé la parole. Le président et le rapporteur d'une commission pourront parler avant leur tour pour défendre ou expliquer les conclusions auxquelles est arrivée leur commission.

Art. 16. — Aucun délégué ne parlera plus d'une fois sur le même projet de résolution ou sur le même amendement, si ce n'est avec une autorisation spéciale du président et sous réserve que l'auteur de la proposition principale ait droit de réponse.

Art. 17. — Avant d'être adopté, tout projet de résolution, amendement ou motion doit être lu en français et en anglais.

Art. 18. — Nul exposé fait par le rapporteur général ne pourra dépasser vingt minutes. Nul discours ne pourra dépasser dix minutes, si ce n'est avec l'assentiment du président.

Art. 19. — Il suffit de trois délégations pour demander la clôture de la discussion. Si la parole est demandée pour s'opposer à la clôture, deux membres de la Conférence seulement seront autorisés à parler pendant cinq minutes au plus. Si la motion de clôture est rejetée, nulle autre motion analogue ne pourra passer à l'ordre du jour au cours du même débat.

Art. 20. — Le Conseil général doit être saisi, au moins trois mois avant chaque conférence, de propositions éventuelles de modifications aux statuts.

Art. 21. — Le présent règlement ne peut être modifié que par décision d'une assemblée plénière.

INDEX DES QUESTIONS TRAITÉES  
PAR LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE  
INTERNATIONALE DU COMMERCE  
DEPUIS SA FONDATION.

---

*Affrètements :*

- Clauses de connaissance relatives aux affrètements (1919);
- Clauses d'exonération en matière d'affrètement (1920).

*Arbitrage :*

- Arbitrage dans le droit international privé (1914);
- Arbitrage en matière commerciale (1917);
- Arbitrage dans le droit international privé (1924);
- Arbitrage entre patrons et ouvriers (1925).

*Assurances :*

- Internationalisation de la surveillance des Sociétés d'assurances (1914);
- Entente entre les Compagnies d'assurances (1917);
- Entente entre les Compagnies d'assurances au point de vue de la réassurance (1918).

*Brevets :*

- Création d'un Office international de brevets (1916);
- Création d'un brevet international (1916);
- Uniformisation de la législation sur la propriété intellectuelle et industrielle (droits d'auteur, marques de fabrique, etc.) (1918).
- La priorité dans le dépôt des brevets (1924).



*Fonds publics et change :*

Mesures destinées à réduire la circulation métallique :

a) Institution d'une chambre internationale de compensation (Clearing) ;

Les effets du change sur le commerce international (1920) :

b) Le chèque postal (1916) ;

Le change (circulation fiduciaire) (1921) ;

La question du change (1922) ;

La question du change (1923) ;

Echanges et change (barrières douanières) (1924) ;

L'étalon d'or comme base de conversion (1925) ;

Circulation des capitaux (1926) ;

Conditions internationales de la stabilisation des changes et des monnaies (1927).

*Colonies :*

Le régime commercial des colonies (1916).

*Combustibles :*

Economie des combustibles au point de vue international (1916) ;

Aspect international du problème du charbon (1926) ;

Conclusions de la Commission internationale charbonnière instituée par la Conférence parlementaire internationale du Commerce (1927).

*Commerce :*

Principes uniformes à inscrire dans les lois relatives à la police du commerce (1919) ;

Principes uniformes à inscrire dans les lois relatives à la fausse désignation des marchandises (1916-1917) ;

Création d'un Institut international du Commerce (1919) ;

Les arrangements commerciaux (1921) ;

Crédits pour le commerce d'exportation (1922) ;

Application de l'article 23 du pacte, relatif au traitement équitable du commerce international (1923) ;

Unification des attributions commerciales des consuls (1925);

Projet d'accord international en vue de la suppression des prohibitions ou restrictions d'importation et d'exportation (consultation de la Société des Nations) (1926).

*Commerce vinicole :*

Unification des lois sur les fraudes; extension des ratifications à la Convention de Madrid; les débouchés (1922).

*Denrées alimentaires :*

Production et échange de denrées alimentaires (1924);

Crédit agricole international (1925);

Organisation du crédit agricole international (1926);

Etudes relatives à l'organisation du crédit agricole international (1927).

*Douanes :*

Unification du mode de taxation douanière (1917);

Unification de la nomenclature douanière (1917);

Simplification des formalités douanières (1921);

Adaptation des droits de douane aux variations des prix et des changes (1922);

Surtaxes des droits douaniers dirigées contre les pays à monnaie dépréciée (1922);

La clause de la nation la plus favorisée (1925).

*Droit de gage :*

Unification du droit de gage (1914);

Mise en gage des commandes commerciales comme élément de crédit (1925).

*Emigration :*

Situation du travail européen dans les Amériques (1927) et modification éventuelle aux conditions du travail dans les différentes branches: émigration, transport, industrie, commerce, etc.



*Entente économique :*

- Opportunité de la constitution d'une Union économique ayant pour base une série de conventions internationales relatives au transport des marchandises et à un cartel des marines marchandes (1917) ;
- Ligue du commerce : manière de déjouer la déloyauté des méthodes pour dominer le commerce du monde (1918) ;
- Les ententes commerciales et internationales (1924) ;
- Les ententes commerciales (cartels de production, d'achat et vente) et industrielles (cartels et trusts) (1927).

*Exequatur :*

- L'exequatur des jugements des Tribunaux de commerce (1924).

*Faillite :*

- Internationalisation des effets de la faillite (1914) ;
- Internationalisation de la législation relative à la faillite (1922) ;
- Universalité de la faillite ; projet de convention internationale (1923) ;
- Nouveau projet de convention relatif à l'universalité de la faillite (1926).

*Fortune publique et privée :*

- Règles d'évaluation de la fortune publique et privée (1919) ;
- Evasion fiscale ; conventions entre Etats pour l'application des lois fiscales (1919) ;
- Mesures de nature à régler équitablement les impôts relatifs aux industries ayant plusieurs sièges (1923).

*Législation de guerre :*

- Entente préalable sur toute mesure législative destinée à régler les relations commerciales entre les belligérants ; exécution de contrats, recouvrement des créances, séquestres, brevets, etc. (1916) ;

Mesures de précaution à prendre contre l'envahissement de certains produits lors du passage de l'état de guerre à l'état de paix (1916);

Réparation de dommages de guerre (1916);

Internationalisation des lois relatives à la réparation des dommages de guerre (1917).

*Matières premières :*

Contrôle des matières premières (1918);

Répartition des matières premières dans la question des ententes commerciales et industrielles (1927).

*Navigation :*

Régime de la navigation sur le Danube (1917);

Régime international des fleuves;

Internationalisation du Rhin et du Danube (1919);

Régime du Danube (1919);

Régime de l'Escaut (1919);

Unification des règles relatives à la détermination du franc-bord (1920);

Les routes internationales, régime des fleuves internationaux au point de vue des canaux destinés à y donner accès (1921);

Nécessité de conserver, en tous temps, aux Etats dépourvus ou insuffisamment pourvus d'accès direct à la mer, les avantages économiques qu'ils retirent des voies d'eau internationales (1922);

Unification internationale du droit maritime public (1924);

Navigation maritime et sur les voies fluviales du centre de l'Europe (1926).

*Poids et mesures :*

Unification des poids et mesures (1917).

*Sociétés :*

Internationalisation des lois sur les sociétés (1916);

Internationalisation du régime des sociétés commerciales (1919);



- Internationalisation des lois régissant les sociétés par actions (1924) ;
- Unification des législations sur les sociétés par actions (1925) ;
- Avant-projet de convention relative au régime international des sociétés par actions (1925).

*Société des Nations :*

- Relations entre la Conférence parlementaire internationale du Commerce et la Société des Nations (1924).

*Titres :*

- Législation relative à la perte et au vol des titres au porteur (1914-1916).

*Transports :*

- Conventions relatives aux transports internationaux des marchandises (1916) ;
- Régime international des transports maritimes et mesures à prendre pour favoriser après la guerre les ententes entre les marines marchandes (1917) ;
- Problèmes de l'après-guerre relatifs aux transports alliés (1918) ;
- Tunnel sous la Manche (1918) ;
- Régime international des transports :
  - Ligne du 45<sup>me</sup> parallèle (1919) ;
  - Ligne Dantzig-Varsovie-Prague-Adriatique (1919) ;
  - Ligne Hispano-Américaine vers l'Amérique latine (1919) ;
- Les transports aériens et leurs rapports avec le commerce international (1920) ;
- Moyens de développer les relations commerciales entre l'Occident et l'Europe orientale (1920) ;
- Transports mixtes par chemins de fer et voies navigables avec connaissance direct (1921) ;
- Unification du droit régissant le contrat de transport (1922) ;
- Mesures de nature à simplifier les communications et le transit (cartel des voies transcontinentales) (1923) ;

Exploitation du Transsibérien (1923) ;  
Réglementation internationale de la navigation aérienne  
(1924) ;  
Accords internationaux de chemins de fer (1925) ;  
Conventions internationales pour l'aviation commerciale  
(1925).

*Travail :*

Application scientifique de la législation aux conditions  
industrielles (1918) ;  
Participation aux bénéfices (1921).

*Vie chère :*

La crise de la vie chère (1920) ;  
La vie chère (1925).

---



CONSEIL GENERAL  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE  
INTERNATIONALE DU COMMERCE.

---

*Présidents honoraires* (\*) : M. Charles Chaumet, sénateur, ancien ministre de la Marine; S. Exc. M. Tommaso Tittoni, ministre d'Etat, président du Sénat, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien ambassadeur; Sir John Randles, ancien président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes; S. Exc. M. de Mello Barreto, ancien ministre des Affaires étrangères, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Portugal à Madrid; S. Exc. M. Benès, ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, ancien président du Conseil; S. Exc. M. le prince Tokugawa, président du Sénat du Japon, président du Comité parlementaire japonais du Commerce; S. Exc. M. Luigi Luzzatti †, ministre d'Etat, ancien président du Conseil (\*\*); M. Angelo Pavia, sénateur, ancien ministre; M. Samuel Samuel, M. P., ancien président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes; M. Louis Franck, ministre d'Etat, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

*Président* : M. le baron Descamps, ministre d'Etat, vice-président du Sénat, ancien président de l'Institut de Droit international.

*Vice-président* : M. Celso Bayma, sénateur du Brésil, président de la XIII<sup>m</sup>e Assemblée plénière.

---

(\*) Sont présidents honoraires, les membres du Conseil qui ont présidé une Assemblée plénière. (Décision du 3 juillet 1918.)

(\*\*) S. Exc. Mgr le prince Tokugawa, S. Exc. M. Luigi Luzzatti et M. Louis Franck ont été nommés présidents honoraires, à titre exceptionnel, pour services éminents rendus à la Conférence.

*Secrétaire général* : M. Eugène Baie, secrétaire général du Bureau permanent de Bruxelles, président de l'Institut international du Commerce (18 juin 1914).

*Secrétaires honoraires* : M. Adolphe Landry, ancien ministre de la Marine, député de la Corse, vice-président du Comité parlementaire français du Commerce (27 avril 1916) ; M. Kawai, secrétaire général de la Chambre japonaise des Pairs (17 mai 1917) ; Sir Asheton Pownall, M.P., secrétaire parlementaire au ministère du Travail ; M. Baltasar de Almeida Texeira, député, secrétaire de la Chambre portugaise des députés (26 mai 1921) ; M. Uhler, député, vice-président du Comité parlementaire tchécoslovaque du Commerce (23 mai 1923) ; Sir Stanley Johnson, ancien secrétaire du Comité commercial du Parlement britannique (20 avril 1925) ; M. le docteur Otto Prazerès, secrétaire général de la présidence de la Chambre brésilienne des députés (20 avril 1925) ; M. George Pilcher, M. P., ancien président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes (28 mai 1926).

*Trésoriers honoraires* : Sir Richard Barnett, membre de la Chambre des Communes, ancien président du *Commercial Committee* ; Sir Watson Rutherford, Bt., ancien président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes.

### AFGHANISTAN.

MM. *Ghulam Ghaus Khan* ;  
*H. Nathan.*

### ALLEMAGNE.

MM. le D<sup>r</sup> *R. Hilferding*, membre du Reichstag, ancien ministre des Finances ;  
*von Raumer*, membre du Reichstag, ancien ministre des Finances et des Affaires économiques.

### REPUBLIQUE ARGENTINE.

MM. *Agustin Araya*, député, professeur de Droit constitutionnel ;  
*Francisco Correa*, député.



AUTRICHE.

MM. le D<sup>r</sup> *Karl Drexel*, député ;  
*Thomas Klimann*, député.

BOLIVIE.

MM. *Castro Rojas*, sénateur ;  
*Alberto Ostria Gutierrez*, député, ancien directeur du  
*El Diario*.

BRESIL.

MM. *Celso Bayma*, sénateur ;  
*Villaboim*, député, *leader* de la Chambre des Députés.

BULGARIE.

M. *Georges Semergieff*, député, président de la Commission des Finances.

CHILI.

MM. *Pedro Salinas*, député ;  
*Rogelio Ugarte Bustamante*, député.

COLOMBIE.

S. Exc. M. *Laureano Garcia Ortiz*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

CUBA.

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> *José A. Barnet y Vinageras*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

DANEMARK.

M. *H. F. Ulrichsen*, député, avocat à la Cour de cassation.

REPUBLIQUE DOMINICAINE.

MM. le D<sup>r</sup> *J. D. Alfonseca*, sénateur ;  
*Conrado Licairac*, député.

EGYPTE.

MM. le sénateur *Joseph Cattai Pacha*, ancien ministre des  
Finances ;  
le député *Ahmed Bey Maher*, ancien ministre de  
l'Instruction publique.

ESPAGNE.

S. Exc. M. *Antonio Benitez*, envoyé extraordinaire et  
ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

ESTHONIE.

S. Exc. M. *Pusta*, ancien ministre des Affaires étrangères,  
ministre plénipotentiaire à Paris.

ETATS-UNIS.

MM. *Joseph T. Robinson*, leader du parti démocratique au  
Sénat ;  
*Jesse M. Metcaff*, sénateur.

FINLANDE.

M. *V. M. J. Viljanen*, député, directeur en chef du Suomen  
Teollisuuslutto Finlands Industriforbund.

FRANCE.

MM. *Charles Chaumet*, sénateur, ancien ministre, prési-  
dent du Comité parlementaire français du Com-  
merce ;  
*Charles Dumont*, sénateur, ancien ministre des  
Finances, ancien rapporteur général du Budget à  
la Chambre des Députés, rapporteur du Comité  
parlementaire français du Commerce.



GRANDE-BRETAGNE.

MM. *George Pilcher*, Esq., M. P., président du *Commercial Committee* et secrétaire honoraire du Conseil général de la Conférence, président de la délégation parlementaire britannique ;

*Sir Asheton Pownall*, M. P., secrétaire parlementaire au ministère du Travail, ancien président du *Commercial Committee*.

GRECE.

M. *Georges Exintaris*, député, ministre plénipotentiaire.

HONGRIE.

MM. *Paul Petri*, secrétaire d'Etat, député, ancien rapporteur de la Commission d'émigration ;

le baron *Geza de Pap*, membre de la Chambre Haute, directeur de banque.

IRLANDE.

MM. *T. Westropp Bennet*, vice-président du Sénat ;  
*Denis Mc Cullogh*, député.

ITALIE.

MM. *Angelo Pavia*, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat, premier vice-président du Comité parlementaire italien du Commerce, ancien président de la Commission plébiscitaire de Mariawerde ;

*Raffaelle Paolucci*, vice-président de la Chambre des Députés.

JAPON.

M. *Masataro Sawayanagi*, membre de la Chambre des Pairs ; ancien vice-ministre de l'Éducation, ancien président de l'Université impériale de Kioto, président de l'Association impériale pour l'Enseignement ;

M. le baron *Chuzaburo Shiba*, membre de la Chambre des Pairs, M. I. N. A. Londres, M. H. P., professeur à la Faculté des Ingénieurs à l'Université impériale de Tokio, directeur de l'Institut pour les recherches aéronautiques, président de la Corporation de la Marine impériale.

### LETTONIE.

MM. *Julius Celms*, député, président de la Commission du Budget et membre de la Commission financière, directeur de la Banque d'Escompte de Riga ;  
*Arnold Bruver*, professeur, secrétaire.

### LITHUANIE.

M. K. *Paķstas*, professeur de géographie politico-économique à l'Université de Kaunas, président de la Banque Internationale.

### GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

MM. *Gaston Diderich*, député et bourgmestre de la Ville de Luxembourg ;  
*Auguste Collart*, député, ancien ministre.

### MEXIQUE.

M. *Manoel Carpio*, sénateur.

### NORVEGE.

M. *Sigurd Astrup*, député d'Oslö au Storting.

### PARAGUAY.

MM. *Victor Abente Haedo*, sénateur, président de la Commission de Codification, ancien président de la Chambre des Députés ;  
*Juan Carlos Garcete*, député, président de la Commission du Travail, ancien magistrat.



PAYS-BAS.

M. le D<sup>r</sup> *J.-B. Bomans*, membre de la Seconde Chambre des Etats Généraux, membre du Conseil exécutif de la Hollande septentrionale.

PEROU.

MM. *Lauro A. Curlatti*, sénateur, président de la Commission de Diplomatie du Sénat ;  
le D<sup>r</sup> *Ricardo Dulanto*, député.

POLOGNE.

MM. le comte *Léon Lubienski*, sénateur, président du Comité parlementaire polonais du Commerce ;  
*Emile Trepka*, député, professeur à l'Ecole polytechnique.

PORTUGAL.

M. *Pedroso Rodrigues*, chargé d'affaires à Rio de Janeiro.

ROUMANIE.

MM. *Michel Oromulo*, député, ancien ministre, ancien gouverneur à la Banque Nationale, ancien président du Comité parlementaire roumain du Commerce ;  
*P. Dragomiresco*, député, professeur à l'Université de Jassy.

SAN SALVADOR.

M. *José Honorato Villacosta*, député.

SIAM.

M. *Phra Sundara*, délégué officiel de S. A. le prince Fraitos, ministre des Affaires étrangères.

### SUEDE

MM. *Nils Richard Wohlin*, sénateur, ancien ministre du Commerce ;

*Oscar Erik Nijlander*, député, directeur de l'Association générale des Exportateurs suédois.

### SUISSE.

MM. le bâtonnier *A. Maunoir*, conseiller national, président de la délégation ;

*Gottfried Keller*, conseiller aux Etats, ancien président du Conseil des Etats.

### TCHECOSLOVAQUIE.

S. Exc. M. *Benès*, ministre des Affaires étrangères, ancien président de l'Institut pédagogique de Prague, président de la délégation ;

M. le D<sup>r</sup> *Ant. Uhlir*, député.

### TURQUIE.

*Assaf Bey*, député de Brousse ;

*Falik Rifki Bey*, député de Bolou.

### URUGUAY.

MM. *Duvmioso Terra*, président du Sénat ;

*Italo Eduardo Perrotti*, président de la Chambre des Députés.

### VENEZUELA.

S. Exc. M. *José Abel Montilla*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.



## BUREAU PERMANENT DE BRUXELLES

(42, rue Vilain XIII, Bruxelles.)

---

### *Président :*

M. le baron DESCAMPS, ministre d'Etat, vice-président du Sénat, ancien président de l'Institut de Droit international et de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage.

### *Vice-président :*

M. Celso BAYMA, sénateur du Brésil, président de la XIII<sup>me</sup> Assemblée plénière.

### *Secrétaire général :*

M. Eugène BAIE, secrétaire général du Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, président de l'Institut international du Commerce.

---

## ATTRIBUTIONS DU BUREAU PERMANENT.

Article XVII des statuts. — Le Bureau permanent, qui est celui du Conseil général, est un organisme d'initiative qui, sous l'autorité et le contrôle du Conseil général, coordonne les services de la Conférence, centralise la documentation, tient les groupes affiliés au courant de la législation commerciale des principales puissances économiques ; prépare les travaux des assemblées plénières et, d'une façon générale, exerce les fonctions que lui délègue le Conseil.

Délégation officielle du Parlement brésilien chargée d'organiser la XIII<sup>e</sup> Assemblée plénière de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.

Présidents d'honneur :

- MM. le sénateur *Antonio Azeredo*, président du Congrès ;  
le député *Rego Barros*, président de la Chambre des Députés ;  
les sénateurs *Epitacio Pessoa*, *Arnolfo Azevedo*, *Rosa e Silva*, *Paulo de Frontin*, *Bueno de Paiva*, et  
M. le député *Afranio de Mello Franco*.

Président :

- M. *Celso Bayma*, sénateur ;

Vice-Président :

- M. *Manoel Villaboim*, député et président de la Commission des Finances, *leader* de la Chambre ;

Membres :

Sénateurs :

- MM. *Epitacio Pessoa*, ancien président de la République ;  
*Bueno de Paiva*, ancien vice-président de la République ;  
*Arnolfo Azevedo*, ancien président de la Chambre des Députés ;  
*Paulo de Frontin*, ancien préfet de Rio de Janeiro ;  
*Rosa e Silva*, ancien vice-président de la République ;  
*Mendonça Martins*, premier secrétaire du Sénat ;  
*Vespucio de Abreu*, membre de la Commission des Finances ;



- MM. *Gilberto Amedo*, président de la Commission diplomatique ;  
*Pires Rebello*, membre de la Conférence de Rome ;  
*Adolpho Gordo*, président de la Commission de Constitution et Justice.

Députés :

- MM. *Jorge de Moraes*, ancien préfet de Manaos ;  
*Bento de Miranda*, ancien membre de la Commission des Finances ;  
*Sâ Filho*, avocat et fonctionnaire du ministère des Finances ;  
*Clodomir Cardoso*, journaliste ;  
*Alvaro de Vasconcellos*, ancien directeur de *L'Imparcial* ;  
*Dioclecio Duarte*, ancien consul ;  
*Oscar Soares*, ancien membre de la Commission des Finances ;  
*José Maria Bello*, ancien membre de la Conférence de Rome ;  
*Pessoa de Queiroz*, membre de la Commission diplomatique et directeur du *Jornal do Commercio*, de Pernambuco ;  
*Souza Filho*, membre de la Commission diplomatique ;  
*João Mangabeira*, membre de la Commission de Constitution ;  
*Abner Mourão*, journaliste ;  
*Mauricio de Medeiros*, journaliste et professeur à l'Ecole de Médecine ;  
*Henrique Dodsworth*, professeur à l'Ecole Pedro II ;  
*José Bonifacio*, vice-président de la Commission des Finances ;

MM. *Joaquim de Salles*, journaliste et membre de la Commission diplomatique ;

*Afranio de Mello Franco*, ancien ambassadeur du Brésil à la Ligue des Nations ;

*Francisco Valladares*, membre de la Commission de Constitution et Justice ;

*Cardoso de Almeida*, membre de la Commission des Finances, rapporteur du Budget des recettes ;

*Heitor Penteado*, vice-président de l'Etat de São Paulo ;

*Annibal de Toledo*, membre de la Commission de Constitution et Justice ;

*Luz Pinto*, membre de la Commission de Constitution et Justice ;

*Lindolpho Pessoa*, ancien magistrat ;

*Lindolpho Collor*, journaliste et membre de la Commission des Finances ;

*Firmo Dutra*, délégué auxiliaire du Sénat.

Secrétaire général :

M. *Otto Prazerès*, secrétaire de la présidence de la Chambre des Députés et secrétaire honoraire de la Conférence.



## ASSEMBLEES PLENIERES DE LA CONFERENCE

---

La Première Assemblée plénière eut lieu au Sénat de Belgique, les 18, 19 et 20 juin 1914, sous le patronage de S. M. le roi Albert et du gouvernement belge, au nom de qui M. Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice, prononça le discours inaugural.

Président : M. le baron DESCAMPS, ministre d'Etat, S. M. le roi Albert et du gouvernement belge, sénateur, ancien président de l'Institut de Droit international et de l'Union interparlementaire, président du Conseil parlementaire belge du Commerce.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, des Pays-Bas et de Russie. L'Italie et la Hongrie avaient adhéré.

\*\*\*

La Deuxième Assemblée plénière eut lieu au Palais du Luxembourg (Sénat), à Paris, les 27, 28 et 29 avril 1916, sous le patronage de MM. Raymond Poincaré, président de la République ; Antonin Dubost, président du Sénat ; Paul Deschanel, président de la Chambre des Députés, et Aristide Briand, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères.

Président : M. Charles CHAUMET, député de la Gironde, ancien ministre de la Marine, président de la Fédération des Grands Ports français, président du Comité parlementaire français du Commerce.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Portugal, de Russie et de Serbie.

La session s'ouvrit en présence de LL. Exc. MM. Raymond Poincaré, Aristide Briand et Clémentel, ministre du Commerce.

La Troisième Assemblée plénière eut lieu au Capitole, à Rome, les 16, 17, 18 et 19 mai 1917, sous le patronage du gouvernement royal.

Président : S. Exc. M. Tommaso TITTONI, ministre d'Etat, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien ambassadeur, président du Comité parlementaire italien du Commerce.

Prîrent part à la Conférence : les Comités parlementaires de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Japon, du Portugal, de Russie et de Serbie.

La session s'ouvrit en présence de dix-sept membres du gouvernement.

\*\*\*

La Quatrième Assemblée plénière eut lieu à Londres, à la Chambre des Lords, dans la Galerie Royale, mise gracieusement à la disposition de la Conférence par S. M. le Roi, les 2, 3, 4 et 5 juillet 1918, sous le patronage de S. Exc. David Lloyd George, premier ministre de S. M. le Roi.

Président : Sir John RANGLES, président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes.

Prîrent part à la Conférence : les Comités parlementaires de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, du Japon, du Portugal et de Serbie.

La session s'ouvrit en présence de plusieurs membres du gouvernement et des premiers ministres des Dominions.

\*\*\*

La Cinquième Assemblée plénière eut lieu à Bruxelles, au Sénat, les 20, 21, 22, 23 et 24 mai 1919, sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges.

Président : M. le baron DESCAMPS, ministre d'Etat, sénateur, ancien président de l'Institut de Droit international, président du Conseil parlementaire belge du Commerce.

Prîrent part à la Conférence : les Comités parlementaires de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, du Japon, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de Tchécoslovaquie.



La session s'ouvrit en présence de dix membres du gouvernement et du corps diplomatique. Les Etats adhérents se firent officiellement représenter à toutes les séances.

\*\*\*

La Sixième Assemblée plénière eut lieu à Paris, au Palais du Luxembourg (Sénat), les 4, 5, 6 et 7 mai 1920, sous le patronage de MM. Paul Deschanel, président de la République; Léon Bourgeois, président du Sénat; Raoul Péret, président de la Chambre des Députés; Millerand, président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères.

Président: M. Charles CHAUMET, ancien ministre de la Marine, président du Comité parlementaire français du Commerce, président de l'Association des Grands Ports français et de la Ligue maritime française.

Prisrent part à la Conférence: les Comités parlementaires de Belgique, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, du Japon, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et de Tchécoslovaquie.

La session s'ouvrit en présence de S. Exc. M. Deschanel, président de la République de MM. Lhopiteau, garde des Sceaux; Isaac, ministre du Commerce et de l'Industrie; Landry, ministre de la Marine; Le Trocquer, ministre des Travaux publics et des Transports; Leredu, sous-secrétaire d'Etat des Régions libérées; Coupat, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, etc. Les ambassadeurs et ministres des Etats adhérents honorèrent la séance inaugurale de leur présence. En outre, ces Etats se firent officiellement représenter à toutes les séances.

\*\*\*

La Septième Assemblée plénière eut lieu à Lisbonne, au Palais du Congrès, les 25, 26, 27 et 28 mai 1921, sous le patronage de S. Exc. M. Antonio José de Almeida, président de la République; MM. Antonio Xavier Correia Barreto, président du Sénat; Abilio Marçal, président de la Chambre des Députés; Barroz Queiroz, président du Conseil des ministres, ministre des Finances.

Président: S. Exc. de MELLO BARRETO, sénateur, ministre des Affaires étrangères, président du Comité parlementaire portugais du Commerce.



Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires de Belgique, du Brésil, de Chine, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, du Japon, de Pologne, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de Tchécoslovaquie.

La session s'ouvrit en présence de S. Exc. M. Antonio José de Almeida, président de la République ; MM. Antonio Xavier Correia Barreto, président du Sénat ; Abilio Marçal, président de la Chambre des Députés, et tous les membres du Conseil des ministres. Les ambassadeurs et ministres des Etats adhérents honorèrent la séance inaugurale de leur présence. En outre, ces Etats se firent officiellement représenter à toutes les séances.

\* \* \*

La Huitième Assemblée plénière eut lieu à Paris, au Palais du Luxembourg (Sénat), les 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 1922, sous le patronage de MM. Millerand, président de la République ; Léon Bourgeois, président du Sénat ; Raoul Péret, président de la Chambre des Députés ; Raymond Poincaré, président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères.

Président : Charles CHAUMET, ancien ministre de la Marine, président du Comité parlementaire français du Commerce, président de l'Association des Grands Ports français et de la Ligue maritime française.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Argentine, d'Australie, de Belgique, de Bulgarie, du Canada, de Chine, du Chili, d'Esthonie, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, du Japon, de Lettonie, de Lithuanie, de Luxembourg, de Pologne, de Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de l'Uruguay.

Les ambassadeurs et ministres des Etats adhérents honorèrent la séance inaugurale de leur présence. En outre, ces Etats se firent officiellement représenter à toutes les séances.

\* \* \*

La Neuvième Assemblée plénière eut lieu à Prague, au Palais de la Chambre des Députés, les 21, 22, 23 et 24 mai 1923, sous le haut patronage de M. Masaryk, président de la République.



Président : S. Exc. M. Edouard BENES, ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Autriche, d'Australie, de Belgique, de Bulgarie, de Chine, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, d'Italie, du Japon, de Lithuanie, de Luxembourg, de Pologne, de Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et de Tchécoslovaquie.

La session s'ouvrit en présence de quatre membres du gouvernement et des présidents de la Chambre des Députés et du Sénat. Les ministres des Etats adhérents honorèrent la séance inaugurale de leur présence. En outre, ces Etats se firent représenter officiellement à toutes les séances.

\* \* \*

La Dixième Assemblée plénière eut lieu à Bruxelles, au Sénat, les 23, 24, 25 et 26 juin 1924, sous le haut patronage de S. M. le Roi et du gouvernement belge.

Président : M. le baron DESCAMPS, ministre d'Etat, vice-président du Sénat, ancien président de l'Institut de Droit international et de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Afghanistan, d'Argentine, de Belgique, de Bolivie, de Bulgarie, du Brésil, de Chine, de Colombie, d'Egypte, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Lettonie, de Lithuanie, de Luxembourg, de Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, du Salvador, de la Suisse, de Tchécoslovaquie, de Turquie, d'Uruguay et de Venezuela.

La session s'ouvrit en présence de S. M. le Roi, des présidents du Sénat et de la Chambre des Représentants, de la plupart des membres du gouvernement et des membres du corps diplomatique. Les gouvernements des pays adhérents se firent officiellement représenter.

\* \* \*

La Onzième Assemblée plénière eut lieu à Rome, au Capitole, les 17, 18, 19 et 20 avril 1925, sous le haut patronage du gouvernement italien.



Président : M. Angelo PAVIA, sénateur, ancien ministre, vice-président du Comité parlementaire italien du Commerce.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Albanie, d'Argentine, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Bulgarie, de Colombie, d'Equateur, d'Espagne, d'Esthonie, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, de Honduras, d'Irlande, du Japon, de Lettonie, de Lithuanie, de Luxembourg, du Mexique, de Nouvelle-Zélande, du Pérou, de Perse, de Pologne, de Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, du Salvador, de Suisse, de Tchécoslovaquie, de Turquie, ainsi que la Société des Nations et le Bureau International du Travail. La Chine et l'Egypte se firent excuser.

La session s'ouvrit sous la présidence de S. M. le Roi, en présence de LL. Exc. MM. Benito Mussolini, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères ; Tittoni, président du Sénat ; Casertano, président de la Chambre des Députés ; Cremonesi, sénateur, commissaire royal pour la ville de Rome, le corps diplomatique et les membres du gouvernement.

\*\*\*

La Douzième Assemblée plénière eut lieu à Londres, dans la Royal Gallery de la Chambre des Lords, les 25, 26 et 27 mai 1926, sous le haut patronage du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes.

Président : M. Samuel SAMUEL, président du *Commercial Committee* de la Chambre des Communes.

Prirent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, d'Australie, de Belgique, du Brésil, de Bulgarie, de Colombie, de Cuba, d'Espagne, d'Esthonie, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, de Honduras, d'Irlande, des Indes britanniques, d'Italie, du Japon, de Luxembourg, de Lettonie, de Lithuanie, de Nouvelle-Galles du Sud, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de Pologne, de Portugal, de Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, du Salvador, de Suisse, de Tchécoslovaquie, de Turquie, ainsi que la Société des Nations et le Bureau International du Travail. La Chine et l'Egypte se firent excuser.



La session s'ouvrit en présence du corps diplomatique, de hauts commissaires des Dominions et d'un grand nombre de hauts dignitaires. Les gouvernements des pays adhérents se firent officiellement représenter.

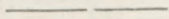
\*\*\*

La Treizième Assemblée plénière eut lieu à Rio de Janeiro, au Palais de la Chambre des Députés, les 5, 6, 8, 9 et 10 septembre 1927, sous le haut patronage de S. Exc. M. Washington Luis Pereira de Souza, président de la République; S. Exc. M. Octavio Mangabeira, ministre des Relations Extérieures; S. Exc. M. Antonio Azeredo, président du Congrès; S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Rego Barros, président de la Chambre des Députés.

Président : M. Celso BAYMA, sénateur.

Prisrent part à la Conférence : les Comités parlementaires d'Afghanistan, d'Allemagne, de la République Argentine, d'Autriche, de Belgique, de Bolivie, du Brésil, de la Bulgarie, du Chili, de la Colombie, du Cuba, du Danemark, de la République Dominicaine, d'Egypte, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, des Indes Britanniques, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Lettonie, de Lithuanie, de Luxembourg, du Mexique, de Norvège, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, du Salvador, du Siam, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie, de Turquie, d'Uruguay et de Venezuela.

La session s'ouvrit en présence de plusieurs membres du gouvernement, des présidents des deux Chambres et de gouverneurs. Les ministres des Etats adhérents honorèrent de leur présence la séance inaugurale.



## HISTORIQUE

### DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU COMMERCE

---

S. Exc. M. Michalacopulo, ancien président du Conseil hellénique des Ministres, fut le promoteur de l'Institut international du Commerce. Il en soumit l'idée à la IV<sup>me</sup> session de la Conférence parlementaire internationale du Commerce qui eut lieu à la Chambre des Lords en 1918. Il fut le rapporteur de cette importante question à la V<sup>me</sup> session de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, tenue au Sénat de Belgique en 1919, et qui adopta ses conclusions portant création de l'institution nouvelle. Le Conseil général de la Conférence, en sa séance du 8 octobre 1919, en détermina le salut. Le Roi des Belges en accepta le haut patronage. La Ville de Bruxelles offrit à l'Institut l'hospitalité du Palais d'Egmont.

S. A. R. le prince Léopold de Belgique en est président d'honneur depuis octobre 1923.

Nommé président de la nouvelle institution, M. Eugène Baie en est le fondateur.

L'Institut international du Commerce, qui commença ses travaux en janvier 1921, groupait tout d'abord seize Etats y ayant adhéré officiellement. Ce sont, par ordre alphabétique : la Belgique, le Brésil, la Chine, le Cuba, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Grand-Duché de Luxembourg, la Perse, la Pologne, le Portugal, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, le Siam et la Tchécoslovaquie.

La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie y ont adhéré officiellement en 1925; la Hongrie en 1926; le Chili en 1927.

Le premier numéro du *Recueil mensuel de statistique de l'Institut* parut en mars 1921 et a été publié sans interruption.



L'Institut publie également une Revue des lois, décrets et traités de commerce, qui paraît six fois par an.

Par arrêté royal du 21 juin 1922, la personnification civile fut accordée à l'Institut international du Commerce, en vertu de la loi du 25 octobre 1919, relative aux associations internationales à but scientifique.

En date du 20 janvier 1924, la Société des Nations, par l'organe de son Conseil, et sur la proposition de son Comité économique, décida que l'Institut international du Commerce serait désormais consulté sur toutes les questions relevant de sa compétence.



## STATUTS

*adoptés par le Conseil général de la Conférence parlementaire du Commerce, en sa séance du 8 octobre 1919, tenue à Paris, au Palais du Luxembourg (Sénat), amendés par le Conseil général en sa séance du 15 octobre 1921, tenue à Bruxelles, au Sénat, et en sa séance du 9 septembre 1927, tenue à Rio de Janeiro, à la Chambre des Députés.*

Article premier. — Il est fondé, sous le haut patronage du Roi des Belges et sous la direction du Bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, conformément à une décision de sa cinquième Assemblée plénière, un Institut international du Commerce.

Le siège de l'Institut est établi à Bruxelles.

Art. 2. — Le but de l'Institut international du Commerce est de centraliser, de coordonner et de publier, à frais communs, et de faire connaître, aussi promptement que possible, les renseignements relatifs à la statistique et à la législation commerciale, ainsi qu'aux traités de commerce.

Art. 3. — A cette fin, il sera créé, au sein de l'Institut, deux Offices internationaux.

Art. 4. — Le premier Office sera chargé d'établir, avec la statistique commerciale publiée par chaque pays, des tableaux d'ensemble qui permettent la comparaison et des tableaux détaillés exprimant par les chiffres les plus récents la balance commerciale des principaux pays. De plus, l'Office publiera les statistiques relatives aux indices des prix des marchandises, à la production des matières premières, les relevés des banques d'émission, les moyennes du cours du change sur les principales places, le mouvement de la navigation, les marchés des frets, le taux des assurances et tout ce qui concerne le développement général de la richesse et des échanges.



Art. 5. — L'autre Office sera chargé :

a) De la traduction et de la publication du texte des lois commerciales des divers Etats, ainsi que les dispositions législatives ou administratives qui y apporteront des modifications ;

b) De la traduction et de la publication du texte des traités de commerce et des modifications que ces traités subiraient.

Art. 6. — Les pays adhérents s'engagent à mettre l'Institut en possession de toutes les indications nécessaires pour établir les travaux d'ensemble, dont ses deux Offices assument la tâche.

Art. 7. — La publication de ces renseignements, en plusieurs langues, au besoin, se fera :

a) Dans une revue mensuelle de statistique, élaborée par l'Office international de statistique commerciale ;

b) Dans une revue mensuelle de législation commerciale, élaborée par l'Office international de législation commerciale.

Art. 8. — L'Institut est placé sous la haute direction du Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, dont le Bureau permanent est l'émanation. Il fonctionne sous son contrôle.

Art. 9. — Un membre du Bureau permanent de la Conférence parlementaire internationale du Commerce ou un délégué du Bureau permanent est placé à la tête de l'Institut International du Commerce en qualité de délégué avec le titre de président.

Art. 10. — Chacun des Offices est placé sous le contrôle technique et administratif d'un directeur responsable de son service, ayant la direction du personnel et recevant du président de l'Institut les instructions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 11. — Le personnel est nommé par le Bureau permanent sur la proposition du président de l'Institut.

Art. 12. — La répartition des fonctionnaires et employés, de même que leurs appointements, sont fixés par le Bureau permanent sur la proposition du président de l'Institut.



Art. 13. — Les frais de l'Institut sont supportés par les pays adhérents.

Art. 14. — Afin de déterminer équitablement la part contributive des pays contractants dans les dépenses annuelles du Bureau international, ces pays sont répartis en quatre classes correspondant à l'importance de leur commerce spécial respectif et interviennent chacun dans la proportion d'un certain nombre d'unités.

1<sup>re</sup> classe : plus de 4 milliards de francs : 10 unités ;

2<sup>e</sup> classe : plus de 3 milliards jusqu'à 4 milliards de francs : 6 unités ;

3<sup>e</sup> classe : plus de 1 milliard de francs : 4 unités.

L'unité est fixée à 2,500 francs.

Un cinquième de la contribution sera payé en francs-or, le surplus en monnaie ayant cours légal en Belgique.

Art. 15. — Le paiement des cotisations échéant aux pays contractants s'effectue dans le courant du premier trimestre de chaque exercice.

Art. 16. — Les pays qui n'ont point pris part à la fondation de l'Institut pourront, sur simple demande, être admis comme membres de l'Institut.

L'accession emportera de plein droit adhésion à toutes les clauses stipulées dans le présent statut, et elle portera ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Art. 17. — Ces statuts entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1921 et le resteront pendant six ans.

Si douze mois avant l'expiration des six premières années les présents statuts n'ont pas été dénoncés, ils subsisteront pendant un nouveau terme de six ans et ainsi de suite, de six en six ans.

Art. 18. — Les pays qui se retireront de la Convention perdront leur droit de copropriété dans le fonds commun.

Art. 19. — En cas de dissolution, le fonds commun sera liquidé entre les pays adhérents à cette époque, proportionnellement aux parts contributives déterminées par l'article 14 du statut.



Art. 20. — L'excédent éventuel du budget d'un exercice est reporté au budget de l'exercice suivant. Le cas échéant, les excédents servent à constituer un fonds de réserve destiné à parer aux dépenses imprévues.

Art. 21. — Un rapport sur la gestion financière de l'Institut international et la marche des travaux est soumis chaque année au Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce et aux pays adhérents par le président de l'Institut.

Art. 22. — Un règlement d'ordre intérieur déterminera le fonctionnement de l'Institut International du Commerce.

Art. 23. — Tout cas non prévu sera tranché par le Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce.

Les présents statuts pourront être modifiés par le Conseil général à la majorité des deux tiers des voix.

Le Conseil devra être saisi, au moins trois mois avant sa réunion, des propositions éventuelles de modification.

# ANNEXES

---



## NOTE SUR LE PROBLEME DU CHARBON

---

### I.

Après l'exposé si clair, si autorisé, si convaincant, que M. Emile Dignèffe, l'éminent Sénateur de Liège, a soumis à la Conférence parlementaire internationale du Commerce, il paraît inutile de définir le « problème du charbon », tel qu'il est posé dans le monde entier.

Nous en connaissons l'importance vitale : le charbon est le pain de l'industrie. Nous en avons saisi la complexité, et nous en avons aperçu, d'un coup d'œil rapide, les multiples aspects économiques et sociaux. Et nous savons que la crise à laquelle la Conférence doit s'efforcer de porter remède, loin d'être une crise de production, est une crise de répartition et de consommation.

La production mondiale, en effet, n'a pas diminué : bien au contraire. Elle s'élevait, en 1925, à 1,361 millions de tonnes; elle a atteint, en 1926, 1,355 millions, bien que la grève prolongée ait réduit de 50 p. c. la participation britannique (127 millions de tonnes au lieu de 246 millions) (1). D'autre part, des producteurs nouveaux sont apparus, qui même ont enlevé aux producteurs anglais, allemands et américains une large part des marchés du Pacifique : d'importateurs qu'ils étaient, le Japon et la Chine sont devenus exportateurs (2). Enfin, les exploitations existantes ne fonctionnent pas à plein rendement et il serait aisé de créer et de développer des exploitations nouvelles : pour ne citer que ces exemples, la production de la Ruhr pourrait aisément être portée à 150 millions de tonnes, et la Belgique pourra, dès qu'il lui plaira,

---

(1) Chiffres du Bureau des Mines des U. S. A., confirmés par diverses sources.

(2) Memorandum sur le Charbon. Rapport de la Section financière et économique de la S. D. N., vol. I.



mettre en valeur dix mille hectares de terrains miniers nouvellement découverts dans le sud du Hainaut et vingt mille hectares encore inexploités dans le sud du Limbourg.

Tel étant l'état des choses, voici qu'en 1925 la crise se révéla. Le stock belge dépassait deux millions de tonnes. Le stock westphalien atteignait douze millions. L'industrie charbonnière anglaise, encombrée de charbons invendables à raison de leur prix élevé, tentait de réduire le prix de revient; un conflit social formidable était déchaîné; seule, l'intervention financière, nécessairement temporaire et limitée, du gouvernement lui-même amenait une trêve. De tels symptômes démontraient l'évidence du mal et son caractère. Il fallait, dès lors, en rechercher les causes.

Tout d'abord, apparaissait le « nationalisme économique », la plupart des pays producteurs s'efforçant de réserver leur marché intérieur à leurs propres produits, empêchant ainsi qu'à la production mondiale corresponde un équilibre mondial de la consommation. Comment les pays libre-échangistes pourraient-ils se soustraire, sans se sacrifier, à la contagion du protectionnisme? Le libre-échange, lui aussi, sera mondial — ou il ne sera pas.

Puis, à l'enchérissement du produit correspondait une réduction inévitable de la demande, soit parce que le consommateur faisait effort pour obtenir d'une consommation moindre un rendement plus élevé, soit parce qu'il avait recours, à meilleur marché, à des producteurs d'énergie concurrents. Si l'on représente, en effet, par 100 la valeur du charbon en 1913, on constate qu'elle s'élevait, calculée en or, en 1925, à 196 pour l'Angleterre, à 134 pour l'Allemagne, à 122 pour la Belgique. Dans cette valeur, le facteur salaires était dominant : il représentait pour l'Angleterre 72 p. c. du prix de revient, pour l'Allemagne 67 1/2 p. c. Or, les salaires avaient passé, en or, de 100 en 1913, à 216 pour l'Angleterre, 137 pour l'Allemagne, 125 pour la Belgique! Ajoutons à cela l'énorme augmentation du coût du transport: de 1923 à 1925, elle se chiffre par 110 p. c. aux Etats-Unis, 83 p. c. en Angleterre, 41 p. c. en Allemagne (1).

Ne soyons donc pas surpris si l'industrie s'adresse à des producteurs d'énergie plus puissants, plus maniables, plus économiques que le charbon, et qui, tous d'ailleurs, — sauf la « houille blanche », c'est-à-dire l'exploitation de la force hydraulique natu-

---

(1) Chiffres cités par M. Digneffe. Voir son rapport et tableaux-annexes.



relle, — sont des dérivés de la distillation de la houille, ou sont issus eux-mêmes de l'utilisation du charbon. Comprenons aussi que l'industrie s'outillera en vue de réduire ses besoins, et que l'ingéniosité des inventeurs s'orientera vers l'obtention du meilleur rendement d'un produit si coûteux : dans cet ordre d'idées, le renouvellement et le rajeunissement de l'outillage, dont la guerre a été la cause ou l'occasion, contribuera, certes, à la réduction de la demande. Citons, par exemple, la navigation à vapeur, cliente de premier ordre pour l'industrie charbonnière : tandis qu'en 1918-1919, le chauffage aux huiles lourdes n'intéressait que 33.8 p. c. du tonnage lancé dans le monde, il s'étend en 1925-1926 à 68.4 p. c. de celui-ci; des navires, représentant un tonnage de 8 millions de tonnes, sont équipés soit pour l'utilisation des huiles lourdes, soit de manière à être aisément transformés pour l'usage de l'huile, ou celui du charbon, selon les opportunités économiques (1).

Cette recherche rapide des causes principales de la crise permet aussitôt d'en apercevoir les remèdes.

Faire énergiquement effort pour abattre, partout, les murailles qu'érige le protectionnisme, et pour réduire partout le prix de revient et de transport du charbon. D'autre part, s'efforcer, par le développement général du progrès, d'augmenter la demande. Sans doute, la guerre, le resserrement financier dont elle a été suivie, la cherté générale des prix, l'instabilité des changes, l'élévation des capitaux que requiert aujourd'hui toute initiative industrielle importante, exercent, sur le développement normal de la clientèle charbonnière, ce qu'en physique on appelle une accélération retardatrice. Mais personne ne croira, comme le fait observer M. Digneffe, que le réseau ferré ait atteint dans le monde entier son développement maximum et qu'on ne puisse escompter de ce côté, par la création de voies nouvelles, une demande de charbon beaucoup plus grande. Combien la croissance de la demande industrielle, résultant d'une activité générale grandissante, ne serait-elle pas favorisée par le bon marché du produit! Ainsi la solution de la crise charbonnière intéresse directement la civilisation elle-même. Enfin, n'aperçoit-on pas qu'il faut chercher une issue dans le sens du perfectionnement scientifique et pratique de l'utilisation du charbon et dans le développement de ses usages possibles?

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. I, p. 5.



Tel est le vaste champ qui s'ouvre à nos explorations, dès lors qu'il s'agit de rechercher une conclusion positive pour les travaux de la Conférence. Il importe cependant d'éliminer avant tout de celui-ci une conception à mon sens erronée, et dont il sera possible d'apercevoir tout le danger, signalé déjà avec tant de force par le rapporteur de la Commission spéciale.

## II.

C'est à la Conférence de Londres, en 1926, que Sir Beddoe Rees présenta une suggestion que M. Emile Digneffe résume comme suit : « Un accord entre les pays producteurs de charbon pour limiter de façon égale le nombre d'heures de travail dans les mines de tous les pays et pour unifier le taux des salaires. » Il en résulterait, selon ses auteurs, l'unification mondiale du prix de revient des charbons — et par conséquent l'écoulement régulier des produits, dans des conditions de concurrence égalisées entre tous les producteurs.

M. Digneffe montre aussitôt avec force, en s'attachant au cas de l'industrie minière belge, qu'il est impossible d'appliquer impérativement à toutes les exploitations les mêmes conditions de travail, parce que toutes leurs autres conditions sont différentes, et que, dès lors, le régime qui peut être pratiqué en tel lieu ruinerait ailleurs l'industrie elle-même. Les couches de charbon belges, dont l'épaisseur moyenne est de 0<sup>m</sup>70, sont tourmentées, irrégulières, grisouteuses, et doivent être recherchées aux grandes profondeurs : comment les mines belges égaliseraient-elles donc leur situation de concurrence vis-à-vis des mines anglaises, si, en adoptant leur régime du travail, elles en réduisaient la durée, tout en en accroissant la rémunération ? Le salaire moyen belge était, en septembre 1925, de fr. 25.36; le salaire anglais de sh. 8.2, soit fr. 44.90 au taux de la livre sterling à 110 francs. La majoration imposée serait donc de 77 p. c. ! Il s'aperçoit aussitôt que l'industrie belge du charbon serait condamnée — et que la répercussion de cette augmentation des salaires, sur les autres industries belges, entraînerait une crise générale, destructrice de l'équilibre économique de la nation. « Un tiers de notre population », écrit M. Digneffe, « devrait émigrer. »

Mais cette situation comparative n'a rien d'exceptionnel. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner le tableau synoptique établi par la section économique et financière de la Société des



Nations (1)! Ce tableau indique, par pays, l'état des couches, le danger de grisou, la qualité du produit, les sujétions d'épuisement, les conditions de forage, les possibilités de transport par eau et par fer, — enfin, les marchés pouvant être abordés avec succès, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il en résulte de façon éclatante que les conditions d'exploitation sont différentes pour tous les bassins houillers, et qu'un régime unifié serait insupportable pour la plupart des producteurs. Ainsi la suggestion apparaît avec certitude comme appartenant au domaine de l'utopie.

Elle est, au surplus, antiéconomique. A supposer que le prix mondial s'unifie, l'unification se ferait sur la base du prix de revient du producteur placé dans les conditions les moins favorables; elle procurerait, certes, aux autres producteurs des bénéfices énormes; mais elle enchérirait encore le cours du produit. Ainsi serait portée une atteinte directe à l'intérêt du consommateur : quelle illusion que de croire que celui-ci ne se défendra pas en restreignant sa consommation ou en s'adressant ailleurs! Du point de vue général, loin d'avoir mis un terme à la crise, on aura de la sorte porté celle-ci au maximum d'intensité et disproportionné irrémédiablement la production à la consommation.

N'insistons pas sur le caractère d'une telle politique. Artificielle, elle tend à substituer la loi conventionnelle des hommes aux lois de la nature. Impraticable, elle n'a aucune chance d'être acceptée par l'ensemble des nations. Elle généraliserait et stabiliserait la cherté du produit. Le charbon cher, c'est la stagnation du progrès.

### III.

Faut-il donc, à l'inverse, en s'attachant exclusivement à la suggestion principale de M. Digneffe, agir sur le prix de revient en agissant essentiellement, sur la durée du travail et sur sa rémunération? Faut-il demander, et éventuellement faut-il imposer à la classe ouvrière le sacrifice indispensable, puisque les autres facteurs du prix de revient apparaissent incompressibles? Achats de bois et de machines, sujétions d'épuisement, dégâts à la surface, rémunération du personnel dirigeant, acquit des taxes fiscales; tout cela apparaît, en effet, comme peu susceptible de réduction.

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. I, annexe III, p. 39.



Il n'est pas possible de nier que le rendement de l'ouvrier se soit réduit, tandis que son salaire s'est augmenté, depuis les années prospères d'avant-guerre. Calculé en tonnes métriques, sous-sol et surface réunis, il descend en Belgique, de 1909-1913 à 1924, de 162 à 136; aux Etats-Unis, pour l'antracite, de 669 à 449 et pour la houille bitumineuse de 825 à 708; en France, de 198 à 151; en Angleterre, de 261 à 224 (1). Il est vrai qu'en Allemagne, la réduction est peu sensible : de 270 à 268; mais le rendement individuel quotidien de l'ouvrier est de 1,130 kilogrammes dans la Ruhr, en progrès de 21 p. c. sur 1913 : l'exception est impressionnante (2). M. Digneffe n'estime-t-il pas, d'autre part, qu'à une diminution d'une demi-heure dans la durée du travail effectif quotidien — celle-ci étant évaluée à six heures et quart — correspond déjà une réduction de production de 8 p. c. et un accroissement du prix de revient bien plus considérable?

On serait donc tenté de voir dans la solution proposée la solution désirable — s'il ne fallait tenir compte des considérations impérieuses, tant d'ordre moral et social que d'ordre pratique, qui obligent, au contraire, à ne le considérer que comme un pis-aller, auquel il n'y aurait lieu de recourir qu'à contre-cœur, et à défaut de toute autre solution possible.

Moralement, en effet, il est désirable que le « standard of life » des travailleurs demeure aussi élevé que possible et soit amélioré encore dans la mesure qui est compatible avec les nécessités économiques.

Socialement, l'état des esprits ne permet pas d'espérer qu'une politique de réduction des salaires ou de prolongation durable de la journée du travail soit acceptée de bon gré et pacifiquement par ceux qui devraient la subir. A supposer qu'une telle entreprise soit tentée, elle donnera lieu à un conflit formidable, étendu par solidarité à l'industrie tout entière, et dont l'issue, tout au moins douteuse, laissera vainqueurs et vaincus dans un état également misérable.

Que coûtent en millions et en milliards une grève générale ou un « lock-out »? De quels troubles ces phénomènes sont-ils accompagnés? Quel est leur retentissement sur la prospérité d'une nation et sur ses possibilités immédiates? Il suffit d'y songer pour comprendre qu'il ne peut s'agir que d'un moyen extrême, sinon désespéré.

---

(1) Chiffres de M. l'ingénieur Philippart.

(2) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. II, p. 45.



N'oublions pas, au surplus, le caractère particulièrement pénible, et parfois dangereux, du travail minier. Est-il juste que ce travail soit rémunéré moins bien ou qu'il soit plus astreignant que le travail dans les autres industries? Et même est-ce possible? N'en résulterait-il pas une prompte désertion de la main-d'œuvre? Ou bien encore ne faudrait-il pas, pour y parer, étendre l'action à tout le travail industriel? Mais, dans ce cas, ce serait une bataille à mort, dont la société elle-même pourrait être la victime.

C'est à l'éviter, en même temps qu'à rechercher une solution de la crise charbonnière, que la Conférence parlementaire internationale du Commerce a le devoir de consacrer ses meilleurs efforts.

N'admettra-t-elle pas, cependant, comme une vérité dont tous doivent être persuadés, que dans ce domaine une bonne volonté sincère et réciproque, consciente des intérêts communs à tous les producteurs, est indispensable? Que la classe ouvrière soit donc rebelle aux mauvais bergers qui, sans tenir compte des évidences, l'incitent à réclamer des majorations de salaire incompatibles avec les besoins de leur pays, — majorations apparentes et momentanées, qui seraient bien vite inefficaces, devant l'effondrement de la devise et la stagnation de l'industrie! Que les gouvernements veillent à donner aux lois de limitation de la durée du travail la souplesse indispensable et à distinguer avec soin, selon le vœu de la Conférence de Washington, le travail effectif et continu de la simple présence et du travail intermittent! Que les propriétaires de mines comprennent, d'autre part, le devoir qu'ils ont de ne pas marchander à la bonne volonté de leurs ouvriers la récompense bien méritée, et qu'ils se consacrent plus que jamais à assurer le mieux-être de tous leurs collaborateurs!

De telles mesures, inspirées d'un esprit de solidarité et de concorde, prépareraient certes le terrain sur lequel doit s'exercer efficacement la politique que nous allons tenter de définir.

#### IV.

Envisageons tout d'abord cette politique au point de vue des accords internationaux.

L'idéal à poursuivre, c'est incontestablement le libre-échange intégral et mondial du charbon. Il semble superflu de développer cette pensée — qui sera partagée par tous ceux que préoccupe l'état actuel du cloisonnement des peuples et qui en aperçoivent les désastreuses conséquences.



Mais il serait peu pratique de s'arrêter à l'énoncé de ce principe absolu — vers lequel on ne saurait aboutir qu'après de longs et tenaces efforts. Ne peut-on, à défaut d'y parvenir, envisager la possibilité d'accords nécessairement limités, mais particulièrement fructueux, entre certains pays déterminés?

Il peut se faire, en effet, — tel est d'ailleurs le cas de la Belgique, — qu'un pays soit à la fois importateur et exportateur de charbon. Possédant en excédent telle catégorie déterminée — tels nos charbons maigres réservés aux usages domestiques, — il ne peut suffire à sa consommation propre pour d'autres catégories — tels les charbons gras, à usage industriel, que la Belgique ne produit pas en quantité suffisante.

Pour préciser, disons que les exportations belges, qui furent jusqu'en 1910 supérieures aux importations, donnent aujourd'hui une balance déficitaire s'élevant, pour 1924 et 1925, à un chiffre annuel de l'ordre de huit millions de tonnes; ce déficit provient de l'importation de douze millions de tonnes de charbon industriel, partiellement compensée par l'exportation de quatre millions de tonnes de charbon domestique (1). La France se trouve dans une position inverse. Aussi, à plusieurs reprises déjà, des accords spéciaux, facilitant et favorisant les échanges, furent-ils conclus entre les deux pays.

Faut-il poursuivre de ce côté, en envisageant ces facilités comme une étape vers l'abolition des barrières?

Je le crois. Mais il importe que ces accords ne prennent pas la forme d'une exclusivité, ne confèrent point de privilège. Il ne peut donc s'agir de conclure, entre États, des marchés d'échange, portant sur des quantités déterminées et des évaluations convenues; il ne peut s'agir non plus de réserver à tel pays, vis-à-vis de tel autre, un monopole d'exportation et d'importation. On agira avec suffisamment de force et d'efficacité en s'accordant réciproquement des réductions ou suppressions de droits douaniers, des abaissements de tarifs de transport pour les catégories envisagées — laissant pour le surplus à l'initiative privée et à la concurrence le soin d'en tirer pratiquement les avantages conformes à l'intérêt général des nations contractantes.

L'essentiel est, certainement, qu'un pays ne s'efforce pas, en même temps qu'il réserve artificiellement son propre marché à sa

---

(1) Rapport de la Commission nationale belge de la Production industrielle, 1926.



production, d'écouler à l'extérieur l'excédent de celle-ci en recourant, ouvertement ou de façon dissimulée, au procédé du « dumping ». Celui-ci n'est souvent décelé, dans l'insuffisance des statistiques, et notamment en l'absence d'une statistique établissant en or l'index des prix mondiaux des charbons — que lorsqu'il est bien tard, sinon même trop tard.

La paix ne sera complète et assurée que lorsqu'on aura renoncé à tous les actes d'hostilité économique.

## V.

Mais en dehors de la politique internationale, n'est-il pas possible d'agir sur les gouvernements des divers pays, afin de les inciter à poursuivre parallèlement, dans l'exercice de leur autorité, une politique intérieure favorable aux intérêts de l'industrie minière? C'est dans cet ordre d'idées que de multiples suggestions peuvent leur être utilement faites : nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes.

Tout d'abord, la modération fiscale — et, dans la plupart des cas le dégrèvement qui doit en être la conséquence. Il suffit d'examiner les législations des divers pays, pour admettre que l'industrie houillère est l'objet de l'attention spéciale et des exigences croissantes des gouvernements en mal d'argent. En Belgique, la charge fiscale ressort finalement à 10 ou 15 francs par tonne, ce qui est évidemment excessif.

Ensuite, la réduction des tarifs de transport — dont M. Tardieu définissait heureusement le caractère en disant « qu'elle doit rectifier par la volonté réfléchie du législateur, le préjudice qu'inflige à la consommation et à la production, la configuration géographique du sol ». Nous avons signalé déjà la formidable augmentation, en or, des tarifs pratiqués depuis la guerre.

Puis, le développement du machinisme — l'abatage mécanique compensant la rareté relative et la cherté de la main-d'œuvre et donnant un rendement plus élevé et plus régulier. Il s'est largement développé en Belgique, malgré les difficultés techniques, de 1913 à 1925. Dans le même temps, il passe en Grande-Bretagne de 8.5 à 18.7, et dans les charbonnages de la Ruhr il en vient à atteindre 50.4 p. c. (1). C'est une voie dans laquelle il importe de poursuivre — avec l'appui efficace des gouvernements.

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. II, p. 30.



Encore faut-il, résolument, veiller à améliorer les conditions naturelles de la production — et prendre à cet effet, avec énergie, les mesures qui conviennent. Certaines mines se trouvent placées dans une situation d'infériorité spéciale. Dépourvues pour la plupart de capitaux suffisants, les petites exploitations sont souvent retardataires; d'autres concessions travaillent à perte sur des gisements presque épuisés. Le gouvernement britannique tenta, pour y parer, de 1917 à 1920, l'expérience d'une politique qui tendait à la mise en commun de tous les résultats d'exploitation, les mines riches venant ainsi en aide aux mines pauvres. Le résultat fut décourageant; l'essai fut abandonné: il était désastreux, parce qu'il désintéressait l'exploitant des économies susceptibles d'être réalisées. Il faut, au contraire, sacrifier sans pitié les exploitations déficitaires, et favoriser, d'autre part, la mise en valeur de gisements nouveaux substitués aux gisements en voie d'épuisement. Dans la Ruhr, cette politique, pratiquée avec fermeté, a donné de grands résultats: pendant le seul exercice 1924-1925, 77 mines de l'espère furent mises en sommeil, bien qu'elles employaient le travail de 60,000 ouvriers (1)!

Il faut, au surplus, faire disparaître les obstacles — généralement d'ordre fiscal — qui entravent l'absorption des exploitations trop petites par des exploitations plus puissantes.

C'est par la fusion des entreprises que s'obtiendront la répartition plus avantageuse des chantiers, la meilleure organisation des travaux, la concentration des installations de répartition, la production en grand de l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation, le développement plus rapide du machinisme — avec la diminution des frais généraux qui en sera la conséquence. Et la concentration ainsi obtenue ne sera pas sans influence sur la création des liaisons nécessaires avec les industries connexes, qui se rapportent aux usages chimiques du charbon, et dont il importe de favoriser le développement: nous reviendrons plus loin sur cette importante question.

Enfin, l'effort gouvernemental doit porter sur la main-d'œuvre. Le développement de l'enseignement technique augmentera son efficience. La législation du travail sera adaptée aux besoins nationaux de l'industrie. Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère ne sera pas entravé — les mesures de cet ordre méconnaissant les besoins réels de l'industrie charbonnière.

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. II, p. 45.



Tous ces actes politiques retentiront directement sur le prix de revient du charbon : ils auront pour but et pour effet de rendre effectif le premier remède à la crise, qui consiste à mettre le charbon au meilleur marché possible, à la disposition du consommateur. N'est-il pas permis d'espérer qu'ils pourront écarter la crise sociale, dont nous avons signalé l'éventualité redoutable ?

## VI.

Cet ensemble de mesures doit, au surplus, être intégré dans un programme d'ensemble, dont il importe, en terminant, de définir les tendances générales.

Est-il désirable que l'Etat mette l'industrie houillère en tutelle — qu'il la soumette à des réglementations, à des restrictions — inspirées elles-mêmes par la préoccupation d'en venir quelque jour à la nationalisation des mines et à leur exploitation en régie ? Je ne le pense pas.

Il s'agit, en effet, d'une branche industrielle complexe, aux risques considérables, aux résultats incertains et souvent spéculatifs — dont l'exploitation ne peut être opportunément entreprise et poursuivie que par l'initiative privée. Que des expériences soient tentées pour mettre à l'épreuve la capacité de l'Etat en cette matière, il n'y a certes pas d'inconvénient à l'admettre : rien ne pourrait mieux démontrer l'erreur dans laquelle certains se laissent entraîner à cet égard. Lorsque l'on considère l'interpénétration étroite qui unit l'industrie de la houille à la métallurgie, à la sidérurgie, à toutes les industries électriques, à celle du transport sous toutes ses formes, et — *last but not least* — aux industries chimiques dont elle est la base, — on se demande comment il est possible d'imaginer que l'atteinte portée à la liberté de la première ne doive pas retentir sur l'énorme agglomérat industriel dont nous apercevons l'étendue. Pour condamner l'expropriation des exploitants privés au profit de l'Etat, il ne faut pas seulement songer à l'action souveraine des forces individuelles dans l'élaboration du progrès social. Il faut considérer les ensembles — et admettre que rien ne serait plus dangereux, plus néfaste, dans l'état actuel du monde, malade encore et affaibli par la commotion dont il a été secoué et dont l'économie a besoin, pour se rétablir, des plus grands ménagements.

Cela ne veut certes pas dire que l'Etat doive rester inerte, ou, à tout le moins, indifférent.



C'est lui qui devra, par la création de laboratoires officiels ou par l'appui efficace donné aux entreprises qui les créeront elles-mêmes, faire en sorte que soient étudiées scientifiquement et pratiquement les formules nouvelles d'utilisation du charbon : tel, par exemple, l'usage du charbon pulvérisé, qui permet de réduire la main-d'œuvre et qui présente la même automaticité que celui du mazout. Favorisant ainsi la mise au point et la diffusion des procédés qui permettent l'utilisation économique de la houille, il déterminera l'industrie à ne pas s'éloigner de ce producteur d'énergie. Il créera des écoles de chauffage, des services d'analyse et d'expérience, des centres de documentation, disposant d'un personnel d'instruction capable de faire des démonstrations sur place. Il s'efforcera de promouvoir, en tous domaines, le progrès industriel. Il généralisera la récupération des sous-produits. Il fera étudier les usages chimiques du charbon et en favorisera le développement. Ce n'est pas l'industrie charbonnière seule qu'il servira de la sorte, ni même l'industrie en général. Il aura du même coup défendu utilement l'intérêt du consommateur et, par delà celui-ci, l'intérêt public — lequel demande, incontestablement, que chaque consommateur puisse obtenir, au meilleur marché, le meilleur producteur d'énergie répondant techniquement à ses besoins propres, et qu'il puisse en tirer le meilleur parti. C'est ce qu'on a compris en Allemagne. « On s'y intéresse beaucoup au développement récent de la chimie du charbon, surtout en vue de la production des huiles lourdes combustibles, c'est-à-dire d'huiles minérales extraites du charbon traité par l'hydrogène. On est en train actuellement d'étudier les possibilités économiques au point de vue de son application commerciale. Si l'on obtient des résultats satisfaisants, l'industrie houillère recevra une impulsion nouvelle considérable, qui compensera dans une certaine mesure l'utilisation toujours plus étendue de l'énergie hydraulique, des huiles lourdes, etc. » (1).

C'est encore l'Etat qui devra encourager l'industrie houillère à la syndicalisation industrielle — que les Anglais appellent la « coopération » des entreprises. La « Departmental Committee on Cooperation selling in the coal Mining Industrie » concluait opportunément en 1926, à la nécessité de développer l'organisation du marché minier. Le but à atteindre sera d'écartier les compétitions excessives, de réaliser des économies dans la vente

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., vol. I, p. 8.



du produit, de stabiliser l'industrie. Il faudra donc concentrer les entreprises et développer, parmi les exploitants, un état d'esprit qui soit favorable à cette concentration. On procédera par étapes : accords conclus d'abord entre charbonnages voisins; création de coalitions plus larges « pouvant être rendues obligatoires lorsqu'un accord » fait « et équitable sera admis par les entreprises représentant 75 p. c. ou plus de l'importance en tonnage ». On aboutira de la sorte à une organisation générale dans laquelle le « Committee » admet aussitôt qu'il faudra veiller à la défense de l'intérêt du consommateur.

Nous n'étonnerons personne en ajoutant que cette conception est partagée par les Allemands, qui en furent fervents dès avant la guerre, et dont ils ont retiré les résultats économiques les plus merveilleux (2).

Faut-il insister sur les résultats que peut donner la syndicalisation industrielle? Elle facilitera la conclusion des accords internationaux portant sur les échanges. Elle permettra la coordination aisée de l'industrie houillère avec les industries connexes que nous avons énumérées. Portant sur la production, elle en assurera le perfectionnement technique; sur la vente, elle en assurera la régularité; sur les rapports entre le capital et la main-d'œuvre, elle en assurera l'équité et le caractère pacifique en favorisant la conclusion et l'application loyale de larges contrats collectifs.

L'Etat doit, enfin, — comme l'a fait observer M. l'ingénieur Philippart, dont la collaboration m'a été précieuse, — favoriser l'attachement du mineur à la mine et à la profession. Dans une note que M. Philippart a bien voulu me remettre, il s'exprime comme suit à ce sujet : « Il faut pour cela procurer au mineur un supplément de bien-être et relever son niveau physique et moral par des œuvres sociales diverses. La création de cités ouvrières coquettes est un des moyens les plus efficaces. C'est un des domaines où les gouvernements peuvent utilement intervenir en accordant leur appui à la constitution de sociétés d'habitations à bon marché, ainsi qu'il a été fait en Belgique; cet appui consiste en des avances de fonds remboursables par annuités avec un faible intérêt. La création en commun par les divers charbonnages d'une même région de magasins de ravitaillement et de caisses d'allocations familiales est également recommandable. »

---

(1) Memorandum sur le Charbon. S. D. N., note du représentant allemand, vol. II, p. 35.

C'est dans l'esprit des considérations qui précèdent qu'il m'est permis de recommander à la Conférence parlementaire internationale du Commerce l'adoption des conclusions de sa Commission spéciale.

Emettons l'espoir de voir les gouvernements s'engager avec énergie dans les chemins qui leur sont ouverts. Il n'est point, pour les hommes d'Etat, de tâche plus haute, plus vaste et plus belle que celle à laquelle les appelle la crise redoutable que traverse une industrie, qui sert de base à l'économie du monde.

Albert DEVEZE,  
Député de Bruxelles, ancien Ministre.



## LE PROBLEME DE L'EMIGRATION POLONAISE AU BRESIL.

---

En exposant le problème fondamental de l'émigration, il m'est impossible — en qualité de Polonais — de passer sous silence le rôle joué par mes compatriotes dans l'histoire de la colonisation brésilienne.

Je trouve le fait d'autant plus nécessaire que la Pologne — à la suite d'un accord signé avec l'Etat de São Paulo — vient d'ouvrir des relations nouvelles avec le Brésil. La Pologne est, en outre, un des pays d'émigration caractéristique; elle est spécialement intéressée par les perspectives d'immigration au Brésil.

Si, en général, la valeur de l'immigration européenne eut une importance décisive sur le développement du Brésil, l'élément polonais établi dans ce pays présente à juste titre des particularités très précieuses.

Le Polonais est très laborieux : trait caractéristique de sa race. Cette opinion est tellement courante dans le Brésil méridional, qu'on y emploie le mot « laborieux » comme synonyme de Polonais. Quand on parle d'une colonie polonaise, on lui applique invariablement le qualificatif « laborioso ». Dans un nouveau pays, cette qualité est primordiale; d'autre part, ce surnom flatteur est cependant bien mérité, puisque tout ce que les Polonais possèdent au Parana — et en général au Brésil — fut acquis grâce à leur ténacité au travail.

Depuis cinquante ans à peine, la colonisation polonaise se poursuit au Parana; en effet, l'année 1871 en marque les débuts. A cette époque arrivèrent les premiers Polonais. Les conditions d'existence étaient dures, le pays était désert; les débouchés, les moyens de communication manquaient; la lutte avec la nature sauvage exigeait un déploiement considérable de forces. Malgré ces difficultés, les pionniers et tous ceux qui, de plus en plus nombreux, les suivirent, avancèrent sans relâche vers leur but, c'est-à-dire la possession d'un lot de terre aussi étendu que possible, base de travail, nécessaire à la subsistance de leurs familles et source de prospérité pour le pays où ils s'établissaient : le Brésil.



S'appuyant sur des bases économiques rationnelles, ils offrirent au Brésil une région bien cultivée.

Curitiba s'agrandit constamment et prend rang de plus en plus éminent parmi les capitales des autres États; la Fédération peut être fière du développement de cette région. Si nous citons les environs de Curitiba ou d'Araucaria, ou bien les colonies situées au bord de la voie ferrée São-Paulo-Rio Grande do Sul, la florissante Prudentópolis, ou les belles colonies des bords d'Ivahy, toutes ces régions, exclusivement agricoles, sont un exemple palpable du labeur polonais.

Les Polonais ont l'amour de la terre et y attachent un grand prix comme but exclusif de leur effort. L'étendue des terrains qu'ils possèdent en est la preuve.

Sur 19,989,700 hectares de superficie, à peine 5,302,709 hectares, c'est-à-dire 26 p. c., sont occupés par l'agriculture et l'élevage. Cette étendue est divisée entre 30,951 propriétés, dont 24,560, soit 80 p. c., ont moins de 100 hectares d'étendue. Leur exploitation agricole se rapproche le plus du type européen. Les petits propriétaires possèdent 15 p. c. de l'étendue cultivée et font de l'agriculture leur occupation exclusive. Dans cette catégorie de propriétés, 800,000 hectares environ, c'est-à-dire plus de 90 p. c., appartiennent aux Polonais et aux Brésiliens d'origine polonaise, Ruthènes inclus. N'est-ce pas une preuve frappante de leur labeur et de leur attachement à la terre?

Le colon polonais est le type accompli de l'agriculteur; il n'aime pas changer de place et n'est guère enclin à faire dans les villes concurrence au travail de l'élément indigène.

Bien au contraire, il fonde de nouveaux centres de travail; il crée et produit de nouvelles richesses. Profondément attaché à la terre, il devient en fait vrai citoyen du Brésil, auquel l'attachent son intérêt, son affection et sa vie entière.

Il ne garde pour son ancienne patrie qu'un sentiment tendre.

Il ne quitte guère le pays d'adoption, puisque le nombre des Polonais revenant en Pologne, même après avoir fait fortune au Brésil, est insignifiant.

Le Polonais est un colon pacifique; il aime la paix, car sans elle il ne peut travailler et cultiver sa terre. D'ailleurs, dans les lieux habités par les Polonais, on ignore les causes de désordre et de révolution; au Parana, les conditions de tranquillité et de sécurité sont peut-être les meilleures.

Le Polonais est un citoyen loyal, il ne se mêle pas à la politique intérieure du pays; ses qualités sont universellement estimées.



Comme on le sait, le Canada — à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique du Nord — a introduit une série de restrictions à l'immigration, excepté à l'immigration britannique, qui y garde libre accès. Après des essais nombreux et un maximum de facilités (par exemple l'immigrant anglais paye seulement 3 livres sterling pour la traversée), les autorités compétentes du Canada ont dû reconnaître que la colonisation britannique ne suffisait pas et cherchèrent ailleurs le contingent nécessaire à peupler ce vaste territoire. Les milliers de maisons abandonnées par ces colons anglais sont maintenant occupées par les immigrés polonais dont le nombre va croissant. La statistique canadienne constate indubitablement que les Polonais sont le meilleur élément colonisateur, donnant le plus petit pourcentage de *fuyards*.

Ceci est naturel, car sous le rapport de l'attachement à la terre, l'agriculteur polonais n'a pas d'égal. C'est un trait d'autant plus précieux que la tendance vers l'urbanisation est générale. Ce courant fait partout des progrès inquiétants et devient déjà de nos jours une source multiple de perturbations, qui augmenteront avec le temps.

Même en dehors de l'Angleterre, où l'urbanisation a été cause d'un dépérissement presque complet de l'agriculture, et rend ainsi particulièrement difficile la position de ce pays, il n'existe presque pas de nation qui n'en soit atteinte à un degré plus ou moins grand.

En France, de 1913 à 1925, l'étendue cultivée s'est amoindrie de plus de 3,000,000 d'hectares. En 1926, les terres arables changées en pâturages ont atteint le chiffre de 480,000 hectares. De 1872 à 1920, la population rurale a baissé de 25 millions à 16 millions, c'est-à-dire qu'elle a diminué de 9 millions. Cette tendance a, en France, le caractère d'un mouvement régulier et constant, qui s'étend graduellement du Midi vers le Nord. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen d'arrêter cette dépopulation de la campagne française.

D'après la statistique, au début de 1924, ils dépassaient en Allemagne 2,000,000 et plus de 100,000 agriculteurs polonais y travaillent cette année.

L'urbanisation se manifeste également d'une façon intense en Amérique. Aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, la population agricole a diminué de plus de 2,600,000 personnes entre 1920 et 1925.

En Argentine, pays essentiellement agricole, la population urbaine atteignait, en 1914, 57.4 p. c. du total des habitants et



la population villageoise était représentée par 42.6 p. c. seulement.

Le pourcentage de la population a probablement augmenté depuis, car le rêve de tout Argentin est d'habiter, sinon Buenos-Aires, du moins une autre grande ville de son pays. Si l'on considère cette urbanisation, les chiffres de l'exportation de l'Argentine sont spécialement intéressants. L'exportation s'élevait en 1920 à la somme de 1,044,000,000 pesos-or, dont 66.1 p. c. revenaient à l'agriculture, 30 p. c. à l'élevage, 1.8 p. c. aux forêts et 2.1 p. c. aux autres sources de revenu, c'est-à-dire à l'industrie.

L'urbanisation fait aussi des progrès au Brésil, quoique dans un degré moindre qu'en Argentine.

Le développement des villes est incontestablement — et il l'a toujours été, — un élément de progrès et de civilisation. L'épanouissement de Rio de Janeiro, ou bien l'accroissement de São Paulo à la manière de Chicago, sont des phénomènes vraiment imposants, mais le développement de ces villes, de même que celui d'autres villes du Brésil, telles que : Bahia, l'ancienne et vénérable capitale; la cité sucrière, Pernambuco; Porto Allegre, capitale des valeureux gauchos; Bello Horizonte, appelé ainsi avec justesse; ce développement, dis-je, donnera uniquement les résultats désirés, si la charrue du colon déchire simultanément le sein de la « terra roxa » brésilienne et en extrait les richesses innombrables au profit du commerce universel.

La charrue de l'agriculteur basera sur granit l'industrie et le développement des villes du Brésil; c'est elle aussi qui rehaussera la situation économique et politique du Brésil au rang que réclame l'étendue de ce pays.

Ami sincère du Brésil, je ne puis douter qu'en maintes circonstances cette charrue sera dirigée par la main de l'agriculteur polonais, qui possède incontestablement et à un degré élevé les qualités de pionnier, qui sait aussi, mieux que les agriculteurs des pays plus urbanisés, lutter avec la forêt vierge, cette même forêt que combat depuis des années le « caboclo » brésilien, justement fier de son indépendance et que l'Europe n'apprécie pas toujours à sa juste valeur.

\* \* \*

Pour parler plus concrètement, les États d'émigration et d'immigration se complètent souvent mutuellement.

Ici, pour la Pologne, pays d'émigration, l'utilisation de terrains brésiliens complète, on peut le dire, la production du pays.



Mieux la production des exportations brésiliennes sera organisée, — et la Pologne sert de marché à plusieurs d'entre eux, — plus ces exportations seront bon marché; bref, on pourra les distribuer en Pologne plus largement, plus aisément et à meilleur compte.

La Pologne consomme beaucoup de produits brésiliens : le café, le coton et d'autres encore.

Il est certain que ces produits d'exportation, procurés et par la main-d'œuvre des émigrés et directement par le producteur, aideront puissamment à animer les relations commerciales entre les pays; tous en bénéficieront. Ce sont surtout de grands avantages acquis par le pays d'émigration et par celui d'immigration.

Une théorie, vraie dans un certain sens et bien connue de ceux qui s'occupent d'émigration, prétend que l'Etat produit, élève — pourrait-on dire — le travailleur émigrant et en subit les frais. (Nous savons qu'aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, la « valeur » d'un homme s'évalue quelquefois à 10,000 dollars.) L'Etat qui a une immigration, au contraire, reçoit le travailleur accompli et avec lui un matériel de travail de premier ordre, sans frais de préparation.

On pourrait appeler l'émigration une sélection de force physique, et ici c'est l'élément le plus fort, le plus entreprenant qui quitte le pays.

De tout ceci, il s'ensuit que tout Etat d'émigration paye aux Etats d'immigration une sorte de redevance, qui est contrebalancée, on doit le dire, par les avantages mentionnés ci-dessus.

Pourtant, ces profits ne ressortent clairement que lorsque l'émigration est suivie de rapports commerciaux. Sans ces rapports-là, il n'y a qu'une série de paiements pour ainsi dire de la part de l'Etat d'émigration au profit de l'autre. De notre point de vue, ceci doit être d'autant plus fortement souligné que les émigrés polonais en Amérique du Sud « ne reviennent pas » dans leur patrie.

Le travailleur émigrant avec toute sa famille ne renvoie même pas ses épargnes chez lui. Il n'influe donc nullement — de quelque façon que ce soit — sur l'actif du bilan de sa patrie !

Toutes ces questions sont de première importance, et il convient de leur prêter une grande attention afin d'améliorer de plus en plus les relations entre les différents Etats d'émigration.

Quant aux relations entre le Brésil et la Pologne, les hommes d'Etat du Brésil ont souvent manifesté une compréhension très large de ces affaires et les relations entre ces deux pays vont



continuer à la satisfaction mutuelle, comme elles existent dans toutes les autres questions, grâce aux accointances des deux nations.

En effet, chez nous comme chez vous, la culture latine se trouve profondément enracinée. Nous nous y rattachons toutes deux. Nous nous flattons d'être comme vous, une nation chevaleresque, aimant la paix. Le dégoût de la guerre de conquête, la sauvegarde de la paix et de la justice : voilà les mots d'ordre du Brésil, comme ils ont été depuis des siècles ceux de la Pologne.

Ces caractéristiques communes sont des facteurs de sympathie à l'égard des immigrants polonais au Brésil ; il n'est donc pas étonnant que cette sympathie leur ait toujours été prodiguée.

Ce ne fut pas uniquement le paysan polonais qui aidait à construire un Brésil puissant et prospère, éclaircissant les forêts, construisant des routes, conquérant ainsi de nouveaux terrains à la civilisation : à l'avant-garde de cette grande œuvre, on pouvait voir les gens les plus éminents de notre patrie, tels que : le D<sup>r</sup> Czernowicz — dont les livres manuels sont encore jusqu'à ce jour employés au Brésil — ou les illustres ingénieurs Rymkiewicz et Brodowicz, — construisant le chemin de fer Santos-São Paulo et le port de Manaus sur l'Amazone, — ou bien encore les Trompowski, — dont le maréchal et le général furent l'honneur et la gloire de l'armée brésilienne !

Le Brésil a senti cette affinité dont je parlais plus haut ; aussi a-t-il reconnu, le premier de toutes les nations, l'indépendance de la Pologne. Ses fils les meilleurs, et tout d'abord un des plus grands Brésiliens d'hier, M. Ruy Barboza, d'inoubliable mémoire, ont-ils été des amis sincères de la Pologne ?

Dans toutes les conférences et congrès internationaux, les représentants du Brésil ont marché de pair avec ceux de la Pologne. De plus, tous les Polonais qui ont séjourné au Brésil en ont gardé le meilleur souvenir qui puisse être.

Permettez-moi de conclure en disant que le Brésil est le pays d'immigration typique. Pour lui, l'afflux de forces nouvelles est une question de développement fondamental. Il va de soi que son intérêt est de voir le matériel humain qui afflue posséder les qualités nécessaires du colon et du pionnier.

La Pologne, c'est le pays d'émigration. Elle a en superflu des forces humaines travailleuses qu'elle peut envoyer outre-mer.

Pour un pays nouveau, un pays en voie de construction, c'est un matériel extrêmement précieux. Nous avons donc devant nous,



outre la parenté au point de vue de culture intellectuelle, un intérêt commun clairement indiqué.

Avec assurance je puis donc dire que la collaboration entre les nations va être de nature à apporter des avantages aux colons de tous les pays et encore au Brésil : ce qui contribuera au développement du commerce entre les nations.

La terre, une majesté inouïe lui est propre; seule une main probe, une main noble est digne d'y jeter la sève; et alors seulement elle réagit dans la plénitude de ses possibilités et rend véritablement la moisson de son sein.

Quiconque ne sera point imbu de la compréhension de cette grande vérité, quiconque n'appréciera pas la noblesse d'âme du semeur, à celui-là restera inconnue une des plus belles pages du livre de l'humanité.

Et c'est aujourd'hui surtout, à l'époque du matérialisme et d'urbanisation de plus en plus répandue, qu'on devrait insister sur cette conception de la nature et de la terre génitrice; l'amour et le respect qu'on lui rend ainsi rapporteront eux-mêmes leur moisson.

Cet amour de la terre, dont le colon polonais est si profondément pénétré, est la meilleure garantie des relations fraternelles entre les pays.

Jadis, le glaive polonais défendait la chrétienté; aujourd'hui, quoique le rôle de défenseur de l'Europe contre le Communisme lui soit resté, la Pologne a échangé l'acier des épées contre celui des socs.

Et ici, au Brésil, le paysan polonais labourant la terre, pose, à force de travail, les fondements de la prospérité de la terre qu'il laboure, au profit de la fraternité des peuples et de la concorde des Etats.

Eric de KURNATOWSKI,  
*Sénateur.*

Allocution prononcée par M. A. F. FIGUEIROLA  
à la troisième séance  
de la Commission de l'Émigration.

---

M. Arturo Perez-Figueirola, député péruvien. — Monsieur le Président, je parlerai dans ma langue maternelle, obéissant au sentiment qui unit douze nations latines représentées dans cette Conférence et qui valent non seulement par leur nombre, mais aussi par leur puissance. (*L'orateur poursuit, s'exprimant en espagnol.*)

La question de l'immigration dans mon pays, lequel occupe un vaste et riche territoire, est à présent résolue. Nos lois sont les plus libérales qui existent; notre Constitution politique et notre législation civile laissent les portes grandes ouvertes aux émigrants de tous les pays et leur donnent de si larges droits et de si extraordinaires garanties qu'il serait difficile d'en rencontrer de meilleures.

Les émigrés de tous les peuples d'Europe, en nombre relativement petit jusqu'à ce jour, ont rencontré au Pérou un véritable foyer.

Je me réfère, particulièrement, à l'immigration italienne qui est arrivée au Pérou depuis nombre d'années et qui y trouve un champ si propice que beaucoup d'hommes, formés et enrichis dans cette terre et qui rentrèrent dans la vieille Italie avec l'espérance de trouver, au sein de la patrie d'origine, une ambiance plus favorable à leur existence, sont revenus après quelque temps au Pérou, la patrie de leurs enfants.

Le même fait se produit pour l'immigration espagnole et allemande, aussi bien que pour les fils de la Pologne.

C'est pour cela que, sur ce sujet intéressant, nous approuvons la thèse du Brésil, de l'Uruguay, de l'Argentine et de tous les autres peuples d'Amérique.



Les pays d'Europe doivent se préoccuper de savoir où vont leurs enfants ; mais, lorsqu'ils se dirigent vers l'Amérique, en hommes libres, comme l'a si bien dit le délégué français, on peut avoir la certitude que les gouvernements leur donneront, ainsi qu'à leurs familles, du travail, de même que toutes sortes de garanties.

Dans mon pays, Monsieur le Président, il ne serait pas possible d'admettre le principe qu'il faut inculquer aux enfants des immigrants la langue de leurs parents ; cela contrarierait le courant et les systèmes d'immigration en Amérique.

Quant à l'enseignement de la géographie et de l'histoire de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne ou de la Pologne, nous n'avons pas besoin de l'incorporer à notre programme d'instruction primaire. Nous savons que tous ces peuples d'Europe possèdent une grande civilisation, enrichie par les années ; au Pérou, nous faisons apprendre ces matières dans la langue maternelle en même temps que l'histoire de notre pays.

Le Pérou, dans cet ordre d'idées, n'a besoin de rien ; il possède un ample programme d'instruction qui commence à l'école et se poursuit dans le cours de la vie, par une ambiance de travail, d'amour pour la patrie et pour la famille, dans une ambiance de fraternité.

Nous ne pourrions pas admettre la susdite intromission — permettez-moi l'expression — puisqu'elle représenterait, pour ainsi dire, l'établissement, chez nous, d'une juridiction sans juridiction, d'une souveraineté sans souveraineté, et nous, peuples d'Amérique, je le déclare péremptoirement, nous ne devons restreindre en aucune façon le principe de la souveraineté que nous avons édifié et que, par nos actes, nous avons proclamé. (*Très bien!*)

M. Angelo Pavia, *rapporteur général*. — Pourquoi discuter une question sur laquelle nous sommes tous d'accord ? Ce que j'ai dit dans mon rapport est fort clair, par exemple : « Pour ce qui est de la seconde objection,



concernant le péril d'intromission, on doit dire que, dans ce que nous demandons, il n'y a et il ne doit y avoir aucune intention de la part du Vieux Continent de diminuer de quelque manière que ce soit l'autorité nationale du Brésil, car aujourd'hui le principe de nationalité, qui prévaut partout, a encore plus de raison d'être respecté dans ce pays, qui possède un ensemble d'hommes politiques, industriels et commerciaux d'une supériorité tellement indiscutable, qu'il n'a besoin d'aucun conseil étranger. » A la discussion, on a changé le sens des mots ; je proteste au nom des sentiments de respect de mon pays envers la souveraineté de toutes les nations américaines et je crois que j'interprète la pensée de tous les autres pays ici représentés. (*Très bien!*) Je fais donc une prière instante à Monsieur l'orateur de laisser de côté ce point.

M. A.-P. Figueirola. — Je me félicite de la déclaration catégorique de M. Pavia, laquelle était vraiment nécessaire, quoique je n'aie nullement eu l'intention de la provoquer. Entendue après celle du délégué de la France, elle nous a convaincus qu'il n'a été, à aucun moment, question de prendre des initiatives qui puissent, même en imagination, atteindre les souverainetés américaines.

La délégation du Pérou, d'accord avec la thèse soutenue par les délégations sud-américaines, dont les représentants ont prononcé ici d'éloquents discours, votera la conclusion qui établit ce principe : l'immigrant, en Amérique du Sud, représente pour nos pays un facteur humain, intellectuel et matériel, qui vient s'incorporer, non seulement à l'économie, mais aussi à l'âme même de nos nationalités. (*Très bien!*)

C'est la thèse sud-américaine, celle que, d'accord avec les représentants de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, nous avons discutée, moi faiblement (*vives protestations*), et M. le délégué uruguayen chaleureusement et intelligemment, dans un débat auquel ont pris part les délégués de l'Argentine et du Brésil, nos fraternels amis. (*Applaudissements.*)



## TABLE DES MATIERES

---

	Pages
Liste des délégations. . . . .	9
Programme des travaux de la XIII <sup>me</sup> Assemblée plénière. . . . .	29
Texte des résolutions votées par la XIII <sup>me</sup> Assemblée plénière . . . . .	33
Protocole de fondation d'une commission interparlementaire officielle . . . . .	45

### COMPTE RENDU DES SEANCES

#### SEANCE INAUGURALE

Allocution de M. le sénateur Celso Bayma, président de la délégation brésilienne. . . . .	50
Allocution de S. Exc. M. Octavio Mangabeira, ministre des Relations extérieures du Brésil . . . . .	55
Réponse de S. Exc. M. le D <sup>r</sup> R. Hilferding, membre du Reichstag, ancien ministre des Finances, président de la délégation du Reichstag. . . . .	58
Réponse de M. Agustin Araya, député, professeur de Droit constitutionnel, président de la délégation de la République Argentine . . . . .	61
Réponse de M. Joseph Wauters, ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, président de la délégation belge . . . . .	67
Réponse de M. J. Robinson, sénateur, leader du parti démocratique du Sénat, président de la délégation des Etats-Unis . . . . .	72
Réponse de M. Charles Dumont, sénateur, ancien ministre des Finances, président de la délégation française . . . . .	75
	615

Réponse de M. George Pilcher, M. P., président du <i>Commercial Committee</i> , secrétaire honoraire du Conseil général de la Conférence, président de la délégation britannique . . . . .	77
Réponse de M. Angelo Pavia, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat, président de la délégation italienne . . . .	80
Réponse de M. Masataro Sawayanagi, membre de la Chambre des Pairs, ancien vice-ministre de l'Education, président de la délégation japonaise . . . . .	89

## SEANCES DE COMMISSIONS

Commission de l'Emigration (première séance) . . . . .	97
» » » (deuxième séance) . . . . .	143
» » » (troisième séance) . . . . .	173
» » » (quatrième séance) . . . . .	185
Commission des Ententes commerciales et industrielles .	193
Commission de la Stabilisation des monnaies et des changes . . . . .	245
Commission du Charbon . . . . .	295
Commission du Crédit agricole (première séance) . . . .	333
» » » » (deuxième séance) . . . . .	375

## SEANCES PLENIERES

*Première séance plénière.*

Nomination du bureau . . . . .	385
Message de M. le baron Descamps . . . . .	387
Message de M. Charles Chaumet . . . . .	388
Hommage à la mémoire de MM. Luigi Luzzatti, Decamps et Alex. Halot . . . . .	391
Message de S. Exc. M. Clemente Vasquez Bello, président du Sénat cubain . . . . .	392
Message de S. Exc. M. R. G. Inclan, président de la Chambre cubaine des députés . . . . .	392
Les ententes commerciales et industrielles . . . . .	392



	Pages
Projet de résolution relatif à la formation des cartels et des trusts . . . . .	407
Projet de résolution relatif à la répartition des matières premières . . . . .	409

*Deuxième séance plénière.*

Stabilisation des monnaies et des changes . . . . .	411
Projet de résolution relatif à la stabilisation des monnaies et des changes . . . . .	423
Aspect international de la question du charbon . . . . .	423
Projets de résolutions relatifs à la question du charbon . . . . .	438

*Troisième séance plénière.*

Décisions du Conseil général . . . . .	441
Communication. . . . .	443
Organisation du crédit agricole . . . . .	444
Projets de résolutions relatifs à l'organisation du crédit agricole . . . . .	451
Emigration . . . . .	453
Projet de résolution relatif à l'émigration . . . . .	479
Manifestation à l'occasion de la fête de l'Indépendance du Brésil . . . . .	499

DEUXIEME PARTIE

Quelques appréciations . . . . .	521
Réceptions . . . . .	529
Historique de la Conférence parlementaire internationale du Commerce . . . . .	539
Statuts de la Conférence parlementaire internationale du Commerce . . . . .	543
Règlement d'ordre intérieur des assemblées plénières . . . . .	547
Index des questions traitées par la Conférence parlementaire internationale du Commerce depuis sa fondation . . . . .	551
Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce . . . . .	559

	Pages
Bureau permanent de Bruxelles . . . . .	567
Liste des membres de la délégation du parlement brésilien chargée de l'organisation de la XIII <sup>me</sup> Assemblée plé- nière . . . . .	569
Assemblées plénières de la Conférence . . . . .	573
Historique de l'Institut international du Commerce . . . . .	581
Statuts de l'Institut international du Commerce . . . . .	583

*Annexes.*

Note sur le problème du charbon . . . . .	589
Le problème de l'émigration polonaise au Brésil . . . . .	603
Allocution prononcée par M. A. F. Figueirola à la troisième séance de la Commission de l'Emigration . . . . .	611



---

Imprimé pour le Parlement brésilien  
par les  
Anciens Etablissements d'Imprimerie  
T H . D E W A R I C H E T  
5, rue Montagne-de-Sion, 5, Bruxelles

---